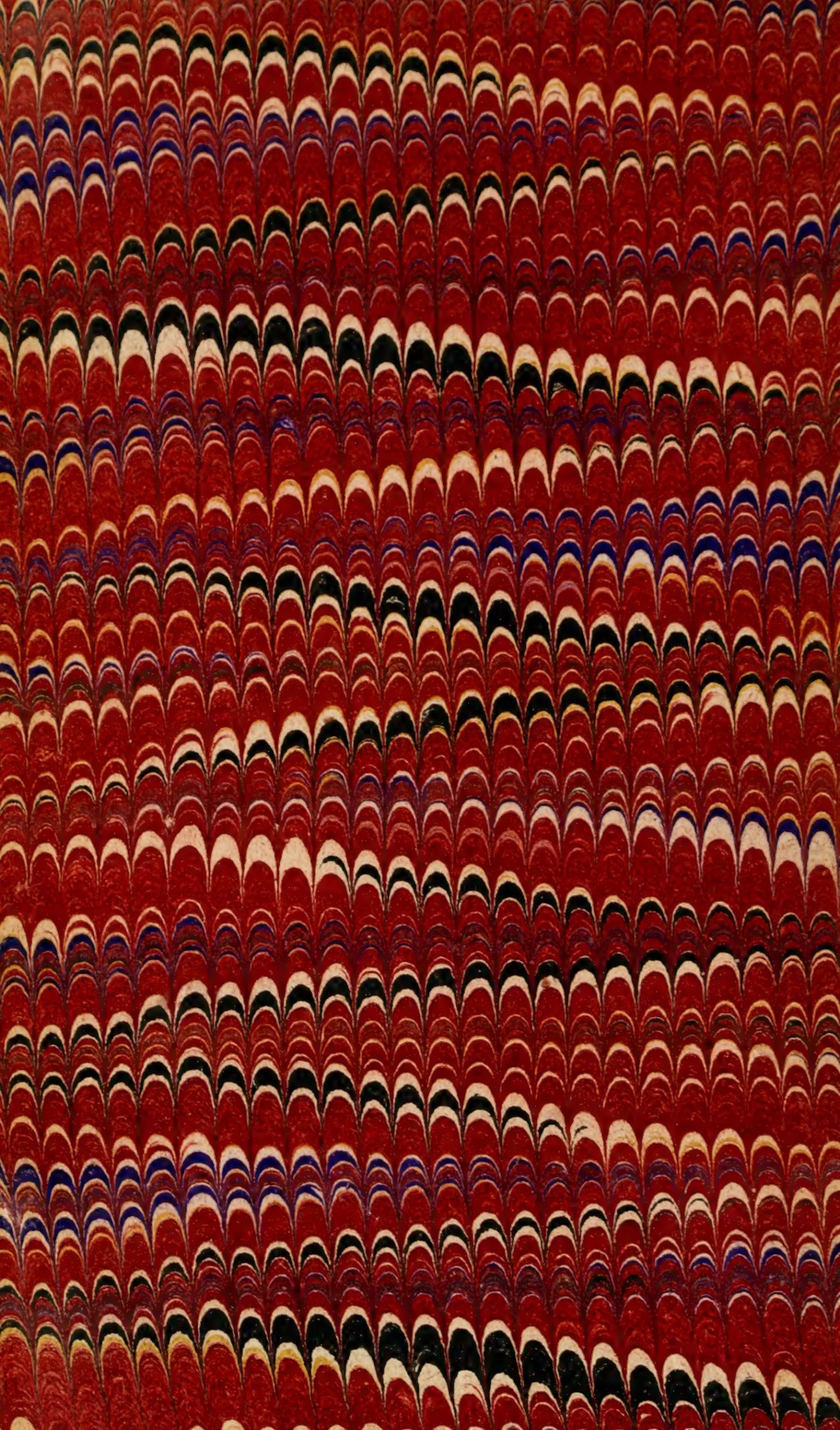
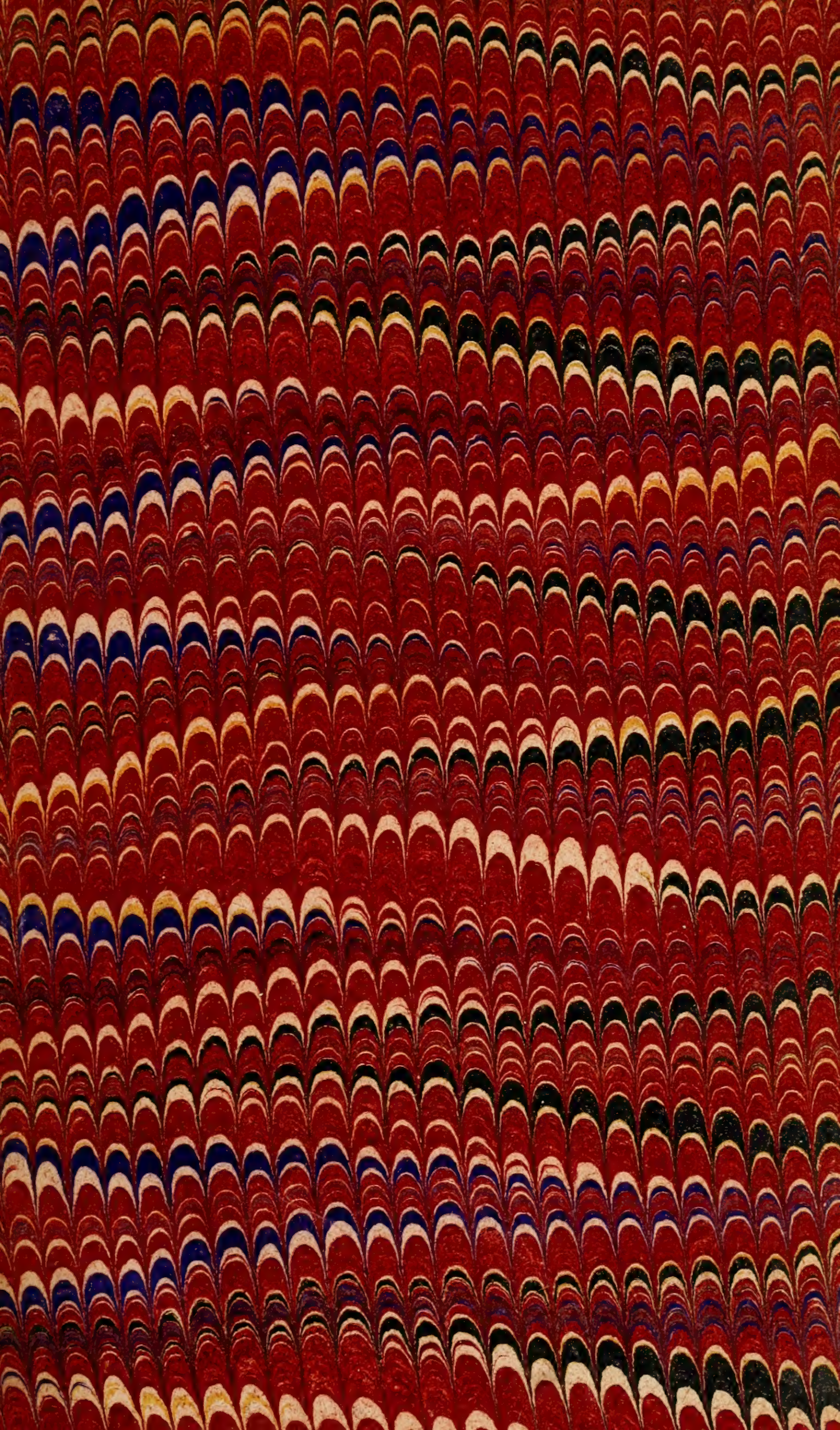


UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
3 1761 01966642 9







Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/histoiredelgli42darr

HISTOIRE

DE L'ÉGLISE

EN SOUSCRIPTION

HISTOIRE

DU

CATHOLICISME LIBÉRAL EN FRANCE

DEPUIS SON ORIGINE JUSQU'A NOS JOURS

1 vol. in-8°

PAR Mgr FÈVRE

(*On souscrit à Louze, Haute-Marne*),

IMPRIMERIE DE CITEAUX. — COTE D'OR

HISTOIRE
DE L'ÉGLISE

DEPUIS LA CRÉATION JUSQU'AU XIIe SIÈCLE

PAR L'ABBÉ J.-E. DARRAS

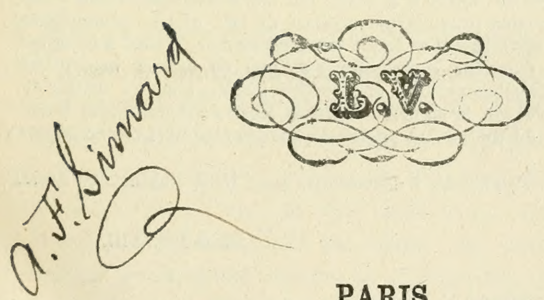
JUSQU'AU PONTIFICAT DE CLÉMENT VII

PAR L'ABBÉ J. BAREILLE

TERMINÉE PAR Mgr FÈVRE

MEMBRE DE L'ACADÉMIE TIBÉRINE,
VICAIRE GÉNÉRAL HONORAIRE, PROTONOTAIRE APOSTOLIQUE

TOME QUARANTE DEUXIÈME



PARIS
LOUIS VIVÈS LIBRAIRE-ÉDITEUR
13, RUE DELAMBRE, 13

1888

LETTRE DU SOUVERAIN PONTIFE

Dilecto Filio Justino Fèvre, Vicario generali, Protonotario Apostolico, Lutosam (Louze), *In Diæcesi Lingonensi.*

LEO P.P. XIII

Dilecte Fili, Salutem et Apostolicam Benedictionem. — Gratum fuit nobis ex tuis litteris die 14 elapsi mensis datis agnoscere te, elucubrandis operibus ad Catholicæ religionis et Romanæ Ecclesiæ defensionem diuturnas curas navasse, cujus rei testimonium nobis esse voluisti Apologeticam Romanorum Pontificum historiam, quam septem voluminibus comprehensam ad nos mittendam curasti. Cum plurimum optemus, Dilecte Fili, uti recentibus documentis significabimus, historicam veritatem in quam tantam labem pravi scriptores, Ecclesiæ et Romanis pontificibus infensi, pertinacibus studiis invexerunt, accurate restitui et in suo lumine apte collocari, *valde opportunam ac utilem operam* a te in hunc finem collatam existimavimus, *tuamque optimam voluntatem et industriam* in hac re *nostra laude prosequimur.* Dum enim filii hujus sæculi memoriam Ecclesiæ temporum mendaciis et subtili calliditate corrumpentes, odium et invidiam in Catholicam Religionem et Romanum Pontificatum conflare student, decet omnino filios lucis strenue et alacriter in eo campo versari, in quo illorum temeritatem et fraudem possint invicte retundere. Quapropter nos valde probamus eximiam voluntatem et zelum quem tuæ litteræ produnt, ac minime dubitamus ubi aliquam tuæ operis partem nos delibare possimus, tale illud reperturos ut ei rationi quam tibi proposuisti apprime respondeat. Gratulamur tibi porro, quod præter *hæc majoris momenti opera* a te edita, alia etiam hebdomadalibus scriptis, uti e tuis litteris novimus proximarum utilitati et Dei gloriæ promovendæ *constanter studes inservire.* Libenter itaque tibi adprecamur divina auxilia quo tui labores salutaribus fructibus cumulentur, nec non ea divinæ benignitatis præmia, quæ Deus adsertoribus veritatis et catholicæ pietatis tribuere consuevit. In eorum demum auspicium et in pignus dilectionis Nostræ, Apostolicam Benedictionem, Dilecte Fili, tibi tuisque, ut postulasti, peramanter in Domino impertimus.

Datum Romæ apud S. Petrum die 5 septembris, anno 1883, Pontificatus nostri anno sexto.

LEO PP. XIII.

Pour copie conforme :

Justin FÈVRE

Protonotaire Apostolique.

Louze, le 25 août 1886.

HISTOIRE

GÉNÉRALE

DE L'ÉGLISE

HUITIÈME ÉPOQUE

DEPUIS LES TRAITÉS DE WESPHALIE JUSQU'A L'AVÈNEMENT DE LÉON XIII

PONTIFICAT DE PIE IX (1846-1878)

LIVRE VI

PIE IX, ATTAQUÉ PAR LA RÉVOLUTION, DÉPOUILLÉ PAR VICTOR-EMMANUEL ET NAPOLÉON III, POURVOIT NÉANMOINS AU GOUVERNEMENT DE L'ÉGLISE. — LA CANONISATION DES MARTYRS JAPONAIS. — LE SYLLABUS. — LA CONDAMNATION DES SOCIÉTÉS SECRÈTES. — LE CENTENAIRE DE S. PIERRE. — LES NOCES D'OR DE PIE IX, PRÊTRE DE JÉSUS-CHRIST.

§ I. LA CANONISATION DES MARTYRS JAPONAIS.

1. Le pontificat de Pie IX se déroule, sous nos yeux, comme un grand drame où jouent leur rôle toutes les passions de l'univers. C'est la lutte ardente des deux cités célébrées par saint Augustin : la cité bâtie et habitée par l'amour de Dieu s'élève jusqu'au ciel, pour y puiser des lumières, des forces et des résolutions ; la cité bâtie et habitée par l'amour de soi porté jusqu'au mépris de Dieu, se précipite jusqu'aux enfers en guerroyant contre la cité sainte, pour abattre son chef et détruire son temple. Ce qui s'agite au fond de cette situation troublée et obscure, c'est le satanique projet d'anéantir l'Église et d'effacer la religion de la face de la terre. Pour atteindre ce but sûrement, on le poursuit lentement, et pour mieux réussir, on le voile. L'attaque au pouvoir temporel n'est qu'un La situation

acheminement souterrain contre la tiare ; on veut découronner le roi pour renverser le pontife. Le mécontentement des peuple, la caducité ou le despotisme pontifical, l'impossibilité de suivre avec lui le progrès de la civilisation humaine, les besoins impérieux de l'unité et de l'indépendance : telles sont les raisons qu'on fait valoir. Raisons imaginaires et puériles, mais grossies de calomnies et fécondes en catastrophes. En présence des conspirateurs couronnés, qui machinent, contre son trône, les projets impies du rationalisme et de la révolution, Pie IX sait se défendre et opposer, à l'ennemi, toutes les forces de la sainte Église. Victor-Emmanuel, marié morganatiquement à la fille d'un tambour-major, et Napoléon III, facilement uni à toutes les coquines de sa capitale, sont d'ailleurs dignes de combattre le vicaire de Dieu trois fois saint; et, pour mieux faire éclater la grandeur de sa cause, ils ont su s'allier à Palmerston et à Bismarck, lier les bras à l'Autriche et à l'Espagne, enfin ne laisser à Pie IX que son droit et la vérité. Pie IX a toute la majesté de la vieille langue romaine, agrandie par la majesté des Écritures; il est doux et il est fort ; il sait le chemin des cœurs et cependant il flétrit avec la vigueur que commande l'infamie, les intrigues odieuses, les honteux désordres, les usurpations sacrilèges. Aux grandeurs de la parole, Pie IX joint les grandeurs de l'action. Aucune des subtilités qu'on invoque n'éblouit sa sagesse et ne surprend sa conscience. En dépit des prétextes, il maintient l'inviolabilité des donations et des traités; il refuse aux agressions de l'anarchie et aux envahissements de l'étranger le droit d'entamer les bases séculaires de son domaine; il élève le principe et la sainteté du droit, non seulement au dessus des tempêtes, mais au dessus même des incertitudes. Enfin, pour assurer, dans l'avenir, les triomphes de l'Église, il met le ciel dans ses desseins, il s'y crée des protecteurs, il en fait retentir les oracles, il va attaquer l'ennemi jusque derrière ses retranchements et, il s'élève lui-même dans l'amour des peuples, qu'on croirait, à le voir s'élever si haut à une de ces apothéoses où les païens divinisaient l'homme.

2. En 1862, Pie IX, déjà visiblement abandonné des puissances de la terre, devait se chercher, dans le ciel, de nouveaux protecteurs, en canonisant les martyrs japonais. Les canonisations

Les plus anciens exemples de canonisation qui soient constatés par des monuments certains remontent au xe siècle. Cependant l'histoire parle de plusieurs canonisations accomplies par les Souverains Pontifes longtemps auparavant. Ainsi, le Pape Étienne II étant en France, l'an 752, à la demande du roi Pépin, donna ordre aux évêques de Trèves, de Mayence, de Liège et de Cologne, de faire des enquêtes sur la vie de Saint Swidbert. On croit que saint Léon III fit une canonisation solennelle en présence de Charlemagne, et d'un grand nombre de cardinaux et d'évêques, l'an 804. On peut voir plusieurs autres exemples dans le traité de Benoît XIV. Mais les documents authentiques font défaut, au lieu que nous possédons encore la bulle, ou décret synodal, par lequel le pape Jean XVI, en 993, canonisa solennellement saint Udalric, mort vingt ans auparavant. Le diplôme de Jean XVI est rapporté dans le Bullaire romain, tome I, page 288. On compte depuis cette époque jusqu'à nos jours, *cent quatre-vingt-neuf* canonisations solennelles, faites par les Souverains Pontifes, y compris les cinq de Grégoire XVI. Nous nous contentons de mentionner les plus mémorables. — En 1152, Eugène III canonisa l'empereur saint Henri. — Alexandre III, pendant son long pontificat, fit dix canonisations; nous devons entre autres citer saint Édouard, roi d'Angleterre, saint Bernard et saint Thomas de Cantorbery. — Innocent III canonisa l'impératrice sainte Cunégonde, et saint Gilbert de Sempringham. — Sainte Gertrude fut canonisée par Honorius III. — Grégoire IX canonisa saint François d'Assise, en 1228, saint Antoine de Padoue, en 1232, saint Dominique, en 1233, et sainte Élisabeth de Hongrie, en 1235. — Sainte Claire fut canonisée par Alexandre IV, l'an 1255. — En 1267, Clément IV canonisa sainte Hedwige, reine de Pologne. — Saint Louis, roi de France, fut canonisé par Boniface VIII, en 1297. — Clément V, en 1313, canonisa le pape saint Pierre-Célestin. — En 1323, saint Tho-

mas d'Aquin fut canonisé par Jean XXII. — En 1390, canonisation de sainte Brigitte. — En 1446, le pape Eugène IV canonisa saint Nicolas de Tolentino. — En 1450, Nicolas V canonisa saint Bernardin de Sienne. — Calixte III canonisa saint Vincent Ferrier et saint Edmond d'Angleterre en 1455, et sainte Rose de Viterbe en 1458. — Sainte Catherine de Sienne fut canonisée par Pie II, en 1461. — En 1482, Sixte IV canonisa saint Bonaventure. — Saint Léopold, duc d'Autriche, fut canonisé par Innocent VIII en 1485. — Léon X canonisa saint Bruno en 1514, saint François de Paule en 1519, et saint Casimir, roi de Pologne, en 1521. — Saint Antonin fut canonisé par Adrien VI en 1521. — Sixte V ne fit qu'une seule canonisation, celle de Diégo, en 1588. — Clément VIII canonisa saint Hyacinthe en 1594, et saint Raymond de Pennafort l'an 1600. — Paul V canonisa sainte Françoise Romaine en 1608, saint Charles Borromée en 1610. — En 1622, Grégoire XV fit cinq canonisations dans le même temps, savoir, saint Isidore le laboureur, saint Philippe de Néri, saint Ignace de Loyola, saint François Xavier et sainte Thérèse. — En 1625, Urbain VIII canonisa sainte Élisabeth de Portugal, et saint André Corsini en 1629. — En 1658, saint Thomas de Villeneuve fut canonisé par Alexandre VII, et saint François de Sales le fut par le même pape en 1665. — Clément IX fit deux canonisations en 1669, saint Pierre d'Alcantara, et sainte Marie-Madeleine de Pazzi. — Deux ans après, c'est-à-dire en 1671, Clément X canonisa simultanément saint Gaëtan, saint François de Borgia, saint Philippe Beniti, saint Louis Bertrand, et sainte Rose de Lima. Depuis lors, l'usage de canoniser plusieurs saints dans une seule cérémonie a été presque toujours observé. C'est ainsi que l'an 1690, Alexandre VIII canonisa saint Laurent Justinien, saint Jean de Capistran, saint Pascal Baylon, saint Jean de Facond et saint Jean de Dieu. — En 1712, Clément XI canonisa saint Pie V, saint Félix de Cantalice, saint André Avellin et sainte Catherine de Bologne. — En 1726, Benoît XIII fit la canonisation la plus nombreuse que l'on eût jamais vue ; car il canonisa en même temps saint Turibius, saint

Jacques de la Marche, sainte Agnès de Montepulciano, saint Pellegrinus Laziosi, saint Jean de la Croix, saint François Solano, saint Louis de Gonzague, saint Stanislas Kostka ; en 1728, il canonisa saint Jean Népomucène et sainte Marguerite de Cortone. Aucun pape n'a fait autant de canonisations qu'Alexandre III et Benoît XIII. — En 1737, Clément XII canonisa saint Vincent de Paul, saint Jean François Régis, sainte Catherine de Gênes et sainte Julienne Falconieri. — En 1746, Benoît XIV canonisa sainte Fidèle de Sigmaringen, saint Camille de Lellis, saint Piere Regalati, saint Joseph de Lionessa, sainte Catherine Ricci. — Vingt-trois ans plus tard, Clément XIII canonisa saint Jean Cantius, saint Joseph Calasanz, saint Joseph de Copertino, saint Jerôme Émilien, saint Séraphin de Montegranaro, sainte Jeanne Françoise de Chantal. — En 1807 eut lieu la canonisation de saint François Carraciolo, de saint Benoît, de saint Philadelphe, de sainte Angèle Merici, de sainte Colette, de sainte Hyacinthe Mariscotti. — Enfin Grégoire XVI, en 1839, comme nous l'avons dit, canonisa saint Alphonse de Liguori, saint François de Géronimo, saint Jean Joseph de la Croix, saint Pacifique et sainte Véronique Giuliani. Au total, l'on a cent quatre-vingt-neuf canonisations accomplies solennellement par les papes depuis le x[e] siècle jusqu'à celle des martyrs japonais exclusivement.

3. En vue de cette dernière canonisation qui devait avoir lieu au mois de juin suivant, le 18 janvier, le cardinal Caterini, par ordre du Saint-Père, adressait à l'épiscopat catholique, une invitation. Invitation

A raison des circonstances malheureuses où se trouvait l'Église, l'invitation produisit, dans tout l'univers, chez les adversaires, un sentiment de surprise, chez les fidèles, un sentiment de profonde confiance, au cœur des évêques, le désir de répondre, par un acte de présence, à l'invitation du Souverain-Pontife. Ce Pape, déjà dépouillé d'une grande partie de ses États, menacé de la dépossession de l'autre partie, du haut de son trône menacé, provoquait une réunion de l'épiscopat, pour le

jour peut-être où l'on avait résolu de le précipiter. Il était difficile de marquer mieux sa foi dans l'avenir et la certitude que l'on avait du secours d'en haut.

Consistoire. 4. Pour préparer cette canonisation, il y eut, le 7 avril, à Rome, un consistoire secret dans lequel Pie IX manisfesta le désir d'inscrire au catalogue des Saints les trois Bienheureux Japonais de la Compagnie de Jésus, qui, avec les vingt-trois Bienheureux de l'ordre des Frères-Mineurs de saint François, pour lesquels Sa Sainteté avait témoigné le même désir dans le consistoire secret du 23 décembre 1861, ont glorieusement souffert le martyre pour Jésus-Christ. Les noms de ces trois Bienheureux sont Paul Miki, Jean Soan et Jacques ou Didace Kisai. Le Saint-Père préconise ensuite un assez grand nombre d'archevêques et d'évêques.

Cependant, de tous les coins du monde, les évêques s'acheminaient vers Rome, accompagnés d'un certain nombre de prêtres de leurs diocèses respectifs, plusieurs suivis d'une caravane de fidèles. On partait comme pour une croisade, et c'en était une, en effet, la croisade de la foi persécutée, non vaincue, de l'espérance meurtrie, non défaillante, et de la charité s'affirmant plus forte que toutes les haines. Le gouvernement spoliateur et impie du Piémont, vit bien l'effet moral que devait produire une telle manifestation. Aussi ne négligea-t-il rien pour vexer les évêques étrangers et empêcher les évêques d'Italie. Les douaniers, à la frontière, les employés de chemin de fer, dans les gares, la canaille sur les places publiques, vociféraient, au nom de Victor-Emmanuel et de ses ministres, contre des prêtres sans défense, des cris injurieux et même des menaces de mort. La rapacité italienne, enhardie par les brigandages politiques et militaires du gouvernement, s'exerçait, avec un surcroît d'audace, sur les poches et sur les malles. La bonhomie allemande, le flegme anglais, la *furia francese* savaient également prévenir ou déjouer les coupeurs de bourse et les donneurs de coups de couteau. Les voyageurs arrivaient

à flots dans la ville éternelle, d'autant plus heureux, qu'ils avaient dû subir plus d'avanies ou braver de plus stupides rigueurs.

Le 22 mai consistoire semi-public où vingt-trois cardinaux et cent vingt évêques donnaient leur vote pour la canonisation. Le vingt-quatre, adresse des évêques de l'Ombrie qui, empêchés d'aller à Rome, déclarent s'unir de cœur et d'âme à tout ce qui va se faire dans la ville Sainte. Le 6 juin, le Saint-Père réunissait, dans la chapelle Sixtine, les prêtres presents à Rome et leur adressait une pieuse allocution.

5. Le 8 juin, solennité de la canonisation. Nous donnerons ici le compte-rendu officiel du journal de Rome. La solennité

« Le 8 juin 1862, jour de la Pentecôte sera désormais une des dates les plus mémorables des faits écclésiastiques du dix-neuvième siècle.

Notre Saint-Père le Pape Pie IX, entouré des cardinaux, des patriarches, des primats, des archevêques et des évêques accourus de l'Orient et de l'Occident, entouré de sa cour, en présence d'une multitude innombrable de fidèles, à deux pas de la tombe du prince des apôtres, majestueusement assis sur la chaire d'autorité suprême dont il est investi, entre la joie du ciel et l'allégresse de la terre, a décrété que l'Eglise universelle rendrait un culte de sainteté aux bienheureux Pierre Baptiste et à ses vingt-deux compagnons, de l'Ordre des Mineurs de saint François, à Paul Miki et à ses deux compagnons, de la Société de Jésus, tous martyrs, et à Michel de Sanctis, confesseur, prêtre profès de la Réforme des Trinitaires déchaussés de la Rédemption des captifs.

L'aube éclairait à peine un splendide horizon, saluée par l'artillerie du château Saint-Ange et par les oriflammes de l'Église arborés sur les tours, que le peuple descendait des sept collines, à travers des milliers de voitures qui entravaient sa marche et roulant ses flots comme une mer agitée, vers la basilique Vaticane, dont il allait remplir et l'enceinte et la place. La basilique était décorée avec une magnificence digne de l'auguste cérémonie qui devait y avoir lieu, et avait ajouté aux

trophées de Pierre ceux des héros que son successeur allait couronner de toute la plénitude de gloire promise aux membres de l'Église militante qui ont suivi les voies du Sauveur.

La façade de la basilique était ornée de l'effigie de ces glorieux athlètes qui méprisèrent la vie pour l'offrir en holocauste au Seigneur. On les voyait représentés sur une large bannière appendue à la grande loge, assis sur des nues, planant déjà sur ce bas monde et transportés vers le ciel pour *s'y enivrer dans l'abondance de la maison de Dieu et s'abreuver au torrent des célestes voluptés.*

Cette bannière ouvrait une série de tableaux peints avec art, représentant toute une épopée d'actes héroïques pour lesquelles le spectateur ne peut s'empêcher de rendre gloire au Dieu qui a exalté si haut ces vingt-sept élus. On y voyait que ni *les tribulations*, ni *les angoisses*, ni *la faim*, ni *la nudité*, ni *le péril*, ni *la persécution*, ni *l'épée*, n'ont pu séparer ces âmes d'élection de la *charité du Christ*, et comment leur grandeur éclate *non dans les dehors séduisants de la sagesse humaine, mais dans la manifestation de l'esprit et de la vertu.*

Voici attachés sur la croix, au dessus de la porte principale du temple, les vingt-trois enfants du pauvre d'Assise; en vain chercheriez-vous sur leurs corps cloués à ce bois d'angoisse, une seule contorsion de douleur : ils prêchent encore à la foule étonnée ce Jésus qui, en mourant sur une croix a converti en honneur l'ignominie de la croix. A droite, sur la porte suivante, sont les trois disciples de Loyola, eux aussi crucifiés et couronnés de la foi, au milieu des humiliations du monde; à leurs pieds sont prosternés le vénérable évêque du Japon, le roi d'Arima, le souverain d'Omura, avec leurs courtisans, tous suppliant les martyrs de se souvenir d'eux dans le séjour de délices où ils vont avoir le bonheur d'entrer. A gauche, au-dessus de la troisième porte, le fidèle contemple Jésus-Christ mettant avec une bonté infinie son divin cœur dans le sein de son pieux serviteur, Michel de Sanctis. De courtes inscriptions latines, disposées entre les portes de l'atrium, donnent la raison

de cette solennité et des dispositions avec lesquelles le fidèle doit y assister.

Les bornes de cet article ne nous permettent de décrire au gré du lecteur ni les peintures de l'intérieur de la basilique où sont retracés les gestes, les miracles et les gloires des bienheureux, ni les inscriptions latines qui les racontent, ni la splendeur de l'ornementation, ni cette éblouissante illumination obtenue à l'aide de candélabres disposés sur le pavé, suspendus à la voûte ou aux murs, et de cierges placés le long de la corniche. Nous réservant de nous étendre un jour davantage sur ce sujet et d'offrir aux artistes qui ont contribué à la décoration de la basilique le tribut d'honneur qui leur est dû, nous nous bornerons aujourd'hui au récit de la cérémonie.

Il était un peu plus de sept heures quand la tête de la procession qui accompagnait le Saint-Père est entrée dans l'enceinte du temple.

Cette procession, partie de la chapelle Sixtine et descendant par l'escalier royal, avait suivi la galerie qui longe le flanc gauche de la basilique, et, sortant par la porte de fer, avait traversé la place pour gagner directement la galerie de droite, et de là l'atrium. Les assistants disposés sur deux files, tenaient un cierge allumé et un petit livre de psaumes et d'hymnes imprimé par commandement exprès de Sa Sainteté. Le chant avait commencé, comme en ces sortes de *supplications*, par l'*Ave, maris stella*, entonné par le Saint-Père, après qu'il eut revêtu les ornements pontificaux.

En tête de la procession, et précédés des élèves de l'Hospice Apostolique et de ceux de la maison des Orphelins, s'avançaient sous leur bannière respective les religieux des ordres mendiants et monastiques et les chanoines réguliers, suivis de la croix du clergé séculier, des élèves du séminaire romain, du collège des curés, des chanoines, et clergé des collégiales, et des chanoines et clergé des basiliques mineures et patriarchales, ces derniers précédés des pavillons et des clochettes. La marche était fermée

par Mgr le vice-gérant, entouré des membres du tribunal et de l'éminentissime cardinal-vicaire.

Les membres du tribunal de la sacrée Congrégation des Rites, les consulteurs et les prélats officiers précédaient les bannières des bienheureux. La première, représentant le confesseur Michel de Sanctis, était portée derrière six Trinitaires déchaussés, en cotte et tenant de gros cierges inclinés; quatre Pères du même Ordre portaient les cordons de soie, et des membres de l'Archiconfrérie du Gonfalon soutenaient la bannière. Les Frères de Sainte-Marie *della Pieta* et de Saint-François-Xavier portaient la seconde, où étaient représentés le bienheureux Paul Miki et ses compagnons, martyrs. Quatre Pères de la compagnie de Jésus tenaient les cordons, et six autres précédaient avec des cierges. La troisième bannière, celle des martyrs franciscains était soutenue par les confrères des Stigmates et précédée de cinq Franciscains tenant leur cierge ; un sixième était porté par Eusèbe du Musquiz, descendant de saint Martin de l'Ascension; le prêtre Rosalio, son frère, tenait un des cordons de la bannière et trois Pères de l'Observance, les trois autres cordons.

Suivait la chapelle pontificale dans l'ordre suivant : les procureurs de collèges, le prédicateur apostolique, les Bussolanti, les chapelains communs, dont quelques-uns portaient des mitres et des tiares précieuses de Sa Sainteté, les clercs secrets, les chapelains d'honneur et secrets, le procureur général du fisc, avec le commissaire de la chambre apostolique, les avocats consistoriaux, les camériers d'honneur et secrets, surnuméraires ecclésiastiques, les camériers secrets participants, les chapelains chantres pontificaux et le personnel des divers collèges de la prélature, savoir : les référendaires de la signature, et, parmi eux, le prêtre assistant, le diacre et le sous-diacre de la chapelle pontificale; les abréviateurs du parc majeur, les votants de la signature de justice, les clercs de la chambre apostolique, les auditeurs de Rote, et, parmi eux, le P. Maître du sacré palais, en habit de frère prêcheur. Les membres de ces divers collèges portaient le rochet et la cotte sur la soutane violette, et les

autres dignitaires de la cour pontificale chacun le costume de son rang. Après eux, venaient le maître du Saint-Hospice et les chapelains secrets; ces derniers portant la tiare et la mitre ordinaire de Sa Sainteté.

Après eux, le dernier auditeur de Rote, en *tonacella*, portait la croix papale, fixée sur la hampe. Le prélat doyen de la signature balançait l'encensoir devant elle; sept votants de la signature, faisaient les fonctions d'acolytes, tenaient autour d'elle des cierges allumés, ornés d'arabesques dessinées en talc et en papier, deux maîtres *Ostiari*, gardiens de la croix, la suivaient de près.

Le clergé séculier portait les ornements rouges; le prélat auditeur de Rote, qui devait remplir les fonctions de sous-diacre apostolique, l'aube de la *tonacella*, le diacre et le sous-diacre grecs, les ornements et leurs rites. Ils etaient suivis des Pères Pénitenciers du Vatican, en chasuble damassée, des abbés *nullius* et des abbés généraux, en chape damassée et la mitre de linge sur la tête. Les évêques, archevêques, primats, patriarches portaient la chape de *lama* et la mitre de lin; les Pères du Sacré-Collège, qui venaient derrière eux, les ornements sacrés de leur ordre. Les cardinaux-diacres étaient en dalmatique, les cardinaux-évêques en chape.

Plus près de Sa Sainteté s'avançaient les conservateurs et le sénateur de Rome, le prince assistant au trône, le vice-camerlingue de la S. E. et ses deux assistants, le cardinal-diacre ministrant, les deux premiers maîtres des cérémonies. Les personnages dits *de custodia Pontificis* étaient rangés autour de l'auguste chef de l'Église : officiers supérieurs de la garde palatine d'honneur, officiers de la garde suisse, cameriers secrets d'épée et de cape, massiers, *Palafrenieri* et *Sediari*, sous la direction du grand *Forieri* et du grand *Cavallerrizzo*, et tenant soulevée sur leurs épaules la *sedia gestatoria* ou était assis le Souverain Pontife, mitre en tête, enveloppé dans les plis du manteau pontifical, la main gauche recouverte d'un voile de soie brodé d'or et portant un cierge allumé, la droite se levait de temps en

temps pour bénir le peuple. Ce peuple, qui encombrait l'immense place, se heurtait, se soulevait pour découvrir le maître infaillible de la foi porté sous le baldaquin, entre les *flabelli*, et s'agenouillait avec émotion et respect sous la main bénissante.

Derrière Sa Sainteté, quelques chapelains alternaient le chant de l'*Ave, maris stella;* l'auditeur-général de la chambre, le trésorier-général, le majordome, le personnel du collège des protonotaires apostoliques et les généraux d'Ordres fermaient la marche.

Sa Sainteté ayant ordonné que tous les personnages qui prendraient part à la procession entonneraient le *Regina Cœli* en mettant le pied sur le seuil de la basilique, les chapelains ont entonné l'antienne. La tête de la procession attendait devant l'autel du Saint-Sacrement. Sa Sainteté, descendant de la *sedia*, s'est agenouillée sur le prie-Dieu pour faire son adoration, et tout le personnel l'a imitée.

Les bannières ont été déposées dans la chapelle.

En ce moment le Saint-Père, reprenant place sur la *sedia gestatoria*, s'est dirigée vers le *presbiterio*, précédé de tout le personnel de la procession. Après une courte prière, Sa Sainteté s'est assise sur le siège pontifical pour recevoir l'obédience que les cardinaux ont prêtée en lui baisant la main, recouverte des franges du manteau; les patriarches, les primats, les archevêques, les évêques, en baisant la croix de l'étole reposant sur son genou; les abbés *nullius*, les abbés généraux et les pénitenciers de la basilique, en lui baisant le pied.

Chacun d'eux, après l'obédience, descendait les degrés du trône pour aller occuper le siège qui lui était affecté dans l'enceinte du *presbiterio*. L'ensemble de ces dignitaires formait autour du père des fidèles une majestueuse assemblée, comme point ou bien peu de siècles passés ont eu occasion d'en contempler.

Tous les dignitaires qui devaient assister le chef de l'Église pendant la messe pontificale ont pris place alors autour de lui. A ses côtés se tenaient les cardinaux Ugolini, et Marini, diacres

assistants; à sa droite, et par rang de préséance, le prince Orsini, assistant au trône, et le marquis Antici Mattei, sénateur de Rome; la municipalité romaine et les avocats consistoriaux; à sa gauche, Mgr Ferrari, préfet des cérémonies, le doyen de la sacrée Rote et les deux camériers secrets assistants. Sur les degrés du trône avaient pris place les archevêques que Sa Sainteté avait désignés pour les assistants, savoir : le primat arménien de Constantinople et les archevêques de Gnesen et Posen, d'Alby, de Dublin, de Halifax, de Cincinnati, de Salzbourg, de Caracas, d'Olmütz, de Durazzo, de Tyr (rite grec), de Sorrente, de Munich, de Goritz, de Tarragone, de Beyrouth (rite maronite), de Damas (rite grec) et de Zara. Les patriarches de Venise et des Indes-Occidentales étaient à côté de Sa Sainteté pour lui tenir le livre et la bougie.

Tous ayant en main leur cierge allumé, l'Em. cardinal Clarelli, procureur de la canonisation, accompagné d'un cérémoniaire apostolique et d'un avocat consistorial, s'est avancé au pied du trône, et l'avocat, agenouillé, s'est adressé en ces termes à Sa Sainteté :

« Très-Saint-Père : Le très-révérend Seigneur Clarelli, ici présent, demande *instamment* à Votre Sainteté d'inscrire au catalogue des saints de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de prononcer que tous les fidèles devront honorer comme saints les bienheureux Pierre-Baptiste, Paul, avec leurs compagnons, martyrs, et Michel De Sanctis, confesseur. »

Mgr Pacifici, secrétaire des Brefs *ad Principes*, qui se tenait sur le trône, a répondu en latin, au nom du Saint-Père, que Sa Sainteté, bien que pleinement édifiée sur les vertus de ces bienheureux et sur les miracles par lesquels le Seigneur avait fait éclater la gloire dont ils jouissent, exhortait néanmoins l'assistance à implorer les lumières d'en haut pour le chef de l'Église, par l'intercession de la bienheureuse Vierge Marie, des saints apôtres Pierre et Paul et de toute la cour céleste.

A ces mots, les postulateurs sont retournés à leurs sièges. Deux chapelains chantres ont entonné les *Litanies des Saints*,

qui ont été poursuivies jusqu'au dernier *Kyrie eleison* et par l'auguste assemblée et par les innombrables voix du peuple faisant retentir les voûtes de la basilique.

Les litanies terminées, les postulateurs sont revenus devant le trône, et l'avocat a répété la formule en y ajoutant au mot *instanter* le mot *instantiùs*. A quoi le prélat secrétaire a répondu, au nom de Sa Sainteté, qu'elle voulait qu'on implorât par de nouvelles prières l'assistance de l'Esprit-Saint, source de sainteté et de lumière.

Après le départ des postulateurs, le Souverain Pontife s'est agenouillé sur le prie-Dieu et est resté en oraison depuis le moment où le premier des cardinaux-diacres a dit : *Orate*, jusqu'au moment où le second a prononcé à haute voix le mot : *Levate*. Sa Sainteté s'étant levée, toute l'auguste assistance, qui avait prié comme Elle, en a fait autant. Le Saint-Père a entonné le *Veni, Creator Spiritus*, qu'ont achevé les chapelains chantres et le peuple, en alternant les strophes.

Après que le Saint-Père eut récité l'oraison et se fut assis, les postulateurs se sont présentés pour la troisième fois, et l'avocat a répété la même formule en ajoutant aux deux mots précédents le mot *instantissimè*. A quoi le prélat-secrétaire a répondu que Sa Sainteté, intimement persuadée que la canonisation qu'on implorait d'Elle était une chose agréable à Dieu, se sentait disposée à prononcer la sentence définitive.

A ces mots, l'assemblée s'est levée et le Saint-Père, la mitre en tête, assis sur sa chaire en qualité de docteur et de chef de l'Église universelle, a parlé en ces termes :

« En l'honneur de la sainte et indivisible Trinité, pour l'exaltation de la foi catholique et pour l'accroissement de la religion chrétienne, par l'autorité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, des bienheureux apôtres Pierre et Paul, et la nôtre, après une mûre délibération et ayant souvent imploré le secours divin, de l'avis de nos vénérables frères les cardinaux de la sainte Église romaine, les patriarches, archevêques et évêques présents

dans la ville, nous décrétons et définissons Saints les bienheureux :

« Pierre-Baptiste, Martin de l'Ascension, François Blanco, prêtres ;

« Paul Miki, Jean Soan, Philippe de Jésus, clercs ;

« Didace-Jacques Kisaï, catéchiste ;

« François de Saint-Michel, Gonzalez Garcia, Paul Suzuqui, Gabriel de Duisco, Jean Quizuya, Thomas Danchi, François-Thomas Kozaki, Joachim Sakijor (ou Saccakibara), Bonaventure, Léon Karasumaro, Mathias, Antoine, Louis Ibarchi, Paul Yuaniki Ibarchi, Michel Kozaki, Piere Sequezein (ou Sukegiro), Cosme Raquiza (ou Tachegia), François Fahelante, laïques ;

« Tous martyrs ;

« Et Michel De Sanctis, confesseur.

« Statuant que leur mémoire devra être rappelée tous les ans avec une pieuse dévotion dans l'Église universelle, savoir :

« Celle de Pierre-Baptiste et de ses compagnons, le 5 février, jour où ils ont souffert pour le Christ, parmi les saints Martyrs;

« Et celle de Michel, le 5 juillet, parmi les saints confesseurs non pontifes.

« Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Amen. »

Au mot *Amen* les postulateurs se sont de nouveau avancés vers le trône, et l'avocat consistorial a remercié Sa Sainteté au nom du cardinal-procureur, en ajoutant qu'il le suppliait de vouloir bien ordonner l'expédition des lettres apostoliques concernant la canonisation. Le Saint-Père a répondu : *Decernimus*,et l'a béni : Le cardinal-procureur est allé baiser la main et le genoux de Sa Sainteté pendant que l'avocat, adressant la paroles aux protonotaires apostoliques, les priait de dresser acte de tout, à quoi le premier de ces prélats a répondu en se tournant vers les camériers secrets appelés à rendre témoignage : *Conficiemus vobis testibus.*

Le grand acte accompli, Sa Sainteté s'est levée, a déposé la mitre et entonné le *Te Deum*. Quarante mille voix ont poursuivi le chant pour donner un libre cours à l'émotion qui faisait battre

tous les cœurs, et pour rendre grâce à Dieu, qui venait de se glorifier dans ses saints. Les cloches de la basilique communiquaient l'allégresse de l'assistance aux fidèles qui n'avaient pu en faire partie ; les canons du château Saint-Ange annonçaient le grand évènement à la Ville-Éternelle, et les cloches de toutes les églises conviaient tous les fidèles à réciter les prières prescrites pour gagner les indulgences. Les cœurs étaient pénétrés d'une sainte allégresse du Seigneur.

Après le *Te Deum*, le premier des cardinaux-diacres assistants récita, à haute voix, le verset *Orate pro nobis Sancti Petre Baptista*, *Paule, vestrique socii et Michael*, *Alleluia!* Le peuple y ayant répondu, Sa Sainteté récita l'oraison propre des nouveaux saints :

Domine Jesu Christe, qui ad tui imitationem per crucis supplicium primitias fidei apud Japoniæ gentes in Sanctorum Martyrum Petri Baptistæ, Pauli et Sociorum *sanguine dedicasti, quique in corde* Sancti Michaelis *Confessoris tui Charitatis ignem exardescere fecisti, concede, quæsumus, ut quorum hodie solemnia colimus, eorum excitemur exemplis. Qui vivis et regnas in sæcula sæculorum.*

L'*Amen* répondu par le peuple a mis fin à l'acte de la canonisation.

Le Saint-Père, montant alors sur le trône de Tierce, a pris les ornements pontificaux pour la messe qu'il allait célébrer.

Outre les prélats désignés plus haut comme assistants au trône, l'Éminentissime Mattei assistait Sa Sainteté en qualité de cardinal-archevêque, l'Éminentissime Antonelli en qualité de diacre ministrant, et Mgr Nardi, auditeur de Rote, en qualité de sous-diacre apostolique. L'oraison des nouveaux saints a été unie à celle du jour, sous la même formule finale, et après le chant de l'Évangile en grec et en latin, Sa Sainteté a prononcé une émouvante homélie en l'honneur des vingt-sept confesseurs de la foi. Ensuite, le cardinal-diacre ministrant a récité le *Confiteor* en ajoutant aux mots : Pierre et Paul, *Sanctorum Petri Baptistæ, Pauli, eorum sociorum et Michaelis.*

La présentation des oblations de cierges, de pain, de vin, d'eau, de deux tourterelles, de deux colombes et de quelques petits oiseaux a eu lieu au moment de l'offertoire.

Les oblations étaient disposées sur trois tables à gauche de l'autel. Chaque table correspondant à une des trois postulations supportait cinq cierges peints aux armes du Souverain-Pontife et de l'ordre religieux auquel appartenait le Saint, deux de ces cierges étaient de soixante livres et trois de douze livres. A côté étaient deux pains, l'un doré, l'autre argenté, aux armes de Sa Sainteté et déposés sur des plateaux d'argent. Deux petits barils, l'un doré, l'autre argenté, renfermaient le vin et l'eau et trois cages, les tourterelles, les colombes et les petits oiseaux.

On sait que c'est aux cardinaux de la Congrégation des Rites qu'est réservé l'honneur de présenter les oblations au Saint-Père, avec l'assistance de leurs gentilshommes, de religieux de l'Ordre des saints, ou de telle autre personne ayant un titre à cette faveur.

Au moment de l'offertoire, les cardinaux Patrizi, de l'ordre des évêques; Gousset, de l'ordre des prêtres; Ugolini, de l'ordre des diacres, et Clarelli, procureur de la canonisation, se sont dirigés vers les tables, suivis des personnages désignés pour porter les oblations, et se sont ensuite présentés devant le trône, conduits par un cerémoniaire et précédé des massiers apostoliques.

Là, le cardinal-postulateur, qui marchait de front avec le cardinal-évêque, a monté les degrés du trône, et s'est placé à côté du Saint-Père. Le cardinal-évêque, s'avançant alors vers le trône, a pris des mains de ses gentilshommes les deux grands cierges qu'il a présentés à Sa Sainteté. Sa Sainteté les a bénis et remis au préfet des cérémonies. Après le départ du cardinal, le porteur d'un des petits cierges s'est présenté, l'a remis à l'Éminentissime Postulateur et ce dernier au Souverain-Pontife ; il en a été de même pour les colombes. L'Éminentissime cardinal-prêtre a offert alors les deux pains portés par ses

gentilshommes, et le cardinal-procureur, le second des petits cierges et la cage des tourterelles. Le cardinal-diacre a offert alors les deux barils d'eau et de vin qu'avaient apportés ses gentilshommes, et l'Éminentissime procureur, le troisième des petits cierges et la cage des petits oiseaux.

Tous ces personnages étant retournés à leur poste, excepté le cardinal-procureur, qui est resté sur la plate-forme du trône, ont eu lieu alors les deux autres oblations, l'une pour les saints jésuites, à laquelle ont pris part les Éminentissimes cardinaux Altieri, Seytowicz, Bofondi ; et l'autre pour saint Michel De Sanctis, à laquelle ont pris part les Éminentissimes cardinaux de Reisach, Villecourt et Roberti. Les oblations étaient terminées.

Le Saint-Père déposant alors le grémail qu'il avait pris pendant la présentation s'est lavé les mains dans l'eau que lui versait le sénateur de Rome, et s'est essuyé avec le linge que lui présentait le cardinal-évêque assistant. Après quoi il a poursuivi la célébration de la messe. »

Adresse

6. Le lendemain de la canonisation, 9 juin, se tint un consistoire public où le cardinal Mattei, doyen du Sacré-Collège, lut une adresse des évêques au Pape. Cette adresse portait deux cent soixante-cinq signatures, parmi lesquelles on remarquait celle de cinquante-quatre prélats français. Nous détachons, de l'allocution du cardinal Mattei, les passages suivants : « Nous reconnaissons que la souveraineté temporelle du Saint-Siège est une *nécessité* et qu'elle a été établie par un dessein manifeste de la Providence divine ; nous n'hésitons pas à déclarer que, dans l'état présent des choses humaines, cette souveraineté temporelle est absolument requise pour le bien de l'Église et pour le libre gouvernement des âmes. Il fallait assurément que le Pontife romain, Chef de toute l'Église, ne fût ni le sujet ni même l'hôte d'aucun prince ; mais qu'assis sur son trône et maître dans son domaine et son propre royaume, il ne reconnût de droit que le sien et put, dans une noble, paisible et douce liberté,

protéger la foi catholique, défendre, régir et gouverner toute la République chrétienne.

« Qui donc pourrait nier que dans les conflits des choses, des opinions et des institutions humaines, il faille au centre de l'Europe un lieu sacré, placé entre les trois continents du vieux monde, un siège auguste, d'où s'élève tour à tour pour les peuples et pour les princes, une voix grande et puissante, la voix de la justice et de la liberté, impartiale et sans préférence, libre de toute influence arbitraire, et qui ne puisse ni être comprimée par la terreur, ni circonvenue par les artifices ?

« Puisqu'il en est ainsi, qui donc oserait attaquer cette souveraineté si ancienne, fondée sur une telle autorité, sur une telle force des choses ? Quelle autre puissance lui pourraît être comparée, si l'on considérait même ce droit humain sur lequel reposent la sécurité des princes et la liberté des peuples ? Quelle puissance est aussi vénérable et sainte ? Quelle monarchie ou quelle république peut se glorifier, dans les siècles passés ou modernes, de droits si augustes, si anciens, si inviolables ? Ces droits, si, une fois pour ce Saint-Siège, ils étaient méprisés et foulés aux pieds, quel prince serait assuré de garder son royaume, quelle république son territoire ? Aussi, Très-Saint Père, c'est pour la religion sans doute, mais c'est aussi pour la justice et pour le droit, qui sont parmi les nations les fondements des choses humaines, que vous luttez et que vous combattez.

« Mais il ne nous appartient pas de parler plus longtemps de cette grave matière, nous qui avons écouté sur elle non pas tant vos paroles que vos enseignements. Votre voix, en effet, semblable à la trompette sacerdotale, a proclamé dans toute l'univers que, « c'est par un dessein particulier de la Providence que le Pontife romain, placé par Jésus-Christ comme le Chef et le centre de toute son Église, a obtenu une souveraineté temporelle (1) ; nous devons donc tous tenir pour certain que cette souveraineté n'a pas été fortuitement acquise au Saint-

(1) Lettres apostoliques du 26 mai 1860. Allocution du 20 juin 1859. Encyclique du 9 juin 1860. Allocution du 17 décembre 1860.

Siège, mais qu'elle lui a été attribuée par une disposition spéciale de Dieu, par une longue série d'années, par le consentement unanime de tous les États et de tous les empires, et qu'elle a été fortifiée et maintenue par une sorte de miracle.

« Vous avez également déclaré, dans un langage élevé et solennel, « que vous vouliez conserver énergiquement et garder entiers et inviolables la souveraineté civile de l'Église romaine, ses possessions temporelles et ses droits, qui appartiennent à l'univers catholique; que la protection de la souveraineté du Saint-Siège et du patrimoine de saint Pierre regardait tous les catholiques; que vous êtes prêt à sacrifier votre vie plutôt que d'abandonner en quoi que ce soit cette cause de Dieu, de l'Église et de la justice (1). » Applaudissant par nos acclamations à ces magnifiques paroles, nous répondons que nous sommes prêts à aller avec vous à la prison et à la mort; nous vous supplions humblement de demeurer inébranlable en ce ferme dessein et en cette constance, donnant aux anges et aux hommes le spectable d'une âme invincible et d'un courage souverain. C'est ce que vous demande l'Église de Jésus-Christ, pour l'heureux gouvernement de laquelle la souveraineté temporelle a été providentiellement attribuée aux Pontifes romains, et qui a tellement senti que la protection de cette souveraineté était son affaire, qu'autrefois, durant la vacance du Siège apostolique et au milieu de plus redoutables extrémités, tous les Pères du Concile de Constance ont voulu administrer eux-mêmes en commun les possessions temporelles de l'Église romaine, ainsi que les documents publics en font foi. C'est ce que vous demandent les chrétiens fidèles, disposés dans toutes les contrées du globe, qui se félicitent de nous avoir vu venir librement à vous et librement vaquer aux intérêts de leurs consciences; c'est ce que vous demande, enfin, la société civile, qui sent que la subversion de votre gouvernement ébranlerait ses propres fondements.

« Quoi de plus? Vous avez condamné par un juste jugement, ces hommes coupables qui ont envahi les biens ecclésiastiques,

(1) Lettre encyclique du 19 janvier 1860.

et vous avez proclamé « nul et de nul effet » tout ce qu'ils ont accompli, (1) vous avez décrété que tous les actes tentés par eux étaient « illégitimes et sacrilèges (2) » ; vous avez décrété avec raison et à bon droit, « que les auteurs de ces forfaits étaient passibles des peines et censures ecclésiastiques (3). »

« Ces graves paroles de votre bouche, ces actes admirables, nous devons les accueillir avec respect et y renouveler notre plein assentiment. En effet, de même que le corps souffre toujours avec la tête, à laquelle il est uni par le lien des membres et par une même vie, de même il est nécessaire que nous soyons en parfaite sympathie avec vous. Nous sommes tellement joints à vous dans votre désolante affliction, que tout ce que vous souffrez nous le souffrons également par l'accord de notre amour. Nous supplions Dieu qu'il mette fin à des perturbations si injustes et qu'il rende à sa liberté et à sa gloire première l'Église épouse de son Fils, si misérablement dépouillée et opprimée. »

Le Pape répondit par son allocution : *Maxima quidem lætitia* : c'est le résumé exact et éloquent des enseignements du Saint-Siège, dans ces difficiles conjectures; nous ne pouvons en trouver l'expression certaine, à meilleure adresse, que sur les lèvres du Pape :

« Vous connaissez, dit le Pontife, cette guerre implacable déclarée au catholicisme tout entier par ces mêmes hommes, qui, ennemis de la croix de Jésus-Christ, ne pouvant supporter la saine doctrine, unis entre eux par une coupable alliance, blasphèment ce qu'ils ignorent, entreprennent d'ébranler les fondements de notre sainte religion et de la société humaine, bien plus, de la renverser de fond en comble, si cela était possible; de pervertir les esprits et les cœurs, de les remplir des erreurs les plus pernicieuses et de les arracher à la religion catholique. Ces perfides artisans de fraudes, ces fabricateurs de mensonges ne cessent de tirer des ténèbres les monstrueuses erreurs des anciens temps, déjà tant de fois réfutées par les auteurs les plus judi-

(1) Allocution du 26 septembre 1860. — (2) Allocution du 20 juin 1859. — (3) Lettres apostoliques du 26 mars 1859.

cieux et vaincus par les plus sévères jugements de l'Église; de les rendre plus saisissantes en les revêtant de formes, de paroles nouvelles et fallacieuses, de les propager partout et de toute manière. Par ces funestes et diaboliques artifices, ils souillent et pervertissent toute science, ils répandent pour la perte des âmes un poison mortel, ils favorisent une licence effrénée et les plus mauvaises passions; ils bouleversent l'ordre religieux et social, ils s'efforcent de détruire toute idée de justice, de vérité, de droit, d'honneur et de religion, ils tournent en dérision, insultent et méprisent la doctrine des saints préceptes du Christ. L'esprit recule d'horreur, il craint de toucher, même légèrement, les principales de ces erreurs pestilentielles, par lesquelles ces hommes dans nos temps malheureux troublent toutes les choses divines et humaines.

« Personne de vous n'ignore, que ces hommes détruisent complètement l'union nécessaire qui, par la volonté de Dieu, relie l'ordre naturel et l'ordre surnaturel, et qu'en même temps ils changent, renversent et abolissent le caractère propre, véritable, légitime de la révélation divine, l'autorité, la constitution et la puissance de l'Église. Cette témérité d'opinion les conduit même à nier audacieusement et sans crainte toute vérité, toute loi, toute puissance, tout droit d'origine divine; ils n'ont pas honte d'affirmer que la science de la philosophie et de la morale, ainsi que les lois civiles, peuvent et doivent être soustraites à la révélation divine et à l'autorité de l'Église; que l'Église n'est pas une société véritable et parfaite, pleinement libre; qu'elle ne peut pas s'appuyer sur les droits propres et permanents que lui a conférés son divin Fondateur; mais qu'il appartient à la puissance civile de définir quels sont les droits de l'Église et dans quelles limites elle peut les exercer.

« De là ils concluent injustement que cette puissance civile peut se mêler des choses qui appartiennent à la religion, aux mœurs et au gouvernement spirituel des âmes, empêcher même que les prélats et les peuples fidèles communiquent librement et réciproquement avec le Pontife romain, divinement établi le

Pasteur suprême de toute l'Église, et cela afin de dissoudre cette union nécessaire et intime qui, par l'institution divine de Notre-Seigneur lui-même, doit exister entre les membres mystiques du corps du Christ et celui que le Christ a divinement institué leur Chef visible. Ils ne craignent pas non plus de proclamer avec la plus grande perfidie, devant la multitude, que les ministres de l'Église et le Pontife romain doivent être exclus de tous droits et de toute puissance temporelle.

« En outre, ils n'hésitent pas, dans leur extrême impudence, d'affirmer que non seulement la révélation divine ne sert à rien, mais qu'elle nuit à la perfection de l'homme, qu'elle est elle-même imparfaite et par conséquent soumise à un progrès *continu et indéfini*, qui doit répondre au développement progressif de la raison humaine. Aussi osent-ils prétendre que les prophéties et les miracles exposés et rapportés dans les Livres sacrés sont des fables de poètes; que les saints mystères de notre foi sont le résultat d'investigations philosophiques; que les livres divins de l'Ancien et du Nouveau-Testament ne contiennent que des mythes, et que, chose horrible à dire ! Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même n'est qu'un mythe et une fiction. En conséquence, ces séditieux adeptes de dogmes pervers soutiennent que les lois morales n'ont pas besoin de sanction divine; qu'il n'est point nécessaire que les lois humaines se conforment au droit naturel ou reçoivent de Dieu la force obligatoire; ils affirment que la loi divine n'existe pas.

« Bien plus, ils osent nier toute action de Dieu sur le monde et sur les hommes, ils avancent témérairement que la raison humaine, considérée sans avoir aucun rapport à Dieu, est l'unique arbitre du vrai et du faux, du bien et du mal; qu'elle est à elle-même sa loi, et qu'elle suffit par ses forces naturelles pour procurer le bien des hommes et celui des peuples...

Le Pape énumère ensuite les applications désastreuses qu'enfantent ces erreurs. C'est, pour l'Église, la spoliation; pour le Saint-Siège, la ruine du pouvoir temporel; pour les sociétés ci-

viles, la confusion de tous les droits, la désertion de tous les devoirs, l'anarchie et la révolution.

« Quant à nous, attentif à notre ministère apostolique, et plein de sollicitude pour le salut spirituel de tous les peuples qui nous ont été divinement confiés, « comme nous ne pouvons « autrement gouverner ceux qui nous sont confiés, dirons-nous « avec saint Léon notre prédécesseur, qu'en poursuivant avec « le zèle de la foi du Seigneur ceux qui pervertissent et sont « pervertis, et en arrachant des âmes saines ce venin avec « toute la sévérité possible, afin qu'il ne s'étende pas plus « loin (1), » nous élevons notre voix apostolique en votre auguste assemblée, nous réprouvons, nous proscrivons, nous condamnons les erreurs ci-dessus énoncées, comme contraires et absolument opposées non seulement à la foi et à la doctrine catholique, aux lois divines et ecclésiastiques, mais encore à la loi, à la justice naturelle et éternelle ainsi qu'à la droite raison.

« Pour vous, vénérables Frères, qui êtes le sel de la terre, les gardiens et les pasteurs du troupeau du Seigneur, nous vous exhortons, nous vous conjurons de plus en plus de continuer, avec votre admirable piété et votre zèle épiscopal, ainsi que vous l'avez fait jusqu'alors avec tant de gloire pour votre Ordre, d'éloigner avec un soin et une vigilance extrêmes les fidèles qui vous sont confiés, de ces pâturages empoisonnés, de combattre et de réfuter la perversité monstrueuse de ces opinions, tant par la parole que par les écrits. Vous savez, en effet, qu'il s'agit d'intérêts suprêmes, puisqu'il s'agit de la cause de notre sainte foi, de l'Église catholique, de sa doctrine, du salut des peuples, de la paix et de la tranquillité de la société humaine. C'est pourquoi, autant qu'il est en vous, ne cessez jamais d'éloigner des fidèles la contagion du fléau, c'est-à-dire de détourner de leurs yeux et de leurs mains les livres et les journaux pernicieux; de les instruire des saints préceptes de notre auguste religion; de les exhorter et de les avertir de fuir

(1) Epist. VII ad Episc. per Ital. n. 2.

ces docteurs d'iniquités comme on fuit la rencontre d'un serpent. »

7. A ces déclarations du Pape et des évêques, le Parlement Italien crut pouvoir répondre, huit jours après. Réponse de l'Italie

« Les paroles qui ont retenti au Vatican, il y a peu de jours, disent les députés, déclarent impossibles les moyens par lesquels la diplomatie croit pouvoir concilier le droit de l'Italie inhérent à celui de votre couronne avec le pouvoir temporel, qui est la ruine de Rome. Ce langage ne nous fait pas perdre contenance; il dispense votre peuple de ces hésitations qui mettent sa modération à de si dures épreuves.

« Maintenant, puisque des prélats étrangers, peu soucieux de la nature toute religieuse et spirituelle de leur auguste ministère, affirment avec tant de solennité un vote de réaction politique; puisque, du sein des provinces gouvernées au nom du Pontife romain, des scélérats portent la désolation dans les provinces méridionales du royaume, l'Europe devra enfin se convaincre que votre autorité, ô Sire, et celle des lois d'un peuple libre qui a l'honneur de vous avoir à sa tête, peuvent seules donner une base pacifique aux affaires de Rome, et délivrer l'Italie et l'Europe de cette confusion, de ce conflit de pouvoirs qui troublent les consciences et mettent en péril la paix du monde. »

8. Le P. Tapparelli d'Azeglio fit, sur la présence des évêques à Rome, quelques réflexions que nous voulons citer avant de finir: c'est comme la philosophie catholique de la canonisation des martyrs Japonais; ces mêmes réflexions s'appliqueront plus tard à d'autres évènements. Réflexions

Aux yeux de l'illustre publiciste, la répétition agrandie de ce qui s'était passé à Rome, en 1854, est une chose miraculeuse. « Oui, miraculeuse, dit-il, à cause du nombre des prélats qui y ont pris part, du peu d'importance, en apparence de la cause qui a motivé leur réunion, de l'opiniâtreté de la violence de ceux qui s'opposaient, et de l'incertitude des temps orageux où nous vivons.

Il est beau et bon, sans doute, de prendre part à la glorification des martyrs et des saints, mais les affaires de cette nature n'ont plus pour le monde qu'une importance très secondaire, à supposer qu'on y attache encore quelque intérêt. En effet, qu'importe aux gouvernements, aux diplomates, aux hommes d'État, qu'il y ait au ciel un saint de plus ou de moins! Il suffit de rappeler les impies et leur les sottises de la mauvaise presse contre saint Joseph de Cupertin, pour rester ébahis qu'en 1862 une simple canonisation ait pu égaler, surpasser même en proportions, une affaire d'État. Mais laissons de côté la mauvaise presse et les mécréants pour ne nous occuper que de nos évêques. Le fait de leur réunion à Rome, pour un tel motif et en aussi grand nombre, paraît, d'une importance supérieure à la cause qui l'a produit. On n'en peut disconvenir dans le monde catholique, l'acte qui ouvre le ciel à un Saint, qui présente aux fidèles un nouveau modèle de vertus à suivre et à imiter, en un mot, une canonisation a toujours été et sera toujours, pour l'Église, un acte important, un acte solennel. Considéré même sous ce point de vue, qu'est-ce que la canonisation des saints martyrs du Japon, mise en parallèle avec la définition du dogme de l'Immaculée Conception? L'affaire de l'Immaculée Conception, à peu près sans égale dans les annales de l'Église par les circonstances qui l'ont accompagnée et par l'objet qui en faisait le fond, surpassait celle que l'on vient de traiter à Rome de toute la distance qu'il y a entre la Mère de Dieu et ses plus humbles serviteurs ; la surpassait de tout l'empressement, que les cœurs vraiment catholiques, la piété la plus douce, la ferveur la plus ardente, mettent à implorer le secours de Marie dans leurs pressantes nécessités, plutôt que de recourir à tel ou tel saint ; elle la surpassait, elle la dominait d'autant plus que la définition de ce dogme consolant était depuis bien des siècles plus ardemment désirée, plus impatiemment attendue, parce qu'elle contenait les espérances les plus magnifiques, les grâces les plus fructueuses et les plus efficaces pour le renouvellement du monde moral.

Toutefois les évêques qui, par leur présence, relevèrent l'éclat

du triomphe de la Vierge sans tache et lui donnèrent un plus grand lustre, étaient de beaucoup inférieurs en nombre aux évêques qui ont assisté à la récente canonisation (1). Cependant les temps d'alors n'étaient pas comme les temps présents : ni les obstacles, ni les contradicteurs, ni les opposants. Les puissances catholiques paraissaient avoir oublié leur ancienne jalousie contre l'Église et se montraient zélées à l'assister et à la défendre contre ses ennemis. Le gouvernement français, encore dans la lune de miel, se souvenait des millions de suffrages que les catholiques venaient tout récemment de lui donner. L'empereur d'Autriche affranchi, libre des préoccupations cruelles qui l'assaillent actuellement s'abandonnait aux élans de son cœur, et, comptant sur la force et l'énergie de sa volonté, il préparait, dès le début de son gouvernement, un concordat qui sera pour lui une éternelle gloire, et pour les ennemis de Dieu le sceau indélébile de la réprobation. Tous dévoués à la Mére de Dieu et à l'Église, les princes italiens (moins un, plus indifférent qu'incrédule au dogme de l'Immaculée Conception) s'estimaient heureux de concourir par leurs évêques aux nouveaux triomphes de Marie. Que dirons-nous de l'Espagne ?... Qu'elle a pris l'initiative dans cette illustre cause ; qu'elle l'a soutenue, qu'elle l'a défendue, que toujours elle en a poursuivi la solution. Alors tout semblait sourire à ce pèlerinage de nos pasteurs et le rendre facile ; ils pouvaient aller à Rome sans craindre de voir les loups rôder autour de la bergerie. Aujourd'hui, on redoute tous les excès. L'erreur est prépondérante ; elle entasse décrets sur décrets ; elle s'entoure plus que jamais de canons et de gens de guerre, sans compter policemen et municipaux. Les fureurs grondent dans les journaux. On tend aux peuples des embûches ; on les trompe par des mensonges. Les hommes de parti sapent tout gouvernement, toute autorité ; ils menacent les rois, et, comme un tonnerre, ils font retentir à leurs oreilles les rugissements de la vengeance et de la haine. Et en attendant ?... ceux que Dieu a constitués

(1) Il n'y avait à Rome que 196 prélats pour la définition de l'Immaculée Conception.

gardiens de son héritage, nos évêques, calmes dans cette confusion, dans ces tempêtes, restent inaccessibles aux insultes, aux mépris, aux emportements, et Rome, comme la Sion céleste qu'entrevoyait le saint prophète de Pathmos, voit venir à elle tous les peuples de la terre, lui apportant la richesse de leurs offrandes avec l'hommage filial de leur inviolable attachement. Si de nos jours il y a un fait extraordinaire, et si la Providence semble vouloir nous donner par la nouveauté même de ce fait, une révélation de son insondable sagesse, en vérité, c'est bien ce concours de l'Épiscopat catholique, ce concours qui remplit de joie les âmes fidèles et qui excite dans le corps tuméfié et putride de l'incrédulité les convulsions de la colère et de la haine. Qui donc oserait le nier ? Nul ne peut se défendre de voir et de sentir dans ce seul fait, tout matériel qu'il soit, un enseignement moral digne de captiver l'attention des hommes qui savent observer et penser.

Nous ne comprendrions pas nous-même le problème que nous venons d'exposer, si nous avions la présomption d'en vouloir déduire tous les enseignements. L'avenir seul nous apprendra le but final que Dieu s'est proposé en réunissant de cette façon, de tous les points du globe, des témoins si nombreux et si divers pour qu'ils voient les douleurs, la patience, la force, le courage de son Vicaire persécuté, de même qu'il en avait amené de toutes les nations qui sont sous le ciel, à Jérusalem, pour qu'ils rendissent témoignage de la passion et de la résurrection de son propre Fils notre Rédempteur. Enseignements divins ! Mystères incompréhensibles ! ! Mais, parce que nous sommes incapables d'épuiser cet océan et d'en sonder toutes les profondeurs, quitterons-nous ses rivages sans y puiser au moins quelques gouttes d'eau ? Non, certainement, non ! Car, si les voies de Dieu nous sont cachées, si elles échappent à nos investigations, les traits de sa Providence ne sont pas tous insaisissables, invisibles. Par rapport à l'homme, Dieu s'est réservé certaines époques où, par des évènements extraordinaires, il rappelle ses insondables desseins à ces intelligences orgueilleuses pour lesquelles les voies

habituelles de la Providence sont par trop communes et qui mettent en oubli les droits imprescriptibles de son éternelle majesté. Ici, en particulier, nous voyons la main de Dieu renversant l'échafaudage des calculs et des projets de l'homme pour en faire éclater la folie et la condamner par le contraste qu'offre à nos yeux le camp de l'impiété et de l'erreur avec le spectacle de la réunion des évêques dans la ville éternelle : spectacle d'*union* dans le vrai ; spectacle de *force* et de puissance dans l'union ; spectacle de *douceur* et de modération dans la puissance (1).

Le Père Tapparelli dit encore : assurément ce triple spectacle est si prodigieux, que, dans l'avenir, bien des illusions devront disparaître, bien des préoccupations se calmer. La vue de l'union, si miraculeuse, entre des multitudes d'adeptes de toutes les nations du globe, frappera l'attention des esprits droits et justes, qui ne pourront refuser leurs hommages à la vérité de la foi par laquelle s'est formée cette unité. Pour eux aussi la considération de tant de fermeté dans le droit, chez un souverain sans moyens de défense, en face d'une conspiration formidable et armée, tournera à l'avantage de cette puissance morale dont on a presque perdu l'idée, la confiance et le respect. On découvrira enfin la sublime origine de cette puissance, et, en voyant tant de modestie, tant d'humilité, tant de modération, s'identifier avec un pouvoir si élevé, on mettra de côté toute jalousie et l'on renoncera pour toujours à toute défiance.

Si, pour arriver à ce triple triomphe moral, la Providence permettait que les succès matériels de l'impiété atteignissent les extrêmes limites de l'énormité, nous sommes sûrs que la victime auguste qui, au Vatican, s'offre en sacrifice depuis trois ans, serait heureuse de mourir en se rappelant que le divin Rédempteur ne put devenir réellement le conquérant du monde que par son exaltation sur la croix.

(1) *L'épiscopat catholique à Rome*, Paris, 1862.

§ II. LE SYLLABUS.

Un mot du Pape

9. Le 25 décembre 1865, Pie IX, recevant les félicitations habituelles du Sacré Collège, répondait : « Jesus semble dormir aujourd'hui. Nos prières, nos souffrances n'ont pu le réveiller. Nos fautes peut-être et peut-être aussi les desseins insondables de la Providence prolongent le sommeil.

« L'avenir est entre les mains de Dieu. Nous attendons cet avenir sans en vouloir précipiter l'heure et pénétrer le secret. Mais, en attendant, il faut se préparer selon la parole de Jésus-Christ : *Vigilate et orate.* Veillons en servant d'exemple à notre prochain, par la patience, par le pardon des ennemis, par la fermeté dans les persécutions. Et prions, parce que la prière est le plus sûr moyen d'appeler sur nous les grâces dont nous avons besoin.

« Le sommeil du Christ sera passager, et le jour viendra où le Christ, se levant, commandera aux vents et à la mer, et il se fera un grand calme : *Tranquillitas magna...*

« J'ignore ce qui m'est réservé, mais j'espère que plusieurs de ceux qui m'entourent seront témoins un jour du triomphe qui ne fait jamais défaut à la cause de Dieu. »

Le Pape, si nous osons ainsi dire, s'abusait. Jésus-Christ s'était levé peu après la convention du 15 septembre, et Dieu avait remporté un triomphe, par la proclamation du *Syllabus*.

Les antécédents

10. L'un des plus grands actes de l'immortel Pontificat de Pie IX, ce fut, en effet, le 8 décembre 1864, le *Syllabus* et l'Encyclique *Quantâ curâ*.

La vie de l'immortel Pontife, sous le gouvernement duquel s'accomplit notre destinée, se présente à nous comme un poème dont l'artiste divin a combiné tous les actes. L'entrée en scène nous fait assister aux longues acclamations de l'univers, acclamations réfléchies, sympathiques, ardentes qui s'adressent au nouvel élu du Sacré-Collège. Bientôt la scène change, la Révolution vient former, à Rome même, le nœud du drame. Après

Gaëte, Pie IX entre en lutte contre cette Révolution qui l'a proscrit. L'hypocrisie libérale, la démagogie socialiste, l'hérésie gigantesque du libre examen, les trames de cette diplomatie hargneuse qui sert tour à tour le libre examen, la démagogie et le libéralisme, rarement la vérité chrétienne, attirent, l'une après l'autre, les coups de l'Achille pontifical. Chaque coup est l'occasion d'une victoire, mais d'une victoire plus apparente que réelle; après chaque succès, renaissent des difficultés qui paraissent engager de nouveau, en l'aggravant, la partie. Le vaillant lutteur cependant, toujours debout sur l'arène, sent redoubler son ardeur avec les périls; plus l'armée semble serrer ses bataillons, plus le héros catholique manie résolument l'épée et frappe avec décision. Ce sont les péripéties de la pièce qui se déroule à travers l'histoire contemporaine. Nous croyons toucher au dénouement; toujours quelque incident le retarde et paraît devoir le rendre impossible. Le Pape, néanmoins, ne se laisse point tomber à terre; il ne connaît ni le découragement ni le doute. L'œil fixé sur le ciel, d'où lui viendra le secours, il gémit avec larmes sur les malheurs présents, ranime l'espérance de ceux qui suivent ses bannières et ne subit l'épreuve que pour la dominer. Les années succèdent aux années; la vieillesse viendra bientôt renverser l'infatigable athlète. Mais non; Pie IX traverse les années sans que les années l'usent, et s'il paie son tribut à la fragilité de toute chair, vous croiriez que la maladie elle-même ne l'atteint que pour le fortifier. Verra-t-il, avant le terme de sa carrière, le jour du parfait triomphe! Nous l'ignorons; mais il passera des années de fièvre, et en attendant le grand acte, qui doit couronner tous ses combats, nous l'allons voir, par le *Syllabus*, préparer le Concile, et prendre, du même coup, à partie, toutes les erreurs.

11. Notre siècle est plus égaré que perverti; il est plus dans le vague que dans le faux; sa pensée est moins erronée que superficielle. Caractères du siècle

« Il n'a pas, dit très bien M. de Champagny, la négation nettement et franchement accusée du XVIIIe siècle; il a une certaine

complaisance en lui-même et en ses propres paroles qui fait qu'il se berce de rêves et vit dans une espèce de cauchemar doré où il s'adore et s'encense lui-même sans trop se demander s'il n'a pas quelqu'autre à encenser et à adorer. Il aime à planer magnifiquement au dessus de tous les dogmes, les contemplant d'en haut avec une certaine curiosité dédaigneuse, n'étant ni trop pour l'un ni trop pour l'autre, et se drapant dans cette merveilleuse et philosophique impartialité qui lui permet de tout voir, de tout écouter, de tout dire et de ne rien conclure.

« Et cependant qu'est-ce que la philosophie, si elle ne conclut jamais? A quoi bon la science, si elle ne mène pas à la possession de la vérité? Qu'est-ce que cette éternelle contemplation des choses, si elle n'arrive pas à une décision? Qu'est-ce que faire éternellement l'histoire des idées, si l'on n'arrive pas à se prononcer entre les idées? Qu'est-ce que cette stérile glorification de soi-même dans laquelle, épris de ses propres incertitudes et amoureux de ses propres doutes, on se défie d'autant mieux qu'au fond on croit moins, on pense moins et l'on sait moins.

« Oh! que c'est une belle et grande chose que d'amener enfin à la précision des idées cette génération, si riche d'ailleurs de ses propres ressources et des ressources de son passé, mais éternellement hésitante! La pensée de notre siècle est comme un acier poli, mais émoussé, auquel ne manque pas l'éclat, mais auquel manque le fil, qui brille, mais ne tranche pas? Qu'il serait digne du génie de donner à notre temps ce qui lui manque! Que le talent et la science rendraient à la société, s'ils le voulaient, un grand service, en la rappelant des nuages où elle vit *à la précision* et *au bon sens*, et en l'éveillant au lieu de la bercer!

« Alors notre siècle échapperait aux influences énervantes sous lesquelles, dans l'ordre intellectuel, il semble aujourd'hui placé. Qu'on y prenne garde, en effet, ces influences sont de deux sortes : il y a le laisser aller de la satisfaction et le laisser aller de la tristesse; l'infatuation qui s'adore et le découragement-

ment qui se pleure; les zélateurs du progrès, selon lesquels il n'y a rien à faire, parce que tout est gagné, et les zélateurs de la décadence, selon lesquels il n'y a rien à faire, parce que tout est perdu; il y a des hommes qui, au delà du grossier idéal et de l'avenir tout matériel qu'ils ont envisagé pour les sociétés, ne leur permettent de rien vouloir, de rien penser, de croire à rien; il y en a d'autres qui, à la vue de certaines convictions déçues ou de certaines espérances éteintes, seraient portés à ne plus admettre ni vertus, ni génie, ni dignité, ni conscience, ni moralité possible en ce monde. Double tendance, et qui, malgré la contradiction, naît pourtant d'un même principe! Quoique l'homme puisse penser et puisse faire, il lui faut un idéal de bien et de bonheur qui passe la mesure terrestre. Il ne le trouve pas dans le présent; il le cherche dans l'avenir et l'appelle par des rêves insensés; ou bien il le cherche dans le passé, et le regrette par d'inconsolables douleurs.

« Mais le chrétien doit savoir se préserver de telles erreurs. Averti que le bonheur n'est pas de ce monde, il ne le cherche ni dans le passé ni dans l'avenir. Il ne calomnie pas le passé; il ne noircit pas le présent; il ne se décourage point de l'avenir. Il ne se fait ni le Christophe Colomb d'une Amérique qui n'existe pas, ni le Jérémie d'une Jérusalem qui n'a jamais existé. Il évite ainsi et l'inutilité engourdie du satisfait et l'inutilité mélancolique du découragé. Sans se préoccuper autrement des phases que Dieu nous réserve dans l'avenir et des voies par lesquelles il veut nous faire passer pour nous mener à la fin suprême de son dessein, le chrétien sait qu'en dehors des empressements et des agitations dans lesquelles tant de forces se perdent il y a un travail toujours utile et toujours possible. Cette torpeur des esprits que tant d'influences, souvent opposées, encouragent également, il est le seul à la combattre obstinément, constamment, éternellement. Aujourd'hui surtout, il voit en elle sa plus grande ennemie. On a accusé bien souvent et bien à tort l'Église de s'être appuyée sur l'ignorance, sur l'inertie intellectuelle, sur l'anéantissement de la pensée. Et

aujourd'hui que faut-il à l'Église et qu'est-ce qu'elle demande, sinon que ce siècle ignorant apprenne, que ce siècle inattentif écoute, que ce siècle dégoûté de la pensée se remette à penser? On peut bien dire de l'Église d'aujourd'hui ce qu'on disait de l'Église des premiers siècles : Tout ce qu'elle demande, c'est de ne pas être condamnée sans être connue : *Unum gestit ne ignorata damnetur* (1). »

Jugement 12. Le régime à suivre envers un siècle si infatué de son mérite illusoire et si profondément frappé d'impuissance intellectuelle, avait attiré dès longtemps l'attention de la Cour Pontificale. En 1852, le cardinal Fornari consultait, sur ce sujet même, Donoso Cortès. Le publiciste espagnol répondit au cardinal, par une lettre *sur le principe générateur* des erreurs du temps présent. « Il n'y a pas, disait-il, une des erreurs contemporaines qui n'aboutisse à une hérésie, et il n'est pas une hérésie contemporaine qui n'aboutisse à une autre depuis longtemps condamnée par l'Église. Dans les erreurs passées, l'Église a condamné les erreurs présentes et les erreurs futures... Je ne veux pas dire par là que ce qui a été condamné une fois ne doit pas l'être de nouveau. Je dis seulement qu'une condamnation *spéciale*, analogue à la transformation *spéciale*, par laquelle passent sous nos yeux les anciennes erreurs dans le siècle présent, me paraît de tout point nécessaire. » Toutefois cette condamnation que Cortès croit indispensable, il la croit moins pressante qu'en d'autres temps. « En réfléchissant attentivement sur ce sujet, ajoute-t-il, je suis arrivé à me convaincre qu'aux temps passés ces sortes de condamnations étaient plus nécessaires que de nos jours. Entre ces temps et le nôtre on remarque, en effet, cette différence notable, qu'autrefois les erreurs étaient renfermées dans les livres de telle sorte, que, lorsqu'on n'allait point les y chercher, on ne les trouvait pas ailleurs, tandis qu'aujourd'hui l'erreur est dans les livres et hors des livres, elle y est et elle est partout. Elle est dans les livres, dans les institutions,

(1) Champagny, *Rome et la Judée au temps de la chûte de Néron*, avant-propos.

dans les lois, dans les journaux, dans les discours, dans les conversations, dans les salons, dans les clubs, au foyer domestique, sur la place publique, dans ce qu'on dit et dans ce qu'on tait.

« Les erreurs contemporaines sont infinies, mais toutes, si l'on veut bien y faire attention, prennent leur origine et se résolvent dans deux négations suprêmes, l'une relative à Dieu, l'autre relative à l'homme. La société nie de Dieu qu'il ait aucun souci de ses créatures; elle nie de l'homme qu'il soit conçu dans le péché. Son orgueil a dit deux choses à l'honneur de nos jours, qui les a crues toutes deux, à savoir : qu'il est sans souillure et qu'il n'a pas besoin de Dieu; qu'il est fort et qu'il est beau : c'est pourquoi nous le voyons enflé de son pouvoir et épris de sa beauté (1).

Après avoir déduit logiquement la multitude d'erreurs qui découlent de cette double négation, Donoso Cortès disait encore :

« Toutes ces erreurs, identiques dans leur nature, bien que diverses dans leurs applications, produisent dans toutes ces applications les mêmes résultats funestes. Quand elles s'appliquent à la coexistence de la liberté individuelle et de l'autorité publique, elles produisent la guerre, l'anarchie et les révolutions dans l'État; quand elles ont pour objet le libre arbitre et la grâce, elle produisent d'abord la division et la guerre intérieure, puis l'exaltation anarchique du libre arbitre, et enfin la tyrannie des concupiscences dans le cœur de l'homme ; quand elles s'appliquent à la raison et à la foi, elles produisent d'abord la révolte de la raison contre la foi, ensuite le désordre, l'anarchie et le vertige dans les régions de l'intelligence humaine; quand elles s'appliquent à l'intelligence de l'homme et à la providence de Dieu, elles produisent les catastrophes dont est semé le champ de l'histoire; quand elles s'appliquent enfin à la coexistence de l'ordre naturel et de l'ordre surnaturel, l'a-

(1) *Œuvres complètes*, t. II, p. 213.

narchie, la confusion et la guerre se dilatent dans toutes les sphères et sont dans toutes les régions. »

En présence de ce déluge d'erreurs, où le monde allait trouver bientôt les plus grandes catastrophes, le docteur espagnol réclamait la restauration des principes *éternels* de l'ordre religieux, social et politique ; et il croyait cette restauration possible seulement par l'Église. « De cette restauration, concluait-il, dépend exclusivement le salut des sociétés humaines. Mais, pour établir les principes dans les intelligences, il faut les connaître et l'Église seule les connaît. Son droit d'enseigner toutes les nations, qui lui vient de son fondateur et maître, ne se base donc pas seulement sur cette origine divine, il est encore justifié par ce principe de la droite raison : Que celui qui ignore doit recevoir l'enseignement de celui qui sait.

« Oui, quand même l'Église n'aurait pas reçu du Seigneur le droit souverain d'enseignement, elle serait encore autorisée à l'exercer, par cela seul qu'elle est dépositaire des seuls principes qui aient la vertu de maintenir toute chose en ordre et en harmonie, et de mettre l'harmonie et l'ordre en toutes choses. Quand on affirme de l'Église qu'elle a le droit d'enseigner, cette affirmation, si légitime et si conforme à la raison, n'est pourtant pas l'expression complète de la vérité. Il faut affirmer en même temps que le devoir des sociétés civiles est de recevoir l'enseignement de l'Église. »

Travaux

13. Cette lettre de Donoso Cortès, soumise à Pie IX par le cardinal Fornari, n'avait pas amené l'acte solennel qu'elle paraissait provoquer. Le Pape surveillait, avec une scrupuleuse attention, les fausses doctrines répandues dans la chrétienté; mais, il se bornait à les réprimer par l'*Index* des mauvais livres et par quelques lettres aux évêques. Huit ans plus tard, un évêque français, par une instruction pastorale sur les principales erreurs du temps présent, voulut, je ne dis pas ouvrir, mais rappeler, au Souverain Pontife, les voies et moyens pour procéder à une répression collective. En juillet 1860, Philippe-Olympe Gerbet, évêque de Perpignan, signalait à son clergé, quatre-vingt-

cinq propositions, les unes formellement contraires à la foi, les autres opposées à la saine doctrine, quelques-unes pernicieuses particulièrement à raison du but que se proposaient ceux qui voulaient les faire prévaloir. « Ces aberrations, disait le savant et éloquent prélat, ont reçu l'empreinte d'une époque où la société est ébranlée jusque dans ses fondements. Elles sont loin de ressembler à certains désordres de l'intelligence qui ont éclaté dans le temps où le spiritualisme dominait les esprits et communiquait une sorte d'élévation aux erreurs mêmes. Elles sont, non des conceptions idéales mais des maximes anarchiques. Les évènements qui les ont fait surgir leur ont nécessairement imprimé ce caractère. Ce sont surtout les attentats dirigés contre la souveraineté politique du Chef de l'Église qui ont provoqué cette insurrection doctrinale. Sous cette impulsion prédominante, ces erreurs ont été conduites, de proche en proche, à embrasser dans leurs attaques les principes constitutifs de l'ordre spirituel, de l'ordre temporel et des rapports de l'un avec l'autre. Au lieu de se déchaîner directement contre les articles de la foi et de la loi divine qui renferme les mystères, les sacrements, le culte, elles se sont concentrées sur la partie de la doctrine sacrée qui est relative aux droits de l'Église de Dieu, et aux lois fondamentales de la société humaine. Elles sont, en un mot, sous ces deux aspects, un protestantisme social. »

Les erreurs que réprouvait Philippe Gerbet étaient distribuées sous onze titres : 1° De la religion et de la société ; 2° des deux puissances ; 3° de la puissance spirituelle ; 4° de la souveraineté temporelle du Pape ; 5° du pouvoir temporel ; 6° de la famille ; 7° de la propriété ; 8° du socialisme en matière de propriété et en matière d'éducation ; 9° de l'état religieux ; 10° de l'ordre matériel ; 11° de diverses calomnies et injures proférées ou renouvelées à l'époque actuelle. L'évêque, on le voit, ne s'attaquait qu'aux erreurs vivantes, agissantes et parlantes. Pour les atteindre plus sûrement, il les formulait suivant l'usage des congrégations Romaines, en courtes propositions. Ces propositions, dénoncées comme autant d'erreurs, n'étaient pourtant pas qualifiées ou

notées de censures théologiques, soit que l'évêque voulût épargner ceux qui les préconisaient, soit plutôt qu'il ne se crût pas, pour agir ainsi, un pouvoir suffisant. Et, comme s'il eût besoin de justification, il ajoutait : « C'est au Souverain Pontife seul qu'il appartient de discerner les temps et les conjonctures où il peut être nécessaire de rendre des jugements dogmatiques adressés à l'Église universelle ; c'est lui qui en apprécie les motifs, qui en choisit les moments dans sa souveraine sagesse. Mais nous savons par l'histoire ecclésiastique que le Vicaire de Jésus-Christ a souvent approuvé la sollicitude des Évêques qui avaient cru devoir promulguer, sous une forme ou sous une autre, des règles doctrinales appropriées aux besoins urgents de leurs propres diocèses, avec l'intention de suivre en tout l'esprit du Saint-Siège et de défendre ses enseignements ou ses droits. Ces actes épiscopaux ne sont sans doute ni décisifs ni irréformables, comme le sont les définitions du Siège Apostolique. Si celui qui est, par l'ordre de Dieu, le Docteur de toute l'Église venait à juger qu'une ou plusieurs des propositions qui nous paraissent condamnables, n'ont rien de contraire à la vraie doctrine, le moment où il nous ferait entendre sa pensée à cet égard serait l'instant même où nous porterions à la connaissance du public, avec la plus scrupuleuse exactitude, les rectifications qu'il nous aurait indiquées. Mais il nous semble que nous pourrons conserver une humble confiance de n'avoir pas franchi les justes bornes, et que nous aurons moins à craindre d'être allé trop loin que d'être resté en deçà, ce qu'il aurait été peut-être convenable de faire (1). »

Encyclique 14. Le Pape fit, à l'Évêque, plus d'honneur qu'il n'en attendait. Pie IX, qui était attaché à la France, par le fond des entrailles, lisait volontiers, à ses moments de loisir, les mandements des évêques français, surtout les mandements de Plantier, de Pie et de plusieurs autres. La pastorale de Gerbet fit impression sur son esprit ; il admira ce mode bref de réfutation par

(1) GERBET : *Institution pastorale*, p. 6 et 15.

une condamnation d'autorité. En parcourant l'histoire moderne, il pouvait se rappeler que Pie VI, le premier martyr de la Révolution, avait, par sa bulle *Auctorem fidei*, frappé de même, en 1794, quatre-vingt cinq propositions du synode Pistoie. La pensée lui vint donc qu'il pourrait, par un acte analogue, saisir, dans les nuages où elles s'enveloppent, les erreurs de nos jours, les déterminer brièvement et rappeler les condamnations précédemment portées par Pie IX lui-même. Pour procéder avec la maturité habituelle du Siège Apostolique, le Pape fit part de son dessein à ses conseillers ordinaires, puis en confia la réalisation à la sagesse des théologiens du Saint-Siège. L'ouvrage fut pris et repris, sans aboutir encore. Enfin, après avoir longuement prié, le 8 décembre 1864, jour déjà consacré par la définition dogmatique de l'Immaculée Conception, et qui devait être illustré, cinq ans plus tard, par l'ouverture du Concile, le Souverain Pontife promulgua, par le même acte, un jubilé et la condamnation des erreurs de notre temps. Nous devons donner ici en grande partie le texte de la bulle *Quantâ curâ.*

« Bien que Nous n'ayons pas négligé de proscrire souvent et de réprimer les erreurs, la cause de l'Église catholique, le salut des âmes divinement confié à Notre sollicitude, le bien même de la société humaine demandent impérieusement que nous excitions de nouveau votre sollicitude à condamner d'autres opinions, sorties des mêmes erreurs comme de leur source. Ces opinions fausses et perverses doivent être d'autant plus détestées que leur but principal est d'empêcher et d'écarter cette force salutaire dont l'Église catholique, en vertu de l'institution et du commandement de son divin Fondateur, doit faire usage jusqu'à la consommation des siècles, non moins à l'égard des particuliers qu'à l'égard des nations, des peuples et de leurs souverains, et de détruire l'union et la concorde mutuelle du sacerdoce et de l'empire, toujours si salutaires à l'Église et à l'État.

« En effet, il vous est parfaitement connu, qu'aujourd'hui il ne manque pas d'hommes qui, appliquant à la société civile l'impie

et absurde principe du *Naturalisme*, comme ils l'appellent, osent enseigner que « la perfection des gouvernements et le progrès civil demandent impérieusement que la société humaine soit constituée et gouvernée sans plus tenir compte de la religion que si elle n'existait pas, ou du moins sans faire aucune différence entre la vraie religion et les fausses. » De plus, contrairement à la doctrine de l'Écriture, de l'Église et des saints Pères ils ne craignent pas d'affirmer que « le meilleur gouvernement est celui où l'on ne reconnaît pas au pouvoir l'obligation de réprimer, par la sanction des peines, les violateurs de la religion catholique, si ce n'est lorsque la tranquillité publique le demande. » En conséquence de cette idée absolument fausse du gouvernement social, ils n'hésitent pas à favoriser cette opinion erronée, on ne peut plus fatale à l'Église catholique et au salut des âmes, et que Notre Prédécesseur d'heureuse mémoire, Grégoire XVI, appelait un *délire*, savoir, que « la liberté de conscience et des cultes est un droit propre à chaque homme, qui doit être proclamé et assuré dans tout État bien constitué; et que les citoyens ont droit à la pleine liberté de manifester hautement et publiquement leurs opinions, quelles qu'elles soient, par la parole, par l'impression ou autrement, sans que l'autorité ecclésiastique ou civile puisse la limiter. » Or, en soutenant ces affirmations téméraires, ils ne pensent pas, ils ne considèrent pas qu'ils prêchent une *liberté de perdition*, et que, s'il est toujours permis aux opinions humaines d'entrer en conflit, il ne manquera jamais d'hommes qui oseront résister à la Vérité et mettre leur confiance dans le verbiage de la sagesse humaine, vanité extrêmement nuisible que la foi et la sagesse chrétiennes doivent soigneusement éviter, conformément à l'enseignement de Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même.

Et parce que là où la religion est bannie de la société civile et la doctrine et l'autorité de la révélation divine rejetées, la vraie notion de la justice et du droit humain s'obscurcit et se perd, et la force matérielle prend la place de la justice et du

vrai droit, on voit clairement pourquoi certains hommes, ne tenant aucun compte des principes les plus certains de la saine raison, osent publier que « la volonté du peuple, manifestée par ce qu'ils appellent l'opinion publique ou de telle autre manière, constitue la loi suprême, indépendante de tout droit divin et humain; et que dans l'ordre politique les faits accomplis, par cela même qu'ils sont accomplis, ont la valeur du droit. »

Mais qui ne voit, qui ne sent très bien qu'une société soustraite aux lois de la religion et de la vraie justice ne peut avoir d'autre but que d'amasser, d'accumuler des richesses, et d'autre loi, dans ses actes, que l'indomptable désir de satisfaire ses passions et de se procurer des jouissances ? Voilà pourquoi les hommes de ce caractère poursuivent d'une haine cruelle les ordres religieux, sans tenir compte des immenses services rendus par eux à la religion, à la société et aux lettres; pourquoi ils déblatèrent contre eux en disant qu'ils n'ont aucune raison légitime d'exister, faisant ainsi écho aux calomnies des hérétiques. En effet, comme l'enseignait avec tant de vérité Pie VI, Notre Prédécesseur, d'heureuse mémoire : « L'abolition des ordres religieux blesse l'État qui fait profession publique de suivre les conseils évangéliques; elle blesse une manière de vivre recommandée par l'Église comme conforme à la doctrine des apôtres; elle blesse, enfin, les illustres fondateurs d'ordres, que nous vénérons sur nos autels, qui ne les ont établis que par l'inspiration de Dieu. »

Ils vont plus loin, et dans leur impiété ils prononcent qu'il faut ôter aux citoyens et à l'Église la faculté de donner publiquement l'aumône, et « abolir la loi qui, à certains jours fériés, défend les œuvres serviles pour vaquer au culte divin. » Tout cela sous le faux prétexte que cette faculté et cette loi sont en opposition avec les principes de la véritable économie publique.

Non contents de bannir la religion de la société, ils veulent l'exclure de la famille. Enseignant et professant la funeste erreur du *communisme* et du *socialisme*, ils affirment que « la

société domestique ou la famille emprunte toute sa raison d'être du droit purement civil; et, en conséquence, que de la loi civile découlent et dépendent tous les droits des parents sur les enfants, même le droit d'instruction et d'éducation. » Pour ces hommes de mensonge, le but principal de ces maximes et de ces machinations est de soustraire complètement à la salutaire doctrine et à l'influence de l'Église l'instruction et l'éducation de la jeunesse, afin de souiller et de dépraver, par les erreurs les plus pernicieuses et par toute sorte de vices, l'âme tendre et flexible des jeunes gens.

En effet, tous ceux qui ont entrepris de bouleverser l'ordre religieux et l'ordre social, et d'anéantir toutes les lois divines et humaines, ont toujours fait conspirer leurs conseils, leur activité et leurs efforts à tromper et à dépraver surtout la jeunesse, ainsi que Nous l'avons insinué plus haut, parce qu'ils mettent toute leur espérance dans la corruption des jeunes générations. Voilà pourquoi le clergé régulier et séculier, malgré les plus illustres témoignages rendus par l'histoire à ses immenses services dans l'ordre religieux, civil et littéraire, est de leur part l'objet des plus atroces persécutions; et pourquoi ils disent que « le clergé étant ennemi des lumières, de la civilisation et du progrès, il faut lui ôter l'instruction et l'éducation de la jeunesse. »

Il en est d'autres qui, renouvelant les erreurs funestes et tant de fois condamnées des novateurs, ont l'insigne impudence de dire que la suprême autorité donnée à l'Église et à ce Siège Apostolique par Notre-Seigneur Jésus-Christ est soumise à l'autorité civile, et de nier tous les droits de cette même Église et de ce même Siège à l'égard de l'ordre extérieur. Dans le fait, ils ne rougissent pas d'affirmer « que les lois de l'Église n'obligent pas en conscience, à moins qu'elles ne soient promulguées par le pouvoir civil; que les actes et décrets des Pontifes Romains relatifs à la religion et à l'Église ont besoin de la sanction et de l'approbation, ou tout au moins de l'assentiment du pouvoir civil; que les constitutions apostoliques portant

condamnation des sociétés secrètes, soit qu'on y exige ou non le serment de garder le secret, et frappant d'anathème leurs adeptes et leurs fauteurs, n'ont aucune force dans le pays où le gouvernement civil tolère ces sortes d'agrégations; que l'excommunication fulminée par le Concile de Trente et par les Pontifes Romains contre les envahisseurs et les usurpateurs des droits et des possessions de l'Église, repose sur une confusion de l'ordre spirituel et de l'ordre civil et politique, et n'a pour but que des intérêts mondains ; que l'Église ne doit rien décréter qui puisse lier la conscience des fidèles relativement à l'usage des biens temporels ; que l'Église n'a pas le droit de réprimer par des peines temporelles les violateurs de ses lois ; qu'il est conforme aux principes de la théologie et du droit public de conférer et de maintenir au gouvernement civil la propriété des biens possédés par l'Église, par les congrégations religieuses et par les autres lieux pies. »

Ils n'ont pas honte de professer hautement et publiquement les axiomes et les principes des hérétiques, source de mille erreurs et de funestes maximes. Ils répètent, en effet, que la Puissance ecclésiastique n'est pas de droit divin, distincte et indépendante de la puissance civile; et que cette distinction et cette indépendance ne peut exister sans que l'Église envahisse et usurpe les droits essentiels de la puissance civile. »

Nous ne pouvons non plus passer sous silence l'audace de ceux qui, ne supportant pas la saine doctrine, prétendent que « quant aux jugements du Siège Apostolique, et à ses décrets ayant pour objet évident le bien général de l'Église, ses droits et la discipline, dès qu'ils ne touchent pas aux dogmes de la foi et aux mœurs, on peut refuser de s'y conformer et de s'y soumettre sans péché, et sans aucun détriment pour la profession du catholicisme. » Combien une pareille prétention est contraire au dogme catholique de la pleine autorité divinement donnée par Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même au Pontife Romain de paître, de régir et de gouverner l'Église universelle;

il n'est personne qui ne le voie clairement et qui ne le comprenne.

Donc, au milieu de cette perversité d'opinions dépravées, Nous, pénétré du devoir de Notre charge apostolique, et plein de sollicitude pour notre sainte Religion, pour la sainte doctrine, pour le salut des âmes qui Nous est confié d'En-Haut et pour le bien même de la société humaine, Nous avons cru devoir élever de nouveau Notre voix. En conséquence, toutes et chacune des mauvaises opinions et doctrines signalées en détail dans les présentes Lettres, Nous les réprouvons par Notre Autorité Apostolique, les proscrivons, les condamnons, et Nous voulons et ordonnons que tous les enfants de l'Église catholique les tiennent pour réprouvées, proscrites et condamnées.

Outre tout cela, vous savez très bien, qu'aujourd'hui les ennemis de toute vérité et de toute justice, et les ennemis acharnés de notre sainte Religion, au moyen de livres empoisonnés, de brochures et de journaux répandus aux quatre coins du monde, trompent les peuples, mentent sciemment et disséminent toute autre espèce de doctrines impies. Vous n'ignorez pas non plus qu'à notre époque il en est qui, poussés et excités par l'esprit de Satan, en sont venus à ce degré d'iniquité de nier le dominateur, Jésus-Christ Notre-Seigneur, et de ne pas trembler d'attaquer avec la plus criminelle impudence sa divinité. Ici Nous ne pouvons Nous empêcher de vous donner, les louanges les plus grandes et les mieux méritées, pour le zèle avec lequel vous avez eu soin d'élever votre voix épiscopale contre une si grande impiété.

C'est pourquoi dans les lettres présentes, Nous Nous adresserons encore une fois à vous avec amour, à vous qui, appelés à partager Notre sollicitude, Nous êtes, au milieu de Nos grandes douleurs un sujet de consolation, de joie et d'encouragement par votre religion, par votre piété, et par cet amour, cette foi, ce dévouement admirables avec lesquels vous vous efforcez d'accomplir virilement et soigneusement la charge si grave de votre ministère épiscopal, en union intime et cordiale avec Nous

et avec ce Siège Apostolique. En effet, Nous attendons de votre excellent zèle pastoral, que, prenant le glaive de l'esprit, qui est la parole de Dieu, et fortifiés dans la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ, vous vous attachiez chaque jour davantage à faire en sorte que, par vos soins redoublés, les fidèles confiés à votre garde « s'abstiennent des mauvaises herbes que Jésus-Christ ne cultive pas, parce qu'elles n'ont pas été plantées par son Père. » Ne cessez donc jamais d'inculquer à ces mêmes fidèles que toute vraie félicité découle pour les hommes de notre auguste Religion, de sa doctrine et de sa pratique, et qu'il est heureux le peuple dont Dieu est le Seigneur. Enseignez « que les royaumes reposent sur le fondement de la foi, et qu'il « n'y a rien de si mortel, et qui nous expose plus à la chute « et à tous les dangers, que de croire qu'il nous suffit du libre « arbitre que nous avons reçu en naissant, sans plus avoir autre « chose à demander à Dieu, c'est-à-dire qu'oubliant notre au- « teur, nous osions renier sa puissance pour nous montrer « libres. » Ne négligez pas non plus d'enseigner « que la puis- « sance royale n'est pas uniquement conférée pour le gouver- « nement de ce monde, mais par-dessus tout pour la protection « de l'Église et que rien ne peut être plus avantageux et plus « glorieux pour les chefs des États et les rois que de se confor- « mer à ces paroles que Notre très sage et très courageux Pré- « décesseur saint Félix écrivait à l'empereur Zénon, c'est-à-dire « de laisser l'Église catholique se gouverner par ses propres « lois et de ne permettre à personne de mettre obstacle à sa « liberté..... Il est certain, en effet, qu'il est de leur intérêt, « toutes les fois qu'il s'agit des affaires de Dieu, de suivre avec « soin l'ordre qu'il a prescrit, et de subordonner, et non de « préférer la volonté royale à celle des prêtres du Christ. »

Mais si nous devons toujours, Vénérables Frères, nous adresser avec confiance au trône de la grâce pour en obtenir miséricorde et secours en temps opportun, nous devons le faire surtout au milieu de si grandes calamités de l'Église et de la société civile, en présence d'une si vaste conspiration des enne-

mis et un si grand amas d'erreurs contre la société catholique et le saint Siège Apostolique. Nous avons donc jugé utile d'exciter la piété de tous les fidèles, afin que, s'unissant à Nous, ils ne cessent d'invoquer et de supplier par les prières les plus ferventes et les plus humbles le Père très clément des lumières et des miséricordes; afin qu'ils recourent toujours dans la plénitude de leur foi à Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui nous a rachetés pour Dieu par son sang, qu'ils demandent avec instance et continuellement à son très doux cœur, victime de sa brûlante charité pour nous, d'entraîner tout à lui par les liens de son amour, et afin que tous les hommes, enflammés de son très saint amour, marchent dignement selon son cœur, agréables à Dieu en toutes choses, et portant des fruits en toutes sortes de bonnes œuvres. Or, comme les prières des hommes sont plus agréables à Dieu s'ils viennent à lui avec des cœurs purs de toute souillure, Nous avons résolu d'ouvrir aux fidèles chrétiens, avec une libéralité apostolique, les trésors célestes de l'Église confiés à Notre dispensation, afin qu'excités plus vivement à la vraie piété, et purifiés de leurs péchés par le Sacrement de Pénitence, ils répandent avec plus de confiance leurs prières devant Dieu et obtiennent sa grâce et sa miséricorde.

En conséquence, Nous accordons, par la teneur des présentes Lettres, en vertu de notre autorité apostolique, à tous et chaque fidèle de l'un et l'autre sexe de l'univers catholique, une Indulgence plénière en forme de Jubilé, à gagner dans l'espace d'un mois, durant toute l'année prochaine de 1865, et non au delà, mais désigné par Vous, Vénérables Frères, et par les autres Ordinaires légitimes, en la même manière et forme que Nous l'avons accordé, au commencement de Notre Pontificat, par Nos Lettres apostoliques en forme de Bref du 20 novembre 1846, envoyées à tous les Évêques de l'univers, et commençant par ces mots : *Arcano Divinæ Providentiæ consilio*, et avec tous les mêmes pouvoirs accordés par Nous dans ces Lettres. Nous voulons cependant que toutes les prescriptions contenues dans ces susdites Lettres soient observées, et qu'il ne soit dérogé

à aucune des exceptions que Nous avons faites. Nous accordons cela, nonobstant toutes les dispositions contraires, même celle qui serait digne d'une mention spéciale et individuelle et d'une dérogation.

15. A cette encyclique était joint le *Syllabus* des principales erreurs de notre temps. *Syllabus* veut dire abrégé, résumé, catalogue, synthèse. Dans ce *Syllabus*, Pie IX avait résumé toutes les erreurs qu'il avait précédemment combattues, plus en détail, dans ses allocutions consistoriales, encycliques et autres lettres apostoliques; il les avait présentées dans la forme scolaire de courtes propositions, sans exprimer la doctrine positive qui les condamne, s'en référant, pour cette réprobation, à tous les actes publics de son pontificat. Par le fait, le *Syllabus* n'était donc pas une énonciation dogmatique de la vérité révélée, mais seulement l'indication des erreurs contraires; par où l'on voit combien s'abusent ceux qui disent n'admettre point les doctrines du Syllabus. De plus, le *Syllabus* n'était pas un acte nouveau, mais seulement la *table sommaire* des actes de Pie IX depuis son avènement au pontificat; par où l'on voit encore l'erreur de ceux qui, ayant laissé passer ces actes antérieurs, trouvaient bon de se prendre à la codification qui les résumait. Le Syllabus

Afin de rendre le *Syllabus* plus clair, Pie IX l'avait distribué en quatre-vingt propositions, classées sous dix titres. Le premier paragraphe énonçait les erreurs du panthéisme, du naturalisme et du rationalisme absolu; le second, les erreurs du rationalisme modéré; le troisième, les erreurs de l'indifférentisme et du latitudinarisme; le quatrième, les erreurs du socialisme, du communisme, des sociétés secrètes, sociétés bibliques et sociétés clérico-libérales; le cinquième, les erreurs relatives à l'Église et à ses droits; le sixième, les erreurs relatives à la société civile, soit en elle-même, soit dans ses rapports avec l'Eglise; le septième, les erreurs concernant la morale naturelle et la morale chrétienne; le huitième, les erreurs concernant le mariage chrétien, le neuvième, les erreurs sur le principat civil du Pontife

Romain; le dixième, les erreurs qui se rapportent au libéralisme moderne.

Dans un siècle de lumières, où rien n'est plus commun que l'ignorance, surtout en matière de religion, pour faciliter l'intelligence du *Syllabus*, Pie IX, après chaque proposition, avait rappelé les actes pontificaux où il avait frappé ces erreurs. Pour certaines erreurs, qui n'étaient pas nommées dans le *Syllabus*, Pie IX n'entendait pas les approuver par son silence, il les rappelait virtuellement et renvoyait aux actes où se trouve leur condamnation. Ainsi Pie IX, dans un seul acte synthétique, combattait et réprouvait, par une simple formulation, toutes les erreurs dogmatiques de son temps, sans les qualifier comme dans la Bulle *Auctorem fidei*, mais se contentant de les stygmatiser comme autant d'erreurs condamnées par la Chaire Apostolique.

Pour donner une notion plus explicite du *Syllabus*, nous citons ici les erreurs relatives à la morale, à la société civile et aux droits de l'Église, toutes questions qui se rapportent directement au pontificat de Pie IX et aux faits principaux de son histoire.

« L'État, origine et source de tous les droits, jouit d'un droit qui n'est circonscrit par aucune limite... La puissance civile, même quand elle est exercée par un prince infidèle, possède un pouvoir indirect, négatif sur les choses sacrées. Elle a par conséquent, non seulement le droit qu'on appelle d'*exequatur*, mais encore le droit qu'on nomme d'*appel comme d'abus*... Elle peut casser et rendre nuls sans le consentement du Saint-Siège, les Concordats et autres conventions conclues entre elle et lui... Elle peut s'immiscer dans les choses spirituelles, et exiger que les instructions publiées par les pasteurs de l'Église soient soumises à son approbation... Elle peut empêcher les fideles de communiquer librement entre eux et avec le Pontife romain... Elle a par elle-même le droit de présenter les évêques, et peut exiger d'eux qu'ils prennent en main l'administration diocésaine avant d'avoir reçu du Pape l'institution canonique... Bien plus, elle a le droit d'interdire aux évêques l'exercice du ministère pastoral...

« La bonne constitution de la société civile réclame que les écoles publiques soient affranchies de l'autorité de l'Église, et de toute ingérence de sa part...

« La puissance laïque peut, de son propre droit, changer l'âge prescrit pour la profession religieuse, enjoindre aux communautés de n'admettre personne aux vœux solennels sans son autorisation... et même supprimer complètement les familles religieuses... et s'attribuer leurs biens...

« Les rois et les princes, non seulement sont exempts de la juridiction de l'Église, mais encore ils sont supérieurs à l'Église quand il s'agit de trancher les questions de juridiction

« L'Église doit être séparée de l'État, et l'État séparé de l'Église.

« Les lois de la morale n'ont pas besoin de la sanction divine, et il n'est pas du tout nécessaire que les législations humaines se conforment au droit naturel ou reçoivent de Dieu le pouvoir d'obliger... Le droit consiste dans le fait; le mot devoir est vide de sens, et tous les faits humains ont force de droit... L'autorité n'est autre chose que la somme du nombre et des forces matérielles...

« Il est permis de se révolter contre les gouvernements légitimes... La violation du serment et toute action criminelle devient licite et digne d'éloges, quand elle est inspirée par l'amour de la patrie...

« On ne peut établir, par aucune raison, que le Christ ait élevé le mariage à la dignité de sacrement. Le mariage n'est donc qu'un accessoire du contrat... Les causes matrimoniales, les questions d'empêchements dirimants, appartiennent à la juridiction civile... La forme prescrite par le Concile de Trente n'oblige pas sous peine de nullité, quand la loi civile établit une autre forme à suivre, et veut qu'au moyen de cette forme le mariage soit valide... De droit naturel le mariage n'est pas indissoluble, et dans différents cas le divorce peut être sanctionné par l'autorité civile...

« La religion catholique ne doit plus être considérée comme religion de l'État; mais tous les cultes doivent être publique-

ment libres et égaux, devant lui, car il n'existe pas pour lui de vérité religieuse... »

De toutes ces erreurs, il n'en est aucune qui ne soit flagrante, pour quiconque admet simplement les conditions naturelles de l'ordre social. Dieu est l'être des êtres; l'homme est une créature raisonnable, libre et immortelle; l'homme est soumis à la loi de Dieu, et tous les établissements humains, famille, société, lois, constitution doivent non seulement respecter, mais assurer cette subordination de l'homme à Dieu. Or, de nos jours, on ne trouve presque nulle part, dans le droit constitutionnel des nations, ce devoir de subordonner l'homme à Dieu et l'État à l'Église. On pose à l'encontre ce qu'on est convenu d'appeler le libéralisme, c'est-à-dire l'exagération de la liberté, et par suite sa destruction. En principe, le libéralisme est la négation de Dieu dans l'ordre social. Si vous l'envisagez comme dogme, il irait à dire que l'homme en société est exempt de toute loi morale, soit parce qu'il n'y a pas de loi pour diriger sa conscience; soit parce que cette loi de la conscience se confond avec la conscience elle-même et n'oblige pas; soit enfin parce que, si elle se distingue de la conscience, la conscience a le droit de s'en affranchir. Si vous envisagez le libéralisme comme expédient, c'est une liberté de perdition : 1° parce qu'elle produit nécessairement la discorde; 2° parce qu'elle produit non moins nécessairement la démoralisation, au moins dont les masses, dont les illusions et les convoitises pervertissent promptement la raison et la volonté.

Échappatoire 15 bis. « Pour échapper à ces conséquences encore plus funestes qu'absurdes, les libéraux ont imaginé je ne sais combien de postulats solennels, mais vides. Par exemple, ils disent comme en forme de litanies :

1° L'Église est dans l'État; elle forme un État dans l'État;

2° L'État est distinct de l'Église, donc il y a lieu à séparation

3° L'État ne peut créer la vérité, donc il ne peut la protéger. ;

4° L'État est impersonnel, donc il n'est pas juge competent en fait de religion;

5° L'État ne peut juger que telle ou telle hérésie viole l'Évangile et renverse la religion, car, s'il le pouvait, les États infidèles et dissidents auraient alors le droit de proscrire le christianisme.

Dans ce fouillis d'allégations, sans preuves et contraires à la vérité catholique, on peut distinguer, avec le Père Liberatore (1), trois systèmes. Ces trois systèmes sont le libéralisme absolu, qui veut l'État libre comme étant supérieur à l'Église; le libéralisme modéré, qui veut l'État libre comme étant tout à fait indépendant de l'Église, et le libéralisme catholique, qui veut l'État libre non pas en droit, dit-il, mais uniquement en pratique. Or, le premier est fondé sur la négation de Dieu même, le second sur la négation de son unité et la supposition d'une sorte de dualisme manichéen, le troisième sur l'incohérence et le défaut de logique : ce qu'il admet en théorie il ne l'admet pas en fait. On retrouve les mêmes idées dans l'abbé Chesnel; voici comme il parle du libéralisme dans son bel écrit *Les droits de Dieu et les idées modernes* : « Le libéralisme c'est la théorie de l'affranchissement, qui livre l'homme à lui-même en niant la dépendance où il est de Dieu. Et parce qu'on peut considérer l'homme à trois points de vue, comme individu, comme membre d'une famille ou comme appartenant à la société civile, les libéraux timides et inconséquents laissent sous l'autorité de Dieu l'individu et la famille; les libéraux hardis et logiques poussent jusqu'au bout l'affranchissement, où ils ne souffrent pas de limites; mais hardis ou timides, inconséquents ou logiques, tous s'accordent à proclamer que l'ordre social ne dépend pas de Dieu. Je proposerai donc de définir le libéralisme l'erreur de ceux qui disent que l'ordre social ou la société humaine ne reconnaît aucun supérieur, pas même Dieu, à qui elle soit soumise et de qui elle dépende. » (Page 371.) — « L'erreur libérale, dit encore Chesnel, se divise en deux branches principales, qui sont : le libéralisme absolu et complet, le libéralisme incom-

(1) L'*Église et l'État dans leurs rapports mutuels* par le P. Libératore.

plet ou modéré, si l'on aime mieux; sur celle-ci fleurit ce qu'on appelle libéralisme catholique. Ces deux branches sortent vraiment d'une même tige et par la force des choses tendent au même but. Ce qu'elles retiennent en commun, c'est d'enseigner l'incompétence de Dieu, donc aussi l'indépendance de l'homme, dans le gouvernement de la vie sociale. » (Préface, p. XIX, cf. pp. XVI-XVIII.)

Une réfutation

16. Un vaillant adversaire se lève en ce moment contre cette adultération du catholicisme. Il vient de paraître un ouvrage appelé selon nous, à un grand retentissement. Ce livre a été composé par Don Sarda y Salvany, docteur en théologie, rédacteur de la *Revista popular* de Barcelone, traduit de l'espagnol par la marquise de Tristany et augmenté d'une pastorale des évêques de la République de l'Équateur. L'épigraphe en fait connaître suffisamment la portée : Le naturalisme « qu'on l'appelle rationalisme, socialisme, révolution ou libéralisme, par sa manière d'être et par son essence même, sera toujours la *négation* franche ou artificieuse mais *radicale* de la foi chrétienne. » Ces paroles sont empruntées à une lettre des illustrissimes prélats de la province ecclésiastique de Burgos.

Avant de paraître, ce livre avait attiré l'attention publique. Un chanoine de Vich, don Pazos, l'avait dénoncé à la Congrégation de l'Index et avait, de son côté, composé un livre pour motiver sa dénonciation. Or, examen fait des deux écrits, la Congrégation a renvoyé indemne l'ouvrage de don Sarda et mis à l'index l'ouvrage de don Pazos. Et non seulement la congrégation n'a rien trouvé dans l'ouvrage de don Sarda qui soit contraire à la saine doctrine, mais elle a loué l'auteur, « parce qu'il expose et défend la saine doctrine par des arguments solides, développés avec ordre et clarté, sans aucune offense pour personne. » Ce livre est recommandé par là à tout homme instruit, car tout homme instruit doit avoir, sur le libéralisme, un jugement bien arrêté.

Don Sarda pose d'abord l'existence du libéralisme, qu'il fait remonter à 50 ans et qui, selon nous, remonte à 1789. Ensuite

il lui assigne les principes d'où découlent et dérivent : la liberté des cultes, la suprématie de l'État dans ses rapports avec l'Église, l'enseignement laïque ou indépendant n'ayant aucun lien avec la religion, le mariage légitime par l'intervention unique de l'État. Son dernier mot, c'est la *sécularisation*, c'est-à-dire la non intervention de la religion dans les actes de la vie publique, quels qu'ils soient, véritable athéisme social qui est la dernière conséquence du libéralisme.

Dans l'ordre des faits, le libéralisme est la réunion des œuvres inspirées et réglées par ces principes : telles que la confiscation des propriétés ecclésiastiques, l'expulsion des ordres religieux, les attentats de toute nature contre la liberté de l'Église ; la corruption et l'erreur officiellement autorisées, soit à la tribune, soit dans la presse, soit dans les divertissements et dans les mœurs ; la guerre systématique au catholicisme et à tout ce qui est taxé de cléricalisme, de théocratie, d'ultramontanisme et de tout autre nom de passe dont se sert l'hypocrisie des persécuteurs, pour voiler l'odieux de ses attentats.

Or, le libéralisme ainsi entendu est un péché ; c'est une faute grave, très grave, contre la Société et contre la foi. La raison en est que, dans l'ordre des doctrines, le libéralisme est une grande hérésie, et que, dans les faits, il constitue une immoralité radicale. Le libéralisme n'est pas seulement une faute pour les individus qui en font profession authentique ; il est encore le grand crime du XIXe siècle, par quoi la révolution satanique continue ses ravages.

Le libéralisme en tant que doctrine peut s'appeler *école ;* en tant qu'organisation d'adeptes, c'est une *secte ;* et comme groupe d'hommes participants aux affaires ; c'est un *parti*. Mais qu'on le considère comme école, comme secte ou comme parti, il convient de remarquer que le libéralisme est *un*, c'est-à-dire qu'il constitue un ensemble d'erreurs logiquement et parfaitement enchaînées. Si l'on part de son principe fondamental, savoir que l'homme en société est autonome et indépendant, on est conduit, par une légitime déduction de conséquences, à

tout ce que la démagogie la plus avancée proclame en son nom.

Dans son unité logique cependant le libéralisme offre des nuances et des degrés. Don Sarda en distingue trois : le libéralisme *radical* qui met l'Église dans l'État; le libéralisme *mitigé* qui proclame l'Église libre dans l'État libre; et le libéralisme catholique qui dit que l'Église doit céder aux temps, aux hommes et aux circonstances; qu'elle peut se concilier par transaction légitime, avec la révolution; et qu'elle peut se désintéresser de la royauté sociale de Jésus-Christ, laissant le monde livré aux disputes des hommes.

Mais, dans toutes ces nuances, l'hérésie libérale n'est pas seulement un péché contre la foi; c'est l'effet d'une crainte pusillanime; c'est l'abdication de la conscience. Un catholique chez les libéraux, c'est un transfuge; un libéral chez les catholiques c'est un espion; dans les deux cas, c'est un traître. Don Sarda, parlant du catholicisme libéral qui se croit le plus innocent, le qualifie de *plus satanique*. C'est dans l'Église qu'il opère, c'est l'Église qu'il veut corrompre, c'est par l'Église qu'il peut étendre ses effets destructeurs. Nous signalons ce jugement aux esprits timides qui croient pouvoir se rassurer sur leur innocence.

L'ouvrage de don Sarda, on le voit, taille dans le vif de la situation et jette le grapin sur tous les esprits dévoyés, et ils ne sont hélas! que trop nombreux. La pastorale de Quito le complète heureusement; les évêques de l'Équateur disent les mêmes choses, parfois avec plus de précision, et toujours avec plus d'autorité que le théologien. Ces consonnances dogmatiques entre l'Équateur et l'Espagne proviennent de ce que les prélats américains et le théologien espagnol ont pris note sur une commune dominante, sur l'enseignement doctrinal de la Chaire Apostolique.

Témoin attristé des défaillances qui se produisent de l'énervement et de la démoralisation qui s'étendent, nous conjurons nos lecteurs de s'approprier ces doctrines car c'est la forme pratique des principes qui seule peut nous sauver.

17. En présence de pareilles folies, on pense bien que le Syllabus ne pouvait pas passer inaperçu ou sans protestations. On reprocha, de prime abord, au Pape, dans les journaux, de créer un divorce entre le catholicisme et le libéralisme moderne ; on feignit de ne pas voir qu'il ne faisait que le constater, ce divorce, et que, peut-être, il y avait quelque mérite et quelque grandeur à proclamer purement et simplement la séparation, surtout en présence des triomphes du libéralisme. On devait donc accuser Pie IX de troubler la paix du monde, et, en effet, il la troublait, mais comme la sentinelle trouble le repos du camp ennemi, comme le médecin trouble le repos du malade en promenant le scalpel entre la chair vive et la chair que corrompt la gangrène. Protestation

« Pie IX, dit le docteur Laforêt, a sondé d'une main ferme et sûre les plaies qui rongent nos sociétés, il les a mises à nu : pourquoi au lieu de s'irriter contre cette révélation douloureuse sans doute, mais nécessaire à notre guérison, ne pas l'accepter avec reconnaissance ? Parcourons attentivement cette liste d'erreurs dressée par le Pape, nous les reconnaîtrons aisément; nous comprendrons sans effort que ce sont bien des erreurs et que la société doit rompre avec elle si elle veut vivre (1). »

18. L'Encyclique et le *Syllabus* furent reçus, d'abord dans tout l'univers catholique, avec d'unanimes applaudissements. Il n'y eut d'opposition et de réclamation nulle part, pas même en Prusse, d'où l'honnête Bismarck, tout entier à sa conspiration contre l'Europe chrétienne, flattait le Pape, lui promettant son appui contre les libéraux et les révolutionnaires, flattait Victor-Emmanuel, lui promettant son appui contre Mazzini et Pie IX, et flattait, en même temps, les révolutionnaires, promettant de leur assurer la victoire contre le libéralisme et l'Église. En France, malgré les sentiments pieux et les convictions très fermes de tous les catholiques sincères, malgré les sympathies de tous les gens de bien, il en fut tout autrement. Par le fait du Les misères de l'Empire

(1) Monseigneur Laforêt : *Le Syllabus et les plaies de la société moderne*. p. 25.

gouvernement impérial, il y eut, dans la presse, contre l'acte du Souverain Pontife, une espèce d'émeute. Le 1[er] janvier 1865, jour où l'on a l'habitude d'offrir ses bonnes grâces, le ministre de la justice et des cultes, Baroche, adressait, aux évêques, la lettre suivante :

« Le Conseil d'État est saisi de l'examen d'un projet de décret tendant à autoriser la publication dans l'Empire, de la partie de l'Encyclique du 8 décembre dernier, qui accorde un *Jubilé* pour 1865 et promulgue de nouveau la lettre apostolique du 20 novembre 1846, précédemment publiée en vertu de l'ordonnance du 31 décembre suivant.

« Quant à la première partie de l'Encyclique et au document qui y est annexé sous le titre de *Syllabus complectens præcipuos nostræ ætatis errores, etc.* Votre Grandeur comprendra que la réception et la publication de ces actes qui contiennent des propositions contraires aux principes sur lesquels repose la Constitution de l'Empire, ne sauraient être autorisées. Ils ne peuvent donc être imprimées dans les instructions que vous croiriez devoir adresser aux fidèles pour le *jubilé* et à toute autre occasion.

« Vous jugerez sans doute convenable, de transmettre au clergé de votre diocèse les recommandations nécessaires, pour qu'il s'abstienne en cette circonstance de tout discours qui prêterait à des interprétations regrettables. »

Le signataire de cette lettre, Jules Baroche, était un bourgeois, un avocat, autrefois libéral, maintenant homme-lige de l'autocratie, dans le fond révolutionnaire, acquis surtout aux actes tyranniques envers l'Église. Le pauvre homme devait mourir en exil après avoir vu s'effondrer l'empire; et son fils, Ernest Baroche, jeune homme de grande espérance, devait tomber, sous une balle, en défendant Paris contre ces Prussiens dont les agissements de l'Empire avaient favorisé le triomphe. En attendant ces extrémités, qu'il prévoyait d'autant moins qu'on y touchait, Baroche se livrait pour le service de Napoléon III, à ses ardeurs de libérâtre-tyran. Mais sa lettre, qui n'était, par le

fait, qu'un acte fort inattendu d'intimidation, n'eut pas le succès auquel son auteur, avec ou malgré tous ses crachats, pouvait prétendre. Dès le lendemain, le ministre recevait et les journaux publiaient les courageuses et décisives réponses des évêques. Il y a, dans toute l'histoire, peu de manifestation aussi instructive. Nous devons en suivre le cours et en recueillir les enseignements.

19. Dès le 2 janvier, le docte, éloquent et vaillant évêque de Poitiers, Louis-Édouard Pie écrivait : « Je viens de lire avec un douloureux étonnement la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser à la date d'hier.

« Que, conformément à une légalité qui n'a pas été explicitement abrogée, le gouvernement impérial imitant la façon d'agir du premier Empire, eût interdit à tout imprimeur et à tout journaliste de publier l'Encyclique du 8 décembre avec son annexe, la mesure aurait donné lieu aux observations et aux réclamations respectueuses de l'épiscopat, mais du moins la situation aurait éte nette et logique.

« Mais après que la presse a pu impunément divulguer, commenter, dénaturer, couvrir d'injures et de dérision cette Lettre apostolique, qu'il soit défendu aux seuls évêques, c'est-à-dire aux promulgateurs naturels et officiels de tout écrit doctrinal du Vicaire de Jésus-Christ, de faire imprimer cet écrit et de l'adresser aux fidèles de leur diocèse, en rétablissant le vrai sens, la portée exacte et précise de l'enseignement qu'il contient, ce serait là un procédé aussi contraire aux lois de la logique qu'à celles de l'équité naturelle.

« Quoi! après avoir laissé libre carrière aux accusateurs ignorants et passionnés de la parole pontificale, l'interdit serait jeté à ses interprètes et défenseurs! Je ne puis croire que le gouvernement de l'Empereur persiste dans une pareille détermination.

« Il n'entre pas dans ma pensée d'aborder en ce moment le fond de la question. Quelques mots seulement.

« Votre Excellence affirme que l'Encyclique et son annexe contiennent des propositions contraires aux principes sur les-

quels repose la constitution de l'Empire. » Je ne le crois pas; à moins que ce que la constitution du second Empire appelle « les principes de 89 » ne soit la teneur même de la *déclaration des droits de l'homme et du citoyen :* dogmatisme trop décrié, trop contestable et dans tous les cas, trop spéculatif, pour que les hommes sérieux et pratiques en aient voulu faire la base d'un établissement politique.

« Mais, en fut-il ainsi, j'oserai dire à Votre Excellence que, dans le domaine absolu des doctrines, cette contradiction de l'Église devrait encore être supportée à double titre par un gouvernement qui veut être à la fois chrétien et libéral. Le protestantisme de l'Église établie est incontestablement la base de la constitution anglaise, et je ne sache pas qu'il soit défendu à l'épiscopat catholique d'Angleterre de publier les constitutions pontificales qui contiennent des propositions contraires à la doctrine protestante.

« Pour ce qui est des conclusions pratiques, Votre Excellence sera la première à reconnaître que pas un mot, dans les deux pièces dont il s'agit, n'est de nature à porter les fidèles à la désobéissance et à la rébellion envers le pouvoir établi.

« Dans tout ce qui précède, j'ai fait abstraction d'une foule de considérations plus hautes et plus décisives, et j'ai voulu me poser principalement au point de vue du gouvernement lui-même. Voulez-vous qu'il soit dit qu'à l'heure où tous les efforts réunis tendent à faire prévaloir la maxime de l'*Église libre dans l'État libre*, le gouvernement français dispute à l'Église la liberté d'émettre des propositions qui contrarient les théories de l'État?

« Ma parole, je le sais trop, ne peut avoir la prétention d'être entendue comme une parole amie et bienveillante. Cependant ma conscience me dit que mon langage est autant celui du loyal français que de l'évêque catholique, et je ne prévois aucun avantage ni pour le gouvernement et la dynastie de l'Empereur, dans les conséquences de la mesure qui fait l'objet de ma légitime et respectueuse représentation. Aussi n'hésité-je point à

vous prier de mettre cette lettre sous les yeux de Sa Majesté avec l'expression de mon respect. »

Le même jour, l'évêque de Montauban, Jean-Marie Doney, écrivait à son tour :

« J'ai reçu votre lettre par laquelle, sous la date du 1er janvier, époque à laquelle on a coutume de ne faire guère que des choses agréables, vous informez les Évêques qu'ils aient à s'abstenir de publier la dernière Encyclique du souverain Pontife, attendu qu'elle renferme des propositions contraires aux principes sur lesquels repose la Constitution de l'Empire.

Je conviens que plusieurs des doctrines qu'on professe en ce moment et qu'on regarde de bonne foi, sans doute, comme un fondement assuré pour les gouvernements modernes, sont en opposition directe avec celles que l'Église catholique a toujours professées, et que Pie IX vient encore de proclamer avec une franchise, une netteté et un courage qui annoncent bien une certaine grandeur d'âme. Il semble être à deux doigts de sa perte, et il parle comme les Boniface VIII et les saint Grégoire VII.

Mais la cause de l'Église ne tient pas à ce que la bulle dont il s'agit soit publiée en ce moment par l'autorité épiscopale dans tous les diocèses de France. Les doctrines qu'elle renferme sont connues suffisamment de tous ceux qu'elle intéresse et qui ont charge de les faire valoir. Nous attendrons donc de meilleurs temps, des temps semblables aux dix ou douze années qui viennent de s'écouler, et qui n'ont pas laissé d'être glorieuses pour l'Empire, malgré la liberté dont ont joui les Évêques pendant cet intervalle. Nous avons en effet le temps pour nous, mais je regrette cette mesure que le Gouvernement a cru devoir prendre. Dans tous les cas, elle n'est pas née de l'esprit de progrès; c'est, au contraire, le retour vers un passé que nous avions le droit de croire entièrement oublié et mis de côté. Jusqu'ici, ce passé n'avait profité à personne (l'histoire en fait foi), et le nouvel Empire ne s'était pas mal trouvé d'y avoir renoncé. Pourquoi faut-il qu'il change sa ligne de conduite au moment même

où toutes les forces morales réunies ne sont pas de trop pour la société, menacée par la franc-maçonnerie, l'esprit révolutionnaire et la démagogie ! »

Le lendemain, l'Archevêque de Cambrai, René Régnier, écrivait au même ministre :

« J'ai reçu la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser, à la date du premier de ce mois, pour m'informer que la première partie de l'Encyclique du 8 décembre et le document qui y est annexé sous le titre de *Syllabus complectens præcipuos nostræ ætatis errores*, etc., ne peuvent être imprimés dans les instructions que je croirais devoir adresser aux fidèles pour le Jubilé ou à toute autre occasion.

« Je ne puis, que répéter ici ce que, dans une circonstance analogue, j'écrivais, il y a dix-huit ans, à l'un de vos prédécesseurs :

« Sans entrer, au sujet de cette prohibition, dans une discussion de principes dont Votre Excellence connaît toute la gravité, je dois faire remarquer que, dans mon diocèse comme partout ailleurs, l'article Ier de la loi du 18 germinal an X est devenu, par la liberté de la presse, d'une exécution impossible.

« Les actes du souverain Pontife dont le Conseil d'État s'occupe sont entre les mains de tous les fidèles. Depuis longtemps déjà ils sont imprimés et publiés par la voix des journaux, qui pendant plusieurs jours en ont fait, dans tous les sens, le texte de leurs commentaires.

« Qu'il soit loisible aux mécréants et aux hétérodoxes de toute nuance et de toute secte de traduire, de répandre, de censurer ces actes émanés de l'autorité la plus vénérable qui soit sur la terre sans que le Gouvernement puisse ou veuille s'y opposer, nous ne nous en plaindrons pas. Mais ce que nous aurions droit de trouver étrangement anormal, ce serait, que, entre tous les citoyens français, entre les ministres de tous les cultes reconnus en France nous fussions les seuls à qui il fût défendu de communiquer à nos diocésains, sans l'autorisation du Gouvernement, des pièces qui ne regardent que nous et les fidèles de notre communion.

« Les ministres des cultes dissidents peuvent en toute liberté, à la porte de nos cathédrales, par leurs prédications, et dans toute l'étendue de nos diocèses par leurs brochures, commenter ces rescrits à leur manière, et même les travestir à leur guise ; ils peuvent légalement les transmettre par les colporteurs qu'ils stipendent, non seulement à leurs coréligionnaires, mais encore à nos catholiques, et nous serions les seuls qui n'en pourrions parler, jusqu'à ce qu'une ordonnance royale nous eût préalablement ouvert la bouche !

« Ce serait une anomalie trop évidente pour qu'elle pût longtemps durer. L'égalité de tous les cultes devant la loi cesserait à notre détriment, et sous ce rapport, il y aurait évidemment pour le catholicisme entrave au lieu de protection.

« J'ajouterai que la mesure restrictive de la liberté de notre culte qui m'est signifiée par Votre Excellence doit d'autant plus nous étonner et nous contrister, que la diffusion des doctrines les plus antichrétiennes rencontre en ce temps-ci moins d'obstacles.

« Aujourd'hui, en effet, chacun a la liberté, autant et aussi souvent qu'il veut la prendre, de nier Dieu lui-même et de faire de la progagande athée dans des écrits auxquels il donne toute la publicité qu'il lui convient.

« Est-ce trop demander que de réclamer la même latitude pour l'enseignement catholique ?

« L'interdiction formulée par Votre Excellence, au sujet de l'Encyclique du 8 Décembre et du *Syllabus* qui y est annexé, a un caractère de gravité tout exceptionnel et qui ne peut échapper à personne ; elle s'applique non pas seulement à quelque prescription disciplinaire, mais à une instruction doctrinale du souverain Pontife.

« Au reste, on peut, sans doute, et en certaines contrées, gêner les communications du Vicaire de Jésus-Christ avec les fidèles qu'il a mission divine d'instruire et de diriger dans l'univers entier, mais nulle part, et dans aucun cas, les gouverne-

ments humains ne pourront ni ôter à sa parole la force de lier les consciences, ni faire cesser pour les Évêques l'obligation de transmettre, autant qu'il est en eux, ses instructions à leurs diocésains. »

Conformément à la lettre ministérielle du 1er janvier, le cinq du même mois, le gouvernement impérial publiait un décret recevant la dernière partie de l'Encyclique, relative au jubilé universel, mais sans aucune approbation des clauses, formules ou expressions qui pourraient être contraires aux lois de l'Empire, ainsi qu'aux libertés, franchises et maximes de l'Église gallicane. Ce décret montrait, de mieux en mieux, l'inanité du gouvernement et la parfaite insanité de ses conseils. L'acte pontifical avait, pour objet, de combattre les erreurs contraires à l'ordre social. Le gouvernement français, particulièrement miné par les sectateurs de ces funestes doctrines, se croyait contraint de lier les mains à ses défenseurs et de se rendre complice de ses ennemis. Tel était l'aveuglement de l'Empire, qu'il se détruisait de ses propres mains et n'avait pires ennemis que ses ministres. Encore prenait-il, pour s'engager, un terrain absurde. Par le fait de ce que l'on appelle la sécularisation du gouvernement, le pouvoir politique, ne donne, et en droit, ne peut donner, aux actes doctrinaux du Saint-Siège, non seulement aucune valeur spéculative, mais aucune force pratique. Les actes qu'il accepte et les actes qu'il refuse, ont dans la société, acceptés ou rejetés, la même autorité légale ; insérés ou non au *Bulletin des lois*, ils sont dénués de tout caractère politique. Au point de vue de l'Église et en droit canonique, l'interdiction ne se comprend pas davantage ; car les actes du Saint-Siège n'ont pas besoin pour obliger, de la publication ; la publication à Rome, dans les formes déterminées, est nécessaire, mais suffit pour obliger, aussitôt qu'un décret est connu, les consciences catholiques. L'Encyclique et le *Syllabus*, publiés déjà par tous les journaux du monde, étaient suffisamment notifiés, et sans la provocation ministérielle, les évêques eussent pu parfaitement s'abstenir. Mais en

présence d'une injonction brutale et déraisonnable, le silence n'était plus de mise. Par la circulaire, qui obligeait au mutisme, les évêques étaient obligés à la parole, et il faut le dire à la louange de l'épiscopat français, pas un seul évêque n'y manqua ; et si un seul eût hésité, telle était l'unanimité des sentiments catholiques, que cet évêque eût été immédiatement couvert d'ignominie. La circulaire du jacobin bourgeois, Jules Baroche, devait ainsi, par l'intervention de la Providence, soulever une tempête, favorable seulement à la propagation de l'acte qu'on voulait étouffer et tout particulièrement défavorable au gouvernement qui entendait par là se garantir.

Appel comme d'abus

19. Deux évêques, Pierre de Dreux-Brézé, évêque de Moulins, déjà honoré des animadversions de l'Empire, et Césaire Mathieu, cardinal-archevêque de Besançon, que ses antécédents ne paraissaient pas réserver à ce rôle, trouvèrent, sans concert préalable, un moyen assez simple pour ne rien imprimer sur l'Encyclique et déférer à la circulaire-Baroche en violant ses ordres. Le dimanche 8 janvier, les deux prélats montèrent dans la chaire de leur cathédrale, lurent l'Encyclique, firent adhésion publique au *Syllabus* et déclarèrent l'acte pontifical ainsi publié dans leur diocèse. Le gouvernement, spirituellement berné aux applaudissements de la France qui amnistiera toujours un trait d'esprit, ne sut pas s'exécuter avec grâce. Un recours d'appel comme d'abus contre les deux prélats, fut porté au Conseil d'État. Le Conseil d'État, troisième corps politique de l'Empire, dont la création était tout entière à la nomination de l'Empereur, était l'*alter ego* du gouvernement ; quand le gouvernement citait un évêque devant le Conseil d'État, il le citait devant lui-même et se constituait ainsi, au mépris de toute équité, juge et partie. L'appel comme d'abus, injuste sous l'ancienne monarchie, était à peine concevable même quand il s'agissait d'affaires civiles où se trouvaient engagés des ecclésiastiques ordinairement soustraits à la justice séculière ; sous les gouvernements rationalistes, avec le régime de la liberté des cultes, devant un conseil composé de protestants, de juifs,

de libres penseurs et de libres faiseurs, il n'est plus, sur une question de foi, qu'une absurdité révoltante, une arme qui ne blesse, au reste, que ceux qui s'en servent. Il n'a guère de plus grand abus que l'appel comme d'abus. On trouve néanmoins toujours quelque conseiller servile pour présenter le rapport sur ces appels. Le conseiller qui opina dans la circonstance fut un sieur Langlois, homme distingué en matière de finances et qui devait, suivant l'ordre ordinaire, s'éteindre misérablement dans l'aventure mexicaine. Dans son rapport, il trouve le moyen de glisser toutes les âneries solennelles qui font l'unique mérite de ces pièces; par exemple, des rodomontades sur 89 qui a soustrait l'État à la prépotence du clergé; puis, par une logique qui se contredit de la manière la plus honteuse, la nécessité de défendre l'État contre les empiètements du clergé. Sans doute l'État était menacé, mais ce n'était point par l'acte des deux évêques et il y avait mieux à faire que se garer contre la liberté de l'Église. Mais Napoléon était engagé, il soutint la gageure. Le 8 février parurent deux décrets, prononçant qu'il y avait abus dans le fait « d'avoir donné lecture en chaire de la partie de la Lettre encyclique dont la réception, la publication et la mise à exécution n'ont pas été autorisées par nous dans tout l'Empire français. »

Autres protestations

20. Pendant que le Conseil d'État libellait, d'une plume grotesque, ses ineptes jugements, les évêques continuaient d'en appeler et des appels comme d'abus et de la circulaire. L'archevêque de Tours se refusait à publier, du haut de la chaire chrétienne, un lambeau d'une lettre pontificale déchirée par une autre main que celle qui l'avait écrite. Les autres prélats faisaient chorus. Chaque évêque, dans sa lettre, relevait quelque point de la question engagée ; de manière que le simple rassemblement de ces lettres si bravement épiscopales, devait former, un jour un traité complet sur la matière. Charles Fillion, évêque du Mans, s'étonnait que l'Encyclique pût être publiée dans les états protestants d'Amérique et d'Angleterre, et que la France, fille aînée de l'Église, fut seule à ne pas entendre, par l'organe de ses

évêques, la voix du pasteur suprême. Florian Desprez, archevêque de Toulouse, accusait le gouvernement de semer, au milieu des populations catholiques, des alarmes exploitées par la malveillance et regrettait qu'on restreignit la plus sacrée des libertés, la liberté de l'Église, juste à l'heure où le gouvernement songeait à étendre les libertés publiques. Louis Angebault évêque d'Angers, l'un des doyens d'âge de l'épiscopat, montrait l'iniquité d'entraver la défense quand l'attaque était permise et émettait déjà, sur l'aboutissement de ces vexations les plus sombres pressentiments. Henri Plantier, l'éloquent évêque de Nîmes, déclinait la valeur légale des articles organiques et la compétence du Conseil d'État, dénonçait la gratuité des accusations ministérielles, et leur contradiction avec la convention du 15 septembre, relevait le caractère obligatoire de l'Encyclique et l'illégitimité des défenses gouvernementales et s'écriait en terminant : « Jusqu'à quand faudra-t-il que le gouvernement impérial ne voie pas ses véritables dangers où ils sont et les voie ou ils ne sont pas ? Ils sont dans cette presse athée et licencieuse qui mine sourdement le sol du pays sous le trône, en corrompant la conscience publique ; ils ne sont pas dans l'Encyclique, dont les doctrines et les condamnations, si elles étaient prises à la lettre, feraient vivre, d'une éternelle jeunessse les états et les dynasties. » Félix Fruchaud, évêque de Limoges, publiait sa lettre d'adhésion à l'Encyclique, et sa lettre de protestation contre la circulaire. Godefroy Brossays Saint-Marc, archevêque de Rennes, accusait la fausse logique qui invoquait, sans propos et à contre-sens, la jurisprudence de l'ancienne monarchie et de la restauration. Louis Delalle, évêque de Rodez, expliquait savamment les anciennes lois et montrait mieux encore leur désuétude sous le régime impérial. Louis-Édouard Pie, le premier sur la brèche, descendait encore dans l'arène par un mandement, ou, partant de son droit d'évêque pour la répression des journaux incrédules il disait : « C'est pourquoi, ayant pris connaissance des interprétations et des assertions émises notamment dans la *Fran-*

ce Politique, le *Constitutionnel*, la *Patrie*, les *Débats*, le *Siècle*, l'*Opinion Nationale*, au sujet de l'Encyclique du 8 décembre, nous les avons jugés dignes de censures, de réprobation et de condamnation, et, de fait, nous les censurons, réprouvons, condamnons, comme étant respectivement erronées, fausses, blessantes pour l'honneur et l'orthodoxie de l'ancien clergé de France, injurieuses envers le siège apostolique, attentatoires à l'autorité de Jésus-Christ et aux droits divins de son Évangile et de son Église, subversives de la religion et de l'obéissance chrétienne dans les âmes, induisant au schisme et à l'hérésie, enfin schismatiques, hérétiques et impies. En conséquence nous avertissons tous les fidèles qui reconnaissent notre autorité, de n'accorder en cette matière aucune créance à ces publicistes et à tous les écrivains de même couleur. » Joseph Armand Gignoux, évêque de Beauvais, voyait, dans la défense du gouvernement, une atteinte à la liberté de conscience et une blessure au concordat. Louis-Jacques-Maurice de Bonald, cardinal-archevêque de Lyon, constatait, dans la conduite du gouvernement, des contradictions inexplicables et croyait pouvoir signaler, comme unique motif d'opposition à l'Encyclique, la réprobation dont elle frappait toutes les erreurs du temps. Paul Dupont des Loges, évêque de Metz, osait dire que la prohibition supposait la prééminence de l'État sur l'Église et n'était qu'un véritable essai de schisme. Jean-Marie Foulquier, évêque de Mende, s'affligeait de la conduite du gouvernement comme contraire à tous les droits divins de l'Église et à tous les principes du droit naturel. Augustin Forcade, évêque de Nevers, effrayé d'une telle mesure, se retranchait derrière la maxime apostolique : « Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. » Joseph-Henri Jordany, évêque de Fréjus, soutenait que, d'après les principes même du gallicanisme, l'Encyclique étant une règle de foi, d'après les principes de 89, il était impossible d'invoquer une seule bonne raison pour l'arrêter. Casimir Wicart, évêque de Laval, s'étonnait de n'être point mort avant d'avoir vu un tel outrage du pouvoir civil envers le

Saint-Siège. Thomas Gousset, cardinal-archevêque de Reims, écrivait : « Je suis évêque, et, quand mon devoir est de parler, le gouvernement ne peut m'imposer le silence. » Théophile Pallu du Parc, évêque de Blois, distinguait entre les condamnations dogmatiques du Saint-Siège et les principes politiques de la constitution française. François-Auguste Delamarre, archevêque d'Auch, rappelait le droit divin du Pape et démontrait que ce droit ne pouvait être restreint par aucune loi. Antoine Augustin Pavy, évêque d'Alger, écrivait sans façon que la mesure prise par le gouvernement conduisait à l'abîme. Georges Chalandon, archevêque d'Aix, revendiquant pour les évêques, le droit d'enseigner la religion, ne voyait de péril que dans leur silence. André Rœss, évêque de Strasbourg, attribuait, à une fausse interprétation, les ombrages que causait l'Encylique et soutenait que son texte bien compris n'était opposé à aucune loi positive du droit français. Joseph Peschoud, évêque de Cahors, protestait de son attachement inviolable à la chaire *principale*, chaire *unique*, et *en laquelle seule*, comme parle Bossuet après les Pères, *tous gardent l'unité*. Pierre-Louis Parisis, évêque d'Arras, constatait l'accord des évêques et prédisait que le gouvernement impérial ne recueillerait, de cette mesure, que des mécontentements. Alexandre Jacquemet, évêque de Nantes, écrivait au ministre, qu'il savait bien, lui, excellence politique, que pas un évêque ne manquerait à son devoir, et que le clergé de second ordre suivrait les évêques, comme une armée fidèle suit son drapeau. Charles Colet, évêque de Luçon, adhérait sans réserve et recommandait la circonspection dans la conduite. Jean Devoucoux, évêque d'Évreux, proclamait la nécessité de s'attacher au Saint-Siège et s'étonnait qu'on put voir, dans l'Encyclique, un obstacle à la civilisation. Enfin Jean Guerrin, évêque de Langres, à qui n'avaient manqué, pour protester près du ministre, que les loisirs, écrivait à son clergé avec un long soupir qui le dispensait d'autre raison : « Vous savez ce que tout le monde sait, ce qui a étonné tout le monde, et ce qui

est, pour tous les vrais fidèles, un sujet de profonde douleur. »

Les lettres des autres prélats expriment les mêmes idées et les mêmes sentiments. Plusieurs évêques, au lieu de protestation près du ministre et de circulaire au clergé, ou en supplément à ces pièces nécessairement courtes, écrivirent des mandements sur les questions de doctrine. Amable de la Tour d'Auvergne, archevêque de Bourges, fit une instruction pastorale sur le droit divin et l'autorité doctrinale de l'Église ; Parisis, d'Arras, publia une magnifique pastorale sur la vérité divine ; Antoine Cousseau, évêque d'Angoulême, Léonard Berthaud, évêque de Tulle, Marie Epivent, évêque d'Aire et François Lacroix, évêque de Bayonne, composèrent des commentaires exégétiques du *Syllabus*. Georges Darboy montra, dans un beau mandement, l'accord des prohibitions du Saint-Siège avec les plus hautes exigences de la civilisation. Jean Doney de Montauban, traita à fond la question juridique de la prohibition civile. Enfin Achille Ginouilhac publia un traité complet sur la question, traité, où prenant la question telle que la posait la circulaire Baroche et les violents commentaires d'une presse que Proudhon, lui-même, accusait de dévergondage, il répondait minutieusement et victorieusement à tous les griefs. Cet écrit décisif de l'évêque de Grenoble, restera comme un modèle de réfutation savante et comme un monument de zèle épiscopal.

D'après les journalistes du Césaro-papisme impérial, les actes du Saint-Siège n'étaient pas seulement une grande faute, c'était encore *une folie* et un *véritable suicide*. On eût bien voulu les considérer « comme une rodomontade sans effet ; » on est forcé d'y voir un *inexplicable défi* porté à la société civile ; et on ne connaît pas dans l'histoire moderne « d'acte aussi subversif de l'ordre social. » Ce n'est pas seulement une erreur « monstrueuse en politique, elle l'est surtout au point de vue intellectuel et moral. » N'excusez pas le Saint-Père sur ses intentions : son but déclaré est de rétablir la théocratie la plus absolue ; « la tyrannie sur tous les hommes et sur toutes les choses » est la

« substance même de l'Encyclique; » et il « a scandalisé le monde entier par la proclamation solennelle du dogme de foi de l'inquisition. »

Achille Ginouilhac déduit les préjugés légitimes qui montrent l'iniquité des accusations ; puis il prouve que les actes pontificaux ne sont contraires ni à l'ancien droit français, ni à l'indépendance du pouvoir civil, ni à la société moderne ; et démontre enfin que ce sont des sentences religieuses, non des actes politiques. Un évêque qui, depuis le commencement de la persécution dirigée contre la Chaire Apostolique, s'était fait, dans l'épiscopat, une place à part, Félix Dupanloup, évêque d'Orléans, écrivit, à cette occasion, une de ses plus retentissantes brochures. Sous le titre : *La Convention du 15 septembre et l'encyclique du 8 décembre*, il démontre d'abord, sans peine, le défaut absolu de toute solidarité entre ces deux actes ; il relève ensuite, avec une décision piquante, les innombrables fautes de traduction, de géographie, d'histoire commises par les journalistes pour s'autoriser dans leurs critiques du *Syllabus*. Ce chapitre, l'un des plus curieux, ouvre un jour assez triste sur le journalisme français. Ces écriveurs de profession, qui s'intitulent modestement directeurs de l'esprit public et qui s'en arrogent les fonctions sans titre aucun, sont tout bonnement, même au *Journal des Débats*, où s'épanouit la fleur de l'Université, de plats ignorants, des commis phrasiers à tant la ligne, mais incapables, et la preuve était flagrante, incapables de traduire un acte pontifical, incapables d'offrir un renseignement sûr, par exemple, en matière de doctrine ou de géographie sacrée. Dupanloup excellait à ces exécutions. Homme d'un bon sens formidable, plume acérée, caractère où l'on trouve un mélange singulier de naïveté et de hauteur, il persifflait avec une grâce charmante tous ces docteurs incongrus de la presse plus ou moins gouvernementale (1). Où il excellait moins, à

(1) L'Evêque d'Orléans défendit avec la vaillance de Bayard, le pouvoir temporel; en cela, il suivait la tradition gallicane de Bossuet; il n'en faut pas moins louer sa bravoure ; mais dans son système, on ne comprend plus sa logique; car enfin,

notre humble avis, et plus tard on put le voir encore mieux, était à expliquer la pure et vraie et absolue doctrine du *Syllabus*. Le prélat orléanais était plus journaliste que théologien, plus stratégiste que docteur. Dans sa brochure *tumultuaire* il commentait l'acte pontifical, je n'oserais pas dire en le diminuant, mais en l'adoucissant; en le teintant de gallicanisme et de libéralisme ; en l'assaisonnant enfin, selon ses préjugés personnels, en vue de l'adapter aux goûts du jour. Dans ces sortes de polémiques, il faut dédaigner les petites habiletés et s'en tenir scrupuleusement à une grande parole de Saint Augustin : Il n'y a que la vérité qui triomphe, et la victoire de la vérité, c'est la charité : *Non vincit nisi veritas, et quid est victoria veritatis nisi charitas.*

Conclusion

Lorsqu'on va au fond des choses, pour se rendre compte de la conduite grossièrement contradictoire du gouvernement français, tout s'explique. Le gouvernement de Napoléon permettait à tout le monde de propager et de commenter l'Encyclique et le *Syllabus*, et le défendait à tous les évêques, seuls chargés de les propager et de les commenter. Ou plutôt, il ne le défendait pas plus aux évêques qu'aux simples citoyens, pourvu qu'ils le fissent comme les libraires et les journalistes, simplement en usant des ressources ordinaires de l'ordre social et en traitant de ces choses comme d'opinions humaines, plus ou moins justes, et, en tous cas, contestables. La doctrine qu'impliquait cette tolérance, c'est que la religion n'est autre chose qu'une philosophie, l'Église une société de convention factice et tout l'ordre surnaturel une chimère. La conséquence qui devait s'en tirer, c'est que, dans la France très chrétienne, un gouvernement capable et coupable de telles visées, n'était qu'une institution étrangère, aux traditions du pays, un non-sens comme les empires de Soulouque ou du Brésil. L'empire le devait apprendre au prix douloureux de son propre malheur.

si la suprématie du Pape dépend de l'adhésion des évêques, à quoi bon le pouvoir temporel ? Une autre cause de faiblesse dans ce prélat, c'est qu'on le savait faire plutôt une opposition politique et travailler pour le compte des princes d'Orléans.

Déjà, s'il n'eût été aveuglé, il eût pu en lire le pronostic, dans une allocution qu'avait faite, à la Noël précédente, le Doyen du Sacré-Collège, offrant au Pape les félicitations des Cardinaux pour le renouvellement de l'année. Le cardinal avait pris, pour texte de son discours, le récit de Daniel sur le songe de Nabuchodonosor :

«..... Une pierre se détacha d'elle-même de la montagne, sans la main d'aucun homme, et, frappant la statue dans ses pieds de fer et d'argile, elle les mit en pièces. — Alors le fer, l'argile, l'airain, l'argent et l'or se brisèrent tous ensemble et devinrent comme la menue paille que le vent emporte hors de l'aire pendant l'été, et ils disparurent sans qu'il s'en trouvât plus rien en aucun lieu; mais la pierre qui avait frappé la statue devint une grande montagne qui remplit toute la terre... »

Ces métaux représentent des royaumes ; ils se mêlèrent « par des alliances humaines ; mais ils ne demeureront point unis... » Et « dans le temps de ces royaumes, le Dieu du ciel suscitera un royaume qui ne sera jamais détruit, un royaume qui ne passera point à un autre. »

Cette pierre qui roule à travers le monde, abattant partout les colosses d'or, d'argent, de fer ou d'airain, qui, tous, ont des pieds d'argile, a depuis heurté l'Empire de Napoléon III et l'empire est tombé; il est tombé dans une aventure voulue de celui qui en devait être la victime, aventure tellement misérable qu'elle désarme la colère ou le dédain pour ne laisser place qu'à la pitié. Cependant le *Syllabus*, objet des sarcasmes des beaux esprits, des effrois des vains politiques et des prohibitions surannées des procureurs du gallicanisme, le *Syllabus*, expliqué, prouvé et vengé (1), verse sur ses calomniateurs des torrents de lumière et régit sans contexte le monde orthodoxe.

(1) Le Syllabus a été l'objet de nombreux travaux exégétiques. Nous avons cité les ouvrages de Libératore, de Chesnel et de Laforêt; nous citons encore : 1° *La Doctrine de L'Encyclique* par M. Peltier, chanoine de Reims; 2° *L'Encyclique et les principes de 89* par Em. Keller; 3° *Le catéchisme du Syllabus* par Mgr Gaume; 4° Le *Syllabus pontifical* ou réfutation des erreurs qui y sont condamnées,

Et maintenant, princes, ayez l'intelligence de la vérité catholique ; et vous qui jugez le monde, ne prononcez des arrêts qu'en vous référant à sa doctrine.

En ce qui concerne plus spécialement la France, nous trouvons notre règle de conduite dans une allocution de Pie IX.

« Je vous bénis, disait le Pontife à des pèlerins français, je vous bénis, ô très cher fils et avec vous, je bénis la France ; je bénis ses familles, ses cités, ses provinces, ce royaume, afin que dans l'union, dans la concorde et dans l'abnégation de certaines opinions particulières, ennemies du commun triomphe, tous les peuples de ce noble pays se pressent en une belle harmonie pour soutenir les intérêts de l'Église et de la patrie. Il n'est point vrai que la diversité des caractères et des tempéraments puisse être un obstacle à l'union.

« Vous vous souvenez du char mystérieux vu par Ezéchiel, traîné par quatre animaux différents : la férocité du lion marchait en accord avec la raison de l'homme, l'agilité de l'aigle avec la lenteur du bœuf. De telles différences de nature n'étaient point un obstacle à l'unité, à l'accord du pas que tous faisaient ensemble.

« Malheur si quelqu'un de ces animaux eût voulu tirer le char conformément à sa propre humeur ! Mais le char marchait régulièrement parce qu'il était guidé et dirigé par Dieu. Que tous donc, humiliés aux pieds du Seigneur, sacrifient devant lui leurs propres opinions. Alors il inspirera leurs conseils et les guidera à une bonne fin. »

par Falconi, bénéficier du Vatican ; 5° *Le Syllabus, base de l'union catholique* par le Père Petitalot, mariste. Ces ouvrages envisagent le Syllabus à divers points de vue et forment, par leur ensemble, une espèce de *Somme* des commentaires dont il est susceptible. Un abbé Bossebœuf, secrétaire de Mgr Meignan, archevêque de Tours, croyant avoir trouvé le juste milieu entre ceux qui diminuaient et ceux qui aggravaient le *Syllabus*, a publié récemment *le Syllabus enfin expliqué* et s'est fait mettre à l'index. Se faire clouer au pilori est une singulière façon d'expliquer les choses ; après cela il est possible que ce bœuf ait reçu cette bosse pour le compte de son parti. Chez les libéraux, tout est occasion à manifeste, mais tout s'effectue par intrigue.

§ III. La condamnation des sociétés secrètes.

22. Par le *Syllabus* et l'encyclique *Quantâ curâ*, Pie IX venait de se montrer l'infaillible gardien de la révélation et de proscrire toutes les erreurs philosophiques ameutées contre l'Église. Par une désignation plus ou moins explicite, il avait frappé nommément : — le *rationalisme radical* qui nie l'existence de Dieu, le corrompt dans sa nature ou l'outrage dans sa providence ; — *l'école critique* qui nie la révélation, rejette le surnaturel, repousse les miracles, dénature les récits des livres saints pour en rabaisser le caractère divin aux inventions d'un mythe et aux propositions d'évènements naturels ; le *naturalisme* qui, partant de la déchéance comme d'un état légitime, enseigne que l'homme est l'arbitre exclusif du vrai, du juste et du bien ; que, par conséquent, la perfection des gouvernements et le progrès civil exigent que la société civile soit constituée et gouvernée comme si la religion n'existait pas, ou du moins, sans faire aucune différence entre les différents cultes ; — enfin les écoles *césariennes* et *révolutionnaires* qui, partant toutes les deux des mêmes principes, conduisent, l'une à l'anarchie, l'autre au despotisme et concluent toujours à l'oppression de l'Église. Le *Syllabus* était un acte héroïquement sauveur ; mais il avait le défaut de n'attaquer guère que des erreurs spéculatives. Or ces erreurs, depuis un siècle, s'étaient faites chair et sang ; elles s'étaient réfugiées dans les sociétés secrètes, et si les sophistes des écoles étaient à craindre, les malfaiteurs des sociétés secrètes étaient bien plus à brider. Depuis un siècle et demi, l'histoire présente le spectacle d'une agitation continue qui emporte, tantôt dans des secousses violentes, tantôt par une action moins vive, les gouvernements traditionnels, les institutions sociales et même les croyances. Ce travail de destruction s'opère au nom des trois mots de Liberté, d'Égalité et de Fraternité ; mais ces mots ne se prennent pas dans le sens

Autre condamnation

catholique, et, sous l'hypocrisie d'affectations menteuses, ils visent à un but contraire aux vœux dont ils sont la formule.

Les sociétés secrètes

23. La Liberté, l'Égalité et la Fraternité s'étalent sur le drapeau de la Révolution ; et la Révolution elle-même n'est que l'agence des sociétés secrètes. Où donc est la cause étendue, universelle, toujours active, des mouvements révolutionnaires ? « Ce serait, dit un publiciste, s'égarer à dessein que de la chercher en dehors des sociétés secrètes, qui, depuis un siècle et demi, couvrent l'Europe et le monde. Leur action extérieure a commencé précisément avec le second tiers du XVIIIe siècle et, après cinquante ans de préparation, l'éclosion de 1789 a eu lieu. La Franc-Maçonnerie, qui est la source et comme la mère de toutes les sociétés secrètes, est cosmopolite. Contrefaçon de l'Église catholique, elle aspire à régir l'humanité entière et elle est identiquement la même sur tous les points du globe. Au milieu de tous les bouleversements des temps modernes, elle n'a jamais cessé de fonctionner, poursuivant le même but, recrutant des adeptes de plus en plus nombreux. — Plus de douze mille loges sont répandues dans le monde entier, comprenant plusieurs millions d'adhérents pris dans les classes élevées et moyennes ; au dessous d'elle, de nombreuses sociétés, qui ne sont que des formes populaires de la Maçonnerie, enrégimentent sous leur direction des masses considérables. — Une pareille puissance, avec les forces doublées par le secret dont elle s'entoure, est parfaitement capable de mener le monde à la fois par ses intrigues et par l'opinion publique qu'elle dirige à son gré (1). »

Motifs d'action

24. Les Pontifes Romains, dès que les sociétés secrètes étaient entrées en scène, avaient averti les peuples et les rois. Clément XII, Benoît XIV, Pie VI, Pie VII, Léon XII, Pie VIII et Grégoire XVI avaient tenu successivement tête à l'ennemi caché et l'avaient frappé, avec une décision vigoureuse, à l'endroit sensible. Pie IX, depuis qu'il était monté sur le trône pontifical, avait dû, à deux reprises, lutter, de sa personne, contre ces sec-

(1) CLAUDIO JANET, *Les sociétés secrètes*, p. 10.

tes armées; il l'avait fait avec sa bravoure perspicace et intrépide. Entre temps, il avait accepté l'ouverture faite par Crétineau-Joly, de s'entendre avec toutes les cours de l'Europe, d'ouvrir leurs archives et de mettre sous les yeux du public le grand duel de l'Église et de la Révolution. Les circonstances vinrent lui prouver qu'il devait frapper à son tour. D'abord dans la guerre qui était poussée à fond contre le Patrimoine de saint Pierre, il ne pouvait voir que l'aboutissement des menées du carbonarisme. Ensuite les gouvernements qui le combattaient, sous couleur de le protéger ou de le défendre, découvraient les liens qui les rattachaient à la conspiration maçonnique. Dès 1861, l'un des conseillers de l'Empire, Fialin de Persigny, désorganisait les sociétés de saint Vincent de Paul et rattachait, au gouvernement impérial, l'institution qu'il disait *purement philanthropique* de la franc-maçonnerie. « Établie en France depuis 1725, ajoutait-il, elle n'a pas cessé de maintenir sa réputation de bienfaisance ; et, tout en accomplissant avec zèle sa mission de charité, elle se montre animée d'un patriotisme qui n'a jamais fait défaut dans les grandes circonstances. Les divers groupes dont elle se compose, fonctionnent avec calme dans le pays et n'ont donné lieu, depuis longtemps, à aucune plainte sérieuse de l'autorité. Tels sont l'ordre et l'esprit qui règnent dans cette association ,qu'il ne peut être qu'avantageux d'autoriser et de reconnaître son existence (1). » Combien se trompait ce pauvre Persigny, le fanatisme actuel de la Maçonnerie suffit à le montrer ; et l'on voit qui était le meilleur ami de l'Empire, Persigny ou Pie IX. Mais tous ceux qui s'aveuglent croient voir très clair et s'obstinent d'autant plus qu'ils sont plus aveugles. En 1865, ce même Persigny, dans une lettre scandaleusement sotte et diffamatoire, s'était mis à décrier Rome. A la même date, un autre soutien compromettant de l'Empire, le Prince Napoléon prononçait, au Sénat, un discours violent contre la papauté. Sur ces entrefaites, l'homme que Napoléon III avait

(1) Delaroa, *Le duc de Persigny*, p. 135.

placé de sa main, comme Grand-Orient, à la tête de la maçonnerie française était mort, et l'aumônier de l'empereur, Georges Darboy, lui avait décerné les honneurs des funérailles catholiques, bien que ce sectaire fut excommunié et que les insignes de la Maçonnerie fussent exhibées sur son cercueil. Ces circonstances révélèrent à Pie IX l'urgence d'élever la voix. Pie IX, conduit par l'esprit de Dieu, voyait les choses de haut et ne s'arrêtait pas au bruit des passions humaines. Du reste, il ne savait que trop d'où provenaient ces faiblesses et d'où partaient ces coups ; il crut donc le moment venu de toucher à la grande plaie qui dévore la société chrétienne, à ce fouillis de sectes politico-religieuses, spécialement à la Maçonnerie.

Allocution du Pape

25. Le 25 Septembre 1865, Pie IX, entouré du sacré-collège, prononça l'allocution suivante que nous reproduisons presque intégalement : « Parmi les nombreuses machinations et les moyens par lesquels les ennemis du nom chrétien ont osé s'attaquer à l'Église de Dieu, et ont essayé, quoique en vain, de l'abattre et de la détruire, il faut, sans nul doute, compter cette société perverse d'hommes, appelée vulgairement *maçonnique*, qui, contenue d'abord dans les ténèbres et l'obscurité, a fini par se faire jour ensuite, pour la ruine commune de la religion et de la société humaine. Dès que nos prédécesseurs les pontifes romains, fidèles à leur office pastoral, eurent découvert ses embûches et ses fraudes, ils ont jugé qu'il n'y avait pas un moment à perdre pour réprimer cette société, frapper de condamnation et exterminer comme d'un glaive, cette secte respirant le crime et s'attaquant aux choses saintes et publiques... Toutefois, ces efforts du siège apostolique n'ont pas eu le succès que l'on eut dû espérer. La secte maçonnique dont nous parlons, n'a été ni vaincue, ni terrassée : au contraire, elle s'est tellement développée, qu'en ces jours si difficiles, elle se montre partout avec impunité et lève le front plus audacieusement que jamais. Nous avons dès lors jugé nécessaire de revenir sur ce sujet, attendu que, par suite de l'ignorance où l'on peut être des coupables desseins qui s'agitent dans

ces sociétés clandestines, on pourrait croire faussement que la nature de cette société est inoffensive, que cette société n'a n'autre but que de secourir les hommes et de leur venir en aide dans l'adversité ; qu'enfin, il n'y a rien à en craindre pour l'Eglise de Dieu.

« Qui cependant ne voit combien une telle idée s'éloigne de la vérité ? Que prétend donc cette association d'hommes de toute religion et de toute croyance ? A quoi bon ces réunions clandestines et ce serment si rigoureux exigé des initiés qui s'engagent à ne jamais rien devoiler de ce qui peut y avoir trait ? Et pourquoi cette effrayante sévérité de châtiments auxquels se vouent les initiés dans le cas où ils viendraient à manquer à la foi du serment ? A coup sûr elle doit être impie et criminelle ; une société qui fait le mal, a dit l'Apôtre, hait la lumière. Combien diffèrent d'une telle association les pieuses sociétés des fidèles qui fleurissent dans l'Église catholique ! chez elle, rien de caché ; pas de secret. Les règles qui les régissent sont sous les yeux de tous ; et tous peuvent voir aussi les œuvres de charité pratiquées selon la doctrine de l'Évangile.

« Aussi n'avons-nous pas vu sans douleur des sociétés catholiques de ce genre, si salutaires, si bien faites pour exciter la piété et venir en aide aux pauvres, être attaquées et même détruitesen certains lieux, (l'allusion est transparente) tandis qu'au contraire on encourage ou tout au moins on tolère la ténébreuse société maçonnique, si ennemie de l'Église et de Dieu, si dangereuse même pour la sécurité des royaumes.

« Nous éprouvons de l'amertume et de la douleur, en voyant que, lorsqu'il s'agit de réprimer cette secte conformément aux constitutions de nos prédécesseurs, plusieurs de ceux que leurs fonctions et le devoir de leur charge devraient rendre plein de vigilance et d'ardeur en un sujet si grave, se montrent indifférents et en quelque sorte endormis. Si quelques-uns pensent que les constitutions apostoliques publiées sous peine d'anathème contre les sectes occultes, leurs adeptes et leurs fauteurs n'ont aucune force dans le pays où ces sectes sont tolérées, assurément, ils

sont dans une grande erreur. Ainsi que vous le savez, nous avons déjà réprouvé cette fausse et mauvaise doctrine, et aujourd'hui nous la réprouvons et condamnons de nouveau. En effet, est-ce que ce souverain pouvoir de paître et de diriger le troupeau universel que les pontifes romains ont reçu de Jésus-Christ, en la personne du Bienheureux Pierre, cette autorité suprême qu'il met à exercer dans l'Église, doit dépendre du pouvoir civil et celui-ci peut-il l'arrêter ou la restreindre en quoi que ce soit ? »

Après avoir renouvelé les condamnations et les censures portées. par ses prédécesseurs, contre ceux qui font partie de ces sociétés ou les approuvent, Pie IX ajoute : « Quant à tous les autres fidèles, plein de sollicitude pour les âmes, nous les exhortons fortement à se tenir en garde contre les discours perfides des sectaires qui, sous un extérieur honnête, sont enflammés d'une haine ardente contre la religion du Christ, et qui n'ont qu'une pensée unique, qu'un but unique, à savoir d'anéantir tous les droits divins et humains. Qu'ils sachent bien que les affiliés de ces sectes sont comme les loups que le Christ Notre-Seigneur a prédits devoir venir, couverts de peaux de brebis, pour dévorer le troupeau; qu'ils sachent qu'il faut les mettre au nombre de ceux dont l'apôtre nous a tellement interdit la société et l'accès, qu'il a expressément défendu de leur dire *Ave.* »

La justification

26. Les journaux exploités par les francs-maçons et par les juifs, n'eurent point assez d'anathèmes contre le pontife qui prenait ainsi le taureau par les cornes. On l'accusa, de plus en plus, de ne rien comprendre aux aspirations et aux besoins de la société moderne; comme si, depuis 89, tous ces besoins et ces aspirations ne se réduisaient pas à des coups de force pour imposer le libéralisme aux peuples, comme Luther imposait le libre examen. Les francs-maçons crurent avoir trouvé un plaisant et efficace moyen de se venger; ils publièrent une lettre de Messine où il était dit que le Saint-Père avait été reçu franc-maçon à la Havane. Quand le fait eut été vrai, il ne prouverait pas que Pie IX eut eu tort de frapper la Maçonnerie en connaissance de cause ; mais le fait était une invention calomnieuse. Les livres

de la maçonnerie consultés ne contenaient, ni à la Havane, ni ailleurs, le nom de Jean Mastaï; il n'est pas nécessaire de répondre à la bouffonnerie qui mettait sur le dos d'un Pape une si monstrueuse sottise. Depuis 1830, pour ne par remonter plus et sans sortir de France, la Franc-maçonnerie avait exploité la situation en faisant la guerre à l'Église et en poussant les masses aux idées utilitaires. Les hommes mis en évidence par le nouveau régime, Guizot, Thiers, Cousin, Michelet, Quinet, les deux Thierry, Mignet, les uns avec plus de retenue, les autres avec toutes les extravagances de la passion, avaient soutenu cette guerre antichrétienne et préconisé le rationalisme. L'enseignement officiel avait corrompu les classes moyennes; les sociétés secrètes avaient corrompu le peuple. Le terrain était si bien miné qu'en février 1848, le trône de Louis-Philippe, défendu par une armée de cent mille hommes, s'effondra sans qu'un coup de fusil fut tiré pour sa défense.

La franc-maçonnerie s'empressa d'applaudir à sa chute; les fauteurs des journées de février étaient des vénérables des principales loges de Paris; la république était la conséquence logique de leurs principes. Le 10 mars 1848, le suprême conseil du rit écossais allait féliciter le gouvernement provisoire et Lamartine lui répondit : « Je suis convaincu que c'est du fond de vos loges que sont émanés, d'abord dans l'ombre, puis dans le demi jour et enfin en pleine lumière, les sentiments qui ont fini par faire la sublime explosion dont nous avons été témoins en 1789 et dont le peuple de Paris vient de donner, au monde, la seconde, et j'espère, la dernière représentation, il y a peu de jours. » A son tour, le Grand-Orient se rendit en procession près du juif Crémieux, autre provisoire, qui, se revêtant des insignes maçonniques, répondit, à l'adresse d'adhésion, ces paroles significatives : « La république est dans la maçonnerie. »

Les journées de février furent suivies d'une explosion universelle en Italie, en Hongrie, en Allemagne, en Belgique. Malgré l'appui que donna le mouvement révolutionnaire, le roi de Sardaigne, l'Autriche et la Russie en eurent facilement raison ;

La dynastie prussienne elle-même, que ses antécédents rendaient sympathique à la maçonnerie, ne voulut point cette fois accepter la couronne impériale que lui offrait l'assemblée de Francfort. En France, l'échauffourée du 15 mai et les terribles journées de juin amenèrent une réaction conservatrice. Les meneurs des sociétés secrètes comprirent que le maintien de la république ajournerait pour longtemps leur œuvre en Europe. Une dictature, continuant, sous forme de conservatorisme, l'œuvre de la révolution, parut faire mieux leur affaire. Or, ils avaient précisément sous la main un homme lié par des engagements que rien ne peut rompre; c'était le prince Louis Bonaparte, ci-devant Carbonaro, maintenant président de la république. Ses équipées de Strasbourg et de Boulogne n'avaient pas détruit sa popularité ; au fort de Ham, il avait mûri ses idées révolutionnaires, hostiles à l'Église. Tel était l'homme que les conservateurs, affolés d'ordre matériel, voulaient bombarder sauveur de la France. Que sa dictature dut s'exercer au profit de la révolution, lui-même sut le faire entendre par sa lettre à Edgar Ney. Dix-huit mois après, il violait son serment et se débarrassait de l'Assemblée, au profit des sociétés secrètes et avec l'appui des meneurs. Peu avant le 2 décembre, une réunion du grand conseil des sociétés secrètes avait eu lieu à Paris; des convocations, signées *Mocquard*, avaient été expédiées avec cette mention : *Pour régler les affaires d'Italie*, et Mazzini avait reçu un sauf-conduit signé de Louis Napoléon lui-même. Dans cette réunion, Mazzini et trois ou quatre autres avaient seuls voté pour le maintien de la république démocratique. L'influence de Palmerston l'emporta à une majorité considérable et la dictature fut livrée à Louis Bonaparte, à la condition de mettre toutes ses forces au service de la Révolution (1).

Palmerston devait être le grand directeur de la politique de Louis Bonaparte. Quant à Mazzini, il n'accepta jamais complètement la dictature de ce pauvre sire, et soutint contre eux une lutte,

(1) Deschamps, *Les sociétés secrètes et la société*, t. II, p. 356.

tantôt sourde, tantôt ouverte, qui dura jusqu'en 1870. L'accomplissement de ses engagements fut l'œuvre habilement calculée et discrètement conduite du règne de Napoléon III. La guerre de Crimée, eut pour premier résultat de fonder définitivement l'alliance de l'Autriche et de la Russie. C'est le motif pour lequel les opérations militaires furent portées en Crimée, et non sur le Danube. La part qu'y prit le Piémont n'avait d'autre but que de fournir à l'avenir l'occasion d'introduire au congrès, son acte d'accusation contre les Bourbons de Naples et contre le Saint-Siège.

Un nouveau temps d'arrêt s'étant produit dans la politique de Louis Bonaparte, les bombes d'Orsini vinrent lui rappeler solennellement que Mazzini ne lui permettait pas d'oublier ses engagements. Condamné à mort, Orsini, du fond de sa prison, adressa, au sieur Napoléon III, une lettre où il le sommait, au nom de sa tranquillité, d'affranchir l'Italie. Cette lettre fut insérée au Moniteur et l'empereur accepta le titre d'exécuteur testamentaire d'Orsini. On sait le reste : la guerre d'Italie, les annexions Piémontaises, le royaume de Naples renversé par la trahison, la guerre faite à coup de brochures contre le Saint-Siège, l'écrasement de l'armée pontificale à Castelfidardo, sur les conseils exprès du susdit Napoléon. Réduire le pouvoir temporel à Rome, au Vatican et à son jardin; empêcher l'Autriche et l'Espagne de secourir Pie IX; livrer la papauté en détail, et, en attendant la tenir dans une sorte de vasselage, pour bénéficier ainsi, près des catholiques peu clairvoyants, du semblant de protection accordé au Saint-Siège; et, en même temps, conserver le plus longtemps, par l'occupation de Rome, une garantie contre Mazzini et un gage pour l'Italie unifiée : voilà quelle était la politique du N° III manifestée clairement pour tous ceux qui, au milieu de ses contradictions apparentes, ont su ouvrir les yeux et voir le fil de la conspiration.

Napoléon III devait périr à ce double jeu et les sociétés secrètes, déplaçant leur centre d'action, sauraient trouver un instrument, non pas plus décidé, mais plus fort. En attendant, a l'inté-

rieur, il compromettait par ses faveurs de cour, certains hauts dignitaires ecclésiastiques et s'appliquait à ruiner l'influence du clergé sur les populations. A la loi de 1850 sur l'instruction primaire, il refusa obstinément de coudre une loi sur l'instruction supérieure, qu'il voulut laisser en monopole aux corrupteurs officiels de la nation. Quand les évènements d'Italie eurent désabusé les conservateurs trop confiants, il forma, autour du clergé, une réaction anti-religieuse qui ferait la police des fautes du clergé et formerait autour de lui un cercle de résistance et d'opposition. Au moment où la désorganisation de la société de Saint Vincent de Paul coïncidait avec la réorganisation de la maçonnerie, un membre de la famille impériale, un imbécile, devenu Grand-Orient, écrivait : « L'avenir de la Maçonnerie n'est plus *douteuse*. L'ère nouvelle lui sera prospère ; nous reprenons notre œuvre sous d'heureux auspices. Ainsi, *libres de toutes entraves*, (on voit que ces brigands étaient bien avec l'Empire qu'ils vilipendent aujourd'hui) nous pouvons déployer notre bannière. Le *moment est venu* où la Maçonnerie doit montrer *ce qu'elle est, ce qu'elle veut, ce qu'elle peut.* »

L'activité maçonnique était grande, en France, dans les dernières années de l'empire. Le frère Pelletan, grand phrasier, vénérable de la loge l'*Avenir*, organisait, à l'exemple des loges belges, les associations des *solidaires*, dont les membres s'engageaient à repousser les prêtres à la naissance, au lit de mort et au mariage. L'administration impériale, si ombrageuse d'ailleurs, fermait les yeux sur cette propagande, et, pour faire peur aux bourgeois, favorisait même l'*Internationale*, d'ailleurs recrutée dans les loges. Le professeur Jean Macé, créait avec le double concours de la Maçonnerie et de l'administration de l'instruction publique, *la ligue de l'enseignement;* le but avoué de cette ligue était de proscrire, dans les écoles, l'enseignement religieux et de corrompre, par des livres impies, les masses populaires. De son côté, le ministre Duruy, cherchait à réaliser un des vœux les plus chers du programme maçonnique ; il inaugurait pour les jeunes filles, un enseignement d'État, qui les preparait aux loges

androgynes, vrais repaires de prostitution. Pendant le concile, le gouvernement impérial s'unit à la Prusse, pour empêcher la définition de l'infaillibilité, et, à Constantinople, favorisa le schisme des Arméniens. Son dernier acte fut l'abandon de la papauté aux révolutionnaires du Piémont. Ainsi Napoléon III remplissait jusqu'au bout le mandat des sociétés secrètes.

Dès 1861, un des membres intelligents de ces sociétés, le propagateur du Saint-Simonisme, le père Enfantin, s'employait à calmer les impatiences des frères et amis. Dans une lettre à Arlès Dufour, il écrivait : « J'entends assez souvent plusieurs d'entre nous s'étonner des ménagements, tempéraments, atermoiements, que le gouvernement français apporte depuis dix ans dans ses relations avec la papauté. Pour moi, je n'en suis pas surpris. Ce qui ressort évidemment pour moi, de notre conduite à Rome, c'est *précisément que nous ne voulons* pas détruire de fond en comble le catholicisme, mais que nous voulons *qu'il se transforme*, c'est-à-dire que nous nous appelons Napoléon III et non pas Mazzini (1) .» La transformation du catholicisme, l'effacement du pouvoir temporel, la mise en échec du pouvoir spirituel, l'anéantissement de l'Église au profit de son despotisme, le popisme Russe en France avec un patriarche de Constantinople, voilà, d'après Enfantin, le fond de la pensée de Napoléon III, ou plutôt des sociétés secrètes dont ce conspirateur couronné était l'instrument sans honneur.

27. En frappant les sociétés secrètes de son gantelet pontifical, Pie IX frappait donc l'ennemi de l'Église. Son regard clairvoyant lui découvrait un autre ennemi à frapper, c'était le Prussien qui, dès lors, préludait à ces attentats qui réclameront, en 1873, une nouvelle condamnation de Pie IX. Dès 1813, Frédéric-Guillaume III s'était associé au mouvement maçonnique de *Tugenbund*, et quand les empereurs d'Autriche et de Russie proscrivaient les sociétés secrètes, s'en était déclaré le grand protecteur. Berlin était devenu la capitale des loges. Les agita- Autres attentats

(1) *Œuvre de Saint-Simon et d'Enfantin*, t. II, p. 95; et tome XIII, pp. 110, 132 et 133.

teurs de 1848, Schultze-Delitsch, Lasker, Gneist, se rattachaient tous, en 1865, à l'œuvre de Bismarck, devenu le Grand-Orient du monde civilisé. Dès 1848, ils avaient formé le plan d'étendre jusqu'au Rhin, les frontières de la Prusse; cette extension faisait partie de leur programme de bouleversement nécessaire à l'anéantissement du Christianisme. On a dit que le maître d'école prussien avait gagné la bataille de Sadowa; la vérité est que ce maître d'école était inférieur aux maîtres d'école des pays conquis. Il est vrai cependant que les maîtres d'école et professeurs des universités allemandes portaient la plupart le collier franc-maçon et qu'ils contribuèrent plus que de Molke, à l'effacement de la Hesse, du Hanovre et de la Bavière. Pendant le Concile, d'Arnim préludait au schisme, et se servait, comme fourriers, des ministres bavarois, devenus, sans transition, les hommes de Bismarck. En 1871, quand la Prusse n'avait plus d'ennemis en Allemagne, elle témoignait, aux catholiques, sa gratitude, par la plus violente persécution. Les ministres de l'Empire protestant reprenaient les traces de Napoléon III et de Louis Philippe. Avec le concours servile des Reinkens et des Doellinger, on espérait, encore une fois, corrompre et transformer le catholicisme. La république universelle et la Commune, l'anarchie et le socialisme se réservent l'avenir; ils voguent à sa conquête, sur le vaisseau de la franc-maçonnerie. Le pouvoir temporel du Pape est détruit; les Bourbons ne règnent plus nulle part; l'Allemagne, l'Italie, la France, en persécutant l'Église, montrent où la franc-maçonnerie peut se réserver des bénéfices d'escompte. Partant du principe que chaque homme, émanation de la puissance divine, est un être absolument indépendant, Roi et Dieu, la maçonnerie enseigne, qu'en dehors de l'autocratie individuelle, il n'y a pas de droit. De là, une perspective sans borne ouverte aux rêves de la crapule en délire. En 1876, le *Monde Maçonnique* écrivait « l'humanité progresse sans cesse. Quand ce qui a été longtemps regardé comme un idéal se réalise, les horizons plus larges d'un idéal nouveau offrent à l'activité humaine, toujours en marche vers un meilleur

avenir, de nouveaux champs d'exploration, de nouvelles conquêtes à faire, de nouvelles espérances à poursuivre. La Franc-Maçonnerie aura donc toujours son rôle utile dans le monde; elle le remplira dignement dans l'avenir comme dans le passé, en conservant avec soin la part essentielle de ses mystères, qui sont le lien particulier des initiés. »

On voit si Pie IX, après avoir frappé le libéralisme par le Syllabus, avait raison de frapper le radicalisme franc-maçon.

§ IV. LE CENTENAIRE DE SAINT PIERRE.

28. Parmi les évènements mémorables, qui font la gloire du pontificat de Pie IX, il faut mentionner la célébration de l'anniversaire séculaire du prince des Apôtres. La Centenaire

L'année 1867 s'était ouverte sous de sombres auspices. La Prusse protestante, victorieuse à Sadowa, venait de commencer, au profit de l'hérésie, la restauration de l'empire des Hohenstauffen. L'Italie révolutionnaire, vaincue par l'Autriche, mais triomphante, puisqu'elle avait gagné la Vénétie, se dérobait aux engagements, d'ailleurs mal observés, de l'alliance française et pouvait suivre avec plus d'audace, contre le Saint-Siège, les brigandages de sa politique. La France, impériale et révolutionnaire, de plus en plus embarrassée par l'accroissement de ses naturels ennemis, croyait se délivrer du péril en se constituant complice. L'Autriche vaincue ajoutait à sa défaite sur le champ de bataille, la défaite plus grave de son inféodation aux plus viles pratiques du libéralisme. L'Espagne coulait dans les aventures des malfaiteurs dont elle ne fera jamais des hommes politiques, de bon sens et d'honnêteté. La Russie s'adonnait à ces attentats de persécutions, usages, hélas! trop fidèlement gardés, par son gouvernement, lorsqu'il s'agit de la Sainte Église. De la fenêtre du Vatican, où l'on découvre tout l'univers, Pie IX ne pouvait donc voir que des indifférents ou des ennemis. C'était le cas de se tourner vers le ciel et de dire : « Donnez-nous la paix, Sei-

gneur, car il n'est plus personne qui combatte pour nous, si ce n'est vous, Seigneur notre Dieu. »

L'anniversaire de Saint-Pierre offrait, pour cette intervention du ciel dans les affaires de l'Église, une naturelle et efficace occasion. C'est de la croix qu'il s'était fait un trône. Puisque 1867 ramenait le dix-huitième anniversaire de son martyre; puisque le retour de cet anniversaire voyait luire, sur la tombe de l'Apôtre, l'aurore d'un nouveau triomphe, mais d'un triomphe ajourné par un crucifiement, il était digne et juste de laisser là toutes les préoccupations de la politique, de vaquer à l'exaltation des saints et de se rendre ainsi propice le Dieu admirable dans cette exaltation de ses serviteurs.

Années de Pierre

29. Mais saint Pierre et saint Paul ont-ils été martyrisés en 67?

Il s'en faut grandement que l'accord règne parmi les érudits sur ce point d'histoire. Guillaume Cave et Dupin se prononcent pour l'an 64; Pagi, Costanzi, et les Bollandistes, pour l'an 62; saint Épiphane, Tillemont et Foggini, pour l'an 66; Eusèbe, saint Prosper, Bède, Baronius, Cortesi, les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, Petau et le Révérend Père Patrizi, pour l'an 67; Cassiodore, Mazzocchi, et d'autres, pour l'an 68, quelques-uns, enfin, pour l'an 69.

Cependant, l'hésitation n'est sérieusement possible qu'entre les années 66, 67 et 68 (1).

Bartolini, secrétaire de la Congrégation des Rites, penche pour l'an 67, et nous allons résumer les raisons qu'il allègue.

Au dire de saint Jérôme, et on sait que saint Jérôme connaissait à fond l'histoire de Rome, Sénèque mourut deux ans avant

(1) Le P. Gams, dans son opuscule intitulé : *Années du martyre des SS. Apôtres Pierre et Paul*, pense que S. Pierre fut martyrisé le 29 juin de l'an 65 et S. Paul le 25 juin de l'an 67. Le docte Bénédictin arrive à cette double conclusion par une série de pensées érudites que nous ne pouvons faire connaître dans une note ; nous ferons seulement observer que le P. Gams contredit l'opinion commune des savants et la tradition commune de la Sainte Église. Son travail est, du reste, savant et plus favorable à l'apostolicité des églises de la Gaule que ses notes à l'*Histoire de l'Église* de Mœhler.

le martyre de saint Pierre et de saint Paul, *hic ante biennium quam Petrus et Paulus coronarentur martyrio a Nerone interfectus est* (S. Hieronym., *De Viris Illustr.*, vol. 2, ed, Vallarsii, p. 835-837).

Or, en quelle année mourut Sénèque ? En 65, puisque, d'après Tacite, ce fut sous le consulat de Silius Nerva et d'Atticus Testinus, qui, nous le savons d'ailleurs, occupèrent le consulat en 65.

Les savants qui tiennent pour date du martyre l'année 68 s'appuient sur un autre passage du même livre de saint Jérôme. Le saint rappelle que les apôtres furent mis à mort l'an 14 de l'empire de Néron, *ultimum annum Neronis, id est decimum quartum* (S. Hieronym., *ibidem.*, p. 813). Il est vrai que l'an 14 de l'empire de Néron correspond à l'an 68 de notre ère, si l'on compte les années de l'empire de Néron a partir du 13 octobre 54, jour de l'avènement de cet empereur au trône. Mais si l'on compte ces années à partir des premières calendes de janvier, selon l'usage le plus commun, la quatorzième tombe l'an 67. Les apôtres ayant été martyrisés le 29 juin 67, leur mort eut réellement lieu la dernière année de l'empire de Néron, puisque Néron se suicida vers le milieu de juin 68, c'est-à-dire moins d'un an après leur martyre.

En fixant la date du martyre à l'an 67, on n'est obligé ni de raccourcir ni d'allonger le chiffre des années du pontificat de saint Pierre, chiffre porté à 25 (et environ 2 mois) dès la plus haute antiquité. Saint Jérôme dit formellement, p. 813 du même ouvrage, que saint Pierre vint à Rome *secundo Claudii Imperatoris anno... ibique vinginti quinque annis cathedram sacerdotalem tenuit*. La date de l'arrivée de saint Pierre correspond donc à l'an 42, et dès lors celle de son martyre à l'an 67.

Mazzocchi préfère l'année 68 parce que, dit-il, Néron ne passa pas à Rome l'an 66, mais en Achaïe, et que, d'ailleurs, *on sait* qu'il ordonna lui-même et sur les lieux le martyre de saint Pierre.

Mgr Bartolini rejette catégoriquement cette opinion : il soutient que Néron était absent de Rome à l'époque du martyre.

Le savant prélat allègue entre autres une raison d'un grand poids. Les prêtres de l'Église de Corinthe, tracassés par leurs diacres, recoururent au Pape saint Clément (ce qui, entre parenthèses, prouve en faveur de la primauté du Siège de Pierre, puisque l'apôtre et évangéliste Jean était plus près de ces prêtres que saint Clément). Le Pape leur rappelle dans sa réponse à leur recours que saint Pierre et saint Paul ont été martyrisés à Rome *ἐπὶ τῶν ἡγουμένων, sous les préfets*. Ἡγουμένος n'a jamais signifié que préfet ; il est au pluriel parce que, en partant pour l'Achaïe, Néron nomma deux préfets. Néron étant parti pour l'Achaïe à la fin de 66, et son absence ayant duré à peu près jusqu'à la fin de 67, les apôtres ont été martyrisés sous les préfets, c'est-à-dire pendant l'absence de l'empereur, ils n'ont pu l'être qu'en 67.

Projet du Pape 30. En cette année 1867 donc, pour célébrer le dix-huitième centenaire de la mort du prince des Apôtres, Pie IX voulut, à Rome, de grandes fêtes. Dès le 8 décembre 1866, au moment où cessait l'occupation française, le Pape avait adressé, à tous les évêques du monde catholique, l'invitation de se rendre à Rome pour assister aux fêtes du Centenaire et à la canonisation solennelle de plusieurs saints. On peut dire que ces fêtes commencèrent dès le mois de février. Le 10 de ce mois fut célébré, en présence de cent mille fidèles, la béatification du vénérable serviteur de Dieu, Benoît d'Urbin, de l'Ordre des frères mineurs. Né en 1560, allié par sa famille aux grandes maisons des Passionei et des Cibo, personnellement distingué par ses talents et son savoir, il avait quitté le monde et vécu sous l'humble bure des capucins. Son obscure et d'ailleurs admirable vie avait été couronnée, en 1625, au couvent de Fossombrone, par une sainte mort. La divine Providence par une de ces rencontres qu'elle ménage si à propos pour l'instruction du peuple chrétien, voulut que cet amant de la pauvreté monastique fut placé sur les autels, juste au moment où les produits du monde entier s'acheminaient vers l'Exposition universelle de Paris. Au milieu de cette explosion, autorisée et glorifiée, de tous les orgueils, l'É-

glise, qui a un remède pour tous les maux et qui tient de Dieu la science des divines opportunités, l'Église célébrait les gloires du renoncement.

Les saints que Pie IX devait canoniser au mois de juin sont : 1° Le Bienheureux Josaphat, archevêque de Polotsk des Ruthènes, dans la Russie Blanche, martyr; 2° le Bienheureux Pierre d'Arbues, de l'Ordre de chanoines réguliers de Saint-Augustin, inquisiteur d'Espagne et chanoine de l'Église métropolitaine de Sarragosse, martyr; 3° les Bienheureux martyrs de Gorcum, appartenant à divers ordres réguliers ou au clergé séculier; 4° le Bienheureux Paul de la Croix, confesseur, fondateur de la congrégation des Clercs-Déchaussés de la Sainte-Croix et de la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ; 5° le Bienheureux Léonard de Port-Maurice, confesseur, missionnaire apostolique de l'ordre des Mineurs de Saint-François de l'Étroite Observance; 6° la Bienheureuse Marie-Françoise des Cinq-Plaies, vierge professe au Tiers-Ordre de Saint-Pierre d'Alcantara, dans le pays napolitain; 7° la Bienheureuse Germaine Cousin, vierge séculière du diocèse de Toulouse.

Le B. Josaphat était un moine basilien, archevêque de Polotsk, rite grec, qui fut, en récompense de son zèle, massacré, en 1623, par les schismatiques (1). Le B. Pierre d'Arbues, premier inquisiteur de la foi dans le royaume d'Aragon, avait été assassiné, en 1485, par des Juifs relaps, dans la cathédrale même de Sarragosse. Les dix-neuf martyrs de Gorcum étaient des curés, des vicaires de paroisse et des religieux, étranglés, en 1572, par les scélérats qui s'étaient chargés d'établir, en Hollande, la religion du libre-examen : le libre-examen en matière de religion s'est établi partout de la même manière. Le B. Paul de la Croix, fondateur des Passionnistes, actuellement si dévoués à la conversion de l'Angleterre, né à Ovada, Piémont, en 1694, s'était endormi dans le Seigneur en 1775. Le B. Léonard de Port Maurice, religieux franciscain, auteur d'ouvrages très esti-

(1) Sa vie a été écrite par don Guépin, de Solesmes.

més, et pieux missionnaire, était mort en 1751. La B. Marie-Françoise des Cinq Plaies, vierge du tiers-ordre de Saint Pierre d'Alcantara et la B. Germaine Cousin, bergère de Pibrac, avaient pratiqué les vertus héroïques, l'une, grâce à la bizarrerie d'un père, l'autre grâce aux rigueurs d'une marâtre. Tels étaient les héros que Pie IX voulait proposer à la vénération du monde chrétien, au moment où Napoléon III conviait le monde civilisé à l'exposition universelle. Paris et Rome gardaient bien leur caractère et remplissaient les charges de leur fonction; la ville de la chair célébrait la fête des progrès matériels; la ville de la foi glorifiait les triomphes de l'esprit.

minutes 31. Le 22 février, après un consistoire secret pour la préconisation de quatre évêques destinés aux sièges vacants du Piémont, Pie IX signait cinq décrets relatifs : le premier, à la cause du capucin Didace-Joseph de Cadix; le second, à la servante de Dieu, Jeanne de Lestonac; le troisième, aux écrits de Gilles de Saint-Joseph, de l'ordre des Carmes; le quatrième, à la cause d'Alphonse Ozazco, augustin espagnol; le cinquième enfin à la cause de Clément-Marie Hofbauer, de la Congrégation du Saint-Rédempteur.

Le 26 du même mois, le Saint-Père, s'étant rendu au collège Romain, fit lire en sa présence un sixième décret de la Congrégation des Rites, ayant trait à la cause de deux cent cinq fidèles, prêtres séculiers, religieux, catéchistes, laïques, femmes, jeunes filles et enfants, martyrisés pour la foi, au Japon, de 1617 à 1632.

Le premier spectacle qu'offrent à nos yeux les fêtes du Centenaire, c'est l'affluence tout à fait extraordinaire de prêtres et de fidèles qu'amène la simple piété. Le *Journal de Rome*, du 28 juin 1867, fait là-dessus de très justes réflexions :

« Il y a, dit-il, à peine six mois que l'invitation du Pape a commencé à faire le tour du globe, et dans ce court espace de temps de graves évènements se sont accomplis dans les deux hémisphères. L'espérance et la crainte qui tour à tour ont excité ou affaissé les esprits ; les questions délicates qui menaçaient de

soulever des luttes ardentes; la situation déplorable de la société, pleine d'angoisses dans l'incertitude où elle est de ses propres destins, et égarée par l'oubli des principes du droit et de la justice, tout contribuait à inspirer aux uns la crainte, aux autres l'espérance de voir cette invitation du Chef de l'Église mise de côté et demeurer sans effet. Mais sortie du Vatican pour produire une manifestation de la foi la plus vive, au milieu de l'apathie si généralement répandue; de l'union la plus parfaite, au milieu de la discorde qui règne dans la société; de la puissance de la force morale, quand la force matérielle est partout impuissante, cette invitation a glorieusement atteint son noble but; et par le spectacle inouï qu'elle offre en ce moment, Rome, la Ville éternelle, le phare de la vérité, le centre de l'unité, le siège du Vicaire de Jésus-Christ, en donne une preuve sans réplique.

Le tombeau d'un pêcheur et le tombeau d'un artisan, pour employer l'énergique langage de saint Jean Chrysostome, ont ému les multitudes; et la canonisation d'autres héros qui, en des temps plus rapprochés de nous, ont scellé de leur sang la vérité de la foi, ou se sont montrés des modèles de perfection, par la pratique ardente de toutes les vertus, rend aujourd'hui leur triomphe encore plus éclatant et couronne par une pompe digne d'un si grand évènement dix-huit siècles de gloire. Ces tombeaux, qu'entoure aujourd'hui une nouvelle magnificence, semblent répéter aux admirateurs des grandeurs païennes qui voudraient les faire revivre, les paroles qu'adressaient, à la fin du deuxième siècle, le prêtre Caïus à Proculus, hérétique montaniste :

« Je puis te montrer les trophées des Apôtres. S'il te plaît « d'aller au Vatican ou sur la voie d'Ostie, où que se portent « tes regards, ils rencontreront les trophées de ceux qui ont « fondé cette Église. »

Ce triomphe de la foi, de l'unité, de la puissance inhérente au principe d'autorité, voici ce qui produit les merveilles dont nous sommes témoins. Deux autres fois, en des circonstances

bien douces pour un cœur religieux et pieux, nous pûmes voir de grandes réunions de l'Épiscopat catholique, venu à Rome pour entourer le Pontife régnant, au moment où il remplissait des fonctions augustes et pour l'aider au milieu des difficultés qu'il avait à vaincre ; mais la réunion à laquelle il nous est donné d'assister aujourd'hui l'emporte de beaucoup sur celles qui eurent lieu précédemment.

L'Orient a voulu y être représenté dans toute la variété hiérarchique de ses rites multipliés. Il nous a envoyé les Grecs, les Melchites, les Rumènes et les Ruthènes, les Syriens, les Chaldéens, les Maronites, les Arméniens, les Cophtes, pour protester de leur union dans la foi et la discipline avec la chaire de Pierre. L'Occident a tressailli ; de la France *très chrétienne*, de l'Espagne *catholique*, des diverses nationalités de l'Autriche *apostolique* et du Portugal *très fidèle*, d'illustres Évêques sont accourus en très grand nombre. Il en est de même de l'Italie, de toutes les parties de l'Allemagne, de la Belgique, de la Hollande, de la Suisse, de l'Angleterre, de l'Irlande et de l'Écosse ; de même encore des Amériques et de l'Océanie.

Le Brésil et les États ou Confédérations de l'Amérique méridionale, de l'Amérique centrale, de l'Amérique du Nord, ont en ce moment à Rome leurs pasteurs et leurs docteurs. Il n'y manque même pas ceux qui exercent le ministère apostolique auprès des Chrétiens soumis au joug des infidèles, ou auprès de ceux qui sont encore assis dans les ténèbres de l'erreur et à l'ombre de la mort. Les amis de l'Indien, du Chinois, du Mongol, du Tartare ; ceux qui appellent à la civilisation les tribus errantes et qui multiplient dans les terres désertes les fruits de la Rédemption. »

ens moral

32. Le *Journal de Rome*, après avoir parlé de l'affluence des pélerins, indique le sens élevé de leur présence :

« Tous, dit-il, n'ont de regards que pour la Rome de Saint-Pierre. Tous en visitent avec vénération les sanctuaires et les basiliques, et se disent contents et heureux de graver dans leur cœur et dans leur esprit tout ce qu'ils voient et entendent

ici, pour en garder le souvenir et en faire le récit à leurs compatriotes, au retour de leur joyeux pèlerinage. Oui vraiment, les langages les plus divers sont parlés autour de nous; et émus jusqu'au plus intime de notre cœur, nous entendons *toute langue confesser que Notre-Seigneur Jésus-Christ est dans la gloire de son Père.*

Au milieu des perversités du temps présent, qui ne comprendra combien ce spectacle est consolant pour Notre Saint-Père? D'autant plus que ces témoignages d'affection prennent un caractère de plus vive tendresse et une portée plus grande par les protestations d'amour, de respect et d'attachement à ses droits et aux droits de la Chaire apostolique, déposées au pied de son trône sublime, au Vatican, dans des adresses que couvrent par centaines de mille des signatures autographes, et accompagnées de dons en argent et en objets précieux pour subvenir, avec le Denier de Saint-Pierre, aux besoins du Souverain-Pontife. Le Saint-Père a solennellement témoigné combien il était profondément touché de toutes ces marques d'amour dans l'Allocution adressée aux Évêques dans le Consistoire de mercredi dernier.

Que d'autres écrivent les gloires dont on prétend que notre âge de progrès matériels doit être si fier; pour nous, qui aimons vraiment notre siècle, et qui ne sommes pas du nombre de ceux qui le répudient avec dédain, nous serons plus fiers de la gloire que les générations futures accorderont à la nôtre d'avoir célébré, par un prodige d'unité dans la foi, la charité, et la vénération pour l'autorité suprême du Pontificat Romain, le dix-huitième centenaire du martyre des SAINTS PRINCES DES APÔTRES PIERRE ET PAUL.

33. Le *Journal de Rome* parle des dons, des témoignages de foi et de piété offerts par les pèlerins. Nous citons quelques traits : le cardinal Archevêque de Besançon a présenté à Sa Sainteté un grand ostensoir orné de pierres précieuses; les Évêques du Canada (d'autres disent des Évêques espagnols) lui ont remis un vaisseau d'argent de plus d'un mètre de long, vrai chef-d'œuvre d'orfèvrerie. Le lest de ce navire est formé de pièces d'or; ses Dons

cabines contiennent des piles de monnaie d'or des principaux pays du globe. L'offrande portée à Sa Sainteté par l'Archevêque de Cuba et l'Évêque de la Havane est de 100,000 douros. Les autres Prélats espagnols présenteront aussi au Saint-Père ce qu'ils ont recueilli dans leurs diocèses respectifs pour le secours du Siège pontifical, et qui paraît, à environ 60,000 douros. (Le douro vaut 5 fr. 43.) — On écrit de Malte à l'*Armonia*, de Florence, que Mgr l'Évêque de Malte, se trouvant dans l'impossibilité de se rendre à Rome, a eu au moins la consolation d'envoyer au Saint-Père une riche offrande recueillie parmi les fidèles de cette île qui, quoique soumis au sceptre de l'Angleterre, sont demeurés profondément catholiques. Le cardinal Archevêque de Naples a remis au Saint-Père 23,570 fr. offerts par la piété des fidèles de cette ville. L'archevêque de Reggio, en Calabre, voyant son troupeau très affligé à cause de la mauvaise réussite des vers à soie, une des principales industries de cette ville, très éprouvée depuis quelques années, demanda et obtint du Saint-Père la bénédiction apostolique sur cette branche de production. Chose étonnante! tout à coup les bons Calabrais conçurent de meilleures espérances sur la récolte de la présente année, qui a été très bonne. Le peuple de Reggio, voyant dans ce fait extraordinaire une grande probabilité de l'intercession spéciale de Dieu pour glorifier son Vicaire sur la terre, a voulu s'en montrer reconnaissant par une souscription à l'œuvre du Denier de Saint-Pierre : la quête a produit en quelques jours la somme de 7,000 fr. »

Adresses

34. Les catholiques, qui ne pouvaient porter personnellement, à Rome, l'expression de leur piété, de leur charité et de leur foi, se firent représenter par des adresses. En France, il fut dressé, par un évêque, une formule de vœu, pour la défense de l'infaillibilité Pontificale, *usque ad sanguinis effusionem*. En Angleterre, lord Petre, lord Herries et sir Charles Langdale firent signer une lettre où les fidèles enfants de l'Angleterre et de l'Écosse exprimaient leur vif désir d'être présents à Rome par leurs cœurs et par leurs prières. « En vous, disaient-ils au Pape, nous recon-

naissons toutes les prérogatives proclamées par le grand Concile de Florence. A vous, comme docteur de tous les fidèles, nous conformons nos cœurs, nos esprits, nos volontés avec une filiale soumission et une joyeuse fidélité ; — sachant que tout ce que vous enseignez est vérité, que tout ce que vous réprouvez est erreur. » En Irlande, l'université de Dublin envoya sa profession de foi à l'infaillibilité du Pape. La reine d'Espagne, qui avait annoncé sa venue, se trouvant empêchée, voulut être précédée par ses excuses et ses hommages. Enfin la Pologne, la pauvre et malheureuse Pologne, représentée par le P. Jélowicki, supérieur de la mission polonaise à Paris, fit déposer aux pieds de Pie IX, la somme de 3,200 francs, l'obole de sa patrie pour le denier de Saint-Pierre.

A cette unanimité des sentiments catholiques et comme pour mieux en accuser le caractère, les hommes de la révolution opposaient le contraste de leurs sarcasmes impies et de leurs sacrilèges violences. Garibaldi multipliait ces lettres saugrenues dont il avait le secret et dont, mieux conseillé, il se fut abstenu par deux raisons, d'abord, parce que ses épîtres étaient grossières, ensuite parce qu'elles étaient niaises. Le comité soi-disant national et simplement insurrectionnel de Rome, dont les manifestations assez fréquentes, n'avaient lieu qu'en chambre, exprimait son indomptable ardeur à briser le joug du Saint-Siège. Le gouvernement italien, ou mieux ce qui en tient lieu, dans l'Italie livrée au banditisme bourgeois, s'ingéniait à vexer les pèlerins de Rome, à les voler, et s'abaissait jusqu'à les faire insulter. Le Czar de toutes les Russies, que la balle d'un polonais allait menacer à Paris, le Czar Alexandre défendait, aux évêques de son royaume, le voyage de Rome, et pour mieux découvrir le fond de son cœur, supprimait l'évêché de Podlachie. Il est superflu d'ajouter que tous les voyous, tous les coquins, tous les condottièrés du monde révolutionnaire et libéral, marchaient, contre le Pape avec Victor-Emmanuel, le Czar Alexandre et Garibaldi. Ces gens-là sont toujours à l'avant-garde de l'armée antichrétienne.

Consistoire 33. Le 12 et le 14 juin eurent lieu, suivant l'usage, en présence des cardinaux, et pour cette fois, en présence des évêques, des consistoires semi-publics pour préparer les actes de la prochaine canonisation. Le 17, anniversaire de l'élection de Pie IX, les fêtes commencèrent. En réponse au cardinal Patrizi, qui venait de lui offrir les hommages du Sacré-Collège, le Pape prononça ces mémorables paroles :

« La société moderne poursuit avec ardeur ces deux buts : le progrès et l'unité; mais elle n'atteint ni l'un ni l'autre, parce qu'elle est fondée sur l'égoïsme et sur l'orgueil; l'orgueil au lieu de favoriser le véritable progrès, en est le plus grand ennemi, et l'égoïsme, loin de favoriser l'unité, détruit la charité, qui est le lien des âmes. Or c'est moi que Dieu a établi pour guider et pour éclairer la société, pour lui faire connaître le mal et lui en indiquer le remède. C'est afin d'accomplir ce devoir que j'ai publié, il y a quelques années, un acte encore présent à votre souvenir, le *Syllabus*. Cet acte, je le confirme en votre présence. Il doit désormais être la règle de tous vos enseignements. Nous vivons au milieu des ténèbres du monde ; mais lorsque le peuple hébreu traversait le désert, Dieu le faisait précéder, pendant la nuit, d'une colonne de lumière. Cette colonne de lumière sera pour vous l'acte que j'ai publié. Nous avons constamment à lutter contre les ennemis qui nous environnent. Placé sur la montagne comme Moïse, j'étends les mains vers Dieu et je le prie pour assurer la victoire à l'Église. Mais lorsque les bras de Moïse se fatiguaient, son peuple cessait de vaincre, et la Sainte-Écriture nous dit qu'il se faisait soutenir les mains vers le ciel afin d'assurer le triomphe du peuple saint. C'est à vous, que je demande de soutenir mes mains qui se fatiguent. Prenez courage, l'Église triomphera ; je dépose dans vos cœurs cette espérance, non pas seulement cette *espérance*, mais cette *prophétie*. »

Le 21 juin, anniversaire du couronnement de Pie IX, le Pape reçut les félicitations du Corps diplomatique. Le 23 eut lieu la consécration de l'église Sainte-Marie des Anges, aux thermes de Dioclétien qui avaient reçu, de Michel-Ange, ce changement de

destination et des transformations telles qu'en pouvait concevoir ce génie. Le soir grande revue à la Villa Borghèse, près la Porte du Peuple, sous ces beaux chênes verts qui ont vu passer tant de grandeurs. Le vingt-cinq, le Pape donnait audience à cette multitude de prêtres qu'avaient amenés à Rome les fêtes du centenaire. L'immense salle des consistoires ne pouvait les contenir tous, un grand nombre dut se répandre au-dehors dans les corridors, sur les escaliers, dans la cour Saint-Damase, et jusque sur le perron de Saint-Pierre. A six heures, le Pape paraît précédé de sa garde-noble et des prélats de sa cour. Une immense clameur le salue; il prend place sur son trône, plus élevé qu'à l'ordinaire, pour être mieux vu de ses enfants, et prononce alors d'une voix pontificale, le discours où il recommande la gravité des mœurs et la science des doctrines sacrées.

Ce discours aux prêtres, grande Charte du Sacerdoce est bien digne d'un Pape et bien digne aussi de ceux à qui il s'adresse.

Cette exhortation aux vertus, cet appel particulier à la science, cette invocation des espérances immortelles, ce sont là des pensées que ne pouvaient exprimer ni Périclès, ni Démosthènes, ni Cicéron, ni Platon. En eussent-ils conçu le noble idéal, ils n'eussent pu trouver un auditoire pour traduire pratiquement ces hautes vues. L'Église catholique seule a fourni un sacerdoce auquel on ne doit proposer que des grandeurs unies à des humilités et les humilités y sont plus grandes encore que les grandeurs.

Le 26 juin eut lieu un consistoire. Dans le discours qu'il y prononça, le Pape se réjouit de l'immense concours du clergé et des fidèles, renouvela les condamnations prononcées contre les erreurs du temps présent, et félicita les évêques de leur dévouement aux intérêts de l'Église.

36. Après avoir parlé avec effusion de l'union qui existe entre l'épiscopat et le Saint-Siège, il annonça la prochaine ouverture d'un concile œcuménique. Voici le principal passage de cette allocution : Annonce du concile

« Depuis longtemps déjà Nous roulions dans notre esprit un

dessein qui a déjà été connu de plusieurs de nos Vénérables Frères, et que nous espérons pouvoir mettre à exécution aussitôt que Nous en trouverons l'opportunité vivement désirée par Nous. Ce dessein est de tenir un sacré Concile œcuménique et général de tous les Evèques du monde catholique, où seront recherchés, avec l'aide de Dieu, dans l'union des conseils et des sollicitudes, les remèdes nécessaires et salutaires aux maux qui affligent l'Église.

Nous avons le plus grand espoir, que, grâce à ce Concile, la lumière de la vérité catholique répandra sa clarté salutaire au milieu des ténèbres qui obscurcissent les esprits, et leur fera connaître, avec la grâce de Dieu, le sentier véritable du salut et de la justice. En même temps l'Église, comme une armée invincible rangée en bataille, repoussera les assauts de ses ennemis, brisera leurs efforts et, triomphant de ces mêmes ennemis étendra et propagera le règne de Jésus-Christ sur la terre.

« Cette allocution, dit Joseph Chantrel, produisit un effet extraordinaire : l'annonce d'un concile œcuménique saisit dès lors tous les esprits, et l'on sentit que quelque chose de grand se préparait dans l'Église. Aux maux extrêmes dont souffre la société, le Pape présentait le remède suprême de l'Église assemblée sous sa présidence : C'était l'arc-en-ciel après le déluge, et l'on se mit à espérer de meilleurs jours pour la société (1). »

Après le Consistoire public du 26, le Souverain-Pontife fit remettre aux Cardinaux et Evèques un exemplaire de son Allocution et une superbe médaille en argent, gravée par l'habile artiste C. Voigt. Elle représente, d'un côté, Notre-Seigneur Jésus-Christ et les deux princes des Apôtres saint Pierre et saint Paul, appuyés l'un et l'autre sur la croix et l'épée, instruments de leur martyre. Notre-Seigneur les couronne tous les deux de la couronne des élus. Autour de la médaille se trouvent gravés ces mots : *Princeps Apostolorum. Doctor gentium* ; et tout au

(1) *Annales Ecclésiastiques*, tome II, p. 81.

bas : *Isti sunt triumphatores et amici Dei.* Sur l'autre face de la médaille on lit :

PIO IX
Pontifice maximo
III kal. jul. an. chr. MDCCCLVII
sæcularia solemnia in urbe acta
ob triumphalis memoriam Diei
qui Petrum apostolorum principem
et Paulum doctorem orbis terrarum
Victores cœlo intulit
Dominæque gentium Romæ
nomen et gloriam adservit
Matris et magistræ
omnium populorum.

Le lendemain était le grand jour, le jour du dix-huitième centenaire des Apôtres Pierre et Paul, glorieux vainqueurs du monde, irrésistibles convertisseurs des Gentils et fondateurs de l'Église Romaine. Après l'annonce du Concile, Pie IX allait enfin célébrer ce glorieux anniversaire, comme il avait paru bon au Saint-Esprit et au Souverain-Pontife. Nous allons donc assister à la canonisation des Saints sur la tombe triomphante des saints Apôtres ; et, pour y assister dignement, nous suivrons d'abord l'ordre de la solennité, dans le mémorable récit du journal officiel de Rome.

37. Le 29, jour destiné à la grande solennité, dès l'aube on vit la population se porter en foule de tous les points de la ville vers le Vatican pour chercher une place dans la basilique afin d'assister à la messe, ou sur la place pour assister à la procession. La procession commence à la chapelle Sixtine, où le Saint-Père est descendu un peu avant sept heures, et après s'être revêtu des ornements sacrés, il entonna l'*Ave, maris Stella.* L'espace nous manque pour décrire minutieusement la cérémonie. Tous ceux qui y prirent part marchaient sur deux rangs, tenaient un Le grand jour

cierge allumé et un petit livre de prières imprimé pour la circonstance. A la procession parurent les sept bannières des bienheureux qui allaient être canonisés. La première, de la Bse Germaine Cousin, était portée par la Confrérie du Très-Saint Sacrement de Ste Marie *in Via*, précédée de prêtres du diocèse de Toulouse, revêtus de la *cotta* et tenant un cierge, et accompagnée de quatre d'entre eux tenant les cordons ; la seconde, de la Bse Marie-Françoise des Cinq Plaies de Notre-Seigneur Jésus-Christ, était portée par la Confrérie des Stigmates de saint François, et accompagnée de religieux Alcantarins de Naples et de leur syndic, tenant les cordons ; la troisième, du B. Léonard de Port-Maurice, était accompagnée de Fransciscains de la stricte Observance et par leur syndic et portée par l'Archiconfrérie des Amis de Jésus et de Marie ; la quatrième, du B. Paul-de-la-Croix, entourée de religieux Passionistes, était portée par l'Archiconfrérie du Très-Saint Sacrement, de S. Pierre ; la cinquième, des BB. dix-neuf martyrs de Gorcum, était entourée de religieux des divers ordres auxquels appartenaient ces héros, de quelques parents des martyrs tenant les cordons, et portée par l'Archiconfrérie du *Gonfalone* ; la sixième, du B. Pierre d'Arbues, était entourée de religieux de l'ordre de la Merci, tenant des cierges, de quelques Parents du Bienheureux tenant les cordons et portée par la Confrérie de Sainte-Marie-des-Neiges ; la septième enfin, du B. Josaphat Kuncewicz, était accompagnée des Basiliens de Grottaferrata et portée par la Confrérie des Cinq-Plaies.

La procession achevée, tous les personnages qui devaient prendre part à la cérémonie de la canonisation et de la messe papale étaient entrés dans le chœur où chacun prit la place qui lui était assignée, et le Saint-Père s'assit sur son trône. La cérémonie de la canonisation allait commencer.

Le Cardinal procureur de la canonisation s'avança devont le trône, entouré d'un Maître des cérémonies et d'un Avocat consistorial. L'Avocat dit au Saint-Père.

« Beatissime Pater, Reverendissimus Dominus Cardinalis hic

« præsens *instanter* petit per Sanctitatem Vestram Catalogo Sanc-
« torum Domini Nostri Jesu Christi adscribi, et tanquam Sanc-
« tos ab omnibus Christi fidelibus pronunciari venerandos Bea-
« tos Josaphat, Petrum, Nicolaum Pichi cum sociis, Martyres;
« Paulum et Leonardum Confessores; Franciscam et Germa-
« nam, Virgines. »

Mgr Pacifici, Secrétaire des Brefs *ad Principes*, répondit en latin, au nom du Saint-Père, que Sa Sainteté, bien que pleinement édifiée sur les vertus de ces bienheureux, ordonnait néanmoins à l'assistance d'implorer les secours d'en haut par l'intercession de la Bienheureuse Vierge Marie, des Saints Apôtres Pierre et Paul et de toute la Cour céleste. A ces mots, deux chapelains chantres ont entonné les *Litanies des Saints*.

Les litanies terminées, l'Avocat répéta la formule de l'instance, en y ajoutant au mot *instanter* le mot *instantius*. Puis on chanta le *Veni Creator*. Enfin, l'Avocat répéta une troisième fois la formule de l'instance en ajoutant aux mots *instanter* et *instantius* le mot *instantissime*.

Sur ce, le Saint-Père, la mître en tête, en qualité de Docteur et de Chef de l'Église universelle, parla en ces termes :

Ad honorem Sanctæ et Individuæ Trinitatis, et Exaltationem Fidei Catholicæ, et Christianæ Religionis augmentum, auctoritate Domini Nostri Jesu Christi, Beatorum apostolorum Petri et Pauli, ac Nostra; matura deliberatione præhabita, et Divina ope sæpius implorata, ac de Venerabilium Fratrum Nostrorum Sanctæ Romanæ Ecclesiæ Cardinalium, Patriarcharum, Archiepiscoporum et Episcoporum in Urbe existentium consilio, Beatos Josaphat Kuncevich, Pontificem; Petrum de Arbues; Nicolaum Pichi, cum sociis, videlicet; Hieronimum Theodoricum, Nicasium Joannem, Willehadum, Godefridum Mervellanum, Antonium Werdanum, Antonium Hornaniensem, Franciscum, Joannem, Adrianum, Jacobum, Joannem Osterwicanum, Leonardum, Nicolaum, Godefridum Duneum, et Andream, Sacerdotes, Petrum et Cornelium, Laicos, *omnes Martyres;* Paulum a Cruce, et Leonardum a Portu Mauritio, *Confessores;* Franciscam et Germanam, *Virgines, Sanc-*

tos esse decernimus, et definimus, ac Sanctorum Catalogo adscribimus ; Statuentes ab Ecclesia Universali, eorum memoriam quolibet anno, nempe Josaphat, *die duodecima novembris ;* Petri, *die decima-septima septembris ;* Nicolai, et sociorum ejus, *die nona julii, inter* Sanctos Martyres ; Pauli, *die vigesima octava aprilis ;* Leonardi, *die vigesima-sexta novembris, inter* Sanctos Confessores non Pontifices ; Mariæ, Franciscæ, *die sexta octobris ;* Germanæ, *die decima-quinta junii, inter* Sanctas Virgines, *pia devotione recoli debere. In Nomine Pa✝tris, et Fi✝lii, et Spiritus ✝ Sancti. Amen.*

A ces mots solennels, l'Avocat consistorial remercia Sa Sainteté au nom du Cardinal Procureur, en ajoutant qu'il la suppliait de vouloir bien ordonner l'expédition des lettres Apostoliques concernant la canonisation. Le Saint-Père répondit : « *Decernimus* » et le bénit. Puis l'Avocat, adressant la parole aux Protonotaires Apostoliques, les pria de dresser acte du tout, à quoi le premier de ces Prélats répondit en se tournant vers les Camériers secrets appelés à rendre témoignage : *Conficiemus vobis testibus.*

Son écho 38. La veille au soir avait eu lieu la double illumination de la façade, de la colonnade et de la coupole de la basilique Vaticane. Le soir du jour de la fête fut tiré sur le Mont-Pincio un feu d'artifice dont l'éclat surpassait tout ce qu'on voit ordinairement. La cité fut très magnifiquement illuminée pendant les deux soirées. Entre toutes, on remarquait les illuminations des églises appartenant aux ordres religieux dont furent membres les Bienheureux canonisés dans le jour mémorable où s'est accompli le dix-huitième centenaire du glorieux martyre des SAINTS PRINCES DES APOTRES PIERRE ET PAUL.

Quelques jours après, les journaux officiels de l'Empire français rendaient compte des fêtes de Rome. Le *Moniteur du soir* disait :

« Les dernières fêtes qui ont eu lieu à Rome prouvent une fois de plus combien la présence du Pape dans la ville éternelle constitue pour la péninsule une force morale imposante.

« Dans un consistoire public, le Saint-Père a remercié les Évêques venus de tous les points du globe, de leur zèle, de leur attachement au Saint-Siège, de l'union qui existe au sein de l'Église catholique. Sa Sainteté a exprimé en même temps l'intention de convoquer prochainement un Concile œcuménique. Le 29 juin a célébré avec la plus grande pompe le dix-huitième anniversaire séculaire du martyre des apôtres saint Pierre et saint Paul. Pie IX a dit la messe pontificale. Après l'Évangile, Sa Sainteté a prononcé une homélie dont l'auditoire a été vivement ému. Il y avait dans la procession 420 Évêques et 45 Cardinaux. Plus de cent mille étrangers assistaient à cette fête religieuse, dont le caractère grandiose a frappé la population romaine qui, par ses acclamations, a témoigné ses sentiments de respect et de gratitude pour le Saint-Père. »

Voici ce que le *Moniteur universel* avait dit la veille, des mêmes solennités :

« Hier, les Évêques réunis à Rome ont présenté leur adresse de félicitations au Saint-Père, qui a daigné y répondre par des paroles de remercîment et de haute satisfaction. La députation chargée de remettre au Pape l'offrande des villes de l'Italie à l'occasion du centenaire de saint Pierre est arrivée à Rome, et a été reçue hier au Vatican en audience solennelle. Les fêtes de l'anniversaire du martyre de saint Pierre et de saint Paul continuent à s'accomplir dans le plus grand ordre, au milieu d'un concours immense de prélats et de visiteurs. »

30. Le lendemain, 30 juin, commémoraison de S. Paul, la solennité du jour se célébrait à S. Paul hors des Murs. « Il n'y a pas, dit le proverbe, de belle fête sans lendemain ; » le lendemain fut le digne et glorieux couronnement de l'incomparable fête de la veille. « Jamais, dit le correspondant extraordinaire du journal catholique le *Monde*, jamais ce temple dédié à l'Apôtre des nations, n'avait été témoin d'une semblable cérémonie et d'un pareil concours de peuple. Il n'y avait aucune tenture, aucune draperie, aucune décoration ; car quels décors eut-on pu inventer qui valussent ces peintures de prix, ces mosaïques renom- Le lendemain

mées, ces marbres si brillants, ces albâtres, ces malachites, ces bronzes ciselés et dorés, ces cent colonnes tant admirées! on avait eu le bon goût de faire ce qui seulement pouvait être fait c'est-à-dire que tous les efforts avaient tendu à faire ressortir et briller le plus possible les merveilles de la nature et de l'art dont la basilique est remplie. Pour cela on avait multiplié les lumières; on les avait prodiguées avec une profusion sans égale. Elles étaient répandues et jetées de tout les côtés : le long des colonnes, par de beaux et fort élégants candélabres; dans les chapiteaux, tout le long des frises, sur les corniches, sur les murs, autour des arceaux, devant, autour, au-dessus de la Confession, de tous les côtés, à la voûte, si belle dans sa fraîcheur et toute resplendissante d'or. Toutes ces lumières, d'une abondance étonnante et distribuées avec un art merveilleux, produisaient l'aspect le plus resplendissant et le plus féerique qui se puisse imaginer. De quelque côté que l'œil se portât, il n'apercevait que peintures, mosaïques, marbres, or et lumières. C'était prodigieux. On demeurait ébloui, confondu, au milieu de semblables beautés... Que voulez-vous, entendait-on dire de toutes parts, c'est un vrai paradis : *E un vero paradiso.*

Adresse

40. Le 1er juillet, les évêques, sur le point de quitter Rome, présentaient une adresse au Saint-Père, ou mieux, comme on dit dans la langue de l'Église, la *Salutatio* du départ. Dans une lettre au journal anglais le *Times*, organe ordinaire des préjugés protestants, Thomas Grant, évêque de Southwark, répondant à un correspondant mal informé du journal, explique comment l'adresse avait été préparée :

« Lorsqu'il fut convenu, dit-il, de présenter une adresse au Saint-Père, les évêques de chaque nation choisirent un ou plusieurs d'entre eux pour les représenter dans la commission chargée de rédiger ce document. Les évêques anglais, au nombre de huit, choisirent unanimement leur Archevêque et lui communiquèrent verbalement, non par écrit, ainsi qu'à moi, comme son collègue, leurs vues sur les sujets qu'ils regardaient comme devant être probablement mentionnés dans l'Adresse.

Ils eurent ainsi l'occasion de lui faire connaître leur opinion sur d'autres importantes matières, et la plus parfaite harmonie exista sur tous les points entre l'archevêque et ses collègues.

« Lorsque les députés des différentes nations se réunirent le 22 juin, le cardinal de Angelis, leur doyen selon l'ordre des considérations, lut un projet contenant quinze points qui furent proposés comme base de l'Adresse. Ce projet avait été préparé par un Prélat romain, et il était écrit en Italien. Quelques évêques ayant témoigné le désir de l'entendre lire en latin, le Cardinal-Archevêque de Besançon avec une facilité et une élégance de style que tout le monde admira, lut aussitôt le projet en latin ; malheureusement il avait prononcé à la française. Un évêque d'Orient ayant écouté, se leva et dit : *Nihil intellexi :* ce qui fit sourire la grave assemblée. Alors l'archevêque de Colocza, Haynald, recommença la lecture en latin avec la prononciation Italienne et le prélat oriental donna son approbation.

« Le projet fut adopté à l'unanimité, après que l'évêque de Gran, du rit oriental, eut émis le vœu que l'Adresse contint une expression de gratitude de la part des Orientaux, pour la constante bienveillance avec laquelle Pie IX les a traités depuis son élévation au trône pontifical.

« Conformément au précédent de 1862, il fut résolu que six Prélats, avec le cardinal de Angelis à leur tête, composeraient l'Adresse, qui serait lue le mercredi suivant, 26 juin, à la commission générale. La sous-commission pria l'archevêque de Colocza et l'archevêque de Thessalonique (Mgr Franchi) de prendre les 15 points approuvés par la commission générale, et d'en faire la base de l'Adresse. Deux jours après, le projet fut imprimé, et c'est ce projet qui fut signé et présenté à Sa Sainteté après qu'on y eut changé quelques mots sans rien changer au sens même du document.

« Ni dans les points qui ont servi de base, ni dans le texte du projet, il n'y avait un mot concernant soit le czar de Russie soit Victor Emmanuel, et le passage relatif à la loyauté des romains s'y trouvait en substance tel qu'on le voit dans le texte définitif,

l'Adresse a été adoptée à l'unanimité par toute la commission. Il n'y eut pas même à proposer de vote sur quelque point où il y aurait eu des divergences. La commission toute entière reconnut que l'Adresse exprimait exactement et complètement le sens du projet lu par le cardinal-Président. Elle fut grossoyée et signée le 27 et le 28 juin. »

Dans cette adresse, d'une particulière importance, les évêques protestent de leur pleine obéissance au Souverain Pontife ; ils déclarent croire et enseigner ce que le Pape croit et enseigne, condamner et rejeter ce que le pape rejette et condamne ; ils remercient Sa Sainteté de sa sollicitude pour conserver intacte la pureté de la foi, confondre les erreurs et résister aux attaques ; ils souhaitent que la parole du Souverain Pontife ramène les égarés dans la bonne voie ; ils parlent de l'admirable accord des peuples chrétiens avec le Pontife Romain ; ils louent en particulier la fidélité du peuple de Rome au Saint-Siège ; ils manifestent leur joie de la convocation d'un concile œcuménique qu'ils proclament *nécessaire*, qu'ils appellent une grande œuvre *d'unité*, de sanctification et de paix ; ils disent enfin que les princes et les peuples doivent défendre la souveraineté temporelle du Saint-Siège, protéger les droits du Pape et veiller à ce que le Souverain Pontife puisse jouir de la liberté nécessaire à l'exercice de son ministère apostolique. Cette adresse fut souscrite par 489 prélats, non compris les vingt-deux cardinaux prêtres et diacres qui ne la signèrent point parce qu'ils ne sont pas considérés, dans l'ordre hiérarchique, comme évêques. On l'avait rédigée en latin, la langue de l'Église, elle fut lue et présentée, en audience publique par le cardinal Patrizi. Dans sa réponse, Pie IX exprime la joie qu'il ressent de l'accord des évêques, soit dispersés, soit réunis avec le siège apostolique ; il les remercie de leur courage à surmonter tous les obstacles pour se rendre à son appel, et des louanges prodiguées par eux à Sa sollicitude pour le salut du peuple chrétien, et du témoignage qu'ils ont rendu à la fidélité du peuple de Rome ; il reconnaît avec eux la nécessité d'un concile œcuménique, dans un temps où l'or-

gueil humain, voulant renouveler une vieille et audacieuse tentative, s'efforce depuis longtemps, par un progrès menteur, de construire une cité et une tour dont le sommet atteigne au ciel, pour pouvoir enfin précipiter Dieu lui-même. Mais Dieu semble être descendu pour voir cette œuvre d'iniquité et jeter les constructeurs dans la confusion des langues. Pour porter remède à de si grands maux, le concile se réunira, dans le plus bref délai, sous la protection de la Vierge Immaculée. Parole du Pape, parole de Dieu.

41. Le soir du même jour, fut présentée au Pape l'adresse des cent villes Italiennes. Le Saint-Père répondit à peu près en ces termes :



« Sur cette vieille muraille est représenté l'Archange remet-« tant l'épée dans le fourreau, et c'est ainsi qu'en ce même jour « il annonça autrefois la cessation de la peste. Déjà il me sem-« ble le voir remettre encore l'épée dans son fourreau, pour « obéir aux décrets divins, car aujourd'hui commence l'heure « de la miséricorde.

« Au commencement de ce siècle, en ce même jour, des « troupes ennemies envahirent cette cité ; et l'un de mes pré-« décesseurs dut se cacher et puis aller en exil, persécuté par « des ennemis semblables à ceux qui voudraient aujourd'hui « arracher de nos cœurs notre sainte foi, sous prétexte d'as-« surer le bonheur de la patrie.

« Plus tard, encore en ce jour, puisque les premières Vêpres « du 2 juillet ont commencé, les troupes libératrices entrèrent « dans cette sainte cité, pour disperser les ennemis de Dieu « et de son Église, qui prétendaient abolir en cette ville sainte, « centre de la foi catholique, le règne de Jésus-Christ.

« Ils ont dit que ce jour serait fatal à Rome ; moi, je dis que « l'heure de son triomphe a commencé.

« Ils ont dit que je hais l'Italie ; non, je ne fus jamais son en-« nemi ; je l'ai toujours aimée, je l'ai bénie, j'ai voulu son bon-« heur. Dieu sait combien j'ai versé de larmes, combien j'ai « prié, combien je prie pour elle !

« Prions pour cette nation, si malheureuse en ce moment.
« Prions pour que ceux qui la gouvernent soient éclairés. Ils ont
« voulu fonder son unité ; mais comment l'unité pourrait-elle
« naître de l'égoïsme ? Elle n'est point bénie, cette unité qui
« détruit la charité et la justice, qui foule aux pieds les droits
« de tous, des ministres de Dieu et des vrais fidèles.

« Ils multiplient autour d'eux leurs ennemis ; ils ont pour en-
« nemis tout le monde ; tous sont contre eux ; et, ce qui est
« bien plus redoutable, leur grand ennemi sera toujours Dieu.
« L'heure est venue, le triomphe ne peut manquer. Ce sera
« mieux s'ils peuvent être épargnés ; mais, s'il est nécessaire,
« ils sentiront les coups de la justice divine.

Les résultats 42. Pour s'associer à de si grandes fêtes et réjouir ces innombrables pèlerins, Rome ouvrit tous ses trésors, exposa toutes ses reliques, fit apprécier toutes ses beautés et goûter tous ses parfums. Aux fêtes religieuses se mêlaient des fêtes civiles, des illuminations où Rome excelle, des courses de chars, des promenades aux villas, des réjouissances simples, telles qu'il en faut à une population chrétienne. Enfin les solennités du Centenaire se terminèrent, le 7 juillet, par le tirage au sort de cent dots pour les jeunes filles pauvres de Rome et par la béatification, en la forme usitée de deux cent cinq martyrs japonais.

« J'espère, écrivait Louis Veuillot, que quelqu'un aura la bonne inspiration de faire un volume de tout ce qui se passe à Rome, de recueillir les documents, de ramasser les noms, de donner quelques croquis des lieux et des figures ; et ce sera un monument historique du premier ordre, car ces journées de Rome sont une révélation de l'état du monde et le point de départ d'un renouvellement. Jamais Souverain Pontife n'a vu ce que Pie IX vient de voir. Il s'est trouvé quelquefois ici, dans la durée des siècles, peut-être autant d'Évêques ; autant de prêtres venus de si loin, cela est inouï. La Rome spirituelle s'en réjouit, la Rome matérielle en est fière, l'Italie révolutionnaire en est consternée. »

C'est là, en effet, un grand et solennel spectacle. La proces-

sion du *Corpus Domini*, deux consistoires, les fêtes de saint Pierre et saint Paul, enfin l'adresse des évêques, à première vue cela peut paraître peu; mais lorsqu'on en pénètre l'esprit, on voit s'ajouter, à tous les souvenirs, d'ailleurs grands, des césars et des consuls, un surcroît de majesté. C'est ainsi que les successeurs de saint Pierre ont fait de Rome la plus belle des choses humaines; et, dans les Souverains Pontifes s'accomplit à merveille l'oracle de Virgile :

Tu regere imperio populos, Romane, memento.

Le six juillet, Veuillot ajoutait :

Tout ce qui vient de se produire à Rome dépasse non seulement l'attente générale, mais l'attente même du Souverain Pontife. Le malheur des temps, les ardeurs de la saison, les alarmes répandues, et par-dessus tout les menaces de la révolution, étaient bien faits pour diminuer le zèle et conseiller la prudence. Paris et son Exposition semblaient d'ailleurs devoir détourner, pour l'absorber, l'empressement du monde. Bref, on n'avait compté que sur 200 Évêques et sur quelques milliers d'étrangers.

Or, cinq cents Évêques *font couronne* au Pape pour nous servir de l'expression romaine, et l'on a évalué à 140,000 les fidèles venus d'Italie et des divers points du globe, présents aux fêtes de la Canonisation et du Centenaire. Jamais, peut-être, le Vatican n'avait offert un tel spectacle à Dieu, aux Anges, aux Saints et aux hommes. Jamais un enthousiasme de meilleur aloi, plus raisonnable et plus raisonné n'avait éclaté; en sorte que l'on peut dire que Pie IX excite, après vingt-deux ans de règne, des acclamations et une joie supérieures à ce que nous entendîmes et à ce que nous vîmes en 1846 et 1847. Il y eut alors beaucoup d'éléments divers, les révolutionnaires se mêlèrent à la multitude et jetèrent des ronces parmi des roses du chemin. Aujourd'hui, il n'y a que des enfants fidèles, dévoués *usque ad effusionem sanguinis*, et les révolutionnaires contemplent tout cela d'un regard consterné, la rage au cœur.

Toutes les fois que le Pape a paru, même dans des cérémo-

nies, la foule a cédé au besoin de lui témoigner ses sentiments. Le jour anniversaire du couronnement, 300 Évêques se sont prosternés devant Sa Majesté, lui disant : *Tu es Petrus*, baisant ses mains et ses pieds. Ah! l'Église est toujours jeune. Ces scènes émouvantes n'appartiennent pas qu'aux temps apostoliques; elles sont d'aujourd'hui comme d'hier, et le monde les verra demain et toujours jusqu'à la fin. Les mosaïques antiques qui nous montrent les Apôtres aux pieds de Pierre, leur chef, semblent s'animer sous nos yeux, et l'on a bien nommé cette manière de peindre en la disant faite pour l'éternité. Elle est aussi actuelle qu'ancienne, aussi future qu'actuelle.

Au reste, à quelque point de vue que l'on se place pour considérer les splendeurs des fêtes romaines, il est impossible de ne pas être frappé de l'étonnante majesté du Pontificat souverain. A notre point de vue, à nous Chrétiens, on comprend toutes les beautés du culte ; on sent que l'Église est divine et qu'elle nous donne dans ce culte même un avant-goût des jouissances du ciel.

La première conséquence du Centenaire est la démonstration de la force et de l'unité de l'Église catholique.

Dans ses évêques, son clergé et la multitude de ses fidèles ; elle représente l'universalité des hommes libres, elle se montre une avec Pie IX, et justifie la prière de Notre-Seigneur Jesus-Christ à son Père : *Ut omnes unum sint, sicut tu Pater in me, et ego in te, ut et ipsi in nobis unum sint : ut credat mundus quia tu me misisti*. Cette démonstration de l'unité est mise dans une lumière plus vive par le contraste des haines et des divisions qui éclatent parmi les politiques du siècle. En Italie, les partis dits modérés et avancés se déchirent ; la société franc-maçonne, créée par l'esprit du mal afin d'abattre le catholicisme, est en plein désarroi.

Les diverses ventes protestent : les Grands-Orients s'anathématisent les uns les autres. Les États eux-mêmes, es États sic heureux des semblants d'amitié échangés entre leurs souverains, se surveillent, se soupçonnent. La main que l'on presse est

gantée : l'autre se cache et tient une arme. Aussi le Pape, avec sa haute raison, disait-il, le 1er juillet, à une députation de 1,500 Italiens lui présentant 800,000 francs en argent et un album magnifique : « Il ne peut y avoir d'unité là où il n'y a pas de charité. » Or, la charité ne vit et ne règne que dans l'Église de Jésus-Christ. Elle est le don céleste que Dieu a fait aux hommes.

Les fêtes du Centenaire, ont été en second lieu, comme une prise de possession de Rome par les Chrétiens. C'est en face des déclarations répétées de la révolution officielle qui prétend attendre sa capitale du temps et de l'emploi des moyens moraux, en face des violences et de projets avoués de la révolution mazzinienne et garibaldienne pour la conquérir, que les Chrétiens nient tout droit de l'Italie à s'emparer de Rome et affirment le droit de tous les enfants de l'Église à la nommer leur ville à eux, ville chrétienne, ville universelle, ville éternelle, patrie des sciences et des arts, refuge de la liberté humaine, citadelle de la justice, maîtresse de l'univers, siège du Vicaire de Jésus-Christ, centre de l'amour, de la lumière et de la foi.

Le Centenaire a, en outre, amené une immense diffusion de la vérité. Tous ceux qui, accourus à la voix de Pie IX, ont entendu Pie IX, ont vu son peuple, son armée, ses institutions, son gouvernement, rendront au loin témoignage de la mansuétude sublime de ce roi, du bonheur de ce peuple, de la dignité de cette armée, de la grandeur de ces institutions, de la sagesse honnête de ce gouvernement.

Ces mêmes témoins, diront de quelle véritable liberté chrétienne on jouit à Rome. La liberté y est comprise comme l'a donnée et voulue le Christ. On ne reconnaît de droit qu'au beau, au bien et au vrai. On n'a pas fait de code pour assigner ses droits au laid, au mal, à l'erreur. Les mêmes témoins ont respiré ici un air de famille. Ils ont senti que le joug paternel est doux, parce qu'il est imposé et porté à la fois par l'amour. Ils ont constaté enfin le contraste de la liberté romaine avec la liberté d'autres pays, où la sûreté individuelle elle-même doit

être protégée par une police qui enveloppe chaque individu comme la nation.

A Rome, on parle peu de liberté parce qu'on la possède, et chacun sait pourquoi ailleurs on en parle si fort et si constamment. Quant à la vie, elle surabonde, vie morale, vie intellectuelle, vie religieuse surtout, c'est-à-dire vie de l'esprit, qui est la vraie vie, car « l'homme ne vit pas seulement de pain. » Les esclaves de la libre pensée sont condamnés à répéter que Rome est dégénérée, vieillie, morte. Mais plusieurs d'entre eux s'affranchissent par terreur de ce lien de mensonge.

Il suffit de lire les deux journaux d'Italie qui représentent le mieux les deux grandes divisions révolutionnaires, la *Nazione* et le *Diritto;* ils avouent que la vie se montre à Rome avec un éclat et une puissance insupportables : effrayés, ils demandent que l'on avise si l'on ne veut pas être perdu.

A toutes ces conséquences du Centenaire il faut ajouter un résultat matériel, prévu sans doute par les fidèles, mais foudroyant pour la révolution. Celle-ci attendait avec impatience l'heure où le Trésor pontifical serait à sec.

Elle avait ses agents occultes près des administrations pontificales, qui la tenaient informée des diverses phases de l'agonie financière. L'Europe, une certaine Europe, dont il est inutile de désigner les représentants, tenait en quelque sorte la main sur le pouls de la Papauté, en comptait les pulsations. Encore un peu, disait-elle, et nous livrerons le dernier assaut. L'Italie ne payera pas la dette ; le Pontife sera placé entre le déshonneur de la banqueroute et la conciliation... C'étaient des rêves. Dieu avait inspiré à Pie IX un appel au monde ; cet appel a été entendu.

Les caisses pontificales ont été remplies par l'amour des peuples.

A quoi sert de s'étendre davantage ?

L'Église a un grand triomphe — elle le doit à elle-même et à ses enfants; coparticipants de sa gloire, soyons-le de sa modération et demandons à Dieu de dessiller les yeux de ceux qui

n'ont pas encore vu le Vicaire de Jésus-Christ dans sa mansuétude, dans sa royauté. »

43. Ces solennités du Centenaire nous ramènent aux pensées que faisait naître la canonisation des martyrs japonais. L'affluence du monde chrétien à Rome suit une progression ascendante ; fidèles, prêtres, évêques affirment, de plus en plus, sur la question du pouvoir temporel, leur union dans le sentiment du droit et dans leur énergie à le défendre. S'il s'agissait d'un dogme de foi, rien ne serait moins surprenant que l'unanimité des enfants de la sainte Église, bien que dans un siècle livré aux folies et aux fureurs du libre examen, cette unanimité ait aussi, pour la discipline des intelligences et la direction des idées, une singulière importance. Mais, il s'agit du principat civil des pontifes Romains, la question la plus débattue de notre temps. Les idées courantes dont les teintes se reflètent sur les principes de propriété, de souveraineté, de légitimité, peuvent induire en erreur un grand nombre de chrétiens. La question touche d'ailleurs à des intérêts graves, à de terribles passions. On y voit la liberté des cultes octroyée, ou la liberté de conscience mise en péril. Pour les uns, c'est la paix de l'Europe courant les plus grands risques ; pour les autres, c'est l'espérance d'un triomphe, peut-être pour un parti. Pour tous, c'est le feu couvant sous les cendres. Réflexions

L'imagination se perd à compter le nombre des adhérents à la défense de l'État pontifical. Chaque nation a dans cette foule ses représentants ; chaque doctrine ses envoyés. Les uns dépendent d'un gouvernement monarchique ; les autres vivent à l'ombre d'un *statut*, ou sont citoyens d'une république. Les uns espèrent la chute d'un usurpateur, les autres attendent un prétendant. Les principes fondamentaux de politique et de souveraineté sont admis, discutés par chacun d'eux selon leur manière de voir ou leurs intérêts, et ils en déduisent les conséquences les plus contradictoires, les plus variées. Pour accroître encore un contraste si étonnant, voyez, revenus d'un long voyage dans l'hérésie ou dans le schisme, Arméniens,

Chaldéens, Bulgares, Cophtes, Grecs et Bysantins, entrer en lice, apporter leur contingent à ce solennel débat. Tous cependant, malgré leurs antécédents et leurs diversités, acclament le pouvoir temporel des Papes.

Mais comment a pu s'opérer ce miracle d'union, au milieu de ce chaos de sentiments. C'est ici que se trouve l'aspect saisissant de cette œuvre de Dieu dans le régime du monde. Dans son plan d'action, paraît-il, il entrait, comme préliminaire, de faire abroger les lois antichrétiennes par lesquelles des rois par *la grâce de Dieu* enchaînaient les évêques à la glèbe de leurs diocèses; et pour obtenir cette abrogation, la Providence évoque l'esprit destructeur des tempêtes révolutionnaires. Aussi prompt à obéir qu'à agir, l'esprit des révolutions répond : Me voici ! il souffle sur les trônes et il les renverse ; il souffle sur les codes et les déchire ; il souffle sur les conseils des ministres et les aveugle; il souffle sur les armées et les met en fuite ; et au fracas de toutes ces ruines, de tous ces écroulements, l'Église entonne l'hymne de sa liberté, de sa délivrance inattendue, qu'elle a payé parfois par la perte de ses biens et au prix de son sang. Mais qu'importe le prix! en fin de compte elle est libre d'affronter les chaînes et le gibet ; liberté que lui avait ravie depuis longtemps certains gouvernements hypocrites. Ils doraient ses chaînes, et, en usant tour à tour de génuflexions et d'insultes, ils mettaient les évêques dans la dure nécessité de se montrer, par esprit de charité et de prudence, en quelque sorte consentants et complices de son asservissement. Mais, à cette heure, il n'en est pas ainsi. Le front de ces gouvernements porte la marque des persécuteurs. On peut leur parler le langage que les évêques des premiers siècles parlaient aux empereurs schismatiques ou païens ; ce langage mesuré et plein de déférence lorsqu'il s'agit des intérêts terrestres, mais hardi, ferme et sévère, en ce qui touche aux choses de Dieu. A qui doit-on ce changement? Aux principes modernes ; à cette prétendue séparation de l'Église et de l'État. L'État dit à l'Église : — Je suis athée ; je ne te reconnais pas. Fais ce que tu vou-

dras, mais obéis-moi. — Et l'Église répond : — J'obéirai dans les choses de l'ordre civil et politique, si tu ne commandes rien d'injuste ; mais si tu violentes les consciences, si tu enfreins les principes de la justice, je saurai désobéir et mourir. — L'Église est libre ; les évêques sont libres; parce que l'État ne connaît aucune religion, se déclare athée et se fait persécuteur.

Mais ces persécuteurs violents et sans frein, pourquoi ne se montrent-ils pas? Pourquoi ne jettent-ils pas dans les prisons l'autre moitié des évêques, après avoir chargé de chaînes la première moitié ? — Voulez-vous le savoir ? — C'est qu'il entre dans les desseins de la Providence de dégager de toute entrave la liberté de conscience, la liberté des cultes, la liberté de penser, et de laisser triompher l'esprit de secte et d'erreur. Il faut que l'amour de ces libertés germe dans toutes les têtes et s'enracine dans tous les cœurs. Il le faut, parce que cette peste étant universelle, engourdira la cervelle et les bras des gouvernements mêmes. Il le faut, parce qu'à la longue ces gouvernants craindront, eux aussi, de voir le peuple, qu'ils ont trompé dans ce qu'il avait de plus cher et de plus sacré, prendre au sérieux les promesses, les vains artifices avec lesquels on le berçait, s'armer du droit nouveau et briser l'idole du pouvoir devant laquelle il se prosternait par réminiscence du droit chrétien. Ainsi les principes mêmes de l'erreur, opposent des barricades aux excès, aux abus de pouvoir et affranchissent l'Église au moment même où, évoquant l'ancien despotisme et reniant leurs propres doctrines, des ministres voudraient river ses chaînes plus étroitement.

Oui, par ces moyens et pour le désespoir des incrédules, la Providence a rendu possible le voyage des évêques à Rome et leurs glorieuses réunions. Pendant que toutes les cupidités des deux continents se donnent en spectacle dans les expositions industrielles, la vérité catholique nous offre à Rome le spectacle de l'unité. Tantôt à Londres, tantôt à Paris ou à Vienne, le monde affairé, plutôt que civilisé, se donne

rendez-vous. Mais Rome attire à elle tous les peuples, même les plus éloignés et les moins avancés en civilisation. A sa voix, répondent Chinois, Thibétains, Ethiopiens, Océaniens, et, sous ses étreintes maternelles, les distinctions de race et de couleur disparaissent dans la plénitude de la charité. Vienne, Paris, Londres, c'est la réunion intéressée d'hommes avides, jaloux, qui viennent là étudier la matière et trouver les moyens de se supplanter. A Rome, tous les peuples s'associent dans l'union morale, dans la ferme adhésion au vrai et au droit ; ils s'associent pour s'aimer, s'éclairer, s'entr'aider, et, par cette union, qui est le *bien des intelligences*, répandre dans le monde les idées d'ordre, de justice, d'amour, qui font germer et fleurir spontanément tous les biens matériels : *Et hæc omnia adjicientur vobis.* (Matth. VI, 33).

§ V. LES NOCES D'OR DE PIE IX.

Les noces d'or

41. Aux approches de 1869, les échos du Centenaire, qui vibraient encore dans l'âme des fidèles, réveillèrent le souvenir de l'ordination sacerdotale de Pie IX. Jean Mastaï avait été ordonné le 10 Avril 1819; le cinquantième anniversaire tombait le 10 avril 1869. Célébrer la cinquantaine, c'est un privilège accordé à bien peu de prêtres. Avant le Concile de Trente, c'était un évènement presque inouï; les prêtres n'étaient ordonnés alors qu'à trente ans. Ce jubilé s'appelle vulgairement *Noces d'or.* Sur 258 prédécesseurs de Pie IX, à peine en compte-t-on douze ou quinze qui aient assez vécu pour célébrer leurs *Noces d'or.* Avant Pie IX, c'était une fête personnelle, à laquelle le monde restait étranger. Mais Pie IX avait rétabli les relations qui existaient, au moyen âge, entre le monde catholique et le siège de Pierre ; il avait exercé une admirable puissance d'attraction, presque de séduction ; par sa paternité spirituelle, par sa royauté persécutée, par sa suprématie glorifiée, par ses vertus et par ses bonnes grâces, il était devenu le centre des affections de l'univers, peut-être comme aucun pape ne l'avait été aupara-

vant. Sur son front brillait, à côté du trirègne, l'auréole de la vieillesse et le prestige de grandes infortunes. « Le monde catholique, dit Pougeois, était trop fier de ce Roi, de ce Pasteur et de ce Père, pour laisser dans l'oubli, la fête jubilaire de son sacerdoce. Il fallait profiter de l'occasion pour se serrer près de lui et le défendre contre les haines par l'amour, contre l'ingratitude par la reconnaissance, et contre l'outrage, par les honneurs et le dévouement. D'ailleurs, dans un temps où l'on attaquait avec fureur le catholicisme, il était de bonne guerre d'imiter la prudence du serpent et de préserver la tête (1). »

45. L'idée première de célébrer cette fête avait été émise à Bamberg en 1868. De là, elle parvint à l'*Association de la jeunesse italienne* et trouva de l'écho à Venise. Interprète de l'élan des cœurs, la *Correspondance de Rome* publia un appel à la jeune Italie. Cette idée fit rapidement son chemin, elle envahit bientôt toutes les parties du monde. L'émotion que produisit partout l'approche de cette touchante fête, fut comme un épisode de voyage universel vers la ville sainte, l'accroissement et la preuve de ces relations filiales, incessantes, providentielles, formées, sous Pie IX, entre l'Église mère et maîtresse, et toutes les Églises du monde chrétien. Surpris lui-même d'un pareil mouvement, Pie IX dut céder aux insistances qui lui venaient de tous côtés et accorda, pour la circonstance, aux conditions accoutumées, une indulgence plénière. Tous les évêques publièrent le bref du pape et ordonnèrent des prières. La *semaine catholique* de Toulouse proposa une formule de prières, qui se répandit partout et fut enrichie d'indulgences partielles. On y demandait à Dieu, par l'intercession de Marie, pour le bien-aimé Pontife, un abondant surcroît de grâces et de bénédictions. « Exaucez-le, Seigneur, dans ses prières, assistez-le dans ses conseils, soutenez-le dans ses entreprises; accordez-lui enfin de longs jours de bonheur qui le dédommagent au centuple de tant d'heures d'angoisses et lui permettent de voir ses tra- Premier dessein

(1) *Histoire de Pie IX*, t. IV, p. 595.

vaux, ses bienfaits, ses vertus, ses souffrances, couronnées par le triomphe éclatant de sa cause. »

La fête 16. La fête fut préparée par un triduum à Saint-Jean-de-Latran. Le pape assista à la clôture ; à son retour, il fut l'objet de manifestations enthousiastes. Le même jour, beaucoup de prêtres dirent la messe pour le pape ; les fidèles s'approchèrent à l'envi des sacrements. Le 11, grande fonction à Saint-Pierre, messe de Pie IX, suivie d'un *Te Deum*. Après la messe, *rifresco* à la sacristie de Saint-Pierre. De retour dans ses appartements, Pie IX reçut les hommages du sacré Collège, des corps constitués, des officiers de la garde noble, de la garde palatine et des diverses corporations. La plupart des Souverains s'empressèrent d'offrir, au Saint-Père, par leurs représentants, des félicitations et des vœux. On remarqua que parmi les Souverains, un des plus empressés, fut le roi de Prusse ; le vase très riche qu'il envoya au Saint-Père, fut exposé, avec d'autres présents, dans les loges de Raphaël. Deux Souverains s'abstinrent d'offrir leurs souhaits au pape : Victor-Emmanuel, dont les présents furent refusés et Pedro de Portugal, esclave constitutionnel de la Franc-Maçonnerie, qui n'eut pas le droit, ou le courage d'en offrir. A quatre heures, Pie IX reçut, dans la salle qui surmonte l'atrium de Saint-Pierre, les députations du monde catholique. Après lecture d'une adresse, le Pontife répondit entre autres : « Bien que l'Église soit attaquée de toutes parts, des millions et des millions de catholiques (et je vois ici les représentants de toutes les nations devant moi) se lèvent prêts à défendre ce saint Siège et tous ses droits. Non, certes, nous ne devons pas, en leur présence, descendre à des conciliations indignes... Oh ! Rome, l'antique domination du monde païen, Rome moderne même qui lui succéda et devant laquelle s'inclinaient noblement les puissants de ce monde, recevant d'elle autant de splendeur, d'autorité et de force, qu'ils lui offraient de respect, de dévouement, cette Rome, je la cherche en vain, je ne l'aperçois plus !... Mais, ma Rome, à moi, je la trouve dans vos yeux et dans vos cœurs, ainsi que dans les cœurs de tous ceux qui sou-

pirent avec vous vers ce centre d'unité, de vérité, de forces disposées à tout sacrifier pour son honneur et sa défense. »

47. Les vœux adressés par le monde catholique à ce père bien-aimé, étaient accompagnés de dons de toute nature. Un grand nombre fut en argent, pour augmenter les ressources du denier de Saint-Pierre et remplacer les revenus supprimés par l'invasion des Romagnes, des Marches et de l'Ombrie; un volume ne suffirait pas à énumérer les dons en produits naturels et en objets d'art. Pie IX ne se laissa pas vaincre en générosité : c'était un homme de grand cœur et qui, par les effusions de sa bonté, ajoutait encore, à toutes les dignités dont il était revêtu, ce charme victorieux des toutes puissances de l'amour. Par ses soins et ses exhortations, il y eut dans tous les quartiers de Rome une abondante distribution de vivres et de vêtements. Les prisons s'ouvrirent; la liberté fut rendue à un certain nombre de victimes des passions révolutionnaires. Le cœur du pieux pontife ne pouvait oublier ses serviteurs ; ils reçurent tous un souvenir. L'espace nous manque pour relater, même sommairement, les adresses qui vinrent de tous les points du monde. Partout d'ailleurs la piété s'empressait de puiser dans le trésor des indulgences ouvert par le Père commun des fidèles. Ce surcroît d'activité, de foi et de ferveur qui circulait, à ce moment, dans tous les membres du corps mystique de Jésus-Christ, semblait partir du cœur de la catholicité pour y revenir et s'y réchauffer encore. Nulle part d'ailleurs autant qu'à Rome, l'enthousiasme pour l'Église et son auguste chef, n'éclatait en démonstrations. Ces populations méridionales sont faites pour la joie; elles tiennent le travail pour servile et ne se croient réservées qu'à la contemplation des splendeurs de la nature, de l'art, de l'histoire et de la religion. La piété italienne trouvait, au surplus, dans ces démonstrations, une marque de sa grandeur propre et réfutait, sans y songer, les propos des sectaires qui disaient l'Italie hostile à Rome pontificale. Ce beau jour se termina par un feu d'artifice que la municipalité fit tirer sur les hauteurs du Janicule.

Les dons

Le lendemain. 48. Il n'y a pas de belles fêtes sans lendemain. Le cinquantième anniversaire de son ordination rappelait, au pape, d'autres souvenirs, sa rentrée à Rome en 1850, sa préservation à Sainte Agnès en 1855. D'abord Pie IX, par cet attrait puissant et ces douces émotions qui ramènent l'homme à voir son berceau, voulut dire la messe à Tata-Giovani. On lui fit une réception des plus attendries. Dans l'après midi, le général Kanzler passait, en l'honneur du Pape, à la villa Borghèse, une grande revue des troupes pontificales. Vers 6 heures du soir, Pie IX, se dirigeait vers la basilique de Sainte Agnès hors des murs. Après avoir assisté à la bénédiction du Saint-Sacrement et au chant du *Te Deum*, il passa dans la salle de l'accident et admit au baisement des pieds. Quand il vint à Rome, le crépuscule commençait à déployer ses voiles. Les femmes du peuple reconnurent cependant Pie IX et lui firent une ovation dont leurs enfants étaient les trophées. Le surlendemain, Pie IX recevait les dames catholiques venues de tous les points du monde ; la duchesse de Montmorency-Laval, fille de Joseph de Maistre, lut une adresse et offrit au Pape le tableau de la bataille de Mentana par Emile Lafon. Le 14 avril ce fut le tour de la jeunesse italienne, présentée par le frère de don Margotti, l'intrépide rédacteur de l'*Unita cattolica*. Pie IX, dans sa réponse, bénit l'Italie, célébra ses saints et rappelant le dévouement de saint Sixte pour saint Laurent : « Oh! jeunes gens catholiques, s'écria-t-il, je serai toujours avec vous et vous, j'en suis certain, vous serez toujours avec moi! Nous n'aurons pas, il est vrai, de martyre à subir, mais nous devrons souffrir de cette haine qui chaque jour augmente et nous persécute davantage. »

Autre jubilé. 49. Deux ans plus tard, Pie IX atteignait la vingt-cinquième année de son souverain pontificat : c'était l'occasion d'un nouveau jubilé. A l'occasion de cet anniversaire unique dans les annales de l'Église, Pie IX, qui voyait les années de Pierre, indiqua un nouveau jubilé et concéda aux évêques la faculté de donner la bénédiction papale. Des protestations d'amour et de fidélité se signèrent avec empressement, des fêtes se prépare-

rent. La municipalité piémontaise, campée à Rome, eut voulu s'y associer; elle éprouva un refus. Les souverains, à l'occasion de ce nouvel anniversaire réitérèrent, à Pie IX, leurs sympathiques hommages. Un *triduum* de prières eut lieu dans toutes les églises de Rome. Le 16 et le 17 juin 1871, deux grandes cérémonies religieuses furent célébrées à Saint Jean-de-Latran et à Saint-Pierre. Les deux cérémonies se ressemblèrent par la splendeur du culte et par l'affluence des assistants. Les riches tentures, un luminaire brillant, des chœurs nombreux relevaient la fête, dans ces basiliques d'ailleurs resplendissantes d'or et de marbre. Mais ce qu'il y avait de plus beau, de plus émouvant pour le cœur, c'était l'empressement des fidèles, le zèle de la piété, la ferveur de la prière, les voix à l'unisson des cœurs. Avant la messe, on découvrit à Saint-Pierre, le monument commémoratif du jubilé pontifical; il est élevé au-dessus de la statue en bronze de Saint-Pierre, contre un des piliers de la coupole. Ce même jour, il y eut fête dans toutes les églises. Durant ces jours, où les haines eussent du cesser, le gouvernement piémontais laissa trop voir ce qu'il fallait penser de sa loi des garanties. Les députations catholiques se succédaient au Vatican. Les deux mondes s'y présentèrent; le czar et le sultan même n'y firent pas défaut. Des bandes d'individus débraillés, des canailles comme en ont à leur service les gouvernements usurpateurs, insultaient les pèlerins. Les membres de la famille pontificale et les représentants de la jeunesse se présentèrent à leur tour. Pie IX eut, pour tous, le procédé aimable et le mot qui porte. Aux Allemands, il prêcha la constance dans la persécution. Aux Français après avoir dit que la France était imprimée dans son cœur, faisant allusion à un parti dont il avait eu souvent à se plaindre : « Mes enfants, ajouta-t-il, il faut que mes paroles vous disent bien ce que j'ai dans le cœur. Ce qui afflige votre pays et l'empêche de mériter les bénédictions de Dieu, c'est ce mélange des principes. Je dirai le mot et je ne le tairai pas; ce que je crains ce ne sont pas ces misérables de la Commune de Paris, vrais démons de l'enfer qui se promènent sur la terre. Non, ce

n'est pas cela ; ce que je crains, c'est cette malheureuse politique, ce libéralisme catholique, qui est le véritable fléau. Je l'ai dit plus de *quarante* fois, je le répète à cause de l'amour que je vous porte. Oui, c'est ce jeu de bascule qui détruirait la religion. Il faut, sans doute, pratiquer la charité, faire ce qui est possible pour ramener les égarés; mais pour cela il n'est pas besoin de partager leurs opinions. »

Cinquantaine épiscopale

59. Six ans plus tard, le 3 juin 1877, s'offrait au monde catholique, un autre anniversaire non moins inconnu dans les faits de la papauté, la cinquantaine épiscopale de Pie IX. Jean Mastaï avait été sacré évêque en 1827 ; le monde catholique s'en souvient et se prépare à célébrer de nouvelles noces d'or. Le saint Pontife, malgré son humilité, ne pouvait se soustraire aux témoignages d'amour de ses enfants ; sa reconnaissance éclata dans un bref à l'association de la jeunesse italienne. Le 21 mai, anniversaire de la préconisation, fut le jour choisi pour la présentation des adresses et cadeaux. L'immense *galerie des cartes géographiques* avait été transformée en exposition où se pouvaient voir tous les objets offerts au Pape. Ce jour-là, elle s'ouvrit à la foule qui présenta une adresse et put admirer à son aise toutes les marques de la munificence publique. On y pouvait voir comme un hommage artistique de toute la terre. Le soir, un *Te Deum* fut chanté en action de grâces, à Saint-Pierre, plus de 25,000 personnes y assistaient. Pie IX fut touché de cette admirable expression du dévouement catholique; et, faisant remarquer à la duchesse de Parme, combien d'objets précieux on lui avait offerts : « Il y en a un cependant qu'on a oublié : ce sont de nouvelles jambes. »

Le 10 juin, plus de 400 représentants de la presse catholique étaient reçus en audience par Pie IX. Pie IX leur adressa une de ces allocutions gracieuses où il savait si habilement parler à propos : « Que vous dirai-je, mes chers fils, car la prudence ne me permet pas de tout dire; néanmoins je vous dirai deux choses : c'est d'abord que, dans les choses de ce monde, même les plus parfaites, il se glisse toujours quelque poussière ; par-

fois donc, dans la presse, chose excellente et nécessaire, on manque un peu de *concorde*. Or, ne l'oubliez pas, c'est l'union qui fait la force. Les soldats les plus braves, quand ils ne sont pas disciplinés, perdent une grande partie de leurs forces, et souvent font perdre la bataille au lieu de faire mordre la poussière à leurs ennemis. Je vous en prie donc, soyez unis. » L'union, comme l'a expliqué depuis Léon XIII, ne se peut pas faire sur un programme d'école ou de parti, mais seulement par la soumission aux actes pontificaux. Les consignes du Saint-Siège constituent un plan de croisade intellectuelle, et si l'on se porte au combat avec le cri : « Le Pape le veut! » on vaincra par ce cri de salut.

Quand arriva le jour de la grande fête, la cérémonie principale eut lieu à Saint-Pierrre-ès-Liens. Dès sept heures, l'Église était comble. Au-dessus de la porte principale, un tableau représentait la consécration de Pie IX. A l'intérieur, tout avait été aménagé et décoré, comme savent le faire les Italiens. La messe fut dite par le cardinal Siméoni et chantée *alla Palestrina*. L'audience des pèlerins eut lieu à midi ; elle fut estimée à trois mille personnes. Le Pape harangua et bénit cette foule avec sa piété ordinaire. Un *Te Deum* clotura la journée. La ville des Papes semblait avoir pris, pour cette cérémonie, son aspect des anciens jours. De tous les coins du monde, il venait d'ailleurs, au Pape, des témoignages de vénération et d'amour ; il en vint de New-Yorck, de San-Francisco, de Washington, de Batavia, de Ceylan, du Japon, et de la Nouvelle-Guinée. Spectacle admirable où éclatait, d'une façon visible, la catholicité de la sainte mère Église.

51. La dernière solennité à laquelle, du vivant de Pie IX, le monde catholique fit éclater, envers le Pontife, les témoignages de son respect et de son attachement, fut le soixante-quinzième anniversaire de sa première communion. Cette fête tombait le 2 février 1878. Bien qu'elle eût été annoncée un peu tardivement, elle ne trouva pas en défaut l'amour des enfants priant pour leur vieux père. Dès l'aurore, les portes des basiliques furent ouver- Dernière solennite

tes; les fidèles s'approchèrent de la sainte table, avec un empressement magnifique. Les enfants avaient les honneurs de la préséance, les premières communions furent la particulière marque de l'intime union des fidèles avec l'auguste Captif du Vatican : *Ex ore infantium perfecisti laudem.*

En célébrant toutes ces fêtes du Chef de l'Église, les catholiques apprenaient au monde que plus la papauté est menacée par l'impiété, plus il faut que les hommes de foi et de cœur se concertent pour la défendre, pour la conserver indépendante et respectée, comme la fidèle dépositaire des vérités essentielles à l'humanité, la sauvegarde des mœurs, l'appui de tous les droits, la vengeresse de la liberté des âmes, de la justice outragée et de la dignité humaine méconnue.

« Aujourd'hui, dit l'abbé Pougeois, qu'on invoque le suffrage universel comme la loi suprême devant laquelle tout doit s'incliner, ne serait-il pas juste de l'accepter quand il s'agit de la royauté pontificale. Quel est le chef de gouvernement pour qui le suffrage universel ait parlé plus haut et plus souverainement que pour Pie IX ? Nommez une royauté en Europe et dans le reste du monde, qui puisse s'appuyer sur autant de millions de voix, de voix aussi libres et aussi dévouées ! Les noces d'or de Pie IX ont été une nouvelle occasion pour ses sujets de formuler leur suffrage en faveur de la Papauté. Et ce suffrage universel, il faut en convenir, n'était pas l'artificieuse piperie qu'on décore de ce nom. Faites par l'imagination le tour de l'Occident et de l'Orient, regardez tous ceux qui portent le sceptre et la couronne, trouvez-vous un seul souverain qui inspire, à l'égal de Pie IX, le respect, le dévouement et l'amour? Aussi par la guerre faite à la Papauté dans la personne de Pie IX, la révolution se mentait à elle-même et elle fut le forfait des forfaits contre Dieu, contre l'Église et contre la société entière (1). »

(1) *Histoire de Pie IX*, t. IV, p. 75.

LIVRE VII

Pie IX convoque le Concile du Vatican, livre un grand combat pour l'autorité de l'Église et élève de plus en plus, au milieu des nations, la pierre contre laquelle ne prévaudront pas les puissances de l'enfer.

§ I. LA CONVOCATION DU CONCILE.

Les combats de l'Église

1. Les grands combats de l'Église, David les avait annoncés vingt-cinq siècles d'avance. « Pourquoi les nations ont-elles frémi et les peuples ont-ils formé de vains projets ? Les rois de la terre se sont soulevés, et les princes se sont ligués contre Jéhova et son Christ. Rompons leurs liens, ont-ils dit, et rejetons leur joug loin de nous. Celui qui habite dans les cieux se rira, Adonaï se moquera d'eux. Alors il leur parlera dans sa colère, et il les consternera dans sa fureur. Pour moi, j'ai été par lui, sacré roi sur Sion, la montagne sainte, et j'en publierai le décret. Jéhova m'a dit : Tu es mon fils; je t'ai engendré aujourd'hui. Demande-moi, et je te donnerai les nations pour ton héritage, et pour ta possession les extrémités de la terre. Tu les gouverneras avec un sceptre de fer et tu les briseras comme le vase du potier. Maintenant donc, comprenez, ô rois ; instruisez-vous, juges de la terre. Servez Jéhova dans la crainte et réjouissez-vous dans le tremblement. Adorez le Fils par un baiser d'hommage, de peur qu'il ne se mette en colère et que votre route politique ne vous perde, pour peu que sa colère s'allume. Heureux tous ceux qui espèrent en lui ! (1) »

On voit ici l'histoire abrégée de l'Église. Les nations de la gentilité et les peuples d'Israël se sont émus avec tumulte ; les rois et les princes, Hérode et Pilate, Néron et Domitien,

(1) Ps. II

Dioclès et Maximien-Hercule, Galérius et Maximin Daïa, se sont insurgés et ligués contre l'Éternel et contre son Christ, pour en repousser la loi et en empêcher l'empire. Mais l'Éternel s'est ri d'eux. Il les a brisés comme des vases d'argile, Galérius et Daïa ont entrevu avec terreur la main qui les frappait; Constantin l'a compris et a fait cesser la guerre contre l'Homme-Dieu.

Alors les chrétiens, au comble de la joie, chantaient les hymnes prophétiques de David qui annonçaient depuis quatorze siècles, la conversion du monde. « Chantez à l'Éternel, un cantique nouveau, chantez à l'Éternel, habitants de toute la terre. Annoncez sa gloire parmi les nations, et ses merveilles au milieu de tous les peuples. Venez, peuples différents, venez rendre hommage à l'Éternel et reconnaître sa puissance ; dites parmi les nations : Jéhova règne ! oui, Jéhova règne ! Que la terre tressaille de joie et que les îles sans nombre s'en réjouissent ! Chantez à l'Éternel un cantique nouveau, parce qu'il a fait des prodiges. L'Éternel a fait connaître son Sauveur, il a manifesté sa justice aux yeux des nations. Il s'est souvenu de sa miséricorde et des promesses de vérité qu'il avait faites à la maison d'Israël; toutes les extrémités de la terre ont vu le Sauveur de notre Dieu (1). »

Après ce triomphe, l'Église a du lutter contre les Césars de Bysance, contre les Césars d'Allemagne et contre les Césars des temps modernes qui s'exténuent à ressusciter, parmi les peuples chrétiens, le type augustal et pontifical des demi-dieux des anciens empires. Lorsqu'elle a mis au cercueil l'un après l'autre tous ses persécuteurs, l'Église voit, de nos jours, des hommes d'aventure, sous le masque de la liberté et sous couleur de défendre les prérogatives de l'État, courir sur les brisées des Césars enterrés de l'absolutisme royal. En partant de l'individualisme, ils substituent, à l'autorité de l'Église enseignante, le libre penser de l'homme, et, sur ce libre penser menteur, ils veulent édifier l'État qu'ils rendent libéral pour tout, excepté

(1) Ps. XCV, XCVI, XCVII.

pour la vérité, la vertu et la justice. Les hommes de rencontre que les foules abusées hissent sur le pavois mobile de la souveraineté, sont les Césars anonymes du libéralisme : c'est contre eux que lutte maintenant la Chaire Apostolique. A propos des nouveaux persécuteurs et grâce à leurs violences, nous attendons l'accomplissement des anciennes prophéties ; nous nous rappelons les promesses d'Isaïe à la nouvelle Sion, à l'Église du Christ. « Lève-toi! lève-toi ! revêts ta force et ta gloire ! secoue la poussière et lève-toi. Lève tes yeux tout autour, et regarde : tous ceux-ci se sont assemblés et viennent à toi. Aussi vrai que je vis, dit l'Éternel, tu seras revêtue de tous ceux-ci comme d'un ornement, tu en seras parée comme une épouse. Tes déserts, tes solitudes, la terre de tes ruines seront trop étroites pour tes habitants; ceux qui te dévoraient seront chassés au loin. Les enfants que tu auras après ceux que tu as perdus diront encore à tes oreilles : Le lieu m'est trop étroit, fais-moi de l'espace, afin que j'y puisse habiter. Et tu diras dans ton cœur : Qui donc m'a engendré ceux-ci, moi sans enfants et délaissée, moi captive et exilée ? Et ceux-là, qui donc les a nourris ? J'étais demeurée seule : où étaient donc ceux-ci ? Ainsi parle Adonaï Jéhova : Voici que j'étendrai ma main vers les nations, et j'élèverai mon étendard vers les peuples ; et ils t'apporteront tes fils entre leurs bras, et ils t'amèneront tes filles sur leurs épaules. Et les rois seront tes nourriciers, et leurs reines seront tes nourrices, et ils baiseront la poussière de tes pieds (1). »

Convocation du concile

2. Ces triomphes, cette dilatation, l'Église les attend de Dieu et les prépare par la proclamation de ses droits. A ce titre, le Pontificat de Pie IX s'est présenté, dès le commencement, avec l'auréole d'un dévouement absolu aux exigences de la vérité traditionnelle; il lui a rendu hommage par la série de ses actes, spécialement par le *Syllabus*. Maintenant, par la convocation d'un concile œcuménique, vous diriez que le vieil athlète ramasse

(1) Isaïe XLIX et LXII.

toutes ses forces, qu'il appelle à lui toutes les forces de l'Église, pour arborer, sur la montagne vers laquelle accourront tous les peuples, le labarum triomphal du salut. Nous arrivons à ce grand acte ; nous devons relever d'abord les merveilles de sa convocation.

Entre créer et produire, disait l'ancienne École, il y a une grande différence : cette différence est ce qui distingue des œuvres de l'homme les œuvres de Dieu. L'homme s'agite beaucoup, s'essouffle longtemps, combine, sue et se dépense pour n'aboutir qu'à de maigres résultats. En un clin d'œil, d'un mot, d'un regard de son esprit, ou d'un mouvement de son cœur, Dieu fait éclater ce que l'Ecriture appelle admirablement bien *Mirabilia Dei* : les coups d'état de la divine Providence. Ce qui sépare surtout les œuvres de Dieu des œuvres de l'homme, ce n'est pas seulement la spontanéité de l'action et la promptitude de l'achèvement, c'est l'étendue des bienfaits. L'homme sans doute, ne cherche que son bien, ou ce qu'il croit tel ; mais que de fausses manœuvres, que de projets à rebours, que de vaines tentatives, que de mécomptes ! Dieu, au contraire, dès qu'il agit, *bénit* : son action est sous tous rapports un bienfait, et de la providence divine, comme de Celui qui a été sur terre, je ne dis pas son incarnation vivante, mais sa manifestation la plus sensible, on peut toujours dire : *Pertransiit benefaciendo : elle a passé en faisant le bien.*

Depuis trois siècles, le monde chrétien, relativement au Concile, avait été comme partagé en deux courants contraires. D'un côté, les protestants, les jansénistes, les gallicans, les philosophes, voire les impies, en appelaient, à tout propos et hors de propos, au futur Concile. En vertu d'une fausse créance touchant la supériorité du Concile sur le Pape, tous ces rebelles refusaient d'obéir aux Souverains Pontifes ; ils se révoltaient contre le pouvoir spirituel actuellement en exercice, se disant d'ailleurs, avec une sincérité menteuse et souvent démentie, prêts à obéir à l'autre pouvoir, lorsqu'il viendrait à commander. De là il ne résultait pas seulement des malices charmantes comme celle

de saint Pierre plantant, à la porte du Paradis, un sorboniste *appelant;* il résultait surtout ces deux très graves conséquences: d'un côté l'obéissance étant refusée aux Papes et les Conciles était interdits par les rois, les gallicans ne voyaient plus d'autorité dans l'Église, et coulaient tout doucement dans un protestantisme peureux, mais réel; de l'autre, l'autorité dans l'Église étant niée sous toutes ses formes et à tous ses degrés, il ne restait plus de maître que César et du protestantisme gallican on passait au paganisme césarien. La logique conduisait là, et l'histoire ne manque pas d'exemples pour établir que les faits outrepassaient encore la logique. Et ainsi plus les esprits extravaguaient, plus les passions s'exaltaient, et plus de tout côté pleuvaient les appels au futur Concile.

En présence de ces appels séditieux, insensés et hérétiques, les catholiques purs se sentaient peu inclinés en faveur des Conciles. Pour réagir contre des tendances funestes et dans une appréciation vraie de la Souveraineté Pontificale, ils voulaient offrir à la Chaire apostolique l'hommage d'une foi plus empressée et d'une plus amoureuse obéissance. D'ailleurs, ils voyaient, au milieu des vicissitudes étranges de nos révolutions, l'organisation puissante de la force publique et la persistance des préjugés se prêter fort peu à la tenue d'assemblées œcuméniques. Enfin, jusqu'à ces derniers temps, grâce aux triomphes de la foi, la réunion des évêques paraissait devenir matériellement impossible. C'était au point qu'un des esprits les plus clairvoyants, les plus fermes et les plus nets, le comte J. de Maistre se prononçait, ou peu s'en faut, pour l'impossibilité d'un Concile général.

Et pourtant, voilà qu'au milieu des avortements multipliés de l'orgueil humain, par un acte particulier de la puissance divine, *par un miracle*, dit Pie IX, *un Concile est convoqué. Ce Concile est convoqué* juste au moment où ceux qui l'appelaient depuis trois siècles, cessent de l'invoquer, au moment précis où ceux qui pouvaient le redouter, cessent de le craindre et mettent en lui toute leur confiance. Le monde chrétien s'est agrandi

par les conquêtes de nos missionnaires, le monde physique s'est tout-à-coup rapetissé sous les efforts d'une science qui ne songeait guère à servir de pareils desseins; et sur les chars de feu, préparés pour les marchands, arrivent les Évangélistes de la paix de Dieu!

Ce concile, Pie IX en avait ouvert le projet au milieu des fêtes du Centenaire en 1867. A cette nouvelle, on peut dire, sans exagération, que la terre se tut; il se fit un silence d'admiration; la parole fut à la papauté.

Bulle d'indiction

3. La bulle de convocation fut lancée le troisième jour des calendes de juillet 1868, sous la signature de Pie, évêque de l'Église catholique, contresignée par le pro-dataire Cardinal Mattéi et par Nicolas Carelli-Paracciani. « Depuis longtemps, disait le pontife, tout le monde sait et constate quelle horrible tempête subit aujourd'hui l'Église et de quels maux immenses souffre la société civile elle-même. L'Église catholique et sa doctrine salutaire, sa puissance vénérable et la suprême autorité de ce Siège apostolique, sont attaquées et foulées aux pieds par les ennemis acharnés de Dieu et des hommes; toutes les choses sacrées sont vouées au mépris, et les biens ecclésiastiques dilapidés; les Pontifes, les hommes les plus vénérables consacrés au divin ministère, les personnages éminents par leurs sentiments catholiques sont tourmentés de toutes manières; on anéantit les communautés religieuses; des livres impies de toute espèce et des journaux pestilentiels sont répandus de toutes parts; les sectes les plus pernicieuses se multiplient partout et sous toutes les formes : l'enseignement de la malheureuse jeunesse est presque partout retiré au clergé, et ce qui est encore pire, confié en beaucoup de lieux à des maîtres d'erreur et d'iniquité. Par suite de tous ces faits, pour notre désolation et la désolation de tous les gens de bien, pour la perte des âmes, qu'on ne pourra jamais assez pleurer, l'impiété, la corruption des mœurs, la licence sans frein, la contagion des opinions perverses de tout genre, de tous les vices et de tous les crimes, la violation des lois divines et humaines, se sont partout propagees

à ce point que, non seulement notre très sainte religion, mais encore la société humaine sont misérablement dans le trouble et la confusion.

« Dans un tel concours de calamités, dont le poids accable notre cœur, le suprême ministère pastoral, à Nous confié divinement, nous impose le devoir de mettre en action de plus en plus toutes nos forces pour réparer les ruines de l'Église, pour procurer le salut de tout le troupeau du Seigneur, pour arrêter les efforts, pour réprimer la force dévastatrice de ceux qui ramassent toutes leurs forces pour détruire jusque dans ses fondements l'Église elle-même, si jamais cela pouvait se faire, et la société civile. Pour Nous par le secours de Dieu, à partir des premiers jours de Notre souverain pontificat, comme Nous y obligeait notre charge si pesante, Nous n'avons jamais cessé, par Nos allocutions multipliées, d'élever notre voix, de défendre constamment de toutes Nos forces la cause de Dieu et de la Sainte Église à Nous confiée par le Christ Notre-Seigneur, de combattre pour le maintien des droits de ce Siège apostolique, de la justice et de la vérité, de signaler les pièges tendus par les hommes ennemis, de condamner les erreurs et les fausses doctrines, de proscrire les sectes de l'impiété, de veiller avec le plus grand soin et de pourvoir par toutes les mesures possibles au salut de tout le troupeau du Seigneur.

« Maintenant, suivant les traces glorieuses de Nos prédécesseurs, Nous avons jugé opportun, pour toutes les raisons que Nous venons d'exposer de réunir en Concile général, comme Nous le désirons depuis longtemps, tous Nos vénérables Frères les Évêques de tout l'univers catholique, qui ont été appelés à entrer en partage de Notre sollicitude. Enflammés d'un ardent amour pour l'Église catholique, remplis pour ce Siège apostolique d'une piété et d'un dévouement connus de tous, pleins de sollicitude pour le salut des âmes, illustres par Leur sagesse, Leur doctrine et Leur science, et déplorant avec Nous le triste état de la religion et de la société civile, ces Vénérables Frères

désirent par dessus tout délibérer et pouvoir se consulter avec Nous pour appliquer à tant de maux des remèdes efficaces.

« Ce Concile œcuménique aura donc à examiner avec le plus grand soin et à déterminer ce qu'il convient le mieux de faire, en ces temps si difficiles et si durs, pour la plus grande gloire de Dieu, pour l'intégrité de la foi, pour la beauté du culte divin, pour le salut éternel des hommes, pour la discipline du clergé régulier et séculier et son instruction salutaire et solide, pour l'observance des lois ecclésiastiques, pour la réformation des mœurs, pour l'éducation chrétienne de la jeunesse, pour la paix commune et la concorde universelle. Il faudra aussi travailler de toutes nos forces, avec l'aide de Dieu, à éloigner tout mal de l'Église et de la société civile; à ramener dans le droit sentier de la vérité, de la justice et du salut les malheureux qui se sont égarés; à réprimer les vices et à repousser les erreurs, afin que notre auguste religion et sa doctrine salutaire acquièrent une vigueur nouvelle dans le monde entier, qu'elle se propage chaque jour de plus en plus, qu'elle reprenne l'empire, et qu'ainsi la piété, l'honnêteté, la justice, la charité et toutes les vertus chrétiennes, se fortifient et fleurissent pour le plus grand bien de l'humanité. Car l'influence de l'Église catholique et de sa doctrine, s'exerce non seulement pour le salut éternel des hommes, mais encore, et personne ne pourra jamais prouver le contraire, elle contribue au bien temporel des peuples, à leur véritable prospérité, au maintien de l'ordre et de la tranquillité, au progrès même et à la solidité des sciences humaines, ainsi que les faits les plus éclatants de l'histoire sacrée et de l'histoire profane le montrent clairement et le prouvent constamment de la manière la plus évidente. Et comme le Christ Notre-Seigneur Nous réconforte, nous ravive et nous console par ces paroles : *Là où deux ou trois sont rassemblés en mon nom, là je suis avec eux*, Nous ne pouvons pas douter qu'il veuille bien lui-même nous assister dans ce concile par l'abondance de sa grâce divine, afin que Nous puissions régler toutes choses de manière à procurer le plus grand bien de sa sainte

Église. C'est pourquoi, après avoir répandu nuit et jour, dans toute l'humilité de Notre cœur, Nos plus ferventes prières devant Dieu, père des lumières, Nous avons pensé qu'il était nécessaire de réunir ce concile.

« Nous fondant et Nous appuyant sur l'autorité de Dieu même, Père tout-puissant, Fils et Saint-Esprit, et des bienheureux Apôtres Pierre et Paul, autorité que Nous aussi, nous exerçons sur la terre, de l'avis et avec l'assentiment de nos Vénérables Frères les Cardinaux de la sainte Église romaine, Nous indiquons par la présente Lettre, convoquons et décrétons qu'un Concile œcuménique et général devra se tenir, l'année prochaine 1869, dans notre illustre ville de Rome et dans la basilique vaticane, qu'il s'ouvrira le 8 décembre, jour de la fête de l'Immaculée-Conception de la Vierge Marie Mère de Dieu, pour être continué et terminé avec l'aide du Seigneur, à la gloire de Dieu et pour le salut de tout le peuple chrétien. En conséquence, Nous voulons et ordonnons que, de toutes leurs résidences, Nos Vénérables Frères les Patriarches, les Archevêques, les Évêques, ainsi que Nos chers Fils les Abbés, et tous autres appelés par droit ou par privilège à siéger et à donner leur avis dans les Conciles généraux, viennent à ce Concile œcuménique convoqué par Nous, les requérant, exhortant et avertissant d'être présents et d'assister au Concile, en vertu du serment qu'ils ont prêté à Nous et à ce Saint-Siège et de la sainte obéissance, et sous les peines portées par le droit ou la coutume contre ceux qui ne se rendent pas aux Conciles; Nous leurs ordonnons et leur enjoignons rigoureusement de venir en personne, à moins qu'ils ne soient retenus par quelque juste empêchement, ce qu'ils auront d'ailleurs à prouver au Concile par de légitimes fondés de pouvoir.

« Nous avons l'espoir que Dieu, qui tient le cœur des hommes en sa main, écoutera favorablement Nos vœux et fera, par son ineffable miséricorde et sa grâce, que, reconnaissant de mieux en mieux quels grands biens découlent en abondance de l'Église catholique sur la société humaine, et que cette Église

est le plus solide fondement des empires et des royaumes, les souverains et les chefs de tous les peuples, particulièrement les Princes catholiques, non seulement n'empêcheront pas Nos Vénérables Frères les Évêques et les autres personnes ci-dessus mentionnés, de venir au Concile, mais au contraire se plairont à les favoriser, à les aider et à les assister de leur coopération avec le plus grand zèle, comme il convient à des Princes catholiques, en tout ce qui peut contribuer à la plus grande gloire de Dieu et au bien de ce Concile... (1) »

Or, cette soudaine convocation d'un Concile est d'abord l'acte d'une immense charité. Depuis l'ouverture de ce qu'ils appellent l'ère du progrès et des lumières, l'Église avait vu se répandre dans le monde, des impiétés stupides et d'affreuses extravagances. L'empire de la foi avait été attaqué; mais l'empire de la raison et du bon sens avait été ébranlé dans une égale proportion. « Le monde, dit Pie IX, corrompu par ses habitants, était tombé dans l'affliction, dans la détresse et dans la nuit. » Mais l'auguste Pontife méditait l'appel du Prophète : *Custos, quid de nocte? Gardien du genre humain, que vas-tu faire, pendant cette nuit, avec ta barque agitée sur l'Océan bouleversé des choses terrestres?* — « L'acte suprême de ma puissance, répond le Pontife, l'union de toutes les forces divines fera ma force, et, faible vieillard, sur un trône menacé, mais non ébranlé, je viendrai au secours de l'humanité qui sombre et je la sauverai !... » Et voici venir la convocation d'un Concile, l'œuvre d'une charité qui compâtit, le *Misereor* Pontifical, sur cette foule qui meurt de faim depuis trois jours, ou trois siècles, et qui n'a pas de quoi manger ? O charité admirable de la Chaire apostolique ! O sublime vertu du Siège où repose le Père dont tous les hommes sont les enfants !

A côté de l'acte de charité il y a aussi acte de foi; il y a l'acte de confiance absolue dans la vérité; l'acte du souverain prêtre qui se sait dépositaire des oracles divins, et qui, s'il n'en décou-

(1) *Acta officialia Conc. Vatic.* t. I, p. 57.

vre pas par lui-même l'entier développement, est assuré de découvrir, avec le concours de ses frères, tout ce qu'il en faut savoir pour le salut du monde. Pour moi, je le confesse, rien ne me frappe plus d'admiration que cette assurance absolue, cette sérénité qui ne connaît pas le doute, cette confiance qui se dit : « J'écarterai ces quelques voiles et nous verrons le soleil ! » Certes, si Platon, fatigué par les sophistes, si Aristote, troublé par les perplexités de son grand esprit, avaient pu être témoins d'un tel acte, ils eussent été inondés de joie et eussent arrosé de leurs larmes les pieds du crucifié, qui remue le monde, de la sorte ! Mais nos Aristotes et nos Platons, indignes fils de pères illustres, ont perdu le sens des choses divines ; et s'ils ne peuvent arriver, par la raison, à cette confiance, ils savent encore moins entrer dans la confiance de la foi. Quant aux fous furieux du matérialisme et de la révolution, loin d'avoir le simple sentiment du grandiose de cet acte pontifical, ils avaient imaginé un anti-concile. L'anti-concile ! Pour opposer doctrine à doctrine et dresser en face de notre *Credo* lumineux, le symbole des ténèbres : — Je ne crois à rien ni à personne qu'à moi ! »

Mais l'acte de foi et de charité du Pape, a été partout le commencement de l'espérance. A la parole de Pie IX, le monde a senti comme une commotion électrique et s'est dressé dans l'attente. En vain les beaux esprits du journalisme disaient que nous n'étions plus au temps des conciles ; ils ont si bien affecté l'indifférence froide, qu'ils ont fini par n'avoir plus d'autre préoccupation. Pour écarter leurs attaques sournoises, les évêques se sont mis à écrire, les prêtres à étudier, les hommes apostoliques ont élevé la voix, jusque dans la plus petite chaumière, les vieillards et même les enfants, ont parlé du Concile et prient pour sa célébration. La convocation du Concile a été, pour un temps, la grande affaire du monde; et la politique qui se croyait si bien attachée aux seuls intérêts matériels, n'a pas manqué, à ce bruit, de se sentir une vocation plus haute. Bref, la convocation d'un concile général a été déjà, par elle-même, le com-

mencement de grandes choses, l'aurore d'un jour plus éclairé, le réveil d'un siècle baptisé en Jésus-Christ.

La bulle d'indiction, *Æterni Patris*, appelle une observation caractéristique ; elle n'invitait pas les souverains catholiques au Concile, mais s'en remettait à Dieu, qui tient en ses mains le cœur des rois, de leur tolérance pour respecter la liberté des évêques. Deux motifs avaient dicté cette abstention. L'invitation aux Souverains avait fait ajourner huit ans le concile de Trente ; Pie IX craignait justement que l'appel aux princes ne fit avorter son concile. En s'abstenant de les convoquer, le Pape donnait encore à entendre que si, comme individus, les souverains pouvaient faire encore partie de la sainte Église, ils ne pouvaient plus compter, au sein de l'Église, comme souverains catholiques. L'État moderne, l'État laïque, l'État libre est un État qui ne reconnaît plus civilement ni religion, ni Dieu. Les chefs sont des Césars qui ne peuvent pas plus être convertis que ceux de Tertullien, autant du moins qu'ils restent inféodés aux doctrines du séparatisme. Ce sont des étrangers, souvent des ennemis ; pourquoi l'Église les consulterait-elle sur la législation qu'elle édicte pour ses enfants ? Cependant si les chefs des nations catholiques eussent voulu être représentés au Concile, Pie IX n'y eût point mis d'opposition. « Il suffira, écrivait Antonelli, que les gouvernements des souverains catholiques annoncent trois mois avant la date de la convocation, par leurs ambassadeurs ordinaires à Rome, l'intention de se faire représenter au Concile, pour que les portes leurs soient ouvertes. »

Appel aux orientaux

4. Le 8 septembre suivant, Pie IX adressait un second appel, non plus à ceux du dedans, mais à tous les évêques du rit oriental, qui ne sont pas en communion avec le Siège Apostolique. — « Nous tournons, disait le Pontife, nos regards et Notre cœur paternel vers ces Églises qui, étroitement unies autrefois à ce Siège apostolique par le lien de l'unité, brillaient si glorieusement par la sainteté et la céleste doctrine, produisaient des fruits abondants pour la gloire de Dieu, pour le salut des âmes, et qui, maintenant, par suite des criminels artifices et des machi-

nations de celui qui a le premier excité le schisme dans le ciel, restent, à Notre grande douleur, éloignées et séparées de la communion de la sainte Église romaine, qui est répandue dans tout l'univers.

« C'est pour cela que, dès les premiers jours, de Notre avènement au suprême Pontificat, Nous vous avons adressé, avec toute l'affection de Notre cœur, des paroles de paix et de charité. Quoique ces paroles n'aient pas obtenu le succès que nous désirions si vivement, jamais Nous n'avons perdu l'espérance de voir Nos humbles et ferventes prières exaucées par l'Auteur très clément et très bon du salut et de la paix, *qui a opéré le salut au milieu de la terre, et qui, venu d'en haut pour montrer dans son éclat la paix qu'il aime et qu'il veut voir aimée de tous, l'a annoncée dès sa naissance par le ministère des Anges aux hommes de bonne volonté, l'a enseignée en demeurant parmi les hommes, et l'a prêchée par son exemple.*

« Comme nous avons dernièrement, de l'avis de nos vénérables Frères les Cardinaux de la sainte Eglise romaine, annoncé et convoqué un Concile œcuménique pour être célébré à Rome l'année prochaine, au jour qui est consacré, le 8 du mois de décembre, à la Conception immaculée de la bienheureuse Vierge Marie, Mère de Dieu, nous élevons encore une fois notre voix vers vous, et avec toutes les forces de notre âme, Nous vous prions, Nous vous avertissons et Nous vous conjurons de venir à ce même Concile, de même que vos ancêtres vinrent au deuxième Concile de Lyon tenu par notre Prédécesseur, le bienheureux Grégoire X, de glorieuse mémoire, et au Concile de Florence tenu par notre prédécesseur Eugène IV, d'heureuse mémoire, afin que les lois de l'ancienne affection soient renouvelées, que la paix de nos Pères, ce don céleste et salutaire de Jésus-Christ que le temps a affaiblie, reprenne une nouvelle vigueur, et qu'ainsi brille aux yeux de tous, après une longue nuit d'affliction et après les noires ténèbres d'une division prolongée, la lumière sereine de l'union désirée.

« Que ce soit là le fruit très agréable de bénédiction par

lequel Jésus-Christ le Seigneur et le Rédempteur de nous tous console en ces temps malheureux son épouse immaculée et très chère, l'Église catholique, modère ses larmes et les essuie, et que toute division étant entièrement effacée, les voix auparavant discordantes se mettent à louer avec une parfaite unanimité d'esprit le Dieu qui ne veut pas que des schismes existent entre nous, mais qui nous a ordonné par la bouche de l'Apôtre de n'avoir qu'une même parole et qu'un même sentiment. Et d'immortelles actions de grâces seront rendues au Père des miséricordes par tous ses Saints, et surtout par ces très glorieux et anciens Pères et docteurs des Églises orientales, lorsque, du haut du Ciel, ils verront restaurée et rétablie l'union avec ce Siège Apostolique, qui est le centre de la vérité catholique et de l'unité, cette union qu'ils ont travaillé avec tant d'ardeur et avec un infatigable zèle, à promouvoir par leur doctrine et par leur exemple pendant leur vie terrestre, parce que le Saint-Esprit avait répandu dans leurs cœurs, la charité de Celui qui a renversé le mur de séparation, qui a tout réconcilié et pacifié par son sang, qui a voulu que l'unité fût le signe au quel se reconnaitraient ses disciples, et qui a adressé à son Père cette prière : *Je prie pour que tous soient un, comme Nous sommes un* (1). »

Cet appel si touchant du Pape, aux malheureux sectateurs de Nestorius et d'Eutychès, de Dioscore et de Photius, provoque aux plus graves réflexions.

L'Orient donne, tous les jours, au monde, la lumière du soleil ; dans la suite des siècles, il a donné, une fois, *la lumière d'En-Haut*. Sous le rapport physique, l'Orient est un point variable, suivant les degrés du méridien, qui marque, pour chaque peuple, le lever de l'aurore ; sous le rapport moral, c'est un point fixe dans l'histoire qui a fait luire, sur les peuples infidèles, la splendeur de l'éternelle justice.

Outre ces deux Orients du ciel, il y a l'Orient de la géographie. C'est cette partie du monde qui s'étend de Constantinople à

(1) *Acta officialia* t. 1, p. 72.

Péking, de l'Océan Pacifique aux mers du pôle Nord. Vingt peuples s'agitent sur son immense étendue ; soixante siècles ont condensé, comme à plaisir, dans les fastes de leur orageuse existence, toutes les ténèbres et toutes les lumières de l'histoire. Les vallées de ce fatidique Orient ont abrité, dans leurs replis, les premiers hommes ; ses déserts ont vu passer la tente voyageuse des Patriarches ; ses montagnes, ont vu périr les premiers établissements du genre humain. A ses extrémités orientales, deux empires, dont la science ne détermine pas encore parfaitement les origines ; mais qui croupissent, depuis des siècles, dans toutes les corruptions de l'infidélité. A son centre, des peuples encore sauvages ; puis, en se rapprochant vers l'Occident, le berceau du grand empire qui absorba, pour ainsi dire, dans la succession de ses révolutions et de ses conquêtes, la mission prophétique de la gentilité. Ici, Ninive et Babylone ; là, Suse, Persépolis, Ecbatane, Palmyre. Enfin nous touchons aux rives enchanteresses de la Méditerrannée, nous découvrons la ville religieuse des anciens âges, Jérusalem ; et si nous traversons la molle Ionie, nous rouvons la cité qui fut longtemps la capitale d'Orient, Constantinople des Grecs, Stamboul des Turcs Ottomans.

Cet Orient soulève un monde de questions. Dans le public affairé de la politique, dès que vous prononcez ce mot, censé banal, de « *Question d'Orient,* » vous voyez tout-à-coup mettre en cause les traités chinois, la civilisation de l'Inde, l'intégrité de la Perse, l'indépendance de l'Égypte, l'autonomie de l'empire Turc, et les menaces de la Russie. Dans le monde religieux, éclairé par une lumière plus haute, ces questions, insolubles par les armes, se résolvent en celui, que Tertullien appelle *solutio omnium difficultatum Christus,* le Christ l'unique solution de toutes les difficultés. Oui, le Christ perdu ou ignoré, mais cherché jusqu'à ce qu'on le trouve, voilà, en son fond vrai, la *Question d'Orient.* L'histoire, avons-nous dit, est un grand drame, dont Dieu est le premier acteur, et Jésus-Christ le premier héros. L'application très claire de ce principe, c'est que tous les

débats soulevés, du Taurus au Fleuve Bleu ont pour objet de savoir si l'on reconnaîtra, oui ou non, Jésus-Christ avec ses révélations, l'Église de Jésus-Christ avec son autorité. L'infidélité l'ignore, le schisme le conteste : de là l'appel de Pie IX aux schismatiques d'Orient.

L'appel du Pape s'adresse à cette portion de l'Orient qui va des bords de l'Ilissus à la Propontide, et de la Propontide aux rives du Jourdain : Athènes, Constantinople, Jérusalem, voilà les trois foyers de vie que veut rallumer Pie IX. Et quand vous repassez dans votre mémoire tout ce que Dieu a fait pour ces régions, vous ne pouvez vous empêcher de crier : Ah ! combien grande est la foi du souverain Pontife, et que magnifiques sont ses espérances !

Déjà, dans l'antiquité, Athènes et Jérusalem étaient les deux lumières du monde : Jérusalem était la cité de Jéhovah, Athènes, la ville de la civilisation ; Jérusalem, possédait l'arche de l'alliance et du vrai Dieu ; Athènes symbolisait, dans ses mythes, les vieilles traditions des nations ; Jérusalem, voyait régner les juges et les rois ; Athènes opposait, aux David et aux Salomon, les Périclès, les Solon et les Lycurgue ; Jérusalem tressaillait aux accents des prophètes ; Athènes, frémissait aux chants d'Homère et d'Hérodote, de Sophocle et de Pindare, de Platon et d'Hippocrate. Malheureusement Jérusalem lapidait ses prophètes ; mais aussi Athènes faisait manger a tous ses Socrates le pain de l'exil, ou boire la ciguë de l'Aréopage. Et déjà, au milieu de tant de gloire, vous voyez poindre la menace de la réprobation. En attendant l'heure fatale, Athènes devait conquérir le monde à son goût, et Jérusalem le conquérir à sa foi.

Quand les dieux de l'Hélicon et du Pinde l'eurent cédé au Dieu du Sinaï et de Sion, la Grèce mit au service de la vérité, le génie dont la grâce avait tant de fois paré l'erreur. Jérusalem, de juive devenue chrétienne, eut, de nouveau, ses Isaïe et ses Esdras ; Athènes, renforcée des deux villes récentes d'Alexandrie et de Constantinople, devint la ville de la théologie et de l'éloquence. D'abord, de Jérusalem partait l'étincelle qui devait embraser le

monde ; aussitôt Athènes donnait, à la prédication de l'Évangile, sa langue merveilleuse. Alexandrie devenue l'entrepôt des trois continents qui commencent à se connaître, offre, dans Philon une ébauche de savants, qu'achèvent les Clément, les Origène, les Cyrille, les Athanase ; et présente dans les cellules de ses Thérapeutes le type des laures qui vont se grouper autour de la caverne d'un Paul ou d'un Antoine. Jérusalem et ses alentours nous montrent un second Cyrille, un Justin, un Jean Damascène. Damas, Antioche et Éphèse rivalisent, pour leurs écoles, avec Alexandrie. Constantinople applaudit ses Grégoire et son incomparable Chrysostome. A Césarée de Cappadoce, S. Basile ; dans chaque cité souvent, dans une bourgade de l'Asie-Mineure, vous entendez les fidèles échos de ces grandes voix. Dans le court espace de quelques siècles, l'Orient chrétien s'illustre à jamais par l'abondance de la fécondité et par l'éclat incontesté de mille chefs-d'œuvre.

Au milieu de toutes ses gloires, la Grèce n'avait jamais su rien achever. L'antiquité païenne l'appelait déjà la Grèce menteuse : *Græcia mendax:* et lui reprochait un certain appétit malsain pour le mensonge ; les temps modernes lui reprochent la manie des vaines disputes et je ne sais quel funeste esprit de division : ces jugements obtiennent l'assentiment de Bossuet. Sans vouloir contester avec ce grand homme, il semble qu'il n'y a là qu'une vue partielle des choses. A promener sur l'antique Hellade et sur la Grèce moderne, un regard sommaire, elle vous fait l'effet d'un de ces hommes à qui il ne manque rien que le jugement, et qui ne possèdent, par suite, qu'une stérile abondance ou une puisssance fatale. La Grèce a su concevoir le vrai, le beau et le bien, elle n'a su ni aimer, ni agir. La Grèce est la nation des avortements. Sauf ses œuvres d'art, elle n'a su rien poursuivre et rien terminer. Dieu lui a refusé l'honneur de former un peuple. Quand la fortune des conquêtes a souri à ses drapeaux, elle est allée sottement se noyer à Babylone avec Alexandre, dans la coupe d'Hercule. Ses manies, bizarrement frivoles et lâchement criminelles, ont jeté la pierre à Jean Chrysostome comme

à Thémistocle. La Grèce aussi a tué ses prophètes. Après avoir applaudi aux plus nobles accents de la langue humaine, elle s'est enthousiasmée pour des chevaux et des courtisanes, elle s'est usée dans les cirques et les disputes de ses théologastres.

Son mal est venu de ce qu'elle n'a pas su connaître Jésus-Christ. Un de ses prêtres a nié la divinité du Sauveur et jeté le monde chrétien dans trois cents ans de discordes ; un de ses évêques a nié la divinité du Saint-Esprit ; un archevêque et un archimandrite ont méconnu, dans un sens contraire, la personnalité du Rédempteur. Puis sont venus les Monothélites et les Iconoclastes ; puis Photius et Michel Cérulaire. La Grèce s'est heurtée successivement à tous les articles du symbole de la foi, et, après avoir reconnu toutes ses erreurs, elle les a toutes reprises en niant l'Église. A propos du *Filioque*, une hérésie ridicule, à propos de la souveraineté des Papes, fait le plus évidemment évangélique, elle est passée, des disputes de ses écoles, sous le joug du Turc.

Alors s'est accomplie sur cette église la vengeance de Dieu : *Onus Græciæ*, dirait Isaïe, fardeau des vengeances divines sur les épaules coupables de la Grèce !

D'abord elle a été condamnée à la servitude. Dans son orgueil, Constantinople s'était appelée la seconde Rome ; ses patriarches croyaient se rendre indépendants, et en réalité ils se rendirent esclaves des empereurs d'Orient. Quand ils furent dignes de leur mission, ils tombèrent victimes du favoritisme ; quand ils ne furent pas dignes, on les vit adulateurs complaisants de ces Messalines qui ont si souvent déshonoré jusqu'au trône de Bysance. Personne, dès lors, ne voulut plus subir leur autorité et les schismes vinrent punir le schisme. Lorsqu'il ne furent plus que l'ombre d'un grand nom, il fallut acheter de la Sublime-Porte ce firman d'institution qu'ils ne voulaient pas recevoir de Rome.

Ensuite la Grèce fut condamnée à la stérilité. Depuis le schisme elle n'a ni un savant ni un saint. Où sont ses Fénelon et ses Bossuet ? où ses François de Sales et ses Vincent de Paul ? C'est

à l'histoire à répondre, et son silence, comme dit Rohrbacher, est la plus terrible des réponses.

Enfin elle a été condamnée à l'impuissance. La nationalité s'est perdue ; le Grec est devenu un faquin, un saltimbanque ou un escroc : c'est pire encore que l'ancien *Græculus*, si méprisé dans la Rome des Césars.

Le regard de Pie IX s'arrêtant sur ces tristes ruines, a vu, en Orient, le berceau et le tombeau du Sauveur, un berceau qu'il refuse de fermer, un tombeau qu'il ne faut pas rouvrir. La charité du Christ l'a pressé d'élever la voix ; il a fait entendre, aux Grecs, la voix de l'unité. Héritiers indignes des Basile et des Chrysostome, ce qu'il s'agit de refaire, ce n'est pas la copie d'un passé quelconque ni l'injonction, pour vous, de nouveaux abaissements ; vous avez assez descendu, il faut remonter. Il faut replanter la croix Pontificale, non pas sur le tombeau d'Homère, comme le disait notre XVIIe siècle, mais sur la tombe oubliée de vos patriarches. Alors, mais alors seulement, vous reverrez, à l'ombre de la croix, se relever le sceptre, trop longtemps méprisé, du grand Constantin.

Telle est la question d'Orient, et telle est la portée de l'appel aux Grecs.

5. Après son charitable appel aux schismatiques d'Orient, Pie IX se tourna, le 13 du même mois, vers les hérétiques d'Occident. La sollicitude de toutes les âmes lui inspirait ce nouvel appel, si conforme d'ailleurs aux traditions de la Chaire Apostolique. On reconnaît, à ce seul trait du Vicaire de Jésus-Christ, le bon Pasteur de l'Évangile. Où sont les appels des hérétiques et des schismatiques aux fidèles enfants de la sainte Église ? Soit qu'ils ne se sentent, pour cela, aucune vertu ; soit qu'ils désespèrent du succès, ils condamnent leur inertie à un perpétuel silence. Que s'ils s'essaient timidement à parler, c'est pour provoquer à des luttes théologiques ou pour inviter à des conciliations rendues vaines, tantôt par l'incompatibilité des symboles, tantôt par les dissidences irréductibles du libre examen.

Appel aux protestants

« Nous ne pouvons nous empêcher, écrivait le Pontife, à l'occasion du futur concile, d'adresser nos Paroles apostoliques et paternelles à tous ceux qui, bien que reconnaissant le même Jésus-Christ pour Rédempteur et se glorifiant du nom de chrétiens, cependant ne professent pas la vraie foi de Jésus-Christ et ne suivent pas la communion de l'Église catholique. Et Nous faisons cela pour les avertir, les conjurer et les supplier, de toute l'ardeur de Notre zèle et en toute charité, de vouloir bien considérer et examiner sérieusement s'ils suivent la voie tracée par le même Jésus-Christ Notre-Seigneur et qui conduit au salut éternel. Personne ne peut nier ni mettre en doute que Jésus-Christ lui-même, afin d'appliquer les fruits de sa rédemption à toutes les générations humaines, a bâti sur Pierre en ce monde son unique Eglise, c'est-à-dire l'Eglise une, sainte, catholique, apostolique, et qu'il lui a donné toute la puissance nécessaire pour que le dépôt de la foi fût conservé inviolable et intact, et que la même foi fût enseignée à tous les peuples, à toutes les races et à toutes les nations ; pour que tous les hommes devinssent par le baptême des membres de son corps mystique, et qu'en eux fût toujours conservée et rendue plus parfaite cette vie nouvelle de la grâce sans laquelle personne ne peut jamais mériter et obtenir la vie éternelle; enfin, pour que cette même Eglise, qui constitue son corps mystique, demeurât toujours stable et immobile dans sa propre nature jusqu'à la consommation des siècles, pour qu'elle vécût florissante et fut en état de fournir à tous ses enfants tous les moyens de faire leur salut. Or, quiconque veut examiner avec soin et méditer la condition où se trouvent les diverses sociétés religieuses divisées entre elles et séparées de l'Eglise catholique, qui, depuis Notre-Seigneur Jésus-Christ et ses Apôtres, a toujours exercé par ses pasteurs légitimes et exerce encore maintenant le pouvoir divin qui lui a été donné par le même Notre-Seigneur, celui-là devra se convaincre facilement que ni aucune de ces sociétés, ni toutes ensemble ne constituent en aucune façon et ne sont cette Eglise une et catholique que

Notre-Seigneur a fondée et bâtie, et qu'il a voulu créer. Et l'on ne peut pas dire non plus en aucune façon que ces sociétés soient ni un membre, ni une partie de cette même Église, puisqu'elles sont visiblement séparées de l'unité catholique. Car des sociétés pareilles étant dépourvues de cette autorité vivante et établie par Dieu qui enseigne surtout aux hommes les choses de la foi et la discipline des mœurs, et qui sert de règle en tout ce qui regarde le salut éternel, elles ont constamment varié dans leurs doctrines, et ce changement et cette instabilité dans ces sociétés ne cessent jamais. Chacun donc comprend parfaitement, chacun voit clairement et manifestement que cela est en opposition complète avec l'Église instituée par Notre-Seigneur, puisque dans cette Église la vérité doit toujours demeurer stable et inaccessible à tout changement, afin de conserver absolument intact le dépôt qui lui a été confié et pour la garde duquel la présence et le secours du Saint-Esprit lui ont été promis à jamais. Il n'est personne non plus qui ignore que ces dissensions de doctrines et d'opinions ont donné naissance à des schismes sociaux, qui ont enfanté eux-mêmes des communions et des sectes sans nombre, lesquelles se propagent tous les jours au grand détriment de la société chrétienne et civile.

« En effet, quiconque reconnaît que la religion est le fondement de la société humaine ne peut pas méconnaître et nier avec quelle puissance cette division de principes, cette opposition et cette lutte de sociétés religieuses entre elles, agissent sur la société civile, et avec quelle violence cette négation de l'autorité établie par Dieu pour gouverner les croyances de l'esprit humain et pour diriger les actions de l'homme, aussi bien dans sa vie privée que dans sa vie sociale, a soulevé, propagé et entretenu ces changements déplorables des choses et des temps, ces troubles qui bouleversent et accablent aujourd'hui presque tous les peuples.

« Que tous ceux donc qui ne possèdent pas *l'unité et la vérité de l'Église catholique* saisissent l'occasion de ce Concile, où l'Église catholique, à laquelle appartenaient leurs pères, montre

une nouvelle preuve de sa profonde unité et de son invincible vitalité, et que, satisfaisant les besoins de leur cœur, ils s'efforcent de sortir de cet état dans lequel ils ne peuvent être rassurés sur leur propre salut. Et qu'ils ne cessent point d'offrir les plus ferventes prières au Dieu des miséricordes, afin qu'il renverse le mur de division, qu'il dissipe les ténèbres des erreurs, et qu'il les ramène à la sainte Mère Église, dans le sein de laquelle leurs pères ont trouvé les salutaires pâturages de la vie, dans laquelle seule se conserve et se transmet entière la doctrine de Jésus-Christ, et se dispensent les mystères de la grâce céleste.

« Pour Nous, à qui le même Christ Notre-Seigneur a confié la charge du suprême Ministère apostolique, et qui devons, par conséquent, remplir avec le plus grand zèle toutes les fonctions d'un bon pasteur, et aimer d'un amour paternel et embrasser dans Notre charité tous les hommes répandus sur la terre, Nous adressons cette Lettre à tous les chrétiens séparés de Nous, et Nous les exhortons encore et les conjurons de revenir en hâte à l'unique bercail du Christ. Car Nous désirons ardemment leur salut en Jésus-Christ, et Nous craindrions d'avoir un jour à lui rendre compte à lui qui est Notre Juge, si Nous ne leur montrions pas, et si nous ne leur donnions pas autant qu'il est en nous le moyen assuré de reconnaître la voie qui conduit au salut éternel. Dans toutes nos prières suppliant et rendant des actions de grâces, Nous ne cessons, ni le jour ni la nuit, de demander pour eux humblement et avec instance, au Pasteur éternel des âmes, l'abondance des lumières et des grâces célestes. Et comme, malgré Notre indignité, nous sommes Son Vicaire sur la terre, les mains étendues, Nous attendons avec le désir le plus ardent le retour de nos Fils errants à l'Église catholique, afin de pouvoir les recevoir avec amour dans la maison du Père céleste et les enrichir de ses inépuisables trésors. De ce retour si désiré à la vérité et à la communion avec l'Église catholique, dépend non seulement le salut des individus, mais encore de toute la société chrétienne ; le monde

entier ne peut jouir de la paix véritable, s'il ne devient un seul troupeau sous un seul pasteur (1). »

Mais pourquoi cet appel? d'où viennent en Occident ces erreurs dont le Pontife de Rome rappelle à lui les enfants? et ces erreurs ont-elles donc une si grande puissance destructive, qu'il faille, pour en conjurer les désastres, toute la grâce de la Chaire Apostolique?

Après les invasions du IV[e] siècle, l'Occident voyait, sur son sol, deux races superposées, des civilisés corrompus et de féroces barbares. Pour tirer de ces éléments infirmes et rebelles, une force de vie, l'antiquité n'avait rien laissé dans son héritage : les puissances philosophiques n'avaient plus même une ombre d'existence; l'administration, la savante et forte administration Romaine, s'était minée par ses propres excès; l'agriculture, l'industrie, le commerce, ensevelis sous les flots du déluge envahisseur, avaient perdu la force première de leur fécondité; la législation était tombée avec tout ce qu'elle devait soutenir; l'Empire lui-même, malgré la majesté de son prestige et la grandeur de ses souvenirs, l'Empire avait disparu emportant, dans sa chute, les institutions qui, depuis quatre mille ans, protégaient la race humaine. Le monde occidental n'était plus, moralement, qu'un désert plein de tumultes, un Sahara glacé, où dominaient les Bédouins du Nord. Et il est mathématiquement démontré que, sans l'Église, l'Occident n'avait ni un gage d'avenir, ni un élément de progrès ; il fut devenu, sous l'entraînement de ses passions, je ne sais quelle Chine obscure, sanglante et lâche, ou les ombres sinistres de l'histoire ne laisseraient voir aujourd'hui qu'une instabilité constante, des œuvres confuses, la haine cruelle et les monstrueux attentats.

Sous les vingt chocs destructeurs de l'invasion, l'Église seule survécut, l'Église seule fut une puissance féconde et souveraine. Dix siècles durant, elle agit sur les masses, imposant, par ses doctrines, les lois de l'esprit et de la conscience, offrant, dans son organisation hiérarchique et le jeu de ses institutions, le

(1) *Acta officialia*, t. I, p. 77.

modèle de la société Européenne. Ce qui sortit de là, tout le monde le sait aujourd'hui : pendant tout le moyen-âge, l'histoire de l'Europe, c'est l'histoire de l'Église. L'ordre intellectuel et moral, l'ordre social et religieux, les monastères et les écoles, les pèlerinages, la trève de Dieu, la Chevalerie, les Croisades, le Saint-Empire : tout fut son ouvrage. A cette époque, comme dans d'autres, tout ne fut point parfait : il y eut des misères de tous genres, c'est l'apanage nécessaire de l'humanité ; mais tout fut aussi parfait que le permettaient les embarras des circonstances et l'éternel obstacle des passions humaines. Ce qui fut parfait surtout, à cette heureuse époque, ce sont les principes proclamés, et, pour l'ordinaire, triomphants. S'il s'élève une hérésie, elle est confondue ; si un sectaire lève le drapeau de la révolte, il ne tarde pas à succomber. Une des notes caractéristiques du moyen-âge, c'est qu'à la longue, la vérité finit toujours par prévaloir contre l'erreur et le droit contre l'injustice. Sauf ce contingent de contestations minimes, qui font la préoccupation des gouvernements, sans altérer leur bonne harmonie, la raison va d'accord avec la foi, la science avec le dogme, la volonté avec la loi divine, l'État enfin avec l'Eglise. C est le millénaire de la paix, telle que les peuples ne la reverront peut-être plus, millénaire célébré même par des voix protestantes ou impies, et dont le tendre Novalis, comme le dogmatique Haller, ont laissé de si brillants tableaux.

Au XVI[e] siècle, cet ordre est troublé par l'éclat d'une terrible révolte. Du fond de la Saxe, un moine libertin lève la voix contre la Papauté, c'est-à-dire, contre la puissance civilisatrice du moyen-âge. A son appel, toutes les passions s'ameutent; toutes les erreurs, autrefois vaincues, relèvent la tête ; tous les principes de désordre prennent corps dans des institutions, et, pour se perpétuer, se placent sous la sauvegarde d'une règle essentiellement destructive. Ce qui a fait le protestantisme, je n'ai point à le dire, Bossuet a décrit les variations de ses symboles; Mœhler et Nicolas ont essayé d'en exposer la philosophie conventionnelle; le P. Perrone a dénoncé les vices de sa mé-

thode; Balmès et l'abbé Martin ont montré son influence sur la civilisation; vingt autres ont écrit son histoire. Sans entrouvrir ici ces grands horizons, le protestantisme nous apparait comme l'incarnation historique de la rébellion. Par là qu'il nie la souveraineté du Saint-Siège, il pose le principe de tous les schismes; par là qu'il proclame le libre examen rationaliste, il pose le principe de toutes les hérésies; par là qu'il aboutit à la justification sans les œuvres, il pose le principe de toutes les corruptions. Honte de la chair, orgueil de l'esprit, révolte érigée en droit divin : voilà tout le protestantisme.

Le protestantisme se présente ainsi sous deux aspects contradictoires : comme doctrine *positive*, il n'est que la religion du caprice, le symbole du changement, et, sous ce rapport, il ne fait guère que se désorganiser et se dissoudre, pour se dissoudre et se désorganiser encore; comme doctrine *négative*, par là qu'il fait appel à tous les mauvais instincts, qu'il provoque leurs fureurs et les légitime, il jouit d'une formidable puissance.

On peut dire, en un sens, que le protestantisme est mort; on peut dire, dans un autre sens, qu'il est encore plein de vie; et, dans les deux sens, avoir parfaitement raison.

Le protestantisme, en effet, n'est pas même un assemblage d'hérésies, il n'est qu'un cadre d'erreur : « moins une religion, disait Vinet, que le lieu d'une religion. » On le symboliserait exactement par un cercle, indéfiniment extensible, dont la mobile circonférence peut toujours être portée au-delà de toute erreur. Il nie, et plus il nie avec audace, et plus il porte loin l'audace de ses négations, plus il est le protestantisme.

A ce titre, le protestantisme d'aujourd'hui sympathise, par ses doctrines, avec tous les écarts de l'impiété et tous les attentats de la révolution.

Le but que poursuit actuellemement l'impiété, c'est la destruction de toute l'organisation officielle du christianisme. Plus d'Église, plus de Pape, plus d'évêques, plus de prêtres : voilà sa devise. Suivant ses rêves, le principe religieux n'est nullement dogmatique. C'est une impression passagère, un sentiment per-

sonnel, une conviction aussi respectable que la conviction contraire, en tous cas, un fait purement individuel, parfaitement libre, que chacun règle suivant ses caprices.

Le but que poursuit actuellement la révolution, c'est d'appliquer, à l'ordre social, le principe radical de destruction que l'impiété veut appliquer à l'Église. Faire *table rase :* tel est, en abrégé, ce double programme.

Le principe du mal social et religieux, c'est l'erreur absolue ; son contraire c'est l'absolue vérité. Le principal pour sauver l'ordre, c'est de sauver la vérité, car c'est sauver le principe de la vie.

Je dis la vérité : ce ne sont pas, en effet, les vérités qui manquent à notre temps; elles abondent comme les débris d'un grand naufrage, jetés et repris par la tempête, sur les grèves de l'Océan : elles se mêlent, elles se croisent, elles se heurtent : il y a anarchie de vérités. Mais la vérité intégrale et souveraine, la vérité-principe, à laquelle doivent naturellement se subordonner toutes les vérités, la *vérité*, en un mot, voilà ce qui manque, ou plutôt à quoi nous manquons : et cependant le salut est à ce prix.

Le Souverain-Pontife s'adresse donc aux protestants, non pas pour discuter, comme s'il doutait de son droit ou de son ministère, mais pour offrir la vérité entière comme récompense de l'acte de foi; et à ceux qui, voulant s'humilier devant Dieu, gardent, malgré leur esprit, des illusions, il offre, pour catéchistes, des docteurs.

Et si le monde doit être sauvé, c'est là ce qui le sauvera des négations du libre examen et des attentats du rationalisme.

C'est l'immense danger de l'Église d'être restée le seul incorruptible adversaire de la révolution et de l'impiété; c'est aussi son immense honneur, et ce sera son salut. Que la révolution et l'impiété achèvent leur œuvre; elles n'entasseront que des ruines, et si les peuples ne consentent pas à mourir, il faudra bien qu'ils reviennent aux sources de la vie.

Qui les leur découvrira? La philosophie? elle disserte, elle

n'affirme pas et ne donne point la vérité. La science? elle sera devenue de l'histoire naturelle et il faut aux hommes un breuvage divin. Le protestantisme? mais il ne sera plus qu'un rationalisme vague et hésitant. Que restera-t-il donc? Ce qui survivait au IVe siècle, l'Église : l'Église pour recueillir les âmes fatiguées d'incroyance et les retremper dans les lumières de la foi; l'Église pour tirer l'ordre de ses propres ruines et recommencer la société de l'avenir.

L'annonce d'un immense péril, l'indication d'un remède certain : voilà ce qu'il faut voir dans le charitable appel du Pape aux hérétiques d'Occident. Et en s'adressant aux hérétiques, il s'adresse à l'incrédulité sous toutes ses formes, à tous ceux qui, en perdant la foi, ont perdu la vérité. N'est-ce pas une application nouvelle, aussi grande que pressante, du mot de Tertullien : *Unum gestit ne ignorata damnetur?* Plaise à Dieu que personne ne condamne l'Église sans l'avoir entendue! Et plaise à Dieu que le rejet de la vérité ne soit pas la cause de notre réprobation!

En présence de l'appel aux protestants, un prêtre de l'Église d'Écosse, le docteur Cumming avait adressé plusieurs lettres à l'archevêque de Westminster pour savoir si les protestants appelés au Concile ou à son propos, pourraient y remettre en cause les points de doctrine définis par le Concile de Trente. Pie IX répondit au docteur Manning que l'Église ayant reçu de Jésus-Christ l'infaillibilité, ne pouvait pas révoquer en doute les doctrines définies par les précédents conciles. Ce qui est acquis est acquis; sur les choses définies, il n'y a plus lieu à discussions dubitatives. Les protestants, à propos du concile, sont invités à se rattacher, par le lien de l'unité indissoluble, à l'Église de leurs aïeux et à s'arracher au malheureux état de division qui met en péril leur salut. On ne les appelle pas à discuter, mais à se soumettre. Des protestants prétendaient que l'Église leur refusait le moyen de résoudre leurs difficultés, objection vaine, car enfin on ne peut pas sérieusement prétendre que l'Église doit réunir un concile, toutes les fois que les Protestants

pourront venir à l'Unité. Dureste, Pie IX ne reste pas insensible au cri des âmes : il expose, par une seconde lettre, que les protestants de bonne foi peuvent s'adresser à lui, il leur donnera des docteurs et des directeurs. Qu'ils viennent en grand nombre, il dilatera ses entrailles et ouvrira ses grands bras pour les recevoir et les embrasser. Les lettres du docteur Cumming montrent qu'il ne comprenait pas le profond mystère de la conversion des âmes. On vient à Dieu par la foi, non par la dispute ; par l'humilité et non par les triomphes de la logique. Un concile est un acte de foi et de vertu ; les protestants, qui veulent en faire une arène de combats, ont perdu le sens des choses divines.

§ II. LA PRÉPARATION DU CONCILE.

réliminaires 6. Comment Pie IX était-il venu à l'idée grandiose d'un concile œcuménique ! Pougeois raconte que le pontife, exilé à Gaëte, avait formé le dessein de définir le dogme de l'Immaculée-Conception et de réunir un concile. D'après l'historien officiel du Concile du Vatican, Cecconi, Pie IX n'en ouvrit le projet que le 6 décembre 1864, dans une réunion de la Congrégation des Rites. Le Pape demanda aux cardinaux de lui faire connaitre leur opinion sur ce sujet, individuellement et par écrit ; dans leurs réponses, les cardinaux traitèrent de la nécessité d'un concile œcuménique, des obstacles à sa réunion, des moyens de surmonter ces obstacles et des matières à traiter dans cette assemblée. Sur ces réponses, le Pape forma une Commission préparatoire, chargée de toutes les études qui devaient précéder l'ouverture du Concile. On convint tout d'abord qu'il faudrait définir positivement les doctrines reçues dans l'Église et écarter les erreurs qui pourraient y faire opposition. Mais, pour s'orienter sur cette vaste mer des opinions reçues et susceptibles d'une définition ou d'un règlement, il fut convenu qu'on s'adresserait d'abord à l'épiscopat du monde entier. On reproche volontiers à l'Église de procéder toujours par la voie de l'autorité ; l'Église procède ainsi parce qu'elle ne peut pas procéder

autrement ; mais il faut reconnaître que, tout en respectant le principe de son institution, aucune société n'a fait, plus que l'Église, large part au conseil.

7. Le cardinal Catérini adressa donc, aux évêques, une circulaire et un questionnaire. Dans ce questionnaire, il s'informait des faits suivants, savoir : 1° si l'on observe les prescriptions canoniques interdisant le parrainage aux hérétiques et aux schismatiques; 2° quelle forme est observée pour assurer la liberté des mariages; 3° comment on pourrait empêcher les mariages civils; 4° si l'on observe les conditions posées, en cas de dispense, pour les mariages avec les hérétiques; 5° comment on peut préserver la prédication des nouveautés de paroles et de la vanité dans les discours; 6° comment on peut ouvrir et régler les écoles populaires; 7° comment il faut former les clercs; 8° par quels moyens on peut exciter leur émulation; 9° comment on peut les maintenir parfaitement dans le devoir; 10° ce qu'il faut penser des congrégations à vœux simples; 11° de quelle liberté jouit le chapitre à la vacance du siège; 12° en quelle forme doit s'établir le concours pour la nomination aux bénéfices; 13° de la forme à observer pour la déposition des curés indignes; 14° comment s'exécutent les suspenses; 15° comment les évêques exercent leur pouvoir judiciaire; 16° quels maux proviennent de la condition des domestiques dans les familles; 17° comment doit s'établir la police des cimetières? — Ces questions furent transmises par les évêques à leurs curés et examinées dans les conférences ecclésiastiques. Bientôt il n'y eut plus, dans toute la chrétienté, qu'un seul mot d'ordre : étudier en vue du prochain Concile. Pie IX saura centraliser ces études et bénéficier de toutes ces lumières. Questionnaire aux évêques

8. Au fur et à mesure qu'arrivaient les réponses des évêques, la congrégation sentit la nécessité de s'adjoindre des consulteurs et d'examiner à fond la distribution du travail. Sur ces entrefaites, le Pape annonçait, aux évêques réunis pour le Centenaire, son projet de réunir un Concile. Dès lors, après avoir pris ses informations près des nonces et près des évêques, il Consulteurs

fut décidé qu'on appellerait pour consulteurs : de France, Mgr Jacquenet, les abbés Gay et Chesnel; d'Allemagne, Hergenrœther, Hettinger et Molitor; d'Autriche, Schwetz, Danko et Kowacs; de Belgique, Feije; d'Espagne, Labrador, Guisasola et Torres Padilla, plus le dominicain Romero et le jésuite Labarta; d'Angleterre, Mgr Weathers; et d'Amérique, Mgr Corcoran. D'autres consulteurs furent appelés ultérieurement, savoir : les abbés français Sauvé, Gibert et Freppel; les prêtres allemands Dieringer, Alzog, Hefelé, Moufang, Giesé et le bénédictin Haneberg; le docteur Newman; le prêtre suisse, Cosandey; le Père Martinow, le docteur Mast, les pères Schrader et Costa de la compagnie de Jésus.

Commission

9. Ainsi, à la tête des travaux préparatoires, était placée une commission composée des cardinaux Patrizi, Reisach, Panebianco, Bizarri et Caterini, auxquels furent adjoints plus tard Louis Bilio, Alexandre Barnabo, Antonin de Luca et Annibal Capalti. A cette commission directrice furent adjoints comme consulteurs entre autres l'historien Tizzani, l'historien Héfelé, les canonistes Sanguinetti et Feije. Les autres consulteurs furent partagés en six commissions : 1° la commission théologico-dogmatique où figuraient entre autres Mgr Jacquenet, les pères Perrone, Schrader, Franzelin, Gay, Alzog, Schwetz et Joseph Pecci; 2° la commission pour la discipline, où se trouvaient les canonistes Tarquini et Philippe de Angelis, le sommiste Lucidi, les prélats Nina et Simeoni, l'historien Hergenrœther, Sauvé, Giesé, Heuser; 3° la commission pour les Réguliers où nous remarquons Charles Freppel, le barnabite Capelli, le dominicain Bianchi, l'augustin Cretoni et le mineur da Cipressa; 4° la commission pour les missions et les Églises orientales où se rencontraient Capalti, l'exégète Vercellone, l'oratorien Theiner, le jésuite Bollig et le patriarche de Jérusalem; 5° la commission politico-ecclésiastique où nous voyons Alexandre Franchi, Joseph Bérardi, Guardi, Bartolini, Kovacs, Molitor, Chesnel, Gibert, Moufang, Czacki; 6° Enfin la commission du cérémonial où avaient naturellement leur place les maîtres des cérémonies,

liturgistes et autres officiers de service dans les fonctions du culte.

10. Les travaux préparatoires ne commencèrent à proprement parler qu'après la formation de ces commissions spéciales. La commission centrale, formée de cardinaux, est celle dont les travaux appellent exclusivement notre attention. D'abord on s'occupa de savoir qui sont ceux qui ont droit d'assister aux Conciles. Le principe *Concilia Episcoporum esse* est indiscutable. On examina ensuite si l'on devait appeler avec voix délibérative, les évêques titulaires, les abbés et généraux d'ordres, qui furent admis à ce titre; puis on posa la même question pour les vicaires capitulaires, les évêques schismatiques du rit oriental, les jansénistes de Hollande, les protestants et les princes séculiers et cette question fut résolu négativement. Après quoi, on traita des procureurs des pères légitimement absents du concile; il fut convenu qu'ils auraient une place dans les séances publiques, assisteraient au vote secret et signeraient les actes. La Bulle de convocation fut, pour la rédaction, la signature du Sacré-Collège et la date d'ouverture, l'objet de délibérations successives. On s'occupa encore des prières publiques avant le concile; le Saint-Père y ajouta un jubilé. Alors on vint aux études particulières pour la formation d'un règlement organique du Concile; sa nécéssité, la compétence du pouvoir qui doit l'édicter, sous quelle forme et sur quels points doivent porter les dépositions, appelèrent autant de décisions. Travaux

11. Les délibérations relatives au règlement du Concile furent longues et provoquèrent d'importantes révolutions. Le droit de *proposer des matières* à discuter appartient incontestablement au Souverain Pontife. Il fut reconnu que les Pères auraient le droit d'émettre des propositions et que la commission directrice déciderait s'il y a lieu de les admettre ou de les rejeter. Pour la *méthode de discussion*, il fut établi, entre les sessions publiques et les congrégations générales, une distinction nécessaire; on décida dans quel ordre les présidents poseraient les questions de foi et de discipline; et on admit que les questions seraient Règlement

posées en forme de décrets et non de doute. Devait-on élire des commissions particulières dans le but de faciliter les décisions à prendre ? On arrêta qu'il en serait formé quatre, qu'elles seraient permanentes, composés de vingt-quatre membres et bien que le Pape eut le droit d'élire au moins un tiers des membres, le Pape voulut que le concile les élût tous sans exception. C'est à ces commissions que devaient être soumises les propositions des Pères et que les Pères devaient renvoyer les décrets qui appelaient un nouvel examen. Dans les assemblées parlementaires, l'ingérence des députés pour les propositions de lois se régle par la constitution de bureaux, la triple lecture et la constitution de la chambre en comité secret. Or le Pape n'est pas un souverain constitutionnel, les évêques ne sont pas des députés. Il n'y avait donc pas lieu d'admettre ici la procédure des assemblées parlementaires. On admit pour la discussion, les propositions, les amendements, tout ce qui peut fournir quelque lumière; mais, en ôtant, aux débats, tout caractère de personnalité, on enleva aux passions l'aliment que les débats trop souvent leur fournissent. L'Église est l'école de la sagesse; dans ses conciles, comme ailleurs, elle sait ne jamais s'en départir.

On mit encore dans le règlement, tout ce qui regarde le *système de vote* par *placet* ou non *placet*; la *confirmation* et promulgation des décrets; la présence des pères et la justification de leur absence; la disposition des sièges et l'ordre des préséances, les difficultés qui peuvent s'élever entre les membres de l'assemblée et l'on établit pour cela cinq juges des plaintes et des controverses; la règle de vie des Pères pendant le Concile; le choix et les fonctions des officiers du Concile; les exemptions et privilèges accordés aux membres du Concile; enfin le secret conciliaire dont l'obligation ne pouvait faire l'objet d'un doute. Pour la marche régulière de l'assemblée, diverses autres mesures furent prises relativement aux théologiens du Concile, aux sténographes, aux interprètes, à la profession de foi des Pères, au cas de vacance du Siège Apostolique, au choix de la salle pour la réunion des congrégations générales, à l'examen des décrets

formulés par les commissions, enfin aux questions de cérémonial.

Nous n'ajouterons ici aucun détail sur les travaux des commissions, restés secrets et dont l'énumération mènerait à d'excessifs détails. Nous noterons seulement que les consulteurs de ces commissions, choisis parmi les ecclésiastiques les plus savants de la chrétienté, offraient, pour les études préparatoires, toutes les garanties. Quelques pères élevèrent plus tard, contre les travaux de ces consulteurs, des critiques qui n'étaient pas toujours inspirées par la bienveillance et par la justice. Pour se fournir un prétexte d'écarter ces *schemata*, on incidentait sur les formes. Il y a, contre ces critiques deux choses à faire observer : la première, c'est que les études préparatoires ne sont pas des décrets, mais seulement des matériaux, des linéaments, des ébauches qui doivent servir à leur rédaction ; la seconde, c'est que, si les *schemata* étaient amenés, par les études préparatoires, à la perfection définitive, il ne serait pas besoin de Concile et le Pape pourrait les rendre obligatoires par un décret. Les études préparatoires étaient telles que pouvaient les effectuer la science éprouvée, la vertu connue, la haute expérience, et, dans une certaine mesure, le génie des consulteurs. Nous n'entendons rien ôter aux mérites des évêques ; nous ne voulons rien ôter non plus aux mérites des savants appelés par le Pape. Il est certain que le Pape n'appela pas tous les savants de la chretienté ; mais il choisit parmi eux les sommités et si on les maltraite, que penser des autres ? On en viendrait à conclure logiquement que la foi est funeste à la science et qu'il y a dans l'Eglise, une diminution de la connaissance, un abaissement du niveau des esprits (1).

(1) CECCONI, *Histoire du Concile du Vatican*, t. I, *passim.*

§ III. LE MOUVEMENT EXTÉRIEUR A L'OCCASION DU CONCILE.

Les conciles, disait Pie IX, passent par trois périodes : la première est la période de Satan; la seconde est celle de l'homme; la troisième, celle du Saint-Esprit. Nous avons à parler ici de cette période préliminaire, qui est livrée à l'influence des esprits infernaux.

En dehors de Rome, l'indiction du Concile éveilla une attention universelle. Des discussions s'ouvrirent même au sein du corps législatif français et au parlement Italien : là, pour soutenir la cause du gallicanisme; ici, pour empêcher l'Église de se confirmer dans la possession de Rome. A part ces deux éclats sans succès, les gouvernements se tinrent sur la réserve; et le parti libéral, pris d'une haine subite, mais incertain sur ce qu'il pouvait faire, se résigna provisoirement à l'inaction. Au fait, comment des hommes qui se disent partisans de toutes les libertés, pourraient-ils trouver mal que l'Église prenne, dans leurs doctrines, sa part d'application; et par quel renversement, eux qui croient à la vertu de la parole contradictoire, pourraient-ils s'opposer à la tenue des États généraux de la sainte Église?

En Orient

12. La lettre aux Orientaux, avant d'être présentée aux évêques d'Orient, avait été publiée dans le *Journal de Rome;* cette publication, nécessaire à plus d'un titre, fut, pour les Orientaux, un prétexte de refus. Lorsque le chargé d'affaires du Saint-Siège présenta la lettre au Patriarche grec de Constantinople, celui-ci répondit sèchement : « J'en connais déjà le contenu »; il refusa de la recevoir et télégraphia immédiatement son refus aux patriarches d'Antioche, de Jérusalem et d'Alexandrie, qui imitèrent son exemple et entrainèrent à leur suite les autres évêques. Si le résultat fut identique, l'accueil ne fut pas partout le même; les uns se répandaient en invectives sur le *Filioque,* le pain azyme et le concile de Florence; les autres,

mieux inspirés, ouvraient leur cœur à la pensée si chrétienne d'un acte d'union, mais regrettaient de n'y pouvoir accéder. La raison est que ces prélats ne sont pas libres ; le patriarche grec exerce sur eux un pouvoir absolu ; ils sont d'ailleurs fortement engagés dans les affaires temporelles de leur nation, très dépendants aussi de la Porte et plus asservis encore par les mœurs que par les lois. Le patriarche arménien de Constantinople fit meilleur accueil et en référa à son supérieur le Catholicos d'Ecmiazin ; un parti unioniste s'était d'ailleurs formé dans l'église arménienne mais l'ingerénce despotique de la Russie fit tout échouer. Les coptes et les nestoriens se montrèrent encore de meilleure composition ; mais ici l'influence anglaise ; et là, le despotisme patriarcal, mirent obstacle aux bonnes volontés. Le clergé grec refusa également la lettre du Pape ; le clergé russe ne fit pas de réponse : il n'en avait pas le pouvoir, on ignore le fond de ses sentiments. La presse libérale du monde entier n'eut, pour cette étrange conduite des schismatiques, que des éloges. Cependant puisqu'ils sont *séparés*, ils devaient se prêter à un projet *d'union :* les uns en le rejetant avant tout examen ; les autres, en applaudissant à ce rejet illogique et inique, montrent ce qu'ils sont, les enfants de la division, justement placés sous l'anathème.

13. L'appel aux protestants n'eut pas une plus heureuse issue. En Allemagne
Cet appel, il est bon de le noter, ne s'adressait pas aux évêques de l'hérésie, puisqu'elle n'en a pas ; ni aux chefs délégués des communautés protestantes, qui ne sont que des ministres ; mais aux protestants en masse, parce que chacun d'eux, individuellement pris, doit être juge en dernier ressort. Par une naïveté qui révèle assez le vice de leur situation, parmi les protestants, ceux à qui l'appel ne s'adressait pas, furent les premiers à répondre. Une première réponse fut faite par les pouvoirs civils, qui érigèrent, à Worms, le monument de Luther. A l'inventeur du serf arbitre au nom de la liberté, au promoteur de la foi sans les œuvres et de la Bible lue sans notes ni commentaires, un monument à l'heure même, où des doctrines de Luther,

il ne reste pas un fétu ; où la paternelle autorité des Papes est remplacée par l'aveugle despotisme des princes : on n'a pas l'idée d'un plus scandaleux mépris de toute raison. Dans leur commune désertion des utopies luthériennes, les protestants se sont partagés en deux classes : les orthodoxes et les libéraux. Au nom des orthodoxes, le conseil supérieur ecclésiastique de Berlin n'admet pas que le Pape se mêle des affaires ecclésiastiques de leur communion; il s'appuie sur l'infaillibilité du libre examen, l'imputation extérieure des mérites de Jésus-Christ et l'inutilité d'un concile. Au nom des libéraux, l'assemblée de Worms, par l'organe de Schenkel, le Renan de l'Allemagne, s'appuie sur la toute puissance de la raison privée et le radicalisme de la négation : il est clair qu'il ne faut pas de Concile à des gens qui ne croient pas en Dieu. La société de Gustave-Adolphe continue à s'occuper de ses petites affaires; et, à l'approche d'un concile œcuménique, passe à l'ordre du jour. Le synode général d'Ansbach pour la Bavière déclare également vouloir s'abstenir. Les protestants d'Autriche, rongés par l'impiété et la corruption, ne se sentent même pas la force de répondre ; les protestants de Bohême colorent leur refus en alléguant la confession d'Augsbourg, sorte de fossile rejeté depuis longtemps par toutes les communions. En Angleterre, des sentiments plus sympathiques, non moins stériles, sont exprimés par Cobb. Dans le même sens et avec plus de raison se produisent les *Pensées* de Baumstarck sur le retour à l'unité et l'opuscule de l'évêque de Paderborn : *Pourquoi le schisme ?* Quelques ministres, cachés sous un voile, expriment des vœux de retour et en demandent les conditions. D'autres, à visage découvert, disent que, pour tout protestant de bonne foi, le retour à l'Église Romaine est de devoir strict; mais ils réclament, pour les ministres, la garde de l'épouse et, pour les fidèles, la communion sous les deux espèces. En somme, sur toute la ligne, au nom du libre examen, les protestants refusent d'examiner; et ceux qui y consentiraient exigent des concessions aux passions humaines. « Il est impossible, dit l'Écriture, que ceux qui ont été illuminés une fois, se

renouvellent une seconde fois dans la pénitence. » Dans le protestantisme, il y a place pour des retours individuels ; mais le protestantisme en bloc paraît perdu pour la foi, condamné à servir d'appoint aux passions révolutionnaires soit d'en-haut, soit d'en bas.

Appel d'Urquhart

14. Une voix isolée s'écria : En avant, vers Rome ! C'était la voix de Daniel Urquhart, rédacteur du *Diplomatic-Review;* cet anglican se prononçait en faveur de l'infaillibilité et en appelait au Pape, pour faire asseoir sur des bases solides, le droit international de l'Europe. Déjà, au XVIIe siècle, Leibnitz, dont c'est peu dire que de l'appeler grand, Leibnitz frappé de la fragilité des constructions morales de son temps, déclarait : Que les traités de Westphalie avaient introduit, dans la chrétienté, un équilibre sans base et sans garantie ; et que, pour assurer la paix des nations, il fallait créer une espèce de collège des Amphyctions de l'Europe, dont la présidence appartiendrait au Pape.

C'est un fait remarquable que des Protestants, dont les premiers principes, j'allais dire la première et la plus vivace passion, est la négation de la puissance Pontificale, vaincus par l'éclat de l'évidence, où cédant à la pression des évènements, en appellent, pour établir, dans le monde, un ordre légal, à cette puissance qu'ils nient et qu'ils abhorrent.

Il y a, dans ce fait, deux choses : l'indication d'une doctrine et l'appréciation d'un acte public, l'appréciation morale de la guerre, l'indication positive de la nécessité du droit divin.

La guerre est un phénomène constant et mystérieux, qui a été, de la part des philosophes chrétiens, l'objet d'une appréciation contradictoire. Sans doute, les uns et les autres, voient dans la guerre, comme dans la mort, la solde du péché ; seulement les uns ne la considèrent que comme l'emportement d'une fureur aveugle et sauvage, tandis que les autres la considèrent comme l'un des plus merveilleux instruments du gouvernement de la Providence. Pour ceux-là, le soldat n'est qu'une brute échauffée qui se baigne dans le sang, et le souverain, qui déclare la guerre, n'est que le scélérat élevé à sa plus haute puis-

sance; pour ceux-ci, le soldat est un justicier et le souverain, qui dénonce la rupture de la paix, est plus que jamais le ministre de Dieu. Ici la guerre est sainte, je veux dire sanctifiante; là, c'est l'œuvre des esprits infernaux, acharnés à la ruine du genre humain.

Or, il s'agit, ici, de l'emploi régulier de la force. Il y a, en ce monde, une double force; la force physique et la force morale. La force physique ou la force du bras de chair; la force morale, c'est-à-dire la puissance de la vérité, de la vertu et du droit. En théorie, l'emploi de la force physique, pour être régulier, doit être conforme à deux principes : 1° Il ne doit porter, en aucune façon, atteinte à la force morale; et 2° Il doit, autant que les circonstances le permettent, concourir à son service, sinon assurer son triomphe.

La force morale, c'est-à-dire la puissance de la vérité, de la vertu et du droit, n'a, pour tous ceux qui croient en Dieu, qu'en Dieu son principe; pour tous ceux qui croient à une révélation divine, cette force divine est concrétée, dans cette révélation elle-même, laquelle révélation est consignée dans un corps d'Écritures sacrées, texte divinement inspiré des révélations divines. Mais, pour le protestant, ce texte divinement inspiré, divin réservoir des communications célestes, ne tire, je ne dis pas sa valeur, mais son autorité que du jugement individuel, du libre examen. Par conséquent la force morale, la force à laquelle la force physique doit se subordonner et dont elle doit procurer le triomphe, cette force, à proprement parler, n'existe que dans les individus qui la représentent. Autrement dit, individus à part, elle n'a pas, ici-bas, de représentation officielle.

Or, voilà un protestant qui en appelle au pape pour statuer sur le droit de guerre, pour régler en grand l'emploi légitime de la force. Ce protestant peut, comme Leibnitz, en appeler à l'arbitrage de la Papauté, sans autre inspiration que son bon cœur, sans autre guide que son bon sens. Mais, s'il va jusqu'au fond des choses, s'il prend sa demande dans toute la portée de sa gravité dogmatique, en appelant à l'Église, il la confesse; en

demandant, au Pape, un arbitrage, il s'incline devant l'autorité surnaturelle de la Chaire Apostolique. Dire que la Papauté est arbitre du droit de guerre, c'est dire équivalemment qu'elle représente, dans le monde, la vérité, la vertu, la justice; c'est dire qu'elle tient, dans l'Église et dans le monde, le Vicariat de Dieu.

Les propositions de Daniel Urquhart, relativement à la guerre, se ramenaient à ces quatre propositions :

1° Rétablissement du droit des gens nécessaire pour sauver la société européenne ;

2° L'Église catholique capable d'opérer ce rétablissement ;

3° Le concile œcuménique met l'Église dans l'alternative de proclamer le droit, ou de sanctionner son infraction ;

4° L'institution d'un collège séculier de diplomatie à Rome serait de la plus urgente nécessite.

Sur cette question de guerre, Urquhart eut des complices. Le 20 décembre 1869, voici les *Postulatum* que signèrent Mgr Hassoun et les Prélats arméniens :

« 1. Les armées énormes et permanentes dont le chiffre s'est accru par la conscription ont rendu la condition du monde insupportable. Les dépenses oppriment les peuples, l'esprit de l'infidélité et l'oubli des lois dans les affaires internationales, donnent une facilité complète pour entreprendre des guerres injustes et non déclarées, c'est-à-dire le meurtre sur une échelle colossale. Ainsi, les ressources des pauvres sont diminuées, le commerce paralysé, les consciences entièrement égarées ou outragées et beaucoup d'âmes perdues chaque jour.

« 2. L'Église seule peut remédier à ces misères. Lors même que sa voix ne serait pas écoutée par tous, elle sera toujours un guide à des milliers d'hommes, et tôt ou tard produira son effet. Enfin, l'affirmation des principes éternels est toujours en elle-même un hommage à Dieu et ne peut pas rester sans fruit.

« 3. Des hommes graves et versés dans les affaires voient la position du monde et de l'Église, par rapport à ces vérités, de

la même manière que beaucoup d'hommes savants et dévoués à la religion. Ils sont persuadés de la nécessité d'une déclaration de cette partie du Droit Canon qui touche au droit des gens, à la nature de la guerre et à tout ce qui la rend ou un devoir ou un crime. Par cette restauration de la conscience des hommes, les dangers qui les menacent, et que la prudence du monde et les calculs de la politique ne peuvent conjurer, seront écartés.

« Le moment qui nous est accordé pour l'action peut être de courte durée. S'il n'est pas mis à profit, la responsabilité pèsera sur l'Église de n'avoir pas saisi une occasion offerte par la Providence. »

Appel Lémann 15. Un autre appel, adressé d'abord au public, puis au Concile, éveilla l'émotion des âmes pieuses ; il émanait des frères Lémann, juifs convertis, prêtres tous deux ; et avait pour objet la conversion de la race juive. Cette race était séparée des autres par un mur social et par un mur religieux ; la révolution a détruit le premier ; les frères Lémann voudraient détruire l'autre. Pendant que les uns s'obstinent à cloîtrer le juif dans les mesquineries de la cupidité et les corruptions de la richesse ; que les autres parlent d'élever contre lui les passions des peuples chrétiens et de l'exproprier en masse : deux prêtres veulent abaisser les barrières de la Synagogue et ramener les juifs à Jérusalem en leur ouvrant les portes de l'Église. Mais il y a, dans cet appel, comme un abrégé du grand mystère de l'histoire.

A l'origine, Dieu avait déposé ses bénédictions sur la tête des patriarches. Seize siècles après le déluge, il choisit, parmi les familles bénies, une famille privilégiée, pour tirer du sein d'Abraham un peuple de bénédictions. Ce peuple fut le peuple Juif; il eut pour chef, JEHOVAH, l'Éternel ; pour législateur, Moïse; pour rois, Saül, David, Salomon; pour prophètes, Élie, Isaïe, et tous ces Voyants, qui ont écrit, dix siècles d'avance, les merveilles de l'Evangile. Quand fut venue la plénitude des temps, la Synagogue enfanta le Messie ; mais, après l'avoir attendu depuis son commencement, elle le donna aux Gentils, sans le reconnaître. Depuis, elle a vu périr la race de Juda et la

famille de David ; elle a vu brûler ses généalogies et détruire son temple : elle a vécu sans lois et sans patrie, se répandant, avec l'élastique obstination de sa race, partout où il avait une pièce d'or à gagner ou un outrage à subir ; à la fin, elle croira en Celui qu'elle a crucifié et ce sera, pour la terre, l'annonce des derniers jours.

La question du Judaïsme est donc, au fond, pour l'humanité une question de vie ou de mort, et c'est là ce qui en fait le pathétique intérêt et la solennelle importance.

Quels sont maintenant les termes de ce problème?

L'histoire de l'humanité est un grand drame, dont Jésus-Christ est le héros divin; Jésus promis, figuré, prophétisé ; puis Jésus donné au monde, voilà tout l'objet de l'histoire. Ce qui détermine les phases de ce drame historique, c'est l'entrée des individus et de tous les peuples dans la possession de Jésus-Christ, c'est leur entrée dans la vérité dont il est l'Apôtre, dans la vertu dont il est le modèle, dans le sacrifice dont il est la victime. Cette entrée, pour les individus, s'accomplit durant les vicissitudes de leur courte existence ; pour les peuples, elle forme de grands évènements, et comme un grand dessein par où Dieu ramène tout à l'unité de sa vérité. Or, parmi tous les peuples, ce qui caractérise le peuple Juif, c'est qu'au lieu d'entrer dans la vérité entière, il en espère la révélation ; au lieu d'entrer dans la possession de Jésus-Christ, il attend encore son avènement. Depuis six mille ans, le peuple Juif est le peuple de l'attente ; mais avec cette différence formidable, que dans les temps antérieurs à Jésus-Christ, l'attente faisait sa vertu et sa gloire ; tandis que, depuis dix-huit siècles, elle fait son tourment et son supplice.

Jusqu'à Jésus-Christ, l'attente du Messie, au sein du peuple Juif, est un fait éclatant comme le soleil. Il y a trois données principales qui règlent, si j'ose ainsi dire, les conditions de son avènement : il doit naître de la race d'Abraham, de la tribu de Juda, de la maison de David; et, de plus, il est l'attente de toutes les nations. Isaïe le présente avec le signe des miracles;

Jérémie avec le signe de la justice ; David avec le signe de la puissance royale ; Michée avec le signe de la paix ; Daniel avec le signe de la sainteté ; Malachie avec le signe du sacerdoce. Quand les temps prédits par les prophètes sont arrivés, Jésus naît de la Vierge de Nazareth, à Bethléem ; éclaire et appelle à la sainteté son peuple, et par lui, toutes les nations ; meurt sur la croix entre les deux voleurs représentants de l'humanité, bientôt après est adoré par les Gentils comme le Dieu attendu.

Tandis que les Gentils embrassent la croix, les Juifs la réprouvent; les Juifs ne reconnaissent pas le Dieu Sauveur, et continuent d'attendre un roi de leur imagination toute terrestre. La Synagogue, jusqu'ici la fille bien-aimée et même l'épouse de Jéhovah, est donc répudiée ; et l'Église catholique, épouse de Jésus-Christ, appelle dans son sein tous les peuples qui y accourent merveilleusement.

La conséquence à tirer de là, c'est que le peuple Juif est, à double titre, le peuple de l'anathème : peuple de l'anathème ,parce qu'il n'a pas accepté la révélation de l'Évangile, peuple de l'exécration, parce qu'il s'est fait le bourreau du révélateur : peuple si terriblement maudit, qu'on croit reconnaître encore sur son front le signe de Caïn.

Depuis la destruction du deuxième temple de Jérusalem et de la nationalité judaïque par les romains, exécuteurs de la justice divine, la tradition du Messie, jusque là si éclatante, n'est plus qu'un filon à peine visible et comme enfoui sous terre. En examinant les choses de près, on distingue, dans ce développement caché des doctrines de l'attente, trois phases : la phase de l'inquiétude, la phase du silence, la phase de la corruption, au sein de cette nation unique, conservée par la Providence, comme une preuve vivante de la vérité du catholicisme à la face des nations.

A l'avènement du Sauveur, il s'était fait dans le monde une grande paix ; par une coïncidence providentielle, on voyait se rencontrer, au point de jonction des siècles, tout ce qui devait

rendre nécessaire ou favoriser le triomphe du Sauveur. Aussitôt que le fruit messianique est donné à la terre, vous voyez disparaître la royauté de Juda, la tige de Jessé et Jérusalem. La nation juive, qui s'est sentie dans le travail de l'enfantement et qui ne voit point le nouveau-né, devient sombre et inquiète. Alors, elle tire de la Bible la célèbre prophétie des Semaines de Daniel, en déplace le point de départ, varie sur la nature des périodes hebdomadaires, concentre ou dilate à son gré les siècles; enfin s'épuise dans les calculs de la science cabalistique. Les ambitieux témoins de ses angoisses, s'écrient : moi, je suis le libérateur ; moi, je suis le rejeton de David ; moi, je suis l'Étoile de Jacob. Depuis Theudas et Simon-le-Magicien jusqu'à Zabathaï-Tzévi en 1666, vingt-cinq faux messies lèvent l'étendard. Aussitôt les enfants de Jacob interrompent leurs calculs, se précipitent à droite et à gauche, dans les villes, dans les déserts, presque toujours massacrés par les nations ; mais ne se lassant jamais d'accourir, bien que ne rencontrant jamais que les déceptions du mirage.

Après tant d'épreuves, les Juifs s'étaient trouvés dispersés au milieu de toutes les nations, enfermés dans les *Ghettos*, où les Papes seuls les défendent, soumis à la puissance des Rabbins ou docteurs. Ces Rabbins n'oublièrent rien pour faire leur autorité; ils n'oublièrent rien non plus pour en abuser. Sur la question du Messie, ils lancèrent contre les chercheurs, les anathèmes et l'exécration ; puis, par des mesures détournées, ils altérèrent la lettre et le sens des prophéties ; et, pour éviter à coup sûr la pernicieuse influence de la Bible, ils lui substituèrent l'affreux grimoire du Thalmud. Ce fut la période du silence et du désespoir. Juda fut exilé de sa tradition nationale; son âme fut emprisonnée dans de grossières rêveries. Ce beau génie qui s'était appelé Isaïe, Amos, Joël, quitta les collines de Gabaa et les champs de Saron, pour s'occuper de viandes pures et impures, de souillures corporelles contractées ou lavées, de calendriers et de minuties sabbatiques : études aussi frivoles qu'inutiles.

De nos jours, cet ingrat travail aboutit à la corruption des doc-

trines et même des mœurs. Les Juifs sont partagés en deux camps : les uns attribuent à un Christ mythique les prophéties anciennes, et voient leur réalisation, dans les idées de fraternité universelle, dans la révolution française et le socialisme ; les autres, indifférents aux questions de doctrine, reviennent au premier culte de leurs aïeux, *au veau d'or*. La multitude, sans foi ni loi, se précipite là où l'attire l'impur génie du siècle.

Mais il est écrit qu'Israël doit se convertir, et qu'aux périodes de tristesse et d'aveuglement, doit succéder la période d'allégresse et de lumière. Le signe général de ce retour, c'est la corruption même des chrétiens : et Juda, dont la chute a occasionné notre vocation, ou du moins l'a grandie, Juda converti devient l'instrument de notre conversion. Que ce soit là le pronostic de la fin des temps ou le commencement d'une ère de paix, c'est une question que saint Paul pose sans la résoudre absolument. En tout cas, pour plusieurs, l'heure paraît venue du retour des enfants de Juda. Dans cette conviction, ils adressent des paroles fraternelles ; ils signalent les harmonies de l'Eglise et de la Synagogue ; ils dénoncent les périls des derniers temps et les symptômes, favorables ou fâcheux, qui préparent le dernier embrassement. Pour nous, sans entrer ici dans cette question trop complexe, nous appelons de tous nos vœux la réconciliation des peuples, la communion en Jésus-Christ et dans son Eglise. Voilà dix-neuf siècles qu'à la veille de Pâques l'Eglise prie pour les Juifs, prépare la table du grand festin et attend les conviés. Attente jusqu'ici trompée! mais enfin nous verrons, sur la poitrine du Vicaire de Jésus-Christ, s'incliner la tête du Juif et du Gentil, leurs mains s'entrelacer, et toutes les haines étant finies, le mur de séparation étant tombé, ce sera l'unique troupeau et l'unique pasteur : *Unum ovile et unus pastor*.

Appel du docteur Maupied

16. Un autre appel qui éveille toutes les sympathies des âmes sacerdotales, fut adressé au Concile par le docteur Maupied. Maupied, de professeur en Sorbonne devenu vicaire à Guingamp, était un homme de grande doctrine et de forte conviction : il avait pu, mieux qu'un autre, étudier sur pièce l'invasion du

laïcisme dans le sanctuaire ; il pensa qu'à cette heure solennelle, il fallait avoir le courage de dire tout haut ce que chacun pense tout bas. Dans cette juste pensée, il composa un volume intitulé : *Le futur concile* et, dans ce volume, il aborda la plus grave question des temps actuels. Cette question, c'est l'abandon, au pouvoir civil, des nominations épiscopales, droit qui empiète sur la souveraine autorité du pape et ne lui laisse, dans le choix des pasteurs, qu'une autorité réduite à quelques cas extraordinaires de refus. Ces élèves de César, habituellement ennemis de l'Église, s'inspirent des passions qui ont fait leur fortune. Devant César, ils sont sans force ; devant Pierre, ils sont peu respectueux de ses droits ; et contre leurs prêtres, surtout contre les plus distingués par le savoir et la vertu, ils s'arment de toutes les rigueurs de l'arbitraire. A la cour, ils sont rampants ; à Rome, ils sont séditieux ; dans les presbytères ils sont despotes. Le Concordat de Léon X avait éprouvé, pour avoir mis à l'écart les élections canoniques, une longue résistance, et trois siècles n'avaient pas épuisé les regrets qu'éveillait dans les âmes saintes la remise du choix des évêques à l'oppresseur traditionnel de l'Église. Ces regrets persistants avaient fait le succès de la Constitution civile du Clergé, qui, sans cela, n'eût pu obtenir un seul suffrage. Napoléon se garda bien d'abandonner une disposition si favorable à son despotisme. Dès que le Concordat fut signé, il fit entrer, parmi les évêques, des ci-devant constitutionels, toujours bons pour l'esclavage, puisqu'ils restaient rebelles au Pape ; et, pendant tout son règne, il sut choisir, parmi les prêtres, ces créatures serviles qu'il tenait avec des croix et des titres de noblesse, âmes viles dont les réunions en 1809 et en 1811, font l'opprobre de l'histoire. Les Bourbons, moins prompts au despotisme, choisirent aussi pour évêques leurs créatures, ces pauvres évêques qui, en 1826, signaient le premier article de la Déclaration de 1682, et, en 1828, n'osaient pas s'opposer à la persécution. Louis-Philippe avait trouvé ainsi, pour le refus de la liberté d'enseignement, des complices mitrés, et si Dieu n'eût pas brisé sa

couronne, il songeait à se faire un épiscopat accompli à ses velléités schismatiques. Dès que Napoléon III entra en lutte contre le Saint-Siège, il choisit, et son ministre s'en vantait en pleine chambre, ses évêques, parmi les tardigrades les plus bouchés du gallicanisme et parmi les plus assortis à ses projets de persécution. Naguère Ferry pouvait se vanter, comme un autre Baroche, d'avoir pu proscrire les religieux, supprimer la liberté d'enseignement, spolier l'Église en France de tous ses droits, parce que le choix des évêques est laissé au persécuteur de l'Église. *On peut des ennemis accepter la leçon.*

Le docteur Maupied, jetant, à travers l'histoire, un regard plein de tristesse, montrait les fâcheux effets de ces nominations si pauvrement épiscopales et demandait le retour aux élections canoniques, à la discipline de Trente, au droit pontifical. Le droit canon dans les évêchés, le travail avec honneur dans tous les presbytères, lui paraissaient des consignes impératives de la Providence. « Les créatures du Césarisme nous blâmeront, dit-il, et, s'il leur était possible, nous anéantiront encore plus qu'elles ne l'ont fait! car entre elles et les âmes dévouées à l'Église, il n'y a pas plus de paix possible qu'entre Aman et Mardochée, deux noms qui disent tout. » Mais la vérité qui est Dieu, n'est que dans l'Église et ses solennels enseignements. C'est au concile qu'il appartient de réagir contre cette absorption de l'Église par l'État ; contre ce choix d'évêques qui ne sont pas tous détestables, mais desquels c'est déjà trop qu'ils soient médiocres, et contre cet effacement du clergé qui réduit à rien l'élite des intelligences. « Le Clergé d'avant la révolution n'arrivait aux cures que par voie de concours ; il était contraint de savoir la théologie et le droit canon ; il était habitué à pratiquer ce droit et à le faire pratiquer ; et ce fut là une des causes qui préservèrent du schisme et de l'hérésie un si grand nombre d'ecclésiastiques et de fidèles. Aujourd'hui la divine constitution de l'Église, sa doctrine, ses lois sont ignorées du plus grand nombre : l'arbitraire a partout remplacé la pratique

du droit (1). » Cette absence du droit connu et respecté met nos églises dans un état irrégulier, les laisse souvent sans règles ; elle nous pousse à une terrible dissolution. « Les évêques s'étant affranchis de la juridiction du pape et de l'obéissance aux lois, leur propre juridiction s'écroulerait à son tour. Les prêtres, qui reçoivent dans l'ordination, le pouvoir d'absoudre; les diacres qui reçoivent le pouvoir d'enseigner déclareraient que la suspense ou la restriction de leur pouvoir est abusive. Leur opposerait-on l'obéissance qu'ils ont promise à leurs évêques dans l'ordination ? Mais ceux-ci ne l'ont-ils pas promise aussi au Souverain-Pontife, à ses décrets et aux lois de l'Église. Les prêtres et les diacres allégueraient donc pour se dispenser d'obéir, les mêmes raisons que ceux-ci auraient alléguées au Pape pour éluder le devoir de l'obéissance (2). » C'est pour remédier à de si grands maux, prélude des dernières catastrophes, que le docteur Maupied conjurait le Concile de rendre au Pape les nominations épiscopales, de rétablir partout le droit canon, des concours, de justes jugements. Autrement, la France, suspendue depuis un siècle sur le penchant de l'abîme, finira par y tomber !

Au concile, lorsque le groupe gallican-libéral arrivera avec ses illusions et ses trames secrètes ; lorsqu'il voudra faire du concile une assemblée parlementaire, dressant elle-même son règlement, nommant ses commissions, élisant son président, qui devait être Dupanloup, le Mirabeau de la circonstance ; lorsque les évêques gallicans déposeront ces *postulata* qu'a recueillis Conrad Martin, évêque de Paderborn et qu'il a publiés avec l'approbation de Pie IX : alors, en présence du dessein avoué de dépouiller le pape de ses prérogatives suprêmes, le docteur Maupied se lèvera encore, au nom de la science et du patriotisme pour opposer *postulata* à *postulata*, pour insister sur la nécessité d'observer pratiquement

(1) *Le futur Concile*, p. 192.

(2) Pacca, *Mémoires sur les affaires d'Allemagne*, pièces justificatives.

tout le droit pontifical, planche de salut après tant de naufrages. Les évènements ne devaient pas permettre à la haute assemblée de venir à ce renouvellement du droit. Le concile devait seulement, par la proclamation de l'infaillibilité, saper par la base et couper par la racine tous les projets de particularisme et d'arbitraire. Les passions des hommes peuvent toujours faire du mal à nos églises ; elles ne le peuvent plus au nom d'un arbitraire coloré des semblants du droit.

Tempête diplomatique

17. Pendant que ces pieuses pensées occupaient l'Église, une tempête allait éclater. Le cardinal Antonelli avait adressé, aux Nonces, la prière de faire envoyer, à la secrétairerie d'État, de tous les pays de la chrétienté, des correspondances relatives aux affaires du Concile. Deux correspondances adressées de Paris furent insérées dans la *Civilta cattolica*, revue romaine, publiée par les Jésuites, dans les conditions ordinaires de toutes les publications analogues. Ces correspondances énuméraient, sur les travaux du Concile, quelques réflexions probables, entre autres la présomption que le Concile serait court et acclamerait la définition de l'infaillibilité. Cette publication mit le feu aux poudres libérales. Le prince de Hohenlohe, ministre du pauvre fou qui gouvernait la Bavière, crut devoir appeler, sur les opérations du futur concile, les rigueurs des autres gouvernements. A l'entendre, la définition de l'infaillibilité serait plutôt une décision politique qu'un acte ecclésiastique ; elle allait faire du Pape, une espèce de petit dieu et tous les princes devaient prendre leurs précautions contre les caprices de cette omnipotence. Cette éventualité n'éveilla pas les ombrages des gouvernements européens ; la Prusse, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, la Suisse, l'Espagne, le Portugal et la France, répondirent en substance : Qu'elles laisseraient aux Évêques toute liberté d'opiner, au concile, comme ils l'entendraient ; et que si les décrets rendus portaient atteinte aux prérogatives des pouvoirs civils, ces pouvoirs se sentaient assez forts pour se défendre. Econduit par les puissances, ce Hohenlohe, qui pourtant avait un frère cardinal et qui passa de-

puis au service de la Prusse, s'adressa aux universités de Wurtzbourg et de Munich. L'université de Wurtzbourg, par l'organe des professeurs Hettinger et Hergenrœther, fit une réponse convenable ; l'Université de Munich fut partagée : la minorité opina comme les professeurs de Wurtzbourg ; la majorité, inspirée par Dœllinger, déclara tout net qu'au cas où le concile définirait l'infaillibilité, il violerait non seulement la doctrine catholique, mais la sécurité des gouvernements. Ce même Doellinger, grand érudit, mais esprit faible, qui n'avait jamais su faire un livre, publiait, en même temps, dans la *Gazette d'Augsbourg* cinq articles où il disait : Que le Concile du Vatican n'était qu'une conspiration des Jésuites ; qu'il se proposait uniquement la dogmatisation du *Syllabus*, le nouveau dogme de l'Assomption de Marie et l'infaillibilité des Papes. A propos de l'infaillibilité, il repassait, quatre cents pages durant, toutes les ordures de l'histoire. Et cela parce que le Pape avait refusé un évêché à Doellinger. Ces articles, réunis en volumes, sous le pseudonyme de Janus, furent flétris par les éloges de tous les impies. En France, ils parurent à la librairie qui éditait le monomane Jacolliot, le fanatique Laurent, Pierre Leroux, Proudhon et Strauss. « Le parti des catholiques libéraux allemands, disait le traducteur, redoute tout ce qui vient de Rome : sous le programme des Jésuites, il entrevoit des rêves insensés de lamaïsme et de despotisme suranné. Les Allemands ne se résignent point au joug qu'on leur propose. A leurs yeux, incarner le dogme dans un vice-Dieu, c'est ériger la guerre civile en article de foi au sein des États modernes. Le christianisme, condensé et refroidi à Rome, *meurt*; il faut, suivant eux, décentraliser la fonction religieuse des peuples catholiques et reconstruire les *Églises nationales* ».

18. Les articles de Dœllinger parurent en volume sous ce titre : *le Pape et le Concile ;* et furent réfutés par Hergenrœther. A ces articles trop délayés et trop savants pour la foule, Dœllinger ajouta bientôt des *Considérations proposées aux Évêques du Concile sur la question de l'infaillibilité*. C'est un écrit de vingt Doellinger

pages in-8°, divisé en vingt-six paragraphes numérotés. En voici tout le système :

La règle de la foi est la tradition ; pour rendre témoignage de la tradition, toutes les Églises sont d'une égale autorité. Quand une question s'élève, il n'y a donc qu'un moyen de la résoudre : la délibération commune de toutes les Églises. Pendant mille ans et plus, on n'a pas eu d'autre loi. Aucun privilège, aucune autorité supérieure n'etait reconnue à l'Église romaine. Mais peu à peu la soif de la domination gagna cette Église, et dès le sixième siècle elle commença à préparer les moyens à l'aide desquels elle devait un jour usurper l'autorité souveraine. Sciemment, systématiquement elle travailla pendant six cents ans à se créer des titres faux ; et au treizième siècle elle put recueillir enfin le fruit de son œuvre d'iniquité et de mensonge.

Ces affirmations auraient besoin de preuves. Dœllinger n'en peut trouver qu'en falsifiant les textes. Par exemple, pour le fameux texte du Concile de Florence, il prétend que les Romains l'ont altéré et accommodé à leurs idées ambitieuses ; or l'original du Concile, examiné par le chanoine Cecconi, donne le texte allégué par les Romains et le fabrificateur, c'est Dœllinger. Par exemple encore, quoi de plus connu que le fameux texte de saint Irénée où il est dit que *Propter potiorem principalitatem, necesse est omnem Ecclesiam convenire ?* Dœllinger efface le *convenire*, le *necesse*, le *propter potiorem principalitatem* et en conclut que Rome a tiré originairement sa puissance du concours des foules. De sorte que, d'après lui, les foules se portant aujourd'hui à Paris, à Londres et à New-York, c'est là qu'il faut saluer la puissance prépondérante, le privilège dogmatique. Qu'il invective contre les fausses Décrétales d'Isidore, contre les textes faussement attribués aux Pères Grecs, cela se comprend. Mais quand il cherche à mettre saint Thomas dans le sac des imposteurs, lui dont les doctrines se lient si profondément dans la plus parfaite unité, cela ne se comprend plus. Pour couronner son système, après avoir mis son autorité sur la fraude et le mensonge, l'Eglise Romaine l'aurait

imposée par la violence et la tyrannie, principalement par l'Inquisition et l'Index. En sorte qu'à la place de l'Eglise Romaine, Mère et maîtresse de toutes les Eglises, Dœllinger mettrait des républiques fédératives, ayant, pour centre commun, le concile, et pour dernier juge, pas d'autre que le sentiment de chaque diocèse. D'où suit que, non seulement le Pape n'est pas infaillible ; mais, dans l'Eglise, il n'y a pas de primauté.

Dœllinger jouait son jeu avec autant d'intelligence que de fanatisme. L'Allemagne est orgueilleuse ; elle est particulièrement fière de sa science, dont elle ne met pas en doute la supériorité ; elle est animée aussi de sentiments traditionnels d'hostilité contre Rome, et depuis Arminius jusqu'à Luther, jusqu'à Dœllinger, il est bien peu d'Allemand qui ne songe à enlever des aigles au Capitole ou des bannières au Vatican. Dans son organisation civile et son économie religieuse, elle a fait, à ses passions, grande place. L'empire du monde doit lui appartenir ; n'a-t-elle pas, pour soutenîr cette suprématie, d'invincibles légions? L'hégémonie intellectuelle ne doit pas moins lui convenir, et dans ce but, pour la formation de ses prêtres, elle néglige beaucoup la pratique des vertus, mais s'efforce de les remplacer par la science. De là une certaine infatuation nationale, sensible dans ces hommes d'Eglise, plus sensible dans les fidèles. Par son opposition au concile, Dœllinger caressait donc habilement la fibre nationale ; il soulevait à la fois le clergé, les fidèles et les gouvernements ; il se montrait mauvais prêtre, mais bon allemand. Munich lui conféra le droit de bourgeoisie ; des émules coururent sur ses brisées. Dans le grand duché de Bade, on répandait un écrit, où il était dit que Rome voulait établir l'absolutisme religieux et qu'il fallait réagir contre cet entraînement funeste. Un autre prêtre, Froschammer, non content de rejeter l'infaillibilité du Pape, répudiait l'infaillibilité des évêques et noyait l'Eglise dans l'océan des opinions humaines. Au nom de la science allemande, élevée au dessus de l'Eglise, on se précipitait dans le gouffre impur du rationalisme.

Agitation libérale

19. Les libéraux, non contents d'agiter le public par la presse, essayèrent, par des adresses, de capter l'épiscopat. Par là, de simples laïques se mettaient de la partie. Parmi eux, se trouvaient des *penseurs* qui opposaient modestement leur jugement au jugement de l'Église. D'après leur savante ignorance, il n'était pas besoin de concile pour réformer le peuple chrétien, la science devait suffire. La *Gazette d'Augsbourg* décernait naturellement, à ces fagotteurs d'adresses, des brevets de bons et sincères chrétiens, *éclairés* surtout de toutes les lumières de leur temps et de leur pays. Mais on ne vit point leur figure, et on ne sut jamais bien qui avait écrit ces fameuses adresses, ni combien les avaient signées. Le texte s'étala complaisamment dans les feuilles publiques et fournit, aux passions, un nouvel aliment. Ensuite l'adresse de Coblentz fut envoyée à l'évêque de Trèves qui n'y répondit point; l'adresse de Bonn fut remise à l'archevêque de Cologne qui se contenta d'en accuser réception. En somme, ces adresses demandaient la séparation de l'Église et de l'État, le gouvernement des paroisses par des comités communaux, des diocèses par des synodes diocésains, des Églises de chaque pays par des conciles nationaux, synodes et conciles perfectionnés à la moderne, d'après la théorie naturaliste des droits de l'homme et du citoyen, la nomination des Évêques par le peuple, la suppression de l'Index, etc. Ainsi les catholiques libéraux d'Allemagne s'unissaient au cabinet de Munich, et par lui à la Prusse et aux autres gouvernements protestants, pour chercher à ôter la liberté au Concile, pour l'empêcher de toucher à certaines questions, en même temps, ils soulevaient ces mêmes questions, les livraient aux vents des discussions publiques, ne s'apercevant pas qu'en agissant de la sorte, ils mettaient le Concile dans la nécessité de réagir. On s'attaquait aux fondements mêmes de l'Église, on demandait une réforme complète de sa constitution ; on voulait subordonner le Pape aux évêques, les évêques au clergé, le clergé aux laïques. Sous prétexte que l'ordre surnaturel est distinct de l'ordre naturel, on prétendait que l'Église n'a rien à voir dans celui-ci, qu'elle doit le lais-

ser tout entier aux gouvernements dont on fait les souverains pontifes, les juges suprêmes, les interprètes infaillibles de la religion naturelle ; et lorsque de telles doctrines étaient prêchées par des laïques masqués, par des prêtres anonymes, par des facultés de théologie, avec l'appui des gouvernements persécuteurs, on eut voulu qu'un Concile se tint sans y prendre garde !

20. Ces circulaires, ces articles, ces adresses, ces brochures, tout cela était l'œuvre du ministre bavarois Hohenlohe et de ses comparses. Le peuple et le clergé d'Allemagne n'étaient pas encore entrés en scène. On parlait d'une adresse collective à tous les évêques allemands; cette adresse parut, mais ne fut qu'une protestation banale contre l'infaillibilité. Le congrès des sociétés catholiques, réuni à Dusseldorf, vota, le 6 septembre 1869, au milieu des plus vifs applaudissements, la résolution suivante : « Fermement convaincu que le Saint-Esprit dirigera les travaux du Concile, il sait que toutes les décisions de cette assemblée assureront le triomphe de la vérité sur l'erreur et apporteront aux peuples le salut éternel. Les catholiques d'Allemagne espèrent que leurs princes et leurs gouvernements s'abstiendront de tout acte qui pourrait violer la liberté des travaux et des délibérations du prochain Concile. » C'était parler d'or. Ceux qui voient, dans le Concile, une autorité humaine ont évidemment lieu de redouter que cette assemblée ne devienne une arène, ouverte à l'intrigue et à l'ambition. Dès lors, il est simple qu'ils recourent à la tactique des partis et qu'ils cherchent à exercer une pression. Pour nous autres, catholiques, le Concile est l'organe du Saint-Esprit. Aussi nous est-il impossible de ne pas témoigner à son égard un saint respect et un filial dévouement.

Réponse catholique

Au mois de septembre 1869, devait se tenir à Fulda une assemblée des évêques allemands, pour étudier en commun les besoins religieux de leurs diocèses. La veille du jour où ils devaient s'assembler, tous les évêques reçurent, par la poste, une brochure intitulée : « Quelques réflexions sur cette question :

Est-il opportun de définir l'infaillibilité du Pape, respectueusement soumise aux vénérables archevêques et évêques. » On s'efforçait d'y démontrer, à grand renfort d'arguments, l'inopportunité pour l'Église de proclamer le dogme de l'infaillibilité pontificale. J'ignore si ce *factum* exerça quelque influence sur les sentiments des vénérables prélats ou si la science allemande, sous l'influence lointaine des idées gallicanes et jansénistes, fit quelque impression sur leur esprit. Le fait est qu'ils pensèrent tout de suite à l'infaillibilité, posèrent les conditions de sa définibilité théologique, et quant à l'opportunité d'une définition, se prononcèrent entre eux, à la majorité, contre. Mais tous réunis, ils adressèrent, au peuple allemand, une pastorale, où ils s'appliquaient à démentir les bruits malveillants semés par les libéraux. Le ton calme et digne avec lequel les Évêques rappelaient aux fidèles, la véritable doctrine de l'Église sur les Conciles, leur solennelle affirmation que les Conciles ne pouvaient proclamer de nouveaux dogmes, furent maintes fois interprétés dans le sens le plus faux. On en trouve un écho dans une lettre du roi de Bavière à l'archevêque de Munich. Mais on ne peut que louer, dans son sens obvie, cette pastorale, et recommander surtout ces belles paroles : « Il n'y a rien de plus étranger, de plus contraire au caractère de l'Église catholique que l'esprit de parti. Il n'y a rien contre quoi le divin Sauveur et ses Apôtres se soient exprimés avec plus d'énergie, que contre cet esprit de parti et de division, et c'est précisément pour exclure tout esprit de cette nature et pour conserver l'unité de l'esprit dans le lien de la paix, que le Christ a placé parmi les Apôtres l'un d'eux, comme centre de l'unité et comme suprême Pasteur de tous, subordonnant à son autorité paternelle les Évêques, les prêtres, les fidèles du monde entier, tous unis à lui par l'indissoluble lien de l'obéissance, fondée sur la foi et sur la charité.

« L'Église renferme une infinie variété de caractères nationaux et individuels, elle comprend dans son sein les associations, les corporations et les états les plus différents de la vie religieuse; elle tolère, bien plus, elle protège les plus grandes

variétés d'opinions théoriques et pratiques, mais jamais elle ne tolère et n'approuve les partis, jamais elle n'est elle-même un parti. Aussi est-il impossible pour un cœur catholique, dont la foi et la charité n'ont pas été troublées par les passions, de se laisser aller à l'esprit de parti en ce qui concerne la religion et l'Église : car sa foi l'engage à subordonner son propre jugement, et bien plus encore ses intérêts particuliers et ses passions, en toute humilité et charité et avec une confiance sans bornes, à la plus haute et infaillible Chaire, que le Christ nous a commandé d'écouter, et dont il a dit pour toujours : *Celui qui vous écoute, m'écoute.*

« Cette très haute et infaillible Chaire de l'Église ou plutôt le Christ lui-même et son Saint-Esprit, par Elle va parler à tous dans le prochain Concile œcuménique, et tous les hommes de bonne volonté, tous ceux qui sont de Dieu écouteront sa voix, la voix de la vérité, de la justice, de la paix du Christ.

« Pierre et les Apôtres, au premier Concile de Jérusalem, n'avaient qu'un seul et même sentiment, un seul et même langage; il en sera de même aujourd'hui, et il deviendra évident pour le monde entier que tous, dans l'Église catholique d'aujourd'hui, sont d'un même cœur et d'une même âme, comme dans les premières communautés de chrétiens.

« C'est de cette source de l'unité que se répand dans l'Église tout ce qui est grand, bon et salutaire : tous les biens du christianisme en dépendent, c'est par cette unité seulement que nous participons à la lumière et à la vie du Christ. C'est pourquoi, dans son oraison après la Cène, le Christ a particulièrement demandé pour les siens à son Père céleste le bien de cette unité ; car c'est dans le bien de l'unité que sont compris tous les autres biens du salut : la foi, la charité, la force, la paix et toutes les bénédictions du Ciel.

« Des divisions et des séparations sont venus les plus grands maux qui aient affligé la chrétienté et le monde, tandis que le salut vient du retour et du rétablissement de l'unité.

« Si, de nos jours, et nous devons le reconnaître en rendant

grâces à Dieu, tant de dommages des mauvais jours ont été réparés, si la vie ecclésiastique et religieuse s'est fortifiée malgré toutes les difficultés des temps, s'il a été fait beaucoup de bien pour le salut des âmes et pour le soulagement des pauvres et des souffrants, si l'on a vu croître admirablement parmi les ecclésiastiques et les laïques l'esprit de foi et l'amour pour l'Église, si le royaume de Dieu prend une nouvelle vigueur dans le monde entier et porte des fruits abondants, si même les coups portés à l'Église et toutes les épreuves qu'on lui fait subir ne font que tourner à sa gloire, — cela vient, nous n'en doutons pas, de cette concorde intime et de cette unité de sentiments qui, grâces à Dieu, règnent dans tout le monde catholique, malgré quelques affligeantes mais légères agitations. Ce n'est pas une vaine prétention, mais une agréable et publique vérité, que tous les Évêques catholiques de l'univers sont liés entre eux et avec le Siège apostolique dans la plus parfaite unité, et que le clergé et le peuple s'accordent de la même manière avec leurs Évêques. Cette magnifique concorde existe entre les différentes sociétés qui existent dans l'Église, et les catholiques de toutes les nations se sentent unis dans la même foi, dans le même amour pour l'Église. Les dangers et les malheurs des temps n'ont fait que fortifier cette concorde, et le concours dévoué de toutes les nations pour la défense du Saint-Père, si violemment attaqué, a tout particulièrement resserré de plus en plus ce lien de l'unité.

« Dans l'esprit de cette unité, comme envoyés du Christ, au nom du Christ, et nous inspirant de son cœur, nous vous prions et conjurons tous, devant tous nos coopérateurs dans le sacerdoce et dans la chaire sacrée, de faire tous vos efforts, par la parole, par l'écriture et par l'exemple, pour amener cette parfaite concorde de l'esprit, en mettant de côté tout ce qui entretient les disputes et les dissensions, et en vous abstenant de tout ce qui nourrit la discorde et qui excite les passions humaines. »

En Belgique 21. En Belgique, en Angleterre et dans les divers états de la

chrétienté, les évêques adressèrent la parole à leurs ouailles pour les associer, par la foi, la prière et les exercices de la pénitence jubilaire, à la préparation du Concile. Les fidèles répondirent à ces appels, soit par des adresses contenant l'expression de la foi la plus pure, soit par des contributions volontaires en argent pour prendre part aux frais que le Concile imposerait au Pape. Après l'Allemagne, il n'y eut d'agitation qu'en France ; en France, les idées gallicanes et libérales jouèrent le rôle qu'avait joué en Allemagne, l'infatuation scientifique. Le premier qui assuma ce rôle fut l'évêque refusé de Vannes, Henri Maret. Docteur de la faculté civile de théologie, devenu doyen par un coup de force qui avait renversé l'abbé Glaire, auteur de divers ouvrages où il y avait toujours quelque grosse chose à reprendre, évêque *in partibus* après avoir réclamé vainement pour les métropolitains le droit d'instituer les évêques, ce dignitaire de l'Université impériale, n'était, en somme, qu'un esprit faible, faux et présomptueux. Par ses lacunes d'esprit, par sa position et ses préjugés, c'était bien l'homme prédestiné à la fonction, quelque peu ridicule, de porte-drapeau du gallicanisme. Depuis 1821, le gallicanisme n'avait pas donné signe de vie ; depuis 1830, il avait été effacé par le plus beau mouvement de rénovation catholique et Montalembert avait pu mettre au défi Louis-Philippe et ses ministres de faire signer les quatre articles par un seul évêque. Entreprendre, en 1868, devant le public, la soutenance des thèses gallicanes, n'était, ridicule à part, ni licite, ni convenable. La question n'était plus libre ; en la traitant, là où avaient échoué Bosssuet La Luzerne, on était sûr de ne rencontrer que des inconvénients et de ne pas remporter un seul avantage. En admettant que Maret ne fut pas le théologien officieux de l'Empereur, — soupçon que les circonstances rendaient plausible, — on ne voit pas bien ce qu'il pouvait prouver, quand Bouix, Réaume, Gérin, Manning, Dechamps et vingt autres écrivaient des ouvrages et publiaient des pastorales où triomphaient les doctrines romaines.

22. L'ouvrage parut en septembre 1869 ; il était intitulé : *Du* Maret

Concile général et de la paix religieuse, 2 vol. in-8. L'ouvrage fut envoyé gracieusement à tous les évêques français et présenté au Pape, avec une lettre de l'auteur, par l'ambassadeur de France : ces circonstances firent présumer que si le gouvernement n'était de rien pour les idées du livre, il pouvait bien être de quelque chose pour les frais. Dans la lettre au Pape, le prélat disait naïvement que le Concile constituait une crise, dont le remède se trouverait dans les solutions de son livre. Dans le livre, il contestait la souveraineté monarchique du Pape, ou du moins en défigurait gravement le caractère ; et, son livre fait, il le soumettait au jugement définitif du Pape. Sa conduite contredisait parfaitement sa théorie : de deux choses l'une, ou il fallait écrire autrement ou il fallait ne pas se soumettre au pouvoir des clefs. Par le malencontrueux emploi de la langue française, le livre ne pouvait pas s'adresser au Concile, a moins de le traduire. Par contre, il tombait entre les mains d'une foule de gens incapables de le comprendre, incapables d'en peser les arguments, mais tout à fait capables d'en abuser.

Dans son fond, l'ouvrage reposait sur cette contradiction : Que le pape est souverain et infaillible, mais qu'il n'est tel que par le concours de l'épiscopat; c'est par l'appui de ses subordonnés, qu'il est chef infaillible et souverain. Le pape est l'organe de l'épiscopat, il ne serait rien par lui-même. On essaie de prouver cela par de longues études sur les conciles, études d'où la théologie et l'histoire sont également absentes. L'auteur ne connaît même pas les ouvrages de l'érudition contemporaine qui eussent pu éclairer son inexpérience, il se traîne dans les vieilles ornières et s'y embourbe, avec une complaisance digne d'une meilleure cause. Mais jamais livre, composé plus à loisir, ne tomba plus à plat. Réfuté en détail par les *Études religieuses* et par la *Civilta*, par le *Monde* et par l'*Univers*, par le P. Ramière et par Dom Guéranger abbé de Solesmes ; combattu vigoureusement, disons le mot propre, coulé bas par l'évêque de Poitiers, Louis-Édouard Pie, par l'évêque de Nimes, Henri Plantier, par l'évêque de Rodez, Louis Delalle, il fut vainement défendu par son au-

teur. Après le Concile, l'auteur que les préjugés gallicans et libéraux avaient jeté dans de graves erreurs, sut honorer noblement sa foi et sa vertu en rétractant son livre et en le retirant du commerce. « Belle retraite, disait Napoléon, mais c'est une retraite. »

23. Pendant que les deux volumes de l'évêque *in partibus Sorbonicorum* défrayaient la controverse, le public fut péniblement impressionné par une fugue du P. Hyacinthe, qui partit comme un pétard. De son nom de famille, il s'appelait Loyson, nom bien approprié à ses qualités d'esprit, surtout à son défaut d'équilibre et de fixité. Carme, il avait été, pour son libéralisme chaud et son éloquence échevelée, appelé à la chaire de Notre-Dame. Dans cette chaire et au congrès de la paix, ce carme extravagant s'était déchaussé, mais de façon à laisser entendre qu'il était sans culotte. Sur les représentations de son général qui lui conseillait la prudence, le carme quitta son couvent ; le supérieur de la province déserta son drapeau devant l'ennemi. Dans la lettre où il notifie cette sotte escapade, il quitte, dit-il, son couvent devenu une prison de l'âme ; il proteste contre les doctrines qui se disent romaines, mais qui ne sont pas chrétiennes, et qui, dans leurs envahissements successifs, tendent à changer la constitution de l'Eglise, le fond comme la forme de son enseignement et jusqu'à l'esprit de sa piété. Une fois évadé, Loyson ne sut plus tenir en place. On le voyait partout, très embarrassé de lui-même, très embarrassant pour les autres, multipliant les écritures frivoles pour justifier son cas. La presse reproduisit fidèlement ses lettres, notamment une épître au Pape et un mémoire aux évêques sur les cinq plaies de l'Eglise. A la fin, le gros défroqué prit femme et eut un enfant qu'il baptisa de tous les noms illustres du calendrier. Par un dernier trait, non moins vil, mais plus odieux, Loyson s'enfuit à Genève pour être curé par la grâce du suffrage des athées monstrueux qui persécutaient l'Eglise. Démissionnaire de sa cure, religionnaire en chambre, il se dit gallican et donne des conférences sous le patronage des radicaux, tous plus ou moins

persécuteurs. Le sens moral du fait est indiqué dans la fable de la grenouille qui veut s'enfler comme un bœuf.

Le Correspondant

21. Le P. Hyacinthe était passé comme un météore, sorti d'un marais, pour y retomber sans retour; l'évêque de Sura était passé comme passent les savants avec leurs gros tomes, en recevant des compliments de ceux qui ne le lisaient pas et des objurgations de ceux qui le lisaient, mais sans exercer aucune influence. De ces deux éclipses, l'une avait plus compromis qu'obligé la faction libérale; l'autre, sortie d'une entreprise au profit de l'empire, ne pouvait satisfaire les passions religieuses des libéraux qu'en ajou. nant leurs espérances politiques. Ces mécomptes ne pouvaient suffire au parti. Cette armée, où l'on comptait plus de généraux que de soldats, plus de laïques que de gens d'église, ne pouvait se pousser que par une intrigue, non par une bataille. C'était, du reste, moins une armée qu'une coterie; comme autrefois les ariens, elle cherchait le moyen de se faufiler avec un iota fauduleux et d'entraîner les esprits en les passionnant. Les partis sont toujours les mêmes, parce qu'ils ne s'inspirent partout que des passions.

Le grand cheval de controverse, adopté par les chefs laïques du catholicisme libéral fut *l'opportunité*. Ces gens d'esprit prétendaient que la définition de l'infaillibilité n'étant pas, selon eux, opportune, ne devait pas avoir lieu. A les entendre, ils y croyaient; mais à la proclamation de cette vérité, leur sagacité supérieure voyait de graves inconvénients. Modestie à part, leur déclaration devait devenir, pour l'Eglise, un oracle. Dès lors, ce mot solennel est vague, vide et perfide d'inopportunité déjà admis par les allemands, devint le mot de passe des libéraux français. Par là, ce qu'ils entendaient écarter ce n'était pas tant l'infaillibilité, que la condamnation, plus ou moins formelle, des théories du libéralisme. De là, d'abord un article dans le *Correspondant* du 10 octobre 1869, article où le duc Albert de Broglie, Alfred de Falloux, Foisset, Cochin, Montalembert, Dupanloup déposèrent la quintessence de leur sagesse. D'après eux, en convoquant le Concile, le Pape avait compris quelles ressources lui of-

frait la civilisation moderne, pour délivrer son Église de ses entraves et lui rendre la *plénitude de ses organes* : il paraît que l'Église avait été précédemment mutilée ou asservie. Deux craintes effrayaient leurs grands esprits : la crainte que la monarchie pontificale, jusque là tempérée, ne devînt *absolue* et que les définitions portées ne missent en opposition les devoirs du chrétien et du citoyen. Il y avait bien de quoi s'occuper au Concile; il fallait d'abord, conserver dans l'Église, la *Monarchia inter fratres*. Mais il y a de quoi se rassurer : du moment que les Conciles auront été une fois possibles, ils seront toujours *nécessaires*. Voilà que Pie IX enchaîne l'avenir, et destitue ses successeurs du droit de convoquer ou de ne pas convoquer des Conciles. L'Eglise est désormais en bonnes mains; elle vient de recevoir un perfectionnement. C'est son 89 qui commence.

Le *Protestant libéral* félicita chaudement le *Correspondant* de ce maître-article; seulement il fit observer qu'au lieu du concile décennal, il fallait, dans l'Église, le concile en permanence et le gouvernement parlementaire. L'*Union* et l'*Univers* de Paris, le *Catholique* de Bruxelles et le *Tidj* d'Amsterdam, rejetèrent vigoureusement l'article acclamé par le *Protestant libéral*, mais le *Correspondant*, journal libéral, se refusa habilement à toute controverse. On remarqua seulement qu'il propagea son article avec le concours de certaine *Boîte à Pérette* et que la procédure indiquée par le *Correspondant*, fut littéralement suivie, au Concile, par l'opposition. *Beaucoup de bruit pour rien*, dit le proverbe.

25. Le comte de Falloux avait essayé, paraît-il, de certaines phrases à effet ; devant l'anathème du Pape, il déclara n'avoir rien dit. Montalembert, affaibli par la maladie et exaspéré, écrivit aussi beaucoup de choses déplaisantes et malséantes; par là qu'il se déclarait soumis, nous les oublions pour ne nous rappeler que de ses services. Des amis du premier degré voulaient offrir, à l'évêque d'Orléans, une adresse et une crosse, armée par en bas d'un bec de fer : le prélat refusa ces hommages plus bruyants qu'utiles. Mais, de sa personne, il donna avec force, Dupanloup

d'abord par des mandements de service, puis par des *Observations* contre l'infaillibilité et par un *avertissement* donné à Louis Veuillot, rédacteur en chef de l'*Univers*. Pour l'avertissement, l'évêque d'Orléans n'avait aucune qualité à l'intimer à un diocésain de Paris ; il lui reprochait ses excès de doctrine, son intrusion dans les affaires les plus délicates, ses injures à ses frères et la solidarité qu'il imposait à l'Eglise pour ses idées les plus personnelles : reproches surannés et frivoles que le prélat eut dû d'abord s'adresser à lui-même. Dans les *Observations*, il combattait l'opportunité en alléguant les difficultés qui s'opposaient à la définition de l'infaillibilité pontificale ; il tirait ces difficultés du fond de la question, des faits passés, de l'état des esprits, des notions de fait et de droit qu'implique la définition *ex cathedra*. Cette brochure sans théologie et fort passionnée prenait à parti d'éminents défenseurs de l'Eglise, Victor Dechamps, Henri Manning, Georges Philipps, Ward et plusieurs autres. Par le fait, elle donnait une tête épiscopale à ce mouvement factice d'opposition au Concile, et fournissait à tous les mécréants, des prétextes plutôt que des raisons pour ne pas accepter une définition éventuelle. Dans le fond, elle ne contestait pas seulement l'opportunité, elle atteignait l'infaillibilité. Dans la réalité, elle posait mal la question : il ne s'agissait pas précisément de l'infaillibilité, mais de la *constitution* de l'Eglise ; il s'agissait de savoir où se trouve, dans l'Eglise, le souverain pouvoir, la plénitude de puissance qui régit l'Eglise universelle, et cette plénitude appartient au Pape. De plus, Dupanloup amassait, autour de l'infaillibilité, de vains nuages, les mots de dogme nouveau, d'infaillibilité personnelle et séparée, des digressions inutiles sur Libère, Vigile et Honorius, le *romanisme insensé* de l'infaillibilité privée du Pape, des difficultés illusoires sur la position des évêques dans l'Eglise après la définition et l'inutilité ultérieure des conciles. Sans doute, l'infaillibilité pontificale a bien ses profondeurs théologiques ; mais enfin il n'est pas difficile de comprendre qu'une définition *ex Cathedra* vient du Pape comme Pape, qu'elle s'adresse à l'Eglise

universelle et lui propose à croire, comme dogme, une vérité contenue dans le dépôt de la révolution. Cet évêque, plus passionné qu'aveugle, ne s'emportait que plus vivement par exemple contre le projet de définition par acclamation, qui n'exista jamais que dans son esprit, et contre l'ingérence de quelques journalistes coupables à ses yeux d'avoir posé, je veux dire *créé* la question, comme si la question de l'infaillibilité n'avait pas été posée, agitée, éclairée, résolue depuis 1682.

Jusque là cependant, Dupanloup n'était qu'un controversiste bruyant, maladroit et sans grande valeur. Où il devient plus coupable, c'est quand il jette, lui évêque, aux passions d'une foule incompétente, ces ridicules paralogismes, raisons à ses yeux, mais qu'il devait présenter au concile, où elles auraient reçu leur châtiment ou leur récompense. Où il devient tout à fait répréhensible, c'est quand, cette brochure est traduite par ses soins dans toutes les langues de la civilisation, propagée en Europe et en Amérique, envoyée à tous les évêques pour former une sorte d'anté-concile, jetée à tous les échos de la presse pour fomenter le schisme et semer l'hérésie. On a posé la question de savoir si toutes ces brochures qui n'en sont qu'une, la brochure omnilingue contre les *difficultés* inouïes de l'infaillibilité était l'œuvre de Dœllinger ou de Dupanloup. On a dit qu'elle n'était pas de Dupanloup, dénué de toute théologie et incapable de dresser cette thèse diabolique ; on a dit qu'elle était de Dupanloup, seul capable de répandre ainsi cette brochure et de soulever cette tempête. Les deux sentiments peuvent se concilier : Dœllinger a fort bien pu donner, à la thèse, la première forme scientifique ; Dupanloup lui souffler le vent qui la rendait légère et le feu qui la rendait dangereuse. Le fait certain, c'est qu'il y avait, entre ces deux hommes, partie liée ; on sait que Dupanloup visita Dœllinger. « Au moment *décisif*, avait dit l'adresse de Coblentz, les représentants les *plus autorisés* des nations allemande et française sauront faire valoir l'idée de la restauration *sur les anciennes bases* de l'organisation catholique et donneront, à cette idée, une forme *déterminée et convena-*

ble. » La brochure hérétique et schismatique contre l'infaillibilité est le fruit exclusif et seul possible de ce concert. Dœllinger en donna la preuve lorsque, dans son *Mercure*, il accusa, sans réplique à craindre, Dupanloup et Montalembert de l'avoir lâchement abandonné dans sa révolte contre Rome, aboutissement logique de cette campagne contre l'infaillibilté.

Après l'ouverture du Concile, l'évêque d'Orléans continua, par lui-même et par d'autres, cette scandaleuse campagne contre l'infaillibilité; il prit notamment à partie, en dehors du Concile, les archevêques de Malines, de Westminster et de Baltimore, adversaires dangereux pour un si frivole athlète; il délayait fort inopportunément ses bouillons contre l'opportunité ; à grand renfort de phrases échauffées, il pronostiquait les ouragans qu'il provoquait et les schismes dont il se faisait le coupable promoteur. Parmi les gens de rien qu'il déchaîna contre le concile, on cite un de ses grands vicaires, auteur d'une dissertation latine sur les péchés mortels que commettrait un évêque votant l'infaillibilité ; et le P. Gratry, de l'Académie française, ci-devant Oratorien, qui écrivit quatre lettres, pour la défense de l'évêque d'Orléans. Le P. Gratry, controversiste décidé contre les radicaux, auteur d'ouvrages philosophiques intéressants pour les gens du monde, ne s'était jamais occupé d'histoire et n'était pas homme à s'y pousser. Des malfaiteurs lui mirent sous la main des textes qu'ils avaient racolé un peu partout, sans aucune bonne foi. Le P. Gratry, les prit de confiance et se mit à déclamer fort étourdiment contre Honorius, les fausses Décrétales, le *Thesaurus* grec, et l'école de mensonge qu'il accusait d'avoir falsifié le Bréviaire Romain. C'en était trop. L'évêque de Strasbourg, André Rœss, condamna ces lettres comme renfermant des propositions fausses, scandaleuses, outrageantes pour l'Eglise, ouvrant la voie à des erreurs déjà condamnées par les Souverains Pontifes, téméraires et sentant l'hérésie. Une vingtaine d'évêques français adhérèrent publiquement à cette condamnation ; les autres y adhérèrent mo-

ralement. Gratry s'arrêta, mais ne se rétracta que plus tard, un peu avant de mourir.

26. Ainsi, pour ne parler que de la France, le gouvernement se montra, contre le concile, plus révolutionnaire que catholique et plus allemand que français. La faction gallicane et libérale, réchauffée par ce gouvernement qu'elle courtisait plus par intérêt que par sympathie, essayait de donner, à l'empire, une transformation libérale, et, au gallicanisme, un renouveau. A part ces exceptions, plus bruyantes que fondées, les fidèles, le clergé et les évêques, professaient sur le Syllabus et l'infaillibilité, la même doctrine que les autres régions de la chrétienté. Pour le comprendre, il suffit de rappeler tous les grands travaux des Lamennais, des Gousset, des Guéranger, des Gerbet, des Salinis, des Rohrbacher et de tant d'autres qui, depuis quarante ans, aux applaudissements du peuple chrétien, battaient en brèche les vieux postes du gallicanisme; il suffirait à la rigueur de rappeler le serment du sacre qui lie les évêques au Pape, les oblige de défendre son autorité, ses droits, ses privilèges. Dans les précédentes épreuves de nos églises, Soardi, Barruel, Villecourt avaient recueilli les témoignages de nos évêques, pour les montrer fidèles aux vieilles traditions de la France et les opposer aux aberrations du gallicanisme. En ce moment, sur le seuil du Concile, les Plantier, les Pie, les Delalle, les Mabille, les Latour d'Auvergne, les Desprez, les Fillion, les Caverot font écho aux déclarations des évêques du XVIIIe et du XVIIe siècle, aux doctrines de la Scolastique, aux témoignages des Pères depuis saint Bernard jusqu'à saint Irénée. C'est la plus constante de toutes les traditions de la France; Bossuet lui-même, malgré ses heures de faiblesse, n'y fait pas, autant qu'on le dit communément, exception. Résistance catholique

Parmi ces évêques, deux, l'évêque de Nîmes et l'archevêque de Bourges composèrent même des ouvrages de longue haleine les archevêques de Malines et de Westminster, Victor Dechamps et Edward Manning, sans compter leur participation à la polémique, publièrent aussi d'excellents ouvrages. Parmi les prêtres

et les laïques, l'Église trouva d'ailleurs de vaillants champions. Sans compter les rédacteurs de l'*Univers*, jour et nuit sur la brèche, qui donnèrent les plus belles marques de piété envers le Saint-Siège, il faut citer ici avec honneur Joseph Chantrel, Théodore Rambouillet, Michel Maupied, Amédée de Margerie, le jésuite Ramière, et le bénédictin Guéranger(1). Tous répondirent aux allégations des adversaires, avec autant de solidité que d'éloquence; l'abbé de Solesmes, avec l'autorité de sa haute science, leur porta des coups plus décisifs; un peu plus tard, quoique souffrant, il composa sur la *Monarchie pontificale*, un livre dont la lumineuse argumentation dissipa les dernières incertitudes du concile.

Les radicaux 27. Si quelque chose avait pu dessiller les yeux des gallicans et des libéraux, c'était l'attitude hostile de tous les ennemis de l'Église. Pour placer son estime à bon escient, il faut voir de quel côté vont les gens de bien; là où vont les méchants, il est clair qu'on ne sert pas la vérité, la vertu et la justice. Or, sans parler des gouvernements hérétiques, schismatiques ou rationalistes, tous très décidés contre le Concile, tous les partisans de l'impiété jettaient feu et flamme contre la résolution de Pie IX. L'assemblée générale du Grand-Orient de France, réunie en juillet 1869, discuta la proposition de réunir, pour le 8 décembre, un convent maçonnique et de proclamer, contre le Concile, les grands principes du droit humain qui sont la base de la franc-maçonnerie. Le grand maître de la franc-maçonnerie italienne exprimait les mêmes sentiments qui avaient prévalu en France. Un peu auparavant, Joseph Ricciardi, député au parlement italien, lançait à tous les vents son adresse aux libres penseurs de toutes les nations. Ces libres penseurs étaient conviés à une grande assemblée qui se tiendrait à Naples, le jour de l'ouverture du Concile, à l'effet de constituer une puissante association humanitaire, fondée sur le principe du libre examen. « Que le 8 décembre, disait-il emphatiquement, dans les deux prin-

(1) L'adversaire le plus décidé de Dupanloup fut l'empereur de Russie qui fit publier, pour les besoins du schisme, ses *Observations*, à des milliers d'exemplaires.

cipales villes de l'Italie, le monde contemple, d'une part la vérité et la raison, de l'autre l'aveuglement et le mensonge, ce qui veut dire que tout en renouvelant notre déclaration de guerre éternelle à la papauté, nous nous garderons bien d'opposer un nouveau *Credo* à celui que Rome patronne... Nous nous appuierons d'un côté sur le principe sacré de la liberté de conscience, de l'autre sur les principes immuables de la morale, de cette morale que l'on ne fait pas découler de tel ou tel système de théologie, mais qui est fondée exclusivement sur la raison et le bon sens de tout homme resté libre de la triste influence du prêtre... toutefois il nous faut joindre aux paroles les actes... nous, libres penseurs, qui désirons par dessus tout le bien-être universel, nous prendrons pour devise : Charité et instruction. Nouvelle franc-maçonnerie, nous ferons tous nos efforts pour exercer la charité de deux manières : 1° en procurant du travail à toute personne valide qui en aura cherché inutilement; 2° en procurant la subsistance de quiconque serait incapable d'y pourvoir en travaillant. Quant à l'instruction, ce pain de l'âme, notre association devra s'efforcer d'y faire participer tout le monde. C'est nous qui sommes les vrais disciples de Jésus-Christ. » Ailleurs le même Ricciardi déclarait que le premier point de son programme, c'était une *guerre implacable* à la papauté et aux superstitions de toute nature; c'est là justement, ajoutait-il, *un des fruits* de la franc-maçonnerie.

28. Ce projet toutefois ne fut pas admis sans contestation. Les prudents des loges craignaient que cette assemblée ne découvrît trop le but des sociétés secrètes toutes armées contre l'Eglise et n'inspirât crainte aux conservateurs; ils craignaient aussi qu'en face de l'Eglise, une par son dogme, sa morale, son culte, sa discipline, l'opposition fanatique des idées révolutionnaires ne vînt les couvrir de confusion et les convaincre d'impuissance : ils craignaient enfin que les orateurs ne dépassassent toute mesure et ne fissent avorter l'œuvre par l'intervention du pouvoir civil, ou sous un coup de sifflet. Mais quand les passions parlent, la prudence n'est plus écoutée. L'ancien vénérable

L'autre concile

d'une loge maçonnique, Sbarbaro vint rassurer les censeurs de Ricciardi. « Quand, dit-il, des hommes tels que Michelet, Quinet, Garibaldi, etc, etc, se sont approprié une idée émise par un citoyen aussi honorable que Ricciardi; quand les plus mortels ennemis de Rome, oubliant les divergences de doctrine qui les séparent, se sont tous réunis dans une pensée de protestation contre le Concile; quand une grande partie de la démocratie de l'Amérique et de l'Europe a vivement applaudi à l'anti-concile; quand les feuilles de sacristie l'accablent de leurs insultes et de leurs moqueries, le moment me semble bien mal choisi pour tourner en dérision une œuvre ridiculisée et maudite par l'Eglise.

L'appel de Ricciardi ne resta pas sans écho. Adhérèrent à l'anti-concile : 62 loges maçonniques italiennes et étrangères, 34 sociétés ouvrières, 25 associations italiennes, 25 associations étrangères, 63 groupes de libres penseurs italiens et 27 étrangers. Il y eut quelques milliers d'adhésions individuelles; la plupart sont des actes d'impiété, de haine et même de fureur contre l'Eglise Romaine et contre toute religion; par leurs conséquences possibles, ce sont purement et simplement des programmes de brigandage. Au jour dit, environ trois cents libres penseurs se réunirent à Naples. L'anti-concile n'eut que deux séances : on ne peut bien les comparer qu'au cratère du Vésuve et à l'éruption de sa lave, quand le Vésuve entre en fureur. Il ne peut rien s'imaginer de plus monstrueux et de plus sot. On peut croire que les libres penseurs eurent conscience du ridicule auquel ils s'étaient exposés et allèrent gaiement, plusieurs du moins, au devant d'un arrêt de dissolution. A la seconde séance, l'inspecteur de police lut la déclaration suivante : « Comme on est sorti du domaine de la philosophie pour entrer dans celui du socialisme, en faisant des vœux pour la destruction de l'ordre actuel, au nom de la loi, je déclare l'assemblée dissoute. » L'anti-Concile s'en allait en fumée (1).

Nous venons de voir l'œuvre du Diable; il est temps de venir à l'œuvre de Dieu.

(1) Mgr Cecconi, *Histoire du Concile du Vatican*, t. II, passim.

§ IV — LA CÉLÉBRATION DU CONCILE.

29. Pie IX était homme de volonté et homme d'ordre : il avait annoncé l'ouverture du Concile pour le 8 décembre 1869, il entendait l'ouvrir ce 8 décembre. Pendant que les libéraux et les radicaux agitaient le monde par leurs excès; pendant que les fidèles appelaient sur le Concile les lumières du Saint-Esprit et que les évêques se dirigeaient vers Rome par tous les chemins de l'univers, le Pape s'était préparé à recevoir les évêques. Pour l'établissement matériel des Prélats, il avait été pourvu avec la facilité qu'offrait alors la ville de Rome : Pie IX donnait l'hospitalité aux plus pauvres; les familles patriciennes se réservaient d'en recevoir plusieurs. Pour l'installation du Concile, elle s'était faite, avec le concours de l'architecte Vespigniani, dans Saint-Pierre au Vatican, chapelle des Saints Processe et Martinien martyrs. Ce bras-nord de la basilique avait été isolé par une cloison. Au fond, s'élevait le trône pontifical; à droite et à gauche du trône, les sièges des cardinaux, puis ceux des patriarches. Les sièges des archevêques, évêques, abbés mitrés et généraux d'Ordre étaient disposés en gradins à droite et à gauche le long des murs latéraux. Près de l'entrée s'élevait un autel fort simple; à côté de l'autel, la chaire. Des tribunes étaient réservées aux princes, au corps diplomatique et aux théologiens du Concile. A cause de son étendue et du grand nombre de personnes qui assistaient aux séances, la salle offrait d'abord des difficultés pour se faire facilement entendre; en diminuant la pièce en longeur et en hauteur par un grand voile, il fut remédié autant que possible à cet inconvénient, d'ailleurs inévitable dans toutes les grandes assemblées. La salle du Concile

30. Quant au règlement qui devait diriger la sainte Assemblée, le Pontife y avait pourvu, le 27 novembre 1869, par la Bulle *Inter Multiplices*. Expérience faite, ce réglement parut appeler quelques améliorations qui furent édictées le 20 février 1870, par les cardinaux présidents. D'autre part, l'intérêt de l'Eglise exigeait Le règlement

qu'il fut pourvu, en cas de vacance pendant le Concile, à l'élection du Pontife Romain. Une bulle statua que si Pie IX venait à mourir, le Concile serait immédiatement suspendu et que l'élection du successeur se ferait dans la forme usitée. De plus, pour le bien général du peuple chrétien et pour rendre la pénitence plus efficace, il fut pourvu, par la bulle *Apostolicæ sedis*, à la mitigation des censures. Depuis cinquante ans, les peuples s'étaient amollis ; en maintenant les anciennes règles, on eut couru le danger d'épuiser trop tôt leur bonne volonté et en voulant les ramener au bien, de les laisser aller au mal : l'Eglise, qui est une mère, adoucit les règles, pour donner la mesure de son amour et laisser la faiblesse sans excuse.

Ouverture 31. Cependant les évêques arrivaient à Rome avec leurs théologiens; presque tous apportaient au pape des adresses par quoi les prêtres exprimaient, en termes ardents, leurs sentiments de piété envers le Saint-Siège et des présents par lesquels le peuple chrétien donnait la preuve de la même piété. Le 2 décembre eut lieu un congrégation préparatoire; Pie IX y prononça une allocution sur l'union nécessaire entre les membres du concile; c'était l'exhortation la plus à propos qu'il put offrir. D'autre part, les maîtres des cérémonies notifiaient aux évêques l'indication du costume à porter par chaque prélat et l'ordre à observer pour le jour d'ouverture.

L'ouverture du Concile eut donc lieu le 8 décembre. Le temps, précédemment beau, avait tourné; il pleuvait à torrents. Un italien expliquait ce contre-temps par la volonté du diable, de troubler une cérémonie d'où il espérait peu de lustre. Les Pères s'étaient réunis au Vatican de bonne heure. A neuf heures, ils entraient, par l'escalier royal, dans la basilique de Saint-Pierre. Le Pape, porté sur la *sedia gestatoria*, entonna le *Veni Creator*. Depuis six heures du matin, tous les autels étaient occupés par des prêtres offrant le saint sacrifice. Le long des murs, dans le fond des chapelles, des hommes, des femmes, le front dans la main, priaient. D'autres avaient d'autres soucis. « Chacun dans la foule, dit Veuillot, reconnaissait, les siens, les doctes, les élo-

quents, les persécutés, les héroïques. On se montrait ceux qui viennent de si loin et qui ont fait de si grandes choses, maintenant ignorées du monde, mais que l'histoire glorifiera. On se redisait des noms que les peuples futurs liront et béniront au premier chapitre de leurs annales, et que les vieux peuples rajeunis chanteront en racontant leur renaissance et leur rentrée au bercail du Christ. Mêlés aux Evêques de l'Europe encore catholique, voici donc les Evêques de la Chine, les Evêques des Indes, les Evêques de l'Amérique tout entière, les Evêques de l'Afrique, les Evêques de l'Océanie.

« Plusieurs de ces hommes ont fondé leur diocèse et quelques-uns ont fondé leur peuple, et d'autres, après trois cents ans, ont redressé leur siège que l'hérésie avait renversé, et relevé leur église dont l'emplacement même avait disparu. Celui-ci a été choisi de Dieu pour ramener au jour la chrétienté du Japon, enterrée depuis plus de deux siècles au pied d'un gibet; celui-ci a été le premier missionnaire établi dans la contrée, le premier Evêque de son diocèse, le premier Archevêque de sa province; celui-ci a trouvé en arrivant l'anthropophagie, et il laisse en partant des monastères (1). »

La messe d'ouverture fut célébrée par le cardinal Patrizi, dans la salle de Concile. Un vicaire de la basilique prononça le discours d'ouverture, comparant les Pères aux Apôtres qui semaient dans les larmes et devaient moissonner dans la joie. Après quoi, le secrétaire de Concile, Joseph Fessler, déposa le livre des Evangiles sur un trône d'or. Tous les Pères s'approchèrent successivement du Pape pour l'obédience; les cardinaux lui baisèrent la main; les archevêques et évêques, le genou droit; les abbés et généraux d'ordre, le pied. Pie IX adressa aux membres du Concile une courte allocution et les engagea à remplir fidèlement tous leurs devoirs. On entonna ensuite les litanies des Saints qui suivirent les prières liturgiques. Le décret d'ouverture ayant été lu, tous les Pères le ratifièrent et Pie IX

(1) *Rome pendant le Concile*. t. I, p.

entonna le *Te Deum*. Il était près de quatre heures quand la cérémonie prit fin; la réunion d'ouverture avait duré neuf heures. Tous les Pères étaient à jeun. La ville fut illuminée le soir et six corps de musique devaient parcourir les principales rues de la cité sainte. Quelque jours après, en l'honneur des évêques, avait lieu, à la villa Borghèse, une grande revue de la petite armée du Pape.

Nombres de Pères

32. Voici quelle était la composition du Concile. La statistique officielle des membres de la hiérarchie catholique actuelle qui peuvent, de droit ou en vertu d'un privilège, siéger au Concile, comprend 55 Cardinaux, 11 Patriarches, 927 Primats, Archevêques, Evêques et Abbés *nullius*, 22 Abbés mitrés et 29 généraux d'ordres religieux. Le total, d'après un premier catalogue était de 1,044 et d'après un second catalogue publié le 1er mai 1870, de 1,050. En fait, le nombre des Pères présents à la première session était de 691, à la seconde, 705; à la troisième, 667; à la quatrième, 535. Il y avait, des décédés, une quinzaine; et d'absents pour divers motifs, trois cent trente-quatre.

La langue latine est seule admise dans les congrégations générales et les sessions. Des interprètes assermentés sont mis à la disposition des Pères orientaux.

Le Concile avait été ouvert le mercredi; le vendredi suivant, fut assigné pour la première congrégation générale. Après la profession de foi de Pie IV, les Pères devaient procéder à l'élection des quatre commissions dogmatiques, disciplinaires, des ordres religieux et des rites orientaux, composées chacune de vingt-quatre membres. Ces commissions furent successivement élues à la majorité des suffrages.

Commission

33. Précédemment, pour aider à la prompte exécution des affaires, Pie IX avait nommé une commission des *postulata* formée de vingt-cinq membres; elle avait pour objet d'examiner, de rejeter ou d'admettre les propositions dues à l'initiative des membres du Concile. De plus, pour que les choses se passassent honnêtement et selon l'ordre, comme il sied à une assemblée sainte, le Concile dut nommer d'abord deux commissions, cha-

cune de cinq membres : l'un pour les excuser d'absences et congés: l'autre pour les questions de préséance, plaintes et différends. Après quoi la première grande commission nommée, de beaucoup la plus importante et par le fait, à peu près la seule qui eut occasion d'agir, fut la commission *De fide*. Voici la liste officielle de ses membres, dressée par ordre de suffrages obtenus :

1. Mgr Emmanuel *Garcia Gil*, Archevêque de Saragosse (Espagne.)
2. Mgr Louis-François *Pie*, Évêque de Poitiers (France).
3. Mgr Patrice *Leahy*, Archevêque de Cashel (Irlande).
4. Mgr Réné-François *Regnier*, Archevêque de Cambrai (France).
5. Mgr Jean *Simor*, Archevêque de Strigonie (Gran), en Hongrie.
6. Mgr André-Ignace *Schœpman*, Archevêque d'Utrecht (Hollande).
7. Mgr Antoine *Hassoun*, Patriarche de Cilicie (Arménie).
8. Mgr Barthélemy *d'Avanzo*, Évêque de Calvi et Teano (Deux-Siciles).
9. Mgr Miecislas *Ledochowski*, Archevêque de Gnesen et Posen (Prusse).
10. Mgr François-Emile *Cugini*, Archevêque de Modène.
11. Mgr Sébastien-Dias *Larangeira*, Évèque de Saint Pierre de Rio Grande (Brésil).
12. Mgr Ignace *Senestrey*, Évêque de Ratisbonne (Bavière).
13. Mgr Victor-Auguste *Dechamps*, Archevêque de Malines (Belgique).
14. Mgr Jean-Martin *Spalding*, Archevêque de Baltimore (Etats-Unis).
15. Mgr Antoine *Monescillo*, Évêque de Jaën (Espagne),
16. Mgr Pierre-Joseph *de Preux*, Évèque de Sion (Suisse).
17. Mgr Vincent *Gasser*, Évêque de Brixen (Tyrol).
18. Mgr Raphaël-Valentin *Valdivieso*, Archevêque de Santiago (Chili).

19. Mgr Henri-Edouard *Manning*, Archevêque de Westminster (Angleterre).

20. Mgr Frédéric-Marie *Zinelli*, Évêque de Trévise (Lombardie).

21. Mgr Joseph *Cardoni*, Archevêque d'Edesse (ancienne Antioche).

22. Mgr Walter *Steins*, Archevêque de Bosra (Palestine).

23. Mgr Conrad *Martin*, Évêque de Paderborn (Prusse).

24. Mgr Joseph *Sant Alemany*, Archevêque de San-Francisco (Californie).

Après cette élection, très significative comme indice des sentiments intimes de l'assemblée conciliaire, Veuillot écrivait ces mémorables paroles : « Le Pape et le Concile sont *un*, veulent être *un*. Le but qu'ils poursuivent avec un accord antérieur, en quelque sorte instinctif, est la consommation plus parfaite et plus évidente de cette unité : *Unum sint !* Qu'ils soient *un !* Cette parole domine toutes les considérations et toutes les combinaisons. L'on cherche à deviner qui sera l'âme du Concile ? Ni celui-ci, ni celui-là, ni le Pape lui-même. L'âme du Concile, c'est Jésus-Christ, disant à son Père céleste : Qu'ils soient *un*, et promettant à l'Église d'envoyer son Esprit, qui lui éclairera et lui rappellera tout l'enseignement du maître.

« Jésus-Christ n'a pas en vain prié, en vain promis, et ces hommes pieux qui invoquent la lumière, ne laisseront pas détourner leurs regards ni leurs cœurs. Ils iront à l'unanimité que Jésus-Christ a commandée, qu'il a fondée pour être la nature propre de son Église, qu'il a maintenue à travers tant de siècles, affermie contre tant de contradictions. L'unité surgira rayonnante en face de la dissolution qui terrifie le genre humain. La foi apparaîtra plus certaine lorsque l'autorité semble partout au moment de périr. Quand les sociétés sans Dieu sont réduites à se cercler de fer pour garder une sorte de consistance, la société du Christ leur donnera cet exemple de se fortifier uniquement par un redoublement de foi et d'amour. D'un côté Pharaon, de l'autre Moïse ! Pharaon créera des hommes de guerre et des

hommes de police et n'en aura jamais assez; Moïse recevra la parole de Dieu. Il dira : Sortons! et rien ne l'empêchera de sauver son peuple.

« C'est l'avenir. »

Quelques jours après, les Pères élurent, dans les mêmes sentiments d'union et de piété, les trois autres commissions pour la discipline, pour les ordres religieux, pour les missions et les églises du rit oriental. L'inutilité de leurs efforts à l'étranger n'avait point découragé les catholiques libéraux. Au concile, où le scandale de leurs brochures anonymes était apprécié, ils s'efforcèrent encore d'exercer, parmi les évêques, leur propagande. Peine inutile : la même majorité, absolument prépondérante, en esprit de foi et de paix, rejeta impitoyablement non seulement ces jeunes évêques agréables à Baroche qui devaient accroître encore leur fortune près des républicains; elle écarta encore avec la même décision Dupanloup à cause de ses brochures. Darboy malgré son crédit près de l'Empereur, et Césaire Mathieu, malgré son cardinalat fut, selon sa propre expression, « enterré tout vivant. » Ces importants personnages ne manquèrent pas de murmurer et d'autres firent valoir leurs murmures.

« Qu'arrive-t-il, demandait plus tard l'évêque de Nîmes, Henri Plantier? Les regards des Pères se tournent avec une spéciale anxiété vers l'Allemagne et vers la France. On y rencontre certains noms qui se donnent, avec une entière bonne foi sans doute, mais aussi avec une franchise éclatante et une brillante ardeur, comme opposés tantôt à la doctrine même, tantôt au moins, à la définition de l'Infaillibilité dogmatique du Saint-Siège. Ceux qui prennent cette attitude sont investis de dignités augustes. Ils gouvernent de grandes églises. On parle de leur savoir et de leur éloquence. Des combats noblement soutenus pour de saintes causes, leur ont fait dans le monde une vaste renommée, et dans la gloire qu'ils ont acquise, la reconnaissance s'unit à l'admiration. Avec un tel mérite n'ont-ils pas comme de droit une place dans les Congrégations? Et n'y porteront-ils pas de précieuses lumières?

Oui, certes. Mais sur la grande question, leurs écrits, leurs conversations et leurs discours, tout annonce qu'ils restent obstinément liés à des opinions vieilles et cent fois condamnées. Ils publient qu'ils combattront tout décret qui directement ou indirectement déclarerait ces doctrines erronées et déchues. C'en est fait, pas un scrutin qui leur soit favorable, toutes les Congrégations leur ferment irrévocablement leurs barrières, tandis qu'elles s'ouvrent d'une façon presque triomphale devant certains noms moins retentissants et moins illustres peut-être, mais considérés comme le symbole d'une foi plus pure, d'une théologie plus saine sur les prérogatives attachées par Jésus-Christ à la Chaire de Pierre.

« On a murmuré beaucoup, nous le savons, contre ces éliminations impitoyables. On a dit qu'elles avaient été votées sur des listes toutes faites. Comme si ceux qui leur adressent ce reproche n'avaient pas mis en pratique le même procédé ! Et après tout, quel autre moyen les évêques des différentes nations auraient-ils eu pour se signaler mutuellement les candidats qu'ils estimaient les plus dignes ? — On n'a pas craint de dire encore que le suffrage n'avait pas été libre. Mais de grâce, ces listes ont-elles jamais eu la prétention de s'imposer ? Ceux qui les ont reçues les ont-ils considérées comme obligatoires ? Si quelques-uns des noms qu'elles portaient n'étaient point agréables, qui empêchait de les effacer ? Si quelques autres plaisaient davantage, n'était-on pas maître de les introduire ? Quand on a déposé les votes dans l'urne chargée de les recueillir, un inquisiteur était-il là pour demander compte de ceux qu'on avait admis et de ceux qu'on avait écartés ? Est-ce que chacun n'a pas exprimé son choix sous le seul regard de Dieu et le seul contrôle de sa conscience ? Oui, certes, dans cette grande opération, les évêques ont bien fait ce qu'ils ont voulu, et bien voulu ce qu'ils ont fait. Ici, le suffrage universel a pu parler avec une indépendance qu'il ne connut jamais ailleurs, et si l'immense majorité des Pères s'est montrée si compacte et si invariable dans l'indication de ses répulsions et de ses sympathies, si par quatre votes

successifs, elle n'a composé les Congrégations conciliaires que de prélats, à peu d'exceptions près, hautement favorables à la définition de l'Infaillibilité, c'est qu'elle a tenu, dès ce premier pas, à faire connaître, par un acte énergique, par une manifestation dont le sens ne put être douteux, le terme auquel elle avait la ferme intention de tendre et d'aboutir (1). »

34. Le Concile œcuménique et général du Vatican était donc définitivement et complètement constitué Outre la session d'ouverture, il eut encore trois sessions publiques, la première, le 6 janvier 1870, pour la profession de foi ; la seconde, le 24 avril, pour la constitution *Dei filius* sur la foi catholique ; la troisième, le 18 juillet, pour la première constitution dogmatique sur l'Église, *Pastor æternus*. Il y eut, en outre, quatre-vingt-neuf congrégations générales, ce qui fit, avec la congrégation préliminaire du 2 décembre 1869, un total de quatre-vingt-quatorze séances. La première congrégation se tint le 10 décembre 1869, et la dernière le 1er septembre 1870. Les lettres apostoliques prescrivant l'interruption du Concile sont du 20 octobre de la même année. Session

Nous n'avons pas à donner ici le détail intérieur, le compte-rendu des séances du Concile. L'Église avait prescrit le secret de ces délibérations, elle n'en a pas encore autorisé la rupture et ce serait déroger à sa loi que de vouloir pénétrer ce mystère. De plus, pour rendre compte des discussions théologiques, il faudrait y avoir figuré comme auteur ou assisté comme témoins ; autrement on risque de ne pas saisir exactement la physionomie des discussions, de n'en pas apprécier l'importance, de ne pas entrer dans la suite des idées avec une intelligence suffisante. Du reste, ces détails précis, possibles seulement à un rapporteur bien informé, n'offrent pas, dans l'ensemble de ce travail, un égal intérêt. Les discussions sur la foi catholique sont assez connues des lecteurs contemporains ; les discussions sur l'infaillibilité, mieux connues encore, ne se présentent plus guère, dans les souvenirs du Concile, que comme des actes de défense,

(1) *Lettre pastorale sur la définition de l'infaillibilité*, N° V.

actes provoqués par les attaques des catholiques libéraux, coalisés avec les césariens, et ne travaillant guere que contre l'Église et la France, au seul profit de la révolution.

Le secrétaire

35. Le secrétaire du Concile mérite ici une mention. Comme savant et comme évêque, Joseph-Hippolyte Fessler, jouissait d'une grande et juste réputation. Né le 2 décembre 1813, à Lochau, dans le Voralsberg, il fit ses études à Feldkirch, à Innsbruck et à Brixen, et il fut ordonné prêtre le 30 juillet 1837. Cinq ans plus tard, l'abbé Fessler était nommé professeur d'histoire ecclésiastique au séminaire de Brixen, où il publia sa Patrologie, point de départ de la grande réputation qui devait couronner sa carrière. En 1852, il fut appelé comme professeur d'histoire naturelle à Vienne et nommé directeur du *Freithaneum* et chapelain de la cour impériale et royale. De 1858 à 1862 il fit des cours sur le droit des Décrétales. C'est pendant cette époque qu'il donna au public les œuvres suivantes : *Etudes sur le Concordat; — la Défense ecclésiastique des livres; — la Liberté de l'Église et l'étude du droit canon* (1858); — *Histoire de l'Église pour les gymnases; — le Procès canonique d'après ses principes positifs et son développement historique* (1860); — *la Révision des Concordats; — la Question des protestants*, etc., etc. Le 18 mai 1862, il fut consacré évêque de Nyssa à Brixen. Plus tard, il fut envoyé par le ministère Schmerling à Rome pour entamer des négociations relatives à une révision du concordat. Nommé évêque de Saint-Hyppolyte le 23 septembre 1864, il fut confirmé par Rome le 27 mars 1865, et installé le 30 avril de la même année. En 1869, Sa Sainteté Pie IX le nomma secrétaire du Concile du Vatican. A son retour de Rome, il expliqua à ses diocésains, par la parole et par la plume, les définitions dogmatiques du saint Concile du Vatican, qu'il défendit victorieusement contre de prétendus savants, toujours vigilant, toujours sur la brèche dès qu'il s'agissait des droits de l'Eglise catholique. Constamment occupé de bonnes œuvres, il fut enlevé par un trépas soudain, le 25 avril 1871, alors que nous lui présagions

encore de nombreuses années. Une varice se rompit ; il en résulta un coup de sang terrible, et la chaire de Saint-Pierre perdit l'un de ses plus vaillants serviteurs.

§ V. L'AGITATION PENDANT LE CONCILE.

Avant le Concile, une agitation extraordinaire avait été excitée par le gouvernement de Bavière, par les soi-disant savants d'Allemagne et par les soi-disant libéraux de France. Après l'ouverture de cette auguste assemblée, l'agitation ne fit que croître et embellir. En apparence, on avait acclamé le Concile ; en fait, on voulait le maitriser ou le rendre impossible ; le rendre inutile ou le faire servir à ses desseins. Il y eut, contre le Concile, une conspiration, animée d'une ardeur chaque jour croissante, dont le but était de faire avorter le Concile. Dans cette conspiration entrèrent des évêques ; ce n'est pas s'aventurer beaucoup que d'appeler cette partie opposante, la faction-Dupanloup. Dupanloup fut le Macaire ou le Dioscore du Concile du Vatican, l'homme de ceux qui imaginèrent d'appeler ce concile une comédie, *Ludibrium*. Non pas que Dupanloup se montrât plus qu'un autre ; au contraire, il se cachait ; mais, en se cachant, il avait soin de se laisser voir ; et, appuyé par ses deux échappés de Saint-Sulpice, les deux ridicules personnages que son ingénuité prenait pour des savants ; s'il ne rêva pas de faire mentir l'esprit de Dieu, il espéra du moins lui interdire habilement la parole. Mais l'homme propose et Dieu dispose.

36. La première arme employée pour atteindre ce but, ce furent des plaintes. La plainte est la spécialité des catholiques libéraux. En partant de ce principe qu'eux seuls sont sages, ils trouvent mal tout ce que font les autres. Depuis les canons des Apôtres jusqu'au Syllabus, il n'y a rien dans l'Eglise qu'ils ne criblent de leurs critiques. Au concile, leur verve s'exerça, à peu près contre toutes les dispositions prises sans leur avis. Les plaintes

Plaintes contre l'installation matérielle du Concile où l'on ne pouvait se faire ni entendre ni comprendre d'une grande partie de l'Assemblée ; plaintes contre la formation de la commission des *Postulata* qu'on eut dû laisser, comme les autres, à l'élection synodale et soustraire à l'autorité du Pape ; plaintes contre le choix que le Pape s'était permis des scrutateurs qui pourraient faire de la gabegie ; plaintes contre la composition des quatre grandes commissions qui pourtant furent élues ; plaintes contre la nomination des présidents de ces commissions qu'on eût du laisser à leur choix ; plaintes contre la redaction du règlement conciliaire qu'on eût du, sans doute en vertu du parlementarisme, laisser au Concile ; plaintes contre les *schemata* préparés par les théologiens du Pape qu'on accusait d'avoir voulu faire le Concile à lui tout seul et à qui l'on reprochait d'avoir pris pour cela, des hommes spéculatifs, des professeurs plus habitués à la manipulation des idées qu'au gouvernement des hommes ; plaintes enfin contre toute l'organisation du Concile et invectives contre ces Italiens qu'un évèque français osait accuser d'ètre peut-être forts en théologie, mais sans expérience pour la manutention des grandes assemblées. Si le Tibre ne déborda pas pendant le Concile, ce n'est pas faute que les libéraux n'aient versé là-dessus les larmes abondantes de leurs encriers.

Il n'est pas nécessaire de répondre en détail à ces plaintes ; la question préalable doit les écarter. On ne peut pas raisonner d'un Concile comme d'une assemblée politique. Un Concile n'est par une assemblée souveraine qui puisse se réunir comme bon lui semble et quand il lui semble bon, faisant la loi au pouvoir exécutif de la chrétienté. Les Conciles ne sont pas un pouvoir constituant. L'Eglise a un chef souverain, souverainement libre, éternel, immuable, assisté de Dieu. Ce chef convoque, prépare, dirige, corrige, approuve et dissout le Concile. Voilà le droit parfaitement gardé partout, parfaitement respecté à Rome. Il n'y a point de 89 à faire dans l'Eglise. Quoi qu'on ait pu en penser en Sorbonne et dans quelques autres coins de Paris, le moment d'un 89 pour l'Eglise n'est pas venu et ne viendra ja

mais. Quant aux hommes choisis pour éclairer et diriger le Concile, les reproches étaient inspirés surtout par la mise à l'écart des agitateurs libéraux. Les choix étaient tombés sur des hommes de science et d'expérience, de doctrine et de pratique. Des hommes sans doctrine n'eussent pas été des hommes pratiques et des prêtres incapables de rédiger un cours, n'eussent pas été en état de préparer un décret. Au surplus, les évêques étaient venus avec leur science et leur expérience, avec le pouvoir d'amender et de corriger, enfin avec l'assistance du Saint-Esprit.

« Les lois, dit Veuillot, ne sont pas faites par ceux qui les proposent, elles sont faites par ceux qui les discutent et qui les votent ; mais pour avoir toute leur vertu et toute leur autorité, il faut qu'elles soient préparées, proposées, discutées et confirmées. C'est ainsi qu'on opère dans tous les genres et dans toutes les formes de société : proposition, discussion, résolution et sanction. — C'est l'ordre naturel, observé et nécessaire partout, sauf dans les circonstances où la société n'a ni doctrine ni gouvernement, c'est-à-dire où la société n'est point constituée, en d'autres termes n'existe pas, et encore les lois sont-elles l'œuvre d'une étude, d'une délibération, d'une confirmation quelconques. Mais l'Eglise, à ne la considérer qu'au sens le plus étroit, est une société parfaite ; elle a des doctrines infaillibles, un chef certain pleinement investi du droit de proposer, de juger et de confirmer. Ce chef est libre, et tout est libre et régulier quand sa liberté s'exerce. Rien ne serait régulier, rien ne serait libre s'il ne l'était pas. »

37. Aux plaintes, qui reçurent, pour tout ce qui était juste, une prompte satisfaction, — s'ajoutèrent, par la correspondance des journaux, les nouvelles fausses ou exagérées à peu près jusqu'au mensonge. Sur douze ou quinze cents journaux que compte l'Europe, la plupart sont impies, c'est-à-dire hostiles à l'Eglise, hostiles même souvent à tout principe de religion. Dans cette circonstance, tous les journaux impies, même les feuilles athées, étaient sympathiques aux adversaires de l'in- Les fausses nouvelles

faillibilité. Par esprit d'opposition *quand même*, par simple instinct de guerre ou par sentiment réfléchi du coup que leur porterait la définition dogmatique de l'infaillibilité pontificale, presque tous les organes de la presse s'appliquaient à exalter les anti-infaillibilistes et à déprimer tous les autres. De là, disons-nous, la conspiration des nouvelles fausses dont nous pouvons produire quelques échantillons :

Ainsi on disait que le gouvernement prussien avait offert au Pape les tapis du Concile, le roi de Prusse eut fait des cadeaux! que l'archevêque de Paris avait apporté un million de la part de l'Empereur; que l'archevêque de Quito avait présenté au Pape un pastoral de 100,000 francs; que l'Evêque de Poitiers était chargé de répondre à l'Evêque d'Orléans; que César Cantu avait été appelé comme historiographe, etc. etc. Mais où les journaux s'en donnaient à cœur joie, c'est quand il s'agissait de rendre compte des discours des orateurs de la gauche, article où l'éloge était d'autant plus libre que le journaliste n'avait rien entendu. Dès qu'un Darboy, un Dupanloup, ou un Père qu'on espérait gagner ou qu'on voulait retenir, avait ouvert la bouche, on le comparait sans plus de façon à saint Bernard ou à saint Jean Chrysostome. Le nom de Bossuet fut aussi très utile pour ces sortes de compliments, d'ailleurs rarement mérités. Le fait est que les français de la minorité ne brillèrent ni par leurs raisons, ni par leur latin; Ginouilhac de Grenoble fut, paraît-il, le prélat qui fit les plus fortes objections; les autres passaient et repassaient, dans un mauvais latin, des arguments pulvérisés depuis un ou deux siècles. Les Hongrois seuls parlèrent avec distinction cette langue latine qui est, en quelque sorte leur langue maternelle; quant à les comparer aux Pères de l'Eglise on voit, par l'état présent, ce qu'il faut croire du lustre de ces fusées d'éloquence. Saint Bernard occupera encore longtemps sa place d'honneur sans redouter, dans les bibliothèques, le voisinage de Strossmayer.

Violation du secret

38. Le côté triste de ces ridicules emphases, c'est qu'elles se produisaient par suite de la violation du secret conciliaire.

Les Romains, gens de secret, étaient bien étonnés et un peu indignés de cette facilité française et allemande à violer le serment du Concile. « On demande disaient-ils, que tous ces indiscrets entrent en grand nombre dans les congrégations Romaines ; alors les affaires délicates seraient bien traitées! » Pendant la préparation du Concile, les *schemata* étaient restés sous le voile qui devait les couvrir. Après l'ouverture de l'assemblée, la main politique déchira tous les voiles. Le pape fit chasser du Concile et de Rome, un officier du Concile et le théologien d'un cardinal, tous deux allemands. Deux ou quatre autres furent exclus des réunions secrètes, dont ils parlaient trop. Ceux qui auraient du recevoir un avertissement se le tinrent pour dit. Des mesures étaient d'allieurs prises pour que de nouvelles exécutions fussent faités, s'il y avait lieu. Après ces menaces et ces exécutions, les journaux continuèrent à parler du Concile, comme s'il eut délibéré, toutes portes ouvertes ; dès lors, on ne peut plus douter que la violation du secret ne vînt des évêques. Il est vrai qu'un secret gardé par mille personnes, peut facilement se trahir, même sans qu'on le veuille, et il est difficile que sur les personnes obligées au secret, plusieurs n'aient pas des intimes pour qui il n'y a pas de secret, même et surtout lorsqu'il est recommandé de ne lui pas faire de blessure. Ces indiscrétions coupables arrivèrent à produire une certaine surexcitation, non pas dans le Concile où la majorité était trop nombreuse pour s'émouvoir, mais d'abord dans les ambassades, puis dans le public, par les journaux, spécialement par la *Gazette d'Augsbourg,* journal officiel de l'opposition.

39. Une autre malheureuse inspiration de plusieurs évêques, ce fut de se réunir en dehors du Concile. Le Concile est une sainte assemblée d'évêques ; les évêques sont réunis pour rendre témoignage de la foi de leur église et exercer leurs fonctions de juge. Cette double mission de juge et de témoin ne demande pas, à un évêque, autre chose que des prières et du travail : du travail pour s'instruire ; des prières pour obtenir, **Conciliabule**

avec les lumières du Saint-Esprit, la force de les confesser. Qu'un évêque se fasse aider, en son particulier, par un théologien de son choix, cela est admis et pratiqué ; qu'il invoque le concours d'un secrétaire au besoin pour rédiger les conclusions de ses recherches, on n'y peut pas contredire. L'assistance qui lui est, en plus, nécessaire, lui viendra des Pères du Concile ; leur réunion a précisément cet objet pour but; mais qu'ils s'assemblent en dehors du Concile, par nations ; que, dans chaque nation, il se forme des réunions suivant l'affinité des idées; qu'il se concerte là des motions, des plans de campagne, des ordres de combat et d'intransigeance, cela ne s'explique plus par les nécessités d'une bonne entente qui se fait, par le Saint-Esprit au concile ; et pour en trouver le motif, on ne voit guère que des passions.

Si l'on juge des causes par les effets, ce furent principalement les passions, l'orgueil national, l'illusion libérale, l'infatuation scientifique qui poussèrent à ces assemblées particulières. On s'assemblait là pour machiner une action commune en faveur de l'opposition ; dès lors les autres prélats durent s'assembler à leur tour pour contreminer ces machines ; par le fait, il y eut, en dehors du grand Concile que Dupanloup voulait faire, de petits conciles dont il fut le principal promoteur. La réunion de la gauche eut pour président l'Aumônier de l'Empereur, comme pour montrer là où l'on va dès qu'on s'éloigne du Pape ; elle eut pour président honoraire le cardinal Mathieu, fin diplomate, gallican pétrifié; pour hémérodrome, l'archevêque de Reims qui finit par l'abandonner ; et pour oracle, l'évêque d'Orléans, qui, à lui seul, valait une armée. Le bruit s'était répandu et confirmé que le Supérieur de Saint-Sulpice était le secrétaire de cette assemblée ; il s'en est défendu comme d'une chose peu honorable. D'où il suit que si c'eût été un crime de recueillir les propos et les résolutions des opposants, c'en était un plus grand de les émettre. Du reste, par lui-même, Dupanloup seul était déjà une conspiration ; tout ce qu'il disait, tout ce qu'il faisait avait pour but le triomphe de ses préjugés peu

orthodoxes. Un évêque appelait *voie scélérate* le chemin qui conduisait à la villa Grazioli, donnant à entendre qu'on y allait que pour fouler son Père. D'aucuns l'appelaient l'évêque européen, comme s'il eût été le Pape de l'Europe, Pie IX restant le chef des autres parties du monde. On prêtait à Pie IX le mot que Dupanloup avait cru apporter le Saint-Esprit dans sa poche, et voulait faire ce qu'il reprochait à Pie IX, un concile à lui tout seul. « Quand il parle à un évêque, disait un prélat, on le prendrait pour un archevêque ; quand il parle à un archevêque, on le prendrait pour un cardinal ; quand il parle à un cardinal, on le prendrait pour un pape ; quand il parle au Pape, on le prendrait pour le Saint-Esprit. » Les Romains, gens goguenards, n'y allaient pas de si haut ; jouant sur le mot Dupanloup, qu'ils traduisaient d'une façon humoriste : *E pavone lupus :* ils insinuaient que de paon, l'orgueilleux prélat était devenu un loup ravisseur. Un évêque français, témoin de ce qu'il leur voyait dire et faire, osait écrire et publier qu'il aimerait mieux tomber mort à l'instant que de se porter à pareils excès. Un autre, l'évêque d'Aire, osait dire en face à plusieurs que l'Assemblée du palais Salviati était un mauvais lieu, et que son Saint-Esprit n'était qu'un coucou.

40. De là sortirent ces flots de brochures publiées en France, en Allemagne, à Florence, à Naples et même à Rome, d'une façon clandestine : c'était une manière de Concile sur le papier. Se répandre ainsi en écritures frivoles était sans doute la marque d'une grande conviction, qui pourrait prendre un autre nom ; cela paraît l'effet d'une monomanie, d'ailleurs fort innocente. Les évêques sont gens sérieux ; on ne les tourne pas avec des brochures, surtout avec des brochures ravaudant les vieux sophismes sur Libère, Honorius et Vigile ; puis, pour changer, parlant de Vigile, d'Honorius et de Libère ; se bornant, pour toute nouveauté, à des bigarrures, sur Gallilée, l'Inquisition et autres sujets vieillis. La conclusion de ces assertions répétées et ressassées *usque ad nauseam*, c'est qu'on frapperait un grand coup en ne faisant rien ; provisoirement on demandait des Brochures.

corrections aux règlements et, la main sur la conscience, on soutenait que de ces remaniements résulterait, pour les Pères du Concile, ce qu'ils n'avaient pas, une liberté suffisante, une véritable et nécessaire liberté. Ces excès prouvent qu'on avait plus de liberté qu'on n'eût du en prendre.

Mais la conclusion sincère que l'on esquive ici nous est fournie ailleurs par un journal, plus audacieux. Ce journal est la *Liberté*, très-affamée aussi de servir et de sauver l'Église. Il faut se résigner à entendre ce zèle catholique, aussi jaloux d'affranchir l'Église que soigneux de s'affranchir lui-même des sacrements.

« Les Evêques de l'opposition sont *littéralement révoltés* de « la façon dont tout procède. Si le programme obscurantiste « de *la curie* passe *avant la prorogation* qu'ils désirent et appellent « de tous leurs vœux, ils n'ont plus qu'un espoir pour sauver « l'Eglise en péril : *c'est d'en appeler de ce Concile frappé de « nullité dès son ouverture à un Concile libre;* de cette assemblée « d'*humbles serviteurs* présidée *par un César* et dirigée par « une faction monacale et sectaire, à une *assemblée d'Évêques* « présidée par l'Esprit-Saint et dirigée par l'amour du bien, de « la vérité et du progrès. »

Fausses allégations

41. Il était trop facile, sur tous ces sujets de plainte, de battre les opposants. Il n'y avait pas là d'ailleurs matière à longues discussions; il fallait des questions un peu plus trompe-l'œil. Or, sur un mot d'ordre, la presse dévouée à la faction gallicane se mit à établir la théorie des grands sièges, l'inaptitude des vicaires Apostoliques et les droits imprescriptibles de la minorité.

La théorie des grands sièges consistait à dire qu'on devait beaucoup plus d'égards aux évêques dont les sièges sont placés dans des villes populeuses, qu'aux évêques habitants de petites villes ou de simples bourgades. Cette théorie était fausse; au simple point de vue du bon sens, si l'habit ne fait pas le moine, c'est encore moins le chiffre de population d'une ville qui fait le mérite prépondérant d'un Evêque. Dans l'application, cette

théorie péchait doublement : elle péchait, parce que un grand nombre d'Evêques, placés sur des sièges illustres, n'appartenaient point à l'opposition ; elle péchait parce que l'opposition avait pris pour héraut, l'évêque de Diakovar, ville de trois mille âmes.

L'inaptitude des vicaires Apostoliques et des Evêques missionnaires, ou du moins leur infériorité relative, était encore moins recevable. Ce qui crée l'Evêque c'est le caractère sacré ; ce qui lui donne le droit divin de siéger au Concile, c'est la charge des âmes. Qu'un Evêque habite Orléans ou Péking, cela ne fait rien à son droit, et il peut avoir, dans le dernier cas, plus de capacité même que dans l'autre. Evangéliser les peuples, comme font les missionnaires, on peut croire que cela donne plus d'expérience que d'écrire des brochures sur les rives de la Loire ou de compiler de gros tômes en Sorbonne.

Quant aux imprescriptibles droits de la minorité, ce n'était qu'une arme de gens battus, déjà en déroute. En principe et en fait, c'est une allégation absolument insoutenable. Si l'unanimité ou la quasi-unanimité était nécessaire, à quel moment pourrait-on la prescrire? Serait-ce dans les congrégations générales ? Au point de vue du fait, on ne citera pas un Concile œcuménique où l'unanimité morale ait été regardée comme nécessaire pour qu'un décret fut admis à l'épreuve du *placet* public et définitif. Au Concile de Nicée, dix-sept évêques refusèrent de souscrire; les Pères ne s'arrêtèrent pas devant ces grains de poussière dont l'orgueil voulait se donner l'importance d'un obstacle. Au premier Concile de Constantinople, quand le moment de prononcer fut venu, les Macédoniens se retirèrent; ils n'en furent pas moins condamnés. Les condamnations du Concile d'Ephèse contre Nestorius et Pélage ne furent pas moins définitives, malgré les réclamations de quarante évêques. A Chalcédoine, qui avait vu un instant réuni 650 évêques, il ne s'en trouva plus que 366 pour la souscription ; les autres s'étaient retirés, non qu'ils niassent la doctrine, mais ils attendaient qu'on eut donné un successeur à Dioscore. Quand le deuxième Concile de Nicée se réunit pour l'orageuse affaire des Icono-

clastes, il trouva sur son chemin 338 évêques d'Occident et pourtant passa condamnation. A Trente, au moment des votes, il y eut souvent de fortes oppositions, les condamnations furent cependant maintenues.

De ce que l'unanimité ne s'est pas montrée comme fait, s'en suit qu'elle ne s'est pas imposée comme loi. S'il eut été formellement admis qu'une certaine minorité pouvait, dans les Conciles, neutraliser l'action de la majorité, même unie au Saint-Siège, qu'auraient fait les novateurs ? Au lieu de se livrer aux éclats tumultueux, de se retirer solennellement et d'en appeler à la force brutale, ils se seraient bornés à refuser, aux formules de la foi, leurs suffrages et leurs signatures. En rompant l'assemblée ou en la tenant en échec, ils auraient rendu le décret impossible. Et puisqu'ils ont négligé un moyen si simple de se maintenir, c'est qu'ils ne s'y croyaient aucun droit. Après tout, il ne peut en être autrement. Voilà un Concile qui s'assemble pour juger un hérétique. Par la séduction de son talent, l'habileté de ses intrigues et la complicité des pouvoirs humains, il s'est créé des partisans et des amis. Devant le Concile, ces sectaires maintiennent audacieusement l'hérésie. L'indomptable obstination de l'erreur en fera-t-elle l'inviolabilité et, par son entêtement, l'erreur restera-t-elle maitresse des Conciles. Ce serait le comble de l'absurdité.

Aussi tous les siècles ont proclamé que l'unanimité morale serait sans doute précieuse et désirable, mais aucun ne l'a rendue nécessaire. Les grands théologiens, Jacobatius, Barbosa, Bellarmin ont déclaré que la pluralité suffisait. Ces docteurs sont même allé plus loin; ils disent qu'en cas de partage, le Pape n'eut-il avec lui que la minorité, le décret qui sortirait de là devrait être regardé comme obligatoire et sacré pour le peuple chrétien. Après le Concile de Rimini, le Pape Damase n'en cassa-t-il pas les décrets et ne repoussa-t-il pas, dès cette époque lointaine, le système de l'unanimité morale ? En rappelant ce grand souvenir dans son *Synode Diocésain*, le cardinal Lambertini consacra le droit pontifical, et ce qu'avait signé

le théologien, Benoît XIV le couvrit de sa garantie. Bien plus, on trouve, au septième siècle, un decret d'un Concile de Tolède qui rejette formellement cette vaine prétention des droits de la minorité (1).

42. Ces vaines prétentions et ces coupables excès ne pouvaient, au dehors, qu'irriter les passions, créer plus tard contre les décrets du Concile des obstacles et pour l'heure appeler, en les provoquant, des démarches indiscrètes des pouvoirs civils. Le bavarois Prussien Hohenlohé fit une seconde circulaire pour engager les gouvernements à presser sur le Concile. Cette circulaire n'eut pas plus de succès officielque la précédente, mais elle produisit une certaine impression sur quelques ministres. Le ministre d'Autriche, Beust, protestant, conseilla, à son ambassadeur à Rome, une surveillance plus active. Le comte Daru, membre d'un ministère dont le président était favorable à la pleine liberté du Concile, ne laissa pas ignorer, par sa correspondance privée et fit savoir par un mémorandum célèbre, que si le Concile votait le *Schema de Ecclesia*, publié par la Gazette d'Augsbourg, non seulement il retirerait de Rome les troupes françaises, mais irait jusqu'à la dénonciation du Concordat. Le Cardinal secrétaire d'Etat dut lui expliquer que la définition dogmatique de l'infaillibilité ne changerait rien à la constitution de l'Eglise, rien aux rapports du Pape avec les puissances, rien surtout avec les puissances liées à l'Eglise par un concordat. Contre coup

43. Ces explications topiques ne désarmèrent point les passions conjurées des césariens et des libéraux. Les meneurs voyant que le mémorandum ne servirait pas leurs desseins, imaginèrent, pour faire pièce au Pape, de dénoncer sa monnaie. Quand les passions tiennent les hommes, on peut tout attendre de leur indignité ou de leur folie. La monnaie du Pape

Les divers états qui forment l'union monétaire en Occident,

(1) HARDUIN, conc., t. III; — *De Syodo dioces.* Lib. XIII, Cap. II; — BELLARMIN, *de Conciliis*, Lib. I; — JACOBATIUS, *de Conciliis*, Lib. IV; — TURRECREMATA, *Summa* Lib. III; — BARBOSA, *Collecta*. Doct. ni part. I Decreti, Dist. XVII; — MELCHIOR CANO, *De locis theol.* Lib. VI.

c'est-à-dire la France, la Belgique, l'Italie et le Saint-Siège étaient convenus de l'opportunité de refondre leurs monnaies divisionnaires d'argent. Un type fut choisi, type que le Portugal, la Grèce, la Roumanie, et d'autres encore adoptèrent à leur tour, et l'on tomba d'accord que chaque état frapperait de cette nouvelle monnaie une quantité proportionnelle à sa population. Sur cette base, l'état pontifical devait émettre quarante millions de francs environ, pour une population de trois à quatre millions d'âmes, y compris les Romagnes et l'Ombrie sur lesquelles il gardait tous ses droits. Il voulut émettre les quarante millions, mais le gouvernement de Florence se plaignit, sous prétexte que le Pape ne comptait plus effectivement que 6 à 700 000 sujets, et Napoléon III, toujours disposé à complaire à la Révolution, somma Pie IX de suspendre cette émission exagérée et qui, pour les trois quarts, devait être refondue à l'effigie de Victor-Emmanuel. La sommation fut jugée inacceptable, l'opération étant presque achevée. Le cardinal Antonelli maintint le droit du Saint-Siège. Les gouvernements français et italien, de concert, fermèrent leurs caisses, et par suite celles de toute l'union monétaire, à toute pièce d'argent portant la douce et noble figure de Pie IX. Cela sans aucune explication au public.

La bonne foi révolutionnaire s'empressa de suppléer à leur silence. A l'instant la rumeur se répandit que les pièces du Pape étaient à un alliage inférieur. Le Pape fut qualifié de faux monnayeur par les mille voix de la presse impie; on vit le peuple abusé repousser avec colère, comme celle d'un voleur, l'effigie du représentant de la justice sur la terre, et les catholiques eurent cette douleur particulière, qu'au moment où cette tempête de calomnies fut déchaînée, au commencement de 1870, c'était un des leurs, un champion émérite du pouvoir temporel qui tenait en France le portefeuille des finances. Le trésor pontifical consentit à des sacrifices considérables, afin de diminuer les pertes et les récriminations des détenteurs forcés de son argent, que l'on ne trouvait plus à écouler. Mais vainement des chimistes amis de la vérité firent-ils l'analyse de ce métal décrié,

et affirmèrent-ils qu'il était exactement au même titre et de la même valeur que la monnaie de Napoléon III; ni la presse officielle ni la presse officieuse ne reproduisirent ces rectifications et la calomnie subsista. Le temps approchait, hélas! où la France épuisée se verrait trop heureuse de la retrouver encore, cette monnaie pontificale, qu'autrement il lui aurait fallu remplacer par du papier.

44. Et pourquoi tous ces excès? Pour amener, disait-on, un compromis entre l'Église et les idées modernes. « En tête de ces idées, écrivait l'évêque de Liège, se place, comme leur principe générateur, l'abrogation des droits de Dieu dans la société politique; viennent ensuite la liberté de publier, de vive voix ou par écrit, toute opinion philosophique et religieuse, et toutes les autres libertés qui, en dernière analyse, se résument dans celles-là. Et remarquez-le bien, de même que ces libertés ont pour principe l'abrogation des droits de Dieu dans la société, elles ont aussi pour conséquence la négation de ceux qui résultent pour l'Église de sa nature de société parfaite instituée divinement. Voilà ce que les partisans de ces idées, mécréants pour le plus grand nombre et quelques-uns catholiques, demandent à l'Eglise d'environner de son respect comme la civilisation, d'accueillir avec reconnaissance comme un bienfait pour elle aussi bien que pour la société civile. On s'étonne que l'Eglise s'y refuse; on s'irrite contre elle, on la menace; et les moins malintentionnés croient qu'il y a entre ces idées et l'Eglise un malentendu.

La fausse conciliation

« Oui, il y a un malentendu, mais c'est de la part de ceux qui proposent à l'Eglise une conciliation impossible. Le Concile le fera-t-il disparaître, et donnera-t-il au monde les lumières qui lui manquent et sur ce point et snr tant d'autres? Nous l'espérons dans l'intérêt de bien des catholiques, jouets de leurs illusions. Mais pour que l'on ne réussisse pas à vous effrayer de ce que le Concile va s'occuper de ce sujet, si tant est qu'il en ait l'intention, nous avons hâte de vous dire, que l'auguste assemblée n'émettra sur ce point aucun principe nouveau. Il y

a bien de siècles déjà que tout ce qu'il y a à dire sur ce sujet a été dit. »

« Encore, écrivait à son tour l'évêque de Poitiers, encore que nous vous eussions souvent signalé les écarts de doctrine, les affaiblissements de vérité, les compromis dangereux et les mélanges adultères qui sont devenus trop familiers aux docteurs d'une certaine marque, rien ne nous autorisait à croire que le respect de l'Eglise, de sa constitution, de son gouvernement, de ses traditions, de son histoire, de sa prière authentique, enfin de ses enseignements et de ses actes, pût être méconnu à ce point.

« Leçon terrible, mais salutaire, pour tous ceux qui, substituant leur esprit personnel et l'esprit de leur temps à l'esprit de l'Eglise, se font trop facilement leurs propres maîtres à eux-mêmes! Les sages les avaient avertis; mais la voix des sages est-elle écoutée par des hommes si sûrs de leur propre sagesse, et qui, devenus les oracles de ceux dont il sont à la fois les disciples, n'ont plus seulement pour apologistes et pour flatteurs les chrétiens amoindris dont ils partagent et consacrent les fausses opinions, mais recueillent désormais l'éloge et le suffrage des plus violents de leurs anciens adversaires?

« Certes, si l'on avait pu douter qu'il y eût urgence à convoquer l'Église à une assemblée œcuménique, l'utilité et la nécessité de ce Concile ne saurait plus être niée de personne. Que le mal qui se dévoile eût continué quelques années encore à se propager sans réclamation, et la société chrétienne eût été infectée d'un poison d'autant plus pernicieux qu'il se serait glissé insensiblement dans ses veines. Au jugement des hommes de l'art, l'énergie de certains traitements radicaux se dénote d'abord par le réveil et la recrudescence de toutes les affections morbides dont la guérison est entreprise. Ainsi en sera-t-il du Concile : en amenant l'éruption du mal au dehors, en mettant à nu les pensées occultes de bien des cœurs, il aura préparé et commencé la cure d'une foule d'infirmités morales et intellectuelles. »

§ VI. LA QUESTION DE L'INFAILLIBILITÉ ET LA CONSTITUTION *Dei filius.*

45. Cette agitation avant et pendant le Concile, imposait au Concile la question de l'infaillibilité, posée d'ailleurs depuis deux siècles par les gallicans et obligée à une solution par les attentats des jansénistes. La définition de l'infaillibilité devait être le grand évènement du Concile. Les autres travaux avaient leur importance pour saper par la base ce rationalisme radical, qui mène logiquement au nihilisme. En déterminant mieux les droits du chef de l'Église et les prérogatives de son magistère, le Concile du Vatican ouvrait l'arène du grand combat entre les principes catholiques, représentés par Rome, centre de l'unité, et les idées modernes, ci-devant gallicanes, actuellement libérales, représentées par un certain nombre d'hommes qui n'étaient pas tous dépourvus de mérite. Ces hommes, sages selon le monde, inclinaient tous plus ou moins à une pensée de conciliation. Cette pensée, ils ne la formulaient pas dans l'acte positif d'un arrangement régulier ; ils la bornaient plutôt à un maintien du *statu quo* dont la vague inertie eut sauvé suffisamment leurs illusions. L'infaillibilité leur apparaissait donc comme un signe qu'il fallait contredire. Si elle était proclamée, la question moderne était près d'être finie, les idées libérales avaient un juge en dernier ressort, les condamnations du *Syllabus* acquéraient une grave importance, le libéralisme politique de France, le libéralisme scientifique d'Allemagne avaient le couteau sur la gorge. Par là se trouvaient atteints aussi dans leurs principes, les vieux restes du gallicanisme et les théories serviles de Fébronius. Dès lors, on comprend que les partisans de ces doctrines, surannées ou aventureuses, aient engagé cette lutte mémorable qui tient, à la lettre, le monde en suspens. L'infaillibilité

46. La première attaque vint du dehors, soutenue par une poignée de professeurs et d'écrivains qui niaient la vérité de la Diverses positions

doctrine. A ce propos, on fit revivre tous les arguments de la vieille école en ajoutant même de nouveaux que n'eut pas avoués le génie de Bossuet, parce qu'ils renouvelaient en partie les idées de Richer et de Fébronius. Les gallicans ne tardèrent pas à se convaincre que la négation absolue de l'infaillibilité pontificale les mettait en contradiction non seulement avec la doctrine de presque tous les évêques et savants catholiques, mais avec leurs propres maximes ; car, d'après leurs propres maximes, la règle sûre en matière d'enseignement et de croyance est de se conformer à la foi et à l'enseignement du grand nombre des évêques et des théologiens. Cette position devait donc être, à bref délai, abandonnée, parce qu'elle était trop exposée aux projectiles et incapable de soutenir une défense.

Définibilité 47. Les adversaires prirent alors une seconde position ; la vérité fut admise, mais on niait qu'elle put *être définie*. Pour les débusquer de cette nouvelle position, il suffit de rappeler ce qui s'était passé à l'époque de la définition de la Conception Immaculée de Marie. Lors de cette définition, on avait soulevé la question des conditions à remplir pour savoir si une vérité est susceptible d'être solennellement définie. On trouve ces règles rapportées et exposées dans le *Dictionnaire de la théologie catholique*, traduit de l'allemand par l'abbé Goschler (t. XIV, p. 279). La docte commission, réunie sous la présidence du cardinal Ferrari, et composée de Mgr Caterini, du chanoine Audisio, des PP. Perrone, Passaglia, Schrader, jésuites, du P. Spada, dominicain, du P. Tonini, Conventuel, remplacé après sa mort par le P. Trullet, du même ordre, établit d'un commun accord les principes suivants :

1. Pour qu'une doctrine puisse être définie, il n'est pas nécessaire que les opinions n'aient jamais varié à son égard dans l'Église, que les fidèles et les maîtres de la foi aient toujours été d'accord.

2. Il n'est point nécessaire qu'on ne puisse alléguer aucun passage de l'Écriture en apparence contraire à cette doctrine.

3. Il n'est point nécessaire qu'on puisse alléguer, en faveur de cette doctrine, des témoignages explicites ou implicites de l'Écriture sainte. Une doctrine peut être définie sur la tradition seule, sans le témoignage de l'Écriture.

4. Il n'est pas nécessaire, pour constater la tradition, qu'on produise une série non interrompue de témoignages des Pères, série qui remonterait aux apôtres pour descendre jusqu'à nous.

Après avoir établi ces règles *négatives*, la commission détermina les caractères *positifs* auxquels on reconnaît une doctrine susceptible d'être définie, savoir :

1. Que l'on produise quelques témoignages solennels, décisifs, qui renferment la doctrine à définir;

2. Que l'on puisse indiquer un ou plusieurs principes révélés qui renferment la doctrine à définir;

3. Qu'on ne puisse nier cette doctrine sans renverser un ou plusieurs articles de foi certains ;

4. L'accord actuel de l'épiscopat catholique ;

5. La pratique de l'Eglise.

La commission fut unanime au sujet de la *possibilité* et de l'*opportunité* de la définition.

48. Lorsqu'il fallut admettre la définibilité, on se rejeta sur la *non-opportunité* d'une définition. Par là on tuait la doctrine en paraissant la respecter. A Dieu ne plaise qu'on la conteste au fond ! On y croit même, assure-t-on, comme la majorité des écoles et la plupart des Eglises. Mais pourquoi la définir ? Que l'infaillibilité s'exerce comme elle l'a toujours fait, à la bonne heure ; on sait qu'elle s'exerce en silence. L'affirmer hautement comme un dogme obligatoire, l'imposer surtout à la foi des peuples sous la sanction de l'anathème, c'est une chose que le besoin des temps ne réclame pas et que l'opinion publique ne saurait supporter. Telle était la thèse des inopportunistes ; on paraissait croire à l'infaillibilité ; mais, par égard pour elle et pour certaines âmes, infirmes dans la foi, on demandait au Concile de l'écarter. On dirait une inspiration de délicatesse, et, dans **Inopportunité**

le fait, ce n'était qu'un piège insidieux. Si l'on se fut rangé à ce conseil, on n'eut pas manqué de dire que la question, en substance, était douteuse, et l'infaillibilité eut été ruinée sans espoir. Par une opération merveilleuse, on l'eut compromise en feignant de la sauver.

Prudence de serpent, mais pleine d'inconséquences. Les évêques, habitués à traiter avec les hérétiques et les infidèles, un Manning, un Léon Meurin, affirmaient, au contraire, que l'infaillibilité n'exciterait aucun ombrage, mais abrègerait plutôt le grand'œuvre des conversions. D'ailleurs ceux là même qui agitaient ce fantôme, ne pouvaient croire à ses épouvantements. A l'époque de la définition de la Conception Immaculée, dans les récents Conciles provinciaux de France et dans l'adresse au Pape pendant les fêtes du Centenaire, ils avaient tous fait profession de créance à l'infaillibilité. Et maintenant que cette doctrine a régné quinze ou vingt ans, sans réclamations, sur la conscience du clergé et des fidèles ; maintenant qu'ils sont accoutumés à en porter le joug avec amour, vous voulez que ce joug leur devienne intolérable, parce que la définition d'un concile l'aura rendu plus auguste et plus sacrée ; s'il ne s'agissait d'un objet si vénérable, il ne faudrait voir là qu'une ridicule plaisanterie.

pposition 49. Après avoir créé le monstre de l'inopportunité, on s'efforça, en quatrième lieu, d'empêcher l'introduction de la question dans les délibérations du Concile. Mais, suivant la parole typique d'Antoine Cousseau, évêque d'Angoulême, ce que les libéraux avaient déclaré inopportun, ils l'avaient rendu nécessaire. La question fut tranchée dans les premiers jours de janvier, par un *postulatum* demandant un décret formel, déclarant que l'autorité du pape est souveraine et exempte d'erreur, lorsqu'il prononce sur la foi et les mœurs, et qu'il enseigne ce qui doit être cru et tenu, rejeté et condamné par tous les fidèles. A l'appui de cette proposition, les signataires alléguaient les textes de l'Écriture et la tradition universelle ; ils signalaient en particulier l'accord entre les Grecs et les Latins, à Lyon et à Florence.

En présence des attaques dont elle était l'objet, ils réclamaient la plus solennelle affirmation de cette créance : « Si donc, concluaient-ils, le Concile du Vatican, aujourd'hui convoqué, gardait le silence et négligeait de rendre témoignage de la doctrine catholique, le peuple catholique se prendrait à douter de la vraie doctrine, les novateurs se vanteraient partout d'avoir réduit le Concile au silence par leurs arguments. En outre, ils abuseraient toujours de ce silence, même pour refuser d'obéir aux jugements et décrets du siège apostolique touchant la foi et la morale, sous prétexte que le Pontife de Rome a pu se tromper dans ces sortes de décisions.

« Le bien général de la chrétienté semble donc demander que le saint Concile du Vatican reprenne et explique davantage le décret de Florence sur le Pontife de Rome, et qu'il veuille bien affirmer en termes formels et qui excluent toute possibilité de douter, que l'autorité du Pontife de Rome est souveraine et par conséquent exempte d'erreur, lorsqu'il prononce sur les matières de la foi et des mœurs, et qu'il enseigne ce qui doit être cru et tenu, ce qui doit être rejeté et condamné par tous les fidèles de Jésus-Christ.

« Plusieurs sans doute ne manqueront pas de croire qu'il conviendrait de s'abstenir d'une définition de cette vérité catholique, pour ne pas éloigner davantage les schismatiques et les hérétiques de l'Église. Mais d'abord, le peuple catholique a le droit d'apprendre du Concile œcuménique ce qu'il doit croire sur un sujet aussi grave, et si mal à propos contesté dernièrement ; sinon, l'erreur pernicieuse finirait par corrompre un grand nombre d'esprits simples et imprudents. C'est pourquoi, les Pères de Lyon et de Trente ont pensé qu'il fallait affirmer la saine doctrine, nonobstant le scandale des schismatiques et des hérétiques. Si ces hommes cherchent la vérité de bonne foi, loin d'être détournés, ils seront plutôt attirés, en voyant quel est le fondement principal de l'unité et de la solidité de l'Église.

« Pour ceux que la définition de la vraie doctrine par le Con-

cile œcuménique détacherait de l'Église, peu nombreux et déjà naufragés dans la foi, ils cherchent seulement un prétexte pour se débarrasser publiquement de l'Église, et montrent qu'ils l'ont déjà abandonnée dans leur for intérieur. Ce sont ces hommes qui n'ont pas craint d'agiter continuellement le peuple catholique, et le Concile du Vatican devra prémunir les fidèles enfants de l'Eglise contre leurs pièges. Quant au peuple catholique, toujours instruit et habitué à montrer une entière obéissance d'esprit et de parole aux décrets apostoliques du Pontife de Rome, il recevra la décision du Concile du Vatican sur sa suprême et infaillible autorité, avec un cœur joyeux et dévoué. »

Les postulata

5). Ce *postulatum* était appuyé de quarante-trois signatures, parmi lesquelles nous relevons les noms d'André Ræss, évêque de Strasbourg; Jean-Marie Doney, évêque de Montauban; Alexis Wicart, évêque de Laval; Nicolas Sergent, évêque de Quimper; François Roullet de la Bouillerie, évêque de Carcassonne; Henri Plantier, évêque de Nîmes; Louis Delalle, évêque de Rodez; Armand René Maupoint, évêque de Saint-Denis de la Réunion et Charles Fillion, évêque du Mans. Cette demande réunit, en quelques jours, plus de cinq cents signatures. Il eut été facile d'en réunir davantage, et, il est regretable qu'en prévision des morts et des absences, on ne l'ait pas fait ; lorsqu'on eut atteint ce chiffre, on jugea que la requête pouvait paraître avec assez de majesté devant la députation chargée d'en apprécier la valeur. Du reste, on n'avait pas cru devoir provoquer l'adhésion des cardinaux ; on n'avait pas pu solliciter celle des membres de la commission des *postulata*, parce que la requête était à leur adresse; enfin un certain nombre des membres de la commission *de fide*, qui, en cas d'admission, auraient à délibérer sur le fond, n'avaient pu paraître engager davantage leur libre sentiment. Par ce *postulatum*, une grande majorité se prononçait pour l'opportunité et l'urgence d'une définition dogmatique.

D'autre part, une quarantaine d'évêques italiens présentèrent, pour le même objet, un *postulatum* où ils s'appuyaient spéciale-

ment sur l'autorité de saint Thomas d'Aquin et de saint Alphonse de Liguori. Enfin un *schema* anonyme, attribué à l'archevêque de Baltimore, moins accentué que les demandes précédentes, mais favorable encore à l'infaillibilité, proposait d'ajouter, au chapitre *de Romano Pontifice,* après avoir condamné les erreurs contraires à la primauté pontificale, d'ajouter :

1° Nous réprouvons absolument la témérité de ceux qui osent faire appel au Concile œcuménique des jugements suprêmes du Souverain Pontife.

2° Par suite, nous condamnons absolument les subtilités perverses de ceux qui osent prétendre qu'il n'est dû aux jugements du Pontife Romain qu'une soumission extérieure et non l'adhésion intérieure de l'esprit et du cœur.

3° En outre, nous condamnons absolument le langage et l'enseignement de ceux qui, dans l'hypothèse d'une dissension téméraire et déplacée entre l'universalité des Évêques et le Souverain Pontife, disputent sur la question de savoir qui est le plus grand du Pape ou de l'assemblée des Évêques, s'efforcent ainsi de séparer la tête du corps, Pierre de l'Église. Comme si l'assemblée de ses frères que Pierre, en la personne de ses successeurs, confirme, selon qu'il en a reçu l'ordre, pouvait jamais se séparer de Celui dont la foi, d'après la promesse de Jésus-Christ, ne faillira pas. Comme s'il était permis à ceux qui doivent être enseignés et confirmés par Pierre, d'enseigner et de confirmer contre lui-même.

« Nous jugeons qu'il faut repousser également l'opinion et la conduite de ceux qui, afin de pouvoir librement répandre dans la foule les erreurs condamnées par le Pontife romain, ne craignent pas de dire que le vrai sens des livres d'où sont extraites les propositions condamnées, n'a pas été bien compris par le Souverain Pontife. »

51. Il y eut un *contre-postulatum* attribué par la Gazette d'Augsbourg au cardinal Rauscher. Pour ce *contre-postulatum* ou pour un autre qui ne fut pas publié, on recueillit trente et une signatures d'évêques français, tous gallicans ou libéraux, dociles ou Contre-postulatum

fidèles aux consignes des Matthieu et des Dupanloup. A la grande joie du Concile et de toute la Chrétienté, le Pape permit l'introduction de la cause devant l'assemblée conciliaire ; un *monitum* du 6 mars 1870 en donna, aux Pères, l'avis officiel. Aussitôt que la question fut introduite, on tâcha, par des délais successifs, d'en rendre impossible la solution. Cette cinquième position perdue, on devait prolonger la discussion jusqu'à l'époque où les chaleurs forceraient le Concile à se séparer. Dans la septième position, la discussion étant close, on travaillera à faire remettre à plus tard, la définition. En huitième lieu, la définition étant rendue, on luttera pour en faire différer la promulgation. Neuvièmement, on affirmera que la définition, bien qu'elle ait été solennellement faite, confirmée et publiée par le Chef de l'Église dans le Concile œcuménique, et promulguée *Urbi et Orbi* conformément à l usage traditionnel de l'Eglise, on affirmera, dis-je, que la définition ne liera pas la conscience des fidèles, tant que le Concile ne sera pas terminé et souscrit par les évêques (1).

Passes d'armes

52. Aussitôt que la question fut introduite, des passes d'armes s'engagèrent entre les feuilles catholiques et les feuilles libérales. L'objet de ces querelles, c'étaient les chances plus ou moins sérieuses d'une définition prochaine et les chiffres respectifs des signataires pour et contre. Les non-définitionnistes (on parlait alors ce beau langage) se flattaient de compter, dans leurs rangs, la moitié des évêques français, la presque unanimité des évêques allemands et austro-hongrois, la grande majorité des anglo-américains. En prenant ces chiffres pour exacts, on eut eu encore le droit de dire que les pays les plus civilisés, possédant les plus grands sièges, exerçant une puissante action intellectuelle, réclamaient en majorité la définition. Mais c'étaient là de très petits arguments. L'argument des chiffres ne vaut rien ; l'argument des grandes nations, des nations éclairées, est absolument inacceptable. Les convenances et la justice le repoussent, la foi et les traditions le condamnent, l'histoire et le simple bon

(1) Mgr Manning, *Histoire du Concile œcuménique du Vatican*, p. 47.

sens suffisent à l'écarter. La France, l'Autriche et la Hongrie ne sont pas si hostiles qu'on le suppose ; l'Espagne, l'Italie, la Belgique, la Hollande, la Suisse, les deux Amériques contredisent toutes ces frivoles allégations. Cinq-cent-cinquante Pères ont signé les *postulata*, cent-vingt seulement ont signé *le contre-postulatum*. Pour prouver que cent-vingt l'emporte sur cinq-cent-cinquante, il faut une bien singulière arithmétique.

53. Au milieu de ces passes d'armes, Pie IX réunissait à Rome une Exposition des Beaux-arts et de l'industrie appliquée au culte catholique. L'Exposition fut installée aux Thermes de Dioclétien, près de la gare du chemin de fer. Le Pape y fit figurer un grand nombre d'œuvres appartenant au gouvernement pontifical ; les basiliques romaines y envoyèrent les merveilles de leurs riches sacristies; la cathédrale d'Anagni produisit les présents de Boniface VIII. Le public admirait dans cette Exposition d'art religieux, des réductions des principales églises de Rome, des tableaux de peinture monumentale, les principales pièces de l'ameublement des églises; de nombreux échantillons de vitraux, de mosaïque et de marquetterie, des objets d'orfèvrerie, enfin tous les objets relatifs à la dévotion particulière et au culte public. Les principales maisons des pays catholiques avaient eu à cœur de se faire représenter dans cette exposition. La présence des évêques et d'un grand nombre de membres du clergé permettait les études faciles et les importantes comparaisons. Il est superflu d'ajouter que cette grande exhibition se dérobait aux reproches qu'une juste critique avait pu adresser à tant d'autres. A Paris, à Londres, à Vienne, on n'avait vu que les entassements du luxe et les raffinements corrupteurs de la civilisation. Ici les choses étaient faites avec le bon sens romain et les hautes inspirations de la piété. L'âme avait sa part, la grande part ; ce qu'on voulait glorifier à Rome, ce n'était pas l'habileté de l'homme mis au service de sa bassesse, c'était son génie au service de Dieu. Exposition

Cette magnifique Exposition de l'art chrétien, si opportunément ouverte en même temps que le Concile du Vatican, fut close le

31 mai ; c'est le lundi, 16 mai, qu'eut lieu la proclamation des récompenses, dans la belle et vaste église de Sainte-Marie-des-Anges, aux Thermes de Dioclétien, et en présence de plus de deux cents évêques. Au discours adressé par le cardinal Bérardi, Pie IX répondit, fort à propos, en montrant l'alliance de l'art et de la science avec la religion, en repoussant d'un mot terrible les plus fortes objections élevées contre le Concile, et, par un ton magnifique, en rattachant toutes les œuvres de la vie présente aux grands intérêts de l'éternité. Combien un Pape, fidèle aux inspirations de la foi, dépasse en hauteur les plus grands génies de l'humanité.

Première constitution

53. Cependant les Congrégations générales et les commissions du Concile poursuivaient leurs pacifiques travaux. Après la cérémonie d'obédience du six janvier, on avait espéré qu'une troisième session pourrait se célébrer aux fêtes de la Purification, de saint Joseph et au plus tard de l'Annonciation. Le soin scrupuleux avec lequel les Pères traitaient chaque question n'avait pas permis d'avancer assez promptement les travaux. A l'arrivée de chaque fête, il fallait de nouveaux délais. Déjà les ennemis de l'Église, attribuant ce retard aux divisions, triomphaient de ce qu'ils appelaient l'impuissance du Concile. Le dimanche de *Quasimodo* 24 avril, vint démentir les espérances de leur impiété.

Ce jour-là, vers neuf heures du matin, les Pères et les officiers du Concile se rendaient à leur place. Le Pape, assisté de plusieurs cardinaux, vint à son tour. Lorsque le Pontife fut assis sur son trône, Mgr Fessler, évêque de Saint-Hippolyte, alla placer sur le petit trône préparé sur l'autel le livre des saints Évangiles. Alors commencèrent les supplications, après lesquelles le Saint-Père récita les oraisons prescrites, les chapelains-chantres chantant l'antienne voulue. Suivirent les litanies, et Sa Sainteté, arrivée aux invocations pour que le Tout-Puissant daignât bénir, diriger et conserver le Synode et la hiérarchie ecclésiastique, se leva et répéta ses invocations en faisant six fois avec la main droite le signe de la croix sur la vénérable

assemblée. Après les prières liturgiques fut lue et approuvée, à l'unanimité des suffrages, la Constitution *Dei filius*. Après lecture, Pie IX ajouta ces quelques paroles :

« Vous voyez, révérendissimes Pères, combien il est bon, combien il est doux de marcher avec unanimité dans la maison du Seigneur. Marchez toujours ainsi, et puisque en ce jour Notre-Seigneur Jésus-Christ a donné sa paix à ses apôtres, moi aussi, son Vicaire indigne, je vous donne la paix en son nom. La paix, vous le savez, bannit la crainte ; la paix, vous le savez, ferme les oreilles aux paroles insensées. Oh! que cette paix vous accompagne donc tous les jours de votre vie. Que cette paix soit votre consolation, que cette paix soit votre force dans la mort, que cette paix soit votre joie éternelle dans le ciel! »

Et tous les Pères répondirent : *Amen!*

Quelle cérémonie! quel spectacle! quelle différence entre ces assemblées de l'Église où tout se fait en priant sous l'œil de Dieu, où tous les cœurs sont unis, avec ces assemblées tumultueuses de la politique, où chaque parti ne songe qu'à renverser l'autre, où l'on ne cherche si souvent que son propre intérêt sous les apparences de l'amour du bien public, et où l'on vote des lois, des constitutions qui ne durent que quelques jours! Ici, voilà six cent soixante-sept vieillards qui s'agenouillent devant le Saint-Sacrement, qui prient, qui chantent les louanges de Dieu, et qui, appelés à donner leur avis sur les propositions qui ont été soumises à leur examen et qu'ils ont étudiées pendant des mois entiers, se trouvent tous d'accord pour affirmer que ces propositions sont l'expression de la vérité, qu'ils les croient vraies, qu'ils sont prêts à donner leur vie pour en attester la vérité. Et le Vicaire de Jésus-Christ, le représentant de Dieu sur la terre, celui à qui il a été dit que sa foi ne défaillirait pas, à qui il a été ordonné de confirmer ses frères, le Pape prend la parole ; en vertu de son autorité apostolique, il définit la vérité, il confirme les canons et les décrets du Concile, *ad perpetuam memoriam*, et cette constitution, qui ne s'appuiera sur aucune force matérielle, cette constitution sera valide jusqu'à la fin du

monde; rien ne pourra prévaloir contre elle, ni le glaive des tyrans, ni les subtilités des sophistes, ni les passions, ni les supplices, ni la mort.

Portée doctrinale

51. La constitution *Dei filius* procédait à la condamnation des erreurs philosophiques modernes, sous les points de vue qui touchent à la foi et à la doctrine révélée. Saint Paul de la Croix, dit-on, avait vu en esprit un siècle misérable, ayant besoin de s'entendre rappeler les vérités premières, non seulement de la foi chrétienne, mais de l'ordre naturel. On l'avait entendu prononcer cette phrase prophétique : « Le manque de foi dans le monde sera tel, qu'un Concile devenu nécessaire, devra commencer par l'article de l'existence de Dieu. Le Concile découvre la pente qui mène à cet abîme; il montre que les protestants, avec leur libre examen, ont posé le principe du rationalisme, et que ce rationalisme, après avoir nié le Christ et Dieu même, s'est jeté dans l'abîme du panthéisme, du matérialisme, de l'athéisme, à ce point que, « niant la nature *rationnelle* elle-même, et toute règle du *droit* et du *juste*, ils s'efforcent de *détruire les fondements* de la société humaine. » A ces négations homicides, le concile oppose quatre chapitres : 1° De Dieu créateur de toutes choses; 2° De la révélation ; 3° De la foi; 4° De la foi et de la raison. A ces quatre chapitres sont annexés dix-huit canons qui en résument toute la doctrine, dans cette langue claire, précise et décisive qui jette, sur les questions les plus difficiles, les lumières d'une irréfragable solution.

Dans le premier chapitre, le Concile traite de Dieu créateur. S'il n'y a pas d'athées convaincus, il y a, du moins, des athées qui disent que l'ordre physique actuel a toujours existé ou que la matière a existé d'abord sous forme d'atomes qui se sont rapprochés par la suite des âges. Après avoir frappé cet athéisme, le Concile vient au matérialisme qui ne fait pas l'âme humaine distincte du corps, qui la dit périssable et nie la vie future; et par là sont atteints Jouffroy, Cabanis, Broussais et une partie de l'école médicale de Paris. L'athéisme a pris une nouvelle forme, le panthéisme des Spinoza, Kant, Fichte, Schelling,

Hégel, Saint Simon, qui confondent l'infini avec le fini et détruisent par la base, la distinction du bien et du mal. On écarte ces monstres d'erreurs. On frappe aussi Cousin et les éclectiques pour autant qu'ils nient la création *ex nihilo*.

Le second chapitre traite de la révélation. On entend ici par révélation, la manifestation *extérieure* et *surnaturelle* faite par Dieu des vérités religieuses, c'est-à-dire de lui-même et des moyens pour l'homme d'arriver à la béatitude. L'Église nous enseigne que nous avons deux sources de connaissances : 1° la raison pour les choses qui sont de sa compétence; 2° la révélation par laquelle Dieu nous fait entrer dans la connaissance des choses infiniment supérieures à la raison. La révélation ne serait pas absolument nécessaire, si Dieu ne nous eût élevés à l'ordre surnaturel; mais dans la condition que nous a faite sa bonté, une manifestation surnaturelle de Dieu était indispensable. Par là, le Concile frappe, d'un côté, le fidéisme de Bautain et le sens commun de Lamennais, qui niaient la raison; de l'autre, Jouffroy, Damiron et tout ce troupeau de rationalistes qui nient la révélation surnaturelle.

Le troisième chapître traite de la foi. C'est par la foi que Dieu élève notre âme à l'état surnaturel et nous fait entrer dans la notion des choses qu'il nous fait connaître par la révélation. Cette foi est commandée à la raison et par là sont écartées les théories d'Hermès. Mais la foi n'est pas tellement l'effet de la grâce que la libre coopération de l'homme n'y ait part, en s'appuyant sur les motifs de crédibilité, savoir, les prophéties, les miracles et l'autorité de l'Église. Par là sont condamnés les protestants qui ne donnent, pour motif de croire, que l'inspiration de l'Esprit-Saint; les semi-rationalistes qui n'acceptent, pour motif d'adhésion, que le sentiment religieux et les critiques impies qui nient avec audace les miracles et les prophéties. La foi est donc libre, mais pas au point que, devant l'Église, le fidèle ait la liberté du doute.

Qu'il nous soit permis d'appeler en passant l'attention sur ce passage si remarquable du quatrième chapitre : « Quoique la

« foi soit au-dessus de la raison, *il ne peut jamais y avoir de vé-*
« *ritable désaccord entre la foi et la raison* (nulla unquam inter
« fidem et rationem vera dissensio esse potest); car c'est le même
« Dieu qui révèle les mystères et communique la foi, qui a ré-
« pandu dans l'esprit humain la lumière de la raison, et Dieu ne
« peut se nier lui-même ni le vrai contredire jamais le vrai. »
Que l'incrédulité, que l'impiété viennent donc dire, après cela, que l'Église cherche à étouffer la raison, qu'elle est l'ennemie de la science, et que le catholique est condamné par sa foi à ne pouvoir jamais connaître les plus intimes secrets de la nature, ni même chercher à les connaître.

La foi catholique ne craint pas la vraie science. Dieu est l'auteur de notre foi comme il est l'auteur de la nature : rien de ce que nous pouvons lire dans le livre de la nature ne contredira jamais ce que nous apprenons par la révélation, pourvu que nous lisions bien. Or quel avantage pour la science même profane d'avoir dans l'Église un guide infaillible qui nous dit : Voilà ce qui est certainement vrai ; tout ce que vous trouverez qui s'accordera avec cette vérité, vous pouvez le considérer comme également vrai ; tout ce qui n'y contredira pas, vous pouvez le considérer comme probable ; mais si vous croyez découvrir une vérité contraire à ce que je vous dis être la vérité, prenez garde, vous êtes dans l'erreur ; cherchez mieux, suspendez votre jugement, et, je vous l'assure, ou vous trouverez enfin, en sachant mieux, la conciliation entre votre science et la religion, ou vous reconnaîtrez que vous devez renoncer à ce que vous croyiez être la vérité et qui n'était qu'une erreur.

L'expérience vient confirmer la parole de l'Eglise : quels sont les peuples chez lesquels les sciences naturelles et philosophiques ont fait le plus de progrès, si ce n'est chez les chrétiens ? quels sont les grands inventeurs qui ont le plus honoré l'humanité, si ce n'est des hommes qui respectaient profondément les grandes vérités religieuses ? Et dans quelles absurdités, dans quelles erreurs, au contraire, ne sont pas tombés les savants qui ne cherchaient dans la science, dans la philosophie, dans la géo-

logie, dans l'archéologie, que des armes qu'ils pussent tourner contre la vraie religion (1)?

§ VII. LA DÉFINITION DE L'INFAILLIBILITÉ ET LA SUSPENSION DU CONCILE.

55. Cependant la faction opposée à l'infaillibilité travaillait avec plus d'ardeur que jamais à en empêcher la définition. Le 29 avril, « afin que les âmes chrétiennes ne soient pas plus longtemps abandonnées à tout vent de doctrine ; afin que le Concile œcuménique et l'Église ne soient pas plus longtemps exposés aux opprobres des hérétiques et des incrédules ; afin que le mal qui ne s'est déjà que trop aggravé ne devienne incurable : » un grand nombre de Pères adressèrent au Pape une lettre touchant la nécessité de délibérer sans retour sur l'infaillibilité du Pontife Romain. Le même jour, le cardinal de Angelis annonça au Concile que le Saint-Père, prenant en considération les nombreuses et instantes demandes des évêques, avait ordonné que le chapitre *De primatu* et *de infaillibilitate* fussent mis en délibération avant tout le reste du *schema* de l'Église. On distribua immédiatement aux Pères le recueil des *animadversiones* sur ces deux questions. Après quoi, la cause fut examinée en Concile pendant trois mois, temps plus que suffisant pour énucléer un problème très clair pour la foi, parfaitement élucidé même en France, depuis trois siècles, et qui ne demandait pas de si longs délais à la bonne foi. **Introduction**

56. La première question à résoudre était celle du sens à donner aux divines Écritures dans les trois passages relatifs à l'infaillibilité. Le sens obvie des textes était tellement clair, tellement expliqué par la tradition, tellement force par l'éradication des hérésies, l'assurance de la foi et le bon gouvernement de l'Eglise, qu'il ne put retenir longtemps la vénérable assemblée. Une question beaucoup plus abstraite était celle de **Écritures**

(I) *Acta officialia conc. Vatic.* t. II, p. 105 et seq.

la tradition positive. Les témoignages, les faits, les actes, les objections étaient tellement nombreux, qu'il y avait là comme une forêt à éclaircir et un océan à sonder. Mais la tradition continue et vivante était là et chacun pouvait rendre raison de ses Pères. Il y eut donc comme une résurrection simultanée de tous les anciens Pères de l'Eglise, une avant-scène du dernier jugement où tous se levaient pour professer leur foi.

Pères

57. Dœllinger, avec son érudition de bric-à-brac et sa passion enragée de sectaire, avait fait valoir toutes les difficultés des gallicans et des jansénistes. En tirant, de ses magasins, ces objections mortes, il avait fourni, au Concile, une thèse d'opposition, sur lequel il fut facile d'appeler la lumière. Par exemple, Dœllinger avait nié qu'aucun pape eut rendu un décret *ex cathedra*; on lui cita saint Augustin disant que le pape Zozime avait adressé son décret ad *universos totius orbis episcopos* et prononçant le fameux *Causa finita est*. Dœllinger avait beaucoup appuyé sur les critiques de saint Bernard; l'éditeur des *Analecta* conçut l'idée de réunir, en dédicace à la papauté, les 213 passages où l'abbé de Clairvaux exprime parfaitement la piété de la France et traduit avec autant d'effusion que de doctrine, la créance à la suprématie des Pontifes Romains. Dœllinger avait épilogué sur les innombrables articles de saint Thomas. Une opinion de saint Thomas est presque un jugement de l'Église. Or, à la prière du cardinal Julien, le cardinal Jean de Turrecremata avait recueilli tous les sentiments de saint Thomas sur la monarchie des Papes; il n'y avait qu'à reproduire ce travail. De plus, l'opinion de saint Thomas sur l'infaillibilité du Pape fut l'objet d'un double travail du P. Réali et du P. Raymond Bianchi, procureur-général de l'Ordre des frères prêcheurs; sur ce point encore les ténèbres du Titan bavarois furent dissipées. On avait, en outre, opposé des passages de S. François de Sales; or, l'évêque d'Hébron trouva, dans la bibliothèque Chigi, un volume écrit en entier de la main du saint, parfaitement conservé, muni de toutes les attestations possibles pour en garantir l'authenticité, et entre autres de celle

de François-Auguste de Sales, neveu et successeur de l'illustre Évêque. Ses yeux coururent d'abord à un chapitre intitulé : *Combien d'estat on doit faire de l'authorité du Pape*. Il y lut ce qui suit :

« ... Léglise ne peut pas tousiours estre ramassée en un « Concile « gnal » et les trois premieres centeynes danneees « il ne s'en fist point, es difficultez donques qui surviennent « iournellement, a qui se pourroit on mieux adresser de qui « pourroit on prendre loy plus asseurée, regle plus certaine « que du chef general et du vicaire de nostre Seigneur?

« Or tout cecy na pas eu lieu seulement en S. Pierre, mais « en ses successeurs, car la cause demeurant leffet demeure « encore. Léglise a *tousiours besoin d'un confirmateur infailli-* « *ble*, auquel on puisse saddresser, d'un fondement que les « portes de lenfer et principalement l'erreur ne puisse renver- « ser et que son Pasteur ne puisse conduire à lerreur ses « enfants. Les successeurs donques de S. Pierre ont tous ces « mesmes privileges qui ne suivent pas la personne, mais la « dignité et la charge publique. »

58. Les controverses du temps ont prouvé que la créance à l'infaillibilité pontificale repose aussi bien sur la tradition que sur l'Écriture. Quant à la question d'opportunité, si c'était une question, elle devait être facilement éclaircie par les Pères du Concile, venus de tous les coins du monde et tous appliqués au gouvernement des âmes. Parmi les objections futiles dont on les fatiguait, celle dont on doit tenir le plus de compte, sans doute, a trait à l'absence, à jamais regrettable, d'une définition. — « Si notre Eglise est la véritable, pourquoi ne reconnaissons-nous pas que son chef est infaillible en matière de foi, et si la reconnaissance de cette infaillibilité ressort de la tradition universelle des catholiques, pourquoi s'élève-t-il parmi vous des frères et même des pères, qui, sous un prétexte ou sous un autre, combattent l'opportunité d'une définition? L'universalité est reconnue, certaine, indubitable, comment peut-on alléguer l'opportunité de la laisser dans l'ombre? Ne craignez-vous pas, par

Evidence acquise

ce silence, de scandaliser ceux qui sont dans votre foi aussi bien que ceux du dehors qui voudraient la partager?

« Tous les catholiques, dit un célèbre académicien, croient qu'une décision en matière de foi et de mœurs est infaillible lorsqu'elle est rendue par le Pape et par les évêques; ce qui peut arriver, soit que le Pape ait présidé lui-même le Concile qui a prononcé; soit qu'il ait confirmé, sanctionné, promulgué les décrets rendus, lui absent, sous la présidence des légats, soit qu'en dehors de tout Concile, l'épiscopat dispersé ait adhéré d'une manière expresse ou tacite à une décision rendue par le Pape seul. L'école romaine va au delà : elle professe que les décisions dogmatiques du Pape rendues *ex cathedra* sur la foi et les mœurs sont infaillibles par elles-mêmes, indépendamment de tout consentement exprès ou tacite de l'épiscopat; qui les accueillit par un silence respectueux et insuffisant; qu'on leur doit l'adhesion intérieure de l'esprit. Non que le pape puisse professer une doctrine personnelle, distincte de celle de l'Église; c'est toujours la croyance de l'Église qu'il exprime; seulement, en vertu de la promesse divine, pour la démêler et la formuler, il n'a besoin d'aucune autre assistance que celle qu'il juge lui-même nécessaire. Cette opinion partagée par un grand nombre d'évêques français et par l'immense majorité du clergé de second ordre, Pie IX ne l'avait pas décrétée, mais il avait agi comme si elle ne pouvait former l'objet d'aucun doute. Lorsque le concile se réunit, il n'y avait plus à délibérer sur l'infaillibilité, elle était à l'état de *fait acquis*. Sans la polémique extérieure, qui rendait le silence difficile, (on aurait pu s'en taire sans inconvénients), tant elle était bien établie : dès qu'on la proposait, la repousser était une *impossibilité*, si préalablement on ne déposait pas Pie IX en annulant un grand nombre d'actes de son pontificat et son règlement conciliaire. A quoi Pie IX aurait certainement répondu par la dissolution du Concile et par la condamnation de tous ses décrets comme séditieux. On comprend donc pourquoi les commissions préparatoires ne rédigèrent aucun projet sur l'infaillibilité... Pie IX n'a pas pris d'i-

nitiative lui-même, parce que c'eut été admettre qu'une sanction du Concile était nécessaire, tandis que, supposant le dogme déjà établi, certain, de foi, il entendait ne laisser aux évêques réunis que la faculté d'y adhérer. Il le déclara au carnal Schwarzenberg qui s'efforçait de l'arrêter en lui remontrant les dangers auxquels il s'exposait : « Moi, Jean Mastaï, je crois à l'infaillibilité du Pape ; pape, je n'ai rien à demander au Concile, le Saint-Esprit l'éclairera. » Le pape qui eut sollicité d'un concile de décréter l'infaillibilité, par la même l'eut détruite, en reconnaissant la suprématie de l'épiscopat (1). »

59. Il ne paraissait donc pas qu'on put discuter longuement, ni que l'opposition put tenir aisément sur sa thèse étroite et sans base de l'inopportunité. Dans le sentiment de la défaite qu'elle devrait essuyer, la gauche conciliaire se donna le double tort d'en appeler à l'opinion publique et aux gouvernements. Parmi les brochures qui blessèrent le plus profondément la conscience publique, il faut rappeler cette fameuse disquisition sur les péchés mortels qu'eut commis un évêque en votant l'infaillibilité, dissertation dont l'auteur, trop connu pour être estimé, ne mérite même pas un pilori et l'écrit anonyme intitulé : *Ce qui se passe au Concile* œuvre, non pas de la même main, mais de la même source. Par le simple exposé des faits, l'auteur de cette dernière brochure essaie de démontrer que le but principal, sinon unique, du Concile, a été la proclamation du dogme de l'infaillibilité et que pour y parvenir un plan a été arrêté depuis longtemps. On a vu la doctrine se poser depuis deux ans, dans le mystère de la dévotion, puis dans la presse officieuse du Vatican, enfin dans les actes publics de prélats connus par leur dévouement à la cour de Rome. A l'appui de ces conjectures, l'auteur rappelle l'esprit soi-disant exclusif qui a dicté le choix des théologiens du Pape, les attentions flatteuses réservées aux écrivains du parti qu'on dit extrême, la rigueur envers ceux qui affichent l'indépendance ; la bulle sur la vacance du siège qui a enlevé au Concile son *pouvoir de gouvernement;* Graves torts

(1) OLLIVIER, *L'Église et l'État au concile du Vatican*, t. I, p. 533.

la bulle des cas réservés qui présage les questions les plus graves sur les rapports de l'Eglise et de l'Etat ; le règlement du Concile qui vise à abréger les discussions. Tous les faits survenus depuis la réunion confirment les appréhensions qu'avaient fait naître les préparatifs. Le livre dénonce, comme des atteintes préméditées à la liberté conciliaire, la défense des réunions préparatoires et des échanges de mémoires imprimés à Rome ; la précipitation dans l'examen, dans le débat, dans le vote ; le choix des quatre commissions dans des conditions qu'il accuse de partialité ; l'indifférence pour les scrupules de l'opposition ; l'irritation causée par la résistance ; l'agitation extra conciliaire ; le secret imposé pour toutes les parties du Concile ; l'absence de procès-verbaux ; le huis-clos absolu ; l'interdiction de faire imprimer les discours ; la censure de la presse ; et jusqu'au choix de la salle, préparée, dit-il, en vue de muettes cérémonies d'apparat. L'auteur montre Pie IX comblant les évêques infaillibilistes, faisant Victor Dechamps primat de Belgique, réservant dix-huit chapeaux, pour récompenser les dévouements, prenant à partie les évêques de la minorité, persécutant les Orientaux, préconisant l'infaillibilité dans des allocutions publiques et dans des brefs répandus de tous côtés. L'auteur termine en déchirant ce qu'il appelle le voile théologique du dogme nouveau : c'est la consécration de la théocratie. Le Pape personnifie l'Église et devient le seul organe des oracles divins. Derrière lui se grouperont plus de 1000 évêques, 500,000 prêtres, 180,000.000 de catholiques ; avec cette armée il pourra donner l'assaut au libéralisme. Le résultat est facile à prévoir : c'est le trouble, le désordre, la guerre, et la pire de toutes, la guerre religieuse. Et ce qui aura si profondément agité le monde, c'est la plus humaine de toutes les questions qui puissent être soulevées dans l'Eglise, la question du gouvernement temporel de ce monde au nom des intérêts religieux ; sous des apparences théologiques, c'est en réalité le dernier combat entre l'esprit moderne et l'esprit du moyen-âge.

A cet écrit, qui est un libelle plus qu'une histoire, un traves-

tissement plus qu'un récit, s'ajouta bientôt la *Dernière heure du Concile*. D'après l'auteur, « la majorité se compose d'évêques timides, d'hommes en sous-ordre, d'esprits ardents et exagérés; la minorité, d'hommes héroïques, inébranlables ». L'histoire du Concile peut s'écrire d'un mot : Les évêques ont sanctionné ce que les Jésuites avaient écrit. Mais le grand coupable, ce n'est ni l'ordre des Jésuites, ni la Propagande. C'est Pie IX qui a voulu le Concile malgré les cardinaux, et qui veut encore malgré eux son infaillibilité personnelle. C'est lui qui s'irrite contre Audou et lui arrache l'abdication de ses droits; c'est lui qui refuse de recevoir le postulatum où la minorité demande à écarter des débats malheureux; c'est lui qui introduit la question brûlante contre toutes les règles; c'est lui qui étouffe brusquement la discussion quand elle devient menaçante pour ses prétentions; c'est lui qui exige des curés de Rome l'adresse qu'ils avaient d'abord refusé; c'est lui qui dépossède le P. Theiner pour récompenser Cardoni; c'est lui qui afflige par des qualifications regrettables les prélats venus le féliciter en l'anniversaire de son élection; c'est lui qui appelle Guidi après son discours pour lui adresser d'amers reproches; c'est qui bouleverse les diocèses, soulève contre les évêques le clergé de second ordre et loue dans toute la France ce qu'il condamne à Constantinople dans l'affaire des Arméniens; c'est lui qui exige du Concile ou son infaillibilité personnelle ou le courage de mourir sous le soleil de juillet; c'est lui qui veut être tout, la foi universelle et la tradition : *La tradizione, sono io*. Mais l'excès du mal provoquera le retour au bien. Mais après ce concile d'esclaves, il y en aura un autre, qui restituera la liberté. Ainsi parle l'auteur de la seconde brochure.

Ces deux brochures étaient l'œuvre de la minorité; elles étaient faites pour épancher sa bile et souiller l'Eglise. On y reconnait la trace de plusieurs esprits; on sait aujourd'hui de quelle main cela vient : il n'y a rien au monde de plus misérable. La preuve que Pie IX n'était pas ce qu'ils disent, c'est qu'il s'abstint d'écraser ces insulteurs. Ah! si, saintement indigné, il avait paru, un jour, seul au Concile, un cierge à la main et, à genoux

devant l'autel, avait fait amende honorable pour tous les outrages adressés par la minorité, à la chaire du prince des Apôtres, quel effet eut produit cette protestation et quel retentissement elle eut eu devant la postérité.

Crime

60. En même temps que les meneurs de la minorité poussaient des brochures, ils en appelaient au pouvoir civil et recouraient aux plus puérils artifices. Le but était de traîner les choses en longueur et d'amener la prorogation du Concile. L'Evêque de Diakovar s'était vanté de parler dix ans, pour écarter, par ce fait d'obstruction, la définition autrement inévitable : il n'avait pas prévu l'infirmité qui devait réduire au silence le frivole obstructeur. Dans les appels au pouvoir civil, les opposants avaient d'abord provoqué une action diplomatique de la France, et en cas d'échec, préparé une action commune des puissances. Ensuite ils manigancèrent avec le comte Daru, les effets habilement calculés d'une dépêche et d'un mémorandum, plus les avanies contre la monnaie pontificale. Après l'avortement de ces intrigues et la chute des Daru et des Buffet ils s'adressèrent directement à l'Empereur, et, par la plume de Georges Darboy, l'homme de sa confiance, lui suggérèrent, en essayant de l'irriter, la retraite de son ambassade près le Saint-Siège, préface logique et fatale du retrait des troupes de Rome. Fort heureusement, par un de ces jeux où se reconnait l'action de la Providence, le ministère des affaires étrangères était confié à M. Emile Ollivier. Ollivier était un grand esprit, un grand cœur, un de ces hommes qui honorent le libéralisme en le pratiquant et qui le ferait aimer si tous les libéraux le pratiquaient à son exemple. Ollivier se refusa à toute action. « Par la retraite de nos troupes, par le rappel de notre ambassadeur, dit-il, toute définition eut été empêchée : le jésuite Libératore en convient comme Mgr Darboy. Néanmoins, par respect de la liberté spirituelle, la forme la plus élevée et la plus sacrée de la liberté, nous ne jetons pas dans les délibérations, le poids de notre volonté; lorsque les droits de l'Etat sont menacés, nous ne réclamons que par un mémorandum agenouillé; lorsque, malgré son humilité, ce mémoran-

dum est rejeté, nous n'insistons pas. L'Europe imite notre longanimité ; entre les cabinets, il y a comme une émulation à qui sauvegardera le mieux les droits de la conscience religieuse, et le Concile du Vatican dégagé, d'un consentement unanime, de toute pression laïque, jouit de la liberté la plus étendue et la plus paisible qui ait jamais été laissée à une assemblée délibérante d'évêques ! (1) »

C'est alors que Dupanloup, se tourna vers la Prusse. Lui, français, lui, évêque, il s'adresse à l'ambassadeur passionné d'une puissance hérétique et le presse avec instances d'employer tout le crédit d'un Bismarck, pour arracher à Pie IX, une prorogation. On savait bien que cet homme était sans principes et sans retenue ; on n'eut pas cru qu'il put descendre si bas. Le délire des passions explique beaucoup de choses ; il y en a qu'il ne peut excuser.

61. Enfin le 13 mai commença la discussion sur le *schema* de l'infaillibilité depuis tant de mois désirée et redoutée. Il ne faut pas croire, comme on l'a beaucoup dit, que ce fut en laisssant de côté des matières qui devaient appeler toutes les préférences. Sans doute, il était d'usage, dans les traités de théologie, de s'occuper du corps de l'Eglise avant de s'occuper de son Chef. La raison de cette marche était que, dans l'exposition de la doctrine, l'ordre *logique* se présentait le premier. On pouvait s'attendre à voir le Concile suivre la même méthode. Aussi est-il fort remarquable qu'il ait interverti cet ordre et qu'il ait défini la prérogative du Chef avant de traiter de la constitution et des dons du corps. Cette marche n'est pas sans signification. « Les Ecoles théologiques, dit le cardinal Manning, ont suivi l'ordre logique ; mais l'Eglise assemblée au concile, ayant pour la première fois à traiter de sa constitution et de son autorité, change de méthode, et, comme le divin architecte de l'Eglise, commence, selon l'ordre *historique*, par le fondement et par le Chef de l'Eglise. Notre-Seigneur choisit, en effet, d'abord Céphas et l'investit de la primauté sur les Apôtres. C'est sur cette pierre que tout a été bâti, c'est d'Elle que procède toute l'unité, toute l'autorité de Discussion

(1) *L'Église et l'État au concile du Vatican*, t. 11, p. 240.

l'Eglise. Plus tard le don du Saint-Esprit fut partagé avec Pierre par tous les Apôtres. Par conséquent, c'est de lui et par lui que tout a commencé. D'où il suit qu'une intelligence claire et précise de sa primauté et de sa prérogative est nécessaire à une claire et précise intelligence de l'Eglise. Si on ne sait pas bien distinctement ce qui le concerne, la doctrine de l'Eglise restera toujours obscure dans la même proportion. Ce n'est pas la doctrine de l'Eglise qui peut déterminer la doctrine de la primauté mais bien la doctrine de la primauté qui peut déterminer avec précision la doctrine de l'Eglise. En commençant donc par le Chef, le Concile a suivi l'exemple de Notre-Seigneur et l'on trouvera là l'une des causes de la singulière et lumineuse précision avec laquelle le Concile du Vatican a, dans une courte constitution, exclu les erreurs sur la primauté et l'infaillibilité du Pontife Romain (1). » — En suivant cet ordre, le Concile obtint encore l'avantage de compléter son premier décret par la Constitution *Dei filius*. Il avait déterminé, dans sa généralité, tout l'ordre de nature et de grâce; par la constitution *Pater æternus;* il en réglait pratiquement le principe d'application.

La minorité compacte et animée, s'était distribué les rôles de telle façon que les critiques de chacun de ses orateurs se corroboraient réciproquement. De plus, pour empêcher la majorité d'esquisser ses objections, elle les formulait en amendements et, pour éviter les équivoques, proposait, sur chaque sujet, deux amendements contradictoires. La discussion débuta par un discours du rapporteur, Mgr Pie, le grand évêque de Poitiers. Dans ce rapport très net, très grave, très doctrinal, il justifie d'abord la commission d'avoir placé en tête la question de la primauté; il développe magistralement les arguments qui appuient les quatre chapitres de la constitution; il montre que le Concile ne pouvait omettre l'affirmation de l'infaillibilité sans blesser l'autorité du Pape et des évêques; en concluant, il prie les Pères de traiter cette question avec le calme et la majesté dignes d'un grand Concile et d'écarter avant tout cette idée que la doctrine

(1) *Hist. du Concile œcuménique du Vatican*, p. 63.

de l'infaillibilité séparait violemment le chef du corps de l'Église. A Mgr Pie succèdent, pendant quatorze congrégations, soixante-quatre orateurs, dont treize français, dix italiens, six hongrois, quatre autrichiens, six américains du nord, cinq espagnols, cinq irlandais, quatre allemands, trois suisses, trois orientaux, deux anglais, un belge, un de Corfou, un de l'Amérique du sud, un de l'Asie orientale. Tous ces discours, émanant d'hommes graves, doctes et éloquents, sont écoutés avec respect. Les deux discours qui produirent le plus d'effet, en sens contraire, sont ceux de Mgr Darboy et de Mgr Manning. Dans le discours de Georges Darboy est résumé avec force et modération, la thèse de la gauche. Dans le discours d'Edouard Manning, on admire la clarté de l'exposition, le choix heureux des termes, le charme de la parole et un tel accent d'autorité qu'il dicte la définition beaucoup plus qu'il ne la conseille. En l'entendant, plus d'un de ses adversaires s'écrie : « Etant ce que vous êtes, que n'êtes-vous des nôtres ? »

« Il paraît bien certain, dit l'écrivain à qui nous empruntons ces détails, que l'argumentation de la minorité manqua de la décision logique qui rendit si redoutable au contraire celle de la majorité. Soutenir à la fois que le pape est exposé à faillir, comme l'a fait Honorius, et que cependant on doit à ses décisions sur la foi et les mœurs, ainsi qu'à tous les autres actes de son autorité, une prompte obéissance et une entière confiance, n'était-ce pas justifier cette objection foudroyante : le chrétien peut donc être contraint d'obéir à l'erreur ? s'élever contre la définition de l'infaillibilité, parce que pendant dix-huit siècles elle n'avait pas paru nécessaire à la chrétienté, après avoir approuvé la définition de l'Immaculée-Conception contre laquelle on en avait dit autant, n'était-ce pas encourir le reproche mérité de se mettre en contradiction avec soi-même ? Quelle efficacité pouvait avoir une minorité qui repoussait la définition, non comme fausse ou anthipathique au peuple chrétien, mais parce qu'étant universellement acceptée en fait par les évêques et les fidèles, il n'était pas nécessaire de proclamer

ce que nul ne contestait. N'était-ce pas donner le droit de riposter : précisément parce que personne ne conteste plus l'infaillibilité, il n'y a aucun péril à la définir, tandis que le silence paraîtrait une hésitation et ruinerait la doctrine acquise ? Comment, après, cet aveu d'une foi générale, aurait-on attaché quelque importance aux lugubres prophéties, où l'on se complaisait du trouble des consciences et des déchirements imminents de la catholicité ? Par quel miracle, une vérité professée partout sans inconvénient pouvait-elle devenir une source de calamités, lorsque, définie par un Concile, elle aura été marquée du sceau de l'Esprit-Saint lui-même ?... Aussi la discussion de la minorité, vague, confuse, superficielle, s'éparpilla-t-elle en diverses considérations sans en approfondir aucune : elle fut une *retraite hargneuse* beaucoup plus que l'attaque à fond d'hommes qui luttent en désespérés pour la foi indestructible de leur âme (1). »

Conclusion 62. Après que l'assemblée sauf en de rares moments d'impatience, eut écouté avec une attention silencieuse, soixante-quatre fois le même discours sur Honorius, sur l'effet de la définition dans l'esprit des protestants qui nient le pape et l'Église, dans l'esprit des incrédules qui n'admettent pas la révélation, sur les difficultés qu'un nouveau dogme à croire apportera à la conversion des Chinois, des Indiens, des antropophages et autres théologiens de même force ; après qu'elle eut entendu des arguments ressasés depuis trois siècles et rabâchés tous les jours depuis un an ; après qu'elle s'aperçut que la discussion générale essoufflée se transformait insensiblement en discussion spéciale sur les chapitres troisième et quatrième; après qu'elle eut recueilli l'opinion des orateurs principaux et compris que ceux qu'elle n'avait pas entendus pourraient se donner libre carrière dans la discussion des chapitres : sur la proposition de cent-cinquante Pères, elle vota, par assis et levé, à une majorité immense, la clôture d'une discussion générale qui avait pris déjà quatorze séances. Ce vote, si naturel, presque nécessaire, fut

(1) OLLIVIER, *l'Église et l'État au Concile*, t. II. p, 307.

considéré par la minorité comme un abus de pouvoir intolérable ; elle en fut indignée, bouleversée au point de mettre en délibération si elle ne sortirait pas du Concile ou tout au moins des débats. Le ridicule et le danger d'une telle proposition ne pouvait échapper à des hommes intelligents; ils se rabattirent sur une nouvelle protestation. Cette protestation, dit M. Emile Ollivier, est regrettable pour la minorité; son inconsistance frappera tellement les historiens du Concile, qu'elle invalidera l'autorité des précédentes, qui, du moins, avaient une *apparence* de solidité et de vraisemblance. »

La discussion du *Proœmium* et des deux premiers chapitres s'enleva en deux congrégations ; le troisième sur la primauté en réclama cinq, pour rétablir l'accord de la juridiction *ordinaire* et *immédiate* du pape sur chaque diocèse sur la juridiction *ordinaire* et immédiate de l'évèque. Enfin le 15 juin commença et se continua pendant onze congrégations, la discussion spéciale du *schema* de l'infaillibilité. Les discours les plus remarquables furent ceux de Barthélemy d'Avanzo, de Guidi et de Bonnechose. L'évèque de Calvi excita l'admiration par la beauté de sa parole et par son inépuisable érudition. Le cardinal Guidi, archevêque de Bologne, inclina vers les thèses des inopportunistes. Le cardinal de Bonnechose déclara le retour pur et simple à la majorité, du tiers-parti où se trouvaient avec lui quelques prélats français. Quelques évèques s'adressèrent alors de nouveau à l'Empereur et le supplièrent de demander au Pape une prorogation de quatre mois. Mais tout le monde avait senti qu'il fallait en finir et sans attendre la réponse de la France, il fut décidé que les orateurs renonceraient à la parole.

Après une suspension de cinq jours, la commission rapporta le *schema* avec des modifications par quoi l'on voulait satisfaire aux vœux de la minorité. On avait modifié le titre, introduit la locution sacramentelle *ex cathedra* et présenté l'infaillibilité comme une grâce dont le bénéfice ne rend pas impeccable. L'opposition demanda qu'une mention quelconque fut faite

des évêques et des églises. Or cela ne pouvait être accordé sans redonner vie à l'opinion qu'on voulait écarter et sans rendre inutile, quelque anodine que fut la concession, le travail accompli depuis plusieurs siècles et qui tendait précisément à ne pas faire de l'intervention officielle de l'épiscopat une condition légalement nécessaire à la définition des vérités dogmatiques. La majorité ne s'arrêta pas devant ces exigences. Le 13 juillet on passa au vote d'ensemble qui donna 451 *placet*; 88 *non placet; 62 placet juxta modum.* Ces soixante-deux votes conditionnels n'appartenaient pas en totalité à l'opposition; la moitié avaient été émis par des prélats qui réclamaient plus de vigueur dans l'affirmation de l'infaillibilité et qui trouvaient, avec Mgr Maupoint, que Mgr Pie n'avait laissé au décret que *la peau et les os.*

Le 16 juillet le rapport de la commission rejeta les propositions de la minorité et accueillit au contraire une rédaction de la majorité qui fortifiait la commission. Après le vote du 13, la formule était : *Definitiones esse ex sese irreformabiles* ; le 16 on adjoignit *non autem ex consensu Ecclesiæ*, qui écartent plus directement la thèse gallicane. Après quoi, le Concile condamna les deux brochures : *Ce qui se passe au Concile* et la *Dernière heure du Concile.* On remarqua que le cardinal Mathieu ne se leva pas pour cette condamnation, mais couvrit d'un patronage dont il doit subir la solidarité, deux infâmes collections d'outrages au Pape et à la majorité du Concile. On vit, par ces approbations muettes d'où venaient ces brochures publiées chez l'éditeur de Dupanloup et, sinon avec son concours, nécessairement avec son aveu. Les hommes sont hommes ; il est facile de croire que ce vil ramas de grossièretés ne rendit pas la majorité beaucoup plus douce pour le parti de l'agitateur. Cependant les évêques de la minorité, qui faiblissent à mesure qu'il faut passer des paroles et des menaces, aux actes, se décident à un suprême effort. Une députation composée des cardinaux Swarzenberg et Rauscher, des archevêques de Paris et de Milan, des évêques de Dijon et de Mayence se rend au Vati-

can le 16 après la séance. Par l'organe de Mgr Darboy, elle déclare adhérer à la doctrine de l'infaillibilité, mais demande son introduction dans une forme plus mesurée, par exemple, par l'adjonction de ces mots : *Innixus testimonio Ecclesiarum*, paroles qui eussent introduit un gallicanisme pire que celui de Bossuet.

Dernière résistance

A cette heure suprême, on ne comprend plus l'intervention de si éminents personnages, offrant au Pape une adjonction véritablement insensée. Entre gallicans et ultramontains, il s'agissait de savoir si le Pape est infaillible en tant que chef de l'Église, vicaire de Jésus-Christ, successeur de saint Pierre, en vertu de son autorité Apostolique ; ou s'il est infaillible, en tant qu'organe de l'Église, interprète et représentant des évêques, autorisé par leur adhésion, expresse ou tacite. Et quand tous les opportunistes ont déclaré qu'ils croient à l'infallibilité personnelle du Pape, qu'ils croient seulement à l'inopportunité de sa définition, ils viennent proposer une périphrase qui nie l'infaillibilité et glorifie toutes les révoltes du gallicanisme. Selon nous, cette démarche trahit le jeu des inopportunistes et révèle le fond des cœurs. Avec cette incise, ils se déclarent partisans de l'infaillibilité, pourvu qu'en la définissant, on en préconise la négation. Ou cette démarche est une frivolité ou elle ne peut avoir un autre sens et d'autre but que l'anéantissement de la définition dogmatique. Le Pape vit dans cette demande des prélats un moyen détourné de reprendre ce qu'ils allaient perdre ou une ruse de l'amour-propre effrayé de l'humiliation d'une défaite et répondit de manière à ne laisser aucune espérance,

Il n'y avait plus, pour la minorité, qu'un parti honorable : persister dans son *non placet*, puisque telle était la conviction de la gauche ; puis, lorsque les Pères auraient dit : *Visum est Spiritui Sancto et nobis*, se mettre à genoux et dire, en présence du Concile assemblé : *Et nos credimus*. L'archevêque de Colocza, Haynald, ouvrit cet avis et soutint qu'il fallait par un vote retentissant, protester à la face des rois, des peuples et de l'avenir, protestation qui ne nous paraît pas cadrer beaucoup avec les

exigences de la piété. Les autres disent qu'en maintenant leurs votes, par respect pour le Pape, et aussi par crainte de voir diminuer sensiblement les 88 *non placet*, ils s'abstiendraient de paraître à la séance, bien qu'ils n'aient, pour cette abstention, ni autorisation, ni excuse. En sa qualité d'évêque européen, Dupanloup écrivit à Pie IX pour lui promettre, s'il s'abstenait de définir l'infaillibilité, qu'il serait un grand pape. En lisant cette lettre, Pie IX dit : « Que me veut encore celui-ci ? me prend-il pour un gamin ? » Et après lecture : « L'évêque d'Orléans, ajouta-t-il, est fou, fou, fou ! » canonisation à rebours que n'effaceront pas les trois volumes de son panégyriste. Les autres écrivirent une protestation d'autant plus brave qu'ils ne devaient plus se présenter. On lit, au bas de ce papier, les noms des Mathieu, des Darboy, Ginouilhac, Dupont des Loges, Marguerye, Maret, Foulon, Meignan, Sola, Ramadié, Place, David, Rivet, Dupanloup, Collet, Thomas, Callot, Hugonin, Las-Cases et Guilbert. Beaux noms, mais pauvres raisons !

« Exprimer son avis en session publique, dit l'auteur précité, c'etait moins offenser le pape qu'on ne l'avait fait par tant de brochures et d'articles de journaux répandus contre lui, contre son entêtement, contre son oppression. La majorité, par respect d'elle-même et de son caractère épiscopal, n'aurait pas donné aux peuples le spectacle honteux d'un désordre sans précédents et contraire à la gravité ecclésiastique. Ne pas renouveler à la session publique le vote négatif de la congrégation, c'était plus que l'affaiblir, c'était l'effacer, c'était assurer à la définition l'unanimité si bruyamment dérivée ; c'était avouer que si, après une opposition si vive, on n'osait dire *placet* on ne voudrait cependant à aucun prix répéter en public un *non placet* négation dogmatique d'une vérité dont on n'avait pas cessé d'être convaincu, (du moins on le disait.) Se retirer, quoi qu'on écrivit à l'effet de conjurer cette conséquence, c'était, au regard de l'opinion ameutée par tant d'appels, désavouer la conduite des derniers mois et moralement voter avec la majorité... Toutefois, par respect humain, la minorité essaya de couvrir ce sauve

qui peut d'une belle protestation en renouvelant le vote dont elle n'osait pas répondre de sa personne. A quoi bon ? Où les actes sont nécessaires, les paroles ne valent rien. Une fanfaronnade ne couvre pas une reculade. « Nous avons quitté le Concile, disait Mgr Ginouilhac, il a pu décider sans nous. Notre protestation est sans valeur ; il eut fallu rester et dire jusqu'au bout conciencieusement *non placet*. La question est maintenant tranchée. Nous n'avons plus qu'à nous soumettre (1). »

Pour ne rien omettre, quelques jours après, la *Gazette* d'*Augsbourg* publiait un mémorandum qu'elle attribuait aux évêques opposants de France, voici cette pièce :

1. L'heure de la Providence a sonné : le moment décisif de sauver l'Église est arrivé.

2. Par les additions faites au IIIe canon du 3e chap. la commission *de fide* a violé le règlement qui ne permet l'introduction d'aucun amendement sans discussion conciliaire.

3. L'addition subreptice est d'une importance incalculable ; c'est le changement de la constitution de l'Église, la monarchie pure, absolue, indivisible du Pape, l'abolition de la judicature et de la co-souveraineté des évêques, l'affirmation et la définition anticipée de l'infaillibilité séparée et personnelle.

4. Le devoir et l'honneur ne permettent pas de voter sans discussion ce canon, qui contient une immense révolution. La discussion pourrait et devrait durer six mois, parce qu'il s'agit de la question capitale, la constitution même de la souveraineté dans l'Église.

5. Cette discussion est impossible à cause des fatigues extrêmes de la saison et des dispositions de la majorité.

6. Une seule chose, digne et honorable, reste à faire : Demander immédiatement la prorogation du Concile au mois d'octobre, et présenter une déclaration où seraient énumérées toutes les protestations déjà faites, et où la dernière violation du règlement, le mépris de la dignité et de la liberté des évêques

(1) OLLIVIER, *L'Église et l'État*, t. II, p. 343.

seraient mis en lumière. Annoncer en même temps, un départ qui ne peut plus être différé.

7. Par le départ ainsi motivé d'un nombre considérable d'évêques de toutes les nations, l'œcuménicité du Concile cesserait et tous les actes qu'il pourrait faire ensuite seraient d'une autorité nulle.

8. Le courage et le dévouement de la minorité auraient, dans le monde, un retentissement immense. Le Concile se réunirait au mois d'Octobre dans des conditions infiniment meilleures. Toutes les questions, à peine ébauchées, pourraient être reprises, traitées avec dignité et liberté. L'Église et l'ordre moral du monde seraient sauvés.

La définition

64. Le 18 juillet eut lieu, avec la solennité accoutumée, la quatrième session du Concile. Aux 533 votants *placet*, ne répondent que 2 *non placet*. On remarqua le *placet* du cardinal Guidi, ainsi que des archevêques d'Avignon, de Reims et de Sens, qui avaient marché constamment avec la minorité. Si aux 2 *non placet* on ajoute les 55 abstentions, on a 533 contre 57, c'est-à-dire une proportion de 10 à 1, ce qui constitue l'unanimité morale. Pendant que le vote s'effectuait, un orage éclatait sur Saint-Pierre et sur Rome : c'est au bruit du tonnerre et à la lueur des éclairs, comme autrefois sur le mont Sinaï, qu'a été promulguée cette constitution qui doit sauver le monde en sauvant la vérité et l'autorité.

Et lorsque le Pape eut déclaré, après le vote, qu'il confirmait, définissait à son tour et promulguait la vérité approuvée par le Concile, une émotion indicible s'empara de la sainte assemblée ; de longues acclamations, répétées par le peuple, retentirent sous les voûtes de l'immense basilique : *Vive Pie IX! vive le Pape infaillible!* criait-on de toutes parts, et ce ne fut qu'après un assez long temps que le Saint-Père put faire entendre ces paroles solennelles : « L'autorité du souverain Pontife est grande, mais elle ne détruit pas, elle édifie. Elle n'opprime pas, elle soutient et très souvent elle défend les droits de nos frères, c'est-à-dire les droits des évêques. Que

si quelques-uns n'ont pas bien voté avec nous, qu'ils sachent qu'ils ont voté dans le trouble, et qu'ils se rappellent que le Seigneur n'est pas dans le trouble. Qu'ils se souviennent aussi qu'il y a peu d'années, ils abondaient dans notre sens et dans le sens de cette vaste assemblée. Quoi donc ? Ont-ils deux consciences et deux volontés sur le même point ? A Dieu ne plaise! Nous prions donc le Dieu qui seul fait les grandes merveilles, d'illuminer leur esprit et leur cœur, afin qu'ils reviennent au sein de leur Père, c'est-à-dire du souverain Pontife, Vicaire indigne de Jésus-Christ, afin qu'il les embrasse et qu'ils travaillent avec nous contre les ennemis de l'Eglise de Dieu. Fasse, oh! fasse Dieu qu'ils puissent dire avec Augustin : « Mon Dieu, vous « nous avez donné votre admirable lumière, et voici que je vois. » Ah ! oui, que tous voient ! Que Dieu répande sur vous ses bénédictions ! » Puis le Pape donna sa bénédiction d'une voix vibrante et émue, puis le *Te Deum* fut entonné par le Concile, et le peuple y répondit avec un enthousiasme et des transports ardents.

Le *Proœmium* de la définition expose qu'en la doctrine sur l'institution, la perpétuité et la nature de la sainte primauté apostolique consistent la force et la solidité de toute l'Eglise. Cette primauté est le *principe permanent*, le *fondement visible*, la *cause efficiente*, et non seulement le *signe* de cette double unité par laquelle l'épiscopat est maintenu un et indivisible ; et par laquelle les fidèles et les prêtres se conservent dans la même communion de foi et de charité. Le chapitre premier traite de la primauté apostolique dans la personne du B. Pierre. La primauté de juridiction a été conférée à Pierre immédiatement et directement. Il est donc hérétique de nier, avec les protestants, l'institution divine de la primauté; ou, en admettant cette institution divine, d'enseigner avec Macaire, qu'elle a été conférée à tout le collège des apôtres ; ou de prétendre, avec Richer, Dupin et le synode de Pistoie, qu'elle a été conférée par Jésus-Christ à l'Eglise et que Pierre n'est que son ministre. — Le second chapitre est consacré à la perpétuité de

la primauté. Pierre vit et règne, juge et gouverne en ses successeurs et ces successeurs sont les évêques du Saint-Siège de Rome. La première de ces vérités est de droit divin, la seconde est un fait dogmatique défini par le Concile et par là devenu objet de foi. — Le troisième chapitre traite de la force et de la raison de la primauté. Le Pontife romain est le successeur de Pierre, le vrai vicaire de Jésus-Christ, le chef de l'Eglise, le père et le docteur des chrétiens ; il a le plein pouvoir de paître, de régir et de gouverner l'Eglise universelle. Le pouvoir de régir et de gouverner ou le pouvoir de juridiction est épiscopal, immédiat, ordinaire, sur les pasteurs aussi bien que sur les fidèles : dans les choses qui concernent la foi et les mœurs aussi bien que dans celles qui appartiennent à la discipline et au gouvernement de l'Eglise universelle. Ce pouvoir du Pape ne préjudicie point au pouvoir ordinaire des évêques, ni au pouvoir judiciaire des métropolitains. De cette autorité de gouvernement découlent deux conséquences : la première, que l'autorité séculière n'a aucun droit d'empècher le Pontife romain dans l'exercice de sa charge ; la seconde, que l'on peut recourir à son jugement dans toutes les causes et que l'on ne peut pas appeler de son jugement au Concile. Ainsi se trouvent condamnés les divers systèmes de Fébronius, d'Eybel, de Tamburini et des gallicans qui prétendaient que le pouvoir du Pape n'est qu'extraordinaire, réduit à des cas exceptionnels ; qu'il ne s'exerce que médiatement par les métropolitains; qu'il n'existe qu'en matière de foi et de mœurs, non en matière de discipline et d'administration ; enfin qu'il ne tombe que sur les évêques individuellement pris, mais qu'il est inférieur au Concile.

Le chapitre quatrième traite du magistère infaillible du Souverain Pontife. Le Saint-Siège, les Conciles œcuméniques, l'Eglise entière ont toujours cru que le pouvoir suprême du magistère est compris dans la primauté apostolique. Le quatrième concile de Constantinople, le second concile de Lyon, le concile de Florence se sont expliqués là dessus en termes non équivoques. Une pratique constante a confirmé ces déclarations. Les évê-

ques de l'univers n'ont cessé de signaler aux Papes les périls de la vérité et les Papes n'ont cessé de les conjurer par des définitions infaillibles. L'infaillibilité a pour but de conserver dans l'unité l'Eglise entière ; elle n'a pas pour objet de promulguer une doctrine nouvelle, mais seulement de garder le dépôt de la foi. « Ce don de la vérité et de la foi qui ne faillit pas, dit le Concile, a donc été divinement accordé à Pierre et à ses successeurs dans cette chaire, afin qu'ils s'acquittassent de leur charge éminente pour le salut de tous ; afin que tout le troupeau du Christ, éloigné par eux du pâturage empoisonné de l'erreur, fût nourri de la céleste doctrine ; afin que, toute cause de schisme étant enlevée, l'Eglise fût conservée tout entière dans l'unité, et qu'appuyée sur son fondement, elle se maintînt inébranlable contre les portes de l'enfer. Or, à cette époque, où l'on a besoin plus que jamais de la salutaire efficacité de la charge apostolique, et où l'on trouve tant d'hommes qui cherchent à rabaisser son autorité, Nous pensons qu'il est tout à fait nécessaire d'affirmer solennellement la prérogative que le Fils unique de Dieu a daigné joindre au suprême office pastoral.

« C'est pourquoi, Nous attachant fidèlement à la tradition qui remonte au commencement de la foi chrétienne, pour la gloire de Dieu Notre Sauveur, pour l'exaltation de la religion catholique et le salut des peuples chrétiens, Nous enseignons et définissons, *sacro approbante concilio*, que c'est un dogme divinement révélé : Que le Pontife romain, lorsqu'il parle, *ex cathedra*, c'est-à-dire lorsque, remplissant la charge de pasteur et docteur de tous les chrétiens, en vertu de sa suprême autorité apostolique, il définit qu'une doctrine sur la foi ou les mœurs doit être tenue par l'Eglise universelle, jouit pleinement, par l'assistance divine qui lui a été promise dans la personne du bienheureux Pierre, de cette infaillibilité dont le Divin Rédempteur a voulu que son Eglise fût pourvue en définissant sa doctrine touchant la foi ou les mœurs ; et, par conséquent, que de telles définitions du Pontife romain sont irréformables

par elles-mêmes, et non en vertu du consentement de l'Eglise (1). »

Son commentaire

65. Il y a, dit Mgr Manning, six points à noter dans cette définition : 1° Elle donne le sens de cette phrase : *Loquens ex cathedra*, parlant avec l'autorité du docteur suprême de tous les chrétiens et faisant obligation à toute l'Eglise ; 2° elle détermine le sujet de son enseignement infaillible, savoir, la doctrine de la foi et des mœurs ; 3° la cause efficiente de l'infaillibilité, c'est-à-dire l'assistance divine promise à Pierre et à ses successeurs ; 4° l'acte auquel est attachée la divine assistance, la définition des doctrines de foi et de mœurs ; 5° la valeur dogmatique des définitions *ex cathedra*, irréformables parce qu'elles sont infaillibles, et non parce que l'Eglise ou quelque partie de l'Eglise y donne son assentiment. Par le mot *loquens ex cathedra*, se trouvent exclus de l'infaillibilité tous les actes du Pontife comme personne privée, comme docteur particulier, comme évêque local ou comme souverain d'un Etat. L'expression *la foi et les mœurs* comprend toute la révélation de la foi, la voie entière du salut, l'ordre surnaturel avec tout ce qui est essentiel à la sanctification et au salut par Jésus-Christ. L'autorité doctrinale de l'Eglise n'est donc pas restreinte aux matières de la révélation, mais s'étend aussi aux vérités positives qui ne sont pas révélées (vérités de rêverie, vérités d'histoire, faits dogmatiques) toutes les fois que l'autorité doctrinale ne peut pas dûment s'exercer dans la promulgation, l'explication et la défense de la révélation, sans qu'elle juge sur ces matières et ces vérités. La cause *efficiente* de l'infaillibilité, l'assistance divine, n'est pas une révélation nouvelle, ni un effet d'inspiration ; les Papes sont témoins, docteurs et juges de la révélation déjà faite à l'Eglise, et, quand ils remplissent l'office de garder, d'exposer et de défendre cette révélation, leurs jugements sont préservés de l'erreur en vertu d'une assistance divine. Cette assistance est exclusivement de l'ordre surnaturel. Les actes auxquels est attachée l'assistance divine sont les *définitions* en matière de foi

(1) *Acta officialia Conc. vatic.* t. II, p. 225.

et de mœurs. Les doctrines sur lesquelles tombent ces définitions sont des vérités révélées, traditionnellement transmises par l'autorité enseignante. Les définitions qui les déterminent, ne sont pas des définitions *logiques* procédant par le *genre* et la *différence*; ce sont des jugements précis, une sentence par laquelle sont formulées avec autorité les vérités traditionnelles relatives à la foi et aux mœurs et terminant les questions douteuses. Tout le *magistère* ou l'autorité doctrinale du Pontife comme docteur suprême est compris dans cette définition. Par là s'y trouvent compris les actes législatifs et judiciaires, en tant qu'ils sont inséparablement liés à l'autorité doctrinale. A cette autorité se rapportent aussi les lois de discipline, la canonisation des saints, l'approbation des ordres religieux, des dévotions, toutes choses qui renferment implicitement les vérités et les principes de foi, de morale et de piété. L'extension de l'autorité infaillible va jusqu'aux limites de l'office doctrinal de l'Eglise. Quant à leur valeur dogmatique, les actes *ex cathedra* sont irréformables en eux-mêmes et par eux-mêmes ; ils possèdent une infaillibilité intrinsèque en matière de foi et de mœurs en excluant l'influence de toute autre cause d'infaillibilité. Les évêques réunis ou dispersés, par un consentement exprès ou tacite ne sont point appelés nécessairement à corroborer le jugement du pape (1).

66. La définition rendue au milieu des foudres et des tonnerres, s'imposait au monde pendant que la guerre entre la France et la Prusse tenait en suspens toutes les nations. Le bruit s'était répandu que les prélats français s'opposaient à l'infaillibilité ; on dit même qu'ils se réunirent à Grenoble à cette intention ; mais qu'attendre de gens qui avaient fui le Concile, sans saluer le Pape? Une bulle avait été rédigée en vue d'une insoumission ; elle eut foudroyé immédiatement les réfractaires ; elle fut inutile. L'archevêque de Paris fut harangué, à son retour, par le curé de la Madeleine ; l'abbé Deguerry loua fort l'archevêque d'avoir si dignement représenté l'Église gallicane et se flatta que la

(1) *Hist. du Conc. œcuménique du Vatican*, pp. 50 à 110.

soumission ne serait obligatoire qu'après la cloture du Concile et la signature de tous les évêques. Le prélat avait agréé cette ouverture et tout en se disant romain avait cru au renvoi de la soumission obligatoire. En quoi il se trompait singulièrement. Les décrets de Trente avaient eu besoin de la confirmation du Pape, puisqu'il était absent ; il n'en était pas de même du Concile du Vatican dont les décrets promulgués en séances publiques, furent immédiatement confirmés par le Pape. De plus, si les décrets disciplinaires, pour obliger, ont besoin de promulgation, il n'en est pas de même des décrets dogmatiques. D'ailleurs, pour ôter à l'erreur tout prétexte de sédition, Pie IX avait fait afficher, publier, dans les formes ordinaires, les décrets du Vatican. La publication épiscopale dans les divers diocèses n'était donc pas nécessaire, pour que les décrets fussent obligatoires. Dans une lettre au nonce de Bruxelles, le cardinal Antonelli dissipa tout doute à cet égard. Quiconque se fut mis en opposition, fut-il prêtre ou évêque, eut quitté le chemin du devoir, pour se perdre misérablement dans les voies du schisme et de l'hérésie.

Après des déclarations aussi expresses ; il n'était plus possible à l'erreur de trouver de nouveaux retranchements. Le jour même de la définition les deux opposants avaient fait, entre les mains du Pape, acte explicite et solennel de soumission ; tous les autres eussent du imiter cet exemple. Au milieu des malheurs et des craintes de la guerre, plusieurs évêques ne tardèrent pas à le suivre. Maret, qui avait été l'un des champions de cette malheureuse lutte, se soumit vers le milieu d'octobre et retira son livre. Dès le cinq août, le cardinal Mathieu avait envoyé, au cardinal Antonelli, son acte de soumission ; il en parla, dans un mandement, en termes qui sentent encore le gallicanisme. L'évêque d'Orléans se fit plus attendre ; il parla d'un livre pour détruire le scandale de ses brochures, mais il ne parait pas qu'il y ait jamais travaillé. Six mois après la définition, le *Buon Senso*, journal de Rome, ne comptait plus, parmi les retardataires, que quatre ou cinq en France, un en Italie, cinq

ou six en Autriche, deux en Allemagne, pas du tout en Bavière. En somme, sauf Dœllinger, il n'y eut pas de rebelle ; quelques soumissions ne furent peut-être pas assez promptes, pas assez complètes, pas assez édifiantes surtout, mais il n'en reste rien. La crise que l'Église venait de traverser, avait mis à nu la profondeur du mal et l'avait mise à même d'en extirper les racines. Ainsi guérie, ainsi fortifiée par une cohésion plus complète à son chef visible, cette divine institution pouvait travailler avec plus de succès à la guérison des plaies morales qui rongent la société. Quand le Concile du Vatican n'eut produit d'autre résultat que de resserrer ainsi les liens de l'unité, il faudrait encore saluer sa célébration comme une de ces aspirations célestes par lesquelles Dieu, dit Bossuet, remue le ciel et la terre pour enfanter des élus. En ce siècle des grandes défections et des grands retours, l'unité de la foi se dresse en face de l'unité de la négation. Chacun de nous sera donc désormais inévitablement rattaché à la grande armée de la foi qui croit en Dieu, ou à l'armée de la négation qui ne croit qu'en l'homme, c'est-à-dire qui ne croit à rien (1).

(1) Sambin, *Hist. du Concile général du Vatican*, p. 178 et seq.

LIVRE VIII

LES FAUX PROPHÈTES, LES DOCTEURS, LES SAINTS ET LES APÔTRES DE NOTRE TEMPS

§ I. LES ERREURS ET LES HÉRÉSIES A L'ÉPOQUE CONTEMPORAINE.

Le rôle des idées

1. La véritable histoire d'un siècle est surtout l'histoire de ses idées. L'homme est d'abord une intelligence. Ce qu'il connait, il l'aime ou le repousse, et suivant le cours de ses sentiments, le sert ou le combat. L'esprit éclaire et échauffe le cœur; le cœur enflammé anime les mains à l'action. Quand vous vous préoccupez des hommes vivant en société, les faits exterieurs frappent d'abord votre vue, et quelquefois par leur importance, toujours par leur éclat facile à saisir, retiennent aisément votre pensée. Cependant ces faits ne sont que la manifestation, spontanée ou réfléchie, des idées courantes. Les intrigues des cours, les luttes de la presse, les menaces de la diplomatie, les bruyants débats des assemblées, les agitations de la place publique, les mouvements des armées sur l'échiquier des batailles, tout cela n'est en somme que le rayonnement externe de la vivante humanité. Un peuple, comme un individu, agit suivant ses convictions et ses amours. La source de la vie collective n'est donc pas dans les faits extérieurs; elle procède du développement mystérieux des tendances générales, de la lente élaboration des doctrines qui poussent ou entravent le mouvement, dans l'action et la réaction des idées et des mœurs. Car il y a toujours une cause profonde à tant d'évènements, qui, lorsqu'ils éclatent, paraissent à première vue, nés de l'occasion ou du basard. Au surplus, pendant que les nations s'agitent, Dieu les mène; librement esclaves sous la main de la Providence, les peuples travaillent à l'accomplisse-

ment d'un programme divin; et l'Eglise, œuvre spéciale de Dieu du département de ce monde, pour la réalisation du plan divin, soumet à sa direction et contrôle par son magistère, tout cet ensemble incohérent d'idées et de doctrines qui précipitent les évolutions de l'histoire.

L'action d l'erreur

2. Dans le monde tel qu'il est, il y a toujours eu, il y aura toujours une grande quantité d'âmes faibles. En fait de corruption, il n'y a rien de nouveau sous le soleil. L'homme sent si bien la nécessité de la valeur morale et la dignité de la vertu, qu'il leur rendra volontiers des hommages spéculatifs; mais, en fait, souvent il les outrage et, pour concilier avec sa faiblesse le respect de lui-même, il se forge des excuses illusoires et se réfugie dans les mauvaises doctrines. De là toutes ces théories, tous ces systèmes, toutes ces conceptions fausses qui déshonorent l'histoire. A défaut de sa perversité qui l'y pousse, l'homme irait de lui-même à l'erreur, suivant le penchant de sa faiblesse d'esprit. Au milieu de ce monde, livré aux vices et aux ténèbres, il s'élève donc des hommes pour qui, par ineptie ou par malice, c'est un état de fabriquer des doctrines complaisantes pour toutes les prévarications. Cependant, quoiqu'il y ait des écoles de ténèbres, indulgentes pour toutes les corruptions, ce n'est guère à elles cependant que Dieu permet de créer de grands courants d'erreur. C'est surtout des rangs de l'Eglise que sortent les apostats puissants. Depuis Lucifer, c'est aux anges rebelles et aux prêtres prévaricateurs, que Dieu laisse le triste et horrible privilège de corrompre, avec plus de force, les lois de la sainteté et de précipiter les peuples dans les abîmes. Lorsqu'un homme de Dieu s'est vendu à Satan par le péché, c'est celui qui avait reçu la mission surnaturelle d'instruire, de sanctifier et de diriger, c'est celui-là qui épaissit les ténèbres avec plus d'art, corrompt avec plus de succès et pousse avec plus de force le pâle troupeau des maudits, aux gouffres des enfers. Tous les grands hérétiques étaient gens d'église, la plupart promus à l'épiscopat.

La missi de l'Égl

3. A Pierre, il a été divinement promis que les puissances de

l'erreur ne prévaudraient pas contre l'Eglise dont il est la pierre d'angle. L'Eglise n'a pas seulement pour devoir de résister à l'envahissement des ténèbres, elle a surtout pour mission de les combattre. Dans cette interminable lutte, qui remplit les siècles de ses vicissitudes, ce que l'Eglise défend toujours, c'est la vérité; ce qu'elle réprouve toujours, c'est l'erreur qui veut prendre sa place. La vérité pleine, entière, universelle, permanente, voilà le bien dont l'Eglise assure éternellement le triomphe; et la charité, c'est la victoire de la vérité. L'Eglise atteint ce but glorieux par son enseignement, par sa morale pratique, par sa discipline et s'il le faut, par l'anathème. L'arbre qui couvre la terre de son ombre, dont les fruits nourrissent les générations successives, ne s'est maintenu dans sa vigueur que par l'ablation, au besoin par le fer, des branches sèches ou sans vie. Dans cet éternel combat contre l'erreur toujours vaincue, mais toujours plus envahissante, de bonnes âmes ne voudraient que l'emploi du lait et du miel. On se tendrait la main, on s'embrasserait, et dans cet embrassement continu périraient toutes les erreurs. Je ne pense pas qu'on ait porté plus loin la naïveté. Mais j'ai appris de Moïse, d'Elie et des prophètes, que contre les prévarications d'Israël et de Juda, Dieu a suscité ces hommes à foudroyante énergie qui annoncent toutes les calamités providentielles et égalent, les lamentations aux calamités. J'ai appris de Jésus-Christ, océan de douceur et miroir de justice, qu'il fallait frapper avec une dureté terrible, les Pharisiens, les Sadducéens et les Hérodiens, ces trois types perpétuels de toutes les abjections de l'espèce humaine. J'ai appris des Pères, depuis S. Irénée jusqu'à S. Bernard qu'il fallait avoir le glaive toujours levé contre les ennemis de l'Eglise. J'ai appris des scolastiques depuis saint Anselme jusqu'à Suarez, qu'il faut réprimer les hérétiques par la force. J'ai appris, par l'exemple même des intrépides prédicateurs de charité, que leur charité néfaste, ne sert qu'a l'empoisonement des peuples et qu'elle se convertit plus facilement encore en poison pour leurs frères, hostiles aux illusions du *Charitanisme*. J'ai appris aussi, certainement, que les

discussions entre catholiques sont assujetties à des règles. Un pape, grand homme d'Etat, Benoit XIV, en a dressé le code; il n'y a rien de mieux que d'en accepter la loi dans toutes ses stipulations. Mais puis-je bien considérer comme frère, celui qui est l'ami de tous les ennemis du vrai, du juste et du bien; et qui n'est l'ennemi que de ses frères et, dans l'Eglise, un transfuge. Non, c'est là que je vois l'esprit le plus satanique et c'est cet esprit que je veux frapper, d'un bras résolu, jusqu'à mon dernier soupir.

Mais il s'agit de l'Eglise et c'est l'Eglise qui, du diacre Nicolas à Arius, de Nestorius à Michel Cérulaire, de Béranger aux Manichéens, de Luther à Mirabeau et de Lamennais à Doellinger, procédant par anathèmes et par séparations, a toujours écarté toutes les erreurs. De nos jours nous la trouverons fidèle à ses commencements.

4. C'est sur les hauteurs que se forment les orages; avant de foudroyer la terre, les nuages ont frappé le sommet des monts. De même dans l'humanité, c'est d'abord dans la philosophie que se forment les doctrines d'où naissent les révolutions. La philosophie est la science des causes premières et des fins dernières; ou, d'une manière plus explicite, la philosophie est la science des êtres en général et des esprits en particulier, d'après la double lumière de la raison et de la foi. D'après cette définition, il y a deux sortes de philosophies : la philosophie *naturelle* qui étudie les êtres dans leur essence métaphysique; puis Dieu, l'homme et le monde dans leur existence réelle et leurs rapports généraux, d'après la lumière de la raison formée par l'éducation; et une philosophie *surnaturelle*, qui étudie les mêmes objets, à la lumière des vérités révélées dont le dépôt a été confié à l'Eglise. La philosophie naturelle peut se comprendre comme étude spéciale de l'ordre naturel, sans le séparer effectivement de l'ordre surnaturel; mais elle ne peut s'admettre comme étude complète de l'ordre naturel réduit à son isolement et revendiqué comme condition unique d'existence. On peut donc, en philosophie se tromper de deux ma-

Les chutes de la philosophie

nières, d'abord en séparant l'ordre de la création de l'ordre de la révélation ; en posant ces grandes erreurs du siècle, le séparatisme et le naturalisme ; ensuite, en blessant les divers éléments de l'ordre naturel dans leur juste concept et dans la réalité de leur existence. D'après ces prémisses, nous voyons l'abbé Bautain *absorber* l'ordre de la nature dans l'ordre de la grâce et tomber dans le *supernaturalisme;* Lamennais confondre en un seul les deux ordres et tomber dans le *panthéisme*; Cousin exclure des investigations philosophiques, l'ordre de la grâce, atteindre même dans ses forces constitutionnelles l'ordre de la nature et aboutir à l'*éclectisme;* Vacherot, Renan, Taine et plusieurs autres renverser même l'économie de l'ordre de la nature pour s'engouffrer dans l'athéisme. Autour de ces chefs d'école gravitent plusieurs disciples de haut renom. Autant que possible, nous devons les appeler tous à la barre de l'histoire.

Bautain 5. Louis-Eugène-Marie Bautain, né à Paris en 1796, était entré à l'Ecole normale en 1813, fut en 1816, envoyé à Strasbourg pour enseigner la philosophie. Successivement professeur au collège et à la Faculté, il exerçait, par son enseignement, une réelle influence sur la jeunesse, lorsque, fatigué des incertitudes des philosophes, il se jeta dans les bras de la religion et fut ordonné prêtre en 1828. Directeur au petit Séminaire, puis professeur à la faculté de théologie de Strasbourg, il vint à Paris en 1849, fut promoteur du diocèse, directeur de Juilly et professeur en Sorbonne. Outre la traduction de l'*Imitation* et des *Paraboles* de Krummacher, l'abbé Bautain a composé une trentaine d'ouvrages de philosophie spéculative et de morale pratique. Dans la première catégorie, nous distinguons la *Philosophie du Christianisme*, 1835, 2 vol. ; — la *Philosophie-psychologie expérimentale*, 1839, 2 vol. ; — *Philosophie morale*, 1842, 2 vol. ; — La *Morale de l'Evangile comparée à la morale des philosophes*, 1827, in-8. — La *Morale de l'Evangile* comparée aux divers systèmes de morale, 1855, in-8°, — La *Conscience*, ou la règle des actions humaines, 1860, in-8° ; — *Phi-*

losophie des lois, un vol. ; — et *Les choses de l'autre monde*, œuvre posthume. Dans la seconde classe, nous devons citer un recueil de méditations sur les Evangiles ; *La belle saison à la campagne*, conseils spirituels, in-12 ; Le *chrétien* de nos jours, 2 vol. in-12 ; La *Chrétienne de nos jours*, 2 vol. ; — La *Religion et la liberté* considérées dans leurs rapports, 1 vol. ; — Réponse d'un chrétien aux Paroles d'un croyant ; une *Etude sur l'art de parler en public*. Dans tous ces écrits, Bautain accuse un esprit grave, un observateur profond, écrivant comme il parle, c'est-à-dire laissant dans ses livres un peu trop de style technique et de pédantisme oratoire ; au demeurant, écrivain sérieux, digne, créateur dans le bon sens du mot, surtout éminent professeur. Mais venons à l'affaire du supernaturalisme.

Bautain avait été universitaire ; dans son enseignement, il avait paru donner, à la science, la foi pour base et avait encouru à deux reprises, les censures de l'Université. Converti et entré dans l'Eglise par le sacerdoce, il vit la société, chrétienne encore de nom, ne l'être plus par le fait, puisqu'elle n'avait ni la foi, ni la science, ni la vertu du Christianisme. Bautain songea à ramener les âmes à la foi par la philosophie ; mais quelle philosophie enseigner? Les trois écoles qui se partagent l'enseignement officiel : l'école de Condillac, l'école écossaise et l'école éclectique sont réduites à l'impuissance ; la philosophie scolastique, actuellement enseignée, est sans vigueur ; la théorie du sens commun n'a pas le sens commun. C'est donc dans la parole de Celui qui est la vérité même, qu'il faut chercher les *vérités principes*, bases nécessaires de toute science humaine. Dieu a parlé à l'homme dès l'origine du monde, il a été le pédagogue de l'humanité. La vérité révélée est la base de nos connaissances. D'après Bautain donc, la vraie philosophie est fondée sur la parole de Dieu. Il faut donc puiser la science dans les livres saints dont on doit admettre l'autorité sans démonstration préalable ; car, dans tout système, il faut admettre un principe certain comme démonstration. Les principes étant trouvés dans la sainte Ecriture, c'est à la philosophie à les dé-

velopper, à les démontrer par l'expérience en montrant que l'Ecriture ouvre la voie à l'explication des faits de la nature humaine et du monde physique. C'est alors que la foi divine sera justifiée par la science. Il n'y a pas, du reste, ici, cercle vicieux ; on part de l'autorité humaine des livres saints, pour arriver à la foi divine. Dieu peut, par la grâce, sans le secours de la science, donner cette foi aux gens simples. En deux mots, Bautain posait la foi comme premier principe de la science, il ne tenait pas compte de l'enseignement des écoles catholiques, il niait la certitude rationnelle des vérités métaphysiques.

Bautain était supérieur du petit séminaire de Strasbourg, lorsqu'il émit cet enseignement ; l'évêque l'exclut lui et les siens, Carl, Level, Gratry, Bonnechose, du séminaire et dénonça leur enseignement. Une controverse éclata qui dura six ans ; Bautain fit, avec Bonnechose, le voyage de Rome ; les deux pélerins firent apprécier leur vertu. En 1840, Bautain signa, entre les mains du coadjuteur ces six propositions : 1° Le raisonnement naturel peut prouver avec certitude l'existence de Dieu et l'infinité de ses perfections ; 2° La divinité de la révélation mosaïque se prouve avec certitude par la tradition orale et écrite ; 3° La preuve, tirée des miracles de Jésus-Christ, n'a pas perdu sa valeur pour les générations subséquentes ; 4° On n'a pas le droit d'attendre d'un incrédule, qu'il croie à la résurrection du Sauveur, sans preuves déduites par le raisonnement ; 5° Sur ces diverses questions, la raison précède la foi et doit nous y conduire. 6° Quelque faible et obscure que soit devenue la raison par le péché originel, il lui reste assez de clarté et de force, pour nous guider avec certitude à l'existence de Dieu, à la révélation par Moïse et par Jésus-Christ (1). La signature de ces propositions mit fin à une longue controverse. Plus tard, l'abbé Bautain parut passer aux extrémités opposées et incliner vers ceux que le P. Ventura appelait les semi-pélagiens de la philosophie. Sur le lit de mort, il fit profession

(1) De Regny, *Vie et œuvres de l'abbé Bautain*, p. 288.

des sentiments les plus soumis et les plus dévoués envers le Saint-Siège.

6. A l'époque de son apostasie, Lamènnais était tombé dans la grande hérésie du séparatisme. Dire que Jésus-Christ, le Dieu des individus et des familles n'est pas le Dieu des peuples et des sociétés plus générales, c'est dire qu'il n'est pas Dieu. Dire que le christianisme est la loi de l'homme individuel et qu'il n'est pas la loi de l'homme collectif, c'est dire qu'il n'est pas divin. Dire que l'Eglise est juge de la morale privée et domestique et qu'elle n'a rien à voir à la morale civile et pratique, c'est dire que l'Eglise n'est pas divine. Dire qu'il y a deux ordres de doctrines, deux ordres de morale, l'une qui relève de la religion, l'autre qui relève seulement de l'Etat, du prince ou du peuple, c'est enseigner le dualisme manichéén. Somme toute, le naturalisme politique n'est rien moins que l'apostasie, s'il n'est pas l'athéisme. — Lamennais le prouva d'abord par sa conduite, ensuite par ses enseignements. En 1836, il avait eu la fantaisie d'exposer ses idées manichéennes dans un livre singulier *Amschaspand et Darwand*. En 1840, il publiait son *Esquisse d'une philosophie*. Bien que ce livre ait eu peu d'action sur les esprits, il mérite qu'on s'y arrête : c'est l'effort d'une vigoureuse intelligence pour résoudre les plus hauts problèmes de la métaphysique. La nature de Dieu et ses attributs essentiels, la création et ses lois, le monde et ses rapports avec l'infini, l'homme et ses rapports avec Dieu, ce n'est rien moins que cela dont l'auteur prétend nous donner le secret. Lamennais

La méthode est hardie, mais périlleuse. La philosophie étant, pour lui, la science universelle, elle doit s'efforcer de reproduire, dans l'ensemble de ses conceptions, le monde intellectuel dont le monde des sens est la grossière image. Mais où saisir les lois de la création et le plan idéal de l'univers visible, sinon dans l'Être infini d'où ce monde fini est dérivé ? L'origine, la nature, la fin des êtres ne peuvent se déduire que de la science de l'absolu, ou de Dieu. « Dieu connu, tout est connu

au degré où nous pouvons le connaître lui-même; et nulle connaissance n'est possible sans celle-là (1) . » C'est donc l'essence même, ce sont les lois nécessaires de l'Être infini qu'il faut avant tout déterminer.

Le dernier terme de la pensée humaine, c'est l'idée de l'être ou de la substance. Indépendante du temps et de l'espace, immuable, nécessaire, infinie, elle est impliquée dans toute notion particulière : « Qui n'aurait pas l'idée de l'Être n'aurait l'idée d'aucune existence. » Cet être nécessaire, absolu, éternel, « l'Être en un mot, c'est Dieu. Il est celui qui est. » On ne saurait démontrer Dieu, car l'absolu se refuse à toute preuve; il a sa raison en soi et il est la raison de tout. On ne saurait non plus nier Dieu, car l'idée primitive de l'Être est le fond de toute intelligence et de tout langage, et l'athée véritable serait celui qui dirait : Il n'existe rien.

Or, cette idée de l'Être, quand on l'analyse, se décompose en trois éléments, trois principes, qui sont la puissance, l'intelligence et l'amour. Il y a donc dans l'Être infini, c'est-à-dire en Dieu, trois propriétés ou énergies primordiales; et il n'y en a que trois. Individuellement *distinctes*, et pourtant liées entre elles par une unité absolue, elles constituent une vénérable trinité de personnes en un seul Dieu. A cet égard, le dogme chrétien est la formule la plus vraie et la plus profonde qui ait été donnée de Dieu. Ces trois *énergies*, ces trois personnes divines ont nécessairement concouru à la création, impossible en toute autre hypothèse; car, à côté de la puissance, principe d'action, il a fallu l'intelligence, principe de forme, et l'amour, principe d'union.

Mais comment comprendre l'acte même de la création? L'hypothèse vulgaire n'est pas acceptable. Admettre la production d'une substance nouvelle en dehors de la substance infinie, implique contradiction : l'Être est un, par cela seul qu'il est absolu. Il n'y a donc, il ne peut y avoir qu'une seule substance, celle de Dieu; L'Être que Dieu donne, il le tire de soi. Ecoulée

(1) *Esquisse d'une philosophie*, t. 1er p. 28.

hors de lui par la réalisation des idées éternelles, c'est la substance divine elle-même qui, sous un mode d'existence différente, forme les êtres finis qui composent l'univers. Le principe de *distinction*, qui en Dieu détermine les idées, devient *limite* dans les êtres réels et constitue ce que nous appelons la matière, par là, le fini sort de l'infini, la multiplicité de l'unité. « En un mot, l'Être, la substance, subsiste sous deux modes, l'un absolu et nécessaire qui est Dieu; l'autre, relatif et contingent qui est la créature : d'où suit que la nature de Dieu est essentiellement différente de celle de la créature, bien que la substance de la créature ne soit radicalement que la substance de Dieu (1). »

De l'unité de substance résulte cette conséquence que les trois principes qui constituent l'Être infini constituent pareillement le monde, qui est son image, et qu'à tous les degrés de la création doivent se trouver la puissance, l'intelligence et l'amour. La Trinité devient ainsi la loi même du monde, de moins en moins manifeste à mesure qu'on descend dans l'échelle des êtres, mais identique et universelle depuis l'homme jusqu'à l'être inorganique. Sur ce principe, M. de Lamenais ne voit plus dans l'univers que « des unités s'épanouissant sous la forme ternaire. » Partout, dans tous les ordres de la création, et sous les noms différents, il retrouve ou prétend retrouver les trois énergies constitutives, sans le concours desquelles rien n'existe, rien ne peut exister. Considérées comme éléments primitifs de tout être limité, elles sont la substance, la force et la cohésion. Considérées comme causes générales de la nature, elles sont le calorique, identique à l'amour; la lumière, identique à l'intelligence; et le fluide électrique ou magnétique, correspondant à la force. De même, les sept couleurs du prisme se réduisent à trois couleurs primitives. De même dans l'homme, apparaissent trois facultés éminentes, la volonté libre, la parole ou le verbe et l'amour.

Il serait trop long, et très superflu, de suivre plus loin l'aûteur dans les applications bien souvent hasardées, quelquefois subti-

(1) *Esquisse*, liv. II, ch, I, t. I, p. 114

les, ingénieuses toujours, qu'il fait de cette théorie au monde physique, à l'homme, à la société, à la religion, à l'art. Ce qu'on vient de dire suffit pour faire comprendre les grandes lignes de son système. Ce système a la hardiesse et la grandeur, mais il a aussi la faiblesse et la fragilité de toutes ces constructions métaphysiques qui veulent embrasser l'infini. Les objections se présentent en foule, et dès le début, l'esprit hésite à suivre M. de Lamennais sur la route glissante de l'abstraction où il s'engage. Ainsi, à son point de départ même, ne se méprend-il pas étrangement quand il confond l'idée de l'Etre en général ou de substance, avec l'idée de l'être infini ou de Dieu et là-dessus prétend que Dieu n'est pas niable, et que celui-là seul serait vraiment un athée qui nierait l'existence d'un être quelconque ? Il y a là un malentendu manifeste. M. de Lamenais prend alternativement dans deux sens différents les mots *d'être* et de *substance* absolue. Selon qu'il sont pris en effet au sens général ou au sens particulier, ces mots expriment des idées tout autres. Au sens général, l'être absolu n'est qu'une abstraction, une forme logique, semblable aux idées de temps et d'espace, qui ne répond à rien de déterminé et de distinct; c'est l'existence conçue séparément de toute propriété et de toute réalité effective. Au sens particulier, c'est au contraire un être très distinct et très déterminé, c'est l'Être parfait, l'Être par excellence, qui a dans sa perfection la raison de son existence absolue et qui est le principe de toutes les existences relatives; c'est Dieu en un mot. M. de Lamennais n'ignore point cette distinction : lui-même la signale en un endroit; et pourtant la confusion se reproduit sans cesse sous la plume. Il en résulte quelque chose d'équivoque et de louche dans la notion même de Dieu. Parler indifféremment de la substance abstraite qui est le fond de tout ce qui est, et de la substance infinie qui est Dieu; de l'être en général et de l'Être nécessaire qui est la cause première; c'est laisser la porte ouverte à de dangereuses erreurs. On sait d'ailleurs que c'est là précisément le sophisme par lequel les Hégéliens réduisent l'idée de Dieu à une pure abstraction.

De ce faux principe, M. de Lamennais tire des conséquences qui ne le sont pas moins. Que l'Être infini soit un, cela est évident. En résulte-t-il que la substance soit unique ? c'est-à-dire qu'il n'y ait et ne puisse y avoir au monde qu'une seule substance ? En aucune façon : le principe de l'unité absolue est vrai de Dieu, de l'Être infini ; il n'est pas vrai de la simple notion de l'être en général ou de la substance abstraite. Qui m'empêche de concevoir des substances diverses pour des êtres divers ? La raison commune, pour laquelle M. de Lamennais a tant de respect, n'a-t-elle pas de tout temps placé des substances différentes sous les mots de *matière* et de *pur esprit ?*

Et non seulement la raison ne répugne point à cette conception, elle y est invinciblement portée. C'est sans doute une des difficultés du dogme de la création, qui est si plein d'insolubles difficultés, de concevoir en dehors de Dieu, être infini, la production d'une substance nouvelle constituant les êtres finis. Mais M. de Lamennais s'abuse s'il croit avoir résolu le problème. Enseigner qu'il n'y a pas production de substance nouvelle, mais seulement écoulement de la substance divine qui en se limitant se transforme, et d'infinie qu'elle était, devient finie ; si bien que l'être fini n'est autre chose que la substance même de Dieu avec la limite de plus, et que sous la diversité des natures il y a identité des substances ; enseigner cela n'est-ce point seulement substituer des difficultés nouvelles aux difficultés anciennes ? Là où il y a diversité infinie des natures, la raison n'est-elle pas comme entraînée à concevoir des substances diverses ? Dire que c'est seulement la présence ou l'absence de la limite qui fait que l'être est fini ou infini, n'est-ce pas réduire l'infini à une idée négative ? et le réduire à une idée négative, n'est-ce pas le détruire ? Infinitude est synonyme de perfection. Entre l'être imparfait et l'être dont la perfection est l'essence, qu'y a-t-il de commun ? — La substance, dites-vous. — Si la substance veut dire simplement l'existence, je vous l'accorde ; mais si elle veut dire ce qui fait le fond

même de l'être, j'ai peine à comprendre que la substance parfaite puisse être identique à la substance imparfaite.

Ce n'est pas tout. Comprend-on que l'infini se limite, et par là cesse d'être l'infini ? Dieu, même pour partie, peut-il cesser d'être infini, c'est-à-dire Dieu ? Peut-on concevoir des parties en Dieu, ou dans la substance divine ? Et il le faut bien pourtant dans l'hypothèse, partie de cette substance *s'écoule* hors de Dieu pour former le monde. Cet *écoulement* de la substance divine et cette transmutation de l'infini en fini, est-ce là une théorie plus claire, plus facile à accepter que la théorie vulgaire qui admet hors de Dieu, dans le temps et l'espace, la production d'une nouvelle substance, celle des êtres finis ? Pour moi, je l'avoue, le mystère est égal de part et d'autre. Le système de l'écoulement m'apparaît reculer la difficulté sans la résoudre. Mystère pour mystère, j'aime autant celui de la création. Tout ce qu'on ajoute à ce mot de commentaires, d'hypothèses, n'est que subtilité, distinctions verbales, méthaphores substituées à d'autres métaphores, explications qui n'expliquent rien.

Je ne sais même si la théorie de M. de Lamennais n'offre pas un grand danger. Il repousse comme conduisant au panthéisme le système qui fait *émaner* le monde de Dieu : il ne veut pas qu'on parle d'émanation ; mais il parle d'*écoulement*, de *participation*. Que la substance du monde soit écoulée hors de Dieu, ou qu'elle en soit émanée, j'avoue que la différence m'échappe. Ce sont deux métaphores qui expriment pour moi la même idée. Au fond, je retrouve toujours le même principe, à savoir, l'unité, l'identité de substance ; et sous quelque image qu'on l'enveloppe, ce principe me fait peur. Dès qu'il n'y a qu'une seule substance en effet, comment échapper à cette conséquence que nous sommes des fragments détachés de l'être divin ; que par suite les individualités particulières ne sont que des formes accidentelles et changeantes qui se dessinent sur le fond universel de la substance infinie ? Et n'est-ce pas le panthéisme même ? J'entends bien que M. de Lamennais proteste, et argue d'une différence notable entre son système

et celui de Spinoza. Pour Spinoza, nous ne sommes que les modes fugitifs de la substance éternelle, distincts d'elle par la forme, identiques par le fond. Pour M. de Lamennais, nous sommes distincts, non seulement par la forme, mais aussi, prétend-il, par le fond; de même substance et non de même nature. Mais prenez garde : quand vous avez accordé que le monde et Dieu sont consubstantiels, vous avez accordé au panthéisme à peu près tout ce qu'il vous demande. L'unité de substance posée, la diversité des natures ressemble à une pure subtilité; cette *distinction* qui devient *limite*, se réduit à une conception tout idéale, à une abstraction.

On ne s'étonne point d'ailleurs que l'hypothèse de M. de Lamennais puisse conduire à de telles conséquences, quand on remarque que cette hypothèse même, cette théorie de la création, ce principe de distinction qui devient limite dans le monde et par là constitue la matière, ce sont autant d'emprunts qu'il a faits à une philosophie célèbre mais suspecte à bon droit de panthéisme, je veux dire la philosophie des Alexandrins. Et chose singulière, de même qu'en dépit de ses protestations et de ses efforts, il glisse avec les Alexandrins vers le panthéisme, la pente irrésistible des idées l'entraîne aussi, comme eux, vers le mysticisme, et il vient jusqu'à préconiser l'*extase* comme un des moyens donnés à l'âme humaine de s'élever à la vérité (1).

Faut-il parler de cette théorie de la trinité qu'il a plu à M. de Lamennais d'introduire dans sa philosophie? Lui-même convient qu'il y a là un mystère. Nul ne s'étonne que la religion impose des mystères à la soumission des fidèles : la religion ne s'adresse pas à la raison, mais à la foi; elle ne demande pas de comprendre, mais de croire. Le rôle et les conditions de la philosophie sont tout autres : c'est à la raison seule que la philosophie s'adresse, et elle n'a droit d'être crue qu'autant qu'elle se fait comprendre et accepter par la raison. Quelle étrange idée pour m'expliquer Dieu et la création, d'aller emprunter à la re-

(1) *Esquisse*, liv. III, ch. V.

ligion un dogme que la religion elle-même proclame incompréhensible et inexpliquable.

L'auteur de l'*Esquisse* prend beaucoup de peine pour établir qu'il y a en Dieu trois principes, et qu'il ne peut y en avoir ni plus ni moins. Je le veux bien, quoique l'assertion soit difficile à prouver. Mais à quoi bon les subtilités qu'il entasse pour expliquer comment ces trois principes « subsistent d'une manière individuellement distincte dans l'unité ; » comment chacune de ces propriétés « étant l'être tout entier, chacune d'elles constitue une *personne* dans l'unité de l'être absolu, comment enfin la puissance *engendre* l'intelligence, et comment de l'une et de l'autre *procède* l'amour (1). » Et quel abus de l'esprit de système de prétendre retrouver dans toutes les parties de la création, dans le monde comme dans l'homme, dans la chimie comme dans la morale, dans l'art, comme dans la politique, cette trinité divine, cette triplicité d'éléments qui est selon lui la loi universelle de l'être ! Les lois du monde relèvent de l'expérience, non du raisonnement : c'est l'observation, c'est l'étude des faits qui nous le révèle, et non la spéculation métaphysique. La raison affirme l'Être infini : elle l'affirme sous les conditions nécessaires qu'emporte cette conception de l'infini, je veux dire l'éternité, l'unité, la perfection : voilà toute notre science. Au delà, tout est obscurité, éblouissement, vertige. Prétendre expliquer Dieu dans son essence; vouloir lire dans les éléments constitutifs de sa nature les lois nécessaires de la création, reconstruire en un mot l'univers de toutes pièces; quelle ambition, ou plutôt quelle folie ! C'est pourtant là le rêve de toute philosophie de l'absolu ; et il y a lieu de s'émerveiller que de grands esprits, malgré tant de chutes éclatantes, renouvellent sans cesse cette entreprise insensée d'escalader le ciel et de dérober à l'infini son secret.

Il faut être juste toutefois pour M. de Lamennais. Si son système prête à de nombreuses et graves critiques, l'esprit général de sa philosophie est pur et élevé. C'est un disciple de

(1) *Esquisse*, liv. 1, ch. VII.

Platon qui a traversé la théologie chrétienne. Son idéalisme hardi ne l'empêche point de proclamer un Dieu personnel et vivant; et, en face de la personnalité divine, de maintenir hautement la liberté humaine. La théorie sur la grande question du mal, si elle incline peut-être à l'excès vers l'optimisme, disculpe du moins d'une façon très philosophique la Providence, et trace à l'homme sous la double loi du devoir et du progrès, une destinée qui est faite pour élever son âme et fortifier sa volonté.

Le livre de M. de Lamennais, je l'ai dit, n'obtint pas, même des esprits sérieux, l'attention dont il était digne. On aime les idées philosophiques en France; mais on a peu de goût pour les systèmes ontologiques, pour ces audacieuses hypothèses, ces essais de science universelle qui enchantent nos voisins d'Allemagne. L'indifférence publique ne fut pas même réveillée par le mérite du troisième volume, où l'auteur, en développant sa théorie de l'art, a déployé toutes les richesses de sa puissante imagination et exprimé les idées les plus ingénieuses dans le plus magnifique langage. L'ouvrage fut interrompu avant d'être achevé (1) : il tomba comme un morceau de plomb dans les flots agités par la tempête. Cette disgrâce trop méritée dispense de réfutation.

7. Un homme qui, avant 1830 et surtout après, agit plus puissamment sur l'opinion, fut Cousin. Victor Cousin, né à Paris en 1792, fut élevé chez un oncle curé en Normandie et acheva ses études dans une pension de la capitale. En 1812, il était répétiteur; en 1814, maître de Conférences à l'École Normale; en 1816, il suppléait, en Sorbonne, Royer-Collard. En petit comité, il entrait dans les conspirations libérales, disait saluer le christianisme parce qu'il en avait encore *pour 300 ans dans le ventre*, mais ne dissimulait pas ses sympathies pour Marat. En 1820, ces imprudences firent suspendre son cours. Cette mesure, qui lui donnait un petit vernis de persécution, lui offrait, pour l'étude, de précieux loisirs; il ne sut pas apprécier cet avantage et se jeta, à Cousin

(1) *Les philosophes français contemporains et leurs systèmes religieux* par Eug. Poitou.

corps perdu, dans les insanités du transcendentalisme allemand. Martignac rappelait, en 1828, Cousin à sa chaire ; dès lors, il fut le roi de la philosophie. La révolution de 1830 fut, pour le professeur, un triomphe. Cousin devint conseiller d'État, conseiller de l'Université, officier de la Légion d'honneur, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, directeur de l'École Normale, membre de l'Académie française, pair de France, enfin ministre de l'Instruction publique, grand maître de l'Université. Après avoir combattu vivement les cumuls et les sinécures. Cousin garnissait, de cercles d'or, le tonneau de Diogène : dix philosophes comme lui eussent affamé la France. De 1830 à 1848, ce philosophe fut au nom du rationalisme, et sans contradiction sérieuse, l'oracle des doctrines courues, l'arbitre du ton des professeurs. Au milieu de ses triomphes cependant, quelques-uns de ses enfants terribles tirèrent, sans fausse honte, les dernières conséquences de ses théories; il lui fut plus facile de désavouer ses enfants que de se disculper des conséquences nécessaires de sa paternité. En voyant après 1848, la France infectée de socialisme, l'incendiaire se fit pompier, mais dans ses pompes, il restait quelques dilutions de pétrole. Au coup d'État de 1851 tout en continuant d'entretenir quelques disciples et de publier avec soin ses précédents écrits, Cousin tourna bride; il se fit chroniqueur des ruelles du XVIIe siècle et continuateur, à peine amendé, de Brantôme. Durant sa longue carrière, il n'avait jamais été un de ces impies dont le cynisme révolte ; à la fin, il se rapprocha de l'Église, surtout par crainte de l'Index, dont il portait déjà plusieurs chevrons, mais il ne rétracta aucune de ses erreurs, et mourut à Cannes, en 1867, d'une attaque d'apoplexie. Un prêtre de ses amis lui fit cadeau d'une absolution *in extremis*.

Les ouvrages de Cousin se divisent en quatre classes : 1° Les écrits *administratifs*, une mémoire sur les Pensées de Pascal, un Rapport sur le concours de l'Académie des sciences morales et l'histoire de l'instruction publique en France ; 2° les éditions et traductions des œuvres de Platon, Proclus, Abailard, Descartes,

le P. André, Maine de Biran, Tennemann, travaux où il eut de laborieux collaborateurs; 3° des écrits *historiques*, *politiques* et *littéraires* embrassant des discours avec une introduction sur les principes de 89; des mélanges sur Fourier, Domat et Santa-Rosa, la *Société française au XVIIe siècle* d'après le *Grand Cyrus* de Scudéry, la *Jeunesse de Mazarin*, des études sur les dames de Chevreuse, Hautefort, de Sablé, de Longueville et Jacqueline Pascal; 4° des ouvrages de philosophie pouvant se classer ainsi : Introduction à l'Histoire générale de la philosophie, Histoire des principaux systèmes de philosophie, Esquisse d'une histoire générale de la philosophie au XVIIIe siècle, Examen du système de Locke, École sensualiste, École écossaise, École de Kant, enfin quatre volumes de fragments sur la philosophie ancienne, la philosophie scolastique, la philosophie moderne et la philosophie contemporaine, enfin un ouvrage sur le vrai, le beau et le bien, sorte de résumé de sa philosophie et une défense de la philosophie et de l'Université. En somme, Cousin n'a pas publié, comme Lamennais un cours de philosophie; c'est un historien, un critique, un éditeur, un traducteur, un orateur, un homme politique. Ces titres représentent toujours du travail, mais ce n'est pas la vraie marque de la puissance.

Cousin était certainement l'ennemi de l'athéisme et du matérialisme; bien qu'il ait repoussé chaudement l'accusation du panthéisme, il s'en est mal défendu; sa théorie de la création par émanation, son système de la raison impersonnelle et ses accointances avec les panthéistes allemands donnaient à l'accusation, un trop facile crédit. Faible sur la théodicée, Cousin prétendait se racheter sur la psychologie dont il faisait une science purement expérimentale; comme Descartes, il acceptait les phénomènes de sens intime et de conscience pour fondement unique de la philosophie; il saluait, dans la raison, le médiateur entre Dieu et l'homme, et après avoir déifié l'entendement humain, il concluait en faveur du fatalisme. En morale, il se prononça d'abord pour la théorie du succès; puis il posa, comme principe premier d'obligation, une loi natu-

relle, mais indépendante de Dieu et écarta l'idée de récompense éternelle. Rationaliste dans l'âme, il faisait litière de tous les dogmes de foi catholique. En résumé, Cousin resta comme le patron de l'éclectisme. De tous les systèmes, par un triage, il entendait extraire ce qu'il y a de bon et avec ces matériaux, construire sa philosophie. En soi, c'est une fantaisie analogue à celle de l'ouvrier qui voudrait faire une machine nouvelle, en prenant une roue dans toutes les machines antérieures; ou du chimiste qui voudrait créer un produit nouveau, en puisant, les yeux fermés, dans tous les bocaux de la pharmacie. Ou le philosophe choisit à l'aventure et son procédé n'a rien de philosophique; ou il choisit d'après un principe supérieur, alors ce principe est la puissance génératrice de son système et l'éclectisme *n'existe pas*. Les livres de Cousin n'offrent qu'une macédoine, une philosophie de bric à brac, et Cousin, réserve faite de ses intentions, est moins un émule de Platon qu'un charlatan. Au demeurant, lui, l'homme du libre penser, il était très dur pour ses élèves, fort avare, et il y a, sur son caractère, plus d'une ombre, accusée même par ses disciples.

Jouffroy

8. Le plus éminent disciple de Cousin fut Théodore Jouffroy, né en 1796, aux Pontets, dans le Jura. Enfant d'une famille chrétienne, longtemps fidèle aux pratiques du Christianisme, il entrait, en 1814, à l'École normale : il y perdit la foi. Sorti de la foi pour s'attacher à la raison, il vit que toute la philosophie était *dans un trou*, — c'est son mot, — où l'on manquait d'air. Professeur écarté de sa chaire, il fit, à l'Église, une guerre acharnée et haineuse; c'est lui qui osa écrire *comment les dogmes finissent* et prédire les *funérailles d'un grand culte*. Après 1830, il fut membre du conseil royal de l'instruction publique, professeur de Faculté, homme politique; mais dévoré intérieurement par son scepticisme, s'il fit personnellement fortune, il ne tarda pas à succomber au désespoir. Dans ses dernières années, il avait fait élever chrétiennement sa fille et était revenu à des pensées plus chrétiennes, lorsqu'il mourut en 1842, sans avoir rien rétracté de ses aberrations. Les œuvres de

Jouffroy comprennent la traduction de Reid et de Dugald-Stewart, un *Cours de droit naturel*, un *Cours d'esthétique* et deux volumes de *Mélanges* ou d'articles de journaux. Les mélanges sont curieux, éloquents et tristes; le cours d'esthétique n'est qu'un résumé fait par des élèves; le *Cours de droit naturel* n'étudie que les Prolégomènes de la science. Après quelques préambules sur l'objet et la division de droit, l'auteur s'attaque aux principes qui impliquent l'*impossibilité* d'une loi obligatoire : système fataliste, système mystique, système panthéiste, système sceptique. Par système mystique, Jouffroy, j'ai regret à le dire, entend la vie chrétienne, surtout la vie monastique, et il ose dire la vertu impossible, dans cet état d'abnégation qui est au contraire le sommet héroïque de la vertu. Le professeur se prend ensuite aux systèmes qui *méconnaissent ou qui défigurent* la loi obligatoire : systèmes égoïstes de Hobbes et de Bentham, système sentimental de Smith, systèmes rationnels de Price, Wollaston, Clarke, Malebranche, Montesquieu, Wolf, Crusius, Puffendorf, Cumberland, Kant. Enfin il expose ses vues propres. Tant qu'il réfute les erreurs, il est, en général, d'une grande force; mais, très habile à renverser, il ne l'est pas autant à justifier ses vues théoriques, se bornant à des généralités à travers la métaphysique et l'histoire. On s'étonne que de grands esprits perdent leur temps à découvrir des doctrines qui s'enseignent dans l'École, depuis saint Thomas et Suarez; on se demande surtout si ces cours superbes valent, pour l'avancement de l'humanité, une page de catéchisme. En somme, les œuvres de Jouffroy ne sont que des débris funèbres et sa vie, qu'un long martyre de scepticisme. Jouffroy rappelle ces coupables sacrés de l'ère antique, poursuivis par un mal qui ne vient pas de l'homme et tombé parce que nul n'est fort contre Dieu.

9. Cousin eut beaucoup d'autres disciples. Nous citerons : Philibert Damiron qui s'adonna à l'histoire de la philosophie et fit scandale en mutilant un écrit de Jouffroy; Adolphe Garnier, qui s'occupa surtout de psychologie, science favorite Autres Philosophes.

de l'éclectisme; Charles Jourdain, connu par un mémoire sur la Philosophie de saint Thomas; Jules Barni, traducteur de Kant, passé depuis au radicalisme; Jules Barthélemy Saint-Hilaire, traducteur d'Aristote, historien de Mahomet et de Boudha; Ernest Bersot, analyste des philosophes du XVIIIe siècle; Charles Bénard, traducteur de quelques ouvrages de Hégel; Hervé Bouchitté auteur d'une histoire des preuves de l'existence de Dieu et d'une histoire des opinions philosophiques et religieuses sur la nature et les destinées de l'âme; Nicolas Bouillet, traducteur de Plotin, de Bacon, Cicéron et Sénèque, plus connu par ses dictionnaires; Francisque Bouillier, traducteur de la méthode de Fichte pour la vie bienheureuse, auteur d'ouvrages médico-philosophiques; Adolphe Franck, auteur d'études sur la science judaïque et sur la philosophie du droit; Joseph Tissot, adonné aux utilités classiques, traducteur de Kant et fourvoyé sur la question du divorce; Charles Waddington, connu par ses études logiques; Gatien-Arnoult, qui fit scandale; et Libri qui s'exila pour échapper à la prison. Parmi les derniers disciples de Cousin, nous citerons encore Amédée Jacques, qui devint un fanatique ennemi du Christianisme, Émile Saisset qui se préoccupa d'établir la mission religieuse de la philosophie et traduisit Spinosa; enfin Jules Simon historien de l'École d'Alexandrie, auteur d'ouvrages sur le devoir, la religion naturelle, la liberté de conscience, la liberté, l'ouvrier, l'ouvrière, la Politique radicale, la Réforme de l'enseignement, etc.

En dernière analyse, l'éclectisme n'a pas réussi, parce qu'il n'a pas été foncièrement spiritualiste, et parce que, dans son spiritualisme imparfait, il ne s'est pas suffisamment attaché à la religion. Le chef de l'école et ses principaux adeptes n'étaient pas des esprits médiocres et des hommes sans importance. Plus d'un, parmi leurs travaux, mérite des éloges; mais, la part faite à l'éloge, en quoi ont-ils concouru à l'avancement de la philosophie et à la réforme des mœurs? Sans doute, ils ont refoulé le sensualisme : mérite négatif; mais il reste à leur

actif, plutôt des livres que des idées. Du reste, hostiles ou étrangers à l'Église, ils n'ont pas compris, ni servi les intérêts des âmes. A coup sûr, ils avaient bien le droit d'étudier la philosophie dans les limites de la raison; mais ils n'avaient pas le droit de la séparer de la religion, de l'isoler dans une suprématie illusoire, d'en faire un culte laïque, un dogme d'Etat, une religion naturelle. Leur raison, si fière d'elle-même, s'est interdit les horizons de la foi, leurs recherches philosophiques aboutissent à un double avortement, à la science décapitée, à l'influence anéantie. Leur responsabilité nous paraît engagée dans les agitations de la société, et responsable, pour une part, des malheurs de la France. Philosophes et maîtres de la jeunesse; ils avaient charge d'âmes : qu'ont-ils fait de notre avenir? Stérilité, impuissance, complicité dans nos abaissements : tel est, en trois mots, le bilan de l'éclectisme.

10. Au moment ou Cousin prônait, en Sorbonne, ses orgueilleuses et fragiles doctrines, un professeur d'histoire exerçait, sur la jeunesse, une influence plus profonde, c'est Guizot. François-Guillaume Guizot était né à Nîmes en 1787, de parents protestants. Ses premières études furent faites à Genève; en 1805, il étudiait le droit, et, en 1812, il débutait dans les lettres. Royaliste constitutionnel, il fondait, en 1816, avec Royer-Collard, le parti des doctrinaires. Benjamin Constant avait expliqué le mécanisme du gouvernement parlementaire; Guizot voulut en découvrir la nature, en dessiner le caractère, en formuler les principes organiques et les bases fondamentales. Dans la politique comme dans l'histoire, son but était d'accepter la coexistence de la monarchie, de l'aristocratie et de la démocratie; de les combiner sans qu'elles s'absorbent, de les développer sans qu'elles se heurtent, de les mouvoir sans qu'elles se résistent. Mais au lieu de hiérarchiser ces puissances, il ne réussit guère qu'à les condamner à un perpétuel et inutile mouvement. En principe, il avait admis 89, mais avec certaines distinctions; il voulait toutes les libertés compatibles avec l'ordre social, mais il répudiait, du

Guizot

moins il le croyait, toutes les idées et toutes les passions qui créent sans cesse, dans l'antagonisme social, un obstacle à la liberté. C'était son opinion qu'il fallait asseoir la société sur les garanties constitutionnelles, poser le gouvernement sur deux chambres parlementaires, éliminer par là les folies criminelles et sanglantes de l'absolutisme et de la révolution. Erreur profonde, ou plutôt double erreur, car, d'un côté, il faisait à peu près abstraction de l'Eglise, première puissance constitutionnelle de la France; de l'autre, il provoquait ces luttes parlementaires, ces compétitions électorales, ces discordes d'idées et ces essors de passions violentes qui ont toujours fait, de la monarchie constitutionnelle, une impuissance, un mensonge et une force terrible de dissolution.

Sous la Restauration, Guizot eut la même fortune que Cousin. A partir de 1830, au pouvoir ou dans l'opposition, il fut l'homme du gouvernement. Ministre de plusieurs cabinets, ambassadeur, président du Conseil, il soutint le monopole de l'Université et se prêta à la stupide guerre contre les Jésuites. A l'intérieur, cependant il personnifia habituellement la réaction contre les passions révolutionnaires, et, à l'extérieur, les idées d'équilibre et de paix. En 1848, il tomba du pouvoir et put mesurer la profondeur de l'abîme creusé par sa politique; il ne renonça pas pour si peu à ses illusions. A l'académie, il reçut le P. Lacordaire et introduisit Littré; dans les lettres, il mit en parallèle saint Vincent de Paul et Duplessis-Mornay, saint Louis et Calvin. Ces traités peignent l'homme. — On a dit que Guizot était l'azimptote de la vérité, s'en rapprochant toujours sans jamais l'atteindre. Le fait est qu'il croyait la posséder d'une manière infaillible; seulement il l'associait à toutes les erreurs, et, se persuadait, avec une assurance hautaine, qu'il la servait par cette singulière association. Dans sa secte, au milieu du conflit des orthodoxes et des libéraux, il se présentait en pape du protestantisme; il fut sacrifié par les nihilistes du libéralisme. En présence de la guerre déloyale faite à la papauté, il prit noblement sa défense et donna, par ses méditations religieuses, la

meilleure preuve de la gravité de son esprit. Par sa conception fausse de la théologie, de la société et de l'histoire, avec ses talents élevés, son ardeur infatigable et ses vertus privées, Guizot n'en est pas moins un des hommes les plus funestes de notre temps.

Les ouvrages de Guizot se partagent en quatre séries : 1° Editeur et traducteur, Guizot a publié Gibbon, Rehfues, Rollin, Dumarsais, Guillaume de Saint-Evroul, Abailard, Shakespeare, Mably, Washington, Lothrop, Motley, lord Stanope, Laurence Oliphant et deux collections de mémoires; 2° historien, il a donné l'*Histoire du gouvernement représentatif*, le *Cours d'histoire moderne*, l'*Histoire générale de la civilisation*, l'*Histoire de la révolution d'Angleterre*, l'*Histoire de France racontée à ses petits-enfants*, des études biographiques et des *Mémoires* pour servir à l'histoire de notre temps; 3° homme politique, il a recueilli ses discours, composé des brochures sur la démocratie, le gouvernement représentatif, les conspirations et la peine de mort; 4° philosophe, il se recommande par ses discours académiques, des études d'esthétique et des méditations religieuses. Au total, cent-cinquante volumes.

S'il fallait apprécier les actes publics et les écrits de Guizot, ce serait une longue tâche. Ses ouvrages historiques fournissent la base de ses théories politiques et de ses opinions religieuses. Considéré comme historien, ses ennemis eux-mêmes ne peuvent lui refuser une des premières places parmi les rénovateurs des études historiques. Son talent n'est ni étendu, ni élevé, mais il est lucide et profond; son style n'est pas éloquent, mais il a cette fermeté calme, qui est l'éloquence de l'histoire. Ne lui demandez pas qu'elle est, dans les évènements humains, la part de la Providence; ni quelles lois règlent l'enfance, la virilité, la décrépitude des nations : Guizot n'embrasse pas ces immensités et n'écrit pas en regardant le ciel. Mais si vous demandez à Guizot quels germes de civilisation se cachent dans les temps barbares; quel caractère complexe présentent les temps féodaux; quel contingent apportent à la civilisation

les forces en exercice; par quelles vicissitudes l'Europe sort de la confusion primitive et effectue ses diverses révolutions, Guizot vous le dira. Clairvoyant et impartial, il ne procède pas, comme les historiens du XVIIIe siècle, par voie de suppression; il admet tous les éléments de la civilisation européenne; mais il s'en faut qu'il discerne toujours exactement leur mesure d'action et leur rende une parfaite justice. Envers l'Église catholique, en particulier, il est fort injuste. Bien que cette Église soit la sienne, au moins par hypothèse, jusqu'au XVIe siècle, il la défigure pour motiver de loin, la grossière hérésie de Luther. Outre les erreurs de fait, il se permet des erreurs de principes; sous l'historien on sent le sectaire. Par exemple, il vous dira que, pendant les quatre premiers siècles, l'Église n'avait ni symbole de doctrine, ni hiérarchie sacerdotale. Au moyen-âge, il osera affirmer qu'un clergé illustré par saint Anselme, saint Bernard, Saint Thomas, niait les droits de la raison. Envers les papes, s'il s'interdit le persifflage de Voltaire, il commet ces lourdes bévues, relevées depuis par de doctes protestants d'Allemagne. La papauté, l'épiscopat, les rapports de l'Eglise avec la société civile, lui prètent occasion à de nombreuses erreurs. Sous toutes ses faces, il est fidèle à lui-même; il n'offre pas seulement ce mélange de mérites et d'imperfections que vous retrouvez en tout homme; par système, il veut la coexistence de la vérité et de l'erreur, de la vertu et du vice, du droit et de la violence; il croit à leur nécessaire équilibre et veut au moins que leurs conflits éternels concourent au progrès. Erreur néfaste qui a conduit Guizot à détruire tout ce qu'il voulait sauver et à s'ensevelir sous les ruines de ses théories. Si les malheurs n'ont pas abattu sa fierté, ils n'ont pas eu davantage la force de lui ouvrir les yeux.

Tiers et autres

11. L'émule politique de Guizot fut Louis-Adolphe Thiers, né à Marseille en 1797. Au sortir de l'école de droit, il devint publiciste libéral; après 1830, homme d'Etat; sous les deux républiques, homme d'opposition et de gouvernement. On lui doit une histoire de la révolution, du consulat et de l'Empire, en

trente volumes. L'histoire de la révolution est mal étudiée, et plus on connaîtra cette terrible époque, disait Barrère, plus on réprouvera ce livre. Faible sur les faits, Thiers l'est encore plus sur les doctrines; il écrit, pour idéaliser la révolution et innocenter ses criminels auteurs. Les scélérats de la Terreur ont eu tort, mais ils ne pouvaient pas faire autrement. Thiers s'incline devant la fatalité et devant l'autonomie de l'homme qu'il admire dans l'omnipotence de la corruption et de la guillotine. L'histoire du consulat et de l'empire est mieux étudiée et précieuse sous le rapport civil ; sous le rapport religieux, elle est souvent aux antipodes de la vérité. Homme politique, Thiers était par nature un avocat d'opposition, et, par conviction, un panégyriste des doctrines révolutionnaires : très fort pour renverser, très faible pour gouverner, homme important, habile, malin, beau causeur, mais homme négatif, propre seulement à mener les partis dans le gâchis et les peuples aux abîmes.

Augustin et Amédée Thierry, deux frères par le sang et par les études historiques, étaient nés à Blois. A l'un, on doit les *Lettres sur l'histoire de France* où il critique nos anciens historiens, *les Récits des temps Mérovingiens*, *l'Histoire du Tiers-État* et *l'Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands* où il met en pratique ses propres principes. — A l'autre, *l'Histoire des Gaulois*, *l'Histoire d'Attila*, *la Gaule sous l'administration Romaine*, des études sur S. Jean Chrysostome, S. Jérôme, Alaric et la fin du haut empire. Augustin Thierry est un écrivain de plus haute lice. Pour les idées, il se réfère à la théorie des races et expose leurs rivalités; pour la mise en œuvre, il vise au pittoresque et au dramatique, cherchant à donner, aux compositions historiques, l'attrait d'un roman. Amédée, plus bourgeois, n'est que le clair de lune de son frère. Tous deux, contre l'Eglise, sont animés de préjugés ineptes et de détestables passions. Sur la fin de ses jours, Augustin, devenu aveugle, et fatigué d'éclectisme, voulait revenir à l'Eglise et corriger radicalement ses livres. La maladie et la mort ne lui en laissèrent pas le temps. Du moins le Christianisme lui était apparu comme la vérité révélée, com-

me la vraie religion du genre humain. Son frère mourut dans sa graisse, trop content de lui-même pour corriger des livres, d'ailleur tombés sous la vindicte de l'opinion.

Avec Jules Michelet et Edgard Quinet, nous descendons encore, non pour le talent, mais par illuminisme, vers les plus grandes aberrations. Pour l'un et l'autre, l'humanité est son œuvre à elle-même; elle est divine et fait une œuvre toujours sainte. Après avoir esquissé quelques livres classiques, Michelet publie la *Sciencenouvelle* de Vico, les mémoires de Luther, l'histoire de la République Romaine, *l'Histoire de France*, en 17 vol. et l'*Histoire de la révolution* en 10; entre temps, il a écrit des livres contre les Jésuites et contre les prêtres qu'il veut effacer de la terre; à la fin, par une transformation brusque, il étudie l'insecte, l'oiseau, la mer, la montagne, l'amour, la femme, la sorcière, enfin ce qu'il appelle la *Bible de l'humanité*, Bible contraire à celle des chrétiens. Michelet était instruit; dans plusieurs ouvrages, il s'est montré écrivain; mais sa vie, au lieu d'être une ascension vers les hauts sommets, n'est qu'une descente vers les plus impurs rivages. En histoire, il laisse de côté les faits ou les groupe à sa fantaisie ; il tire des textes, non pas ce qui s'y trouve, mais ce qu'il lui plait d'y mettre. Le Catholicisme avait été d'abord, pour lui, la doctrine *la plus judicieuse*, *la plus féconde*, *la plus complète;* à la fin ce n'est plus que ténèbres et corruption. Là il s'était prononcé pour le célibat ; ici, atteint d'une hystérie au cerveau, il se roule dans la plus infâme luxure. Pour ses victimes, afin de frapper au cœur, il s'attaque à S. François de Sales, à Bossuet, à Fénelon, au P. de la Colombière, à Sainte Jeanne de Chantal, aux sœurs Cornuau et de la Maisonfort. Homme de passion et d'imagination, s'il élève parfois ses récits jusqu'au lyrisme, il finit en fou, en visionnaire et en énergumène. Ses fureurs contre le Christianisme font pitié; c'est pour un culte un honneur d'être attaqué par un tel homme et par de telles armes.

Edgard Quinet, son compère, avait débuté comme Michelet, par quelques bonnes études ; il étudiait avec patience, écrivait

avec flamme. Au cours des controverses sur la liberté d'enseignement, la tête de Villemain avait sauté; celle de Quinet s'extravasa. La guerre aux Jésuites, à l'Eglise, au Christianisme devint une espèce de monomanie furieuse. Comme arme de choix, il avait pris les œuvres d'un sectaire imbécile des Pays-Bas, Marnix de Sainte-Aldégonde, et écrivit à ce propos : « Il faut que le Christianisme tombe, aveugle il appelle contre lui la force aveugle; il ne suffit pas qu'il soit détruit par la force, il faut qu'il soit déshonoré, étouffé dans la boue. » On ne croirait pas que les rêves d'un esprit enthousiaste puisse se concilier avec de si méprisables emportements. C'est dans la boue, en effet, que le Christianisme eut pu finir, s'il avait été étouffé par ses œuvres.

Au dessous de Michelet, tout à fait au plus bas rang, nous voyons, comme le dernier des historiens, un Henri Martin, envasé dans les marais du druidisme, se faisant de son piédestal fangeux une tribune pour déclamer contre l'Eglise, en se couvrant d'une science qui lui fait totalement défaut. L'histoire ne doit rien aux aboyeurs de cette espèce.

12. Lorsque les éclectiques sont passés, viennent les radicaux Vacherot
qui poussent l'erreur plus à fond; parmi eux, nous citons Vacherot. Etienne Vacherot, né près Langres en 1809, avait passé par l'Ecole Normale en 1827. Suppléant de Cousin en Sorbonne, directeur de l'Ecole Normale, suspendu puis destitué, il se consacra exclusivement à la philosophie. D'abord disciple de Cousin, il vola plus tard de ses propres ailes et déserta le spiritualisme éclectique pour se livrer aux enivrements de ses propres concepts. On lui doit une *Théorie des premiers principes* d'après Aristote; une *Histoire critique de l'École d'Alexandrie*, *la Métaphysique et la Science*, la *Démocratie* et divers *Essais de philosophie critique*. — Dans l'Histoire de l'Ecole d'Alexandrie, tout en étudiant Plotin, Porphyre, Jamblique et les autres représentants du néo-platonisme, Vacherot expose ses propres imaginations sur l'origine du Christianisme. C'était une idée reçue dans l'école éclectique, que l'Evangile était un produit naturel de la pensée humaine. Les uns le considéraient comme le développement d'une doc-

trine antérieure, d'autres comme le résultat du mélange de plusieurs systèmes. Jean Reynaud le faisait dériver du Mazdéisme; Pauthier, du Tao-te-king de Laotseu et de la morale de Confucius; Guizot, des philosophies d'Occident; Pierre Leroux, des doctrines égyptiennes et du platonisme; Clavel, Guignaut, Quinet, Lamartine, du Brahmanisme et du Boudhisme; Jouffroy et Vacherot le firent sortir du syncrétisme alexandrin. Alexandrie, l'entrepôt du commerce de l'ancien monde, avait été aussi l'entrepôt de ses idées. Cette ville savante n'avait pas donné, à l'Eglise, seulement Clément et Origène; elle avait fourni encore des Pères jusque là inconnus, Plotin, Proclus et autres, par exemple. Tous les mystères de la religion, surtout la Trinité, deposés en germe dans les écrits de Platon, étaient dûs au couvage des temps et étaient éclos sous les ailes des platoniciens d'Alexandrie au IVe siècle. La seule réflexion à faire ici touche à la vanité de ces esprits qui voient le Christianisme partout, excepté là ou il est; qui l'expliquent de mille façons, excepté comme il doit l'être; qui, par préjugé d'école et passion de coterie, s'obstinent à soutenir leurs conceptions propres et des histoires imaginaires. Le temps laisse tomber, de son sablier, quelques grains; et toutes ces frivoles pensées, qui se flattaient de remplacer la tradition authentique, tombent, comme des grains de sable, dans le gouffre de l'oubli. — Nous ne disons rien des conceptions philosophiques de Vacherot; les uns l'accusent d'athéisme, d'autres de panthéisme; mais lui repousse ces reproches comme des injures, affirmant qu'on l'a mal compris ou qu'il s'est mal exprimé. Dans ces derniers temps, au milieu du déchainement des passions contre l'Eglise, Vacherot s'est souvenu que l'Eglise avait béni son berceau et l'a courageusement défendue. Dieu lui fasse paix!

Renan 13. L'histoire des religions a toujours été en France, l'objet de préoccupations savantes. Au début du siècle, Benjamin Constant considérait la religion dans sa source, ses formes et ses développements. Un peu plus tard, Guignaut, marchant sur les traces de Kreutzer, cherchait à expliquer les symboles de la Mytho-

logie ; Emile Burnouf, Maury, Gaston Boissier s'enfonçaient dans l'étude du Boudhisme, de la religion des Grecs et des Romains, lorsque parut l'homme qui se flattait de prendre toutes les conclusions définitives de la science. Ernest Renan, né à Tréguier en 1823, avait été élevé par des prêtres. « En 1845, raconte-t-il, je quittai le Séminaire Saint-Sulpice. Grâce à l'esprit sérieux et *libéral* qui préside à la direction de cet établissement, j'avais poussé très loin mes études philologiques; mes opinions religieuses s'en trouvèrent fort ébranlées. » La vérité est qu'il avait perdu la foi et s'était porté aux extrémités du radicalisme. En 1848, il faisait rage à la *Liberté de penser*, avec des tons d'ailleurs doux, ou plutôt doucereux. Un peu plus tard, il s'adonnait, pour se faire un nom et une autorité, aux travaux scientifiques et spécialement aux études orientales. En 1863, il commença par la *Vie de Jésus*, l'histoire des origines chrétiennes, « en dehors, dit-il, et bien au dessus de toute intention de polémique, comme d'apologétique. » Ce premier volume causa un scandale abominable; il fut réfuté mille fois, et avec avantage, sans que l'auteur se préoccupât de se disculper. Les *Apôtres*, *Saint Paul*, l'*Antechrist*, les *Évangiles*, l'*Église*, *Marc-Aurèle* complétèrent la *Vie de Jésus*; en ce moment, l'auteur, appliquant à l'Ancien-Testament, ses principes et sa méthode, écrit l'histoire d'Israël. Déjà il avait traduit le livre de Job, le Cantique des Cantiques et l'Ecclésiaste. D'autre part, il avait écrit sur l'origine du langage et l'histoire générale des langues sémitiques, donné un volume sur Averroès et multiplié les articles de Revues sur les questions anciennes et nouvelles. Enfin il s'était essayé sur le dialogue philosophique, en style de Caliban; tout récemment encore il scandalisait le monde par une abbesse de Jouarre qui passe en débauche la nuit qui précède son exécution par la guillotine. Une mine de curé défroqué, un tempérament de bonhomme, des joyeusetés épicuriennes, c'est l'aboutissement de sa philologie; quant aux principes, il n'y en a pas. Dieu est la catégorie de l'idéal, Jésus-Christ un bon vivant de Nazareth, une nature fine, exquise et Spinoza, avec ses négations, est le

saint à la façon de Renan. En résumé, il n'y a rien; mais il n'y a rien de mieux que de regarder les usages qui passent à l'horizon et de les décrire avec une plume riche en couleurs. C'est Platon Polichinelle, Platon sérieux, Polichinelle aussi, pour la plus grande gloire du nihilisme. Pas de Dieu, pas de surnaturel, pas de prière; de bons dîners, une chanson après, et dans les intervalles libres, du sanscrit ou de l'allemand. Et voilà l'homme qui a suffi pour mettre les âmes en déroute et nous jeter dans l'abîme où la France peut périr.

Littré 14. Pendant que Renan divinisait Jésus pour nier la divinité de Jésus-Christ et s'efforçait de prouver, par les saintes Écritures, que Dieu n'existe pas, mais doit être remplacé par l'idéal, d'autres philosophes dont Renan est le disciple, exerçaient dans les esprits de plus profonds ravages. Auguste Comte, répétiteur à l'École polytechnique et Émile Littré, de l'Institut, éditeur des œuvres d'Hippocrate, traducteur de la *Vie de Jésus* de Strauss, auteur d'un dictionnaire de la langue française et de savants ouvrages sur les langues romanes, inauguraient, en France, le positivisme. L'emploi trop exclusif de la méthode expérimentale, les tendances matérialistes des mœurs, l'esprit positif du siècle, le scepticisme mis en vogue par la critique de Kant, avaient préparé les voies à cette école. Son principe fondamental, c'est qu'il n'y a de *réel* et d'accessible à la connaissance que le fini; que l'absolu, le parfait, l'infini n'est qu'une idée, un idéal, une abstraction, dont la connaissance réelle est inaccessible à l'esprit, et qui dès lors, en tout état de cause, ne saurait être, au regard de la science, qu'une hypothèse, une fiction, une chimère. « L'immutabilité des lois naturelles, dit Littré, à l'encontre des théologies qui introduisent des interventions surnaturelles; le monde spéculatif, *limité*, à l'encontre de la métaphysique qui poursuit l'infini et l'absolu, telle est la double base sur laquelle repose la philosophie positive (1) ». « Essence des choses, fins dernières, questions théologiques et métaphysiques, dit encore Littré, tout cela est en dehors de l'expérience. L'esprit humain,

(1) *Conservation*, *Révolution*, *positivisme*, p. 61.

de quelque manière qu'il s'ingénie, n'a aucun moyen d'y atteindre. — L'esprit positif a successivement fermé toutes les issues à l'esprit théologique et métaphysique, en dévoilant successivement la condition d'existence de tous les *phénomènes accessibles* et l'impossibilié de rien atteindre *au delà*. — L'absolu est inaccessible à l'esprit humain, non seulement en philosophie, mais en toutes choses ». En d'autres termes, les positivistes n'admettaient qu'une source de nos connaissances réelles, *l'expérience*, et qu'une méthode, pour y atteindre *l'induction*, strictement bornée aux choses sensibles. Sur ces principes exclusifs, Comte établissait une classifications de sciences et déterminait la loi de l'histoire. Comte ramenait les connaissances possibles à six sciences, rigoureusement enchaînées l'une à l'autre et se complétant par un apport réciproque : les mathématiques, l'astronomie, la physique, la chimie, la biologie et la sociologie. La biologie, annexe de la chimie, était constituée par la matière et ses forces immanentes; elle remplaçait la physchologie par la physiologie. Quant à la sociologie, Comte la ramenait à trois états : l'état théologique ou fictif; l'état métaphysique ou abstrait, l'état scientifique ou positif. Le premier est le point de départ nécessaire de l'intelligence humaine; le troisième son état fixe ou définitif; le second est une transition pour conduire du point de départ au point d'arrivée. Le régime positif une fois établi, plus de croyance ni philosophique, ni religieuse au monde surnaturel et divin. L'état politique sera en parfaite correspondance avec l'état mental et le socialisme achèvera d'établir l'harmonie des institutions avec la science. Les positivistes prétendaient d'ailleurs « ne rien nier, ne rien affirmer sur les causes premières et finales, sur Dieu et la Providence, sur l'âme, la liberté et l'immortalité » ; ils laissaient chacun libre d'admettre, d'adorer, de prier qui lui plaît et comme il lui plaît, ils condamnaient même l'athéisme comme une dernière forme de théologisme ; et comme ils n'ignoraient pas la grande force du sentiment religieux, ils s'efforçaient de lui créer un culte, le culte de l'humanité. Mais, à prendre le système dans sa crudité, il se bornait au

pur matérialisme; et dans sa logique, il se contentait de considérer l'homme comme un pur animal, ne voyant dans le monde que ce qu'y peut découvrir l'œil de la bête; seulement l'homme s'élevait un peu plus haut, puisqu'il peut classer les phénomènes extérieurs, mais, dans le fait, il ne dépassait pas les frontières de l'animalité. Pour les poisitivistes, le monde des esprits n'existe pas. C'est ce qu'il faudrait prouver; on en tire des conséquences,mais on ne démontre pas le principe.

A cette grossière et absurde théorie se rattachèrent Renan, Sainte Beuve, Taine, Vacherot, chacun la diversifiant selon ses goûts et l'appropriant à ses idées. Mais outre que le positivisme repose sur une affirmation gratuite, en amenant cette erreur monstrueuse sur le terrain de la logique, de la science, de la morale, de l'histoire, de la religion, il n'offre à l'esprit que la négation la plus impie de toutes les certitudes qui portent l'édifice de l'esprit humain. En logique, il part de l'ignorance, pour aboutir, de négation en négation, au scepticisme. Dans le domaine de la science, les solutions qu'il est réduit à donner au triple problème de l'origine des choses, du mouvement des êtres et de la vie, sont en opposition formelle avec les lois les mieux constatées de la science. Malgré ses efforts pour maintenir la morale indépendante, il anéantit du même coup la responsabilité morale et la liberté, érige le fatalisme en loi suprême de la volonté, enveloppe dans la même négation le principe des mœurs et la sanction morale, et professe, de la sorte, le code de l'immoralité, avec non moins de témérité que la logique de l'absurde. Dans sa théorie esthétique, il ramène les principes éternels du beau, aux procédés vulgaires d'un réalisme sans noblesse, tarit les sources de l'inspiration en niant l'idéal et dépose ainsi, au sein des lettres et des arts, le germe d'un abaissement irrémédiable. De l'ordre moral, il transporte la fatalité dans l'ordre social, bride le ressort de l'autorité non moins que celui de la liberté, anéantit le principe du droit aussi bien que celui du devoir et ne laisse possibles que des alternatives de violence et d'oppression. Enfin, méconnaissant tous les enseignements de l'histoire et toutes

les conditions morales de l'humanité, il supprime, avec une sacrilège audace tout ce dont ont vécu les générations humaines et croit avoir fondé la religion de l'avenir en étouffant les plus nobles aspirations de l'âme sous le poids de la matière et anéantissant cet élan vers l'infini, cet amour de l'immortalité, qui est le fond de la vie et le principe de toute grandeur. — Comte mourut à peu près fou, après des incidents qui feraient peu d'honneur à sa probité, s'ils ne s'expliquaient par le détraquement de son cerveau. Littré se fit baptiser sur le lit de mort et obtint ainsi, par la grâce de Dieu, la couronne dont le rendaient si digne ses talents, son savoir, ses travaux et sa vertu. La foule des positivistes, conscients ou non, n'est plus qu'un troupeau sans pasteur et une cohue sans doctrine.

15. Le positivisme, en rejetant la théologie et la philosophie, ne pouvait éviter les terribles problèmes de cosmologie, de géologie et d'anthropologie que posent la raison et la conscience de l'homme, et il ne pouvait les résoudre que de deux façons: en alléguant une ignorance invincible ou en cherchant, dans la matière seule, des éléments de solution. Le premier parti était, pour de si grands esprits, difficile à accepter; le second fut embrassé par un certain nombre d'esprits téméraires, dont le principal fut le parrain de la nouvelle doctrine, Darwin. Déjà, dans l'antiquité, les poëtes s'étaient plu aux fictions. Ovide parle de fleurs écloses sans que la main du jardinier ait répandu la semence; et de rats nés de la terre après le déluge, la tête déjà formée, quand les corps restaient confondus dans le limon. Dans la fable d'Aristée, Virgile fait naître un essaim d'abeilles, des flancs pourris d'un taureau. Paracelse, au XVIe siècle, imaginait de créer des souris avec du linge sale, et Voltaire, au XVIIIe, pensait pouvoir créer des anguilles, comme des petits patés, avec de la farine. Telliamed, ou plutôt De Maillet, disait l'homme sorti d'un poisson-volant tombé dans des roseaux, qui s'était fendu la queue dans sa chute; un autre le faisait venir du singe, qui se serait créé un nez en soignant un rhume de cerveau. « L'homme, avait conclu Lamarck, n'est que la der- Darwin

nière expression de changements survenus par degrés chez les espèces animales, à commencer par les plus humbles. » De nos jours, ces affirmations ridicules et ces fictions poétiques, furent reprises par l'anglais Darwin, par l'allemand Hæckel, et par leurs disciples français, Broca, Sée, Vulpian, Axenfeld, gens qui se disent médecins, mais qui ne seraient, si l'homme est une bête, que des vétérinaires. Le père et le parrain de cette incommensurable erreur était Charles Darwin, naturaliste anglais, né à Schrewbury, en 1809. Dans sa jeunesse, fidèle aux habitudes voyageuses de ses compatriotes, il avait fait le tour du monde, visité en particulier la Terre de feu et l'archipel indien. De retour, avec une santé affaiblie, le savant se confina à Down, village voisin de Londres et y vécut quarante ans : il est mort en 1882 et a été inhumé à Westminster. En 1859, Darwin avait publié l'*Origine des espèces;* en 1871, il publiait *la Descendance de l'homme.* Nous ne contestons ni les talents, ni les vertus de l'auteur; il avait placé, dans ses livres, des témoignages de sa foi, témoignages qui ont été effacés par le fanatisme des traducteurs, et ses hypothèses, discutables sur les apparences qui le rendent plausibles, pouvaient même s'admettre, si l'on admet préalablement le Dieu créateur et organisateur de l'univers. Mais, pour les exploiteurs du Darwinisme, les ouvrages de Darwin doivent se dresser comme des cartouches de dynamite pour faire sauter le ciel et évincer l'idée même de Dieu. Mais enfin s'il n'y a pas de Dieu, comme vous l'affirmez, pourquoi donc vous échauffer et vous irriter sans cesse à rejeter cette affirmation, comme si Dieu était le bourreau de vos consciences et le cauchemar de vos âmes? On ne s'irrite pas ainsi contre le néant; vos fureurs ne sont que la charité retournée; et l'amour, comme la haine, ne supposent pas le néant de leur objet.

De son vivant, Darwin avait été acclamé par toutes les Académies; il avait été loué chaudement par tous les coryphées de l'impiété contemporaine; on le saluait comme le Messie de la science nouvelle. Après avoir secoué tous les jougs, le monde actuel voudrait secouer le joug de Dieu, et pour s'y

enhardir, acclame tous les rebelles. Darwin fut savant, cela est hors de doute; qu'il fut un puissant logicien, cela est plus que facile à contester. Son roman se réduit à des affirmations gratuites et toutes convaincues d'impossibilité. Voici, en deux mots, sa génèse fantastique. Au commencement, il n'existait rien, que l'inerte matière. Cette matière passa, on ne dit pas comment, de l'état terreux à l'état de gélatine. Ensuite la gélatine s'anima et devint petit ver. Le ver devint poisson; le poisson devint singe; le singe devint homme. L'homme ne descend pas d'en haut, il est sorti d'en bas; ce n'est pas Dieu qui l'a créé à son image et à sa ressemblance; c'est le limon des temps primitifs qui l'a engendré par une série graduelle de perfectionnements. La création, qui a préoccupé et fatigué l'esprit des plus grands philosophes, n'est plus un si profond mystère; c'est chose aussi simple qu'un conte de fées ou une métamorphose d'Ovide.

En voyant émettre de si étranges idées, le lecteur ne peut croire qu'un homme de bon sens, un savant surtout, ait pu émettre une si folle théorie. Instinctivement on demande la preuve. La preuve se déduit en répétant par le détail, avec force descriptions pittoresques, ce qui s'énonçait d'abord en propositions générales. D'abord l'Amphioxus est, après la gélatine et l'asticot, le chef de notre race. L'amphioxus est un poisson rudimentaire, pas plus gros que l'anchois; il possède à peine un cerveau, un cœur, une colonne vertébrale. « Comme il pullulait, dit Darwin, dans les premières périodes géologiques, *on est en droit de conclure* que tous les membres du règne vertébré, y compris l'homme, en descendent. C'est donc grâce à l'amphioxus que nous avons pu *mettre la main sur le fil* qui devra nous conduire pour remonter la chaîne des êtres. » Vous ne saisissez pas très bien la ressemblance entre l'amphioxus et l'homme. Comment les branchies ont-elles été remplacées par les poumons; comment le cœur, le cerveau et l'épine dorsale ont-ils pu sortir de rien; et qu'a-t-on fait des écailles? Mais pas de difficultés : il faut croire d'abord à l'homme-poisson. Voici maintemant l'homme-

singe. « Les premiers ancêtres de l'homme étaient couverts de poils ; les deux sexes portaient la barbe ; leurs oreilles étaient pointues et mobiles ; ils avaient une queue desservie par des muscles propres ; leurs pieds, à en juger par l'état du gros orteil, devaient être préhensibles ; ils vivaient habituellement sur les arbres, dans quelque pays chaud, couvert de forêts ; les mâles avaient de grandes canines qui leur servaient d'armes formidables. » Nous descendons donc du singe, mais de quelle espèce? Darwin avait à choisir entre le singe commun, le babouin et le chimpanzé. Darwin écarta le gorille, comme trop féroce, et opta pour le chimpanzé, d'humeur plus douce, dont la femelle, en se pommadant, pouvait hâter le progrès de l'espèce. Comment le chimpanzé est devenu un homme, Darwin, qui ne doute de rien, parce qu'il ne se doute pas de grand'chose, explique sérieusement la transformation des dents, des oreilles, du nez, des mains, la chute du poil et la disparition de la queue. Ces fantaisies ne peuvent pas se prendre au sérieux, et quand elles se prendraient au sérieux, elles ne renverseraient pas des doctrines autrement lumineuses que ces folles imaginations.

Avant d'admettre ces hypothèses, il fallait en démontrer le principe, l'organisation spontanée de la matière morte. Le professeur Pouchet, de Rouen, avait prétendu en fournir la preuve scientifique. Les chimistes Claude Bernard, Dumas, de Quatrefages, Payen s'inscrivirent en faux contre sa thèse et le chimiste Pasteur fournit, de son néant, d'indiscutables preuves. Devant l'Académie française, Pasteur put délarer très haut que le néant n'engendre pas l'être, que la nature morte n'engendre pas la vie, que la série progressive des êtres ne peut ni se produire ni s'expliquer par les seules forces de la matière, qu'enfin rien de physique ne peut procurer dans l'homme la puissance de l'esprit. Chose remarquable ! le socialiste Proudhon mis en présence des expériences de Pouchet, lui écrivit : « Vos expériences m'épouvantent ; vous m'avez fait assister à la création *ex nihilo*.. Il y a un *abîme* entre vos macérations et vos fourmilières d'infusoires.

Vous nous faites voir la vie, l'animalité naissant *à même la matière :* c'est votre expression. La préexistence des germes était une hypothèse bien séduisante; vous niez et détruisez cette hypothèse. Je prêtais à la matière une sorte d'idée obscure, de rêve, de conception métaphysique; vous me forcez de renoncer à cette chimère; d'après vous, Bactrions, Vibrions, Monades, naissent comme la lumière nait dans la Genèse; comme naît le cristal dans le précipité chimique, d'un coup, par une sorte de fulguration, de décharge électrique. Sans doute, il y a progrès d'une espèce à l'autre; l'échelle animale est infinie. Mais le pied de cette échelle n'en repose pas moins sur le néant; et, si vous aimez mieux, sur l'action immédiate d'une force inconnue, qu'il ne nous reste plus qu'à appeler le créateur ou Dieu. Voilà, je le répète, ce qui me foudroie; je vous aurais vu ressusciter un mort que mon étonnement ne serait pas moindre... Ah! monsieur, ceux qui vous traitent de matérialiste, d'impie, sont bien sots. Quel parti je tirerais de vos expériences, si j'avais à défendre la cause du mysticisme! J'ai été peu touché, dans ma jeunesse, des prétendues démonstrations de l'existence de Dieu; mais, en vous lisant, vous, je ne m'en cache pas, j'ai éte troublé comme si *j'avais assisté à un miracle* » (1).

16. Si, pour connaître dans le monde, la fortune de la vérité, vous déroulez sous vos yeux la carte du globe, vous verrez que le nouveau monde, s'il n'est pas exempt d'erreurs, n'a pas encore produit ces monstres et ces fléaux qui s'élèvent, dans l'histoire, comme des incarnations du prince des ténèbres. L'Asie est morte intellectuellement et ce qui vit, s'il n'est pas catholique, est pétrifié dans quelque vieille hérésie ou dans le vieux schisme. L'Afrique est au-dessous de zéro. L'Europe reste la tête de colonne de la civilisation chrétienne. Or, en Espagne, on ne voit pas de grandes erreurs, parce que le clergé espagnol est resté fidèle au culte de la grande science. En Italie, on en voit peu, parce que le clergé, s'il est moins ardent que le clergé espagnol, est cependant resté fidèle aux pures doctrines, En Allemagn

(1) PROUDHON, *Correspondance*, t. XIV, p. 37.

et si l'on peut constater, chez plusieurs, une diminution de zèle, on doit dire cependant que les malheurs de l'Italie sont, plutôt le crime des sociétés secrètes et l'effet des conspirations libérales, que le châtiment des erreurs ou des vices du clergé. Dans la pauvre France, autrefois fille aînée de l'Église et royaume très chrétien, l'éclosion des erreurs et leurs ravages séculaires sont proportionnels à la diminution de la vérité; si la nation est elle-même moralement si déchue, et matériellement si désolée, c'est parce qu'elle n'a pas su rester sur le Thabor de l'Évangile. Les Protestants étaient venus les premiers; c'est avec le levier du mensonge qu'ils avaient ébranlé la moitié de l'Europe, et aujourd'hui encore, ils ne sont pas à bout d'impostures. Les Jansénistes étaient venus ensuite et ils avaient péché gravement contre la vérité. Les magistrats de Louis XIV et de Louis XV, continuant les conseillers de Philippe le Bel, et les philosophes du XVIIIe siècle continuant tout ce qui avait été mauvais avant eux, luttèrent contre les droits de la hiérarchie ou contre les dogmes de la foi, par la duplicité. Vinrent alors les évêques gallicans pour mettre, au niveau de toutes ces ruines, la médiocrité de la science sacerdotale. Saint François de Sales avait dit que la science est le *huitième sacrement* de la hiérarchie de l'Église; il avait ajouté qu'il n'y a pas grande différence entre l'ignorance et la malice, quoique *l'ignorance soit plus à craindre*. Les gallicans, oublieux de ces maximes saintes, restreignirent le cercle de la science, bouleversèrent la méthode d'enseignement, altérèrent les sources de la doctrine. Chaque diocèse voulut avoir son catéchisme propre, sa théologie locale. Dans les séminaires, on mit de côté le droit canon et la liturgie, on négligea les grandes thèses du dogme, on se rabattit sur la morale seulement pour avoir des catéchistes et l'enseignement théologique ne fut plus qu'un catéchisme un peu relevé et parlant un latin de cuisine. Cependant la méthode de saint Thomas était abandonnée; la scolastique en décri. La méthode traditionnelle de Bellarmin n'avait guère meilleure fortune et ce n'est que par des textes mutilés qu'on entendait former des preuves. Les

grands auteurs étaient mis à l'écart, les théologiens étrangers exclus. Bossuet avait tout dit ; ce qu'on trouvait de mieux en lui c'étaient ses défaillances et ses aberrations. Quand Dieu donna saint Liguori à l'Église, on lui ferma, comme aux autres, les frontières de France. Les bibliothèques ecclésiastiques faisaient pitié ; rien que des livres sentant le goût de terroir, indulgents pour l'erreur française et complices de tous les abaissements du pays.

La révolution fit table rase et depuis la ruine de ses Universités, le clergé français ne vole plus que d'une aile. En Allemagne où les Universités sont restées debout, où catholiques et protestants restent en face l'épée au poing, s'est mieux soutenu le combat de la vraie science contre l'erreur et le mensonge. Pendant que la France restait confinée dans une science pauvre et ne savait pas même découvrir, dans ses abaissements intellectuels, la cause de ses malheurs, l'Allemagne gardait ses traditions de haut enseignement. Sans doute, là comme ailleurs et plus qu'ailleurs, la grande hérésie de Luther produisait ses fruits de mort. Par le naturalisme et le mythisme, elle détruisait le corps des saintes Ecritures après avoir défiguré tous les articles du Symbole ; par le philosophisme, elle ressuscitait, avec Hégel, la sophistique, et, avec Schopenhauer, la doctrine du désespoir, le nihilisme; par ses physiciens et ses chimistes, par ses moralistes et ses historiens, par Hæckel, Virchow, elle se met encore au service du mensonge et prend le chemin de toutes les décadences. Mais là, plus qu'ailleurs, la force sait faire équilibre aux dévergondages de la pensée; et la science orthodoxe sait tenir vaillament tête à l'ennemi. Les savants, les vrais savants abondent en Allemagne, les erreurs sont rares au sein du clergé. Schegg, Haneberg, Grun, Molitor, Denziger, Phillips, Schéeben, Heinrich, Weiss, Kraus, Kober, Hettinger, Hergenroether sont des savants de premier ordre. La grande bataille entre la foi et la fausse science sera décidée en Allemagne. En France, nos séminaires ne peuvent pas suffire à ce grand combat, et si nous essayons de relever des Universités,

gardons-nous de croire qu'elles puissent susciter immédiatement des docteurs, en ayant si peu parmi les maîtres. Cependant, si grande que soit sa science, l'Allemagne n'est ni infaillible ni impeccable, et sous le pontificat de Pie IX, nous avons à relever quelques ombres.

Günther 17. Trois prêtres d'Allemagne tombèrent, pendant le pontificat de Pie IX dans des erreurs analogues à celles qu'avait déjà censurées le Saint-Siège.

Antoine Günther avait publié entre autres une *Théologie spéculative du christianisme positif*. Dans cet écrit on avait cru discerner quelques erreurs; l'ouvrage fut déféré à la congrégation de l'Index. La congrégation découvrit, en effet, dans l'ouvrage, plusieurs doctrines hétérodoxes. La cause fut déférée à l'examen du Pape; avec l'approbation de Pie IX, la congrégation rendit un décret qui frappait d'interdit les œuvres de Günther. Comme on n'avait noté, dans cette condamnation, aucune proposition particulière, plusieurs crurent que cette prohibition générale n'atteignait pas la doctrine du maître dans son ensemble et qu'on était dispensé de soumission. Par une lettre au cardinal de Geissel en 1857, Pie IX répondit à ces pauvres subterfuges et dénonça les erreurs. « Et d'abord, dit-il, ce n'est pas sans douleur que nous voyons régner dans tout le cours de ces ouvrages, le système erroné et funeste du rationalisme, déjà souvent condamné par ce Siège Apostolique; nous savons aussi qu'on trouve dans ces livres, entre autres plusieurs choses, des sentiments qui s'écartent beaucoup de la foi catholique et des explications qu'elle donne sur l'unité de la substance divine en trois personnes distinctes et éternelles. Nous avons constaté, de même, que les opinions qu'ils professent sur le mystère du Verbe incarné et l'unité de la personne divine du Verbe en deux natures, l'une divine et l'autre humaine, ne sont ni plus vraies ni plus exactes; nous savons qu'ils portent atteinte aux sentiments et à la doctrine catholique touchant la nature de l'homme, qui se compose d'un corps et d'une âme raisonnable qui est par elle-même la forme véritable et immédiate du corps.

Nous n'ignorons pas non plus que, dans ces ouvrages sont enseignées et établies des opinions qui sont complètement opposées à la doctrine catholique sur la liberté suprême et exempte de toute nécessité dont Dieu jouissait en créant le monde. »

A ces erreurs sur la Trinité, l'Incarnation, la création et la nature de l'homme s'ajoutent le mépris des Pères et les innovations dans le langage. Pie IX relève encore ces erreurs et conclut ainsi : « De cet exposé, vous comprenez avec quels soins et quel zèle, vous et vos suffragants, vous devez vous appliquer à éloigner de vos diocèses les ouvrages de Günther et avec quelle sollicitude vous devez veiller à ce que la doctrine contenue dans ces écrits et *déjà condamnée*, ne puisse à l'avenir être professée ou approuvée d'aucune manière, par qui que ce soit dans les sciences philosophiques ou théologiques. »

Günther se soumit en toute piété au jugement du Pape et cette soumission, c'est le mot de Pie IX, fait la gloire de Günther.

En ce qui regarde l'appréciation scientifique des doctrines de Günther, abstraction faite de ses erreurs justement réprouvées par la sainte Eglise, voici ce qu'en dit un professeur allemand de Dillingen, le docteur Schmid, dans ses *Jugements scientifiques sur les domaines du Catholicisme* :

« Gunther l'emporte de beaucoup sur Hermès par la vigueur de sa philosophie, l'originalité de ses idées et l'ampleur de son génie; mais, comme lui, il ne veut édifier que sur des bases rationnelles. Seulement, à la place du doute universel et pratique il substitue le doute méthodique de Descartes. La première vérité qui résiste à ce doute, c'est la certitude de notre propre esprit : là est donc le point de départ de toute autre certitude philosophique. Comme Descartes, ce n'est pas seulement par le *moi*, mais encore en partant du *moi* que Günther veut découvrir toute vérité, et qu'il prétend avec ses nombreux disciples reconstruire l'ensemble des doctrines consignées dans la révélation chrétienne. « On *connaît*, il est vrai, le contenu de

la révélation; mais le fait de la révélation, on le *croit* comme un fait historique; » tel est le premier axiome de sa théorie.

La conscience individuelle est limitée par une autre conscience; le sujet qui est dans l'individu est limité par un objet extérieur; la substance de notre propre esprit est limitée par la substance de la nature, qui arrive, dans l'âme inférieure des sens, à la conscience d'elle-même. La synthèse de toutes ces antithèses, c'est l'homme. La créature terrestre est donc une « trinité dans la substantialité, » c'est-à-dire esprit, nature et humanité; elle est une unité dans la forme, car chacune de ces trois substances a pour forme la conscience de soi-même. La créature bornée suppose un principe infini, Dieu. Ce principe ne peut être ni une substance spirituelle dépendante d'une substance étrangère, ni un sujet recevant, comme les sujets finis, son objet du dehors. Dieu est donc nécessairement *un* dans sa nature, et *trois* dans sa forme essentielle : il est sujet, objet et unité du sujet et de l'objet; il est Père, Fils et Saint-Esprit.

Ainsi, suivant la philosophie de Gunther, la vie de Dieu, vie à la fois triple et une, se déduirait rigoureusement de la vie de la créature, vie triple aussi, mais sans unité. Par la trinité de ses substances, et l'unité de sa forme, la créature serait une sorte de dieu retourné, contraposé, et cette contraposition impliquerait nécessairement l'existence ou, pour parler la langue de Gunther, la position de Dieu. La philosophie n'est plus, comme au temps de la scolastique, bornée aux vérités purement naturelles; elle peut s'élever d'elle-même à la connaissance du mystère fondamental du christianisme, à la trinité des personnes divines, et connaître d'une certitude absolue les lois qui, soit au dedans soit au dehors, c'est-à-dire dans la création, dans la rédemption et dans la sanctification, président au mouvement de la vie divine. Les mystères chrétiens n'existent plus pour elle, ou si elle ne les saisit pas dans leur nature intime, elle en connaît du moins la raison d'être. La foi qui se

base sur l'autorité est restreinte à la partie purement historique du christianisme; elle ne s'exerce plus que sur des faits.

Comment la philosophie a-t-elle pu, avec Gunther, escalader ces sommets élevés et se constituer l'égale de la théologie? — En terrassant le paganisme sur le terrain même de la philosophie, de même que l'Eglise l'avait vaincu dans l'arène théologique; en élevant à côté de l'Eglise chrétienne une école chrétienne pure de tout élément païen; en instituant une science rationnelle et libre à côté de l'autorité religieuse. Voici, en effet à quoi se réduisent les grandes vues historiques de Gunther. L'ancienne spéculation, représentée par Aristote et Platon, n'avait pas encore saisi la différence substantielle qui existe, d'une part, entre l'esprit fini et la nature, de l'autre, entre l'esprit absolu et l'homme. A ses yeux, l'esprit ne différait de la nature que par un plus grand développement. Or, comme la vie de la nature est une vie de concepts, la spéculation antique ne s'élevait pas au-delà de cette sphère. Elle n'avait pas complété la science de la nature par la science de l'esprit, la science des concepts par la science des idées, la pensée logique par la pensée métaphysique. Le panthéisme, sous la forme qu'il a revêtue dans Hégel, telle est la conséquence dernière de cette spéculation païenne ; et sa dernière formule est celle-ci : « Dieu n'est autre chose que le concept absolu de l'univers. »

Les pères de l'Eglise et les scolastiques ont appliqué à la foi chrétienne la théorie d'Aristote et de Platon sur les concepts, et c'est pourquoi leur science n'était pas toujours en rapport avec l'objet de leur foi et ne parvenait pas à s'élever complètement au-dessus des idées sémi-panthéistes. Comme ils se représentaient la créature dans un rapport non de contraposition mais de ressemblance avec Dieu, ils ne pouvaient pas sortir du panthéisme et du dualisme, et arriver à la connaissance des trois personnes divines. Incapable de pénétrer dans le grand mystère du christianisme et de franchir les préambules de la foi, leur philosophie demeurait subordonnée à la théologie.

Descartes, le premier, rompit d'une main hardie la barrière des concepts élevée par la science païenne en prenant résolûment pour base la conscience individuelle et en séparant nettement la substance de la nature de la substance de l'esprit, puis ces deux substances de celle de Dieu. Malheureusement, son œuvre imparfaite ne put empêcher la science des concepts d'aboutir à ses conséquences extrêmes dans les systèmes panthéistes du paganisme moderne, et de rompre en visière à toutes les doctrines chrétiennes. Ce monument logique atteignit son dernier terme dans le « concept absolu » de Hégel :

Après Descartes, Gunther se présente comme le premier parmi les principaux fondateurs d'une philosophie chrétienne. Il veut compléter le travail de son devancier et appuyer la science de la foi sur la science moderne de la raison philosophique. Ce n'est donc pas à tort qu'on a qualifié Gunther de « Hégel à rebours, Hégel des temps nouveaux; » il l'est en effet par la tendance de ses idées.

Quel sera, d'après ce système, le rapport de la philosophie et de la théologie ? Au « critérium négatif » de la foi chrétienne, la philosophie ajoutera le critérium positif. Philosophie et théologie vivront ensemble dans une pleine indépendance ; aucune ne sera subordonnée à l'autre, mais il y aura coordination réciproque. Libre, la philosophie ne sera plus, comme au moyen âge, la servante de la théologie. Réconciliées ensemble, elles se rendront mutuellement témoignage, comme il convient à deux puissances amies représentant, l'une la libre pensée intellectuelle, l'autre l'infaillible autorité de la foi « Filles majeures d'un même père, elles devront se donner la main et consolider par leur double témoignage toute vérité qui est au ciel et sur la terre. » La foi et la pensée, l'Église et l'école, le dogme et la recherche, la foi et la science, la philosophie et la théologie deviendront solidaires et seront leur mutuel critérium. La plus belle harmonie règnera entre elles et loin de se rendre impossibles, chacune aura besoin du concours de l'autre.

Il n'y a que la philosophie, science essentiellement fondamen-

tale qui puisse donner à l'apologétique sa véritable base. La foi possède une *sécurité* de fait, une sécurité objective, mais c'est la philosophie seule qui lui donne sa certitude. A son tour la philosophie ne saurait se passer de la théologie. Pour que la conscience individuelle puisse se développer, il faut qu'elle soit sollicitée par une conscience étrangère, pour qu'elle puisse s'élever jusqu'à la connaissance et à la science du christianisme, il faut que Dieu se manifeste à elle par la révélation. Tel est, selon Gunther, le côté sérieux du traditionalisme. Si la tradition religieuse ou profane est une base de certitude, c'est uniquement au point de vue de l'histoire et de la théologie positive, pour la science purement philosophique elle n'est qu'un stimulant, une cause de développement.

Ainsi, la philosophie et la théologie se supposent mutuellement ; la première est, dans l'ordre des idées, la preuve de la seconde dans l'ordre des faits ; la preuve ne dépense pas du calcul, pas plus que le calcul ne dispense de la preuve. L'*intelligo ut credam*, et le *credo ut intelligam* se complètent et se réclament tour à tour.

Dans la doctrine thomiste, les préambules de foi sont éclairés par les lumières de la foi aussi bien que par celles de la raison, ils s'appuient et sur l'autorité religieuse et sur la raison humaine : aucun de ces deux principes n'est sacrifié. Gunther veut qu'il en soit de même pour les matières qui font l'objet de la révélation, soit dans la première soit dans la seconde création. Dans saint Thomas, les préambules de la foi ne sont surnaturels que sous un certain rapport, c'est-à-dire, tant qu'ils ne sont pas philosophiquement démontrés. La même chose peut se dire, suivant Gunther, des mystères du christianisme. Enfin, d'après saint Thomas, la démonstration philosophique des vérités rationnelles ne détruit pas le mérite de la foi : Gunther applique le même raisonnement à tout ce qui appartient à la théologie. Quant à ce qui regarde le fait même de la révélation chrétienne, c'est par la foi seule qu'on peut le croire et le confesser. (*Têtes de Janus*, pp. 272, 276, 278.)

Baltzer 18. Quelques professeurs, notamment à Breslau, n'imitèrent pas la soumission du maître et prétendirent conserver quelques opinions guenthériennes. L'un deux, Jean Baltzer, chanoine de cette église de Breslau, ayant publié un écrit sur la nature de l'homme, soumit cet opuscule au jugement du Saint-Siège. Par une lettre adressée, en 1860, à l'évêque de Breslau, Pie IX fit savoir qu'il avait soumis le livre à l'examen de quelques théologiens de sa bonne ville. D'après leur rapport fidèle, continue le Pontife, nous sommes convaincus que dans cet opuscule, se rencontre un enseignement identique à celui que l'on trouve dans les livres de Gunther et que soutenait avant leur condamnation Baltzer lui-même. Il travaille donc à démontrer que cette doctrine est conforme à la parole écrite de Dieu et à la tradition, nullement contraire aux décrets des saints Conciles, nommément du VIIIe Concile œcuménique, et de celui de Vienne sous Clément V, ni à ce que nous avons statué, nous-même dans nos lettres au cardinal-archevêque de Cologne... Plus attentif, Baltzer eut certainement compris qu'en défendant la doctrine qu'il professe sur l'homme, comme conforme à la doctrine de l'Église, il nous accuse d'erreur dans le jugement porté par nous sur la doctrine de Gunther. Remarquons en outre que Baltzer, dans son écrit, après avoir réduit la controverse à ce point : « Le principe de la vie, inhérent au corps, est-il réellement différent de l'âme raisonnable ? » — a eu la témérité de traiter le sentiment contraire d'hérétique et de vouloir prouver longuement qu'on devait le considérer comme tel. Ce que nous ne pouvons que hautement improuver, lorsque nous considérons que cette doctrine qui, dans l'homme place un principe vital, je veux dire une âme raisonnable de laquelle le corps reçoit à la fois mouvement, vie entière et sentiment, est la plus communément admise dans l'Église de Dieu ; car elle est enseignée par des docteurs nombreux et surtout des plus suivis ; de plus elle paraît tellement conforme à la doctrine de l'Église qu'elle en est la légitime, la seule et vraie interprétation, et qu'on ne peut la rejeter sans forfaire à la foi. »

19. Pendant que le chanoine de Breslau s'abusait sur le principe vital, un professeur de philosophie à l'Université de Munich, Jacques Frohschammer, tombait dans d'autres erreurs sur la compétence de la raison et l'indépendance de la philosophie. Ce professeur avait publié, dans la capitale de la Bavière, les trois ouvrages suivants : *Introduction à la philosophie*, 1858 ; *de l'Indépendance de la science*, 1861 ; *Athenée*, 1862. Dans ces ouvrages il accordait à la raison humaine des forces qui ne lui appartiennent nullement ; et il octroyait à la philosophie naturelle le droit de tout oser. Sur le premier point, il enseignait que la philosophie peut non seulement percevoir et comprendre ces dogmes chrétiens que la raison naturelle possède en commun avec la foi, mais encore ceux qui constituent proprement l'objet de la foi, le *Credo* de la religion chrétienne. D'après lui, la fin surnaturelle de l'homme et tout ce qui s'y rapporte, même la Trinité et l'Incarnation, seraient du ressort de la raison humaine et de la philosophie. Que la philosophie naturelle ait son objet propre et un but très élevé, cela ne peut être l'objet d'un doute. « Son but, dit Pie IX dans une lettre du 11 décembre 1862, à l'archevêque de Munich, son but est de rechercher activement la vérité, de cultiver, avec prudence et avec soin, d'éclairer cette raison humaine qui, tout obscurcie qu'elle soit par la faute du premier homme, n'est pourtant pas entièrement éteinte; de percevoir, de bien comprendre, de développer l'objet de ses connaissances et une foule de vérités; d'en démontrer, d'en venger et d'en défendre plusieurs, comme l'existence de Dieu, sa nature et ses attributs, que la foi propose également à notre croyance, par des arguments déduits de ses principes ; de préparer ainsi le moyen de mieux saisir ces vérités par la foi, et de comprendre de quelque manière par la raison les dogmes plus mystérieux qui ne sauraient d'abord être perçus que par cette foi. Voilà ce que doit faire et sur quoi doit s'exercer l'austère et belle science de la philosophie. Et si les savants des universités d'Allemagne consacrent à obtenir ce résultat la disposition remarquable de cette illustre nation pour les études graves et sérieuses, nous applau-

Frohschammer

dissions à leurs efforts, nous les encourageons, car ils font servir à l'avantage et au progrès de la religion ce que d'autres emploient pour eux-mêmes.

« Mais dans une matière aussi grave nous ne saurions jamais tolérer qu'on se permette témérairement de tout mêler, que la raison envahisse les choses mêmes qui appartiennent exclusivement à la foi, et y jette la confusion ; ne connaît-on pas avec une pleine certitude les limites que la raison n'a jamais eu, qu'elle ne peut avoir jamais le droit de franchir ? Aux dogmes de cette nature, appartiennent surtout et manifestement ceux qui regardent l'élévation de l'homme à l'état surnaturel, son commerce surnaturel avec Dieu et ce que l'on sait avoir été révélé pour le conduire à ce but. De fait, puisque ces dogmes sont au-dessus de la nature, comment serait-il possible d'y atteindre par la raison et les principes naturels ? Jamais, en effet, avec les seuls principes naturels la raison ne saurait devenir capable de traiter scientifiquement cette sorte de vérités. Et si des téméraires osent l'assurer, qu'ils le sachent, ils s'écartent non seulement de l'opinion de quelques docteurs, mais de la doctrine commune et à jamais immuable de l'Église. »

Le Pape continue en invoquant, contre les idées de Frohschammer, les textes des Saintes Ecritures et de la tradition, puis, venant au second point, c'est-à-dire aux idées du philosophe sur l'indépendance de la philosophie, il dit : « Dans les écrits sus-mentionnés de ce même auteur, règne un second sentiment qui contredit ouvertement l'enseignement et la pensée de l'Église. Il accorde, à la philosophie, une liberté qu'il faut nommer non pas la liberté de la science, mais une licence philosophique condamnable et absolument intolérable. Par une distinction qu'il établit entre le philosophe et la philosophie, il accorde au philosophe le droit et le devoir de se soumettre à l'autorité qu'il aura approuvée comme vraie, mais dénie à la philosophie ce droit et ce devoir ; et sans tenir aucun compte de la vérité révélée, il affirme que jamais la philosophie ne doit ni ne peut se soumettre à l'autorité. Peut-être pourrait-on tolérer

ce sentiment, l'admettre même, s'il était simplement question du droit qu'a la philosophie, comme les autres sciences, de tenir à ses principes, à sa méthode, à ses conclusions ; et si la liberté consistait à user de ce droit et à ne rien admettre de ce qui ne rentre pas dans les conditions qu'elle exige ou de ce qui lui est étranger. Mais cette juste liberté de la philosophie doit connaître ses limites et s'y arrêter, Jamais, en effet, ni le philosophe, ni la philosophie même, n'auront le droit, ni d'enseigner des choses contraires à ce qu'enseignent la révélation et l'Église, ni de révoquer en doute ces vérités révélées, parce qu'elle ne les comprend pas, ni de récuser le jugement que l'autorité de l'Église a cru devoir porter sur certaine conclusion philosophique, laissée libre jusque là. De plus, cet auteur combat avec tant d'opiniâtreté, avec tant de témérité pour la liberté ou plutôt la licence effrénée de la philosophie, que, peu content d'affirmer que l'Église ne doit jamais sévir contre la philosophie, il ajoute que son devoir est d'en tolérer les erreurs, de lui laisser le soin de se corriger elle-même ; ce qui revient nécessairement à octroyer aux philosophes la liberté qu'ils réclament pour la philosophie et par là à les soustraire à toute loi. »

« Qui ne voit avec quelle énergie on doit rejeter, réprouver et condamner ce sentiment et cette doctrine de Frohschammer ? En effet, l'Église, en vertu de son institution divine, est tenue de garder avec le plus grand soin le dépôt entier et inaltérable de la foi, de veiller continuellement et avec le plus grand zèle au salut des âmes ; d'écarter et d'éloigner soigneusement tout ce qui peut ou contredire la foi ou mettre de quelque façon le salut en péril. C'est pourquoi, en vertu de la puissance qu'elle tient de son divin Créateur, elle a le droit, surtout le devoir, non de tolérer, mais de proscrire et de condamner toutes les erreurs, quand le réclament l'intégrité de la foi et le salut des âmes ; et à tout philosophe qui veut être fils de l'Église, à la philosophie même incombe le devoir de ne rien dire contre les enseignements de l'Eglise et de rétracter ce qu'elle leur signale. Nous proclamons, nous déclarons entièrement

erroné et surtout très injurieux pour la foi de l'Église et pour son autorité le sentiment qui enseigne le contraire. »

Par ces motifs, après examen, de l'avis de la Congrégation des Cardinaux, le Pape condamne les livres de Frohschammer comme contenant des propositions et des doctrines « respectivement fausses, erronées, injurieuses à l'Eglise, à son autorité et à ses droits ; nous voulons que tous les tiennent pour réprouvés et condamnés, et nous ordonnons à cette même Congrégation d'inscrire ces mêmes livres sur l'index des livres prohibés. »

Frohschammer ne se soumit point à la sentence de Rome et végéta dans son insoumission jusqu'au jour où la politique de Bismarck, subalternisant l'Allemagne à la Prusse et l'Europe à l'Allemagne, voulut, *per fas et nefas*, hâter l'accomplissement de ses desseins ; jusqu'au jour où Dœllinger infidèle essaya de fonder la ridicule secte des Vieux-Catholiques. Pour Dœllinger, Frohschammer rebelle fut le vieux des vieux ; pour Bismarck il ne pouvait être qu'un de ces instruments qu'on méprise lors même qu'on s'en sert et qu'on méprise d'autant plus qu'on s'en sert davantage. Vérité terrible, mais instructive ! ceux qui foulent aux pieds les traditions de la foi et les droits des peuples, ceux-là, pour réussir, ont toujours besoin d'apostats.

Rosmini 20. Avant que Frohschammer et Gunther tombassent dans l'erreur, deux esprits, distingués à des titres divers, s'étaient abusés en Italie, Rosmini et Gioberti. Antoine de Rosmini-Serbati était né à Rovérédo, dans le Tyrol en 1797. Prêtre, il s'adonna à la philosophie et à la piété, fonda une société de prêtres pieux et composa un grand nombre d'ouvrages. Ce savant ecclésiastique devint même le conseiller intime de Pie IX et fut chargé de l'instruction publique et du culte dans le ministère dont Rossi était le président. Rosmini mourut en 1855, laissant de nombreux manuscrits, entre autres une *Théosophie*. Parmi ses œuvres publiées, il faut citer des *Opuscules moraux* publiés à Milan en 1841, *Idéologie et logique*, puis *Philosophie de la politique* publiés à Naples en 1842, *Nouvel essai sur l'origine des*

idées, en trois volumes parus la même année, *Renouvellement de la philosophie* publié en 1843 sous forme de propositions à Mamiani, une philosophie du droit et de la morale, des écrits catéchétiques, ascétiques, apologétiques, parus les années suivantes en dix volumes ; enfin une *Constitution selon la justice sociale* parue en 1848 et les *Cinq plaies de l'Eglise :* notre exemplaire est de 1860, mais ne doit être qu'une réédition, la préface remontant à 1832, à l'époque où les écrits analogues de Lamennais tenaient en suspens la ville et le monde.

Les *cinq plaies* de la *sainte* Église est un titre de mauvais choix. L'Église de Jésus-Christ, une, sainte, catholique, apostolique, romaine n'a, sur son corps et dans son âme, ni plaies, ni taches, ni rides : œuvre de Dieu, elle a reçu de Dieu une nature que le mal ne peut pas atteindre. Le chef et les membres de l'Église, étant hommes, peuvent pécher; les fidèles peuvent se laisser aller aux vices; les prêtres et les évêques peuvent laisser tomber sur leur cœur, la souillure de la passion humaine; le pape même peut payer son tribut à l'humaine infirmité. Mais, prêtres et fidèles, pape même, par ces défaillances possibles de leur nature et par les fautes de leur conduite, ne sont pas l'Eglise; ils ne sont que des membres de l'Église qui ont besoin de correction et qui la doivent effectuer par la grâce de Dieu. Bien moins encore peut-on imputer, à l'Eglise, les vices de son organisation matérielle; pour les conditions matérielles de son existence sur la terre, l'Eglise peut rarement user de tout son droit et le faire respecter; le plus souvent elle est opprimée et persécutée; et les assauts de la tyrannie et les tourments de l'oppression sont, pour elle, moins une plaie, qu'une occasion de mérite, et, disent les libéraux, une source de vertus. Sous ces réserves, Rosmini énumère les plaies de l'Eglise et en disserte savamment : la première plaie est la division du peuple et du clergé dans le culte public; la seconde, c'est l'insuffisante éducation des clercs; la troisième, la désunion des évêques; la quatrième, la nomination des évêques abandonnée au pouvoir laïque; la cinquième, la

servitude des biens ecclésiastiques. En sondant ces plaies, Rosmini était mu seulement par un vif désir du bien et par les intérêts de la gloire de Dieu. Si, dans ses méditations, il y avait quelque chose de bon, il ne devait pas le céler; et s'il se rencontrait quelque chose de moins bon, il serait rejeté par les pasteurs de l'Eglise. Pour lui, il n'avait pas l'intention de décider quelque chose; il marchait de loin sur les traces des Jérôme, des Bernard, des Catherine de Sienne et de tant d'autres qui, sans être évêques, s'étaient exprimés librement sur les maux de l'Eglise. En conséquence, il soumettait ses pensées aux pasteurs, principalement au Souverain Pontife, dont les oracles seront toujours la règle droite et sure, d'après laquelle il voudra ordonner ses opinions. L'ouvrage eut maille à partir avec les censures de l'Eglise. Rosmini s'inclina, et, après avoir donné la preuve de son zèle, donna, par sa soumission, une nouvelle marque de sa vertu.

Le point par où les ouvrages de Rosmini prêtèrent à longues controverses fut, en philosophie, la question de l'origine des idées. Rosmini, aussi distingué par sa vaste érudition que par la profondeur avec laquelle il scrutait les idées philosophiques, présentait sous un nouvel aspect la question des idées innées. A proprement parler, il n'en admettait qu'une, la plus générale, la plus abstraite, la plus indéterminée, l'intuition de l'être possible et idéal, forme de l'intelligence et lumière de la raison. Cette idée se détermine par les sensations ou l'expérience, mais par la force intrinsèque d'un principe intellectuel, inné à l'âme et découlant de son essence. De l'idée de l'être, unie à la sensation, procède la connaissance. Par l'application de cette idée avec le concours des sensations, s'engendrent les idées génériques et spécifiques, même les jugements sur l'existence réelle des choses; car, supposée la sensation qui atteste l'impression de l'objet concret, l'idée de l'être s'y joint et engendre la perception par laquelle nous affirmons la réalité des existences. « Sans me faire le censeur ou le partisan de la théorie de Rosmini, dit le P. Perrone, je dirais que son essai sur l'ori-

gine des idées est digne d'être attentivement étudié et médité, parce qu'il est le fruit de belles et profondes recherches. » Cette théorie n'en est pas moins attaquable; elle fut combattue par les traditionnalistes qui admettent, pour l'acquisition des idées, la nécessité du langage et de l'enseignement; elle le fut aussi par les anti-traditionnalistes, Tongiorgi, Liberatore, qui lui reprochent la confusion de cette idée première, son défaut d'innéité, son impuissance pour les concepts de l'ordre spirituel, finalement croient que ce système doit aboutir à l'idéalisme, au subjectivisme, au scepticisme objectif et au panthéisme. Le fait est que de nombreuses accusations s'élevèrent contre la théorie de Rosmini, qu'elles furent longuement examinées en cour de Rome, que le bruit d'une condamnation fut longtemps répandu, mais qu'enfin, à la suite d'une congrégation générale, présidée par Pie IX, fut prononcé un arrêt de renvoi : *Dimittantur opera Rosmini*. Cependant la paix ne s'est pas faite; les Rosminiens, ne distinguant sans doute pas assez la différence qu'il y a entre le renvoi et l'adoption d'une idée, agitaient encore naguère l'église de Milan, et, d'accusés devenus accusateurs, poursuivaient de braves serviteurs de l'Église. Nous ne serions pas surpris que l'Eglise eut quelque chose à réprendre, non pas dans l'Origène de Rovérédo, mais dans ses disciples. Les écarts de ses disciples et la mise à l'Index des Cinq plaies de l'Eglise ainsi que de la Constitution sociale, n'empêchent pas Rosmini d'être, selon les paroles de Grégoire XVI, *Virum excellenti et præstanti ingenio præditum, egregiique animi dotibus ornatum, rerum divinarum atque humanarum scientia summopere illustrem, eximia vero pietate, religione, virtute, probitate, prudentia, integritate illustrem.*

21. Vincent Gioberti naquit à Turin en 1801. Le 9 janvier 1823, il obtint le grade de lauréat en théologie, fut ordonné prêtre en 1825 et se fit agréger la même année au collège théologique. Le roi Charles-Albert le choisit même pour son chapelain. Mais bientôt on vit paraître en lui le germe de ces idées qui devaient remplir sa vie d'amertumes. Ce jeune prêtre fut emprisonné et Gioberti

exilé; il se réfugia à Paris, puis à Bruxelles, où il enseigna, dans un institut privé, les sciences morales et philosophiques. A partir de 1838, il se mit à écrire. En 1846, il était revenu à Paris, d'où il gagna la Suisse pour faire imprimer un de ses ouvrages. Le 16 décembre 1848, il fut rappelé, nommé ministre et président du Conseil de Charles-Albert. Tombé du pouvoir, il se remit à écrire et mourut à Paris en 1852. C'était un homme d'une intelligence élevée et d'un savoir étendu, mais mal équilibré, excessif et aveuglément livré au libéralisme. Gioberti fut encore un des promoteurs de cette unité de l'Italie, dont la révolution recueille les bénéfices; Rosmini et Ventura, plus sages, optaient pour la fédération, qui eut assuré le bonheur du pays et exalté civilement le Saint-Siège. Gioberti a laissé les ouvrages suivants : *Théorie du surnaturel*, 1838; *Introduction à la philosophie*, avec une lettre contre les doctrines politiques et religieuses de Lamennais, 1841; *Primauté morale et civile de l'Italie*, 1843; *Traité du bon*, 1843; *Prolégomènes à la Primauté*, 1845; le *Jésuite moderne*, 1847, ouvrage violent dont il dut écrire l'apologie l'année suivante; enfin les deux volumes du *Rinovamento* où il énumère, en 1851, les fautes commises par les amis de la liberté italienne et leur donne des conseils pour l'avenir.

En philosophie, Gioberti se rattache à l'ontologisme de Malebranche. La vision de tout en Dieu, l'intuition directe et immédiate de l'Être absolu par l'homme, voilà son principe. Pour y arriver, Gioberti distingue deux sortes de perceptions : l'une directe, immédiate, qu'il nomme *intuition*; l'autre réflexe, médiate ou simplement la réflexion, par laquelle la pensée se replie sur la première perception et sur l'objet perçu. Celle-ci est volontaire et ne peut s'exercer qu'à l'aide des signes, qui sont comme l'instrument dont l'âme se sert pour reproduire l'idéal. La première commence avec la vie intellectuelle; elle est perpétuelle; son objet est l'idée; et l'intuition idéale est le principe de toute connaissance. La connaissance commence donc par l'intuition de l'idée, objet immédiat de l'intelligence et de

sa perception; l'idée n'est pas une forme représentative, abstraite, subjective, c'est l'objectif même, l'absolu réel, éternel; c'est l'être suprême ou Dieu comme être réel. L'objet de l'intuition, c'est donc Dieu, l'être réel, concret, qui se pose en face de l'âme et dit : « Je suis nécessairement. » Dans cette parole objective se trouve le fondement de toute évidence. Nous voyons, nous percevons Dieu tel qu'il est. Or, Dieu en créant, produit les existences ou les choses finies distinctes de lui-même. Donc, dans l'intuition, l'âme découvre trois réalités : l'être infini et nécessaire qui existe par sa propre nature; l'acte créateur, par lequel l'être infini produit les choses au dehors; et les choses contingentes, finies, relatives, termes *ad extrà* de l'action créatrice. De là, la formule idéale qui est la base de toutes les connaissances : *L'être crée les existences.* — Cette connaissance par la première intuition est indéterminée, confuse. Il faut la réflexion pour circonscrire l'intuition, expliquer, développer peu à peu et successivement, le concept primitif. C'est ce qu'elle fait en revêtant l'intelligible du sensible. De là, la vision ou la vue de l'intelligible sous une forme sensible, est l'œuvre de la réflexion. Toutefois il faut des mots pour circonscrire l'idée qui est de soi indéterminée et la limiter.

Nous ne suivrons pas dans ses ramifications le système ontologique de Gioberti; ces données suffisent pour en découvrir l'erreur. Suivant Gioberti nous percevons Dieu, l'acte créateur et les existences finies. Or cette perception est indéterminée et pour la bien voir, il faut la circonscrire. S'il est difficile à croire que nous percevions l'infini, par là même qu'il faut le circonscrire pour le percevoir nettement, nous ne le percevons pas du tout, puisque nous le limitons. Il est faux et ridicule de dire qne nous percevons l'action créatrice; ce serait voir l'essence de Dieu et Gioberti confesse que nous ne pouvons y atteindre. On ne peut pas admettre que cette formule *l'Être crée des existences*, car si elle est vraie, elle n'est pas évidente, et bien moins encore le plus évident de tous les principes. Gioberti dit que les mots sont nécessaires pour exercer la réflexion. Or,

bien que l'âme humaine, dans cette vie, ait besoin des sens, toutefois, excitée par eux, elle commence et poursuit le développement de ses idées et de ses connaissances, sans qu'elle ait besoin d'aucun secours extérieur. Le système de Gioberti est passible d'autres réfutations détaillées; Liberatore et Tongiorgi ont épuisé la question. Ce système conduit à l'identité de Dieu et du sujet pensant, ou, du moins, à une union si nécessaire, qu'on tombe dans l'unité de substance, erreur monstrueuse de Spinoza, renouvelée par Fichte, Schelling et Hégel. Aussi l'Église, gardienne du bon sens et de la vérité révélée, n'a pu épargner les flétrissures à Gioberti. Dès 1847, elle avait mis à l'Index les cinq volumes du *Gesuita moderno*. Quelque temps après, trois archevêques et six évêques déféraient au Pape les ouvrages philosophiques du même auteur. En 1852, un décret pontifical prohibait tous les ouvrages de Gioberti, en quelque langue qu'ils soient publiés.

L'ontologisme 22. Ces rigueurs n'étonneront pas les sages. L'ontologisme est une erreur noble, séduisante et spécieuse; il s'était répandu comme une nouvelle gnose, infectait les séminaires et les écoles cléricales. Les ontologistes se proposaient de refaire à neuf tout l'édifice de la scolastique. Bucer avait dit : « *Otez Thomas et je dissiperai l'Eglise;* » eux, ils écartaient non seulement l'Ange de l'École, mais Scot, Suarez, Vasquez; tous les grands théologiens devaient être remplacés par Gioberti et la lumière éblouissante de la vision ontologique suffisait à tout. La prétention de se frayer une voie nouvelle, inconnue à l'antiquité, produisait, dans les esprits, un certain dualisme pratique : de là, un certain affaiblissement de la foi, une tendance à faire moins de cas du principe d'autorité, une nécessité instinctive de tout appeler au tribunal de la raison individuelle. Ce même système, dans les séminaires, tendait à exciter, au détriment de la raison, toutes les fantaisies de l'imagination. Les élèves les plus faibles passaient à l'état d'illuminés, qui, pleins de leur vaine science et enflés d'orgueil, ne voulaient soumettre leur esprit à aucune règle, ni recevoir aucune direction. Un vague subjectivisme allait

devenir la règle, unique et suprême, du vrai, du beau et du bien. Mais quelqu'un veillait. On demanda donc à la sainte Église Romaine, si l'on pouvait, en sécurité de conscience, enseigner les propositions suivantes :

1° La connaissance immédiate de Dieu, au moins habituelle, est essentielle à l'intellect humain, en sorte que sans elle il ne puisse rien comprendre, car c'est la lumière intellectuelle même.

2° Cet être, que nous comprenons en tout et sans lequel nous ne comprenons rien est l'être divin.

3° Les Universaux *à parte rei* ne se distinguent pas réellement de Dieu.

4° La connaissance innée de Dieu, connu comme être simplement, implique éminemment toute autre connaissance, en sorte que par elle nous connaissons implicitement tout être, sous tout rapport où il est connaissable.

5° Toutes les autres idées ne sont que des modifications de l'idée par laquelle Dieu est connu simplement comme être.

6° Les choses créées sont en Dieu comme la partie dans le tout, non pas dans le tout formel, mais dans un tout infini, très simple, qu'il met hors de soi comme parties de soi, mais sans division ni diminution de lui-même.

7° On peut ainsi expliquer la création : Dieu, par l'acte spécial, par lequel il se comprend et veut comme distinct d'une créature déterminée, produit la créature.

La Congrégation générale tenue à la Minerve, déclara qu'on ne pouvait enseigner ces propositions. Cette déclaration tomba comme un coup de foudre sur le camp ontologiste, la confusion se mit dans les rangs; les plus sincères abandonnèrent incontinent la nouvelle école. Un professeur de Louvain, Casimir Ubaghs, pour éluder la sentence pontificale et changer le caractère de la condamnation, tenta avec art un mouvement tournant. D'après lui, ces propositions interdites appartenaient aux panthéistes allemands. La *Civilta cattolica* lui prouva péremptoirement que ces propositions tombaient sur le seul ontolo-

gisme ; qu'elles étaient désignées à Rome sous cette rubrique. Les explications tortueuses d'Ubaghs ne lui portèrent pas bonheur. Après plusieurs avertissements charitables d'avoir à corriger ses livres, il encourut finalement une sentence qui les proscrivait. Cette sentence, rendue par l'Inquisition et l'Index réunis, fut approuvée par le Pape, en 1866 et communiquée officiellement à l'archevêque de Malines, par le cardinal Patrizzi.

Un autre professeur, le sulpicien Branchereau, fidèle aux traditions particularistes de la Compagnie, avait composé une philosophie de Clermont. Cet ouvrage était la première tentative d'un enseignement philosophique dans le sens de l'ontologisme ; Gioberti servait de phare pour guider la jeunesse cléricale dans ses premiers pas vers la science sacrée, et saint Thomas, l'incarnation de la scolastique, longtemps mal vu à Saint-Sulpice devait disparaître devant le frivole et prétentieux Piémontais. Cet essai malheureux avait, grâce au crédit et à la puissance de Saint-Sulpice, attiré l'attention publique, et dejà les professeurs chez lesquels l'imagination dominait la raison, se hâtaient de propager la doctrine nouvelle, comme la plus sublime expression de la sagesse humaine. La Philosophie de Clermont, avec le *Saggio teoretico* de Gioberti et quelques opuscules de Rosmini, constituaient presque toute la bibliothèque philosophique des professeurs ontologistes. Le professeur Branchereau, en passe de donner, de son livre, une nouvelle édition, en tira quinze thèses qu'il soumit à l'Inquisition Romaine. Le tribunal, examen fait, répondit que ces thèses des ontologistes croyants, avaient été réellement atteintes par la sentence de 1861. L'auteur se soumit, comme il le devait, et supprima son livre.

Un professeur de l'école des Carmes, Flavien Hugonin, avait figuré parmi les plus chauds et les plus habiles propagateurs de l'ontologisme ; il avait même publié, pour l'exposition et la défense de cette erreur, avec un esprit peu sûr de lui-même, un ouvrage volumineux, qui était devenu l'une des sources de l'ontologisme français. Dans cet écrit, l'auteur se flattait, sans lui en imposer la solidarité, d'avoir reproduit l'enseignement de

Saint-Sulpice, et notamment les doctrines du professeur Baudry. Baudry avait dépassé de beaucoup l'ontologisme, et était, selon nous, tombé dans le panthéisme. Dans les Pensées chrétiennes sur le cœur de Jesus, par exemple, il avait dit, page 2 : « Le cœur de Jésus est le cœur de mon Dieu ; le cœur de Jésus est aussi mon cœur, puisqu'il est *ma nature;* Pag. 16 : « Votre cœur, ô Jésus, *réalité des réalités, substance primitive* de l'être et de la vie des créatures (dans l'ordre surnaturel surtout), n'a-t-il pas été placé, par le Père, comme le centre et le foyer de la vie ? » Pag. 19 : « O mon Jésus, n'est-ce pas votre cœur que je contemple dans les cycles des cieux et dans les mouvements de la terre ; dans la forme des globes célestes et dans la vie terrestre de la créature ; dans l'ange et dans le grain de sable ; dans ce qui vit et dans ce qui se meut ; dans ce qui est et *dans ce qui n'est pas!* » Pag. 22 : « L'âme sainte, l'Église, Marie, sont des expressions excellentes, quoique imparfaites, du sein de Dieu. (Quel style!) Comme lui, elles conçoivent et portent en elles, le Verbe du Père, le vrai, le Saint, l'éternel Pontife, le roi des siècles, le maître souverain des mondes. » Le professeur des Carmes n'avait pas donné dans ce galimatias plus que suspect ; mais enfin il avait été proposé pour l'épiscopat à l'époque où Baroche se flattait, en pleine chambre, de ne proposer la crosse qu'aux gallicans les plus endurcis, en quoi, sans doute, il se trompa quelquefois. Mais Rome ne voulait pas ratifier tout d'abord le choix du gouvernement, et pour recevoir la mitre, l'ontologiste dut, le 13 Octobre 1863, signer purement et simplement une rétractation ! Le traditionalisme et l'ontologisme de Louvain sont allés depuis s'engouffrer dans ce libéralisme sot et malfaisant qui menace la foi, les mœurs et l'indépendance de la Belgique.

Au concile du Vatican, les cardinaux Riario Sforza et Joachim Pecci, pour achever la déroute de l'ontologisme, présentèrent un postulatum. Dans ce document ils rappellent que le Concile de Vienne a condamné les Bégards, coupables à ses yeux pour avoir dit que Dieu pouvait être vu par l'âme sans lumière de gloire ;

que le concile n'avait pas fait de distinction entre la substance et l'essence, entre l'essence et les attributs, entre la lumière claire et la lumière obscure; que la connaissance immédiate et directe de Dieu n'est pas naturelle à l'homme, mais surnaturelle; que dire le contraire c'est déroger à la foi, s'opposer à la doctrine connue des scolastiques et des théologiens; que cet ontologisme ouvre la voie au rationalisme, à l'éclectisme et au panthéisme. Depuis l'ontologisme a été victorieusement réfuté par les Pères Liberatore, Lepidi, Kleutgen, Zigliara. On a voulu distinguer entre l'ontologisme de Malebranche, de Fénelon, de Fabre, d'Ubaghs, du chanoine Mora, du P. Romano. Qu'il suffise de savoir que l'ontologisme est une erreur condamnée et que sa réprobation est un service rendu aux âmes, et aux études, à l'Église et à la société civile, qui n'a déjà que trop de visionnaires.

Le traditionnalisme

23. Une autre erreur contemporaine, qui marchait de pair avec l'ontologisme, est le traditionalisme. Ce système n'est pas né de nos jours. Déjà les protestants en avaient répandu les germes, quand, avant d'exalter l'indépendance de l'esprit humain, ils anéantirent le libre arbitre et les forces naturelles de la raison, pour proclamer uniquement l'efficacité et la suffisance de la foi. Socin, tout radical qu'il est, n'est pas moins explicite là dessus que Luther. Au XVII[e] siècle, Huet et Pascal poussaient jusqu'au scepticisme, le mépris de la raison. En notre siècle, L. de Bonald, le premier, exposa le traditionnalisme dans sa forme la plus rigoureuse. Sous beaucoup de rapports, Bonald avait bien mérité de la religion. On s'explique, du reste, que, témoin des ruines amoncelées par l'anarchie révolutionaire, il voulut restaurer, comme clef de voûte, le pouvoir chrétien, et, pour venger l'autorité méconnue, confondre ces idéologues qui entendaient constituer un peuple sans tenir compte de son histoire et de ses traditions. Mais, Bonald voulut reproduire, dans l'ordre philosophique, ses essais de restauration dans l'ordre politique. Contre le délire révolutionnaire, il avait invoqué le principe de l'autorité chrétienne; contre l'anarchie intellec-

tuelle, la pire de toutes, il invoqua l'autorité de la tradition. En quoi il avait raison, mais il ne fallait pas dépasser les bornes. Bonald enseigna donc qu'avec et par la parole, Dieu communiqua primitivement la vérité aux premiers hommes. Cette vérité, ainsi déposée par Dieu au sein de la société, fut fixée par l'Écriture, quand les familles patriarcales se transformèrent en corps de nation. De là : 1° Impossibilité absolue pour l'homme de penser quoi que ce soit sans parole et d'inventer par lui-même cette parole; conséquemment nécessité absolue de la révélation ou de l'éducation divine dès le principe, et, plus tard, nécessité de l'éducation sociale par la parole pour former la raison. 2° État purement passif de la raison, qui se borne à recevoir la vérité communiquée par l'enseignement, de sorte que le principe de la raison et de la science est un acte de foi. Lamennais en conclut que, si la raison est impuissante à découvrir une vérité quelconque; si le principe de toute connaissance est la révélation transmise à tous les hommes par l'enseignement social, n'est-il pas évident que le seul témoignage de la société est le fondement et le critérium suprême de la certitude. Le premier acte de la raison est donc nécessairement un acte de foi; et aucun être créé, s'il ne disait : *Je crois*, ne pourrait pas dire : *Je suis*.

Bautain, à son tour tomba dans la même erreur. L'insuccès de cette première tentative de réaction contre le rationalisme, ne découragea pas quelques esprits bien intentionnés. Dans leurs pensées, les systèmes de Bonald, de Lamennais, de Bautain contenaient des vérités importantes, qu'il fallait séparer du faux, pour se mettre en garde contre toute exagération. De là un traditionalisme mitigé, dont les principaux défenseurs furent le P. Ventura et Bonnetty. Dans les *Annales de philosophie chrétienne*, Bonnetty ramène ses idées à trois points : 1° Le traditionalisme exclut toute espèce d'idées innées, pour ne reconnaître que des facultés ou des tendances de notre âme vers la vérité. 2° Ensuite cette doctrine requiert la nécessité d'une révélation primitive, source divine des idées morales et religieuses, qui con-

stituent pour l'homme ce qu'on appelle ordinairement la loi naturelle. 3° Enfin elle requiert la nécessité de la tradition ou d'un enseignement extérieur, pour que l'homme puisse arriver à la connaissance de ces mêmes vérités suprasensibles telles que Dieu et ses attributs, l'homme, son origine, sa fin, ses devoirs, les règles de la société civile et de la société domestique. « Voilà, dit Bonnetty, des vérités que nous ne croyons pas que la philosophie ait trouvées ou inventées sans le secours de la tradition et de l'enseignement, mais nous n'avons nullement voulu comprendre le grand nombre de vérités qui sont en dehors du dogme et de la morale obligatoire pour l'homme, et qui en dérivent par voie de conséquence ou de raisonnement (1). » Rome crut devoir demander à Bonnetty de souscrire quatre propositions analogues à celles de Bautain ; le directeur des *Annales de philosophie* le fit avec une soumission d'esprit et de piété qui ne parut que relever encore l'éclat de ses services.

Le P. Ventura, au jugement du cardinal Zigliara, avait été le plus noble représentant et le plus puissant défenseur du traditionalisme mitigé. Orateur éloquent, philosophe et théologien, il présenta son traditionalisme comme la plus pure doctrine de saint Thomas, avec une telle force de raisonnement qu'il entraînait ses lecteurs. Sa théorie se résume dans cette proposition : « L'homme se forme ses idées et reçoit les connaissances. » — Enfin le traditionalisme a été proposé sous une forme encore plus adoucie, spécialement par la célèbre université de Louvain. Selon les professeurs Ubaghs, Beelen, Lefebvre, l'esprit humain est doué d'une force interne qui lui est propre ; il est actif par lui-même et son activité est continue ; néanmoins pour que l'homme parvienne au véritable usage de la raison, il a besoin d'un *secours intellectuel extérieur*. Dès 1843, la Congrégation de l'Index avait invité Ubaghs à corriger ses ouvrages; il les avait corrigés, mais en détail, non dans les principes. En 1860, le chanoine Lupus de Liège, accusa Louvain d'erreur théologique. Les professeurs de Louvain voulurent se justi-

(1) *Annales de philosophie*, IVe série, t. VII et VIII.

fier et le cardinal d'Andréa crut pouvoir écrire que ces questions pouvaient se discuter licitement entre professeurs. Le Pape appela l'affaire à son tribunal ; une décision fut rendue en 1864. Les professeurs continuèrent de s'expliquer sans donner, sur le fond, satisfaction à l'Eglise. Enfin une décision fut rendue en 1866 ; elle exigeait des corrections au fond ; elle demandait qu'on mit de côté les contentions pour se soumettre *pleinement*, *parfaitement* et *absolument*. Un formulaire fut signé par les professeurs de Louvain et les décrets du Concile du Vatican, ratifièrent en tous points, les décisions des Congrégations romaines de l'Index et de l'Inquisition.

24. Mais la grande erreur que dût combattre plus persévéramment Pie IX, c'est le libéralisme. Depuis cent ans, le libéralisme, c'est la grande illusion qui domine le monde, c'est l'erreur-mère du XIX[e] siècle, c'est le masque de tous les impies et la puissante séduction des fidèles. Dans ce monde, livré en proie à toutes les erreurs, l'œil complaisant du libéralisme ne voit pas d'erreur. Le libéralisme

Ne blâmer rien
Trouver tout bien
C'est le système
Que j'aime.

Dans ce système de complaisance, la vérité et l'erreur doivent se traiter avec une égale faveur : il y a du vrai et du faux dans tous les systèmes. La vertu et le vice sont également respectables ; dans la vertu il y a toujours quelques lacunes, dans le vice il y a toujours quelque vertu. La réconciliation universelle que le christianisme prêchait par l'amour de Dieu, le libéralisme entend l'obtenir par l'amour de soi. Mais ces maximes de tolérantisme supposent des principes sociaux et religieux qui ne cadrent pas avec l'orthodoxie. Par exemple, elles supposent que la société n'a aucun devoir envers la religion et qu'elle doit rester confinée dans le naturalisme. Par

exemple, elles supposent encore que Jésus-Christ, rédempteur des âmes, n'est point le roi des nations, et que l'Eglise est sans qualité, pour exiger de l'Etat, l'exercice de sa puissance. La religion est une affaire privée, elle n'a rien à démêler avec l'ordre public. Il n'y a, ici-bas, qu'une société extérieure et souveraine, l'Etat. L'Eglise, comme société pleine et parfaite, doit disparaître et descendre au niveau d'une petite association, reconnue ou non, par l'Etat, mais persévéramment dépouillée de toutes ses prérogatives de droit divin. Le libéralisme couvre donc, de sa protection dissimulée, toutes les erreurs dont nous venons de dresser la nomenclature ; il n'est pas seulement le déversoir de toutes les impuretés de l'esprit humain ; il est encore la doctrine qui leur donne crédit et l'arme qui fait leur force. Dans l'organisation sociale du libéralisme, Jésus-Christ descend de son trône ; le monde est livré à Satan, prince de ce siècle. La Franc-maçonnerie est la religion du monde dégénéré et la révolution, port promis à tous les vices, en doit être le châtiment. Le Pape anti-libéral porte, dans les plis de sa robe, la fortune de l'Eglise et toutes les espérances de la civilisation.

§ II. LES ECRIVAINS ECCLESIASTIQUES SOUS LE PONTIFICAT DE PIE IX

25. L'histoire doit rendre hommage aux savants. Ceux qui consacrent, avec succès, leur vie à la recherche et à la défense de la vérité, sont de grands serviteurs de l'Eglise. Nous nous faisons un devoir de les honorer ; et nous les honorons surtout pour leur susciter des imitateurs. Il y a, il est vrai, parmi nous, une école de rapetissement, puissante par le nombre, faible par les raisons, qui rejette toute réforme et tout progrès de l'enseignement clérical. A l'appui de son obscurantisme, elle nous dit que l'enseignement doit se proportionner aux natures médiocres et ne pas dépasser la limite des exigences du ministère sacerdotal. Il est remarquable que tous les partis politiques veulent, comme ces étranges docteurs, le prêtre médiocre et sans grande science. A entendre ces docteurs à rebours, le prêtre doit rester toute sa vie dans l'enfance théologique ; il est parfait en science et surtout en vertu, pourvu qu'il ne sorte pas trop de la jeunesse et n'atteigne pas la virilité. Ni comme chrétien, ni comme français nous ne voyons aucun motif pour adhérer à des idées pareilles ; et malgré les intrigues où l'on pensait nous étouffer et les avanies qu'on a pu nous faire subir, nous protesterons toujours, au nom de l'histoire, contre les desseins funestes à la sainte cause de Dieu et de son Eglise. Les raisons qu'on nous donne ne constituent, devant notre esprit, que des paralogismes et des ignorances. La grande école d'Alexandrie a été le modèle des études cléricales des cinq premiers siècles. Après les invasions, les Les savants

écoles monastiques maintiennent le niveau élevé des études et posent le principe progressif de tous les développements intellectuels. Au moyen âge, ces nombreuses universités, toutes fondées par les Papes, ces universités où professaient Pierre Lombard, S. Bonaventure, S. Thomas d'Aquin, Alexandre de Halès, Hugues et Richard de Saint-Victor, étaient des écoles de formation cléricale. Après le Concile de Trente, les trois facultés fondées à Rome par le Pape, nous disent quel sens il faut assigner aux décrets du Concile, et quand je vois, de nos jours, les Papes fonder des facultés semblables à Poitiers et à Québec, dans des séminaires, je crois connaître les consignes de la Papauté. S. Charles Borromée, le premier évêque qui introduisit dans son diocèse les réformes décrétées à Trente, ne fonda pas moins de trois séminaires, un il est vrai pour les minimes, mais deux autres pour former, à l'Eglise, de solides prêtres, tous fondés en science. Les Jésuites, les Franciscains, les Dominicains, les Augustins et bien d'autres, ont tous gardé, au sein de leur ordre, des facultés puissantes et là est l'une des sources de leur force. Et qu'on ne nous accuse pas de faire de l'histoire systématique, parce que, dans un trop grand nombre de séminaires, l'organisation des études présente une forme bien modeste, fort éloignée de la forme historique et traditionnelle. Le principe que nous préconisons, nous découvre la pensée de l'Eglise ; la pratique dépend nécessairement des moyens d'exécution ; mais lorsqu'on peut agrandir la sphère des études ecclésiastiques, on le doit. L'histoire nous a laissé, dans des pages émues de reconnaissance, les noms de grands évêques, illustres pour avoir enrichi leurs diocèses d'œuvres monumentales d'enseignement ecclésiastique. Or, quel est leur titre à la gloire ? Est-ce pour avoir bâti de magnifiques séminaires ? n'est-ce pas plutôt pour avoir fourni des ressources d'enseignement, dressé de splendides programmes et créé des chaires correspondant à toutes les branches de la science ecclésiastique ? C'est pour nous tenir en communion avec les grands évêques que nous rendons hom-

mage à ceux qui ont mis, au service de la science, leurs forces, leurs talents et, au besoin, leurs disgrâces.

26. « On devra toujours, dit S. Charles Borromée, recommander l'industrie de ceux qui s'appliquent à donner une vie nouvelle aux anciens écrits et empêcher ainsi que le temps ne les détruise » (1). A ce titre, l'histoire doit un juste éloge à ceux qui répandent les livres par la presse et servent ainsi la culture des sciences. Toutefois, parmi les imprimeurs et éditeurs dignes de louanges, nous citerons ici seulement Migne et Vivès. Migne

Jacques-Paul Migne, né à Saint-Flour en 1800, fit ses études de théologie à Orléans. Professeur à Chateaudun, doyen de Puizeaux, il quitta sa cure en 1833 et vint fonder à Paris le journal l'*Univers*. En 1836, il céda ce journal et s'établissait au Petit-Montrouge avec le dessein de créer une *Bibliothèque universelle* du clergé. Pour ses débuts, il publia, en 56 volumes in-quarto, des *Cours complets d'Ecriture Sainte et de Théologie*, cours composés d'anciens ouvrages généralement choisis parmi les plus recommandés. Après les *Cours complets*, Migne publia, en 20 vol. in-4°, les *Démonstrations* évangeliques formées, comme les cours, d'ouvrages choisis de puisTertullien jusqu'à Grégoire XVI : les ouvrages choisis sont généralement bons, il y a seulement, dans leur succession chronologique, plusieurs lacunes. Aux *Démonstrations* et aux *Cours*, l'éditeur voulut joindre une *Encyclopédie* et la fit paraître, par dictionnaires separés, en 150 volumes in-4°. Tous ces dictionnaires ne sont pas des chefs-d'œuvre ; mais plusieurs ont beaucoup de mérite. Aux 150 volumes de Dictionnaires, Migne fit succéder 150 volumes in-4° renfermant la collection des orateurs français depuis le P. Lejeune ; nous n'avons à en faire, ni l'éloge, ni la critique. Entre temps, le solitaire de Montrouge rééditait la *Perpétuité de la foi*, l'*Histoire du Concile de Trente* par Pallavicini, la *Bibliothèque* canonique de Ferraris, des catéchismes philosophiques, les œuvres de sainte Thérèse, de S. François de Sales, de Berulle et d'une foule d'autres publications que couronnaient une his-

(1) *De amore virtutis*, l. IX, c. 80.

toire de l'Eglise en 30 vol. et la *Somme d'or* de la Sainte-Vierge en 16 volumes.. Enfin ce qu'avaient entrepris sans l'achever, les Bénédictins, une édition des Pères, Migne publiait avec le concours de Dom Pitra, la Patrologie gréco-latine en 350 volumes in-8°. En tout, un millier de volumes in- quarto, commodes, économiques et mieux soignés qu'on ne le voudrait croire.

Migne avait établi, dans sa maison, une imprimerie qui pouvait enfanter, chaque jour, deux mille volumes. Fonderie des caractères, clichage, satinage, brochage, reliure ; il avait réuni, sous son toit, tous les agents de la production du livre. D'autre part, il ouvrait des ateliers à la peinture religieuse, à la sculpture et à la construction des orgues à tuyaux. Cette maison qu'il avait su créer et organiser si grandement, il la menait avec bonhomie et l'administrait avec sagesse. A travers les difficultés des temps et les excès des révolutions, la signature de ce prêtre était restée vierge. En attendant son *Nunc dimittis*, Migne pensait publier encore Baronius, les Bollandistes, la Collection des Conciles et je ne sais combien d'autres ouvrages. A son dernier jour, il se réservait de confier, à une Congrégation religieuse, comme institution fondée, son établissement. De plus, le bénéfice de ses publications, devait être consacré à la Propagation de la foi. Triste retour des choses d'ici-bas ! A la fin de l'hiver de 1868, pendant la nuit, le feu éclate dans les ateliers. Les livres s'enflamment, les clichés se fondent, des fleuves de métal coulent sous les torrents de feu. En quelques heures, de tout ce qu'avait créé Migne, il ne reste presque plus rien, que l'éditeur, debout sur les ruines, toujours doux et fort, songeant à relever sa maison. L'esprit est prompt, la chair est faible : Migne succomba après la conclusion d'un procès qu'il gagna contre ses compagnies d'assurances. Prêtre vraiment digne d'admiration, car, nouvel Atlas, portant sur ses épaules, le monde intellectuel, sorte de Titan de la typographie, il sut mener à bon terme ce que n'avaient su entreprendre, ni une Congrégation, ni un gouvernement.

Louis Vivès 27. Louis Vivès naquit, en 1816, à Marignac, Haute-Garonne,

d'une famille pauvre qui comptait beaucoup d'enfants. En attendant la première communion, Louis jouait au bouchon et, comme il excellait à faire sauter la *galine*, il cachait chaque jour, dans un trou de mur, les sous qu'il avait pu gagner. Lorsqu'il éventra cette cagnotte lapidaire, il s'y trouvait quatre-vingts francs; avec cette somme, il acheta de vieux livres et se fit colporteur. Colporteur, allant de village en village, n'ayant de client possible qu'au presbytère, en même temps qu'il vendait, comme il pouvait ses bouquins, il faisait la commission des livres nouveaux. Les demandes de la clentèle le mirent en relation avec les principaux éditeurs et lui firent connaître à fond la librairie. Un jour, marchandant avec les frères Gaume, des livres qu'il voulait obtenir à plus bas prix, Vivès se fit dire : « Si vous pouvez livrer des ouvrages à ce prix-là, soyez éditeur. — Et pourquoi pas? » répliqua le malin colporteur. Déjà, grâce à son entente des affaires, le porte-balle avait établi des dépôts de livres dans plusieurs villes épiscopales et était devenu un bouquiniste d'importance. Un beau matin, vers 1850, le voilà éditeur du *Dictionnaire de théologie* de Bergier, annoté, qu'il vendit comme du pain bénit. La mode s'était introduite alors dans le clergé français de traduire les ouvrages anciens. Vivès qui connaissait tous les prêtres instruits et qui savait choisir les hommes laborieux, forma une escouade de traducteurs et livra coup sur coup au public satisfait, des traductions de S. Thomas, S. Bonaventure, Guillaume Durand, Bellarmin, Ribadéneira, Bona, Perrone, traductions auxquelles devaient s'ajouter plus tard des traductions de S. Jean Chrysostome, de S. Jérôme, et de S. Augustin. Entre temps Vivès publiait quelques ouvrages nouveaux, notamment les vies des saints de Collin de Plancy, une histoire des Conciles, l'histoire de France de Pierrot et les deux histoires de Darras. Mais là où il mit tous ses soins et par quoi, il voulut contribuer plus activement à la prospérité de la sainte Eglise, c'est une grande collection de Théologiens et de Scolastiques, la plupart oubliés ou inconnus de la France. Qui ne connait aujourd'hui les éditions de S. Thomas d'Aquin en 34 volumes, de S. Bonaventure

en 15 vol., de Suarez en 28 vol., de Bellarmin en 12 vol., de Delugo en 8 volumes, de Jean de S. Thomas en 8 vol., de Ripalda en 8 vol., de Petau en 8 vol., de Thomassin en 6 vol., de Gonet en 6 vol., de Contenson en 4 vol. de Reiffenstuel en 7 vol. de Cornelius à Lapide en 21 vol., et dom Cellier en 16 vol. Ces volumes sont in-quarto, sur vergé, avec de bonnes tables. On doit encore à Vivès une édition des œuvres de Louis de Grenade, des écrits de Jacques Marchant, de la *Géographie* de Malte-Brun, le *Catéchisme* de Canisius, les discours de Léonard de Port-Maurice, les commentaires de Picquigny, les œuvres mystiques d'Alvarez du Pax, l'*Opus concionum* de Mathias Faber, les œuvres complètes de S. François de Sales et de S. Alphonse de Liguori. Pour couronner sa carrière, ce grand ami des livres, ce digne et vaillant serviteur de l'Eglise veut éditer encore les œuvres d'Albert le Grand, de Gerdil, et la Somme des Conciles; et ce qu'il veut, il le sait faire. Lorsque le curieux parcourt le catalogue de Vivès ou lorsque le voyageur parcourt les immenses salles où ce géant de la typographie ecclésiastique a entassé ses publications, s'il se reporte aux humbles commencements de l'éditeur, doit s'incliner devant une vocation de la Providence et honorer les vertus qui ont su l'accomplir.

Le cardinal Pétra

28. Au moyen âge, les études suivaient fidèlement l'ordre tracé par les traditions chrétiennes; à l'apparition du protestantisme, l'hérésie révoquant le corps des doctrines revélées et l'autorité qui les interprète, il fallut prouver les traditions elles-mêmes et recourir aux monuments. Au lieu de se livrer aux profondes méditations de la science pure, les docteurs durent s'appliquer aux recherches de l'érudition. Une multitude d'érudits que domine le triumvirat des Baronius, des Bolland et des Mabillon soutint la cause de l'Eglise avec des titres tellement victorieux que, trois siècles après l'ouragan luthérien, éclatait l'ouragan de la révolution française, spécialement soucieux d'anéantir les archives du passé. Dès lors il fallait s'appliquer à la recherche des textes perdus; Dieu suscita, pour cette œuvre

de salut, de vaillants émules des Mabillon, des Bolland et des Baronius. A leur tête, il faut placer le cardinal Pitra.

Jean-Baptiste Pitra naquit à Chamforgueil, près Chalon, en 1812, d'un modeste huissier, Laurent Pitra et de Françoise Vaffier femme également distinguée par ses talents et ses vertus. Dès ses premiers ans, Jean-Baptiste laissa voir des talents et une piété supérieure à son âge. En 1823, après sa première communion à Ouroux-en-Bresse, il entra au pensionnat de Cuisery, puis au séminaire d'Autun. Prêtre en 1836, successivement professeur d'histoire et de rhétorique, il devint tout à coup un homme illustre par son savoir. En 1839, l'évêque d'Autun avait trouvé, au cimetière de S. Pierre l'Etriez, des morceaux de marbre portant quelques débris d'une inscription grecque du IIe siècle. Pitra en découvrit d'autres et signala le fait, par les *Annales de Philosophie*, au monde savant. Raoul Rachette, le P. Secchi, Woodsworth, Dübner, Vindischmann, Franz, Borrer de Warmoud, Léeman et d'autres, s'escrimèrent, comme de vaillants lutteurs, sur l'interprétation de l'inscription grecque d'Autun. Un anonyme, par un série d'articles où il envisageait la question sous le point de vue historique, dogmatique, paléographique, liturgique et critique, remporta la palme : c'était l'abbé Pitra. En 1841, Pitra entrait à Solesmes et en 1843 émettait ses vœux de profession solennelle. Sans transition, peut-être pas sans efforts, le lutteur qui venait de se distinguer dans l'arène, était devenu un enfant sans volonté, docile à la voix de Dieu qui lui parlait par la règle de S. Benoît. Le bénédictin dom Pitra s'élança sur les traces des d'Achéry, des Martène, des Montfaucon, des Durand, des Coustant, des Ruinart, dans le dessein arrêté de reculer les bornes de la science patristique. De 1846 à 1860, il visita successivement les bibliothèques et Archives de France, de Belgique, d'Angleterre, d'Allemagne, d'Autriche, de Russie et d'Italie. Dans l'intervalle de ses voyages, dom Pitra avait été appelé à Rome ; en 1861, il fut attaché à la propagande et en 1863, sans autre recommandation que son mérite, l'humble Bénédictin était revêtu de la pourpre à la suite des Sfondrate, des d'Aguirre, des Ouirini,

des Luchi et des Grégoire XVI. Depuis sa promotion, le Cardinal n'a pas cessé de se livrer aux études qui ont fait, de tout temps, la force et la gloire du Sacré Collège.

On doit, au cardinal Pitra, les ouvrages suivants : La *Hollande catholique*, esquisse de l'Histoire de l'Église dans la Néerlande, avant et depuis la réforme, où l'auteur cherche, dans les vicissitudes de la foi le secret des révolutions politiques ; — la *Vie du P. Liebermann*, le saint fondateur de la société du Cœur de Marie; l'*Histoire de S. Léger* et de l'Eglise des Francs au VIIe siècle, ouvrage qui n'a pas médiocrement coopéré à la renovation contemporaine de l'histoire; — les *Études sur la collection des Bollandistes* où l'auteur initie le vulgaire à la connaissance de cet admirable monument de la science hagiologique. Ces ouvrages, remarquables à des titres divers, ne sont cependant que l'accessoire; le grand œuvre seront les collections contenant des ouvrages inédits des Pères, savoir : le *Spicilegium Solesmense*, 4 vol. in 4°; le *Jus canonicum Græcorum*, en 2 vol. in 4°; les *Analecta sacra* en 8 vol. in 4° et les *Analecta novissima*, en cours de publication. Ces collections font suite au *Spicilège* de d'Achéry, aux *Analectes*, de Mabillon, au *Thesaurus anecdotorum* et à l'*Amplissima collectio* de Martène et Durand. Dans le Spicilège, on remarque entre autres, la *Clef* de S. Melithon de Sardes. Le *Jus canonicum* a surtout pour but de relever les fraudes de schisme de Photius et de reproduire les témoignages où les Césars et les patriarches de Bysance confessent la principauté de la chaire Apostolique. Les *Analecta novissima* complètent les travaux de Dom Coustant, Jaffé, Pertz, Potthast, Wattenbach, Watterich et marquent noblement l'heure où les *Regesta* des archives secrètes du Vatican, répandent leur lumière sur le monde. — Dans tous ces ouvrages, le savant Bénédictin, le prince de l'érudition ecclésiastique, n'a voulu montrer son attachement à l'Eglise qu'en accroissant ses trésors et en augmentant ses titres de gloire. Tel a vécu le moine, tel mourra le cardinal-evêque de Porto, sous doyen du Sacré-Collège.

Gorini 29. A côté d'un savant cardinal je place, non pas comme con-

traste, mais par justice, un humble curé de campagne, Gorini. Jean-Marie-Sauveur Gorini, né à Bourg en 1803, de parents pauvres, d'origine italienne, fit par grâce, ses études à Lyon et à Brou. Vicaire de Nantua, professeur à Meximieux, curé de la Tranclière et de Saint-Denys, il consacra toute sa vie aux âmes et à la science. Trop pauvre pour acheter des livres, il allait en chercher à Bourg et gagna, à ce transport pénible, une hernie. Les livres qu'il lisait de préférence étaient les Pères de l'Église pour en extraire des mélanges classiques. Ces lectures lui révélèrent, dans les historiens en vogue, Guizot, Thierry, Michelet, Quinet, des erreurs ou des falsifications que rendait plus sensibles la présence des textes, erreurs toujours commises au préjudice de l'Église. Le bon curé prit des notes et réfuta ces erreurs à son loisir. Au bout d'un certain nombre d'années, il avait réuni, sans le savoir, les matériaux d'un grand ouvrage. Sur les conseils d'hommes compétents et non sans essuyer force moqueries, Gorini se mit à l'œuvre et composa une *Défense de l'Église* en 3 volumes in-8°, qui parut en 1853 et doubla, deux ans après, le cap de la seconde édition. Cet ouvrage réfute les erreurs historiques des contemporains. Dans la première partie, il défend les saints dont une critique ennemie a travesti les enseignements ou défiguré les vertus ; dans la seconde, il défend la papauté dans ses origines, ses développements, ses rapports avec les principales nations de la chrétienté. Gorini ne se contente pas de démolir, il édifie. Les points d'histoire qu'il éclaircit, sont, de compte fait, au nombre de 350 et forment, du Ier au XIIIe siècle, comme la charpente de l'histoire ecclésiastique. Gorini cite in-extenso les passages qu'il contredit et produit ensuite les textes qui les réfutent. L'ouvrage eut un grand retentissement ; il fut accueilli non seulement des chrétiens, mais des adversaires et Cousin, Amédée Thierry, Rémusat, Sainte-Beuve et Henri Martin firent au moins des promesses de correction. Guizot s'y refusa mais s'entremit pour faire entrer Gorini à l'Institut ; Sibour voulut aussi le faire entrer au chapître de Notre-Dame : Gorini préféra la solitude du presbytère et l'ombrage

de ses vieux pommiers. L'auteur de la *Défense de l'Eglise* avait encore composé une vie de saint Jean de Dieu, une vie des saints marchands et des *Mélanges littéraires* extraits de la patrologie, lorsqu'il mourut, en 1859, sans laisser de quoi se faire enterrer. — Le presbytère a fourni, de nos jours, beaucoup d'illustrations scientifiques : nous voulons leur rendre un hommage d'autant plus sympathique que nous le savons juste et que nous le croyons appelé à transformer la situation de l'Église. Le jour où le mérite sacerdotal sera un titre au respect et à la justice, ce sera un jour de salut.

Le cardinal Gousset

30. Parmi les hommes de Dieu, appelés de nos jours à préparer cette œuvre de transformation civile et ecclésiastique, il en est peu que l'on puisse mettre en parallèle avec le cardinal Gousset. Thomas Gousset était né, en 1792, à Montigny-les-Cherlieu, Haute-Saône, d'une famille patriarcale et sacerdotale. Jusqu'à l'âge de dix-sept ans, il conduisit la charrue; commença ses études à Amance et les acheva à Besançon où il fut ordonné prêtre en 1817. Après un court vicariat, il fut nommé professeur de théologie, poste qu'il occupa jusqu'en 1830. Vicaire général, il fut nommé, en 1835, évêque de Perigueux, en 1840, archevêque de Reims, en 1850, cardinal de la sainte Église Romaine. Le cardinal doit être considéré comme savant et comme prince de l'Église. Savant, il fut homme de gigantesque travail et de magnifique influence. Dès son professorat, il avait édité et annoté les *Conférences d'Angers*, les *Instructions sur le Rituel de Toulon*, le *Dictionnaire* de Bergier, l'*Histoire du peuple de Dieu* de Berruyer et un *Commentaire théologique du code civil*. De plus, il avait publié, comme auteur, un opuscule contre l'usure, lorsqu'ayant acheté, dans une vente publique, la théologie morale de saint Liguori, œuvre dont il avait pressenti pour la France la nécessité et dont il devait promener le flambeau sur le monde, il s'ouvrit décidément une carrière de réformateur. Depuis deux siècles, la France, autrefois si dévote envers le Saint-Siège et envers Jésus-Christ, le meilleur ami des Francs, s'était laissé surprendre par l'hérésie jansénienne et l'erreur gallicane. L'er-

reur gallicane l'éloignait de Rome; l'erreur jansénienne l'éloignait du tribunal de la pénitence et de la table eucharistique; toutes les deux la poussaient aux abîmes de l'impiété et de la sédition. Gousset attaqua l'ennemi dans ces deux retranchements. Par deux écrits, il se prit d'abord au rigorisme et le mit en quartiers. Plus tard, en 1844, par sa théologie morale, en 1848, par sa théologie dogmatique, en 1856, par son Exposition des principes du droit canonique, il sabra, d'une main victorieuse, toutes les aberrations du particularisme français. Archevêque et cardinal, il avait en mains la force nécessaire pour faire valoir ses principes et effectuer des réformes. Dans ce but, il réunit trois fois ses suffragants à son concile provincial et y rendit chaque fois des décrets de la plus haute importance; six fois, il réunit ses prêtres en synode diocésain et les pénétra des plus pures doctrines de la sainte Église. En outre, par actes particuliers, il rétablit la liturgie romaine et poursuivit la canonisation du B. de la Salle. De plus, il créa, dans son palais, une bibliothèque ecclésiastique d'environ 30,000 volumes, fonda une académie savante, et appela dans sa ville le congrès scientifique de France. D'autre part, il écrivait un ouvrage sur la croyance générale et constante à l'Immaculée Conception, un autre ouvrage sur le droit de l'Église à la propriété des biens temporels et sur le droit du pape à un pouvoir civil, enfin le catalogue des ouvrages de théologie de sa bibliothèque. En dehors de ces mérites de docteur, le cardinal était un père pour ses diocésains. A sa mort, en 1866, ses funérailles furent un triomphe, et, selon le mot d'un ouvrier, un commencement de canonisation. Avant l'archevêque de Reims, Lamennais, J. de Maistre et Louis de Bonald avaient battu en brèche le particularisme français; le cardinal Gousset fut l'homme choisi de Dieu pour achever cet ouvrage. D'une perspicacité rare, d'un esprit profond, d'un caractère ferme, d'une intelligente piété, il avait démêlé toutes les causes de nos égarements et découvert, dans l'attachement à la Chaire Apostolique, le principe du salut. Théologien, il donna le remède par les réformes de la théologie et du droit canon; évêque, il fit prévaloir

son enseignement dans toutes les écoles. Ce qu'il a vaincu pourra s'essayer à renaître dans le catholicisme libéral ; pour le confondre, il suffira de recueillir les oracles de son tombeau. Gloire peu commune que l'histoire doit immortaliser, en plaçant dans ses fastes, à côté de Thomas d'Aquin, l'Ange de l'École, et de Thomas de Cantorbéry, le martyr de la discipline, Thomas Gousset, cardinal-archevêque de Reims, et grand successeur de saint Remy, d'Hincmar, de Gerbert et du cardinal de Lorraine (1).

Dom Guéranger

31. A côté du cardinal Gousset, il faut placer, parmi les restaurateurs de nos églises, dom Guéranger. Prosper-Louis, Pascal Guéranger, né à Sablé, en 1805, prêtre en 1827, fut d'abord secrétaire de son évêque et un instant vicaire à Paris. Dieu l'avait suscité pour la restauration de l'ordre monastique en France. En 1831, il s'ouvrait à son évêque de ce dessein, obtenait son agrément en 1832, et, en 1833, s'établissait à Saint-Pierre de Solesmes, avec cinq candidats à la règle bénédictine et quatre autres destinés à l'état de convers. Le 15 août 1836, les membres de l'association déclaraient au public leur intention de consacrer leur vie au rétablissement de l'ordre de Saint Benoît, en revêtant l'habit qu'il impose. On sollicitait, en même temps, l'approbation du Saint-Siège Apostolique. Par un bref du 1er septembre 1837, Grégoire XVI déclara l'érection en titre abbatial de l'ancien prieuré de Solesmes, sous le titre de Congrégation française de l'ordre de Saint Benoît, succédant aux anciennes congrégations de Cluny, de Saint-Vannes et de Saint-Maur. Le prieur, Dom Guéranger, fut institué abbé de Solesmes, supérieur général des Bénédictins de la Congrégation de France. Autour de lui se groupaient les Fontaine, les Pitra, les Piolin, les Guépin, les Gardereau, les Couturier, noms aujourd'hui célèbres. L'acte qui appelait à l'existence canonique, l'abbaye de Solesmes, lui conférait, pour mission, de ranimer les traditions défaillantes du droit pontifical et de la liturgie sacrée. Dom Guéranger prit pour lui-même une grande part de cette

(1) Fèvre, *Hist. du Card. Gousset*, in-8°, Paris, 1882.

tâche et débuta par les *Institutions liturgiques* dont le premier volume parut en 1840, le second en 1841, le troisième en 1851. Ce livre excita une vive répugnance parmi les retardataires du gallicanisme ; l'archevêque de Toulouse et l'Evêque d'orléans, dans des écrits peu solides, prirent l'auteur à partie et lui fournirent l'occasion de se défendre avec une supériorité victorieuse. Cette polémique entraîna les sympathies de la France ; à la suite de Mgr Parisis, qui avait rétabli la liturgie romaine à Langres en 1839, les évêques français, qui l'avaient abandonnée, la reprirent successivement ; et, par une révolution heureuse, la France se retrouva nantie des livres liturgiques de la sainte Eglise de Rome. Dom Guéranger, pour activer ce mouvement, écrivit, au cardinal Gousset, une savante lettre sur le droit liturgique ; puis, pour renouveler la piété chrétienne, il commença *l'Année liturgique*, dont il publia neuf volumes. Ses frères ont, depuis sa mort, achevé cet ouvrage. En même temps, pour d'autres questions liturgiques, dom Guéranger, s'était donné des collaborateurs : dans le Banier et ses *Méditations sur la Passion* pour le culte de Jésus-Christ ; le P. Poiré et sa *Triple Couronne*, pour le culte de la sainte Vierge ; et ses autres frères, pour les Actes des martyrs ; lui-même, pour cette dernière partie, écrivit en grand l'histoire de sainte Cécile, patronne des Bénédictins de Solesmes. D'autre part, Falize, Bouvry, de Herdt, Maugère, le P. Le Vavasseur, expliquaient assez bien les livres liturgiques, pour que Dom Guéranger put s'en épargner le souci. En même temps, fidèle aux consignes de Rome, Dom Guéranger guerroyait dans la presse contre la grande erreur du temps présent le naturalisme ; il combattait le naturalisme philosophique de Maret, le naturalisme historique du prince de Broglie, et du comte d'Haussonville, le naturalisme des parlements qui avaient proscrit Marie d'Agréda et la *Cité Mystique*. Un peu plus tard, de son gantelet vainqueur, il abattait les pauvretés historiques et théologiques des Gratry et des Maret. Si nous rappelons son Mémoire sur la définibilité de l'Immaculée-Conception, son opuscule sur la médaille de saint Benoît,

la Notice sur Solesmes, nous aurons dressé à peu près la nomenclature de ses œuvres. Ecrivain de la plus pure orthodoxie, vainqueur du gallicanisme, du naturalisme et de l'antiliturgisme, moine d'une vertu parfaite, abbé de monastère et chef de congrégation, dom Guéranger apparaît à l'histoire, comme l'un des grands triomphateurs du XIXe siècle. L'abbé de Solesmes mourut le 30 janvier 1875 ; trois évêques et un grand nombre d'écrivains catholiques honorèrent de louanges sa mémoire ; Pie IX le regretta comme un grand serviteur de l'Eglise. Dans un bref pour accorder la *cappa magna* à l'abbé de Solesmes, et faire entrer dans la Congrégation des Rites un Bénédictin, concessions faites en souvenir de dom Guéranger, le Pontife cite l'abbé de Solesmes « parmi les hommes qui se sont le plus distingué par leur religion et leur doctrine, par leurs efforts et leur zèle à promouvoir les intérêts catholiques ; doué d'un génie puissant, riche des trésors d'une érudition rare et d'une science bien connue dans les matières canoniques, il s'appliqua constamment, dans le cours de sa longue vie, à défendre, avec un très grand courage dans des écrits de la plus haute importance, la doctrine de l'Eglise catholique et les prérogatives de l'Eglise romaine, à briser les efforts des adversaires et à réfuter leurs erreurs. » On citerait peu d'apologistes si grandement honorés par un Pape.

Louis Parisis 32. La bravoure est de tradition dans l'épiscopat. Depuis les Athanase, les Basile, les Chrysostome et les Ambroise, jusqu'aux Pie, aux Plantier et aux Freppel, cette vertu ne souffre pas d'éclipse ; et, il n'est que juste d'inscrire parmi les vaillants défenseurs de l'Eglise, l'évêque de Langres, Parisis. Pierre-Louis Parisis était né à Orléans, le 12 aout 1795. Enfant mutin, écolier laborieux, prêtre en 1819, successivement précepteur, professeur, vicaire, curé de Gien, il fut, en 1834, nommé évêque de Langres. L'introduction de la liturgie romaine, la réorganisation des séminaires, des études et de la discipline ecclésiastique, des soucis paternels prodigués aux communautés religieuses, l'ordre et la régularité ramenés dans la comptabilité des fabri-

ques, la fondation du collège de Saint-Dizier : tels furent les plus hauts objets de sa sollicitude pastorale. Aux travaux ordinaires de l'épiscopat, — et Pierre-Louis les remplissait d'une manière qui n'est pas ordinaire, — s'ajoutèrent, à partir de 1843, les travaux de la controverse politique. Les catholiques s'étaient décidés à réclamer, par des pétitions, les promesses de la Charte et la liberté d'enseignement. Pour appuyer ces brochures, l'évêque de Langres écrivit quatre examens sur la liberté constitutionnelle d'enseigner ; puis, il dénonça les empiètements et les tendances du gouvernement parlementaire ; il discuta les avantages comparatifs du silence et de la publicité ; il s'appuya, dans ses revendications, sur le droit divin de l'Eglise et accusa d'incompétence les gouvernements rationalistes. Par après, il examina, en forme de cas de conscience, dans deux ouvrages, la question des rapports entre l'Eglise et les sociétés modernes. Entre temps, il s'occupait de la question liturgique, du chant et de l'Immaculée-Conception. Sur le tard, il vint aux questions philosophiques et écrivit entre autres les *impossibilités*, ou les libres penseurs désavoués par le simple bon sens. Dans tous ces écrits, l'évêque de Langres est un homme d'initiative élevée, un vrai génie de restauration apostolique ; homme d'Eglise, il eut le rare esprit de discerner les maux dont souffrait le clergé de France et le rare courage de les combattre. Polémiste consciencieux et grave, il respecta toujours les personnes et ne lutta contre le pouvoir civil qu'en gémissant sur ses erreurs ; mais il revendiqua, avec une bravoure vraiment chevaleresque, la reconnaissance des principes et le respect du droit chrétien. En 1848, les électeurs du Morbihan l'envoyèrent à la Chambre et pendant trois ans l'évêque de Langres y défendit, par sa parole et ses actes, tous les intérêts menacés de l'Eglise. En 1852, appelé à recueillir la succession du cardinal-évêque d'Arras, il se remit à 56 ans, à son travail d'évêque thaumaturge et sut, pendant 15 ans, faire honneur à tous les besoins d'un grand diocèse. Une attaque d'apoplexie l'enleva en 1866. L'histoire doit le saluer comme un

évêque d'une bravoure intrépide ; clairvoyant et dévoué, il s'interdit noblement toutes les complaisances qui préparent la ruine des sociétés et précipitent la chûte des trônes. Pierre-Louis Parisis fut un autre Athanase, et, au jugement du cardinal Gousset, un grand évêque.

Montalembert 33. Pendant que l'évêque de Langres écrivait ses brèves et solides brochures, Montalembert prononçait des discours à la chambre des Pairs et se montrait aussi vaillant champion de la Sainte Eglise. Charles-René Forbes de Montalembert, né à Londres en 1810, avait commencé ses études en Angleterre et les acheva en France. En 1831, il ouvrait, avec Lacordaire et de Coux, cette école libre qui lui valut un procès et une précoce célébrité. Pair de France par la mort de son père, il visita l'Allemagne et l'Italie avant de prendre séance et les visita en homme d'études ; dans sa jeunesse il avait visité l'Angleterre, l'Irlande et la Suède. En 1833, ayant pris part à la rédaction de l'*Avenir*, il fit avec Lamennais le voyage de Rome et après l'Encyclique, ne se sépara pas facilement du maître foudroyé par Grégoire XVI. De 1835 à 1852, il fut avec Parisis et Veuillot, l'un des généraux de la croisade pour la liberté d'enseignement. A la tribune, il était homme de grand sens et de haute éloquence. Dans ses discours, appuyé toujours sur l'argument constitutionnel, il défendit la liberté de l'Eglise, la liberté des ordres religieux et en général toutes les libertés, se disant un croisé qui ne reculerait pas devant les fils de Voltaire. En 1848, il était l'un des chefs du parti conservateur ; en 1850, l'un des promoteurs de la loi-Falloux. Après le coup d'Etat, il entra dans le petit groupe des catholiques libéraux et s'y aigrit misérablement. Au congrès de Malines, il fit un manifeste en faveur du parti, sous le mot d'ordre : *L'Eglise libre dans l'Etat libre* et le scella en quelque sorte par l'inscription de La-Roche-en-Brenil. Lui qui avait dit : *L'Eglise est une mère*, devait mourir en 1870 après avoir connivé à tons les complots contre le Concile et déclamé contre Celui qu'il osait appeler l'idole du Vatican. On ne doit douter ni de sa vertu ni de sa foi, mais regretter

ses aberrations d'esprit et réprouver ceux qui les lui firent commettre. Outre ses trois volumes de discours, où le défenseur de l'Eglise se montra le défenseur de l'Irlande et de la Pologne, l'adversaire acharné de tous les persécuteurs et de tous les despotes, Montalembert a laissé un grand nombre d'articles de Revues et un certain nombre d'ouvrages. Nous devons citer ici : *Du vandalisme dans l'art*, une *Histoire de sainte Elisabeth de Hongrie*, *Des intérêts catholiques du XIXe siècle*, *l'Avenir politique de l'Angleterre*, une *Histoire des moines d'Occident* en 7 vol., et un volume de correspondance. Par ses études d'art, Montalembert avait opéré une révolution dans le goût et ramené les esprits à l'admiration de l'art chrétien ; par ses études d'histoire, il avait contribué puissamment à la rénovation des études historiques ; par ses discours, il avait noblement défendu l'Eglise, et s'il ne lui fit pas toujours rendre justice, il ne la laissa pas condamner sans faire entendre ses réclamations. « C'était un grand champion, a dit de lui Pie IX ; mais il avait une ennemie, la superbe. »

31. J'ai cité Veuillot en parlant de Montalembert : ce sont deux noms que je ne dois point séparer. Louis-François Veuillot, né en 1813, à Boynes-en-Gatinais, vint jeune à Paris, fit ses études à la mutuelle, entra comme clerc chez un avoué, puis devint journaliste à Rouen, à Périgueux, enfin à Paris. En 1838, il s'était converti à Rome et entrait, en 1843, à la rédaction de l'*Univers*, quittant, pour ce poste de combat, une place de sous-chef au ministère de l'intérieur qui lui rapportait tout juste le double de ses émoluments de journaliste. De 1843 à 1860 et de 1867 jusqu'à sa mort, Veuillot dirigea et rédigea ce journal. Sous cette vaillante direction, l'*Univers* fut une feuille exclusivement catholique. D'autres journaux, avant l'*Univers*, avaient servi la cause de l'Église, mais en la rattachant à une cause politique, ordinairement à la légitimité. L'*Univers* ne voulut servir aucun intérêt de parti, ni de dynastie. Dévouement absolu à l'Eglise, horreur absolue de la révolution sous toutes ces formes : tel fut en deux mots son programme. Dans la presse, il fut le plus

Louis Veuillot

écouté et le plus influent des journaux catholiques. Avec les discours de Montalembert, les conférences de Lacordaire et les articles de Veuillot, il est aisé d'expliquer sa puissance. Le mérite de ses rédacteurs suffisait, du reste, pour motiver son crédit. Outre les catholiques de marque, qui furent tous plus ou moins ses collaborateurs, on voyait là, sous la discipline du Maître, son frère, Eugène Veuillot, auteur d'une histoire du guerres de Vendée, des *Questions d'histoire contemporaine*, du *Piémont dans les États de l'Église*, de la *Cochinchine et du Tonkin* et de plusieurs autres ouvrages de marque ; Melchior Dulac de Montvert, publiciste versé dans la théologie, auteur d'un volume sur les questions liturgiques et de deux volumes sur l'Eglise et l'Etat ; Léon Aubineau, l'éditeur du P. Rapin, auteur des notices sur le XVIIe siècle et de huit volumes d'hagiographie ; Coquille, l'auteur des *Légistes*, de la *Monarchie chrétienne* et du *Césarisme* ; Jules Gondon, l'auteur d'un livre sur le retour de l'Angleterre à l'unité, le traducteur de Newman ; Edouard Ourliac, Albéric de Blanche-Raffin, Cornet, enfin Jules Morel, l'adversaire-né des catholiques libéraux. Avec le concours de ces vaillants soldats et l'appui moral de ses abonnés, l'*Univers* prit successivement part à toutes les controverses du temps et le fit avec autant de décision que d'esprit. Ce qui honore le plus ses mérites, c'est que Veuillot, en présence d'adversaires injustes et impuissants, dut souvent subir leurs avanies. En 1844, un mois de prison et 3000 francs d'amende ; de 1860 à 67, suspension par l'Empire ; en 1873, nouvelle suspension par le duc de Broglie, l'exécuteur des hautes œuvres de Bismarck et de Dupanloup. La collaboration de Veuillot a produit déjà 18 volumes de *Mélanges* et en produira un jour vingt-quatre. C'est l'histoire écrite au jour le jour, suivie dans tous ses incidents, appréciée d'après les principes catholiques et écrite avec une admirable verve. A partir du troisième volume, on y trouve des séries d'études sur les faits et les personnages les plus importants ; en donner l'analyse, ce serait écrire un abrégé d'histoire. Aux 24 volumes de

Mélanges, le brave soldat de l'Eglise militante, ajouta, d'une plume plus reposée, trente volumes sur des sujets divers et dix volumes de correspondance. Les écrits de Veuillot se peuvent partager en quatre classes : vies de saints, histoire et voyages, récréations littéraires et études morales, brochures touchant la politique. Les écrits politiques, complément des *Mélanges* sont : *Les libres-penseurs, le Lendemain de la victoire, Figures d'à présent, le Parfum de Rome, les Odeurs de Paris, Satires, le Fond de Giboyer, le Pape et la diplomatie, Waterloo, le Guêpier italien, A propos de la guerre, l'Illusion libérale, Paris pendant les deux sièges, Rome pendant le Concile.* Les récréations littéraires et études morales comprennent : *Historiettes et fantaisies, Corbin et d'Aubecourt, Pierre Saintive, l'Honnête femme, Sur l'étagère, le Rosaire médité,* Agnès de *Lauvens.* Les histoires et voyages sont : *La guerre et l'homme de guerre, Le droit du seigneur au moyen-âge, Raphaël théologien, les Pèlerinages de Suisse, Rome et Lorette, les Français en Algérie, Ça et là.* Enfin les œuvres hagiographiques nous présentent les vies des premières religieuses de la Visitation, de Séraphine Boulier, de Germaine Cousin, une étude sur saint Vincent de Paul et une grande *Vie de N. S. Jésus-Christ* illustrée par Dumoulin. La *Correspondance*, comme les *Mélanges*, se refusent à l'analyse, mais tous ces écrits montrent Veuillot constant avec lui-même ; fidèle à Dieu, à l'Eglise et à la patrie ; adversaire terrible du rationalisme dans toutes ses erreurs, du socialisme dans tous ses égarements ; censeur des aveuglements de la bourgeoisie. des emportements du peuple, des faiblesses des nobles et des rois. Ecrivain, il se recommande par une maitresse langue, émule souvent heureux de Tertullien, de Labruyère, parfois de Molière et de Bossuet. Vivant, il avait été le plus outragé des publicistes ; mort, il fut l'objet des ovations de toute la chrétienté. On vit par là combien le monde admire secrètement la conviction et le courage. Veuillot mourut en 1883 ; on a écrit sur sa tombe : *J'ai cru, je vois* ; on aurait pu y mettre le mot

de César : *Veni, vidi, vici*. Veuillot a été, en ce siècle, une des grandes puissances de la vérité catholique.

Le Père Lacordaire

35. Un des compagnons d'armes de Montalembert et de Veuillot fut le P. Lacordaire. Jean-Baptiste-Henri Lacordaire, né à Recey-sur-Ource en 1805, fit ses études au collège de Dijon, son droit à Paris, se convertit en 1824 et entra à Saint-Sulpice. Au terme des études théologiques, il s'attacha à Lamennais qu'il quitta pour devenir aumônier. En 1834, des conférences au collège Stanislas mirent en plus grande évidence le fondateur de l'Ecole libre. En 1835 et 36, il prêchait à Notre-Dame : l'orateur s'était révélé avec un prodigieux éclat. A la fin de l'année il se retirait à Rome et y vécut, allant, venant, étudiant, jusqu'en 1841, époque ou il reparut en France avec le froc de S. Dominique. Dans cet intervalle, il avait écrit la *Lettre sur le Saint-Siège*, le *Mémoire sur le rétablissement en France des Frères prêcheurs*, et la vie de S. Dominique. De 1843 à 1851, il reprit la chaire de Notre-Dame et y développa le cours de ses conférences. En même temps, il donnait des stations dans les principales villes de France : Metz, Bordeaux, Nancy, Strasbourg, Lyon, Grenoble, Toulon, Liège, Toulouse. En 1848, il paraissait un instant à l'assemblée nationale comme député et prenait quelque part à la rédaction de l'*Ere nouvelle*. En 1860, il entrait à l'Académie. D'autre part, il s'occupait de l'établissement des maisons de son ordre à Nancy, à Chalais, à Paris et dans plusieurs autres villes ; il adjoignit, à ses prêcheurs, un tiers-ordre qui occupa les collèges d'Oullins et de Sorrèze. En 1854, il avait repris à Toulouse, pour les quitter aussitôt, ses conférences. Les dernieres années de sa vie furent consacrées à la jeunesse ; avant de descendre sous l'horizon, l'astre jeta encore plus d'un éclair. Lacordaire mourut le 21 novembre 1861. Deux œuvres recommandent sa mémoire : le rétablissement en France de l'ordre de Saint Dominique et les conférences. Une milice de plus pour soutenir la patrie dans sa décadence, c'est un grand service rendu ; des conférences pour renouveler la parole publique et entraîner les âmes, c'est encore

un plus glorieux service. Lacordaire était né orateur, il en avait la qualité maitresse, la véhémence ; il en avait aussi quelques défauts. Très mortifié dans son corps, il ne l'était pas autant dans son esprit. Parfois il manqua de clairvoyance et de retenue; par exemple lorsque, député, il alla s'asseoir près de Barbès ; lorsque, critique, il refusa de voir le naturalisme dans les écrits du duc de Broglie ; lorsque, publiciste, il s'oublie, dans une heure terrible, à qualifier indécemment d'*ancien régime* le pouvoir temporel des Papes. On a contesté qu'il fut libéral, mais, selon nous, seulement par des paralogismes; certes, il l'était, s'en vantait et la dénégation est impossible. Mais, à part ses défauts de caractère et ses lacunes d'éducation, quel brillant esprit. Sa lettre sur le Saint-Siège a toute la solidité de l'histoire et toutes les beautés d'une ode lyrique. Son mémoire pour le rétablissement des Frères prêcheurs est un plaidoyer de la plus haute éloquence. Sa vie de Saint Dominique contient des plus belles pages de la langue française. L'Eglise, sa constitution, sa doctrine, sa loi, ses effets intellectuels, moraux et politiques, voilà l'objet de ses conférences. A l'encontre du plan logique qui veut qu'on parte de Dieu pour arriver à la religion, le conférencier suit l'ordre inverse : il part du fait qu'il explique ; de l'Eglise, il remonte aux sources de la doctrine et en marque les phénomènes. Ensuite il cherche l'auteur de ces faits grandioses et nomme Jésus-Christ. De Jésus-Christ, il va à Dieu, parle de son commerce avec l'homme, de la chûte, de la réparation. Enfin après avoir épuisé l'ordre des considérations dogmatiques, il entre dans la science morale et en esquisse, si j'ose ainsi dire, le portique. On l'a appelé le prophète des temps nouveaux, on l'a comparé à Orphée; le fait est que c'était un magicien de la parole publique, le lyrique de la Chaire chrétienne. Huit volumes de correspondance le montrent sous un autre aspect ; en affaire, il est le modèle des majordomes ; en causerie, il sait s'amuser et rire ; en direction, il est l'homme d'une franchise implacable et d'une sévère pénitence. Au fond, à part quelques taches, il y a en lui l'aspect d'un saint et la majesté d'un roi de la tribune sa-

crée. La postérité oubliera les taches et ne verra plus en lui que l'homme des conférences, l'improvisateur presque toujours réussi, souvent sublime, de discours qu'on assimile à un coucher de soleil sur les glaciers des Alpes. « Lacordaire, dit Guizot, a brillé partout ; » il a attiré toujours ; peut-être pas assez combattu l'erreur capitale de son siècle.

Bonnetty

36. Aux hommes de combat, il faut joindre les hommes de science, ceux qui, du fond de leur cabinet, intiment la loi aux esprits, et à la longue entrainent les foules ; j'en citerai trois : Bonnetty, Bouix et Rohrbacher. — Augustin Bonnetty, né en 1798 à Entrevaux, Basses-Alpes, commença ses études à Puget-Theniers et les termina au grand séminaire de Digne. Précepteur à Marseille, il se décida, en 1827, pour servir l'Église comme laïque militant, à venir à Paris. Membre de la société des Etudes littéraires et de l'association pour la défense de l'Église catholique, après plusieurs services obscurs, mais de bon aloi, il se décida à publier, en 1830, un recueil mensuel intitulé : *Annales de philosophie chrétienne.* Dans la pensée de Bonnetty, cette revue devait être une œuvre de science et une œuvre de critique. Sans exposer la philosophie ni dans son ensemble, ni dans les détails, il voulait en défendre les principes contre les ennemis du dehors et contre les faux interprètes du dedans. De plus, pour explorer une mine entr'ouverte par Lamennais, il se proposait de chercher, dans les traditions de la gentilité et dans les sciences naturelles, les témoignages, les preuves, les concordances et confirmations de la doctrine catholique. Huit cents abonnés soutinrent cette œuvre naissante. En 1832, Bonnetty collabora au *Courrier de l'Europe* et en 1836, entra à *l'Université catholique*, fondée par Salinis et Gerbet. L'*Université catholique* avait pour but de donner sur les principales branches de la science humaine, des cours classiques de haut enseignement et d'opposer à l'Université des professeurs d'État, une université d'écrivains catholiques. Petit à petit Bonnetty en devint le seul propriétaire et mena de front ces deux revues, l'une consacrée à l'approfondissement de certaines questions plus urgen-

tes, l'autre réservée à la vulgarisation des bonnes doctrines, celle-ci pour le commun des lecteurs, celle-là pour les savants à trente-six carats. Bonnetty publia, de l'*Université*, 40 volumes et les *Annales de philosophie*, 93 volumes. Dans des travaux d'aussi longue haleine, il eut des passes d'armes à soutenir contre le Bénédictin Gardereau, le jésuite Chastel et surtout contre le faible abbé Maret. Dans ses polémiques, il avait un art de pincer son adversaire qui rendait périlleux un duel avec Bonnetty. Ces victoires lui créèrent des ennemis ardents, qui, ne pouvant lui reprocher que des vétilles, crièrent assez fort pour lui prêter des crimes. Dans l'idée de Bonnetty, la philosophie était plutôt pratique que spéculative ; Bonnetty partait de ce fait que l'homme est enseigné de Dieu et que l'enseignement divin est la base de l'éducation de l'humanité. Qu'on prêtât après cela, à la raison humaine, telle ou telle force, Bonnetty ne s'inquiétait pas de cette métaphysique, ou, du moins, pas beaucoup. En combattant les idéologues, il paraît qu'il s'était aventuré quelque peu, et Rome, sans le condamner, lui demanda de signer quatre propositions, chose qu'il fit avec la plus exemplaire piété. En dehors de ses deux revues, qu'il rédigea toujours avec science, exactitude et intérêt, Bonnetty publia un *Dictionnaire raisonné de Diplomatique* en 2 vol. ; des *Documents historiques sur la religion des Romains*, en 4 vol. ; les *Vestiges des dogmes chrétiens* trouvés dans les traditions chinoises, par le P. Prémare, traduit par Bonnetty avec la collaboration de Paul Perny, auteur du *Dictionnaire chinois* et des deux *Grammaires chinoises*, ancien provicaire de Kouèy-Tcheoù. On doit encore à Bonnetty la table des *Anecdota* du cardinal Maï et la *Table Française* des auteurs, des ouvrages et des éditions de la Patrologie latine. On lui doit, de plus, comme *éditeur*, plusieurs savants opuscules et *l'Esquisse de Rome chrétienne* de Gerbet. Mais les deux œuvres capitales de Bonnetty, ce sont les *Annales* et l'*Université :* œuvres de premier ordre par la grandeur et la fixité du but vers lequel elles convergent, par les recherches immenses et soutenues qu'elles ont exigées, par la variété des documents scientifiques qu'elles ren-

ferment et par le choix de ces documents toujours appropriés à l'étude et à la glorification de la religion catholique. Ces œuvres ne sont pas moins grandioses par la durée, car elles embrassent une période d'environ cinquante ans; il a fallu un homme d'une trempe antique pour porter le poids de pareilles publications, avec une si admirable persévérance, une si grande unité de vues et de doctrines. Bonnetty mourut en 1879; il avait été honoré, pendant sa vie, de l'amitié de tous les savants désintéressés, des Gainet, des Peltier, des Davin, des Veuillot; il possédait la haute estime des cardinaux Meglia, de Luca, Fornari, Maï; il reçut de Grégoire XVI la croix de chevalier de son ordre, et s'il ne reçut pas l'ordre de Pie IX, il ne fut pas moins apprécié par le grand Pape. Bonnetty est un des maîtres de la science contemporaine; il prendra place un jour, dans la Patrologie, comme Athénagore, Lactance et S. Justin.

Rohrbacher

37. René-François Rohrbacher naquit à Langatte, près Sarrebourg en 1789. Prêtre en 1812, après des études assez négligées, mais qu'il avait agrandies par des lectures savantes, Rohrbacher fut employé, dans le diocèse de Nancy, huit ans comme vicaire et six ans comme missionnaire diocésain. Pendant ces quatorze années, en dehors des devoirs de sa charge, il lisait beaucoup et, de préférence, les ouvrages d'avenir, l'histoire de Stolberg, la *Restauration de la science politique* de Haller, les écrits de Bonald, de J. de Maistre et de Lamennais. Lorsqu'il vit Lamennais déféré aux tribunaux, Rohrbacher, avec l'agrément de son évêque, quitta le diocèse et vint s'adjoindre au cortège de l'auteur de *l'Essai sur l'indifférence*. De 1826 à 1835, à Paris ou en Bretagne, il étudia, professa et continua de prêcher. De retour à Nancy en 1836, il professa l'histoire ecclésiastique jusqu'en 1852, époque à laquelle il s'abrita au séminaire du Saint-Esprit, où il mourut en 1856. Prêtre pieux, excellent professeur, Rohrbacher fut surtout un auteur de marque et le restaurateur de l'histoire de l'Église. On doit à son zèle studieux et laborieux : 1° Le *Catéchisme du sens commun*; 2° Deux lettres à un *anglican* et à l'*évêque* de Chartres; 3° La *Religion méditée*; 4° *Des rapports*

naturels entre les deux puissances; 5° *Motifs* qui ont ramené à l'Église un grand nombre de protestants; 6° *Tableau des principales conversions*; 7° *Histoire universelle de l'Église catholique;* 8° *Vie des Saints pour tous les jours de l'année.* Le *Catéchisme du sens commun*, écrit d'abord dans le sens plausible du système de Lamennais, est ramené dans la 3e édition, à préciser les questions éternellement pendantes entre la Religion et la philosophie. Les deux lettres à un anglican et à un gallican roulent sur le gallicanisme que le controversiste réduit à l'absurde ou contraint de se réfugier dans l'Anglicanisme. La *Religion méditée* est étudiée surtout historiquement, avec une grande ardeur de foi et une intéressante nouveauté d'expressions. Les deux ouvrages relatifs au mouvement des conversions ont été en partie reproduits dans l'histoire. Les Rapports naturels ou plutôt surnaturels entre les deux puissances sont exposés d'après la tradition de tous les peuples et pour revendiquer la prééminence nécessaire du sacerdoce. Les vies des Saints sont extraites de l'histoire et appropriées à l'usage des fidèles. Quant à l'histoire, monument particulier de Rohrbacher, elle offre ce triple caractère de présenter l'évolution historique dans son intégrité, en plaçant Jésus-Christ au sommet des siècles; d'offrir, dans la série des siècles, un exposé des questions d'après les progrès de la science; et de réagir à fond contre le Gallicanisme de Fleury. A la solidité de l'érudition, l'auteur joint une conviction forte et un style d'autant plus appétissant qu'il est moins apprêté. L'originalité propre de l'historien est dans cette conception de l'Église restaurant toutes choses par Jésus-Christ. Rohrbacher en saisit toutes les grandeurs, en fait éclater les rayons, en célèbre tous les bienfaits. Les temps anciens sont particulièrement bien étudiés; le moyen-âge aussi et pour la première fois dans l'Église, pour l'époque patristique, Rohrbacher s'est inspiré de Fleury plus qu'on ne croirait, mais il l'a relevé et définitivement vaincu sur toutes les questions controversées entre gallicans et ultramontains; sur les temps modernes, Rohrbacher est plus confus et plus mal informé. On peut lui reprocher cette négligence, blâ-

mer tel détail, critiquer telle ou telle assertion. Avec ses rudesses d'ailleurs calculées, et malgré ses inévitables lacunes, ce livre surpasse tout ce qui l'avait précédé et ajoute à tous ses mérites celui de l'à propos. Venu à l'époque où le gallicanisme, attaqué rudement par Lamennais, commençait à céder, Rohrbacher a écrit pour hâter sa déroute et y a vigoureusement concouru. Dix éditions n'ont pas épuisé sa vogue, et si Darras ne l'avait suivi de si près, il serait en possession de toutes les bibliothèques. L'histoire ne saurait trop louer l'initiative de Rohrbacher; elle doit honorer son œuvre, glorifier ses succès. Avec Gousset, Guéranger, Pie, Rohrbacher est l'un des plus grands bienfaiteurs de l'Église de France; nous nous inclinons d'autant plus volontiers devant cette noble figure qu'elle a été plus méconnue de plusieurs, jaloux d'appuyer sur des infiniments petits, pour empêcher Rohrbacher d'écraser, sous son char de triomphe, les erreurs funestes du gallicanisme.

Bouix 38. A coté de Rohrbacher, et dans une sphère connexe, il faut placer le canoniste Bouix. Dominique Bouix, né en 1808 à Bagnères de-Bigorre, après des études d'un éclat extraordinaire, entra chez les Jésuites et dut, pour cause de santé, en sortir en 1842. Appliqué successivement au service des soldats, des ouvriers et des orphelins, il fut toujours homme de grande doctrine et de parfaite charité. En 1846, il débutait, comme écrivain, à la *Voix de la vérité*, fonction dont il remplit les charges en relevant la presse par sa science et en luttant contre l'œuvre diabolique de Vintras. En 1849, il prit place définitivement, comme canoniste, par son traité *Du Concile provincial*, ouvrage qui lui valut les éloges de Mgr Parisis, de Montalembert et de Pie IX, mais qui lui attira la disgrâce de Mgr Sibour. Bouix disgracié s'enfuit à Rome, où il se mit à étudier de plus en plus le droit canon et à en écrire. Aux traités *Du Concile provincial* s'ajoutèrent successivement le traité *De principiis juris canonici*, 1852; *De capitulis et de jure liturgico*, paru la même année; *De judiciis ecclesiasticis*, 2 vol. in-8° publiés en 1854; *De parocho*, 1855; *De jure regularium*, 2 vol., 1857; *De episcopo*, 2 vol. 1859;

De curia Romana, 1859; *De Papa*, 3 vol. 1869-70. Entre temps, Bouix publiait l'histoire et la correspondance de Jeanne de Montmorency, la Solitaire des Rochers; l'Histoire des vingt-six martyrs du Japon, et un cours de méditations en quatre volumes. En 1860, il fondait à Arras, sous la direction de Mg Parisis et avec la haute approbation du Cardinal Gousset, la *Revue des sciences ecclésiastiques*, consacrée, comme toutes ses autres œuvres, à refuter le gallicanisme et à défendre la Sainte Église Romaine. En 1864, il se voyait menacé d'interdit pour avoir relevé une erreur grossière de Mgr Darboy; sous la menace, il quitta Paris et fut nommé vicaire général de Versailles. Au Concile, il était le théologien de l'évêque de Montauban; en 1871, il mourut d'une fluxion de poitrine, à Montech, dans le Tarn-et-Garonne. Bouix restera en histoire comme le restaurateur du droit canon en France. Le gallicanisme avait aboli ce droit, ou du moins n'en avait laissé subsister que ce qui cadrait avec ses tendances hérétiques et schismatiques. Bouix fut assez heureux pour en composer un cours à peu près complet, avec l'appui du P. Gaultier du séminaire du Saint-Esprit et en se référant toujours un *jus vigens*, à la discipline présente de l'Église. Ses traités sont composés avec une grande clarté de méthode et de style, avec une érudition très abondante, et ce cachet pratique, propre à l'esprit français. Est-ce à dire qu'en matières si délicates, le canoniste ne se soit jamais trompé? Non; ses décisions, qui sont souvent des arrêts, ne le sont pas toujours; ce qui est incontestable, c'est qu'il a procédé avec science et droiture, qu'il s'est inspiré des vrais principes, et qu'il en a cherché, avec autant d'attention que de bonne foi, une exacte application. Bouix a effectué, dans les esprits, de nombreux redressements. S'il n'a pas, comme Guéranger, emporté le morceau, il l'a du moins attaqué avec vigueur; mais il ne pouvait l'enlever qu'en détruisant jusqu'à la racine le particularisme français. Or, c'est sur un droit canon national que pivotent toutes les erreurs de notre pays; et ceux-là même qui devraient l'extirper le protègent assez pour que tous les ennemis

de la vérité sachent apprécier ce service et y asseoir leurs espérances. Bouix n'est pas moins, avec Guéranger, Gousset, Parisis, Veuillot, Rohrbacher, l'un des intelligents, braves et pieux restaurateurs de nos églises livrées par le gallicanisme aux fureurs logiques de la révolution. C'est assez le louer que se rappeler la promesse de la pourpre qu'avait faite Pie IX, si la mort n'avait pas soustrait Bouix aux bienfaits de la gratitude pontificale.

Le cardinal Pie

39. Lorsque disparurent les plus vaillants adversaires du gallicanisme, parurent d'autres défenseurs de l'Église romaine, et, au premier rang, le cardinal Pie. Louis-François-Désiré-Édouard Pie, né à Pontgouin en 1815, d'un cordonnier, comme Urbain IV, fut, pour la piété et pour la science, un enfant d'une admirable précocité. Après des études d'un extraordinaire éclat, prêtre en 1839, il fut cinq ans vicaire de Notre-Dame de Chartres, cinq ans vicaire général de Mgr de Montals et nommé évêque en 1849. Dès ses débuts dans l'épiscopat, il attira sur lui les sympathies de la chrétienté, par la profondeur de ses vues et la modération de ses actes. A son avis, nous étions arrivés à la période fatale des conséquences extrêmes; il fallait revenir à Dieu ou périr. Fidèle à cette consigne, Édouard Pie voulut la remplir par l'accomplissement intégral et parfait de ses devoirs d'évêque; il ajouta, aux devoirs ordinaires de l'épiscopat, la restauration des synodes diocésains, une grande part aux conciles provinciaux, la constitution de son séminaire en Faculté de théologie et le plus grand soin de se servir des ordres religieux. Pie, dans son diocèse, c'est l'évêque complet. En dehors de son diocèse, il fut homme de combat, mais sans sortir de ses attributions épiscopales, sans parler comme publiciste, sans chercher à agir comme personnage politique. D'abord, dans ses instructions synodales, il se prit aux erreurs des révolutionnaires bourgeois et des rationalistes engraissés; il combattit spécialement Cousin et Thiers; ensuite il entra dans la lice, pour la défense du pouvoir temporel des Papes et de Rome considérée comme siège de la papauté; puis, lorsque l'empire déchaîna contre l'Église les brochuriers et les impies, l'évêque de Poitiers tint

victorieusement tête à Renan et à Laguerronière; mais, par-dessus tout, il fit la guerre aux catholiques libéraux, représentés dans l'Église par l'évêque d'Orléans. Cette dernière erreur était, à ses yeux, la plus dangereuse, parce qu'elle se couvrait du patronage d'une tête mitrée, et la plus funeste, parce qu'elle préconisait le principe de tous les désastres. « Dire que Jésus-Christ est le Dieu des individus et des familles, et n'est pas le Dieu des peuples et des sociétés, c'est dire qu'il n'est pas Dieu. Dire que le Christianisme est la loi du monde individuel et n'est pas la loi de l'homme collectif, c'est dire que le Christianisme n'est pas divin. Dire que l'Église est juge de la morale privée et domestique et qu'elle n'a rien à voir à la morale publique et politique, c'est dire que l'Église n'est pas divine. Dire qu'il y a deux ordres de doctrines, deux ordres de morale, l'un qui relève de la religion, l'autre qui relève seulement de l'Etat, c'est enseigner le dualisme manichéen. Somme toute, le naturalisme politique n'est rien moins que l'apostasie, s'il n'est même l'athéïsme (1). » Telle était la pensée-mère de l'évêque de Poitiers; en toutes choses, il cherchait à restaurer le règne social de Jésus-Christ, et repoussait le naturalisme intronisé par la révolution, naturalisme dont l'objectif est l'exclusion formelle de Jésus-Christ, roi des nations. Sans qu'il y eut combat personnel, ni même éclat, Pie fut, pendant trente années, l'antagoniste de Félix Dupanloup, l'Eusèbe du catholicisme libéral. Au concile, les deux champions se rencontrèrent et Dupanloup fut mis en pleine déroute. Pour approuver ses doctrines et glorifier ses services, Léon XIII revêtit de la pourpre Pie de Poitiers en 1879; l'année suivante le cardinal Pie mourait à Angoulême. Sa mort fut un deuil pour l'Église dont il était une des lumières et une des gloires. Personne ne connaissait mieux que lui les Écritures, les pères et les docteurs dont il s'inspirait dans toutes ses œuvres; écrivain distingué, orateur éloquent, il laissait, dans les dix volumes de ses œuvres, une exposition magnifique de doctrines chrétiennes dans leur application à l'ordre civil et une

(1) Pie, *Œuvres*, t. VI, p. 434.

réfutation péremptoire des erreurs, matériellement hérétiques, du catholicisme libéral. La chrétienté porte encore son deuil; l'histoire le placera au niveau des plus grands évêques de la Sainte Eglise et Poitiers par lui aura eu un second S. Hilaire.

Henri Plantier 40. A côté du cardinal Pie marchait un autre vaillant athlète, l'évêque de Nîmes, Plantier. Claude-Henri-Augustin Plantier, né en 1813 à Ceyzarieux, dans l'Ain, où son père était jardinier, au sortir de l'école des Frères, apprit le rudiment chez son curé, et terminait ses études en 1834. Professeur d'hébreu d'abord au séminaire, puis à la faculté de Lyon, il s'occupa encore de la direction de deux communautés et de prédication. La prédication prit bientôt le dessus : l'âme ardente et vaillante de Plantier se plaisait à tous les élans et à tous les rayonnements de la parole. Tour à tour, prédicateur de retraite dans les communautés religieuses et dans les retraites ecclésiastiques, il parut à trois reprises dans la chaire de Notre-Dame, succédant sans disproportion, à Ravignan et à Lacordaire. En 1855, il recueillait l'héritage de Fléchier, qu'il devait rappeler par son éloquence et à certains égards, surpasser. Evêque, il ne se contenta pas d'administrer, avec la douceur du miel et la force du lion, son diocèse; il prit bientôt place parmi les controversistes du temps. Même dans les pastorales à son peuple, il se fit un devoir spécial de combattre les erreurs vulgarisées par le rationalisme et par le protestantisme. Sans doute le dogme, la morale, la piété, obtinrent ses préférences; mais, pour se montrer intelligemment pieux, il se préoccupa des études ecclésiastiques; tint tête aux adversaires de l'Église, surtout sur la question romaine; il ne laissa, du reste, passer aucune circonstance un peu notable, sans dire un mot décisif et entourer les points litigieux, de toutes les lumières de la vérité. Sa vaillance intrépide lui valut, comme au cardinal Pie, toutes les mauvaises grâces de l'empire; il avait su s'en rendre digne, il sut s'en faire honneur et plus d'une fois il réduisit au silence les ministres de Napoléon III. En dehors de ses œuvres pastorales, l'abbé Plantier avait publié des *Études littéraires sur les poètes bibliques*, écho

de son enseignement à la faculté; les *Règles de la vie sacerdotale* et les *Lettres de spiritualité*, résumé de ses conférences aux religieuses et aux prêtres; les *Conférences de Notre-Dame de Paris* et ses *Discours de circonstances*. A l'approche du Concile, il publiait encore une étude sur les Conciles généraux, et, après nos désastres, il essayait d'en tirer des enseignements et des consolations. Victime des colères de l'empire, il fut encore l'objet des sévices des catholiques libéraux, gracieusement accordés sur une requête de Bismarck. Pendant le concile, une maladie avait mis ses jours en danger; il mourut le 25 mai 1875. Plantier était, comme Pie, l'objet de toutes les préférences de Pie IX et s'il n'eut tenu qu'au pape, il serait mort cardinal. L'un et l'autre touchèrent aux mêmes questions, l'un avec plus de profondeur, l'autre avec plus d'éclat; controversistes tous les deux, ils furent également, sous des rapports distincts, docteurs et pasteurs. En rapprochant leurs noms, il serait possible d'établir un parallèle comme il s'en fait entre Fénelon et Bossuet; mais avec de tels évêques, il faut reporter sa pensée jusqu'aux docteurs des premiers âges, aux Athanase, aux Basile et aux Chrysostome. Pie et Plantier rayonnent en effet dans tout l'éclat de cette gloire et, pour nous, ce sont des Pères de l'Église.

41. Un autre écrivain de marque, apologiste de grande science et de grand zèle fut l'abbé Gaume. Jean-Joseph Gaume, né à Fuans, Doubs, en 1802, débutait à Gray en 1833, lorsque son frère aîné, première victime d'un martyrologe que l'archevêque de Besançon devait continuer pendant quarante ans, dut quitter le diocèse. Gaume ne suivit point son frère à Paris, il trouva abri dans le diocèse de Nevers. Successivement professeur, directeur, chanoine, vicaire général. il fonda plusieurs institutions de charité et, après la publication de ses premiers ouvrages, visita Rome, où Grégoire XVI le créa chevalier de l'ordre de Saint-Sylvestre. Docteur en théologie de l'Université de Prague, membre de plusieurs sociétés savantes, il continua, au retour, d'administrer le diocèse et d'écrire avec succès. Dix ans plus tard, il posait la question des classiques et la soutenait contre la conjuration

Gaume

naissante du catholicisme libéral. Pour ce crime glorieux, il perdit son titre de vicaire général de Nevers; l'évêque, un orateur de retraites et de missions, avait cru devoir l'immoler à l'aveugle passion de ses adversaires. C'est la marque de toutes les sectes et de toutes les hérésies, qu'elles cherchent des victimes; et c'était dès lors, et ça été depuis la pratique constante des catholiques libéraux, toutes les fois qu'un des nôtres s'est élevé contre eux, de vouloir le sacrifice, de chercher même à le déshonorer, chose beaucoup plus facile que de lui répondre. Expulsé de Nevers, Gaume vint à Paris où son frère était devenu vicaire général et passa ses dernières années, aumônier d'une communauté religieuse, dans le travail et la prière. Pour le relever de la disgrâce injuste que lui avait infligée l'évêque de Nevers, Gaume reçut des lettres de grand vicaire des évêques de Montauban et d'Aquila, ainsi que de l'archevêque de Reims : c'était plus d'honneur qu'il n'en avait perdu et ce sont relativement de bons temps ceux où les soldats de l'Eglise, frappés par derrière, trouvent quelqu'un pour cicatriser noblement leurs blessures. De plus, Pie IX voulut élever Gaume à la prélature et le nomma Protonotaire Apostolique. Gaume, plein de jours et d'œuvres, mourut vers 1878. Ses œuvres sont en quelque sorte innombrables. On lui doit quelques traductions de S. Liguori, dont les ouvrages étaient alors inconnus en France, un *Manuel des confesseurs*, formé des meilleurs ouvrages des saints Liguori, Léonard de Port-Maurice, Charles Borromée, François de Sales, Philippe Néri et François-Xavier — le *Catholicisme dans l'éducation* (1835); — Le *Catéchisme de persévérance* en 8 vol. dont il a été fait un abrégé; — *Histoire de la société domestique*, 2 vol. in-8°, (1854 2e édition); — *Les trois Romes*, 1857, 2e édition, 4 vol. in-8 ; *le Ver rongeur des sociétés modernes*, 1 vol. (1851); *Lettres sur le paganisme dans l'éducation*, 1852; *Bibliothèque de classiques chrétiens*, 30 vol. in-12, 1852-1855; — *La Révolution*, recherches sur ses développements historiques, 12 vol. in-8° ; — *Traité du Saint-Esprit*, contenant l'histoire des deux cités, 2 vol. in-8°, 1864 ; *Opuscules politiques*, 2 vol. in-8°; — Œuvres de piété sur la reli-

gion considérée dans ses principes et dans sa pratique, 20 volumes; *Biographies évangéliques*, 2 vol. in-8°, œuvre posthume. On peut estimer, en chiffres ronds, à cent volumes, les diverses publications de Mgr Gaume; toutes sont inspirées par la foi, éclairées par la science, vivifiées par le zèle apostolique, recommandables par la parfaite orthodoxie et fort intéressantes pour le style. Gaume est un Père de l'Eglise, digne de figurer même parmi les docteurs.

42. Les fidèles enfants de la Sainte Église ne se bornent pas à l'étude des sciences ecclésiastiques et des lettres chrétiennes, ils s'appliquent également aux sciences naturelles, et dans un siècle où les insensés parlent de l'incompatibilité de la science et de la foi, on peut citer les noms chrétiennement glorieux des Ampère, des Cauchy, des Charles Dupin, des Récamier, des Leverrier, des Claude Bernard, des Dumas et des Pasteur. Nous pourrions citer aussi plusieurs noms de prêtres, nous nous bornerons à celui de l'abbé Moigno. François-Marie Moigno, né à Guéméné-sur-Scorf, Morbihan, en 1804, d'une ancienne famille noble de la Bretagne, fit ses études au collège de Pontivy et chez les Jésuites de Sainte-Anne-d'Auray. En 1822, il entrait au noviciat de Montrouge, où, durant les cours obligatoires de théologie, se révéla sa vocation scientifique. La Compagnie de Jésus à laquelle il était lié par des vœux, lui confiait, en 1836, une chaire de mathématiques dans son collège de la rue des Postes, à Paris. Dès lors, commença, pour le P. Moigno, une vie des plus actives : leçons de chaque jour, stations d'Avent et de Carême, missions et retraites, articles dans les journaux, livres, œuvres de charité : il menait tout de front et toujours avec succès. Ses travaux lui avaient fait nouer des relations savantes avec Cauchy, Ampère, Arago, Binet, Beudant, Thénard, ses maîtres et ses amis. Un vaste savoir, aidé d'une mémoire prodigieuse aurait du le rendre l'une des illustrations de son ordre. Pendant la publication de ses *leçons de calcul différentiel et intégral*, un des traités les plus complets sur la matière, le P. Boulanger ordonna au P. Moigno de suspendre ses études

François Moigno

scientifiques et de se rendre à Laval pour y enseigner l'hébreu et l'histoire. Moigno s'y refusa, et après quatre années de tracasseries, se décida à sortir de l'ordre. Pendant quelques années, il fut, sans faute de sa part, pour le clergé, comme un étranger et un inconnu. En 1848, l'archevêque Sibour le nomma second aumônier du Lycée Louis-le-grand, charge qu'il dut résigner, pour se livrer plus librement au travail. Alors il devint diacre d'office à Saint-Sulpice, obligé de jeûner pour vivre, gagnant, chaque année, 400 francs pour subvenir à son entretien. Combien de fois ne lui dit-on pas ce qui se répète à toute victime de l'injustice et de la bassesse administratives : « Si vous n'étiez pas un mauvais prêtre, l'Église vous aurait dit : Montez plus haut. » En 1857, le curé de saint-Germain-des-Prés, prenait en pitié ce pauvre savant, l'adopta pour diacre d'office, mais lui donna 1000 francs de plus par an et une chambre au clocher. Sur la fin de sa carrière, une si longue et si absurde iniquité révolta le bon sens : l'évêque de Vannes le nomma chanoine d'honneur de sa cathédrale; le pape Pie IX, qui l'appréciait beaucoup, lui décerna le diplome de docteur; le gouvernement le nomma chanoine de Saint-Denis; et Léon XIII daigna bénir sa tombe. Tout est bien qui finit bien.

L'abbé Moigno était un savant de premier ordre, un savant d'avant-garde. Par ses journaux et ses livres, tout en pénétrant les profondeurs, il s'était appliqué constamment à la vulgarisation scientifique, et avait su constituer une sorte de libre échange intellectuel entre les savants français, anglais, allemands, italiens, américains. Plus que tout autre, il avait servi de trait d'union entre les écoles, les facultés, les universités et les grands centres scientifiques. En même temps qu'il répandait le goût des fortes études, il traitait, dans des conférences détachées, les questions en vogue. « J'ajouterai même, — c'est lui qui parle, — parce que tout le monde l'a remarqué et que beaucoup s'en sont étonnés, scandalisés peut-être, que j'ai toujours été en tête, et bien en avant, des théories nouvelles. Le premier j'ai proclamé les vérités acquises par une science

arrivée enfin à l'état adulte; j'ai attaché mon nom comme un grelot sonore aux doctrines en apparence les plus émancipées, quoique en réalité, les moins ennemies de la foi : la simplicité et l'identité des derniers atômes de la matière; la réduction de tous les phénomènes de la nature à la matière et au mouvement; l'unité et la corrélation de toutes les forces physiques et chimiques, leur homogenèse mutuelle par équivalents dynamiques, etc. etc. Je n'ai pas du reculer, je n'ai reculé devant aucune des grandes synthèses de la science moderne, parce qu'elles sont l'expression de la vérité, et qu'elles ont, ce que le commun des savants ignore, leur raison d'être, leur explication dernière, dans la métaphysique, la première et la plus élevée des sciences, puisqu'elle est en nous le reflet de la lumière de Dieu, qui éclaire, lorsqu'elle vient au monde, toute âme faite à son image et à sa ressemblance (1). »

L'abbé Moigno avait été le collaborateur de l'*Univers*, de l'*Epoque*, de la *Presse* et du *Pays;* le rédacteur des vingt et un premiers volumes du *Cosmos*, des trois premiers volumes des *Annuaires* du Cosmos, des 39 volumes des *Mondes;* le traducteur de la *Corrélation des forces physiques* de Grone; de la *Chaleur considérée comme une forme de mouvement* de Tyndall; des *Leçons sur le son et la lumière* du même auteur. On lui doit des *Actualités scientifiques*, la *Clef de la science*, des méthodes abrégées pour l'étude des langues; un exposé des principes fondamentaux pour régler les rapports de l'Église et de l'État et pour organiser la liberté d'enseignement; les *Leçons de calcul différentiel et intégral* en 2 volumes, le *Calcul des variations*, la *Mécanique analytique*, la *Télégraphie électrique* et un *Répertoire d'optique moderne* en 4 volumes, des mémoires sur le *Stéréoscope* et le *Saccharimètre*, etc. Pour couronner dignement sa carrière, Moigno publia, en 5 gros volumes, les *Splendeurs de la foi*, ouvrage ou il expose la théorie de la foi, son accord avec la science et avec la raison, et appelle enfin le miracle au tribunal de la science. « J'ai lu attentivement, dit le docteur Pinel

(1) *Les Splendeurs de la Foi*, t. IV. p. 3.

de Golleville, les détails sur les cinq guérisons discutées dans l'ouvrage intitulé *Les Miracles au tribunal de la Science*, et jamais des faits ne m'ont paru entourés de plus de garanties morales et scientiques. Il suffira, pour s'en convaincre, de lire le luxe, vraiment prodigue, de précautions dont la justification de ces faits a été entourée; on peut dire que la matière des preuves a été totalement épuisée. Au point de vue médical, ces faits restent entièrement irréfutables, et les observations des médecins appelés à donner leur avis ne laissent rien à désirer : quelques-unes comme celles de l'avocat Mercarelli, sont de vrais chefs-d'œuvre d'érudition et de précision scientifique. Après avoir nettement caractérisé la nature des maladies, elles établissent que ce sont bien là des affections organiques, ordinairement incurables, telles que, jamais, lorsque par exception, leur guérison à pu être obtenue, elle ne l'a jamais été que lentement et à la suite de longs traitements. La science ne possède pas un fait de guérison subite de ces maladies.

« En présence d'un tel état de choses, deux voies sont à suivre :

« Ou nier que ces faits ont une valeur suffisante pour entraîner la conviction; dès lors, c'est la négation de toute la tradition scientifique; c'est la réduction de la science à des observations personnelles, etc.

« Ou bien compter ces faits comme les plus probants et les mieux établis sous tous les rapports. C'est alors consacrer l'observation scientifique, c'est maintenir la tradition, c'est continuer le progrès, etc. »

L'abbé Moigno nous apparaît ainsi comme l'un des plus complets savants qui aient éclairé le monde depuis Aristote. L'antiquité en eut fait un demi-dieu.

Auguste Nicolas

43. A côté de l'Osiris de la science chrétienne, nous plaçons, avec intention, un philosophe qui sut aussi mettre la science à contribution et en tirer la gloire de l'Église. Jean-Jacques-Auguste Nicolas, né à Bordeaux en 1807, fit d'abord son droit, fut reçu avocat et entra dans la magistrature. De 1841 à 1849, il fut

juge de paix à Bordeaux et se vit, à cette date, appelé, comme chef de Division, au ministère des cultes. En 1854, il dut quitter ce poste et fut, en 1860, nommé juge au tribunal de la Seine. Mis à la retraite, il vécut dans la méditation des années éternelles dont il avait fait, de tout temps, son étude. On doit, à son zèle éclairé et laborieux : *Observations sur le rétablissement de l'image du Christ dans les salles de justice*, 1838; — *Du tour des enfants trouvés*, 1847; — *Études philosophiques sur le Christianisme*, 4 volumes, 1841-45; — *Du protestantisme et de toutes les hérésies dans leur rapport avec le socialisme*, 2 volumes, 1852; — *La Vierge Marie et le plan divin, la Vierge d'après l'Évangile, la Vierge Marie vivant dans l'Église*, 4 volumes; — *Étude sur Maine de Biran*, 1858; — *Étude sur Eugénie de Guérin*, 1863; — *Renan et sa vie de Jésus*, 1864; — *Démonstration nouvelle de la divinité de Jésus-Christ*, même année; — *L'art de croire*, 2 volumes 1866; — *la Raison et l'Évangile*, pour faire suite à *Jésus-Christ*, 1 volume; — *L'État sans Dieu*, 1 volume, 1873; — *La Révolution et l'ordre chrétien*, pour faire suite à l'*État sans Dieu*; — *L'État contre Dieu*; — *Rome et la Papauté*, in-8°; enfin *Mémoire d'un père* sur la vie et la mort de son fils, 1 volume. Tous ces ouvrages, dictés par la foi, éclairés par la science, vivifiés par la philosophie chrétienne, comptent de nombreuses éditions et ont fait, aux âmes, un bien considérable, Nicolas est un creuseur d'idées qui écrit avec une plume magistrale; il a les allures solennelles, parfois un peu lentes, mais il arrive toujours au but. Ses *Études philosophiques sur le Christianisme* sont un des livres que le XIXe siècle a le plus lu et dont il a tiré meilleur profit. Dans ce livre, Nicolas s'était proposé de combattre les derniers disciples de Voltaire; il les met en pleine déroute et résume admirablement bien toute la controverse entre l'Encyclopédisme. A cette date, il ne pouvait s'occuper utilement et il ne s'est pas occupé de combattre la nouvelle exégèse qu'il a prise à partie dans ces ouvrages subséquents; il ne s'est pas occupé non plus des derniers scandales du matérialisme soi-disant scientifique, tâche qui a été si bien

remplie par le Père Caussette. En somme, les ouvrages d'Auguste Nicolas constituent une *Apologie du Christianisme* appropriée aux besoins du temps. L'équitable postérité mettra Auguste Nicolas en compagnie d'Athénagore, de Lactance et de saint Justin.

Gaston de Ségur

11. A côté du savant et du philosophe, il faut inscrire un homme qui, sans être ni l'un ni l'autre, sut s'approprier et faire valoir toutes les lumières et sut encore mieux leur faire produire des fruits de sainteté. Louis-Gaston-Adrien de Ségur, né à Paris en 1820, fut élevé dans une pension de la banlieue, comme on élevait alors les enfants. Après quelques années d'indifférence, au spectacle des vertus de sa grand'mère, comtesse Rostopchine, Gaston de Ségur se convertit en 1839. Depuis sa conversion, jusqu'à son entrée dans les ordres, il partagea sa vie entre sa famille, la pénitence et les œuvres de charité. En 1842, attaché à l'ambassade de France à Rome, il formait le vœu de se consacrer à Dieu par le sacerdoce. De retour à Paris, il entra au séminaire de Saint-Sulpice et fut ordonné prêtre en 1847. Les prémices de son ministère furent consacrées aux enfants, aux pauvres, aux apprentis, aux ouvriers et aux prisonniers. En 1852, il fut nommé auditeur de Rote et négocia particulièrement le projet de révocation des articles organiques et du sacre de Napoléon; il prit aussi une grande part, en 1854, au retour de Saint-Sulpice à la liturgie romaine. Frappé de cécité, il dut se démettre ; en compensation, il fut nommé protonotaire Apostolique avec privilège des insignes épiscopaux et chanoine de Saint-Denis. Désormais sa vie fut consacrée de plus en plus aux œuvres saintes, au ministère du saint tribunal et de la chaire, aux missions populaires et aux conférences sacerdotales, aux vocations ecclésiastiques, à la lampe du sanctuaire, à l'adoration nocturne, aux œuvres ouvrières et spécialement à l'œuvre de S. François de Sales pour l'évangélisation des paroisses pauvres. En même temps qu'il se livrait, avec un zèle admirable, à une foule d'œuvres saintes, Gaston de Ségur écrivait. Bien qu'il fut aveugle, il s'était fait préparer un appareil à l'aide duquel il pou-

vait écrire; il avait d'ailleurs pour lui faire des lectures ou des recherches, un secrétaire. Avec ces secours et sous l'inspiration d'une foi ardente, il fit de sa plume un instrument de prosélytisme. Encore aumônier, il avait composé ces *Réponses aux objections populaires contre la religion*, réponses dont deux cent éditions n'ont pas épuisé la vogue. Depuis, il avait assisté, de sa bienfaisante collaboration, les *Petites lectures*. Une fois descendu dans l'arène qu'il ne devait plus quitter, il combattit toutes les erreurs de son temps avec la noblesse d'un chevalier et la fougue d'un Zouave pontifical. Le protestantisme, le gallicanisme, le jansénisme, la révolution et le libéralisme furent les erreurs sur lesquels ce brave soldat fit tomber ses coups; Jésus-Christ vivant dans la sainte Eucharistie, vivifiant les âmes dans la sainte communion et gouvernant l'humanité par le souverain Pontifie, tel fut l'objet de sa particulière dévotion. Pour la forme, il avait admis l'opuscule populaire, réduit à un petit nombre de pages, divisé en questions très claires et rempli de réponses topiques. Sans trop appuyer sur la science proprement dite, dont il représentait d'ailleurs fidèlement les conclusions, il visait surtout à emporter les âmes par l'éclat de l'évidence, le tour d'esprit et la grâce de la piété. Sa piété était tendre comme celle d'un enfant; ses saillies d'esprit étaient inépuisables, bien qu'il évitât avec soin le coup blessant. Deux fois seulement, il mit au vent une plus grande voile, lorsqu'il publia en 2 vol. les *Instructions familières et lectures du soir* et, en deux autres volumes, le récit des miracles de Lourdes. Pour l'ordinaire, en trente ou soixante pages, rarement plus, il avait épuisé son sujet. Et ses opuscules, qui se comptaient par cent, ont eu assez souvent jusqu'à cent ou cent-cinquante éditions. Malgré ce prodigieux succès et ces incontestables mérites, le bon et vaillant Ségur heurta deux fois son pied contre la pierre de l'épreuve. En 1864, il fut interdit par Mgr Darboy, comme l'avaient été avant lui l'abbé de la Salle et Philippe de Néri; en 1870, il fut mis à l'index pour son écrit sur *Jésus vivant en nous*. Je me suis demandé si les erreurs de cet opuscule ne lui venaient pas de la même

source que le panthéisme, à peu près tout cru, de tel ouvrage sur le Sacré-Cœur. Ses deux épreuves ne mirent sa vertu qu'en plus grand honneur. Ségur mourut en 1861, jeune encore, mais plein de mérites et mûr pour le ciel. La plume dans ses mains avait fleuri comme la palme du saint et du docteur : *Justus ut palma florebit.*

dolphe ltier

45. A côté de ces hommes d'élite parurent des hommes de second rang, moins grands que les premiers par l'action et par le génie, mais grands encore parce qu'ils mirent au service de la vérité, une âme pleine de dévouement et même au prix, parfois douloureux, de la disgrâce. Le premier dans l'ordre des dates et du mérite est l'abbé Peltier. Charles-Adolphe Peltier, né en 1800 à Doué-la-Fontaine, était professeur à vingt ans et acquérait, dans le professorat, ce scrupule d'exactitude, qui est la caractéristique de son esprit. Professeur à Combrée de 1821 à 1826, il soutint, sur le cartésianisme, avec les abbés Régnier, Baton et Bouvier, des controverses publiques. Le cloître l'attirait, et tour à tour il essaya des Jésuites et des Bénédictins, mais sans y reconnaître sa voie. Avant d'être prêtre, il eut un différend avec son évêque pour un refus de signer la déclaration de 1682 et ne fut pas appelé aux ordres à l'âge canonique. Prêtre en 1828 et curé de Vauchrétien, il eut un second différend pour refus d'exécuter des dispenses que l'évêque se croyait en droit d'accorder au second degré de parenté et quitta le diocèse d'Angers. En 1844, aumônier de la Salpêtrière, il fut expulsé pour avoir converti et baptisé une juive. En 1850, vicaire à la Villette, il fut appelé devant l'officialité de Paris pour refus d'exécuter des dispenses que l'archevêque Sibour, comme l'évêque d'Angers, voulait accorder sans indult pontifical. Le résultat de ce procès fut l'entrée de l'abbé Peltier en 1850, dans le diocèse de Reims, sous la houlette paternelle du cardinal Gousset ; il y mourut en 1880, curé de Bezannes. Peltier se levait de 3 à 4 heures du matin et travaillait tout le jour. Le résultat d'une vie si exemplairement laborieuse se totalise en cent volumes. Les écrits de l'abbé Peltier se par-

tagent en trois classes. Ses œuvres propres sont un dictionnaire des Conciles et trois volumes de commentaires sur le Syllabus, plus une théorie de la foi et des opuscules de controverses avec Lamennais, Bernier, Maret, Lupus, Dechamps et plusieurs autres. Peltier a traduit *le Protestantisme et la règle de foi*, du P. Perrone, le *Grand Catéchisme* de Canisius, le traité de la *Puissance Ecclésiastique* par Bianchi et l'*Anti-Fébronius* de Zaccaria. Enfin, il a édité les œuvres complètes de S. Bonaventure, S. François de Sales, le P. Lejeune, S. Alphonse de Liguori. On lui doit encore les tables de S. Thomas, du P. de Grenade et de plusieurs autres. Peltier était un homme aux entrailles d'airain, trop simplement grand pour avoir souci de la fortune, mais, pour avoir vécu dans l'humilité, le travail toujours et parfois la disgrâce, digne d'être placé, dans l'histoire, au nombre des grands serviteurs de l'Eglise.

Le nom de Charles-Adolphe Peltier en appelle un autre semblable. Victor Pelletier, né à Orléans en 1810, fut successivement aumônier de prison, curé de Gien, vicaire général et chanoine titulaire. Collaborateur de l'*Univers*, rédacteur de la *Semaine du Clergé*, éditeur littéraire de Reiffenstuel, auteur de plusieurs ouvrages sur le diocèse d'Orléans, il s'occupa surtout du droit canon. A ce titre, il publia les *Décrets* du Concile du Vatican et composa un traité des *Chapitres cathédraux*, non pas au point de vue des principes spéculatifs, mais pour relever ces saintes assemblées de la disgrâce que leur a faite le gallicanisme et les constituer en sénat d'une Eglise. Ces études canoniques amenèrent souvent le chanoine d'Orléans à rejeter les fantaisies de son évêque, pour qui le droit canon était tout ce qui lui passait par la tête. Cette petite guerre n'était que la préface d'un combat à fond qui s'établit, par une série d'opuscules contre le catholicisme libéral. Dupanloup enseignait la licité ecclésiastique des libertés modernes, il n'était pas loin de croire à leur nécessité, et cela en expliquant à sa manière les prohibitions du Saint-Siège, qu'il tordait en faisant profession de les respecter. Pelletier attaqua cet évêque aventureux ; Du-

panloup s'en tira avec ces ruses de despotisme pratique, dont ce libéral excellait à faire usage, mais esquiva une controverse où il se fut fait battre. L'histoire doit honorer, dans Pelletier, camérier du Pape, la claire vue des périls de nos églises, par le fait du catholicisme libéral et le courage qui lui fit affronter la disgrâce pour les dénoncer. Trait qui caractérise la situation présente ; la plupart des hommes que doit honorer l'histoire sont des victimes. Victor Pelletier mourut en 1883 ; la vie de Dupanloup qui ne pouvait paraître de son vivant, parut au lendemain de sa mort : c'est un roman en trois volumes, où tout est faux, même le vrai.

Doney 46. Ici nous devons plus qu'une mention à Jean Doney, né en 1791 à Epeugney, Doubs. Après de fortes études, professeur de philosophie à Ornans et au collège de Besançon, chanoine en 1829, évêque de Montauban en 1844, Doney fut toute sa vie un grand travailleur et un énergique défenseur de la Chaire Apostolique. On lui doit des notes sur la philosophie de Vala, sur le dictionnaire de Bergier et des articles au supplément de Feller ; une philosophie en français d'après les principes du sens commun ; une traduction du catéchisme du Concile de Trente, un supplément en trois volumes aux vies des saints de Godescard ; divers opuscules de philosophie, entre autres des lettres à Emile Saisset, une discussion amicale avec les protestants et un volume d'œuvres pastorales. Dans tous ces écrits, Doney se montra un esprit ferme et une âme intrépide ; il risqua un jour, pour défendre la croix, de se faire mettre en prison. Disciple de Lamennais, il donna toujours, aux idées du maître, une forme contenue, avec les réserves nécessaires ; évêque, il gouverna par le conseil et la patience, très ami des Jésuites, il leur confia ses deux séminaires ; docteur, il combattit d'une plume infatigable, toutes les erreurs de son temps. Ses écrits, brefs à l'ordinaire, sont solides et décisifs ; la plupart des choses qu'il attaquait, tombaient sous ses coups. Doney combattit particulièrement les prétentions de la raison à dominer la foi ; les prétentions du gallicanisme à su-

balterniser le Pape et les prétentions du catholicisme libéral à fonder la foi par la discussion. Ses observations sur les doctrines gallicanes, sur le mouvement liturgique, sur l'enseignement de la philosophie dans les collèges, sur le projet Pétavel d'une traduction de la Bible, sur le commerce des intentions de messes, sous autant de modèles d'une loyale discussion. L'evèque de Montauban mourut en 1871. Sainte-Beuve l'appelait le *premier philosophe* de l'école ménésienne ; Veuillot le dit homme de grande science et de grand esprit, autant que de grande piété ; très redouté pour sa critique. En apprenant sa mort, Pie IX dit : « Cet évêque a vécu, non pour lui, mais pour le Christ ; il s'est dépensé constamment et tout entier pour la gloire de la religion, la défense des droits de l'Eglise, la bonne éducation du peuple, l'utilité de tout le monde. »

47. Un autre admirable défenseur de la Chaire Apostolique fut l'abbé Gerbet. Philippe Olympe Gerbet, né à Poligny, avait commencé à Besançon des études qu'il n'acheva qu'à Paris. Prêtre en 1822, professeur en Sorbonne, aumônier d'Henri IV, il fonda le *Mémorial catholique* avec Salinis en 1824, dans le dessein exprès de combattre le gallicanisme, puis prit une grande part aux œuvres de Lamennais. En 1838, il partit pour Rome et y resta dix ans. De retour en 1848, il fut un instant rattaché à la Sorbonne, puis suivit à Amiens son *alter ego*, Mgr de Salinis. Evêque de Perpignan en 1854, il mourait dix ans plus tard laissant la réputation d'une abeille attique et d'un Platon chrétien. On doit à l'abbé Gerbet deux opuscules sur la certitude, une philosophie de la philosophie de l'histoire, les *Conférences d'Albéric d'Assise*, les Rapports entre le rationalisme et le communisme, l'Introduction à l'Université catholique, des Vues sur la pénitence et sur l'Eucharistie, l'Esquisse de Rome chrétienne en 3 vol., un volume d'actes relatifs à la défense du pouvoir temporel, la stratégie de Renan et deux volumes d'œuvres épiscopales. Son légataire, qui a trop justifié par là son nom, a commis envers sa mémoire et envers la postérité le crime de n'avoir pas publié ses mé- Gerbet

langes. On n'hérite pas d'un tel homme pour ensevelir ses œuvres dans l'obscurité, mais pour en enrichir le genre humain. Les premiers écrits de Gerbet pèchent un peu par abondance, non pas de mots, mais d'idées, par un certain excès de distinctions logiques et d'analyse infinitésimale. Mais, à l'école de Lamennais, on mûrissait vite. Dès l'introduction de l'*Université*, Gerbet est un maître; dans les *Conférences d'Albéric d'Assises*, il se révèle comme un patricien de l'intelligence et un directeur des esprits d'élite. Ses vues sur le dogme générateur de la piété catholique ont fait le tour du monde et se liront dans la postérité. L'*Esquisse de Rome chrétienne* qui fait de la Rome matérielle le miroir de la Rome spirituelle, est un chef-d'œuvre du génie français. La stratégie de Renan découvre agréablement les tours de passe passe des comédiens de l'érudition. Les œuvres épiscopales sont des modèles du genre; une page de ces écrits a enfanté le Syllabus. Les écrits pour la défense du pouvoir temporel devraient être gravés en lettres d'or dans les palais des souverains. Il n'y a rien au-dessus de l'esprit et de la langue de Gerbet. On ne lui voit qu'un défaut, c'est sa grandeur même, qui le détachait de plus en plus des œuvres écrites, pour se fixer dans la contemplation idéale du vrai, du juste et du bien, et anticiper en quelque sorte sur la vision du ciel.

Salinis — 48. *L'alter ego* de Gerbet, Antoine de Salinis, né à Morlaas, dans le Béarn, en 1798, fut moins un docteur qu'un homme d'action. Au *Mémorial*, il dénonça l'infernale propagande de la presse impie. De 1828 à 1840, il dirigea le collége de Juilly. Professeur de Faculté en 1842, évêque d'Amiens en 1849, puis archevêque d'Auch, il mourut en 1861. Salinis savait élever les populations par des fêtes et les instruire par les fortes doctrines. On a publé un volume de ses mandements; plusieurs sont des monuments de la langue chrétienne. A sa mort, il laissait un ouvrage sur la *Divinité de l'Église*, publié en 4 vol. par l'abbé de Ladoue. L'économie de cet ouvrage se ramène à trois points : Dieu, Jésus-Christ et l'Église : c'est l'ordre inverse des conféren-

ces de Lacordaire. Comme l'auteur part de la notion générale de l'Église, il la considère dans son principe qui est Dieu, dans son fondateur qui est Jésus-Christ, dans sa divine constitution et dans ses rapports avec les sociétés temporelles (1). Ce livre est un excellent traité de philosophie catholique à l'usage de la jeunesse et des gens du monde : comme œuvre posthume, il n'a pas eu tout le succès dont l'auteur et le livre sont dignes.

49. A côté de ce nom, nous plaçons le nom d'un prêtre resté dans une condition modeste, mais qui ne doit pas moins briller du plus vif éclat. François-Louis-Michel Maupied, né à la Paterie près Lamballe en 1814, avait été docteur avant d'être élève : de dix à douze ans, il s'était fait catéchiste et maître d'école. Ses études faites à Sainte-Anne d'Auray et à Saint-Méen, il était, à seize ans, professeur d'espagnol et bientôt d'italien. Prêtre en 1838, il vint à Paris se faire recevoir docteur ès sciences, et entra en collaboration avec Blainville pour rattacher les sciences à la foi. Directeur d'un pénitencier, il commença à prêcher et donna plusieurs stations. Suppléant de Glaire en Sorbonne, il fit, pendant trois ans, un cours de science sur les origines du monde. De 1848 à 1854, il fondait et dirigeait l'institution de plein exercice, Sainte-Marie, à Gourin, qu'il cédait, en 1854, à la Congrégation du Saint-Esprit. Enfin simple vicaire à Guingamp et humble curé à Lamballe, ce prêtre que ses talents, ses mérites et ses services prédestinaient à l'épiscopat, passa le reste de sa vie dans l'humilité, presque dans la disgrâce, mais d'autant plus digne et toujours plus grand que la fortune. On doit, à l'abbé Maupied : 1° une thèse doctorale sur l'ensemble de la doctrine anatomique et physiologique, dirigée contre le panthéisme matérialiste ; 2° *Prodrome* d'*Etnographie* ou Essai sur l'origine des principaux peuples anciens, contenant l'histoire neuve et détaillée du Boudhisme et du Brahmanisme ; 3° *Histoire des sciences de l'organisation* et de leur progrès, comme base de la philosophie, 3 vol. in-8° ; 4° *Dieu, l'homme et le monde* connus Maupied

(1) Les vies de Gerbet et de Salinis ont été publiées par l'abbé de Ladoue, en quatre volumes in-8°.

par les trois premiers chapitres de la Genèse ou nouvelle esquisse d'une philosophie positive au point de vue des sciences dans leurs rapports avec la théologie, 3 vol. in-8° ; 5° un précis d'analyse logique et grammaticale, 1 vol. in-12 ; 6° une dissertation sur le déluge, insérée dans l'*Encyclopédie catholique* ; 7° Le *Livre du sacrifice éternel* ou Dieu et l'homme résumés dans le saint sacrifice de la Messe ; 8° *Heures* à l'usage des associés à l'archiconfrérie pour la conversion des pécheurs ; 9° La vie de S. Bonaventure ; 10° *Méditations* à l'usage des frères de l'instruction chrétienne ; 11° des sermons publiés dans les *Orateurs sacrés* de Migne ; 12° un *Traité de l'Incarnation* contre les Juifs, les hérétiques et les incrédules ; 13° *Réconciliation de la raison avec la foi* ou défense des quatre propositions émanées de la Congrégation de l'Index ; 14° l'*Église et les lois éternelles de la société humaine* ; 15° *Le futur concile*, traité théologique et canonique visant au rétablissement du droit canon en France ; 16° *Devoir des chrétiens* devant l'infaillibilité doctrinale du Pontife Romain, prouvée par la tradition et la pratique universelles, depuis les temps apostoliques, 2 vol. in-8° ; 17° *Le triomphe de l'Église au concile du Vatican*, contenant la traduction de deux pastorales de Luigi Filippi et de Barthélemy d'Avanzo, évêques d'Aquila et de Calvi ; 18° *Origine divine du pouvoir civil* ou constitution divine des nations dans l'Église ; 19° *Le Syllabus* commentaire théologique, canonique, philosophique politique et historique ; 20° *Juris canonici compendium*, 2 vol. in-4° ; 21° *Theologia positiva* dogmatica et moralis, 2 vol. in-4° ; 22° *Origines de l'homme* et des espèces animales vivantes ; 23° *Pratique de la liturgie sacrée*, traduite de Herdt, 2 vol. ; 24° série de vingt opuscules de propagande pour vulgariser la doctrine des grands ouvrages du docteur Maupied. Maupied servit d'intermédiaire au gouvernement pour négocier la reconnaissance canonique des facultés civiles de théologie ; il le fit en termes qui honorent sa science et son courage. Théologien au concile du Vatican, le savant docteur fut le premier, dans la réunion du séminaire français, à proposer le *schema* de l'infaillibité ; il le fit en termes que ratifia le

Concile. Maupied avait encore préparé pour Pie IX, un projet de décret réglant dogmatiquement les rapports de l'Église et de l'État. Nous ne pouvons, faute d'espace, rendre compte de ces incidents historiques et de ces nombreux ouvrages ; la vie de Maupied doit être écrite au long ; elle est utile à l'instruction de la postérité. Ce prêtre, trois fois docteur, savant de premier ordre, auteur d'ouvrages de la meilleure marque, théologien promis à la gloire, jurisconsulte solidement opposé à la tradition des légistes, professeur de Sorbonne, passa la plus grande partie de sa vie, dans un humble vicariat et la finit dans un humble presbytère. A Dupanloup qui s'extasiait sur une transformation si étrange, le docteur Maupied répondit : « C'est là un des résultats de la mise à l'écart du droit canon en France .» Du moins Pie IX voulut relever, par la prélature, cette existence condamnée aux limbes du ministère ; il y aura longtemps que les auteurs successifs de cette disgrâce seront oubliés quand le nom de Maupied resplendira encore, comme un astre, au firmament de l'histoire.

50. Un autre vaillant paladin qui consacra sa vie à combattre les erreurs traditionnelles de la France fut l'abbé Morel. Jules Morel, né à Angers en 1807, ordonné prêtre en 1830 à S.-Jean-de-Latran, chanoine honoraire l'année suivante, avait publié, dans sa ville natale, des *Souvenirs des conférences* de N-D. d'Angers. Des circonstances de famille l'ayant appelé à Paris en 1840, Morel collabora pendant trente-six ans à l'*Univers*. A cette date, le catholicisme libéral commençait à émerger des enthousiastes déclamatoires et des illusions de plusieurs, mais sans prendre encore la forme dogmatique de l'hérésie et sans ourdir les intrigues malfaisantes dont il l'a fait depuis sa principale occupation. Cet état vaporeux, mais déjà pestilentiel du libéralisme soi-disant orthodoxe, rendait la controverse difficile. Morel soupçonna le premier, dans ces déclamations, un levain d'hérésie et adopta le seul moyen possible de le neutraliser avec succès. Dans un premier écrit intitulé : *Les catholiques libéraux*, il dénonça carrément l'embryogénie de la promiscuité doctrinale Jules Morel

et de la tolérance illimitée ; puis prit à partie Ketteler, Godard, Falloux, la Guéronière, et Cruice, tous assembleurs plus ou moins conscients de nuages favorables à la nouvelle erreur. Dans un second écrit intitulé : *Incarta des libérales*, il entra en controverse, à propos de l'Inquisition, avec Hefelé, Veuillot et Duboys ; et suivit, sur des incidents de polémique, Lacordaire, Perreyve, Gratry et même le jésuite Matignon. En 1874, l'inscription de la Roche en Brenil lui fournissait l'occasion de pourchasser plus vivement le parti catholique libéral. En 1878, appuyant sur l'apologétique pontificale, il répondait à Bertrand de l'Institut et à Boucher de Lespinois sur Gallilée ; au P. Curci, sur le *Moderno dissidio* et à la *Crise de l'Eglise* par l'abbé Guthlin, pauvre prêtre qui mourut cloué au pilori de l'Index par le Sacré-collège pour avoir servi les passions de l'évêque d'Orléans contre Pie IX. En 1882, rentrant dans la lice, il dégaînait encore contre Montalembert, Emile Ollivier, Rouquette, Bayonne et l'éternel Crispin du catholicisme libéral, Falloux. Entre temps Jules Morel avait réuni dans une *Somme contre le catholicisme libéral*, ses premières publications, augmentées d'un commentaire sur le Syllabus, document pontifical qui ratifiait amplement toutes ces critiques. D'autre part, venant de la politique à l'économie sociale, il découvrait dans la violation de la gratuité du crédit, une des causes du socialisme ; de là son livre *Du prêt à intérêt*, l'un de ses meilleurs ouvrages. Par ces diverses publications, Jules Morel avait refuté tous les voltigeurs du libéralisme soi-disant catholique et s'était fait dans la presse une figure à part. Très délié dans sa logique, très ferme dans ses convictions, très militant par les formes de son style, il désolait, par ses mercuriales, tous les faiseurs qui voulaient s'avancer au détriment de l'orthodoxie. Brave soldat, peu favorisé comme tant d'autres, mais pas plus à plaindre, il fut du moins accueilli par les sociétés savantes de Rome, et, grâce à l'intervention de l'*Univers*, nommé par Pie IX consulteur de l'Index. Morel fut un fidèle et courageux serviteur de l'Église ; que l'histoire lui paie la dette de la reconnaissance et puisse son exemple susciter des émules !

Être brave c'est le suprême honneur ; aucun autre ne l'égale, pas même le pontificat, à moins qu'il ne se recommande contre l'erreur par la même vertu.

51. — N'oublions pas ici un écrivain d'avant-garde, le chanoine d'Arras, E. Van Drival. L'abbé de Lamennais, pour déterminer l'application de sa théorie du sens commun, en avait appelé aux traditions des Gentils et cherché, dans le symbole commun de l'humanité antique, la preuve détaillée de la révélation primitive. Plusieurs savants, Riambourg, Bonnetty, Luken, Gainet s'étaient appliqués à former cette preuve et avaient découvert, dans les traditions païennes, mille confirmations des vérités de la foi. Ce genre de démonstration laissait peu à désirer; Gainet avait même pu écrire *La Bible sans la Bible*, c'est-à-dire retrouver, dans la tradition de la gentilité, toute la Bible. Vint alors l'école critique, soi-disant savante, surtout en philologie, spécialement représentée par Renan, école qui prétendit infirmer toutes ces preuves en alléguant une erreur d'interprétation. D'après ses paroles, tous les arguments tirés des traditions antiques croulaient par la base, faute d'une connaissance suffisante des langues. Au moment où l'école de Renan vulgarisait, sans la prouver, cette affirmation, un prêtre descendait dans la tranchée de la philologie et se consacrait à ces études qui doivent appeler désormais toutes les préférences du clergé. Van Drival eut été, en tout cas, un savant. En histoire, on lui doit, des vies de saints en 4 vol., le nécrologe et le cartulaire de S. Waast, 2 vol., l'histoire de l'Académie d'Arras et quatre volumes sur l'histoire de Boulogne. En archéologie, Van Drival, a publié sur les fonts baptismaux, sur les tapisseries d'Arras, sur le trésor de sa cathédrale, sur la construction et l'ameublement des Églises et en général, sur le Pas-de-Calais, des études marquées toutes au bon coin de l'érudition. Mais ce qui lui assure toutes les sympathies de l'histoire, ce sont les ouvrages suivants : *De l'origine et de la constitution intime du langage*, 1 vol.; *De l'origine de l'écriture*, 1 vol.; *Des formes primitives de la poésie chez les peuples anciens*, 1 vol.; *De l'origine de l'idolâtrie*, 1 vol.;

Van Drival

L'art et la philosophie de l'Égypte étudiés dans un de ses monuments, 1 vol.; *Grammaire comparée des langues sémitiques* 1 vol.; *Glossaire comparé des racines primitives*. Ces travaux, disons-nous, doivent attirer tous les efforts des prêtres et c'est aux plus jeunes à poursuivre les œuvres de leurs aînés :

Nous entrerons dans la carrière
Quand nos aînés n'y seront plus.
Nous y trouverons leur poussière
Et les traces de leurs vertus.

Rio 52. Un homme qui remplit, dans la renaissance catholique, une fonction à part, Alexis-François Rio, était né à l'île d'Arz (Morbihan). Professeur enrichi par mariage avec une anglaise, il quitta l'enseignement pour suivre ses goûts d'artiste. Les nombreux voyages que sa fortune lui permit d'entreprendre, servirent à la composition d'ouvrages où l'art et son histoire sont subordonnés rigoureusement au point de vue catholique. Collaborateur de l'*Université catholique* et de l'*Univers*, Rio publia, en dehors de ses articles, un *Essai* sur l'histoire de l'esprit humain dans l'antiquité, 2 volumes; la *Petite chouannerie*, histoire d'un collège sous l'Empire; les *Quatre martyrs*; une étude sur Shakespeare; enfin le grand ouvrage qui recommande particulièrement son nom à la gratitude de la postérité : *De l'art chrétien*, en 4 volumes; plus deux volumes d'*Epilogue* à l'art chrétien. Pour Rio, l'art est autre chose qu'une pure imitation; il est une réalisation du beau; et c'est pourquoi son livre offre un caractère si parfaitement distinct de tous les livres consacrés à l'étude des produits du génie. Telle est aussi l'explication du long et laborieux travail de 28 ans que l'écrivain jugea nécessaire pour rendre son livre digne du noble objet qui occupait sa pensée. L'*art* chrétien est une histoire de la peinture chrétienne et surtout de la peinture italienne depuis Giotto et Cimabué jusqu'à Raphaël et Michel-Ange. Rio divise l'histoire de la peinture chrétienne en huit époques et écoles; il étudie chaque école à part, puis chaque article et souvent chaque ta-

bleau avec une pieuse et intelligente attention. L'*Epilogue* à l'art chrétien présente l'histoire des voyages de Rio. On y voit une âme éprise de l'idéal, l'avoir sans cesse à la pensée, le poursuivre et étudier ses manifestations soit dans les œuvres de Dieu, soit dans les chefs-d'œuvre des hommes. Rio mourut en 1874; il avait concouru, pour une bonne part, avec Montalembert, Caumont, Didron, Gailhabaut, à la restauration de l'art chrétien, à la rénovation des formes de l'art et au redressement du goût dans l'âme catholique.

53. A côté des savants et des artistes, plaçons les soldats. Jacques Crétineau-Joly, né à Fontenay-le-Comte en 1803, avait d'abord été promis à l'Église. Des crachements de sang lui firent quitter successivement la soutane et le professorat pour se vouer à l'étude de l'histoire. Journaliste pour défendre la royauté légitime, il débutait en 1841, dans cette carrière d'historien qu'il devait parcourir pendant trente ans, avec une incontestable supériorité. Historien politique, Crétineau publia successivement des épisodes des guerres de Vendée, l'histoire des chefs vendéens, l'histoire de la Vendée militaire, l'histoire des traités de 1815, l'histoire de Louis-Philippe et des trois derniers princes de la maison de Condé! Historien religieux, Crétineau donna d'abord en six volumes, l'*Histoire religieuse, politique et littéraire de la Compagnie de Jésus;* puis *Clément XIV et les Jésuites*, écrit dont il dut publier plusieurs défenses; l'*Histoire du Sonderbund*, en 2 volumes; l'*Église Romaine en face de la Révolution*, 2 volumes, ouvrage plein de documents inédits de la plus haute importance; les *Mémoires* du Cardinal Consalvi, 2 volumes, édités d'après les originaux, enfin *Bonaparte et le Concordat*, réponse au P. Theiner. Dans tous ses écrits, Crétineau va aux sources, mais, parfois, au lieu de produire les documents, il les résume d'après ses impressions, système qui prête à l'erreur et provoque le doute. Son ouvrage le plus important est l'Histoire des Jésuites, ouvrage sincère au point d'avoir déplu aux Jésuites mêmes, dont il est, du reste, le courageux défenseur. Son travail sur Clément XIV est plus que sin-

Crétineau-Joly

cère, il est accusateur; des érudits de haute lice préfèrent l'opinion de Crétineau aux jugements plus modérés de Ravignan et de Theiner. Mais son livre le plus chrétiennement révélateur c'est le livre où il met en scène les six derniers papes en lutte avec la Révolution. Il est à regretter qu'une *Histoire des sociétés secrètes*, œuvre de même auteur, ait été jetée par lui au feu dans un moment de dépit; elle est d'ailleurs singulièrement suppléée de nos jours par l'audace avec laquelle ces sociétés travaillent à ciel ouvert. Marrast appelait Crétineau « le sanglier de l'histoire ; » il en est aussi le justicier, parfois le procureur et presque le bourreau. Je l'ai appelé un soldat; ce mot permet d'amnistier des défauts, d'honorer les vertus et de glorifier le courage. On décore un soldat, s'il est brave, eut-il fait une faute en méritant la croix.

Martinet 54. Un autre brave soldat du temps portait le nom expressif de Martinet. Antoine Martinet était né au quartier de la Paya, hameau du Platon, diocèse de Tarentaise. D'abord écolier pendant l'hiver, berger pendant l'été, il passa au latin, puis à la théologie et fut ordonné prêtre vers 1826. Professeur de théologie dogmatique, official, théologal, missionnaire et supérieur de la communauté des apôtres de la Savoie, il restaura ou créa successivement les maisons de Villette, des Châteaux et du Mont-Gargan. Ce fondateur et ce bâtisseur était surtout théologien par éducation, par tempérament, par étude et par savoir. De plus, il était né auteur. Pour ses débuts, il avait composé une *Concorde de la raison et de la foi* contre les rationalistes, et un essai sur la perfectibilité humaine, lorsqu'il prit possession immédiate de la renommée par un spirituel écrit en trois volumes intitulé : *Platon-Polichinelle*. Platon, par la pensée, Polichinelle, par les allures, il fustigea, de son martinet, la gravité de la raison pure et poussa la foule à l'école de Jésus-Christ. *La solution de grands problèmes*, en 4 volumes, 1842, adressée aux esprits de haut vol, traita avec le plus grand succès des vertu-chrétiennes, de l'industrie chrétienne et de la politique chrétienne. L'*Emmanuel* ou le remède à tous nos maux, complés

tait en 1849, par l'étude de l'Eucharistie, la *Solution de grands problèmes*. Dès lors, l'héroïque soldat, voyant la société et la religion en péril, publia, dans le court espace de deux années, l'*Éducation de l'homme* pendant toute sa vie, 1 volume; la *Science de la vie* ou leçons de philosophie universelle d'après le Décalogue, 2 volumes; la *Philosophie du Catéchisme*, 1 volume; la *Science sociale au point de vue des faits*, 1 volume; le *Réveil du peuple*, la *Statolatrie* ou le communisme légal et l'*Arche du peuple*. Dans un autre ordre d'idées, Martinet publiait des écrits sur les affaires de Rome et sur les destinées de la Savoie; il exposait les *Idées d'un catholique sur ce qu'il y aurait à faire*; les *Réflexions de Polichinelle* sur un souverain comme il y en a peu et un discours du trône qui n'a pas son semblable; et l'*Art d'apprendre en riant* des choses fort sérieuses. A partir de 1852, au lieu de perdre son temps à polir inutilement ses ouvrages, Martinet vint à la réalisation de son grand dessein, un cours complet de théologie. D'abord pour faire agréer son dessein du public, il écrivit une étude sur la *Méthode* d'enseignement théologique, méthode qu'il voulait renouveler pour l'arracher aux vices que lui inoculaient les erreurs des trois derniers siècles, et qu'il assit sur les faits, pour la rendre inattaquable au scepticisme. En 1859, il publiait les quatre premiers volumes de ce cours; en 1869, les quatre derniers. Ces huit volumes de théologie, dit l'évêque de Genève, « forment un magnifique ensemble par l'ampleur de conception, par l'enchaînement logique, par l'admirable unité, par l'orthodoxie parfaite, par l'étendue de la science puisée aux sources authentiques; c'est un vrai trésor de la science sacrée appropriée au cours des idées présentes. » Nous ne voudrions pas qu'on prit ces derniers mots à la lettre; il y a rénovation, non accommodement, car Martinet était plutôt un intransigeant d'orthodoxie. En 1839, Martinet publiait encore un livre sur la *Société devant le Concile*, ouvrage où il sonde les plaies de l'ordre social et cherche le remède dans des définitions dogmatiques. Martinet mourut en 1871, résigné, pau-

vre et content. On a publié, de lui, un ouvrage posthume sur la méthode d'enseignement du catéchisme et formé une collection de ses œuvres françaises. Martinet combat donc encore après sa mort, et il suffit de marquer sa part aux grands travaux de ce siècle, pour que le lecteur dise : « Voilà un brave! »

Maynard 55. Un autre bon soldat, Ulysse Maynard, né vers 1814, à Saint-Maixent, au diocèse de Poitiers, fut successivement professeur, aumônier, chanoine et toujours sur la brèche. Non qu'il s'occupât aux luttes de voltigeur, car il préférait la grosse artillerie, mais dans ses ouvrages de petite ou de grande haleine, il était toujours, devant l'ennemi de l'orthodoxie, un intransigeant. On doit à sa science belliqueuse et profonde : *Pascal, sa vie et son caractère, ses écrits et son génie*, 2 vol. in-8° : *Les Provinciales*, publiées sur la dernière édition revue par Pascal, avec les variantes des éditions précédentes et leur *réfutation* consistant en introductions et nombreuses notes historiques, littéraires, philosophiques et théologiques; 2 vol. in 8° ; *Des études et de l'enseignement des Jésuites à l'époque de leur suppression*, suivi de l'Examen général de l'histoire du pontificat de Clément XIV par le P. Theiner; l'*Académie française et les académiciens*, série d'études dispersées dans la *Bibliographie catholique*, où Maynard passe au crible Guizot, Cousin, Villemain et tous les empoisonneurs du XIXe siècle; *Saint Vincent de Paul*, sa vie, son temps, ses œuvres, son influence, 4 vol. in-8°, abrégé plus tard dans une *Vie* de saint Vincent de Paul et dans un ouvrage de spiritualité intitulé : *Vertu et doctrine spirituelle de saint Vincent de Paul; Études sur la littérature contemporaine*, 1 vol. in-8°; *Voltaire, sa vie et ses œuvres*, 2 vol. in-8°, ouvrage également abrégé dans une *Vie* de Voltaire; *la Sainte Vierge*, sa prédestination, sa vie, son culte, 1 vol. in-4°; splendidement illustrée par Dumoulin; *Jacques Crétineau-Joly*, sa vie politique, religieuse et littéraire, d'après ses mémoires, sa correspondance et autres documents inédits, 1 vol. in-8°; *Mgr Dupanloup et l'abbé Lagrange*, son historien lyrique, 1 vol. in-8°. Dans tous ces ouvrages, sur un fond de

science solide, Ulysse Maynard admet les allures militantes du controversiste et tient tête à toutes les erreurs du temps; dans le dernier il s'applique à découdre un manifeste libéral enveloppé dans les exemplaires d'une biographie et le découd de manière à n'en laisser plus que *disjecti membra pœtæ*. Manœuvre savante et hardie qui réduit à rien les ouvrages où les libéraux glorifient leurs morts surtout pour préconiser les idées des vivants et recruter l'armée libérale sans y paraître appliqué. Ce n'est pas avec des éloges funèbres, surtout avec des éloges insensés et ignares que l'on fait vivre sérieusement une erreur.

55. L'équité nous oblige d'inscrire ici un savant, inconnu pendant sa vie, célèbre seulement depuis sa mort. Le Hir, né à Morlaix en 1811, vint en 1833, achever sa théologie à Saint-Sulpice et se fit sulpicien. C'était un homme de talent; l'obéissance en fit un professeur de dogme, de morale, d'histoire sainte, d'histoire ecclésiastique et de langues orientales. A la fin, il fit de l'exégèse le centre de ses études et put, pour l'explication des textes difficiles, appeler à son secours toutes les sciences sacrées. La linguistique, la philologie, les langues et les écrits de l'antiquité n'eurent bientôt plus de secret pour son maître esprit. On donne comme preuve de ses connaissances, qu'expliquant l'alphabet syrien, il fit vingt-cinq leçons sur la lettre A et n'avait pas épuisé son sujet : c'est, en effet, la marque d'une grande science, mais six cents leçons pour expliquer l'alphabet, c'est peut-être beaucoup pour des élèves. Grâce à lui, les études scripturaires, toujours honorées à Saint-Sulpice, y acquirent une prééminence que n'ont pas acquise proportionnellement les autres branches de la théologie classique. Le Hir, comme tous les vrais savants, avait beaucoup écrit, mais presque rien publié, par modestie, dit-on ; mais puisque la modestie ne l'empêchait pas de professer de vive voix, comment pouvait-elle l'empêcher de professer par écrit, mode d'enseignement plus modeste et plus efficace. Nous croirons plutôt qu'il manquait dans son esprit, de cette décision courageuse qui fait, d'un humble prêtre, un écho puissant des doctrines saintes. Quand

Le Hir

il vit cependant l'Église attaquée par ces démons déchaînés sous l'empire, il consentit à écrire quelques articles pour les *Études religieuses* des jésuites et pour la *Revue critique* de l'histoire. Le Pape Pie IX l'avait inscrit parmi les théologiens du Concile, lorsque Le Hir mourut en 1868. La mort l'empêcha de donner à la science exégétique l'essor dont elle a si besoin en France. Son confrère Granvaux a publié, depuis sa mort, les *Études bibliques*, 2 vol. in-8° contenant les articles de Le Hir en réponse aux impies comme Renan et Bunsen ; puis successivement d'autres volumes sur Job, sur les Psaumes et sur les Prophètes, livres estimables, mais plus ou moins stériles, comme toutes les œuvres posthumes. Le Hir était sans doute bon français, mais il n'était pas gallican : *Rara avis in terris alboque simillima corvo.*

Darras 57. Un nom que le lecteur ne nous pardonnerait pas d'omettre est celui de Darras. Joseph Epiphane Darras était né à Troyes vers 1825, d'une famille d'origine étrangère. Au terme de ses études, il était professeur de seconde; l'éloge historique de Mgr de Boulogne, victime du premier empire, éloge prononcé à la distribution des prix, valut à l'abbé Darras, une disgrâce sous le second empire, de la part d'un évêque qui avait quatre cœurs dans ses armes et qui aurait pu se contenter d'en avoir un. Darras devint précepteur du prince Eugène de Bauffremont et dès lors sa vie fut partagée entre Brienne et Paris, séjour alternatif de la famille. Après l'éducation du jeune prince, Darras resta l'hôte de la famille et mourut à l'âge de 54 ans. Darras était un homme de talent, un ardent et minutieux travailleur, avec cela un esprit créateur arrivé promptement à sa maturité; quant au fond des idées, il était tout romain et très dévoué au Saint-Siège. Au concile, il avait été le secrétaire de la réunion épiscopale qui se tenait au Séminaire français. Pour ses débuts littéraires, il avait traduit de l'italien, pour Migne, la *Storia del Concilio Tridentino* du cardinal Sforza Pallavicini, en 3 vol. et écrit, d'une plume délicate, la *Légende de Notre-Dame*, opuscule d'une admirable fraîcheur, où se reconnaît, avec une touche originale, l'influence de Montalem-

bert. Darras n'avait pas étudié l'histoire au grand séminaire de Troyes; il voulut se l'apprendre; et, pour s'en instruire, il s'entoura de tous les livres en vogue qui en parlaient et écrivit lui-même son *Histoire abrégée de l'Église catholique*, divisée par lui en huit époques et ramenée à la succession des Pontifes Romains, division pratique favorable à l'établissement des synchronismes. Ce livre, fait un peu à la manière des mosaïstes, par des pièces rapprochées, mais écrit d'une plume sympathique, attira également, par son style et par ses idées, les préférences du clergé français. L'abbé Darras, encouragé par le succès, se mit aussitôt à la composition d'une grande histoire de l'Église, et, pour l'écrire, étudia aux sources de la plus haute érudition. Son ouvrage rédigé dans le même plan que l'histoire abrégée, comprend en plus, la préparation Évangélique depuis les origines du monde. Lié d'amitié avec les plus grands savants de notre époque, abondamment fourni des richesses de la science, Darras, le premier depuis Fleury, étudia consciencieusement et à fond tous les siècles de l'histoire. Lorsqu'une époque avait été percée à jour, il en décrivait successivement toutes les parties, se faisant scrupule de rien négliger, et, à l'occasion, à tort, selon nous, acceptant la controverse du jour, qu'il eut mieux valu prévenir ou dédaigner. De là, dans son livre, un développement plus considérable qu'il n'avait prévu et l'impossibilité pour lui d'en voir la fin. Son histoire inachevée comme celle de Baronius, n'en offre pas moins, avec Rohrbacher et dans le même esprit, un travail très approfondi, très complet, aussi littéraire que savant. La postérité, juste et digne, placera Darras à côté des grands historiens et le saluera comme un émule de Baronius.

Le continuateur de Darras, Jules Bareille, compatriote de l'éditeur Vivès, avait donné des soins aux grandes éditions de cette maison importante, notamment à Louis de Grenade, à Saint Jean Chrysostome et à Saint Jérôme; il avait traduit de l'espagnol les *Lettres à un sceptique* et les *Mélanges* de Balmès; composé le roman d'*Emilia Paula* et l'histoire de saint Thomas

d'Aquin, lorsqu'il accepta la lourde charge de continuer Darras. Un continuateur n'est pas un créateur; par la force des choses, il est condamné à rester inférieur à son devancier; l'opinion, acquise en tout état de cause, à celui qui n'est plus, rend plus ingrate encore la tâche de continuateur. Bareille ne se résigna pas moins courageusement à ce rôle ingrat; dans un laps de temps suffisamment court, il composa sept volumes. Les possesseurs de ces volumes lui en doivent de la reconnaissance ; mais personne ne lui en doit plus que le prêtre appelé à recueillir son héritage.

Les voltigeurs

58. En rendant hommage aux écrivains ecclésiastiques, nous ne devons pas oublier les voltigeurs. A leur tête, nous citons Hilaire Oudoul, homme que son talent prédestinait à toutes les grandeurs et que sa modestie confina à Buzançais, dans l'Indre, où il mourut en 1851. Curé d'une paroisse de 5000 âmes, Oudoul trouva des loisirs pour composer trente ouvrages, classiques de séminaires, de presbytère, vie de saints, livres de science historique et théologique. Entre autre, il opina pour l'organisation canonique de la discipline en France. Le clergé n'est plus un ordre dans l'État, mais il en est un dans l'Église, et il l'est par le droit. L'absence de droits reconnus et respectés constitue une monstruosité si énorme que l'esprit a horreur de s'en représenter l'image. Cette absence de droits est fâcheuse ; on doit lui reprocher les torts qu'elle encourt et lui opposer le droit qu'elle méconnait. Lorsque vous parcourez les écrits des Pères, vous êtes frappé de tout ce qu'ils ont écrit à l'honneur de la discipline. Il la faut *en toute unité*, dit un vieil oracle ; *Una debet disciplina per omnes Ecclesias custodiri.* Il la faut sous peine d'avilissement, dit le grand évêque d'Hippone : *Ne, per solutionem disciplinæ, crescat nequitia.* Il la faut en unité avec Rome, notre mère et maîtresse, dit saint Ambroise : *In omnibus sequi Romanam Ecclesiam.* Et toutes ces nécessités sont des devoirs, ajoute saint Irénée : *Ad hanc enim, propter potiorem principalitatem, necesse est omnem Ecclesiam convenire.* En conséquence de ces devoirs impérieux, il n'est permis, dit le pape S. Sirice,

à aucun prêtre, d'ignorer les saints canons : *Nulli sacerdotum canones liceat ignorare.* Et l'Église gallicane elle-même, dans ses fameux articles de 1682, entendait lier, par les canons, même le Pape. D'où la conséquence forcée que si le Pape doit être lié, à plus forte raison les évêques, les prêtres et les fidèles. Or, à présent, il n'y a plus de droit reconnu. Devant un tel arbitraire, ne peut-on pas dire avec Pacca : « Tout le chapitre sera composé des favoris de l'Évêque, toutes les cures en seront remplies ; alors l'épiscopat sera un petit état oriental où la contradiction, la remontrance n'auront plus lieu. La *dominatio in cleris*, dont saint Paul avait une si grande aversion, sera la plus chère prérogative des évêques. Ce pouvoir donné aux évêques est contre toutes les règles du droit canonique. (1) »

Un autre vaillant soldat fut Joseph Meslé, né à Saint-Méen en 1788, curé de Notre-Dame de Rennes, mort en 1875. Ce bon pasteur fut une des gloires contemporaines du presbytère; il y ajouta un esprit très laborieux, très résolu et qui lui fit dire son mot sur les affaires du temps, presque toujours un mot décisif. On lui doit dix-sept ouvrages, la plupart destinés à la sanctification du peuple fidèle, principalement par la consécration des mois de l'année chrétienne, les confréries et les dévotions. Ce qui le fait entrer dans l'histoire, ce sont les lettres qu'il adressait aux journaux, depuis 1830 jusqu'à sa mort, sur toutes les questions du jour. Philosophie, Théologie, liturgie, liberté d'enseignement, droits de la presse pour des laïques dans la controverse, question des classiques, défense de l'*Univers* et des catholiques militants : il toucha à tout avec clairvoyance, fermeté, courage et généreuse résolution. Ses lettres, invariablement au service de la bonne cause, ne peuvent qu'honorer sa mémoire.

Parmi les prêtres qui accentuèrent le plus heureusement le caractère romain de leur physionomie religieuse, il faut citer encore l'abbé Réaume. Alexandre Réaume, né aux Ecrennes en 1809, prêtre en 1833, successivement curé de Tourzon et de

(1) *Mémoires sur les affaires d'Allemagne*, p. 207, Note.

Mitry, enfin chanoine de Meaux, débuta par le *Guide du jeune prêtre, dans ses rapports avec le monde*, écrit fort sage et très spirituel. Le bon curé donna ensuite, pour le bien de sa paroisse, un ouvrage sur les fins dernières et un sur le sacrement de pénitence. Chanoine, offrant un exemple dont les chanoines ne sont pas coutumiers, il publia, en 3 volumes une *Histoire de Bossuet* où il releva toutes les erreurs et toutes les appréciations fausses de l'évêque d'Alais, écrivant sous la consigne de Saint-Sulpice. Très militant d'esprit, très décidé par caractère, Réaume opina fortement, plusieurs fois, dans les journaux notamment pour la souscription en faveur du concile : « Rien n'est changé depuis 200 ans, dit il, dans les évolutions du parti gallican; rien ne l'appaisera; rien ne le réconciliera. S'il veut le silence, c'est parce que le silence sert ses intérêts; c'est parce que la force lui manque. Le jour où elle lui sera donnée, le silence ne lui suffira plus, il lui faudra notre mort. Et le pied sur la pierre sépulcrale de ses ennemis vaincus, le libéro-gallican se mettra à forger des chaînes plus dures encore que celles dont j'ai compté les anneaux. » Réaume mourut en 1872 : c'était un des plus humbles, mais des plus braves soldats de la Chaire Apostolique.

Un autre soldat, qui fut aussi un savant, Jean-Claude Gainet était né à Baumolte près Vesoul en 1805. Élève de Blanc et de Gousset, vicaire à Gray en 1830, puis curé au doyenné de Dampierre sur-Salon, Gainet avait conçu l'idée de constituer en institut scientifique, tous les curés de sa circonscription. Exilé volontaire, il devint, près Reims, curé de Cormontreuil et s'y créa une bibliothèque de livres anciens, telle qu'il en existe peu, s'il en existe, dans les presbytères. Bibliophile, Gainet débutait en 1844, par un volume *De la moralité dans ses rapports avec l'ordre politique et civil;* en 1851, il continuait par un *Essai critique* sur les travaux historiques de Guizot, livre très bien fait, supérieur aux ouvrages analogues d'Aubineau et de Gorini, parce qu'il est complet. Entre temps, Gainet composait, pour l'abbé Migne, avec l'abbé Poussin, les Dictionnaires d'ascé-

tisme et de patristique. Cependant, courant sur les brisées des savants du XVIe siècle, Gainet réunissait lentement les matériaux de son œuvre principale, *la Bible sans la Bible*, en 5 volumes qu'il publiait, en 1867, aux applaudissements du monde chrétien. En 1872, Gainet, qui avait toujours dit volontiers son mot dans les feuilles publiques, publiait une brochure sur *l'Enseignement public en France comme cause principale de la crise actuelle;* en 1873, il donnait les *Questions préliminaires de la loi sur l'enseignement public;* en 1876, un gros volume de 600 pages sur *l'Accord de la Bible avec la Géologie*; un peu plus tard, un volume sur le *Déluge* où il dresse un inventaire magnifique du Diluvium, et un volume sur la Chine, pays mystérieux qui avait attiré l'attention de ce ferme esprit. Octogénaire, Gainet s'occupait de revoir *la Bible sans la Bible* et de lui on pourra dire : *Dum adhuc ordirer, succidit me.*

Un soldat qui parvint à la mitre, Louis-Auguste Delalle était né à Revin en 1800, d'une pauvre famille qui émigra en Lorraine. Successivement professeur de philosophie et de théologie, aumônier de régiment, chapelain des Invalides, administrateur de Saint Germain-des-Prés, curé de Toul, vicaire général de Nancy, vicaire de la grande aumônerie à Paris, évêque en 1855 à Rodez, il figurait avec honneur au concile et mourut en 1871. « C'est un type de prélat, » disait le nonce; en effet, Delalle avait revêtu toutes les formes de l'activité sacerdotale et avait excellé partout. Collaborateur de *l'Univers* à ses débuts; traducteur de Saint Alphonse de Liguori avec Badiche et Bousquet; éditeur littéraire des deux ouvrages de son ami, l'abbé Dieulin, *Le bon curé au XIXe siècle*, et le *Guide des curés;* auteur d'un cours élémentaire de philosophie et d'un *Cours de controverse catholique* en quatre volumes, il laisse encore un volume de mandements écrits de cette plume piquante et décisive qu'on ne voit pas toujours à la main des évêques. On avait remarqué particulièrement sous l'empire, son mémoire contre l'interdiction du Syllabus et sa lettre contre les deux volumes de Maret, le théologien de la cour, lettre où l'évêque

montre l'identité des doctrines de Maret avec les erreurs des plus détestables hérétiques. Pour lui témoigner sa mauvaise grâce, l'empire fit poursuivre la semaine religieuse de Rodez; le rédacteur dut comparaître ; l'évêque vint aussi et sur présentation d'un fauteuil, répondit qu'il voulait s'asseoir à la place d'honneur, au banc des accusés. C'est de lui qu'est cette belle parole : « Pour arriver jusqu'à mes prêtres, il faudra me passer sur le corps. »

Autres écrivains

29. Je cite, ici, en courant, parmi les écrivains ecclésiastiques dignes de mémoire : Cormenin-Timon, qui défendit avec courage et avec esprit, dans vingt pamphlets, la cause de l'Église; François Danjou, Coussemaker, Vincent, Raillard, Cloet, Bonhomme, Alix, Lambillotte, qui s'occupèrent spécialement de la restauration du plain-chant grégorien; les abbés Paramelle et Richard, qui excellèrent dans l'art de découvrir les sources; Jean-Marie Audin, l'érudit et pittoresque historien du protestantisme; l'abbé Christophe, l'historien des Papes du XIVe et du XVe siècle; Louis Dubois, l'historien de Morimond et de l'abbé de Rancé; Eugène de Genoude, écrivain légitimiste; Alphonse Gratry, philosophe qui alliait la science à l'idéalisme; Frédéric Ozanam, éloquent historien des temps barbares et du moyen âge; Achille Guidée, jésuite, biographe de ses frères en religion; Charles Sainte-Foi, traducteur de plusieurs ouvrages allemands et auteur de plusieurs bons livres; Théophile Foisset et Cochin, lieutenants libéraux d'Alfred de Falloux; Graveran, évêque de Quimper et le cardinal Villecourt, voués à toutes les bonnes œuvres de la plume; les abbés Godard et Poullet, écrivains morts à la fleur de l'âge; Jasmin, poète provençal; le chevalier Drach, rabbin converti, éditeur de la Bible, auteur de *l'Église et de la synagogue*, un ignorant qui ne savait que quinze langues; le Père de Ravignan, prédicateur de Notre-Dame.

Nous donnerons, ici, en passant, une marque d'estime et de reconnaissance, à Jules Goudon, traducteur de Newman, historien du mouvement catholique en Angleterre; à Edouard de

Hornstein, précepteur à Paris, auteur d'ouvrages vraiment précieux sur l'*Eglise enseignante* et les *doctrines catholiques*, sur les *Sépultures*, les *Cimetières* et la *Crémation*; plus spécialement à Pierre Bélet, traducteur d'un grand nombres d'ouvrages allemands. Pierre Bélet, né près Porrentruy en Suisse vers 1830, commença ses études de théologie à Langres et les termina à Besançon. Prêtre, il voulut consacrer sa vie exclusivement à des traductions françaises d'ouvrages allemands. Dans ce dessein, il publia, pendant plusieurs années, les *Archives théologiques*, revue où il reproduisait les plus sérieux articles des revues d'Allemagne. De plus, il traduisit successivement l'*Esprit du Christianisme* de Staudenmaeir, la *Théologie pastorale* de Sailer, la *Dogmatique* de Schéeben, la *Morale* de Pruner, le *Droit canon* de Vering, l'*Histoire* de Mœhler, l'*Histoire* d'Hergenrœther, le *Catéchisme* de Schmid, les *Sermons* du P. Wéninger, des écrits de Kaiser, de Ketteler et d'une foule d'autres auteurs. Dans tous ces ouvrages, le traducteur ajoute souvent des notes rectificatives ou des développements. On ne peut pas contester la compétence de Pierre Bélet.

Nous citerons encore parmi ceux qu'il n'est pas permis d'oublier ou de dédaigner : Maurice de Bonald, qui s'est illustré en défendant, contre les libéraux, la vraie nature des concordats; Georges Darboy, fusillé à la Roquette, traducteur de saint Denis l'Aréopagite et de l'Imitation de Jésus-Christ, auteur d'une Histoire de saint Thomas Becker, et de plusieurs volumes sur les saints personnages des deux Testaments; Joseph Drioux, traducteur de la Somme de saint Thomas, auteur d'une histoire de l'Eglise et de cours classiques; — Isidore Goschler, traducteur du Kirchenlexikon de Fribourg; — Emile Castan et, le doyen Maistre, historiens érudits des premiers temps de l'Eglise chrétienne; — l'abbé Bénard, auteur d'une histoire de la Bible et d'un grand cours d'homélies pastorales; — les abbés Bernard et Méthivier, auteurs d'écrits destinés au peuple des campagnes et aux ouvriers des villes; — Isidore Mullois, brave homme qui eut son jour d'utilité et presque de célébrité; — Théophile Piot,

auteur d'un cours de science patristique; — le chanoine Davin, l'historien de saint Grégoire VII, persécuté par les catholiques libéraux comme l'ont été plus ou moins tous les bons soldats; le comte de Champagny, l'historien des Césars jusqu'à Constantin; Charles Périn, si recommandable pour ses ouvrages d'économie politique; Charles Gérin, si laborieux investigateur des méfaits du gallicanisme; le P. Félix, jésuite, le légataire des conférenciers de Notre-Dame et Monsabré, son digne successeur; Bergier, Maire et Thiébaud, les défenseurs de la liturgie romaine contre le Card. Mathieu le P. Paul Perny, pro-vicaire du Kouy-Tcheou, éditeur des *Vestiges* du P. Prémare, auteur de deux *Grammaires* et d'un *Dictionnaire chinois*, l'émule de Bonnetty par la publication des *Nouvelles annales de philosophie catholique;* — Mgr Jacquenet, évêque d'Amiens, le biographe des missionnaires-martyrs de la Franche-Comté, l'intègre et insigne historien du séminaire de Besançon; — Mgr Paul Guérin, camérier, traducteur de Milton, biographe de saint Philippe Néri, laborieux et savant auteur des Petits Bollandistes, de la somme des Conciles et de plusieurs autres ouvrages; — Alfred Nettement l'historien de la littérature française et de la Restauration; les abbés Blanc, Rivaux, Delacroix, Doublet, Richou, auteurs d'histoires abrégées de la sainte Eglise; le chevalier Artaud de Montor, l'historien des Papes et Tullio Dandolo, son éloquent émule; — Mgr Mislin, précepteur des princes autrichiens, auteur d'une savante description de la Terre Sainte et Victor Guérin, son rival; — Edouard Chassay, auteur d'ouvrages pour la direction de la femme chrétienne et de savantes réfutations des erreurs les plus répandues en France et en Allemagne; Louis Rigollot, le véritable éditeur des Bollandistes, l'auteur des tables de cette immense publication; Léon Gautier, de l'Institut, éditeur de la *Chanson de Rolland*, auteur des *Epopées françaises*, *de la Chevalerie* et de plusieurs opuscules d'apologétique; les cardinaux Donnet et Giraud, célèbres, l'un par son éloquence, l'autre par la bonhomie apostolique de ses lettres; Charles Gay, évêque

d'Anthédon, coadjuteur du cardinal Pie, assez riche de son fond pour partager les rayons de sa gloire, auteur d'ouvrages sur les vertus chrétiennes, sur les vertus monastiques, sur les devoirs des mères, ouvrages mystiques qui placent leur auteur à côté du P. Faber; François de la Bouillerie, coadjuteur de Bordeaux, auteur de précieuses méditations sur l'Eucharistie, restaurateur du symbolisme chrétien et disciple authentique de saint Thomas dans l'étude de l'homme; Jean-François Landriot, archevêque de Reims, prédicateur des vertus féminines, auteur de nombreux ouvrages où les citations, cousues l'une au bout de l'autre, tiennent la plus grande place et se répandent trop pour permettre la profondeur; le P. Perraud, l'historien de l'Oratoire et de l'Irlande en deuil, prédicateur de panégyriques d'une contestable justesse et d'une plus contestable convenance; Henri Perreyve, le Bennoni des libéraux, une fleur morte pour s'être mise à fruit trop tôt; Louis Besson, le biographe, un peu fantaisiste, des saints de la Franche-Comté, historien fort sujet à conteste; Louis Moreau, traducteur de saint Augustin, auteur de considérations sur la vraie doctrine; Elie Méric, apologiste en philosophie, panégyriste en histoire et trop préoccupé de rhétorique; Emile Bougaud, évêque de Laval, historien de sainte Monique, de sainte Chantal, de Marguerite Marie, auteur d'une démonstration catholique où le P. At a justement relevé toutes les illusions du plus dangereux libéralisme; Sophie Swetchine et Eugénie de Guérin, deux femmes qui, par leurs lettres, ont marqué dans la littérature; Frédéric Godefroy, après Villemain, Gérusez, Nisard, Demogeot, Brunetière, Follioly, digne historien de la littérature française et savant auteur d'un Dictionnaire de notre ancienne langue; le P. Lescœur, auteur d'une *Théodicée chrétienne* tirée des Pères de l'Eglise et de plusieurs volumes de Sermons; Th. Henri Martin, savant qui rêvait une histoire des sciences dont il n'a publié que des fragments; Léonard Bertaud, évêque de Tulle, la tradition vivante de l'Eglise catholique parlée avec toute la poésie du ciel; le P. Roux, qui n'eut qu'à se montrer pour faire croire qu'il avait du

génie; Armand de Pontmartin, l'émule de Saint-Beuve; Anatole de Ségur, Postel, Craven de la Ferronays, Terris, que je cite en courant; les deux frères de Riancey, appréciés pour leur zèle dans la défense de l'Eglise; Théodore Rambouillet, controversiste solide et excellent traducteur des Evangiles, travestis depuis par Lasserre; Irénée Depéry, évêque de Gap, connu par des travaux d'érudition et par un grand zèle épiscopal; et Charles-Emile Freppel, savant professeur, vaillant orateur, intrépide évêque, dont il faudrait parler, s'il avait achevé sa course, comme on parle des Basile et des Athanase.

Wiseman 60. Pendant le pontificat de Pie IX, l'Angleterre fournit à l'Église plusieurs écrivains de marque; le premier est le cardinal Wiseman. Nicolas Wiseman naquit à Séville en 1802, d'une famille irlandaise. Dès l'âge de cinq ans, il revint dans sa patrie et y commença ses études qu'il devait terminer au collège anglais de Rome. Prêtre en 1825, professeur au collège anglais et à l'Université de Rome, supérieur du collège anglais, coadjuteur de Mgr Walsh, en 1838, archevêque de Westminster en 1850, puis cardinal, il devait mourir en 1864. Wiseman contribua, pour une grande part, au mouvement catholique en Angleterre, mais il brilla surtout comme savant. On lui doit entre autres les *Horæ Syriacæ*, recueil de dissertations sur des sujets relatifs aux églises orientales; les *Discours sur les rapports de la science avec la religion révélée*, ouvrage où l'auteur montre un savoir encyclopédique; les *Conférences sur les cérémonies de la semaine sainte à Rome*, étude de liturgie et d'esthétique du meilleur goût; des discours sur les points controversés entre catholiques et protestants, ouvrage où l'orateur met à nu la faiblesse dogmatique du protestantisme; des sermons sur Notre-Seigneur Jésus-Christ et la sainte Vierge, prêchés dans les églises de Rome; une série d'articles publiés dans la Revue de Dublin et réunis plus tard sous le titre collectif de *Mélanges;* enfin *Fabiola* ou l'Église dans les catacombes, roman historique ou tout est vrai sauf la fiction qui sert de cadre au roman. Les Démonstrations Évangéliques de

Migne ont reproduit la plupart des œuvres de Wiseman ; il est profondément regrettable qu'on n'en ait pas formé une édition complète; elles n'eussent pu qu'augmenter le crédit et l'influence de l'auteur. « Le cardinal Wiseman, a dit Pie IX, a été, pour l'Angleterre, l'homme de la Providence.

61. A côté du cardinal Wiseman, il faut placer le cardinal Newman. John-Henri Newman, né en 1805, appartint jusqu'en 1845, à l'Eglise établie par Elisabeth. Doyen du collège d'Oriel à Oxford et curé de Sainte-Marie, il s'occupait à étudier les Pères des quatre premiers siècles pour en faire des partisans des 39 articles; cette étude sincèrement faite, l'obligea de confesser que l'Eglise primitive, ce n'était pas l'Eglise d'Elisabeth, mais l'Eglise de Rome. Logique avec courage, Newman se démit de ses charges et dignités protestantes pour abjurer ses erreurs et revenir au giron de l'Eglise catholique. En 1846, il se rendait à Rome avec Dalgairns et Saint-John, reprenait en sous-œuvre ses études de théologie, et, ordonné prêtre, entrait à l'Oratoire de saint Philippe, avec le dessein de l'importer en Angleterre. Newman établit l'Oratoire d'abord à Birmingham, puis à Londres, en 1849. Un procès qu'il eut à soutenir à propos d'un apostat, essaya vainement d'ébranler son crédit et de diminuer le coup porté à l'anglicanisme par la conversion d'un homme de cette valeur. Après ce procès, nommé président de l'Université catholique de Dublin, Newman s'occupa de l'organisation et de l'administration de cet établissement. Parmi les nombreux ouvrages de Newman, nous citerons seulement la *Théorie de la croyance catholique*, l'*Histoire du Développement de la doctrine chrétienne*, les *Conférences adressées aux catholiques et aux protestants*, les *Conférences de l'Oratoire de Londres*, le *Christianisme travesti par ses ennemis* et l'*Histoire de mes opinions religieuses et de leur développement*. En traduction, ces livres manquent de clarté et d'attraits; le fond des idées, habituellement juste, n'a pu manquer d'impressionner les auditeurs anglais à qui s'adressent les discours. Newman, est, après Wiseman, un grand convertisseur; on lui a reproché une cer- Newman

taine teinte libérale et quelques traits hostiles à l'infaillibilité des pontifes romains. Léon XIII l'a créé cardinal.

Manning 62. Après Newman et Wiseman, l'homme important de l'Angleterre, c'est le cardinal Manning. Henri-Edward Manning naquit à Totteridge-House, comté de Hertford en 1808, d'une famille protestante. Elevé au collège aristocratique d'Harrow, fellow de Merton-Collège, il fut pourvu, vers 1833, d'un bénéfice et devint, en 1840, archidiacre de Chichester. L'affaire de Gorham, qui niait l'efficacité du baptême, succédant à la nomination du socinien Hampden à une chaire d'Université, préludant à l'affaire Colenso, d'où l'on voit émerger l'athéisme, fut, pour Manning, comme pour Newman, le coup de grâce : il se convertit en 1851. Le Pape l'appela à Rome où il resta trois ans. En 1854, il revenait en Angleterre avec le désir de travailler à la conversion des protestants et la pensée d'établir les Oblats de saint Charles. Prévôt de Westminster en 1859, protonotaire en 1860, il fut appelé, en 1865, à la succession du cardinal Wiseman. Par ce choix, Pie IX montra qu'il se connaissait en hommes. Wiseman, né catholique, avait l'esprit plus profondément orthodoxe; il y a en lui du Bède et de l'Augustin; Newman était plutôt un érudit ingénieux et un controversiste ardent, parfois excessif; Manning est plutôt un théologien philosophe, un esprit compréhensif et synthétique, qui se rend maître de la vérité en conquérant et qui l'emporte de même. On ne résiste pas à Manning. Manning, comme tous ceux qui pensent, a beaucoup écrit. Nous citons des Discours sur l'éducation chrétienne et sur des sujets ecclésiastiques; un traité du pouvoir temporel des vicaires de Jésus-Christ, des opuscules sur les fondements de la foi et le rôle du Saint-Esprit; une histoire du Concile du Vatican où Manning exerça une grande influence. Pour Manning, comme pour Newman et Wiseman, il est fort à souhaiter que ses œuvres, traduites par une plume vraiment française, soient réunies en collection : c'est une dette envers la postérité. Ce qu'on admire en étudiant les vies de ces prélats, c'est l'extension du mouvement de retour à l'unité Ro-

maine. « Ce siècle ne finira pas, écrivait J. de Maistre, avant que la messe n'ait été dite à Sainte-Sophie de Constantinople et à Saint-Paul de Londres. » La dissolution de l'anglicanisme autorise ces espérances; et l'action toute puisssante de la charité divine peut les réaliser.

63. L'Angleterre donnait alors, à l'Eglise catholique, un personnage de plus modeste condition, mais de plus grande influence, c'est l'écrivain mystique Faber. Frédéric-William Faber, né en 1814, dans un presbytère du comté d'York, descendait d'une famille française réfugiée en Angleterre après la révocation de l'Edit de Nantes. Ses premières années furent marquées par une grande pureté de vie et une certaine dévotion à la sainte Vierge, qui lui vint comme naturellement de l'Evangile et se développa, moins par l'enseignement direct, que par la réflexion aidée de la grâce. Le cours de ses études le conduisit successivement à Harrow et à Oxford; mais le premier sentiment qu'il éprouva, en présence du puséïsme, fut plutôt l'horreur qui le rejeta vers le radicalisme de Calvin. Le mouvement d'Oxford voulait ramener l'Eglise établie par la loi anglaise, aux institutions de l'Eglise Apostolique. Ce mouvement n'était pas une simple réaction théologique ; il se compliquait de divers autres courants. Par une disposition de la Providence, le goût des recherches historiques et archéologiques, ainsi que les tendances poétiques et littéraires vinrent augmenter sa force. Faber se livra d'abord à la poésie, aux applaudissements de Wordsworth ; puis il prit le parti de s'attacher au ministère paroissial. Une fois ordonné à la manière anglicane, il partit, par la France, en Grèce et à Constantinople, pour revenir par la Hongrie et l'Allemagne. Au retour, il fut curé d'Elton et enseigna l'anglicanisme à sa manière. Son idée était que l'anglicanisme avait ressuscité en grande mesure l'enseignement, mais non le caractère moral des premiers siècles, parce qu'il n'avait pas bien saisi l'idée de catholicité. Ce qui lui déplaisait chez les théologiens de sa communion, c'était la froideur, l'exposé diffus, l'humilité menteuse, la frayeur du mysti-

Faber

cisme, le vide de la pensée, l'aversion aveugle contre Rome et l'absence générale des caractères de l'enfance catholique. Un second voyage mena le curé d'Elton en France et à Rome, et accrut d'autant ses observations. Un mouvement intérieur poussait Faber vers l'Eglise ; une vie de saint Wilfrid, avec ses infatigables appels au Pape, prépara prochainement sa conversion. En 1845, lorsqu'il vit le docteur Word, Newman, Dalgairns, Saint-John, Oakeley, Collins, Christie, Stanton, Bowley, abandonner l'Eglise établie par Elisabeth, Faber écouta la voix de sa conscience. En 1846, il revenait à Rome avec Hutchison, converti comme lui et au retour rétablissait à Birmingham, puis à Londres, la communauté de l'Oratoire, dont il devint bientôt supérieur. Dans cette charge, il fut plus ou moins mêlé à tous les évènements du retour à l'unité, qu'il activa par ses prédications, ses prières et ses écrits. Pour sa part, il s'occupa spécialement de l'introduction des livres spirituels, des vies des saints, des cantiques et des dévotions ; lui-même en composa beaucoup. Le P. Faber mourut en 1869, il n'avait que cinquante-cinq ans.

Les œuvres du P. Faber comprennent, outre ses poèmes, ses cantiques et ses lettres, les ouvrages suivants : *Tout pour Jésus*, *Le Créateur et la créature*, *Progrès de l'âme dans la vie spirituelle*, *Bethléem*, *Le pied de la Croix*, *Le précieux sang*, *Le Saint-Sacrement*, *Conférences spirituelles*. Pour compléter son œuvre mystique, à sa mort, le P. Faber avait sur le chantier d'autres ouvrages touchant le Calvaire, le Saint-Esprit, le Cœur immaculé, la Crainte de Dieu : de ce dernier ouvrage, deux chapitres étaient terminés : des autres, il n'existait que des notes, trésor de pensées et de méditations qu'une main pieuse a liées en gerbe. Le P. Faber restera comme un des grand écrivains ascétiques de notre époque ; il semble placé au seuil des temps nouveaux, comme saint François de Sales fut placé au lendemain du moyen âge. Lui-même disait : Qu'il essayait de mettre en harmonie l'ancienne spiritualité de l'Eglise avec la moderne, en donnant peut-être une certaine préférence à la première. »

Le P. Cardella, jésuite, recommanda chaudement ses œuvres dans la *Civilta cattolica*; « L'éloge des ouvrages spirituels du P. Faber, dit-il, peut se résumer à dire que ce beau langage, conception d'une belle intelligence, n'a pu arriver sous la plume qu'après avoir passé par les feux d'un cœur plus admirable encore. S'il fut remarquable par les dons variés de la parole, de l'esprit et du cœur, il le fut encore davantage par la fusion de tous les talents. Parmi les écrivains ascétiques, combien n'y en a-t-il pas d'incomplets, les uns perdant en chaleur et en onction ce qu'ils gagnent en hauteur de pensée; les autres que trouveraient le chemin de l'âme et du cœur, sans une déplorable vulgarité, rebutante pour les âmes élevées; d'autres enfin qui ont chaleur et solidité, mais sans agrément, sans grâce, sans élégance, sans charme de diction? Mais de chacun des volumes du P. Faber, on peut dire que c'est à la fois une œuvre littéraire et ascétique; une œuvre de grande intelligence, de grand cœur, de grand talent, une œuvre d'art accomplie où la grâce a vivifié et perfectionné une excellente nature. » Dom Guéranger, bon juge, écrivait dans le même sens : « Le P. Faber réunissait en lui plusieurs des qualités qui font le véritable écrivain spirituel, — la sainteté de vie, la connaissance des choses divines, l'expérience des opérations de la grâce en lui-même comme dans les autres. Une solide théologie lui permettait de parler dignement des mystères; une foi rigoureusement orthodoxe guide son esprit en évitant les écueils, l'étude approfondie et raisonnée des ouvrages mystiques et ascétiques de toutes les écoles dirige sa course assurée dans le monde du surnaturel; une connaissance intime de la vie des saints lui révèle les secrets de la grâce et une complète humilité l'accompagne dans toute sa carrière d'écrivain spirituel. Il n'y a pas une page du P. Faber, qu'elle soit sévère ou brillante, qui ne laisse voir le saint, l'homme qui n'a pas écrit une seule ligne pour se faire valoir ou se recommander (1). » Le cardinal Pie l'appelle « une des lumières les plus vives et

(1) PHILPIN DE RIVIÈRES, *Vie et lettres du P. Faber*, passim

les plus pures de l'Église contemporaine. » Pie IX « approuve et félicite ceux qui ont entrepris la publication des œuvres du brave P. Faber et bénit le traducteur. » De tous ces témoignages on doit conclure que le P. Faber est le plus grand écrivain mystique du XIXe siècle, c'est à-dire l'un des plus vraiment grands hommes de son temps. Et l'Eglise, si dévouée à l'Angleterre, lui doit rendre grâce d'avoir produit, en un temps si court, trois hommes puissants pour la conquête des hommes et un autre homme puissant pour les conserver dans la grâce de Dieu.

Le cardinal Dechamps

64. La Belgique fournit à l'histoire, sous le pontificat de Pie IX un homme également illustre par sa science et par sa piété. Victor-Auguste Dechamps, né en 1811 à Melle, dans la Flandre Orientale, fit, avec son frère Adolphe, depuis ministre d'Etat, de fortes études, sous la direction de son père. En 1830, les deux frères Dechamps écrivaient dans l'*Emancipation* et dans le *Journal des Flandres*. Disciple de Lamennais, Victor-Auguste se sépara du maître lorsqu'il tourna à gauche et commença, en 1831, au Séminaire de Tournai, des études de théologie qu'il devait compléter à l'université de Louvain. Prêtre, il entra dans la Congrégation des Rédemptoristes, au couvent de Saint-Trond. Après avoir enseigné, pendant deux ans, la théologie à Witten, près d'Aix-la-Chapelle, il se donna tout entier à la prédication. A Liège, à Bruxelles, à Louvain, à Tournai, à Paris, il obtint de véritables triomphes oratoires. Les fatigues de la prédication épuisèrent ses forces; il partit pour l'Italie en 1847, visita Rome et Naples, eut plusieurs entretiens avec Pie IX, et revint par Vienne et Munich. Alors il fut appelé à la direction d'une maison de son ordre à Tournai. Successivement évêque de Namur, archevêque de Malines, cardinal, il resta, dans toutes les situations, l'homme de la bonté, de la science et du dévouement à la Sainte Eglise. A sa mort, hélas! trop précoce, le cardinal Dechamps laissait la réputation d'un écrivain remarquable, d'un controversiste habile, d'un théologien profond et d'un grand orateur. Dans ses écrits et dans ses discours, il avait réfuté la plupart des erreurs du temps présent. Ses œuvres complètes ne comprennent

pas moins de 18 volumes. On y remarque la *Démonstration catholique de la Révélation Chrétienne;* le *Christ et les Antechrists* ou de la divinité de Jésus-Christ devant les Ecritures, l'histoire et la conscience; *La nouvelle Eve*, souvenirs et prières pour tous les jours du mois de Marie; l'*Infaillibilité et le Concile général*, étude de science religieuse à l'usage des gens du monde ; six volumes d'œuvres oratoires et pastorales; quatre volumes d'opuscules et de mélanges; deux volumes de lettres philosophiques et théologiques. La collection des Œuvres complètes du Cardinal Dechamps mérite une place dans la bibliothèque de tous les ecclésiastiques qui savent lire; après les œuvres du Comte de Maistre, les œuvres du cardinal belge sont de celles auxquelles on aime à revenir, et, suivant un mot classique : *C'est avoir profité que de savoir s'y plaire.* On y trouve, entre autres, contre le gallicanisme et le libéralisme, des considérations bien propres à combattre la nouvelle hérésie et à dessiller les yeux de ceux, plus nombreux qu'on ne croit, qui se sont laissés prendre à ses séductions. Il faut cependant ajouter une réserve : c'est que le cardinal Dechamps abonde trop volontiers dans le sens de l'hypothèse libérale, faute que commettent également la plupart de ses compatriotes. Si l'on ne restreint le champ de l'hypothèse, elle prendra la place de la thèse et un beau jour, sous couleur de tolérance, la Belgique sera tombée jusqu'au cou dans la *gueuserie.* La *Croix*, puis la *Correspondance catholique* représentent, en Belgique, l'intransigeance doctrinale : nous applaudissons de loin à leur bravoure et nous faisons des vœux pour que Théodore Van Doren voie se rallier à ses bannières tous les esprits clairvoyants et vigilants qui veulent effectuer, par la grâce des saines doctrines, le salut de leur patrie.

65. L'Allemagne, depuis sa conversion au Christianisme, a toujours eu, dans les lettres, une place à part; le grand fleuve, le Rhin, centre de la politique, au moyen âge, fut aussi un centre d'écoles, illustrées par d'éminents docteurs. De bonne heure, il se mêla, dans ces écoles, aux profondes et sages doctrines, un levain d'apposition contre Rome. La querelle des investitures y L'Allemagne

fournit une occasion et un prétexte; la rivalité des écoles et des ordres religieux y apporta de nouveaux aliments; peut-être la tournure de l'esprit germanique, volontiers spéculatif et toujours vigoureux, contribuait-elle, par la fécondité de ses ressources, aux controverses et aux oppositions; en tout cas, le faible lien de l'empire ne suffit pas pour comprimer les forces divergentes, dont les empereurs se promettaient peut-être aussi quelques bénéfices. Janssen a raconté combien la fortune de l'Allemagne, à la fin du moyen âge, pouvait prêter flanc aux tentations du bien-être. A la voix de Luther, l'Allemagne du Nord se précipita dans le schisme et dans l'hérésie; elle rompit l'unité de la civilisation chrétienne, et aspira, par les forces non moins que par les doctrines, à la fondation d'un empire protestant, ennemi de Rome par principe. Désormais il y eut, dans la science allemande, deux courants : un courant catholique et un courant spécialement et furieusement anti-pontifical, anti-Romain. La passion protestante se traduisit par des ouvrages dont la note dominante et la résultante se trouvent dans les Centuriateurs de Magdebourg et dans Mosheim. Un peu plus tard, l'influence protestante s'infiltra parmi les catholiques; on vit alors se produire, dans les doctrines, Fébronius, dans les faits, les ponctuations d'Eus et les soi-disant réformes de Joseph II. Lorsque l'Allemagne eut été menacée par la Révolution et labourée par les soldats de Napoléon 1er, il y eut changement de front. Les protestants, dévoyés par les philosophes, devinrent des radicaux; les catholiques, instruits par les malheurs, se rapprochèrent de Rome et ramenèrent à eux, parmi les protestants, tout ce qui ne voulait pas se laisser dissoudre par les acides du radicalisme. On vit, spectacle singulier, des historiens protestants, redevenus catholiques par la courbe du gallicanisme, rendre, aux Papes, une justice que les gallicans même leur refusaient depuis longtemps. Ce fut le jour où Jean de Muller, Herder, Novalis se firent les panégyristes du moyen âge; où Hock exalta Sylvestre II; où Voigt défendit Grégoire VII; où Hurter comprit si bien toutes les grandeurs d'Innocent III, qu'il se fit catholique; où Léopold Ranke,

pour avoir butiné dans les archives de Venise, se trouva en mesure de jeter par dessus bord tous les imbéciles propos qui réjouissaient les protestants depuis trois siècles. Les catholiques, s'ils n'avaient pas prévenu ce changement de front, surent le comprendre et bientôt le dépasser. Aux deux courants qui, autrefois, s'éloignaient de Rome, succédèrent deux courants qui s'en rapprochaient et promettaient de se rencontrer au but. Rome est la ville qui met à l'unisson toutes les âmes; Rome est la capitale de l'Eglise et quand les âmes se rencontrent à Rome, c'est pour s'embrasser. De nos jours, la politique à mis, à cet embrassement, des obstacles; mais les obstacles, nés de la politique, n'ont qu'un jour; et les sympathies, nées de la foi, ont l'éternité.

Dans notre siècle donc, l'Allemagne a été le théâtre d'une renaissance catholique et le berceau de nombreux génies qui ont travaillé à se déprendre des illusions des siècles passés. Tout n'est pas parfait encore; il reste encore une place forte où se claquemurent les préjugés et les passions; mais beaucoup de citadelles ont perdu leurs murailles, et des bastions d'avant-garde ont été mis ras le sol. C'est un mouvement général de science moins catholique de nom que de fait; dont l'avenir pourtant réserve, au catholicisme, tous les bénéfices. Je n'hésiterai même pas à dire que les écrivains allemands aspirent, par la science, à une sorte de prépondérance, analogue à celle que leurs soldats ont conquise par les armes. L'envie est inconnue dans l'Eglise; si la lumière nous vient du nord, nous bénirons Dieu qui, du nord, nous envoie sa lumière. Il est cependant juste de reconnaître que la langue allemande est une langue fermée, dont la science ouvre difficilement la porte à ceux qui ne l'ont pas apprise dès le berceau. De plus, l'esprit allemand a sa personnalité, son caractère, ses tournures, ses tendances, par quoi, il est lui-même et se montre peu susceptible de se rapprocher des autres esprits pour les attirer, s'unir à eux et s'y fondre. Un livre allemand, pour garder tout son crédit et accroître son influence, a besoin de parler français, de se dépouiller un peu de

lui-même pour devenir plus catholique. Le rapprochement du génie germanique et du génie français parait donc souhaitable, pour donner, à l'un, plus de profondeur, à l'autre, plus d'étendue, à tous les deux, plus de force. Rome est la ville qui doit servir de trait d'union à ces génies, effectuer leur mariage et accroître leur fécondité. Le genie, comme la foi, a trouvé, dans Rome, la mère de la civilisation par les travaux d'esprit; parce qu'elle est le siège de Pierre et le trône de son successeur, elle exerce par la suprématie de sa droiture, avec le concours de tous les génies dispersés dans l'univers, cette mission de paître, de régir, de confirmer, d'assister, de soutenir, tout ce qui a besoin ici-bas du secours de Dieu.

Dœllinger

65. Nous devons une courte mention à quelques savants d'Allemagne. Ignace-Amand Dœllinger, né à Bamberg en 1799, venait de recevoir la prêtrise en 1822, lorsqu'il fut nommé chapelain du diocèse. En 1826, après la publication de son premier ouvrage : *La doctrine de l'Eucharistie dans les trois premiers siècles*, il fut appelé à Munich pour y enseigner l'histoire de l'Église. En 1845, il représentait l'université de Munich aux états de Bavière ; en 1851, délégué au parlement de Francfort, il se prononça pour la séparation absolue de l'Église et de l'État. En 1861, il osa se prononcer, aux applaudissements des impies, contre le pouvoir temporel des Papes ; et en 1868, voulut entrer, avec le prince de Hohenlohe, dont il devint le pourvoyeur théologique, dans le mouvement contre la définition éventuelle de l'infaillibilité du Pontife Romain. Après le Concile, rebelle à l'Église, il devint le chef des schismatiques Allemands, connus sous le nom de vieux catholiques, sans doute pour marquer que ce qu'ils font n'est pas nouveau. Sepp, Schulté, Friédrich, Reinkens, Reusch et plusieurs autres le suivirent dans sa rébellion, grands enfants qui se plaignent du despotisme du Pape, prisonnier au Vatican et qui se trouvent à l'aise sous la discipline de Bismarck. On doit à Dœllinger un *Manuel de l'Histoire de l'Église*, analogue à celui d'Alzog et dans le même esprit ; les *Origines du Christianisme*, 2 vol. traduits par Léon Boré ; La

Religion de Mahomet, (1838) ; *La Réforme, son développement intérieur*, 3 vol. in. 8° (1846) ; une esquisse sur Luther et un certain nombre de brochures de circonstance ; *Hippolyte et Callixte*, à propos des *Philosophumena* , *Paganisme et judaïsme*, 4 vol. consacrés à l'étude de l'avènement du Christianisme et complétés par un volume sur les rapports de l'Église avec la synagogue ; *L'Église et les Églises*, titre singulier d'un ouvrage où il se rencontre encore quelque chose de bon. Dans tous ces ouvrages, on trouve des marques d'un esprit mal équilibré, et sous couleur d'impartialité, hostile au Saint-Siège. Les ouvrages de Dœllinger sont d'ailleurs mal composés et d'un homme qui ne sait pas faire un livre. L'érudition est immense, mais mal digérée, incohérente et obscure. Dans ses derniers écrits contre Rome, Dœllinger avait pris pour pseudonyme Janus, personnage à deux faces, destiné à cacher la sienne, mais il se laissa voir et s'est depuis obstiné misérablement dans le schisme : cette obstination est le plus terrible argument contre sa petitesse d'esprit. Dans ses récriminations, Dœllinger a accusé les catholiques libéraux français de l'avoir poussé en avant et de n'avoir pas eu le courage de le suivre, comme il prétend qu'ils l'avaient promis. On découvrira ces mystères plus tard.

66. Georges Philips, né à Kœnigsberg en 1804, de parents protestants, originaires d'Angleterre, fit ses études à Munich, prit ses grades à Berlin et fit, avant de s'engager, un voyage en Angleterre. A son retour, il publia une exposition de l'histoire du droit Anglo-Saxon et une histoire du droit Anglais depuis la conquête normande. En 1828, ses relations avec Jarcke le déterminèrent à embrasser le catholicisme, avec lequel s'accordaient d'ailleurs toutes ses idées sur la philosophie de l'histoire. En effet, dans un premier ouvrage sur les *Principes du droit privé Allemand*, il donne pour base, à toutes les institutions juridiques de l'Allemagne, les principes mêmes de la féodalité ; et, dans son *Histoire d'Allemagne*, traitant particulièrement de la religion, de la constitution et du droit, il se montre l'admirateur du moyen-âge et défend sans réserve l'autorité de

Georges Philips

l'Église et son influence. En 1833, Philips fut appelé à Munich et put y travailler efficacement à la propagation de ses idées. A propos des affaires de Cologne, en 1839, il publia, avec Gœrrès, dans les *Feuilles politiques et historiques*, une définition très solide du droit divin de la sainte Église, et resta dans le mouvement religieux, l'allié des deux Gœrrès, de Dœllinger et de Windischmann. A la chute du ministère Abel, en 1847, nommé conseiller à Landshut, il préféra poursuivre ses travaux historiques. En 1849, il accepta une chaire de droit, à Inspruck et l'échangea, deux ans plus tard, contre une chaire à Vienne. Outre ses précédents travaux, parmi lesquels l'histoire d'Allemagne occupe le premier rang, on doit, à Philips, un écrit sur les *Synodes diocésains* et un traité de *Droit canon* en 4 volumes : c'est le plus important ouvrage de Philips. Philips est, selon nous, le canoniste très orthodoxe, très dévoué à Rome : c'est pour nous un frère de doctrine et un frère d'arme, ou plutôt un maître dont nous faisons devoir de propager les enseignements.

Haneberg

67. Daniel Boniface Haneberg, né en 1816 à Kempten en Bavière, était reçu docteur en 1839 et devenait en 1842, professeur à Munich. Dans la suite il fut pourvu d'une abbaye, Saint-Boniface, et appelé, en 1872, à l'évêché de Spire. Haneberg mourut en 1880 ; le docteur Dœllinger l'appelle la plus haute autorité allemande en matière d'Écriture sainte au XIX siècle : c'est dire beaucoup, mais ce n'est pas trop dire. Dès 1845, Haneberg avait publié une introduction à l'Ancien Testament, ouvrage encore aujourd'hui important; en 1850, il donnait au public, en deux volumes, une *Histoire de la révélation biblique* : c'est son œuvre capitale. Cette histoire s'occupe principalement de la vie intérieure du peuple d'Israël, porteur de la révélation. « C'est pourquoi, dit Haneberg, elle doit montrer ce qui doit influer sur la culture intellectuelle de cette mystérieuse et indestructible nation, ce qui a modifié ses mœurs, introduit dans son sein des erreurs nouvelles, ravivé d'anciennes vérités, hâté ou arrêté son développement politique, religieux et moral à travers

les siècles. Dès lors il faut que, parallèlement au récit des faits, elle raconte l'origine et la destinée des livres qui ont successivement paru au milieu de ce peuple, pour l'instruire et le conduire au terme marqué de Dieu, et qu'elle en parle, non selon la distribution parfois arbitraire de nos éditions bibliques. mais suivant l'ordre chronologique de leur apparition. Si l'historien parvient à établir les rapports intimes des différentes parties de la Bible avec l'action de la Providence et la destinée historique des Hébreux, il justifie par là même, l'autorité dont jouit l'Écriture sainte, autorité que rien n'égale et qu'aucun autre livre n'a jamais obtenu dans le monde. » Goschler, qui a traduit ce livre, le présente comme l'introduction à *l'Histoire universelle de l'Eglise* de Jean Alzog, professeur de Fribourg. L'Histoire de la révélation Biblique doit, en effet, précéder celle de l'Église, dans l'ordre des faits et dans l'ordre des idées, comme la synagogue a été antérieure à l'Église, comme la loi de justice est la base de la loi d'amour. — On doit encore, à Haneberg, un ouvrage publié en 1864, contre la *Vie de Jésus* par Renan. C'est un livre très bien écrit et qui renverse, avec toutes les ressources de la haute science, le brillant mais fragile échafaudage de négations, dressé par le transfuge de Saint-Sulpice, établissement dont il est resté, dans son apostasie, l'admirateur.

68. Joseph Hergenrœther, né à Wurtzbourg en 1824, fut Hergenrœther reçu en 1850 docteur à Munich et nommé deux ans après, professeur d'histoire ecclésiastique dans l'Université de sa ville natale. Au cours de ses travaux de professeur, il se livra, suivant l'usage des bons esprits surtout en Allemagne, à la composition littéraire et historique. Parmi ses publications, toutes importantes et la plupart décisives, il faut citer en première ligne, *Photius, patriarche de Constantinople*, publié en 1867 à Ratisbonne : c'est un ouvrage capital, d'après les sources inédites, il épuise on peut le dire, la matière ; et il est fort souhaitable qu'on le traduise en français et en anglais, pour combattre l'erreur capitale de ce temps-ci, qui attribue, à l'État, tout pouvoir sur la religion. On voit, par l'histoire de Photius, comment cette criminelle

erreur a envahi la société chrétienne. Après *Photius*, le professeur publiait, en 1872, à Fribourg, chez Herder, l'*Église catholique et l'État chrétien*, ouvrage très savant où il traite au point de vue théologique, cette grave question, étudiée dans Photius au point de vue de l'histoire. Cet ouvrage est dirigé contre les Vieux catholiques et répond au Janus de Dœllinger, le Photius manqué de l'Allemagne. Hergenrœther avait déjà combattu ce sectaire par l'Anti-Janus, brochure de circonstance, traduite en Italien par le prélat Taliani, alors auditeur à la nonciature de Munich. En 1886, parait à Fribourg, la troisième édition de l'*Histoire de l'Église*. Les considérations générales sur l'histoire et la préparation évangélique y sont traités fort brièvement ; mais à partir de Jésus-Christ, l'ouvrage se développe selon le plan de l'auteur et pour répondre à son but. Cet ouvrage, beaucoup plus considérable que les travaux analogues d'Alzog et de Dœllinger, se distingue également par la précision des doctrines, l'étendue de l'érudition et l'abondance des citations. A côté du récit des faits se trouvent les renseignements bibliographiques. Pour ne pas empiéter sur des publications parallèles, l'auteur s'étend peu sur la littérature théologique, l'histoire des dogmes et l'archéologie. La *Feuille pastorale* de Cologne loue « la richesse du fond, la précision des détails, l'élévation du point de vue, l'exactitude, la sagacité et la profondeur des jugements » d'Hergenrœther ; il appelle son livre l'*une des expositions, les plus considérables* de l'Histoire de l'Église. Les *Feuilles politiques et historiques* de Munich font remarquer que cette histoire procède d'un grand amour pour l'Église et offre de nombreux matériaux pour entretenir et cultiver ce pieux sentiment. « L'auteur ne pouvait donc manquer d'atteindre, sans effort ni contrainte, l'un des buts les plus élevés et les plus consolants : faire ressortir nettement l'identité de l'Église à toutes les époques avec l'Église primitive et montrer que le germe des institutions ecclésiastiques se retrouve dans toutes les phases de leur développement. » P. Belet traduit cet excellent ouvrage en français. — D'autre part, le professeur Hergenrœther a com-

posé beaucoup de petites brochures et de dissertations savantes. En 1879, il était élevé au cardinalat, nommé préfet des archives secrètes du Vatican : à ce titre, pour répondre aux vœux de Léon XIII, le savant cardinal publia les *Regesta* de Léon X. On espère également le voir publier son histoire de l'Église au XVIIIe siècle.

69. A côté d'Hergenrœther, il faut cîter, avec honneur, Charles-Joseph Héfele, professeur de Tubingue, puis évêque de Rottenbourg. On lui doit une *Histoire des Conciles* qui s'arrête au Concile de Florence; la traduction française, commencée par Goschler, terminée par Delarc, est forte de 11 volumes. Le traducteur la dit composée d'après les originaux; c'est une erreur ou au moins une forte exagération; l'ouvrage a été composé surtout d'après les recueils d'Hardouin et de Mansi. Des critiques ont reproché, à Héfele, de n'avoir pas traduit toujours très exactement les textes grecs; on lui a suscité, là dessus, plus d'une querelle. Au concile, Héfele, qui, dans son Histoire des Conciles, s'était montré favorable à Honorius, fit volte face et l'attaqua, dans une brochure, composée sans doute à la demande de l'opposition. Ce changement, louable s'il était motivé, n'ôte rien à la valeur du livre; il montre seulement que l'auteur manquait un peu de caractère. Un élève d'Héfele, Aloïs Knœpfler, prépare une nouvelle édition de l'Histoire des Conciles et en écrit la suite; dans le premier volume, il cite, en plus, 48 conciles et se réfère, en outre, pour les citations, à Labbe et Cossart. Selon nous, la plus forte objection à faire, non pas contre la véracité, mais contre la vérité de cette *Histoire*, c'est qu'elle est trop faite d'après les imprimés, pas assez d'après les originaux. Nous ne possédons pas encore une bonne collection des Conciles. Les collections anciennes, particulières ou générales, ne sont pas complètes et sont insuffisantes. Nous avons dressé, nous-mêmes, pour les tables de Rohrbacher, le plan d'une collection des Conciles, en les complétant l'un par l'autre, on reproduirait, en 50 vol. in 4°, tout ce qui a été publié sur ces instruments de la tradition. Encore qu'une telle publication fut désirable, il faut confesser Héfele

qu'utile aux études des savants, elle ne serait ni sans défaut, ni sans péril. Binius, Labbe et Cossart, Hardouin, Coleti, Mansi se sont trompés souvent sur les actes des Conciles et sur les textes authentiques des saints Canons. Hardouin était sujet aux visions; Mansi lui-même est souvent l'opprobre de la science chrétienne. En un siècle qui se pique de recourir aux sources, il serait fort à désirer qu'une congrégation religieuse, les Bénédictins de Solesmes, par exemple, se donne pour tâche, la révision radicale de tous les actes de tous les conciles; et recherche, surtout, avec autant de zèle que de savoir, le vrai texte des canons dressés par les évêques et approuvés par la Sainte Église. La tâche irait lentement, mais elle serait définitive. Autrement, si nous continuons de citer, sans réserve, Labbe et Mansi, nous courons risque de tomber dans l'erreur et de faire tort à la Sainte Église. Nous n'entendons point, par ces ouvertures, accuser la mémoire d'Héfele; nous reconnaissons, en toute justice, que son ouvrage a été composé avec science et conscience; et nous dirons, avec le cardinal Hergenrœther, qu'Héfele est le plus grand historien catholique de l'Allemagne, si l'on ne pouvait mettre, à côté de lui, Hergenrœther, Hœfler, Janssen, Pastor et plusieurs autres, parvenus au même degré ou à la veille d'y atteindre.

Janssen

70. Jean Janssen naquit à Francfort, en 1829, de parents pauvres. D'abord il fut ouvrier et ne put faire que par charité, des études pour parvenir au sacerdoce. Tardivement appelé à l'état ecclésiastique, il se consacra au service des ouvriers, ses frères, et se préoccupa de rechercher, dans l'histoire de son pays, les traits relatifs à ces petits et à ces pauvres, dont précédemment se préoccupaient si peu les historiens. On écrivait de gros livres sur les rois, leurs négociations diplomatiques, leurs guerres; on laissait dans l'ombre ces masses populaires qui constituent les nations. L'évolution démocratique de l'Europe moderne n'aura pas eu seulement pour objectif d'appeler les basses classes à des accroissements de liberté et de bien-être, dont elles n'ont trop souvent que le mirage; elle aura encore

agrandi la conception de l'histoire et multiplié les livres qui en éclairent les profondeurs ignorées. Janssen, inspiré par sa charité et par son génie, descendit dans les hypogées de l'histoire allemande, avec le louable dessein d'en décrire les mystères. Pendant des années et des années, il amassa silencieusement les matériaux d'une œuvre dont il n'avait pas encore dressé le plan. D'abord il songeait à raconter toute l'histoire de la civilisation allemande ; puis il se décida à se renfermer dans une période unique, celle de la réforme, et à étudier, dans cette période, une seule question capitale, l'histoire du peuple allemand. De là, un ouvrage monumental et original, parvenu à son sixième volume, ouvrage dont il se publie une traduction française. Nous l'avons examiné sur le texte allemand ; nous avons reconnu une de ces analyses puissantes, comme les allemands savent en faire, un travail de dissection où tous les éléments constitutionnels de la vie sociale sont comptés, mesurés, décrits avec une patience admirable, une érudition prodigieuse et une irréfragable autorité. Le nom de Janssen évoque très justement dans l'esprit le nom de Taine. Le livre du premier est la hache de la Réforme, comme le livre du second est la hache de la révolution française ; l'un excite la colère des protestants, l'autre celle des révolutionnaires : les deux légendes sont attaquées de front et frappées d'un gantelet victorieux. Non pas qu'il n'y ait rien à dire, ni contre l'un, ni contre l'autre : la critique a toujours prise sur ces ouvrages hardiment originaux et courageusement décisifs qui font brèche dans les préjugés et les passions d'un siècle ou d'un pays. Mais cette conception de l'histoire attire d'invincibles sympathies ; cette manière synthétique et compréhensive de l'écrire étonne d'abord, puis accable par l'abondance des informations. Les conclusions subsistent ; il faut jeter aux gémonies de l'histoire, Luther et Mirabeau, génies malfaisants, astres dévoyés que la Providence laisse sortir de leur orbite et précipite sur le monde, lorsqu'elle veut exercer les représailles de sa justice.

71. Constantin de Hœfler, né à Memmigen en Bavière, était, en 1836, professeur à Munich et en 1852, professeur d'histoire uni- Hœfler et Pastor

verselle à Prague. On lui doit : 1° *Histoire des papes allemands*, 1839, 2 vol., c'est un ouvrage important, composé d'après des documents inédits; 2° *l'Empereur Frédéric II*, Munich, 1840 : c'est une attaque contre cet empereur, très vive dans ses expressions, mais trop justifiée, même dans ses excès, par les excès de l'Empereur dont elle flétrit les crimes; 3° Une *Histoire universelle* en 3 vol., 1850-56, ouvrage très bien écrit; 4° *Scriptores rerum Hussiticarum*, Vienne 1850-56 : c'est un recueil de documents inédits; l'érudition n'en est pas irréprochable; 5° *Jean Huss et l'émigration* des étudiants allemands de Prague, 1864; c'est un ouvrage excellent; 6° *Le Pape Adrien VI*, Vienne, 1880 : c'est également un ouvrage parfait. On doit encore à Hœfler beaucoup de petites dissertations.

Louis Pastor, né à Aix-la-Chapelle, docteur en philosophie à Gratz en 1878, professeur d'histoire universelle à l'université d'Innsbruck en 1886. Avant de professer, Pastor avait visité l'Italie et la France, étudié à fond dans les bibliothèques et dans les archives. On a, de ce savant : 1° *Les tentatives de réunion entre les Catholiques et les Protestants pendant le règne de Charles-Quint*, Fribourg, 1879. C'est le premier ouvrage allemand sur cet objet; il est écrit d'après les sources inédites et important surtout pour l'histoire de la confession d'Augsbourg et de la diète de Ratisbonne : il est souvent cité par Janssen. 2° *La correspondance du Cardinal Contarini pendant sa légation en Allemagne*, Münster, 1880. Ici sont publiées, pour la première fois, les importantes lettres du légat, conservées aux archives du Vatican; ouvrage très important pour l'histoire de la soi-disant réforme de Luther. 3° *Histoire des Papes depuis la fin du moyen âge*, Fribourg, 1886; l'ouvrage doit compter 7 vol.; le premier seul a paru avec ce sous titre : *Les Papes à l'époque de la Renaissance*; il s'en fait une traduction française. Cet ouvrage, comme les précédents, est pris aux sources authentiques : c'est là ce qui fait la force de l'auteur et assure le mérite de ses publications. Il serait téméraire de louer, sous bénéfice d'inventaire, un ouvrage à publier; mais nous pouvons dire en toute sécurité de

conscience que le premier volume, qui s'arrête à Pie II, a enlevé tous les suffrages de la presse allemande. *La feuille centrale* de littérature de Zarncke, les *Jugements de l'Institut autrichien* pour les recherches de l'histoire, le *Kulturkampf* de Glagau, le *Littérarische Rundchau*, les *Voix de Maria-Laach*, *la Gazette du peuple* de Cologne, le *Journal de Théologie catholique*, la *Kreuszeitung* de Berlin, le *Journal de Francfort*, le *Zeitscrift*, le *Polybiblion*, la *Revue des questions historiques*, le *Dublin-Review*, l'*Archivio storico Italiano*, ont épuisé, pour l'ouvrage du docteur Pastor, toutes les formules de la louange. Ces suffrages sont de bonne augure; nous les avons vérifiées, suivant notre usage, sur le volume publié et nous nous faisons un devoir de féliciter l'auteur d'une histoire écrite avec un soin si scrupuleux : c'est un service rendu à la science et aux bonnes lettres, à l'Église et à la société civile.

72. Frantz Hettinger, né en 1819, fut élevé au Séminaire d'Aschaffenbourg, étudia quatre ans au collège germanique de Rome, puis pratiqua le saint ministère pendant quelques années dans la Franconie. A partir de 1847, il fut attaché, comme professeur, à l'Université de Wurtzbourg et chargé du cours d'apologétique. En 1870, il fut appelé à Rome, comme théologien du Pape, pour la préparation du Concile œcuménique. Dans ces dernières années, on le disait réservé *in petto* pour le cardinalat. Depuis son entrée dans l'enseignement, Hettinger a signalé son nom, par de nombreux écrits, à l'attention du monde savant. Nous citons le *Sacerdoce catholique*, (1851) ; la *Situation religieuse et sociale de Paris*, (1852) ; l'*Idée des exercices spirituels*, (1853) ; la *Liturgie de l'Église et de la langue latine*, (1856) ; le *Droit et la liberté de l'Église*, (1859) ; le *Rôle de la théologie dans l'organisme des sciences universitaires*, (1862). L'ouvrage le plus illustre du docteur Hettinger, c'est l'*Apologie du Christianisme*, 5 vol. in-8, très heureusement traduit par Jeannin et Felcourt. L'ouvrage est divisé en deux parties ; la première est une démonstration chrétienne ; la seconde, une exposition. « Ces conférences, dit Hettinger, ont été faites pour les étudiants de Hettinger

l'Université et quelques unes prononcées en présence de grandes assemblées de laïques instruits. Elles tendent à mettre la foi chrétienne en rapport avec les idées régnantes du monde intelligent, à rectifier des vues erronées, à guérir et concilier par la vérité ce que l'erreur a déchiré et divisé dans les âmes. Quelque divers que soient les esprits et les besoins des temps, le but de l'apologiste, sera toujours le même : l'auteur a voulu l'atteindre par une exposition calme, claire et purement objective. Offrir une exposition libre, aisée et rapide, sans rien sacrifier de la rigueur scientifique, sans laisser de tout approfondir; veiller à ce que les idées toujours justes rencontrent une expression toujours précise sans sécheresse : telle est la méthode qu'il a voulu suivre dans les conférences. Il a du, pour cela, renvoyer beaucoup de choses aux notes, afin de satisfaire aux besoins d'un enseignement plus large et plus complet, sans néanmoins embarrasser la marche du discours d'un trop gros bagage d'érudition. Il a pensé que le meilleur moyen d'atteindre ce but, c'était d'aller droit aux principes, de les établir solidement, sans trop se préoccuper de courir après telle objection déjà faite ou possible. Les principes, une fois bien fondés, l'erreur s'y brise d'elle-même sous ses mille formes ». Ce que l'on exige, dans le temps présent, d'une apologie du christianisme, n'est pas peu de chose ; la critique est sévère et elle a raison de l'être ; car en ce genre la littérature catholique est assez riche en œuvres d'un grand mérite. Cependant l'ouvrage d'Hettinger a obtenu les applaudissements des bons juges ; ses traducteurs ont droit à une part de félicitation. L'apologie approuvée par le cardinal de Reisach et honorée des félicitations de Pie IX, a obtenu près des lecteurs, le plus légitime succès. Il est digne et juste que l'histoire lui rende honneur.

Ketteler 73. Emmanuel de Ketteler était né en 1811, à Harcotten, près Munster, Westphalie. Sa première éducation fut confiée aux Jésuites en Suisse. D'abord volontaire dans un régiment de hussards, il embrassa plus tard la carrière administrative. La conduite du gouvernement prussien à l'égard de l'archevêque de Cologne,

Clément-Auguste de Droste-Vichering, le décida à résigner ses fonctions ; il étudia à Munich et fut ordonné prêtre en 1844. Curé d'abord au pays natal, il fit à Mayence, en 1848, des conférences qui remuèrent profondément l'Allemagne. En 1849, il était nommé curé de Saint-Hedwige à Berlin et en 1850, le pape lui confiait l'évêché de Mayence. Dans ce diocèse qu'il devait gouverner vingt-sept ans, Ketteler fut homme de science et de charité; les écoles, les paroisses, les orphelinats, les congrégations, les associations, les œuvres de bienfaisance qu'il fonda sont innombrables. Député en 1848 et en 1871, il contribua à la formation du *centre* militant qui rendit à l'Église, pendant la persécution, de si grands services. L'influence qu'exerçait le prélat ne se renfermait pas dans son diocèse, elle s'étendait, par ses actes publics, ses votes et ses écrits, à toute l'Allemagne. La défense des droits du Saint-Siège, le retour de la paix religieuse en Allemagne, les graves questions sociales, telles sont les grandes questions traitées dans ses ouvrages. On a publié, de lui, en France, l'*Allemagne après la guerre de 1866*, un ouvrage sur le Concile, un autre contre le Kulturkampf, et un traité intitulé : *Liberté, autorité, Église*, ouvrage consacré aux questions posées par le catholicisme libéral, mais où la logique excède quelquefois. Pendant le Concile, Ketteler rompit publiquement avec son vieux maître, Dœllinger, coupable à ses yeux de crimes contre Rome et contre la vérité. Le baron de Ketteler mourut en 1877, au retour d'un voyage à la Ville éternelle ; sa mémoire est en bénédiction.

74. Aux œuvres et aux noms, avantageusement connus, des docteurs allemands, s'ajoute une œuvre collective qui honore tous les noms et couronne toutes les œuvres : je veux parler du Kirchen-Lexikon. Le satirique latin s'amuse de l'irritabilité des poètes : la susceptibilité est, un peu plus un peu moins, le propre de tous les savants. Quand cette susceptibilité se borne à la défense des idées justes ou que l'on croit telle, elle n'est qu'une force de conviction et une marque de sincérité ; mais quand elle procède de l'orgueil ou de la cupidité, c'est une des for- Kirchen-Lexikon

mes les plus répugnantes de l'égoïsme. A la vérité, un auteur peut, sans crime, tenir à la personnalité de ses œuvres et s'isoler dans leur accomplissement. Que si des auteurs, capables de pousser leurs lignes parallèles, se coalisent pour une œuvre commune, cette entreprise, outre qu'elle exige une science faite et sûre d'elle-même, est encore une œuvre du plus louable zèle, une croisade de prosélytisme scientifique. Cet apostolat par les hautes doctrines, par l'enseignement supérieur, qui répond si bien aux besoins de notre temps, n'honore pas seulement ceux qui en assument la charge, il honore la nation où de si vastes desseins peuvent s'exécuter. Tel est, croyons-nous, le cas du Kirchen-Lexikon ou Dictionnaire encyclopédique de la théologie.

Ce dictionnaire fut publié par Herder de Fribourg-en-Brisgau, sous la direction des docteurs Wetzer, professeur de philologie orientale à l'université de Fribourg et Welte, professeur de théologie à la faculté de Tubingue. Les premiers volumes parurent en 1847, approuvés par l'archevêque Hermann de Vicari qui, à raison de leur excellence, les recommandait aux prêtres et aux laïques. L'ouvrage parvint à vingt-cinq volumes, trois tirages successifs en attestèrent le succès. Par son titre, on devine que ce dictionnaire est rédigé suivant l'ordre alphabétique. Dans son vaste cadre, il embrasse : 1° la science de la *lettre*, savoir ; la Philologie biblique de l'Ancien et du Nouveau Testament, la géographie sacrée, la critique, l'herméneutique ; 2° la science des *principes*, savoir : l'apologétique, la dogmatique, la morale, la pastorale, les catéchèses, l'homilétique, la pédagogie, la liturgique, l'art chrétien, le droit ecclésiastique ; 3° la science des *faits*, savoir : l'histoire de l'Église, l'archéologie chrétienne, l'histoire des dogmes, des schismes, des hérésies, la patrologie, l'histoire de la littérature théologique, la biographie des principaux personnages ; 4° la science des *symboles*, ou l'exposition comparée des doctrines schismatiques et hérétiques et de leurs rapports avec les dogmes de l'Église catholique, la philosophie de la religion, l'histoire des religions

non chrétiennes et de leur culte. Les principaux noms qui se lisent au bas des articles sont les noms des docteurs Aberlé, Brischar, Buss, Dux, Fehr, Fritz, Fuchs, Gams, Haas, Haneberg, Héfèle, Hœfler, Hergenrœther, Kerken, Kœnig, Marx, Permaneder, Reusch, Schegg, Schmid, Schrœdl, Movers et Weith. « L'Église catholique seule, dit le traducteur français, pouvait produire une œuvre dans laquelle cent auteurs divers, d'origines différentes, orientalistes, historiens, archéologues, jurisconsultes, philosophes, canonistes, géographes, exégètes, littérateurs, critiques, ont apporté le fruit de leurs persévérantes recherches, de leur expérience personnelle, de leurs opinions consciencieuses, sans que jamais il y eût aucun conflit, aucun désaccord, aucune divergence ; sans que jamais l'esprit du lecteur puisse hésiter un instant sur les doctrines qu'il importe le plus à l'homme de connaître. Cette unité de vue, cette harmonie qui relie les moindres détails, les textes les plus éloignés aux principes eux-mêmes, cette sûreté dogmatique parmi une si grande variété de sujets, ne pouvaient se rencontrer que là où la Foi est tout ensemble la source et la sanction, le principe et le garant de la science. »

On doit certainement louer l'idée et le plan d'un tel Dictionnaire. Ne peut-on pas affirmer, sans exagération, qu'au point de vue de la théologie, un tel ouvrage supplée à l'absence de tous les autres ; que c'est une autorité à laquelle le prêtre peut demander une réponse à tous les doutes, une solution à toutes les difficultés, une règle pour toutes les circonstances graves et délicates de son ministère ; une mine où le clergé des campagnes, éloigné des grandes bibliothèques, peut rencontrer d'inépuisables ressources, une perpétuelle assistance ; où le professeur, le prédicateur, le confesseur et le simple fidèle trouvent, sans aucune peine, sur toutes les questions religieuses, des principes et des faits, des conseils et des exemples, des méthodes, des vues d'ensemble et une multitude de détails qu'ils auraient à chercher longuement dans des ouvrages dont la plupart ne sont pas sous leur main, dont très souvent les

titres même leur échappent et dont le Dictionnaire, dans un style simple, clair et précis, expose et résume les doctrines, les démonstrations et les plus sûrs résultats. Toutefois, pour avoir beaucoup fréquenté le Kirchen-Lexikon, nous oserons dire que, pour nous, Français, il s'y trouve bien des choses qui paraissent excessives ou insuffisantes. Les Allemands, avec leur esprit de métaphysique et leur passion hostile à Rome, sont tous un peu fils de Luther. Leur orgueil, exalté par la victoire, fait croire à plusieurs qu'ils vont devenir les fils aînés du genre humain et ses naturels réformateurs. De là, beaucoup de choses que la foi Romaine et l'esprit de dévotion au Saint-Siége ne sauraient admettre. Aussi avons-nous vu avec joie le progrès des doctrines romaines en Allemagne, amener à correction le Kirchen-Lexikon à peine terminé. Les auteurs réunis se sont remis à l'œuvre ; le Dictionnaire encyclopédique se poursuit avec les corrections nécessaires et de nouveaux développements. A telle enseigne que nous souhaitons, pour la France, non pas une nouvelle traduction ; mais nous souhaitons que les savants français, prêtres, laïques, savants, professeurs se coalisent, par une ligue sainte, pour une semblable croisade d'enseignement supérieur. Rien n'est plus nécessaire à la France. Les œuvres ne manquent pas, c'est l'ensemble qui fait défaut ; et puisque les matériaux sont prêts, puisque les pierres sont taillées et polies, pourquoi ne pas rapprocher des mains fraternelles pour élever, à la science catholique, un synthétique et compréhensif monument ? C'est notre vœu ; Dieu veuille que ce soit notre gloire !

Donoso Cortès

75. L'Espagne, qui s'est montrée au concile du Vatican, une si grande puissance théologique, donnait à l'Eglise, sous le pontificat de Pie IX, un homme de profond esprit et de haute éloquence, un descendant du conquérant du Pérou, Cortès. Juan-Marie Donoso Cortès était né en 1809, à Valle della Serena, près Valdégamas, apanage de sa famille. Ses études furent rapides et brillantes ; à dix-neuf ans, trop jeune pour exercer la profession d'avocat, il professait la littérature au collège de

Cacérès. A la mort de Ferdinand VII, il se signala par un mémoire sur la situation de la monarchie et opta pour une conciliation entre les droits du pouvoir et les droits de la nation. Au milieu des vicissitudes politiques qui suivirent la mort de ce prince, Cortès s'attacha à Marie-Christine, prit part à ses conseils et contribua à la pacification de l'Estramadure. A la scission entre les libéraux, qui se partagèrent en progressistes et en modérés, Cortès resta avec les conservateurs. En 1837, il professait le droit public à l'Athenée de Madrid, publiait une brochure sur la réforme constitutionnelle et, pour combattre le libéralisme exalté, fondait un journal. Pendant que les modérés et les progressistes se disputaient le pouvoir, Cortès vint à Paris et, dans les loisirs forcés d'un quasi-exil, vint spontanément aux écrits des Bonald et des J. de Maistre, qui firent sur son intelligence éclairée et tendre, une profonde impression. Député en 1845, il hâta la déclaration de majorité d'Isabelle et contribua pour une bonne part aux mariages espagnols, avec le concours de la France. Successivement ambassadeur à Berlin, il se montra toujours un serviteur fidèle, un chrétien d'une éminente charité et un esprit fait pour les hauteurs. En 1853, il mourait à Paris, comme meurent les prédestinés.

Le nom de Cortès, considéré en Espagne, ne fut révélé au monde qu'en 1849, par un discours sur la dictature. Dans ce discours, l'orateur se déclara l'adversaire convaincu et résolu des idées libérales, « idées stériles et désastreuses, dans lesquelles se résument les erreurs inventées depuis trois siècles pour troubler et dissoudre les sociétés humaines. » On a publié depuis, en Espagne, la collection de ses écrits politiques ; en France, on en a traduit seulement un choix. Ces trois volumes renferment quelques opuscules, quelques lettres, trois discours, la correspondance des deux ambassades et l'opuscule intitulé : « *Le catholicisme, le libéralisme et le socialisme.* Dans tous ces ouvrages, Cortès se montre le disciple éloquent du comte de Maistre, un radical en matière d'idées, un intransigeant d'orthodoxie; dans son ouvrage contre le libéralisme, il fait parti-

culièrement éclater sa décision d'esprit contre cette grande hérésie du XIXe siècle. Le libéralisme est, en effet, aujourd'hui, ce qu'étaient, aux XVIIe et XVIIIe siècle, le gallicanisme et le jansénisme, au XVIe, le protestantisme, le point où convergent toutes les erreurs, l'égoût collecteur de toutes les passions. Le libéralisme ne vise pas, comme l'imaginent les innocents, à établir le règne de la liberté ; il vise uniquement à écarter, de l'exercice naturel de la liberté, le frein de la religion et le contrôle de l'Église ; tout comme l'absolutisme vise à écarter, de l'exercice du pouvoir, le même contrôle et le même frein. Absolutisme et libéralisme sont, en politique, deux formes opposées ; l'une revendique les immunités du pouvoir, l'autre, les immunités des sujets ; mais toutes deux procèdent de la même erreur, de la négation de la royauté de Jésus-Christ, et partant, de l'autorité de Dieu. L'erreur des tribuns et l'erreur des monarques, est, en matière de religion, la même erreur et la même impiété. Toutes les deux nient Dieu et affirment l'homme ; elles nient de Dieu qu'il ait souci de sa créature vivant en société ; elles affirment, de l'homme, qu'il est immaculé dans sa conception, sage dans toutes les manifestations de son activité, et, par conséquent, qu'il doit jouir d'une liberté absolue. L'homme affranchi de tout surnaturel, forme le monde à sa mesure et à son image. De sa personnalité émane tout pouvoir ; mais, au pouvoir, créé de ses mains, il impose toutes sortes de tempéraments ; de sorte que, sous le régime formé par l'arbitraire capricieux de l'homme, décoré du titre de citoyen, le désordre est partout, l'autorité nulle part. C'est l'heure où la société désemparée est agitée par le mauvais génie des tempêtes ; où les passions des socialistes veulent arracher la société à la folie des libéraux ; où Dieu visite les peuples dans sa colère et livre à la destruction tout ce qui a déserté sa grâce.

Donoso Cortès, dans son *Essai sur le libéralisme*, examine cette question avec la science d'un théologien, la sagacité d'un profond politique et l'éloquence d'un orateur. Au lieu de s'enfermer dans les horizons étroits de la casuistique constitution-

nelle, il s'élève sur les hauteurs de la science divine. Dans son premier livre, il traite du catholicisme et de la société formée sous l'empire de la théologie catholique; dans le second, il pose les questions et solutions relatives à l'ordre général, le libre arbitre de l'homme, la providence de Dieu, la prévarication et la chute et de ce qui s'ensuit pour l'économie de la société; dans le troisième, venant aux questions et solutions relatives à l'ordre dans l'humanité, il parle de la transmission de la faute, de la solidarité humaine, de l'efficacité de la douleur, de l'intervention de Dieu se réconciliant le monde par Jésus-Christ et par son Eglise. Ces solutions posées, Donoso Cortès, établit que le Christianisme a engendré l'ordre surnaturel du monde; que le libéralisme, sortant de cet ordre, pour tabler sur l'autocratie des individus et l'hégémonie des nations, Dieu écarté, conduit au socialisme; que le socialisme, antipode du Christianisme, ramène les peuples à toutes les dégradations des races déchues de l'antiquité, à toutes les horreurs du paganisme. Ce qu'on appelle civilisation libérale, n'est que l'*incognito* de la mort des peuples chrétiens.

Une telle idée, tombant sur le monde, affolé de libéralisme, excita, chez les uns la surprise, chez les autres la fureur, chez presque tous le beau dédain de l'insuffisance. Dupanloup, esprit superficiel, borné et prétentieux, qui s'arrogeait modestement le rôle de grand modérateur en toutes choses, jeta dans les jambes de Donoso Cortès, un chien de sa basse-cour. Le molosse se rua sur le livre avec les lunettes d'ex-sulpicien et découvrit dans l'ouvrage, outre le titre qu'il ne pouvait digérer, une foule d'hérésies. Malheureusement pour le molosse et pour son patron, il se trouva que le livre, examiné canoniquement en Espagne et en Italie, était sorti indemne de l'examen; de plus, le livre, dénoncé à l'Index par son auteur, n'encourut aucune censure de l'Index. Au contraire, l'*Essai sur le libéralisme*, censuré par les soi-disant savants d'Allemagne et par les vieilles perruques du gallicanisme français, obtint les suffrages de tous ceux qui attendent le salut des hommes, non pas de leur propre

sagesse et de leurs inventions personnelles, mais de la grâce de Jésus-Christ et de la miséricorde de Dieu. Donoso Cortès, mort trop tôt pour jouir des hommages rendus à sa clairvoyante orthodoxie, est monté, comme un astre, au ciel de l'histoire et brille d'un pur éclat dans la constellation des Bonald, des J. de Maistre, des Balmès et des Veuillot. Les rayons de ces astres resplendissants n'ont pu encore désiller les yeux des catholiques libéraux, légataires inconscients du gallicanisme.

Rome

76. Rome, siège de Pierre et capitale de l'Église, est aussi la capitale de la théologie et, en général de toutes les sciences sacrées. Le cardinal Gousset, mon père spirituel et mon parrain littéraire, disait qu'en Italie, le plus petit vicaire de la plus petite ville en sait plus, sur la théologie, que tous nos plus malins docteurs de Sorbonne : le cardinal Gousset était bon juge spécialement sur le pied de l'exactitude : il avait, sous ce rapport, tous les scrupules du génie. Rome, centre de l'Italie, semble avoir absorbé, pour la prééminence théologique, toutes les vertus et toutes les qualités de la péninsule. Rome est une ville de docteurs, très humbles, très simples, parfois un peu malicieux, mais sans souci de se faire valoir. Vous coudoyez dans la rue une robe de bure ; prenez garde ; c'est peut-être un archevêque, titulaire de quelque poste lointain; à coup sûr c'est un savant. Ce petit frère qui chemine devant vous, portant la pitance à quelque autre frère, de consigne dans un hôpital, c'est un homme qui a pâli vingt ans sur un problème d'histoire ; il a publié peut-être un gros livre sur un fait controversé depuis trois siècles, et ce livre, ignoré du doyen de la Sorbonne, a tranché définitivement la question litigieuse, du moins près des vrais savants. Si je voulais parler de tous les savants de Rome et de l'Italie pendant le pontificat de Pie IX, il me faudrait des pages et des pages; je devrais parler de Morichini et de son livre sur les institutions charitables de Rome ; de Baluffi et de son histoire de la charité ; de Scavini et de sa théologie morale ; de Curci et de sa divination contre Gioberti ainsi que de ses études sur la nature et la grâce ; de Patrizzi, de Ballerini, de

Passaglia, de Zigliara, de Franzelin et de beaucoup d'autres. Je dois me borner.

77. Jean Perrone, né en 1794 à Chiéri près Turin, après ses études à l'Université de cette ville, vint à Rome et entra, en 1815, dans la compagnie de Jésus. Après son noviciat, il fut nommé, professeur de théologie, fonction qu'il devait remplir pendant tout le reste de son existence. En 1823, il montait dans la chaire du collège romain, qu'avaient occupée avec tant d'éclat Bellarmin, Suarez et Vasquez. En 1830, il quitta momentanément Rome pour gouverner le collège de Ferrare; en 1848, il dut s'exiler deux ans pour faire place aux démagogues; sauf ces deux absences, il fut tout dévoué à sa chaire et à ses études. On doit au P. Perrone, beaucoup d'hommes de mérite et beaucoup de livres d'une grande valeur. Parmi ses opuscules, nous citons les études sur Hermès, sur Mœhler et sur Hurter; parmi les œuvres de plus longue haleine, il faut citer les *Prælectiones theologicæ*, le *Compendium* de ces *Prælectiones*, une synopse de l'histoire de la théologie comparée avec la philosophie, une dissertation sur la définibilité de l'Immaculée-Conception, le *Protestantisme et la Règle de foi*, un traité sur les trois vertus théologales, un autre traité sur la vertu de religion et sur les vices qui lui sont opposés de nos jours, enfin deux traités en trois volumes chacun, l'un, sur le mariage chrétien, l'autre sur la divinité de Jésus-Christ. Le P. Perrone était en relation avec tous les savants de son temps; il était honoré de l'amitié des Pontifes romains; il faisait partie de plusieurs congrégations et de plusieurs sociétés savantes. Chassay l'appelle « le prince des théologiens contemporains »; selon nous, c'est un peu plus qu'il ne faudrait dire. Le P. Perrone était un bon et solide théologien, exact dans ses doctrines, riche d'érudition, parfois un peu cherché dans son style, mais trop en objections! Renan, dit que c'est cela qui l'a rendu incrédule; les vices de son esprit n'ont pas nui à la chose. Les thèses positives des *Prælectiones* sont trop courtes et la théologie didactique est trop hachée en demandes et réponses. Selon nous

Le P. Perrone

dans un livre pour les écoles il ne faudrait que peu d'objections; la thèse positive devrait concentrer et condenser toute la doctrine; la lumière que donne la réponse à l'objection ne se fixe pas dans l'esprit des jeunes gens, et, sous ce rapport, le livre du P. Perrone laisse à désirer. Cette réserve ne touche qu'à la méthode; elle ne diminue en rien les mérites personnels du savant Jésuite, du digne précurseur des Palmieri et des Mazella.

Sanseverino

78. A côté des théologiens, il faut placer les philosophes; car les philosophes contribuent plus qu'on ne pense à la prospérité des études théologiques. En Italie, dès 1827, le Père Ventura s'était fait l'honneur de secouer du joug des encyclopédistes français et de poser les bases d'une restauration. L'Ange de l'École, saint Thomas d'Aquin, lui paraissait dès lors l'homme prédestiné à relever, sur les hauteurs, vraiment chrétiennes, la pensée catholique. Quatre hommes suivirent ses traces avec autant de zèle et d'intelligence que de succès. Gaëtan Sanseverino, chanoine de Naples, compara l'ancienne avec la nouvelle philosophie et résuma, dans des *Éléments*, toute sa doctrine. Tongiorgi, mort à la fleur de l'âge, avait publié déjà trois volumes, lorsqu'il succomba. Matteo Liberatore, de la compagnie de Jésus, écrivit sur la connaissance intellectuelle, le composé humain, l'Église et l'État, autant d'ouvrages, où il repoussait, d'une main, l'erreur, et exposait, de l'autre, les solides doctrines de saint Thomas; il collabora d'ailleurs à la *Civilta Cattolica*, revue fondée sous les yeux de Pie IX, par les Jésuites Italiens, qui combattit avec autant de bravoure que de décision, l'éternel ennemi du genre humain. Thomas Zigliara, de l'Ordre de saint Dominique, cultivait cependant avec une plus grande supériorité d'esprit, le patrimoine créé par le génie de son grand ancêtre, saint Thomas. D'autre part, une portion du champ philosophique, la logique et le droit, étaient cultivés par Pacetti et par le P. Tapparelli d'Azeglio. Le droit canon, à son tour, s'honorait des travaux de Ferrari, de Camillis, de Tarquini. Un élève de ces maîtres, le marquis Liberati, essaya de transplanter en France, au moins les conclusions rénovatrices de leur haut

savoir. Mais, en France, les progrès de la piété ont précédé les progrès de la science, et si nous sommes revenus, sous beaucoup de rapports, aux doctrines romaines, il s'en faut que, sous le rapport du droit canon, nous ayons seulement compris, ou même soupçonné, ce à quoi il nous oblige. Or, ce retour au droit, c'est la réforme la plus urgente, pour garantir les précédentes réformes. Autrement, le particularisme, réduit à ce seul point pourra, quand il le voudra, reprendre tous ses avantages et précipiter la France dans le schisme.

79. Carlo Vercellone, né en 1814 à Sordevolo en Piémont, entra dans la Congrégation des Barnabites et fut dirigé par le P. Ungarelli, vers les études scripturaires. Professeur à Rome, chargé de l'administration du collège saint-Charles, il donnait aux études le temps que ne réclamaient pas ses services. Pour éclairer les textes des Écritures, il étudiait simultanément la philologie, l'archéologie et la philosophie. La plupart des sociétés savantes le comptaient parmi leur membres ; Pie IX l'attacha à plusieurs congrégations et augmenta d'autant les charges du docte Barnabite. Vercellone mourut à la peine en 1869. La liste de ses ouvrages atteint le chiffre étonnant de cinquante; plusieurs sont des rééditions critiques; nous noterons parmi ses œuvres propres, une dissertation sur la perpétuelle virginité de Marie, les *Variæ Lectiones* de la Vulgate, les études sur l'authenticité de toutes les parties de la Vulgate, l'histoire de la femme adultère, telles qu'elle est racontée par saint Jean. L'ouvrage qui recommande le plus son nom, c'est le *Codex Vaticanus*, publié en collaboration avec le P. Cozza. On s'étonne que, dans une si courte vie, le P. Vercellone ait pu faire tant de choses; mais, suivant le mot de Gœthe : « On a toujours assez de temps, quand on veut bien l'employer. » Vercellone

80. Rome, cette Rome que plusieurs disent hostile à la science, ne produisait pas seulement des théologiens et des exégètes; elle produisait encore des savants, comme pour prouver qu'il n'existe, entre la science et la foi, aucune espèce d'incompatibilité. Parmi ces savants Romains, il faut citer un Angelo Secchi

jésuite, le P. Secchi. Angelo Secchi, né à Reggio, dans l'Emilie, en 1818, fit ses études dans sa ville natale et entrait en 1833, dans la Compagnie de Jésus. Après son noviciat, il continua ses études de belles lettres et de philosophie au Collège Romain. Comme il révélait une aptitude marquée pour les sciences physiques et mathématiques, il fut appelé à les professer dans plusieurs établissements de Rome et de la province. En 1847, il achevait ses études théologiques, lorsque la révolution l'exila en Angleterre ou il fut ordonné prêtre. De là, il passa en Amérique, et tout en enseignant les mathématiques, commença plus spécialement les études d'astronomie. En 1848, le P. Vico, mourant à Londres, avait désigné Secchi pour son successeur à la direction de l'Observatoire Romain et à l'enseignement de l'astronomie au grand collège des Jésuites. En 1852, il fonda l'Observatoire actuel du Collège Romain, sur l'église Saint Ignace, et donna à cet établissement des dispositions telles, qu'il put servir à toutes les études de l'astronomie moderne, et spécialement de l'astronomie physique. Dans ses travaux, il fut aidé par le P. Rosa, trop tôt enlevé à la science, qui dota, de ses propres deniers, le nouvel observatoire, d'un excellent réfracteur de Merz et d'une horloge sidérale de Deut. Plus tard, grâce à la libérale munificence de Pie IX, il put, en 1858, installer l'observatoire magnétique et il inventa son Météorographe, admirable instrument qui lui valut un grand prix à l'exposition universelle de 1867 et la croix d'officier de la Légion d'honneur. Secchi, en dehors de ses travaux, était membre d'un grand nombre de commissions officielles : citons notamment la mesure de la base trigonométrique de la voie Appienne, qu'il effectua comme président de la commission pour la détermination du degré d'arc européen; la commission pour l'installation des phares lenticulaires sur les côtes des États pontificaux; la commission chargée de pourvoir d'eau potable différentes villes de la campagne Romaine. A Paris, il représentait le Saint-Siège dans la commission internationale du mètre.

Dès ses débuts dans la carrière scientifique, Secchi avait

atteint une si grande renommée, que l'Académie des sciences de Paris et la Société royale de Londres s'étaient fait un devoir de l'élire membre correspondant. L'énumération des Académies qui, plus tard, le comptèrent au nombre de leurs membres, serait trop longue : qu'il nous suffise de citer la Société italienne des Quarante, l'Académie pontificale des *Nuovi Lincei*, et l'Académie impériale de Saint-Pétersbourg. On doit au P. Secchi un nombre considérable de mémoires, un peu plus de six cents, épars dans les recueils des sociétés savantes. De plus, Secchi a publié plusieurs volumes des mémoires de l'Observatoire Romain, collection précieuse commencée en 1868 et continuée jusqu'à nos jours et 16 volumes de Bulletin météorologique de l'Observatoire. Quant aux œuvres vraiment magistrales de Secchi, contentons-nous de mentionner les principales : 1° La mesure de la *Base trigonométrique* exécutée sur la voie Appienne en 1854-55; 2° Le *Tableau physique du système solaire;* 3 Un volumineux *Catalogue d'étoiles doubles;* 4° L'*unité des forces physiques;* 5° *Le soleil*, œuvre classique de l'auteur, dont il a fait une édition française; 6° *Des étoiles*, ouvrage considérable, qui vit le jour peu avant que Secchi fut enlevé à la science. Le P. Secchi mourut en 1877, après quarante-cinq ans de profession dans la Compagnie de Jésus. Sur le lit de mort il disait : « J'ai achevé ma course, j'ai combattu le bon combat. Durant toute ma vie et dans ma carrière scientifique, je n'ai eu d'autre bien que l'exaltation de la Sainte Église catholique, démontrant jusqu'à l'évidence comment on peut faire concorder, avec la piété chrétienne, les résultats de la science. » L'exemple du P. Secchi confond en effet, les passions stupides qui accusent la compagnie d'obscurantisme et la persécutent avec une apreté violente, également contraire aux lois de la justice, de la conscience et de l'honneur.

81. Joachim Ventura naquit à Palerme en 1792. A quinze ans, il avait terminé ses études et entrait chez les Jésuites qui lui confièrent immédiatement une chaire de rhétorique. A cet âge, on est toujours un peu rhétoricien : c'est sans doute grâce à Ventura

cette infirmité de jeunesse que Ventura dut de s'acquitter convenablement de son emploi. Le collège de Palerme ayant cessé d'exister, l'ex-professeur s'interrogea sur sa vocation, et ne se croyant pas appelé à la Compagnie de Jésus, qu'il aima d'ailleurs profondément toute sa vie, il entra chez les Théatins en 1817, à l'âge de vingt-cinq ans. Prêtre l'année suivante, il se livra tout de suite à la prédication. Ses compatriotes lui trouvèrent des idées, de la verve, de la spontanéité, de l'originalité même, toutes choses qu'ils ne devaient pas attendre d'un professeur de rhétorique et qu'ils eurent le bon goût de ne pas trouver mauvaises. De Palerme, Ventura fut envoyé à Naples. Déjà la chaire ne suffisait plus à son zèle, il voulut écrire, et, pour ses débuts d'apologiste, publia, comme autrefois S. Thomas d'Aquin son compatriote, une Défense des Ordres religieux. Le coup, paraît-il, fut décisif, car il créa sans tarder, à l'auteur, de chauds amis et de chauds ennemis. L'inimitié, d'ailleurs, ne nuisit point à Ventura ; il fut nommé membre du Conseil royal de l'Instruction publique, quasi-surveillant de la presse et devint collaborateur actif de l'*Encyclopédie catholique* : *Macte nova virtute puer, sic itur.*

Naples bientôt ne suffit plus à son activité ; il fut envoyé à Rome, comme procureur de son Ordre. Léon XII venait de succéder à Pie VII ; Ventura, qui était connu, et déjà célèbre, fut appelé à prononcer l'éloge funèbre du pape défunt. Ce discours fut un chef-d'œuvre d'habileté réelle et de solide éloquence. Pour récompenser dignement l'orateur et le fixer à Rome, Léon XII le nomma professeur de droit public à l'Université Romaine. Elevé dans les principes de Locke et de Condillac, Ventura se trouvait, par cette nomination, mis en demeure de préciser ses idées et de faire l'épreuve de ses convictions. Pour un faible esprit, c'eût été un écueil, pour ce loyal et robuste homme, ce fut une renaissance, et sa jeunesse fut renouvelée comme celle de l'aigle. Ventura se mit à étudier la philosophie, à contrôler ses opinions, et ayant lu, dit-il par hasard, ou plutôt *par une protection toute divine*, les plus ré-

cents écrits des philosophes français, notamment du vicomte de Bonald, il comprit la cause de *toutes les inepties, tromperies, délires et crimes philosophiques du dernier siècle.* C'est pourquoi, il rompit avec toutes les écoles modernes, avec tous les systèmes en vogue, et, adoptant d'emblée, les principes et la méthode de S. Thomas, il devint tout de suite, tant par ses traductions de la *Législation primitive* et du livre *Du* Pape, que par son enseignement de l'Université, un maître, un docteur de son temps et de son pays.

Par cette résolution capitale, Ventura devait blesser et blessa effectivement les retardataires de l'opinion. De là, des polémiques, qui amenèrent la retraite volontaire du professeur. Cependant Léon XII employait le professeur disponible, comme négociateur du Concordat de Modène. D'autre part, ses frères, pour récompenser son sacrifice et honorer ses talents, l'élisaient général de l'ordre en 1830.

Cette dignité mettait Ventura en évidence ; elle lui imposait, vis-à-vis du public et envers lui-même, des devoirs sérieux qu'il sut comprendre et dont il voulut s'acquitter. D'abord il se remit à l'étude, qu'il considérait, avec raison, comme le principe de toute vie et l'élément de toute force ; il étudia à fond les Saintes Ecritures, et les scolastiques, jusque et y compris Duns Scot, et les étudia si bien qu'il les savait à peu près par cœur. Ensuite il prit part à la controverse contre Lamennais et fit voir, à ce pauvre grand homme, vers quel impur abîme il se précipitait. De plus, voyant que l'enseignement classique des auteurs païens était fort exclusif en Italie et soupçonnant qu'il préparait, par son vice instrinsèque, la révolution terrible qui a éclaté depuis, il se mit, en homme résolu, à publier une Bibliothèque classique des Pères de l'Eglise. Enfin il se livrait à cet apostolat domestique que suppose à Rome le titre de général d'un ordre religieux, et que remplit, dans la ville sainte, tout homme de haut mérite. Aussi, un français demandant, un jour, au Pape, quel était le premier savant de Rome, Grégoire XVI répondit : « C'est le P. Ventura. »

C'est sous le règne de cet immortel Pontife, que Ventura eut à remplir ses grandes fonctions d'orateur chrétien.

« Pendant de longues années, sur les instances réitérées du chapitre de Saint-Pierre-de-Rome, il prêcha la station du carême dans cette basilique et y prononça cent-quarante homélies imprimées plus tard et publiées par lui.

« L'élite de Rome, l'élite du monde venu à Rome pour les solennités de Pâques, le peuple lui-même en foule, entourait la chaire du prédicateur ou plutôt du Docteur, qui rappelait par son attitude, sa manière, sa parole, les grands Docteurs des siècles passés, dont il reproduisait les pensées. Mais il donnait à ces pensées une lumière, une puissance nouvelle, par le génie avec lequel il savait convoquer tous les Pères à la fois sur un même sujet, les faire briller l'un par l'autre, leur préparer un cadre toujours saillant, et en faire jaillir les splendeurs du dogme, les beautés de la piété, la morale chrétienne.

« La vaste église du couvent des Théatins, Saint-André Della Valle, fut aussi fréquemment le lieu des triomphes oratoires du P. Ventura. Quand on savait que le Père devait y prêcher, elle était envahie par une foule pressée ; la jeunesse y affluait surtout, et l'auditoire ne se lassait jamais de recevoir les leçons, les émotions que lui donnait la magnifique parole de son orateur priviliégé (1). »

Le P. Ventura joignait à l'apostolat de la chaire une sorte d'apostolat intime dont nous donnerons une très rapide esquisse d'après l'écrivain que nous venons de citer :

« Chaque jour levé à quatre heures, aussitôt qu'il avait satisfait à sa piété et à ses devoirs de prêtre qui passèrent constamment avant tous les autres, il se mettait à une longue et solitaire étude qui durait jusqu'à onze heures. La soirée était consacrée à ses travaux actifs de prédication, à ses conversations avec les nombreux visiteurs qu'il recevait, et le reste il le donnait encore au travail dont il ne se lassait jamais..

(1) L'abbé Chantôme *Revue du monde catholique*, n° du 10 février 1874 t. VIII.

« Rien n'était curieux comme ces réunions qui ne peuvent se voir qu'à Rome, où les plus hauts personnages sont si accessibles, et conversent avec le monde entier. Le P. Ventura, pendant sa soirée, venait s'installer dans une vaste pièce qui se trouvait au fond d'un corridor ouvert à tout venant. On entrait comme chez soi. »

Des bancs et quelques chaises formaient tout l'ameublement. La plupart des visiteurs restaient debout. Quelquefois on causait par groupes; d'autres fois la conversation était générale. Les intérêts de l'Église envisagés sous différents aspects et dans leurs rapports avec toutes les questions occupaient seuls l'illustre religieux et ses hôtes.

« Jamais homme ne fut plus à son aise que ne l'était le P. Ventura dans ces nombreuses assemblées où il accordait à chacun la liberté dont il usait lui-même. On sentait tout de suite en lui l'homme supérieur, une de ces royautés intellectuelles qui n'ont besoin d'aucune mise en scène, d'aucun prestige extérieur pour exercer leur influence et la faire reconnaître. » Ces réceptions étaient, en réalité, de véritables conférences, où le P. Ventura faisait profiter quelques esprits distingués du fruit de ses travaux et les rendait plus zélés pour la cause de Dieu (1).

L'avènement de Pie IX vint impliquer le P. Ventura dans les affaires politiques. Par ordre du nouveau Pape, le Théatin dut prononcer, à son église de Saint André della Valle, l'éloge funèbre de Daniel O'Connell : il le fit avec une grandeur qui excita l'admiration de la chrétienté. De 1847 à 1849, il eut, dans ce mouvement d'enthousiasme qu'excita l'avènement de Pie IX, sa part d'influence, d'autorité et aussi d'irréflexion : il ne fut pas le seul, et il y eut, je ne dis pas de plus coupables, mais de plus imprévoyants. En 1848, il fut nommé près le Saint-Siège, ambassadeur du gouvernement insurrectionnel de Sicile : il accepta dans la pensée que son acceptation était autorisée

(1) Eugène Veuillot : *Les Célébrités catholiques*, Biog. du P. Ventura, p. 13.

tacitement. A la même époque, il publia, contre Ferdinand II, deux opuscules forts vifs, dont il répudia plus tard les vivacités. Lorsque le Pape eut été obligé de quitter Rome, Ventura refusa de se porter candidat à la constituante romaine; fit l'éloge des morts de Vienne, éloge qui fut frappé de censure; et quitta Rome, en 49, avant l'entrée des troupes françaises, pour se réfugier en France.

A son arrivée, il mit pied à terre chez Mgr Thibault, évêque de Montpellier, son ami. Un ministre protestant croyant avoir découvert, dans le Théatin réfugié, un nouveau Luther, lui écrivit en public : le P. Ventura, malade, répondit à ce correspondant malvenu, par une bonne leçon d'histoire et des arguments d'une polémique victorieuse. L'archevêque de Paris, Dominique Sibour, qui avait connu Ventura à Rome, qui aimait son talent et croyait aimer ses principes, le pressa de venir à Paris. Le P. Ventura, mû par d'autres raisons et décidé par un sentiment de pieuse confiance, que la Providence devait bénir, se rendit à l'invitation du prélat. Aussitôt arrivé, il monta en chaire, et, par un tour de force pour un orateur qui ne serait qu'orateur, il prêcha, en même temps, deux stations improvisant tous ses discours. A l'Assomption, il faisait des homélies; à la Madeleine, des conférences; plus tard, il prêcha à la chapelle impériale des Tuileries et dans beaucoup d'autres églises. Son faire oratoire était des plus simples : il méditait fortement son sujet, écrivait son plan, vérifiait ses citations, puis il parlait sans hésiter aucunement, sans perdre un instant sa trame logique, sans oublier les innombrables citations dont il voulait se servir. Ainsi s'écoula sa vie de 1850 à 1860.

En dehors de ses travaux d'orateur et de controversiste, le P. Ventura avait, dans la société, sa part d'influence. Les catholiques libéraux et même tous les libéraux l'avaient d'abord acclamé; il se montra bientôt tel qu'ils ne purent espérer trouver en lui, les uns, un ami, les autres, une dupe. Les sympathies de Ventura étaient à l'*Univers*, à l'abbé Bouix, à Rohrbacher, à Mgr Gaume, à toute cette phalange des catholiques purs, qui ne

demandent rien au monde, et qui ne demandent à Dieu que l'honneur de le servir.

Dans les dernières années de sa vie, le P. Ventura s'était retiré à Versailles, pour vaquer plus paisiblement à ses travaux philosophiques. Lorsqu'il vit la mort approcher, il demanda le saint viatique. L'évêque, Mgr Mabille, voulut assister lui-même l'illustre malade ; il lui adressa quelques paroles et lui lut la profession de foi de Pie IV. Lorsque cette lecture fut terminée, le P. Ventura, réunissant ses forces, dit : « Je veux que l'on sache que je meurs dans la foi de la sainte Église catholique, apostolique et romaine, que j'ai toujours tendrement aimée. » Deux jours plus tard, le 20 juillet 1861, après avoir reçu l'Extrême-Onction, il embrassa l'évêque de Versailles, en disant : « Vous êtes l'Église, Monseigneur; en vous embrassant, j'embrasse l'Église et je meurs dans l'amour de l'Église. » Ce furent ses dernières paroles, son testament doctrinal et c'est son plus bel éloge.

Voici la liste à peu près complète, des ouvrages du P. Ventura :

De jure ecclesiastico, 1826; *De methodo philosophandi*, 1827; *Essai sur l'origine des idées et sur le fondement de la certitude*, 1 vol. in-8°; *De la vraie et de la fausse philosophie*, brochure, in-8°, 1852. — *La tradition et les semi-pelagiens de la philosophie moderne*, 1856; *La philosophie chrétienne*, 3 vol. in-8 1861. — *La raison philosophique et la raison catholique*, 4 vol. in-8°, 1855-56. — *Le pouvoir politique chrétien*, 1 vol. in-8°, 1858. — *Essai sur le pouvoir public*, 1 vol. in 8° 1859. — *La femme catholique*, 2 vol. in-8°. 1860. — *Homélies sur les femmes de l'Évangile*, 2 vol. in-8°, 1854. — *Gloires nouvelles du catholicisme*, 1 vol. in-8°, 1859. — *L'Ecole des miracles* ou les œuvres de la puissance et de la grâce de Jésus-Christ, homélies prêchées dans la basilique du Vatican, 3 vol. in-8°, traduits par Mgr Lachat, évêque de Bâle. — *Les beautés de la Foi*, 3 vol. in-8°, traduits par le chanoine Clavel. — *Conférences sur la passion* de N.-S. Jésus-Christ, prêchées dans la basilique de Saint-Pierre, 2 vol. trad. par l'abbé Ducruet, ex-professeur de

belles-lettres. — *Marie, mère de Dieu, mère des hommes*, ou explication du mystère de la sainte Vierge au pied de la croix, traduite par Louis Rupert, rédacteur de l'*Univers*.

Nous ne parlons pas d'un petit volume de piété, publié chez Camus, des Lettres à un ministre protestant et de quelques autres opuscules, entre autres un volume d'homélies.

Le P. Ventura se présente à nous sous deux aspects, comme philosophe et comme prédicateur.

Comme prédicateur, il est l'orateur traditionnel par le fond et apostolique par la forme. Ce n'est pas l'homme qui cherche à produire des vues neuves et à faire valoir ses conceptions personnelles avec les ressources de ce que Quintillien appelle l'*éloquence du corps*. Le P. Ventura dédaigne ces rubriques des rhéteurs et ces apprêts où la vanité a souvent sa part : il est grave, noble, digne : vous croiriez avoir, sous les yeux, Bourdaloue ressuscité. Ce qu'il dit n'est pas de lui, il n'a en propre que la mise en œuvre, le travail d'application ; pour le tout, il emprunte à l'Écriture et aux Pères ; il prêche vraiment la parole de Dieu.

Après sa conférence sur Dieu, Montalembert disait : « C'est admirable ; je n'ai jamais rien entendu de plus beau dans notre langue. » En sortant de l'Assomption, après une autre conférence, Berryer s'écriait : « J'ai entendu S. Paul parlant à l'Aréopage et remuant, avec son accent d'étranger, tous les esprits et tous les cœurs. »

Après de tels éloges, nous pouvons dire que Ventura est un maître de la parole. Sa méthode est large, sa théologie d'une magnifique abondance. A l'entendre, on sent qu'il sait et l'on s'aperçoit qu'on apprend. Il y a de la variété, de la soudaineté, de l'invention, de la chaleur surtout. Le soleil d'Italie a passé par là et aussi le feu des tourmentes sociales ; les émotions de l'exil s'y font sentir, et les vastes ressouvenirs de notre Bossuet et, si l'on peut ainsi dire, l'hérédité du sang intellectuel de Saint Thomas.

Comme philosophe, le P. Ventura, n'est point un chercheur, un

disciple quelconque de Descarte ou de Platon ; il procède directement de de saint Thomas et de saint Augustin ; il se borne à synthétiser leur doctrine et à offrir ce qu'il appelle la philosophie traditionnelle. En métaphysique, en pneumatologie, en théodicée, en morale, en science politique, comme en éloquence, le P. Ventura n'est que l'interprète de la tradition.

Des malins, comme nous en avons beaucoup en France, l'ont accusé de traditionalisme. L'Église n'a point admis cette accusation, et n'est pas donné, à qui croit pouvoir se le permettre, de se constituer si aisément accusateur. Le P. Ventura était traditionnaliste comme le Cardinal Gousset, comme l'évêque de Montauban, comme l'abbé Peltier, comme tant d'autres, je crois un peu comme tous les catholiques. Quant à lui, de son vivant, il faisait fort peu de cas de l'accusation, il ne descendait pas à se disculper, laissant à l'Église le soin de purger ses œuvres, il accusait hautement les semi-pélagiens de la philosophie moderne et les sectaires du libéralisme.

Nous citerons, pour finir, le jugement motivé de Laurentie, er ses *Mélanges*, sur les œuvres et la carrière du P. Ventura.

Il avait paru dans les chaires d'Italie comme un orateur brillant, mais sa jeunesse était restée imbue des théories philosophiques qui avaient régné depuis cent ans dans toutes les écoles. Les livres de M. de Bonald et de M. de Maistre lui furent une illumination ; ceux de M. de Lamennais passionnèrent son enthousiasme. Il s'appliqua à populariser à Rome tous les écrits venus de France, qui avaient pour objet de modifier l'apologétique chrétienne, en la rattachant à la loi fondamentale de l'autorité.

Le Pape Pie VII venait de mourir : le P. Ventura alors simple Théatin, fut appelé à prononcer son oraison funèbre, magnifique sujet d'éloquence par la variété de fortunes qu'avait traversées le doux Pontife; sujet délicat par quelques-unes des circonstances dont les opinions du temps étaient encore tout émues. Le P. Ventura traita avec liberté ce qui était grand et avec dextérité ce qui était difficile; et ce n'est pas aujourd'hui un mé-

diocre sujet de méditation que d'étudier avec l'orateur ce grand évènement du Concordat, où l'on avait vu l'Église gallicane, accoutumée à restreindre le pouvoir de la Papauté, tomber tout entière et disparaître sous la décision souveraine du Pape, mystérieux démenti donné à des théories d'école, mais touchant exemple de soumission et éternel honneur du clergé de France. Ce n'était pas la seule question qui s'offrait à l'apologiste; le couronnement de l'empereur était une question plus délicate encore; le P. Ventura s'en fit une force philosophique pour mettre en relief la puissance de l'Église, sans laquelle Napoléon semblait douter de la sienne; et ainsi le jeune Théatin ramenait les grandes révolutions de pouvoir que le siècle avait vues aux thèses catholiques que ces révolutions avaient voulu abolir pour tout soumettre aux théories de la force.

Ce discours du P. Ventura est une des plus belles œuvres. Il excita à Paris quelques plaintes. L'abbé de la Neuville, un des rares prêtres restés rebelles au concordat, le dénonça au Roi dans un écrit qui ne fut guère aperçu. Alors le bon sens régnait dans la politique, et le regret du passé cédait à la pratique des choses, ce qui n'empêchait pas les partis de faire de ce regret le plus grand des crimes et un motif suffisant de révolte et de révolution.

Mais le mouvement des esprits suivait son cours. Jamais les lettres françaises n'avaient été plus fécondes, et le P. Ventura était à Rome l'instrument d'une émulation digne de ce grand exemple.

Prédicateur et professeur, sa parole remuait les multitudes; ses écrits éclairaient les universités; sa renommée remplissait toute l'Italie.

En 1826, il publiait son cours *De Jure ecclesiastico :* ouvrage d'une logique ferme et savante, où il montait à l'origine du droit et broyait les sophismes qui dans nos temps modernes en ont faussé la notion. Jamais, depuis Bossuet, la doctrine de la souveraineté du peuple n'avait été discutée avec cet éclat et cette énergie. La langue de Cicéron retrouvait son ampleur et sa

clarté; on eût dit un vrai patricien luttant contre les plébicoles du Forum, mais avec une autorité doctrinale que le paganisme n'avait pas connue. Nos maîtres de la démocratie n'étudient pas ces belles controverses; que leur importe la vérité philosophique? que leur importe le style et l'éloquence? ce qui suffit à leur dialectique, c'est l'ignorance armée de haine; c'est toute la splendeur de leur littérature et de leur génie.

En 1828, le P. Ventura publiait un autre ouvrage plus remarquable encore que le premier *De Methodo philosophandi*, et il le dédiait à M. de Châteaubriand, alors ambassadeur du roi de France à Rome. Cette dédicace était magnifique; la démocratie veut-elle me permettre d'en dire une seule phrase?

« Præclaro sanè consilio, disait le merveilleux latiniste, a CAROLO X, non solum gentilitio, sed etiam proprio jure Rege Christianissimo, Romam missus, ad ecclesiastica Gallorum negotia gerenda, haud tibi dees; sed. quam absens in omnium animis tui expectationem concitaveras, præsens eam superare contendis, hoc enim studiorum tuorum atque operum summa est, ut quam religionem, apud tuam Gentem, scriptis tuis, jacentem excitasti, eadem nunc tuis politicis conatibus et curis efflorescat quotidie magis. »

Ainsi parlait le Théatin, en cette langue antique dont le secret est resté vivant dans l'Église de Rome, et dont les académies révolutionnaires auraient bientôt fait un patois digne des Barbares.

Mais d'autres évènements se levaient sur la France et sur l'Europe, les passions de la politique s'étaient mises comme en travers du noble travail des intelligences; tout s'était altéré dans les opinions; les meilleurs génies paraissaient comme atteints d'une maladie incurable, celle de l'orgueil; et alors commença de défaillir l'abbé de Lamennais, ce maître éclatant de la controverse, devant qui s'étaient inclinées les admirations de toute l'Europe.

J'ai dit l'histoire de cette chute célèbre. Je ne saurais laisser en oubli les efforts du P. Ventura pour la prévenir.

J'ai lu ses lettres éloquentes; il espérait enchaîner le prêtre

indocile au roc catholique qu'il avait défendu avec tant d'éclat : mais cette maladie étrange de l'orgueil restait maîtresse ; l'abbé de Lamennais avait été le premier des apologistes; l'orgueil fit de lui le dernier des tribuns, et tant de gloire s'en alla mourir dans un club de Jacobins, pour être couronnée par des apothéoses d'athées.

Mais la même maladie avait aussi touché le P. Ventura, si ce n'est que, gardant intacte la voix du prêtre, il crut la pouvoir concilier avec certaines nouveautés politiques, qui devaient après la chute du trône de France, secouer à la fois tous les pouvoirs et le pouvoir du Pape comme tous les autres.

Ç'a été de nos jours une triste et fatale école que celle de *l'indifférence* politique ; elle a voulu qu'il importât peu à l'Église que les États fussent établis sur une base certaine de droit, ou bien exposés aux fluctuations des partis, vainqueurs et vaincus tour à tour ; c'était désavouer la théorie du *droit des princes*, qu'avait enseignée le P. Ventura, et lui substituer la *souveraineté du peuple*, que sa logique avait combattue ; c'était enfin donner gain de cause à toutes les aventures, et livrer aux entreprises toutes les royautés, et même la royauté du Pape, laquelle, humainement, a le même principe et la même base que toutes les autres.

Alors se consommèrent les dissidences entre les défenseurs de l'Église, les uns voulant désintéresser sa défense des perturbations qui ravageaient les États, les autres, tout en reconnaissant l'ordre supérieur des droits et des lois de l'Église, ne la voulant pas croire indifférente aux iniquités ni aux énormités qui renversaient tous les trônes.

Et combien, nous autres, qui gardions en France cette double défense de l'ordre divin et de l'ordre politique, nous étions un objet de dédain et de pitié pour ceux qui affectaient de n'avoir pas souci des choses et des intérêts de la terre! A ce moment, je suspendis mes rapports de lettres avec le P. Ventura. « Nous retrouverons, lui disais-je, notre communauté de pensées, lorsque l'ordre sera pleinement rétabli

dans la politique. » Son génie fut moins timide que mon humble raison; il s'en alla droit aux idées qui devaient accréditer les usurpations. »

Et aussi ce fut là, le principe de ses fautes et la cause de ses douleurs. Tout est connu à cet égard. On sait comment le père Ventura, qui était devenu général de son ordre, dut rentrer dans l'humble condition de religieux. Toutefois sa popularité survivait et sa foi restait pure. Mais le souffle des révolutions l'avait touché; et comme il aspirait aux réformes, il semblait les attendre du mouvement politique qui travaillait toute l'Italie, et ne pouvait produire que des ruines.

Aussi s'engagea-t-il dans la révolution romaine, comme s'il eût cru à la foi des niveleurs et à la piété des athées, qui profanaient l'invocation de la république. Mais tout alla vite : les réformes devinrent des attentats; Pie IX avait montré la liberté; on lui montra l'assassinat; il dut fuir devant l'anarchie armée de crimes, et ce fut dans la vie du P. Ventura un de ces moments où l'on dirait, si l'on n'était pas chrétien, la volonté vaincue par une sorte de fatalité : le P. Ventura ne suivit pas le Pape; il resta dans Rome, comme pour maîtriser la révolution qui ne connaît point de maître; on eût dit qu'il se sentait le génie de suppléer la Papauté, et de garder l'Église dans son veuvage; c'est la plus douce atténuation de son erreur.

Mais il fallut dompter autrement cette anarchie; et le Pape étant rentré à Rome par le bienfait des armes françaises, le P. Ventura s'en vint à Paris chercher une autre renommée que celle des séditions. On sait la popularité qui l'accueillit. Ce n'était pas la même qu'il eût trouvée aux temps où il glorifiait Charles X « Roi très chrétien disait-il, non seulement en vertu du droit des gens, mais en vertu de son droit propre; » alors la popularité lui fût venue à la fois de l'Église de France et de la monarchie catholique, et de ceux qui défendaient l'une et l'autre; maintenant la révolution maîtresse se mêlait aux hommages, elle se crut je ne sais quels droits sur le prêtre qui avait paru dans les rangs de la république romaine;

et cela même put troubler quelque temps le jugement de cet homme facile aux éblouissements de la gloire, jusqu'à ce qu'il s'aperçut qu'en France la Révolution n'a d'hommages pour un prêtre que lorsqu'il cesse de l'être.

Quoiqu'il en soit, la venue du P. Ventura avait remué la curiosité catholique, on se pressa autour de sa chaire, et ce ne fut pas le moindre sujet d'étonnement d'entendre l'orateur qui passait à Rome pour le plus disert et le plus élégant dans la langue du Dante, s'en venir traiter les plus hautes questions de la foi dans la langue de Bossuet.

Les *conférences* prêchées en 1851 et publiées sous le titre de *Raison philosophique* et *Raison catholique*, attestent la supériorité d'une intelligence pour qui la langue est un instrument servile de la logique. Ce ne sont plus ici les mouvements connus de l'éloquence de nos orateurs, mais c'est un ensemble de démonstrations dont l'ampleur est imposante, bien que parfois monotone.

Quelques années après, le P. Ventura paraissait dans une chaire dangereuse, dans celle de la cour. Les sermons ont été publiés; le premier est inquiétant pour sa renommée. Parler le jour de Pâques de la résurrection de l'empire, et cela en trois points bien déduits, est une nouveauté dogmatique très originale, même à la cour.

Ces souvenirs, on le voit, suffisent pour indiquer ce qu'il y a de grand et d'incomplet dans cette riche nature. Le P. Ventura, en des temps réglés, eût été un religieux savant et exemplaire, et il eût eu une grande part d'action sur les hommes et sur les affaires, sur l'Église même et sur les rois. Venu en un temps d'agitation, où l'orgueil égare les meilleurs, il a vu sa vie troublée par des ambitions stériles. Voué à l'Église, il s'est exposé à être frappé par elle ; ami du Pape, il a percé son âme d'amères douleurs : philosophe de l'autorité, il a caressé l'anarchie, exemple à ajouter à tant d'autres, et qui montre que le génie est impuissant à gouverner l'homme.

§ III. LES PIEUX PERSONNAGES ET SAINTS RELIGIEUX.

Dans un livre consacré à des évènements qui nous touchent de si près, il ne peut être question de saints canonisés. Cependant le bras de Dieu n'est pas raccourci, et, si j'en crois ma foi, dans les temps malheureux où nous aurons vécu, Dieu se sera plu à faire éclater les merveilles de sa grâce. Nos successeurs, un jour, en écrivant l'histoire du XIX[e] siècle, y découvriront une multitude d'âmes saintes. Pour nous, qui voyons les choses de trop près, nous ne pouvons parler que de pieux personnages et de saintes religieuses, dont l'opinion a déjà voulu consacrer les mérites et honorer les services.

82. Le plus en évidence est le curé d'Ars. Jean-Marie Vianney était né à Dardilly, Rhône, en 1786. Sa première enfance fut consacrée aux travaux des champs. Les premières leçons de catéchisme lui furent données en secret pendant la persécution; sa première communion se fit dans une grange. A 18 ans, il entreprit des études classiques et y fit peu de progrès. Quand il se présenta pour être prêtre, on l'eut refusé, sans l'intervention d'un génovéfain, l'abbé Balley, curé d'Ecully. Prêtre, Vianney fut quelques années, vicaire d'Ecully, et nommé curé d'Ars en 1818; il n'eut pas d'autre poste jusqu'à sa mort en 1859. Vianney était un homme simple, humble et mortifié; curé, il fut tout à ses devoirs et à l'amour de Dieu. Le bruit se répandit bientôt qu'il était un saint; surtout lorsque le blé se fut multiplié, à sa prière, dans les greniers des sœurs de la Providence. Vers 1832, les pèlerins commencèrent à le visiter. On venait à lui pour se confesser et pour entendre son catéchisme. Huit ou dix voitures par jour ne suffisaient pas à l'affluence des pèlerins. A l'arrivée, rien qui put flatter les sens, une pauvre église, un pauvre hameau, pas d'auberge. Il fallut que toutes les maisons du village se transformassent spontanément en hôtelleries dont la

Le curé d'Ars

charité offrait et reconnaissait tous les frais. Le bon prêtre entrait à son confessionnal dès deux ou trois heures du matin; il n'en sortait qu'à neuf ou dix heures du soir. Sur les vingt-quatre heures du jour, il prenait le temps de sa messe et de son catéchisme; un instant donné à ses repas ou ce que l'on peut appeler de ce nom; le reste appartenait aux pauvres pécheurs venus, de loin, pour décharger leur conscience. De grandes lumières accompagnaient ses mortifications : Vianney était un enchanteur d'âmes. On s'estimait heureux de lui parler et de pouvoir lui demander sa bénédiction. On voulait aussi recevoir de ses mains une croix ou une médaille; on voulait toucher sa soutane; il avait parfois besoin d'être protégé contre les emportements de la vénération. Plus d'une fois, de pieux pèlerins lui enlevèrent adroitement son chapelet et son bréviaire, qu'ils remplaçaient, comme de juste. A sa mort, ses funérailles furent un triomphe. La cause de sa canonisation a été introduite en 1872. Étrange contraste! Le curé d'Ars ressemblait, par la figure, à Voltaire; mais il aimait Dieu sur la terre comme les Anges l'aiment dans le ciel; il n'était pas ce qu'on appelle un homme de talent, et depuis sa mort, il est l'objet de la vénération universelle, tandis que Lamennais, son contemporain, qui ébranla le monde par les accents de sa voix, est tombé dans un juste oubli. Servir Dieu, même humainement parlant, c'est régner; pour établir ce règne, Dieu qui résiste aux superbes, donne, aux humbles, l'abondance de ses grâces; et, pour être grand, il suffit d'en user dans la mesure de Dieu.

Le Libermann

83. Jacob Libermann, né en 1804, d'un rabbin juif de Saverne, avait été élevé dans l'horreur du nom chrétien. Tout jeune, il avait pénétré dans les subtilités du Talmud; il mettait une grande conscience à les observer. Un de ses frères s'étant converti, Jacob s'épuisa en efforts pour ramener son frère au judaïsme. Mais lorsqu'il voulut s'initier à la connaissance du grec, du latin et du français, sa foi au Thalmudisme commença à s'ébranler. La lecture de l'Évangile, traduit en hébreu, le frappa vivement, mais ne le retint pas beaucoup sur cette pente du

rationalisme où il inclinait. Sur ces entrefaites, deux autres de ses frères se convertissaient; Jacob cependant préparait à Metz son examen sur les études rabbiniques et se tirait de cet examen avec honneur. En récompense, il fit le voyage de Paris; la grâce de Dieu l'y attendait. Sur sa demande, on le mit en cellule à Stanislas, avec l'*Abrégé de la doctrine chrétienne* et l'*Histoire de la religion* de Lhomond. Un terrible combat s'engagea dans son âme; l'issue fut le baptême de Jacob qui s'appela désormais Paul-François-Marie. Deux ans après, il entrait à Saint-Sulpice, où se forma autour de lui, comme à son insu, l'œuvre dont il devait être le fondateur. Une maladie qui engendre l'irrégularité canonique, l'épilepsie, le tint dix ans, sans possibilité d'accession au Sacerdoce. Le pauvre malade n'exerca pas moins, parmi ses condisciples, l'apostolat du zèle et du bon exemple. Libermann eut aimé une vie de retraite et de solitude; on le poussait à l'œuvre de l'apostolat des nègres. Après un séjour d'environ deux ans à Rennes, chez les Eudistes, il fut convenu que Libermann partirait à Rome pour y mûrir le projet d'une communauté vouée aux missions apostoliques. A Rome, il vécut dans un délaissement complet, livré aux souffrances de la pauvreté la plus extrême, sans amis, sans conseillers, sans protecteurs. Enfin la congrégation de la Propagande l'exhorta, lui et ses amis, à persévérer dans leur dessein; d'autre part le vicaire apostolique de l'île Maurice promit de les accepter dans sa mission. Pour écarter l'obstacle qui l'éloignait du Sacerdoce, Libermann fit un pèlerinage à Lorette; on l'y prit pour un malfaiteur; Marie cependant le prit en pitié et lui fit bientôt sentir les effets de son intercession. L'évêque de Strasbourg offrait de lui donner les saints ordres; Libermann revint en France. En 1841, il fut ordonné prêtre dans la chapelle de l'évêché d'Amiens. Immédiatement la Congrégation des missionnaires du Saint-Cœur de Marie ouvrit son noviciat dans le même diocèse, à la Neuville. Les commencements furent humbles, pauvres et combattus. La communauté était composée, avec Libermann, des frères Collin et Le Vavasseur. Après deux ans, ils étaient douze et douze de plus

l'année suivante. On vivait d'aumônes, dans la plus stricte pauvreté, manquant presque du nécessaire, remplissant à tour de rôle les offices les plus humbles et les plus bas. La congrégation vécut ainsi suivant les constitutions rédigées, par Libermann, à Rome. L'île Maurice, l'île Bourbon, Saint-Domingue, la Guinée furent tour à tour les témoins de son héroïque charité. Des coadjateurs s'étaient réunis aux prêtres. Quand la Congrégation eut vu périr en Guinée un certain nombre de ses apôtres, quand elle fut profondément pénétrée de cet esprit de renoncement, de mortification, d'union à Dieu, qui était l'esprit de son fondateur, la Providence lui ouvrit, de nouvelles voies, en l'unissant, en 1848, à la Congrégation du Saint-Esprit. Cette Congrégation, qui remontait au XVII[e] siècle, avait surtout pour but de fournir des prêtres aux colonies françaises; en s'unissant à la société du P. Libermann, elle devait y puiser un précieux renouvellement. L'abolition de l'esclavage et l'érection d'évêchés aux colonies en 1850, facilitèrent la double œuvre des Congrégations réunies. Le Saint-Père approuva son but, bénit ses efforts, la chargeant spécialement de former des clercs pour les colonies et d'évangéliser les noirs. Le gouvernement vint en aide en augmentant le nombre des bourses du séminaire; l'action des évêques doubla la force des missionnaires. Autour de l'œuvre principale se groupaient d'autres œuvres en faveur des pauvres, des soldats et même des prêtres. Libermann, devenu supérieur de la Congrégation du Saint-Esprit et du Cœur Immaculé de Marie, la gouvernait avec la sagesse de la piété et répandait autour de lui les rayons du pur amour. Sa vie fut d'ailleurs courte. Le P. Libermann mourut le 2 février 1852 (1). La congrégation depuis n'a fait que fleurir et s'étendre : c'est une œuvre éminemment française et éminemment romaine, sans addition, même infinitésimale, d'aucune erreur, ni dans la doctrine, ni dans la piété. Aussi, quand Pie IX voulut, pour préparer la réforme des séminaires français, fonder à Rome, un séminaire

(1) La vie du P. Libermann a été excellement écrite par le Cardinal Pitra, l'éminent auteur du *Spicilège* de Solesmes et des *Analecta* en deux séries.

des séminaires. il ne s'adressa point à d'autres congrégations plus anciennes, plus nombreuses et plus ambitieuses, mais trop empêtrées dans le gallicanisme qu'il voulait combattre jusqu'à la mort; il choisit la jeune congrégation du P. Libermann. En 1874, le pontife signait l'introduction de la cause du serviteur de Dieu Paul-François-Marie Libermann. C'est le plus grand honneur qui se pouvait faire à son œuvre et à sa personne; il rend inutile les éloges de l'histoire, acquis sans réserve à cette pieuse et vaillante Compagnie.

38. Charles-Eléonor Dufriche Desgenettes était né à Alençon, en 1778. Malgré une vivacité extrême de caractère, il voulut de bonne heure être prêtre. A douze ans, il tenait tête aux curés constitutionnels et leur opposait les brefs du pape. A quinze ans, il faisait, en se servant des clubs, ouvrir les prisons et les églises. Desgenettes fit ses études en partie près des prêtres cachés dans les bois. D'abord il fut instituteur et catéchiste, puis curé laïque, chantant, dans les églises, une messe sans consécration et aussi les vêpres. En 1805, il entrait au séminaire de Séez et en sortait prêtre en 1807. La vie de communauté l'attirait; il ouvrit un pensionnat à Laigle. Vicaire à Argentan, il assistait, en 1813, des soldats atteints du typhus. Curé d'un faubourg d'Alençon l'année suivante, il sut y apprivoiser les cœurs farouches et conquérir l'amour de ses paroissiens. Vicaire à Paris, il devint, en 1819, curé des Missions Etrangères, prit part, en 1825, au sacre de Charles X et s'exila en 1830. De retour en 1832, il fut nommé curé de l'église des Petits-Pères, l'une des moins fréquentées de Paris. En 1833, il se sentit, pour ramener ses paroissiens, itérativement pressé de consacrer son église au Sacré-Cœur de Marie. Pour s'y essayer, il dressa les statuts d'une association : telle fut l'origine de l'archiconfrérie du saint et immaculé Cœur de Marie, destinée à rendre, au culte de Marie, la place de prépondérance, d'excellence et de réparation qui lui appartient dans l'Église. Desgenettes ne voulait pas en être appelé le fondateur; il n'avait été, disait-il, entre les mains de la Sainte Vierge, qu'un instrument. L'exactitude à répondre aux inspirations de la grâce

Dufriche Desgenettes

fait, à l'abbé Desgenettes, meilleure part. Les statuts dressés et approuvés par l'ordinaire, le bon curé les publia au prône et recueillit, comme prémices, la conversion de deux pécheurs. A la première réunion de l'Archiconfrérie, il se trouva plus de cinq cents personnes. Les hommes même, étaient nombreux. On y recommanda les pécheurs et on pria. Dès ce moment abondent les grâces et les conversions; l'église Notre-Dame des Victoires devient comme le centre de la confédération des saintes âmes. Les contradictions ne manquèrent pas; il en vint même de l'archevêque, Louis de Quélen, qui ne considéra que comme une inconvenance, la demande de confirmation Apostolique. D'autres personnes s'interposèrent et en 1836 fut adressé le bref pontifical, qui créait à perpétuité l'archiconfrérie pour la conversion des pécheurs. En 1842 la conversion d'Alphonse Ratisbonne vint donner à l'œuvre, un grand éclat. L'influence de l'archiconfrérie ne se borna pas à réconcilier un grand nombre de pécheurs; elle contribua à renouveler le monde et si le culte de Marie a pris tant d'éclat en notre siècle, n'est-ce pas à la petite association de N. D. des Victoires qu'il faut en rapporter l'honneur? En 1842, la première communion pascale des hommes à Notre-Dame vint protester contre l'apostasie des cinquante années précédentes de notre histoire. Désormais l'Archiconfrérie était illustre; elle comprenait un nombre prodigieux d'associés. Quand Desgenettes visita Rome, Grégoire XVI, pour rendre hommage aux sentiments pieux qui rattachaient le curé de Notre-Dame des Victoires, au Saint-Siège, lui donna le corps d'un martyr. Grace à la direction du bon pasteur, l'archiconfrérie garda toujours et garde de plus en plus aujourd'hui, son caractère vraiment romain, c'est-à-dire universel. Désormais toutes les bonnes œuvres, toutes les entreprises de renovation, vinrent puiser, à son foyer, la force et la lumière. La liberté d'enseignement y trouva un appui. Pie IX, pour compléter l'œuvre de Grégoire XVI, couronna, en 1853, Notre Dame des Victoires : elle avait été au combat, il était bien juste qu'elle fut à l'honneur. Jusqu'aux dernières heures de sa longue vie, Desgenettes conserva l'énergie du

cœur; il mourut en 1860, plein de jours et de mérites. A sa mort, l'archiconfrérie s'était répandue dans tout l'univers et produisait partout des fruits de salut. Un de ses vicaires, Desfossés, a publié depuis en quatre volumes, les œuvres du bon pasteur ; il avait publié, de son vivant, le *Manuel* et le Bulletin de l'*archiconfrérie.*

Une œuvre analogue, l'archiconfrérie pour la réparation des blasphèmes et de la profanation du dimanche fut fondée à Saint-Dizier, diocèse de Langres, par Pierre Marche, curé de Lanoue; elle fut approuvée par Pie IX vers 1843. Son extension, moins célébrée, ne fut pas moindre; elle publie encore, sous la direction de l'abbé Servais, comme Notre-Dame des Victoires, son pieux bulletin; elle a, pour agent central, le couvent de la Répation, déjà glorifié par quelques saintes âmes.

85. Jean-Marie de Lamennais, frère du grand écrivain, naquit à Saint-Malo en 1780. Prêtre en 1804, il établit à Saint-Malo, une école ecclésiastique, qui atteignit bientôt le chiffre de trois cents élèves et donna, à la Bretagne, un grand nombres de prêtres. Vicaire général, puis vicaire capitulaire, il administra pendant cinq ans le diocèse de Saint-Brieuc. Vicaire général de la grande aumônerie, il mit tous ses soins à doter les diocèses de bons évêques. Démissionnaire en 1820, à l'époque où le gouvernement tourna à la persécution, il fut frappé du danger que courait la foi des populations, si la religion ne présidait à l'éducation de l'enfance. Alors il conçut le projet de fonder une œuvre de religieux instituteurs. Dans ce but, il réunit quelques jeunes gens dont il se constitua maître des novices. Sa chambre était la salle du noviciat; sa salle à manger, le réfectoire; les autres pièces furent appropriées aux usages de la communauté naissante. Vers le même temps, Deshayes, curé d'Auray, formait un petit noyau de frères instituteurs. Les deux fondateurs avaient travaillé sans se connaître; ils s'unirent pour une œuvre commune. D'autre part, l'abbé Jean, dès son retour de Paris, était devenu supérieur du petit séminaire de Saint-Méen, chef des missionnaires du diocèse et il s'efforçait d'établir,

Jean de Lamennais

avec son frère Félix, une maison de hautes études ecclésiastiques, à laquelle nous devons un certain nombre d'hommes de haute valeur. Quand cet établissement disparut, Jean de Lamennais ne vécut plus que pour l'institut de ses frères; il eut la joie de le voir s'étendre dans toute la Bretagne et d'envoyer des instituteurs jusque dans les colonies. La loi de 1850 lui permit d'établir, dans la maison-mère de son institut, une école secondaire libre, dirigée par des ecclésiastiques. Jean de Lamennais mourut en 1859. C'était un ecclésiastique instruit et distingué par ses talents; il excellait dans toutes les branches de l'érudition. L'Eglise lui doit pour une grande part la *Tradition de l'Eglise sur l'institution des évêques*. La société civile lui est redevable de cette société des Freres de Ploërmel dont les bienfaits se perpétuent jusqu'à nous. Guizot loue, dans ce bon prêtre, son esprit à la fois simple et cultivé, son entier dévouement à son œuvre, son habileté pratique, son indépendance envers son propre parti, sa franchise dans ses rapports avec le pouvoir civil. Pie IX a ratifié qu'on dit de lui qu'il portait *au suprême degré*, le génie du bien, des choses utiles et par dessus tout l'amour de l'Eglise et du Saint-Siège Apostolique.

Le F. Philippe

86. Mathieu Bransiet, né en 1792, au hameau de Gaschat, Loire, fit ses premières dévotions dans les granges où se célébrait le culte proscrit. Lorsque le calme se rétablit, il fréquenta l'école de Chaturange, sous la direction de deux frères. En 1806, l'un de ces frères ayant appris que l'Institut des frères du B. de la Salle se rétablissait, vint se réunir, à Lyon, aux ouvriers de la première heure. Mathieu Bransiet le suivit en 1809 et l'année suivante fut reçu dans la compagnie, sous le nom de F. Philippe, qu'il devait illustrer. En 1813, nous le voyons directeur à Auray, puis à Reims et à Metz. Directeur de l'établissement de S. Nicolas en 1823, il était en même temps visiteur des écoles de Paris. Au chapitre de 1830, il devint assistant du supérieur général et, en 1838, fut appelé à sa succession. Supérieur pendant 36 ans, le F. Philippe sut se multiplier avec un dévouement sans bornes, se sacrifiant sans réserve pour le bien de ses frères et le

salut des âmes, se montrant tour à tour bon et énergique, sachant compatir aux misères humaines et encourager les faibles, sachant aussi corriger les défauts et réprimer les abus. Humble religieux, il n'avait dans sa chambre, qu'une table de sapin, deux chaises, un lit dur et deux ou trois images d'un vulgaire papier. Qu'on le voie ne se distinguant en rien de ses frères que par une observation plus parfaite de la règle, une assiduité plus ponctuelle aux exercices communs, une vigilance suprême aux besoins de tous, une simplicité plus grande, une mortification plus sévère, une charité sans exemple. Un instant, sa compagnie fut appelée au service des prisons de Fontevrault, de Nîmes et d'Amiens; elle y renonça en 1848. L'œuvre qui rappellera particulièrement son souvenir, c'est la création des écoles d'instruction supérieure de Passy, Toulouse, Saint-Etienne, Beauvais, Nantes, Poitiers, Dijon, Marseille et de beaucoup d'autres villes. C'est aussi sous son gouvernement que le siège de la compagie fut transporté rue Oudinot, près des Invalides. Sous Louis-Philippe, la modération relative de Guizot, valut aux frères des œuvres de travail et de paix. La république de 1848 n'eut pas le temps d'être hostile. L'empire fut plus protecteur que favorable; à la fin, il n'était plus ni l'un ni l'autre. En 1873, le F. Philippe assistait à la déclaration officielle de l'héroïcité des vertus du B. de la Salle : il fut comblé des attentions délicates de Pie IX. L'année suivante, il mourait d'une pneumonie. A sa mort l'institut comptait 10,000 frères et élevait 400,000 enfants. Paris fit au F. Philippe des funérailles comme à un administrateur de premier ordre, à un héros et à un Saint. Sa mémoire est encore recommandée par une suite d'écrits à l'usage des élèves et des maîtres, écrits pédagogiques, et écrits de spiritualité, dont on ignorait, lui vivant, qu'il fut l'auteur. Ces écrits sont justement classiques; ils brillent, les uns, par une simplicité parfaite, une exposition lumineuse, une démonstration évidente, les autres, par une dévotion solide et une mysticité éprouvée. « Dieu, dit Pie IX, l'avait doté d'une intelligence droite dans un corps sain, et l'avait enrichi de l'esprit de foi et de

charité. Et, afin que le vent des mauvaises doctrines, qui souffle de toutes parts, ne le séduisît point, il fixa son esprit et son cœur à cette chaire de vérité que votre supérieur entoura toujours du culte d'une humble vénération et d'un ardent amour. Telle est la source à laquelle il puisa cette vertu de fécondité, qui lui a fait quintupler la famille dont il avait reçu la direction et lui a permis d'offrir avec largesses, aux régions les plus éloignées, les bienfaits de son ministère. »

La mère Emilie

87. Marie-Guillemette-Emilie de Rodat naquit en 1797, sur la paroisse Saint-Martin de Limouse, Aveyron, d'une ancienne famille. Dès sa plus tendre enfance elle avait montré beaucoup de sympathie pour les pauvres. Un peu plus tard, se laissant aller à la dissipation, elle ne songeait plus qu'à faire son salut à peu de frais. Un jubilé mit à néant cet édifice de fausse sagesse et de méchante convoitise. Vêtue simplement, Emilie s'appliqua désormais à la prière, à la mortification et à la charité. Sur la plainte de bonnes mères qui n'avaient pas d'institutrices pour leurs enfants, elle reçut dans sa chambre les enfants qu'on voulut bien lui confier. Trois amies s'unirent à elle pour soutenir cette école qui ne fit que s'accroître. Sous la sage direction de l'abbé Marty, vicaire général, il fut bientôt question de fonder un institut de prières et de charité, spécialement destiné à l'instruction des filles pauvres. La première installation eut lieu dans un humble quartier de Villefranche; pour faire prospérer la maison, il fut décidé qu'on admettrait une orpheline. Les quatre fondatrices manquaient de tout, de vêtements, de provisions, de meubles, d'argent et de cette expérience des choses du ménage qui paraissait indispensable à la bonne conduite de leur entreprise; mais elles avaient crédit près de Dieu. Quand la maison de Villefranche commença à prospérer, Emilie s'appliqua à d'autres fondations. « Prenez des orphelines », disait-elle, et elle mesurait le nombre des enfants qu'il fallait adopter à la grandeur des difficultés qu'il fallait vaincre. Une fondation n'ayant pu se soutenir, Emilie en attribua la cause au soin de ses filles à s'assurer des provisions.

Après la fondation de Villefranche, les étapes qui marquent les progrès de la congrégation sont les fondations d'Aubin en 1822, de Livinhac en 1832, de Figeac en 1835, de Rieupeyroux et Montauban en 1840, du Refuge en 1845. Ces bonnes institutrices avaient d'abord porté le costume des filles pauvres, elles adoptèrent bientôt le costume religieux. Primitivement elles suivaient les règles de la Visitation; ensuite elles songèrent à se rattacher à l'œuvre d'Adèle de Trenquelléon; finalement la volonté de Dieu fut que la Mère Émilie, sous la direction de l'abbé Marty, créa l'œuvre de la Sainte Famille. En se consacrant à Dieu, Émilie et ses compagnes avaient eu l'intention de se dévouer à l'instruction des enfants; elles ne se privaient pas cependant de visiter les malades et les familles pauvres; mais lorsque les Sœurs de la Sainte Famille revêtirent l'habit, firent des vœux et embrassèrent la clôture, elles durent renoncer à visiter elles-mêmes les pauvres de Jésus-Christ; elle continuèrent toutefois à en prendre soin par le ministère des sœurs converses. Comme supérieure, la mère Émilie se réserva la direction de cette œuvre. Dans sa compassion pour les pauvres, elle embrassait aussi les pécheurs; elle faisait visiter et instruire les prisonniers. On sait, du reste, que toutes les bonnes œuvres s'enchaînent. En visitant les prisonniers, on trouva une malheureuse fille qui voulut changer de vie : ce fut la première pierre du refuge. L'union constante avec Jésus-Christ, les vertus acquises et pratiquées avaient perfectionné les grâces natives de la mère Émilie. Cette humble religieuse était une puissance. Cependant cette personne si sereine, si grave, si fervente, si mortifiée, fut éprouvée par des tentations terribles, par des maladies cruelles et des opérations affreuses; Dieu la tira de toutes ces épreuves. A la fin, elle n'avait plus que le souffle; chaque jour, elle prenait pour toute nourriture, à peine deux tasses de lait; son exil prit fin en 1852 (1); sur un rapport du Cardinal Sacconi, sa cause fut introduite en 1872. En son vivant, cette grande âme avait soutenu, de ses prières et de ses

(1) Cf. Aubineau, *Vie de la mère Émilie de Rodat*, passim.

sacrifices, l'édifice chancelant de la société française, comme avaient fait, aux premiers siècles, les Antoine, les Paul et les Hilarion.

Marie de sainte Euphrasie

88. Le P. Eudes avait fondé, au XVIIe siècle, un ordre de charité pour la conversion des pécheurs, ordre qui possédait 12 maisons, quand la révolution éclata. En 1814, il était réduit à un petit nombre de religieux, lorsque vint frapper, à la porte de la maison de Tours, récemment restaurée, une jeune fille qui devait, de ce tronc brisé par l'orage, faire sortir un arbre qui couvrira la terre de son ombre. Rose-Virgine Pelletier était née en 1796, dans la riante île de Noirmoutiers, Vendée; son père, Julien Pelletier, était un médecin distingué par sa charité et ses vertus; sa pieuse mère, Anne Mourin, était digne d'une telle alliance : tous deux moururent jeunes. Leur fille joignait à la vivacité naturelle, un profond sentiment de charité, un grand esprit de décision et une particulière dévotion à la sainte Église. En 1815, elle prit l'habit et fit profession en 1817. Nommée maîtresse des pénitentes, elle se donna tout entier à son troupeau, mais se plaignant à Dieu de son exiguité et formant des vœux pour son extension. Elue superieure en 1825, avec dispense d'âge, elle dirigeait la maison de Tours, lorsque l'évêque d'Angers, Charles Montault, demanda qu'il fut établi un refuge dans sa ville épiscopale. La maison d'Angers fut fondée en 1829 et la mère sainte-Euphrasie en fut la supérieure. C'était une maison fort pauvre; elle fut bénie de Dieu, d'abord par l'entrée en religion de la comtesse de Couëspel et d'une dame Cesbron de la Roche ; puis, par l'assistance de la comtesse d'Andigné de Villequier et du comte de Neuville. L'œuvre prit bientôt un grand développement; trois fondations semblables furent faites à Grenoble, à Poitiers et à Metz. En 1835, Grégoire XVI érigea la maison d'Angers en monastère général, sous le titre du *Bon Pasteur* et choisit pour première supérieure la mère sainte-Euphrasie Pelletier. Les règles et constitutions admises par le P. Eudes restaient, seulement l'ordre allait recevoir des modifications et des accroissements qui tiennent du prodige. La supé-

rieure était une vierge sage, une femme forte et presque un grand homme; avec le concours du Saint-Siège, elle fit de sa petite congrégation, un grand Ordre. L'objet propre du Bon-Pasteur est toujours de ramener à la vertu les femmes égarées et de préserver les jeunes filles pauvres. La supérieure y ajouta, comme objet secondaire, l'éducation des jeunes demoiselles, la direction des maisons de détention de femmes, l'admission des négresses et des sourdes-muettes, enfin la possibilité pour les Madeleines de faire profession. En 1838, Grégoire XVI appela l'Institut à Rome; en 1840, il voulut une seconde maison; en 1845, celui qui devait être Pie IX établissait le Bon-Pasteur à Imola. L'extension du Bon-Pasteur dans le monde catholique fut telle qu'en 1885, il comptait 150 maisons : 34 en France; 9 en Belgique, Hollande et Suisse, 18 en Italie, 7 en Angleterre et Écosse, 5 en Irlande, 11 en Allemagne, 4 en Autriche, 1 en Espagne, 1 en Portugal, 1 à Malte, 25 aux États-Unis, 4 au Canada, 16 dans l'Amérique du Sud, 6 en Asie, 6 en Afrique, 2 en Australie. La bénédiction de Dieu était manifestement descendue sur l'œuvre de la sainte mère Euphrasie; elle en était digne. On a composé en espagnol et traduit en français, un *Miroir* de ses vertus; on y loue justement ses vertus théologales et morales, sa fidélité à ses vœux de religion, son humilité, sa reconnaissance, son intime union avec Dieu. On a publié aussi quelques-unes de ses lettres; un des sentiments les plus ardents qui y éclatent, c'est l'amour de la sainte Église. « Mon âme languit d'amour, dit-elle, pour notre Mère la sainte Église; je voudrais lui donner mille vies, mille tribus, mille enfants. Rome est ma force, après Dieu, ma lumière. En voyant le chef de l'Église couronné d'épines, d'ingratitudes, puis-je me plaindre? Depuis que Rome a parlé, je suis transportée de zèle en Dieu et pour Lui! Notre Congrégation a été placée d'une façon plus intime dans le sein de l'Église catholique ». Paroles admirables, où l'on sent vibrer le cœur d'une autre Thérèse et qui édifient surtout en France; paroles d'avenir auxquelles se rattache le meilleur espoir de notre résurrection.

Après une vie de labeur héroïque, de fervente piété et de sage gouvernement, Marie de sainte Euphrasie Pelletier mourut d'un mal d'estomac, en 1868. Sur le lit de mort, avant de recevoir le saint Viatique, elle s'écria en présence de la communauté : « Je déclare que je meurs fille de la sainte Église catholique, apostolique, Romaine. » Après son action de grâce, elle ajouta : Mes filles, je vous recommande surtout l'adhésion à la sainte Église. Restez toujours inviolablement attachées à Rome; ne vous en séparez jamais. Faites comme j'ai fait : souffrez tout plutôt que de vous en séparer. Oh! aimez Rome, mes chères filles; soyez toujours filles de l'Église! » De telles paroles déterminent un grand caractère, assurent la fortune d'une œuvre et préparent le retour des nations au sein de l'Église catholique. C'est dans ce dessein, sans doute, que Dieu a voulu bénir si magnifiquement le Bon-Pasteur d'Angers et sa sainte fondatrice. Un procès de canonisation a été commencé par l'Ordinaire.

La sœur Rosalie

89. Une femme qui, par la supériorité du bon sens et le dévouement de la charité, fut une puissance et une femme de génie, était une simple fille de la Charité. Jeanne Marie Rendu, était née en 1787, à Comfort, commune de Lancrans, au pays de Gex, d'une famille d'ancienne bougeoisie. Dans son enfance, c'était une jolie petite fille, vive, espiègle, se dépêchant de faire toutes les méchancetés possibles, afin de n'avoir plus de fautes à commettre, quand elle aurait l'âge de raison. Dans sa jeunesse, elle avait assisté aux messes cachées de la Terreur et fait sa première communion dans une cave. De bonne heure, on vit en elle un grand penchant pour les pauvres. Une visite dans un hôpital détermina sa vocation. En 1802, à quinze ans, elle vint à Paris; on lui donna l'habit après un court noviciat. En 1815, elle devenait supérieure de la maison située rue de l'Épée-de-Bois, dans l'un des plus mauvais quartiers de Paris; c'est là que devait s'écouler son existence. Dans nos temps de prétendues lumières où une ignorance épaisse et des passions impies produisent une perversité abominable, Dieu avait voulu préparer, à la partie du peuple de

Paris, la plus abandonnées aux suggestions perverses, la plus dénuée de toutes les commodités de ce monde, un cœur maternel pour compatir à toutes les misères, et un véritable génie pour inventer les ressources capables de les soulager. La sœur Rosalie aimait tous les pauvres; sa charité embrassait toutes les misères; elle eut voulu les soulager toutes, elle réussissait presque toujours à ce qu'elle voulait. Le souci de ses pauvres ne la rendait ni hostile, ni étrangère à aucune bonne œuvre : les Augustines, les Filles de la Croix, les Petites sœurs des pauvres, les Conférences de saint Vincent de Paul furent l'objet de sa particulière sollicitude. Si les pauvres avaient besoin d'elle, les riches ont aussi leurs nécessités où elle s'employait. On la consultait de toutes parts; elle répondait à tout le monde et donnait toujours le moyen de vaincre les obstacles qui s'opposaient au bien. Le parloir de sa maison était l'un des endroits les plus fréquentés de Paris. Aux pauvres, elle donnait de tout son cœur l'aumône et le bon conseil; aux riches, elle demandait le concours des bourses et l'appui du cœur. Dans les grandes crises, elle déploya une inconcevable énergie. En 1832 et en 1849, elle tint tête au choléra; en 1848, elle arracha un garde mobile aux balles des insurgés, en leur disant : « On ne tue pas ici » Sa mort, en 1859, fut un deuil public. Son ascendant s'était imposé à tous; sa disparition fit un grand vide dans la société française. La duchesse d'Angoulême lui avait confié ses aumônes; Marie-Amélie lui avait demandé ses prières; le général Cavaignac l'avait consultée sur les moyens de réduire le faubourg Saint-Marceau; Napoléon III et l'impératrice lui avaient voué une respectueuse vénération. « A une dignité naturelle de langage et de manières, dit Leroy de Saint Arnaud, maire de son arrondissement, elle joignait cette science de la vie, lettre morte pour les plus éprouvés, livre toujours ouvert aux esprits d'élite. Son accueil bienveillant encourageait la confidence; sa discrétion la rassurait. Indulgente aux insistances des besoins qu'elle savait distinguer des obsessions importunes, elle excellait à créer la ressource du moment; et toujours ar-

dente à étendre le domaine de la charité, sa pensée, généralisant le secours, concevait une œuvre utile, à l'occasion d'une souffrance individuelle. »

Après sa mort, son buste en marbre, fut placé à la mairie de son quartier. Si Paris l'a possédée pendant 57 ans, si la France doit être fière de ses mérites, le nom de la sœur Rosalie, on peut le dire sans emphase, appartient au monde entier, dont elle fait l'honneur.

Conférences de S. Vincent

90. Les noms de la sœur Rosalie et de Dufriche Desgenettes en particulier, rappellent deux œuvres qu'il faut mentionner ici : les Conférences de saint Vincent de Paul et les Petites sœurs des pauvres. En 1830, vivait, dans la capitale de la France, un brave chrétien, nommé Bailly. Pour obliger les jeunes étudiants et les soustraire à la corruption de la Babylone moderne, il avait établi une pension et ouvert une *société des bonnes études*. Quand la révolution eut emporté ces créations charitables, il se forma une petite société d'histoire où les jeunes gens discutaient entre eux et où l'abbé Gerbet donnait, sur la philosophie de l'histoire, des conférences. Au cours de leur discussion, les jeunes rationalistes entendaient prouver, aux jeunes catholiques, la mort du Christianisme, et, en preuve, ils opposaient, à ces étudiants, leur inertie. C'était les prendre à la gorge. Ceux-ci, piqués au jeu, se décidèrent, pour repousser l'argument, à former une société charitable. A Paris, avant 1830, il avait existé quelque chose d'analogue, mais tout avait disparu dans le naufrage de la congrégation ; sur ce terrain rasé, qu'établir et comment s'y prendre ? Ces jeunes gens, et parmi eux se trouvaient Ozanam, Lallier et Paul Lamarche, prirent en 1833, conseils du père Bailly, qui les engagea à se constituer en conférence de charité, complément de la conférence d'histoire. Les jeunes gens se réunirent, sous la présidence de Bailly et se décidèrent à visiter les pauvres à domicile. On devait se réunir à jour fixe, ouvrir et terminer la séance par une prière, s'enquérir des besoins des pauvres et faire entre soi une quête pour subvenir aux frais des visites. Chaque membre, en attendant la réunion pro-

chaine, devait visiter trois ou quatre familles et l'assister de ses conseils aussi bien que de son argent. On était primitivement huit; le chiffre monta, la première année, à plus de cent. De la conférence primitive sortirent bientôt les conférences de Saint-Etienne du Mont, de Saint-Sulpice et de Bonne-Nouvelle; de Paris, les conférences passèrent en province et à l'étranger. Les étudiants qui, dans la capitale, avaient visité les pauvres, devenus magistrats, médecins, administrateurs, voyageurs, formaient comme autant de souches à conférences nouvelles. Les bourses d'étudiants ne sont pas comme le portefeuille de Rotschild; elles n'ont avec lui qu'une chose commune, c'est qu'elles sont souvent plates. A l'origine donc le budget annuel des conférences n'était pas très élevé; avec les années il s'accrut. A la mort de Pie IX, il existait dans les deux mondes, plus de trois mille conférences; à cette date, elles dépensaient, par an, plus de sept millions; et depuis leur fondation, elles avaient versé, dans le sein des pauvres, plus de 106 millions. Grégoire XVI et Pie IX, les avaient approuvées et enrichies d'indulgence; plus de cent évêques avaient célébré leurs bienfaits. On trouverait, en effet, difficilement une bonne œuvre à laquelle ne s'intéresse pas la Conférence de Saint Vincent de Paul. Un bon chrétien qui visite une famille pauvre et qui la visite régulièrement, es au courant de toutes ses affaires, de tous ses intérêts et de tous les incidents de son existence. Une misère à soulager, un incrédule à convertir, une jeune fille à préserver, un apprenti à surveiller sont autant de choses qui sollicitent son attention. La conférence en est saisie, elle en délibère et se prononce avec maturité dans ses conseils. On ne saurait dire la quantité énorme de misères soulagées par ce total: 106,000,000, représentent peut-être un milliard de visites faites, à de pauvres malheureux, par des frères en habits noirs. L'œuvre d'ailleurs est essentiellement laïque; elle est soumise à l'Église, mais elle ne s'y rattache pas comme à une dépendance hiérarchique; elle est libre aussi envers l'État dont elle ne veut pas porter l'estampille. Son premier objet est la charité matérielle, l'aumône sonnante, mais

la clef d'or ouvre aisément les cœurs, surtout les cœurs malheureux et l'aumône spirituelle est plutôt sollicitée qu'imposée. En s'étendant les conférences durent avoir des conseils centraux et un conseil général, pour mieux s'entendre, résoudre les difficultés et garder l'esprit de la fondation. Après Bailly, la présidence échut à Gossin, puis à Adolphe Baudon. Cette œuvre admirable particulièrement précieuse pour assurer la fusion des classes et prévenir les conflits sociaux, tout en procurant le salut personnel des membres de la conférence, eut du, ce semble, n'obtenir que des sympathies. Un valet de l'Empire, avec la fatuité étourdie qui caractérise les valets, prit cependant ombrage de cette association charitable et voulut, en la décapitant, la réduire au rôle de société secrète, juste au moment où il appelait la franc-maçonnerie à l'honneur et aux avantages de la vie publique. Ce crime eut sa recompense et sa récompense fut un châtiment. On sait quel rôle a joué la franc-maçonnerie dans la ruine de l'Empire. Mais ce que Dieu bénit est bien gardé. La société de saint Vincent de Paul est sortie victorieuse de ces épreuves et dans un monde, rongé jusqu'aux os par un monstrueux égoïsme, elle ne cesse de remplir, par la parole et l'exemple, son ministère de charité. C'est une pierre d'attente pour les œuvres vraiment sociales de restauration.

Les Frères de S. Vincent

91. A peine née, la conférence de Saint Vincent de Paul enfanta une congrégation des petits Frères de Saint Vincent. On ne sait pas trop comment cela se fit, mais il est certain que c'est arrivé. Parmi les membres des premières conférences se trouvait un chef de bureau au ministère des cultes, Jean-Léon Le Prévost, né en 1796. D'une piété et d'un zèle éminent, il avait l'intelligence du pauvre et s'était dévoué à l'œuvre des apprentis. Lorsque le ciel lui eut enlevé la compagne de sa vie, Le Prévost renonça à sa position et entra dans les ordres pour se consacrer entièrement à son œuvre favorite. Désormais il ne se contenta plus de recevoir tous les dimanches les apprentis placés par ses soins chez de bons maîtres, et de leur procurer avec la sanctification du dimanche les secours et les agréments

qu'il pouvait leur offrir; il voulut que ces enfants eussent leur maison, un asile où ils pussent se retirer lorsque les circonstances le demanderaient. Là il leur donnait le vêtement, la nourriture, les divertissements honnêtes, l'instruction primaire et religieuse, un état et les suivait jusqu'à leur mariage. La première de ces maisons reçut le nom de Nazareth. Le Prévost ut l'un des plus actifs et des plus heureux organisateurs des œuvres de charité en France. C'est en se livrant à l'apostolat des classes ouvrières sous toutes les formes, c'est en appelant à son aide des coopérateurs, qu'il se trouva conduit à instituer une nouvelle congrégation de prêtres et de laïques, qui porte le nom de Petits-Frères de Saint Vincent de Paul. Ce dernier né dans l'Eglise reçut les bénédictions de plusieurs évêques et le fondateur eut la joie de voir l'Institut approuvé par le Souverain Pontife. Le Prévost fut ainsi un généreux serviteur des pauvres, un fondateur d'Institut et un grand homme de bien. Avec une sagesse, une maturité, une suavité singulière, il arrosa et développa son œuvre de bénédiction; il y prodigua tous ses soins, toute sa charité, toute son âme. Tout en multipliant les inventions et les entreprises, il portait dans les réunions, une éloquence gracieuse, pénétrante, qui ouvrait les cœurs. Dans ses relations particulières avec ses *chers amis*, les pauvres, il déployait une politesse et une affabilité charmante. Ce n'était pas seulement un aumônier généreux, c'était un homme d'encouragement et de consolation. Pour tous il était sensible qu'il ne soulageait pas les pauvres seulement de sa bourse, mais bien aussi et réellement de son cœur, d'où débordait dans toutes ses grâces et ses forces la charité de Jésus-Christ. Le Prévost mourut en 1874; il avait vu, en 1871, sa jeune congrégation recevoir le baptême du sang dans la fusillade de la rue Haxo.

Petites sœurs des Pauvres

92. Saint-Servan est une petite ville de Bretagne, en face de Saint-Malo, sur le bord de l'Océan. Vers 1838, un abbé Le Pailleur, âgé de vingt-cinq ans, se rendant à Saint-Servan pour y être vicaire, se sentit tout à coup saisi d'une impression extraordinaire qui absorba toutes ses puissances. Entrant dans une

église, il promit à Dieu de faire toute sa volonté et comprit que Dieu lui demandait la création d'une œuvre de charité qu'il fondrait à Saint-Servan. Bientôt vint à son confessionnal une petite ouvrière, qui désirait se faire religieuse et s'en remettait à ses soins. Un peu plus tard, il remarquait une jeune orpheline qu'il mit en relation avec la petite ouvrière. L'abbé leur avait dit qu'elles entreraient dans la même communauté ; elles s'y préparèrent le soir des dimanches en cherchant à vaincre les infirmités de leur nature. Après quelque temps d'épreuves, le vicaire recommanda aux jeunes filles de soigner une vieille aveugle. Une servante de 48 ans, Jeanne Jugan, mise au courant de leurs projets, les embrassa avec une vieille Fanchon : elles apportaient 600 francs et un brin de mobilier. On s'établit dans une mansarde et on y amena Jésus-Christ, avec la petite vieille aveugle : c'était le 14 Octobre 1840. Bientôt pour s'agrandir, on loua un rez de chaussée qui pouvait contenir douze lits, aussitôt occupés. Les vieilles continuaient leur ancienne industrie, ordinairement la mendicité, les sœurs préparaient les repas. La mendicité des vieilles offrait l'inconvénient de les remettre constamment dans le danger de leurs mauvaises habitudes. Le Père proposa à ses enfants de n'être pas seulement servantes des pauvres, mais de devenir aussi mendiantes. Sans scrupule, sans hésitation, ce fut accepté. Jeanne Jugan excella surtout dans cette fonction de quêteuse ; elle fut couronnée par l'Académie française. On manquait de linge ; il suffit de montrer ce qu'on en avait pour en faire venir d'autre. Marie-Augustine et Marie-Thérèse étaient les deux pierres fondamentales de l'œuvre. Le Pailleur leur avait donné un règlement et les avait placées sous le patronage de Marie Immaculée, de saint Joseph et de saint Augustin. Les contradictions ne manquèrent pas, surtout à propos de la mendicité ; mais les contradictions vaincues sont des sources de vitalité. En 1842, sans avoir le premier sou, on acheta une grande maison, qui fut bientôt pleine de vieillards, En mendiant on trouvait toujours de quoi vivre. On s'appela petites sœurs des pauvres, et aux trois

vœux, on ajouta le vœu d'hospitalité. Toutes les places étant occupées, on songea à bâtir. Le nombre des sœurs commençait à s'accroître : En 1846, on alla s'établir à Rennes et à Dinan ; la première chose à laquelle on s'occupait, c'était de réunir des vieillards, puis, le panier au bras, on s'en allait mendier. La petite famille comptait déjà dix à seize sœurs. En 1847 et non sans difficultés, les sœurs fondent une maison à Tours ; en 1849, elles ont occupé Nantes, Paris et Besançon ; en 1850, Angers, Bordeaux, Rouen et Nancy. A la fin du pontificat de Pie IX, elles compteront 158 maisons, 93 en France, 11 en Angleterre, 3 en Ecosse, 2 en Irlande, 10 en Belgique, 17 en Espagne, 19 en Amérique, une en Afrique, une en Italie, une à Genève, fermée depuis par les radicaux, qui ont montré par là le caractère satanique de leur impiété. Ces 158 maisons représentent, en gros, un millier de religieuses, et environ 20,000 vieillards assistés, vieillards qui, sans cette assistance, traîneraient dans les rues ou mourraient dans l'ordure. Il ne faut pas, au reste, en pensant à ce gros chiffre, s'imaginer une richesse quelconque. Tout manque à la fois dans les maisons des petites sœurs ; après avoir triomphé d'une délicatesse légitime à l'égard de cette nourriture composée de débris ramassés de toutes parts, il faut à chaque instant manquer encore des meubles les plus usuels et les plus nécessaires à la vie. Ce ne sont pas seulement les lits, les paillasses, les draps, dont on peut être privé au commencement des fondations. Des maisons établies depuis longtemps et pour lesquelles la charité publique, quoique toujours active, n'a peut-être plus ces empressements des premiers jours ; les maisons établies depuis longtemps manquent de choses essentielles. Les vieillards ne sont privés de rien ; souvent les sœurs sont privées de tout. Mais autrement quel ordre, quelle propreté toujours luisante dans leurs maisons ! comme ces chiffons sont bien tenus ! comme on sait faire fête avec des croûtes et du marc de café ! Ces pauvres filles, qui ne seraient que de pauvres ouvrières ou des servantes, devenues les petites sœurs des pauvres,

se recommandent par une simplicité ingénue et une piété confiante, qui leur ouvrent les cœurs encore plus que les portes. La sagesse humaine ne saurait employer de si chétifs instruments ; l'Eglise seule sait y faire éclater sa lumière et son amour. Et tandis qu'on propose, qu'on discute, qu'on essaie à grands frais des projets insensés et ridicules d'assistance publique, Dieu charge de pauvres filles de nourrir à elles seules, de consoler, de soulager plus efficacement que ne sauraient faire toutes les administrations du monde, des multitudes de vieillards. Toute la merveille est là ; les détails sont superflus. Un vicaire dirige deux enfants, les charge d'une femme aveugle, et voilà le grain de senevé d'où sortira ce grand arbre de la charité fraternelle qui abrite, sous son feuillage, tous les déshérités de la terre,

Le saint homme de Tours

92. Léon Papin Dupont était né à la Martinique en 1797. Sa première éducation, aux îles, avait été fortement chrétienne. A sa rentrée en France, la famille s'installa à Tours et mit à Pontlevoy, le petit Léon, qui, ses études achevées, vint faire son droit à Paris. En suivant les cours, il fut agrégé à la congrégation et commença à se montrer chrétien. Un jour, pour sauver de la faillite une famille aux abois, il vendit son cheval et son tilbury. En 1830, il était conseiller à la Martinique et marié depuis trois ans. Son épouse mourut, il revint en France avec une petite fille qui devait jeune, non pas mourir, mais voir Dieu. En 1834, il s'établissait définitivement à Tours et inaugurait cette vie dont Dieu devait faire une voie resplendissante. Là, près du tombeau de Saint Martin, qui excite à la prière et à la pénitence, le pieux fidèle conçut l'heroïque dessein de consacrer sa vie aux œuvres de réparation. Pour ses débuts, il aida à l'établissemeut des conférences de S. Vincent de Paul ; fit venir, à Tours, un peu malgré l'archevêque, les petites Sœurs des pauvres ; fit l'école des apprentis sur l'alphabet et s'occupa encore aux écoles d'adultes ; enfin s'appliqua à contrecarrer, en Tourraine, les traces du prosélytisme protestant. En 1846, Dupont fut un des prosélytes de la Salette ; il aimait à en distribuer de l'eau dans de petites fio-

les. Au retour de la Salette, il avait visité le curé d'Ars et trouvé, en lui, un zélé coopérateur. Vers le même temps, le saint homme s'occupait d'étendre l'association réparatrice des blasphèmes et de la profanation du dimanche, établie à Saint-Dizier, Haute-Marne, par l'abbé Marche. A cette date, une sœur Saint-Pierre du Carmel de Tours et une sœur Thérèse du Carmel de Paris se trouvaient relativement pressées, par des visions, d'établir le culte de la Sainte Face de Jésus-Christ dans la Passion. Dupont, qui avait institué, à Tours et soutenu à Paris, l'adoration nocturne, établit dans sa maison, la Sainte Face dessinée par la sœur Thérèse, plaça devant une veilleuse allumée, attira la foule à cette prière, et avec l'huile de sa lampe, obtint plusieurs guérisons où l'Église pourra découvrir des miracles. A Olivet, près d'Orléans, l'abbé Méthivier avait découvert un fragment du manteau de Saint Martin ; à Tours, Dupont, Moisant et plusieurs autres, sous l'inspiration de la piété, achetèrent les maisons bâties sur les ruines de la basilique de Saint Martin et finirent par y découvrir son tombeau. Dès lors, les âmes chrétiennes s'ouvrirent à l'espérance de voir reconstruire cette basilique de Saint Martin, qui est une des pierres fondamentales de la nationalité française. Le culte rendu à la bienheureuse Jeanne-Marie de Maillé, la découverte du sang de Saint Maurice, le drapeau du Sacré-Cœur préparé à Paray-le-Monial et envoyé à Dupont pour être remis à Charette, offrirent, aux espérances patriotiques et pieuses, un précieux aliment. La cause de tout ce mouvement, c'était le saint homme de Tours ; le principe de sa force était l'oratoire de la Sainte Face ; son moyen d'action, la prière et la correspondance. Le saint homme mourut en 1876, assez à temps pour ne pas voir l'ajournement, tristement significatif, des grands desseins qui devaient, par la grâce de Dieu, contribuer puissamment au relèvement de la patrie. On a conservé, du moins, son oratoire ; il peut suffire pour sauver un jour ce qui devait nous sauver.

94. Jean-Baptiste Muard naquit en 1809, dans un pauvre village du diocèse de Sens, à Viteaux, de pauvres parents. Son **Le P. Muard**

inclination pour la solitude, le silence et le recueillement se manifesta dès l'enfance; elle lui valut les mauvais procédés de ses parents et de ses camarades, mais ces mauvais procédés n'ébranlèrent pas sa résolution. Après ses études au séminaire diocésain, il fut nommé curé de Jouy-la-Ville, paroisse qu'il transforma en trois ans. Au vœu qu'il exprimait de partir pour les missions, l'Ordinaire répondit en le nommant curé de Saint-Martin d'Avallon, poste du reste, plus rapproché de la Chine, qu'on ne le croit communément. Curé, Muard, comme toutes les âmes vraiment puissantes, tout en vaquant avec zèle aux devoirs du ministère pastoral, rayonnait aux environs; il se risqua même jusqu'à prêcher, au loin, des missions avec un P. Mariste. Les bénédictions que Dieu accorda à ses efforts, amenèrent le pieux curé à fonder, pour les missions diocésaines, la société des Pères de Saint-Edme; l'ancienne abbaye de Pontigny sortit de ses ruines pour abriter la nouvelle congrégation. « Le but que se proposent les prêtres auxiliaires du diocèse de Sens, dit le fondateur, est de travailler à la gloire de Dieu et au salut du prochain par la prédication. Ils forment une société sous le patronage des sacrés cœurs de Jésus et de Marie, sous l'invocation de Saint-Edme et de saint François-Xavier, et sous la haute direction de Monseigneur l'archevêque de Sens. Elle sera une dans son but, car tous les membres doivent se proposer la même fin, avoir les mêmes vues, employer les mêmes moyens, enseigner la même doctrine et tenir la même règle de conduite. » Tout cela n'est que de la sagesse chrétienne, mais voici qui vaut mieux et qui assure à l'œuvre les bénédictions du Ciel : « Dans un siècle où la religion pleure tant de défections, les prêtres auxiliaires doivent tenir par le fond des entrailles à la sainte Église catholique, apostolique et romaine; recevoir avec un souverain respect, ses divins enseignements et porter dans leur cœur une vénération profonde, un religieux amour et un dévouement absolu pour le souverain pontife, le père commun de toutes les églises, pour le

premier pasteur de ce diocèse et pour tous ceux qui gouvernent l'Église de Dieu. »

Quand cette première œuvre fut achevée, Dieu inspira à son serviteur l'idée et le plan d'une plus vaste fondation. En 1845, un vendredi, comme il revenait de Venouze, il eut tout à coup l'idée et le plan d'une grande société religieuse, analogue aux grands Ordres d'autrefois. Cette société se composerait de trois sortes de personnes, toutes mortifiées comme les Trappistes : les uns se consacreraient à la prière et à la contemplation; les autres, à l'étude et à la prédication; les derniers, en qualité de frères, au travail des mains. Ces hommes devaient être destinés à rappeler les autres hommes à la mortification par leurs exemples et à s'immoler en victimes pour le salut du peuple. Deux retraites confirmèrent Muard dans ce hardi projet. Avec l'assistance de Dieu, il partit pour Rome, en 1848, suivi de deux compagnons, prémices des trois branches qui doivent constituer le nouvel ordre. Pendant une année, ils menèrent à Subiaco, la vie qu'avait mené saint Benoît lui-même ; puis ils allèrent voir Pie IX à Gaëte. Pie IX était un pape trop mystique pour hésiter une minute devant un pareil dessein et de tels ouvriers : il bénit ces hommes et leur œuvre. Au retour, Muard alla se fixer dans la forêt de Saint-Léger, à l'endroit où coule une source qui porte le nom de Sainte-Marie. Le lieu lui plut par sa nature aride et son aspect sauvage. Le marquis de Chatellux, céda ou plutôt prêta le terrain pour bâtir cette nouvelle Thébaïde. Les nouveaux Bénédictins ne voulaient même pas posséder l'emplacement de leur maison. Tandis que se construisaient les appartements indispensables, Muard, en assistant les cholériques, fut pris lui-même et ne fut délivré que moyennant le vœu d'un pélerinage à la Salette. Après l'accomplissement de ce vœu, qu'il procura en se rendant à la Salette à travers les montagnes, sans autre guide qu'une carte : les pélerins ils firent un dernier noviciat à la Trappe d'Aiguebelle et le 15 mai 1850, les Bénédictins-Prêcheurs prirent possession du monastère de la Pierre-qui-Vire. Cette pierre druidique est une grande table

qui eut autrefois la faculté de tourner; ensanglantée autrefois par le couteau des Druides, elle sert aujourd'hui de piédestal à une statue de la Sainte Vierge. La règle suivie est la règle de saint Benoît, code monastique de l'Occident. Le jeûne va du 14 septembre à Pâques; on en adoucit la rigueur en permettant une collation qui ne disparait que les jours de jeûne ecclésiastique; mais on l'augmente quant à l'abstinence. La société ne possède pas le fond sur lequel est bâti son monastère; elle ne possèdera que les meubles, livres, métiers, instruments de travail nécessaires aux frères et le produit des ouvrages de ses membres. La communauté ne prend sur ce produit que le strict nécessaire pour l'entretien et consacre le reste aux bonnes œuvres. Les points fondamentaux des constitutions du P. Muard sont : le zèle pour le salut des âmes, comme but où doivent tendre tous les efforts des Bénédictins du Sacré-Cœur; la pauvreté, la mortification, l'humilité, l'obéissance et l'amour du travail comme moyens; enfin l'union avec Dieu et la charité fraternelle, comme marque particulière de perfection. La journée commence à trois heures par le *Veni Creator* et l'adoration du Sacré-Cœur, arche sainte de la Communauté. Après les Matines et les Laudes, les cierges s'éteignent et commence la méditation; elle dure une heure. La méditation terminée, vient le chapitre des coulpes. Ensuite les religieux mettent l'ordre dans leur cellule. La pauvreté abrège la besogne. Le lit se compose d'une paillasse et d'un traversin de paille, posés sur des planches, recouvertes d'une natte et d'une couverture; pas d'autre siège qu'un escabeau de bois sans dossier; quelques planches forment la bibliothèque; un coffre, une table de bois blanc et un chandelier forment tout l'ameublement. Une grande croix rouge sans Christ et quelques images de piété complètent l'ornementation. A cette heure, a lieu, le vendredi, la flagellation. A six heures, commence le travail, travail de corps, travail d'esprit; mais ceux qui vaquent aux travaux d'esprit doivent donner au moins quelque temps aux travaux du corps. Après quatre heures de travail, vers dix heures, la sainte messe, puis le travail

recommence. C'est ainsi que le travail et la prière, à peine interrompus par les repas et les récréations, remplissent la journée. La règle est la même pour les Bénédictins en mission : grand avantage pour les curés qui ne bèchent pas leur jardin.

L'abbé Muard, devenu, par sa profession religieuse, le P. Jean Baptiste du Sacré-Cœur, avait quarante-cinq ans. Son œuvre prospérait, il en recueillait les fruits : du désert de la Pierre-qui-Vire, une source de grâces se répandait dans le diocèse; et quoique les fatigues et les maladies eussent altéré sa robuste constitution, le nouveau patriarche semblait pouvoir se promettre encore une longue carrière de travail et de mérites, lorsqu'il se vit tout à coup sur le seuil de la récompense éternelle. En 1854, étant au monastère de Sainte-Colombe, récemment restauré, on croit qu'il fut averti de sa mort prochaine. Au retour, il prêcha et confessa, selon sa coutume. Un mal de gorge le faisait souffrir; une suette maligne se déclara. Le Père mourut le 19 juin. La mort du P. Jean-Baptiste fut un deuil public. On vit à ses funérailles ce concours, ces regrets, cette vénération qui viennent illustrer la tombe des saints. Tandis que deux de ses frères le déposaient dans la fosse sans autre bière et sans autre linceul que ses pauvres vêtements, les autres, prosternés jusqu'à terre, répétaient trois fois : Seigneur, ayez pitié de ce pécheur! Mais le peuple l'invoquait dans le ciel; ceux-là s'en allaient heureux qui pouvaient emporter quelque objet qui eut touché son corps et la place où il repose est devenue un des lieux les plus fréquentés de la prière publique et de la vénération populaire.

« La vie d'un saint et la fondation d'un ordre religieux, dit Veuillot, ont toujours été de très grands évènements, non seulement pour le pays et pour le temps qui en sont les témoins, mais pour toute la famille des peuples et durant un long avenir. Si l'histoire s'inspirait d'une vraie intelligence des desseins et des œuvres de Dieu en ce monde, elle étudierait comme des faits capitaux ces circonstances sur lesquelles, au contraire, les historiens passent la plupart avec un ignorant dédain. L'homme

qui fonde une famille religieuse, se prolonge sur la terre ; ne lui promettre que quelques siècles d'existence serait trop peu. Il établit donc avec une force incomparable le dessein qu'il a conçu; son action dans la société humaine échappe à tous les calculs et reste le secret de Dieu. C'est plus que l'avènement d'aucune fortune et d'aucune institution politiques. Représentez-vous saint Benoît dans sa grotte de Subiaco; saint Bernard sous les frênes de Clairvaux, dont les feuilles lui servirent de nourriture; saint François d'Assise, mendiant par les chemins de l'Ombrie ; saint Dominique, parcourant pieds nus les campagnes du Languedoc; saint Ignace, essuyant les railleries de saint François Xavier, qu'il veut conquérir; saint Vincent de Paul, rassemblant les femmes pieuses qui deviendront les Filles de la Charité, et ouvrant ainsi la source intarissable de ces religieuses sans cloître et sans voile, qui sont aujourd'hui le nouveau miracle et l'une des colonnes de la religion. Où sont les œuvres plus durables, plus fécondes, plus puissantes, plus historiques que celles de ces hommes, si obscurs et si dédaignés au moment où ils les fondaient à travers toutes les contradictions et toutes les répulsions du monde? Eh bien! ce pauvre prêtre, qui, hier, mourait inconnu au milieu de ses premiers compagnons à peine rassemblés, il était de cette espèce d'hommes, et son œuvre est de cette famille d'œuvres qu'on n'ose plus appeler des œuvres humaines quand on considère la double merveille de leur origine et de leur destinée.

Oui, peut-être, c'est trop se hâter d'affirmer, comme nous le faisions tout à l'heure, que cette œuvre, étrange en notre temps et presque terrible, subsistera et remplira l'immense attente du grand cœur qui l'a conçue. Quoique vivante, quoique bénie, quoique déjà enrichie des grâces que l'on voit toujours autour de ces berceaux où grandit un monde, elle n'a pas reçu la consécration suprême, le *Crescite et multiplicamini* qui écarte invinciblement la mort, et que peut seul prononcer ici-bas celui qui seul représente le seul Créateur. Mais sauf ce signe décisif, encore attendu, tous les autres y sont : l'utilité visible et l'éton-

nante grandeur du but, l'insuffisance visible et l'étonnante faiblesse des moyens, le miracle des résultats obtenus, la puissance de la foi égale à l'humilité du cœur; par-dessus tout, l'amour. Tout ce que nous sommes accoutumés de lire dans l'histoire des saints, nous le retrouvons ici; cela commençait hier et s'accomplit aujourd'hui, et nous avons le témoignage de nos yeux. Un écrivain distingué s'amusait dernièrement de la bizarrerie d'une ville d'Espagne qui, dans ce moment même, sollicite la canonisation d'un de ses citoyens, mort il y a deux siècles. Il n'aurait pas cru qu'il y eût des saints si récents ni de population moderne capable de prendre à cœur un procès de sainteté; mais, ajoutait-il, c'est en Espagne! Voici donc un véritable sujet d'étonnement; un saint français de nos jours, et une population française qui se glorifie de l'avoir possédé et dans laquelle il trouve des disciples! (1) »

95. Emmanuel-Joseph-Marie-Maurice d'Alzon était né en 1810, au Vigan d'une famille noble. Après ses études faites au collège Stanislas, il avait commencé son droit, lorsque, la révolution de Juillet survenant, il entra au séminaire de Montpellier et acheva ensuite à Rome ses études théologiques. Prêtre en 1834, vicaire général honoraire de Nîmes en 1835, il s'adonna d'abord à la prédication populaire, donna des missions et des carêmes en apôtre qui offre, à sa parole, l'appoint de ses vertus. Ensuite, voyant que la parole, trop fugitive, a besoin d'être appuyée par la presse, il prit la plume, fonda des revues et des journaux, écrivit pour les questions du jour des articles où la vivacité de sa foi et l'éclat de son talent lui firent, dans la presse, une place distinguée. Gentilhomme par origine, soldat par nature, prêtre par le caractère, vicaire général par devoir, d'Alzon devait être surtout un homme d'œuvres. A Nîmes, il fut l'âme ou le fondateur du couvent du Refuge, de la maison des Carmélites, du prieuré de l'Assomption, de l'orphelinat de Saint Joseph des Vans et de celui de Saint François de Sales, de l'association des Filles domestiques et des Dames de la Miséricorde. Le P. d'Alzon

(1) VEUILLOT, *Mélanges*, 2e série, t. III, p. 228.

Sa préférence toutefois fut acquise aux œuvres d'éducation chrétienne, aux catéchismes, aux cercles pour la jeunesse, aux conférences de saint Vincent de Paul. La France ne connaissait alor de collèges libres que Stanislas, Juilly, Pons, Sorrèze, Vaugirard et Pontlevoy. En 1843, lorsque fut entreprise la lutte pour la liberté d'enseignement, d'Alzon, pour en profiter avant qu'elle ne fut conquise, fonda le collège de l'Assomption. L'éclatante prospérité de son collège l'amena, pour assurer son avenir, à fonder la Congrégation des Augustins de Nîmes, puis la Congrégation des Dames Augustines de l'Assomption pour l'enseignement des filles, puis les Oblates de l'Assomption pour les malades, enfin les Petites Sœurs de l'Assomption pour le service des pauvres, D'Alzon avait encore fondé l'œuvre de saint François de Sales, pour l'évangélisation des paroisses pauvres, œuvre qui, transportée à Paris, s'est développée magnifiquement sous la direction de Mgr de Ségur. D'autre part, pour l'entretien de toutes ces créations monastiques, d'Alzon avait fondé des *alummnats*, sortes de pépinières où devaient se former les provins à transplanter plus tard. Pensif comme un moine du moyen âge, ardent et chevaleresque comme un héros des croisades, formé au sacerdoce dans la pleine lumière de Rome, ce fondateur se recommande à l'histoire, par une admirable intelligence des intérêts catholiques. En vue d'assurer la prospérité de son ordre, il écrivait : « Je me rappelle la devise de l'Assomption : *Adveniat regnum tuum,* et, pour y demeurer fidèle, je me propose trois principaux moyens : 1° Travailler à restaurer l'enseignement supérieur chrétien sur les principes de saint Augustin et de saint Thomas, 2° Combattre les ennemis de l'Église enregimentés dans les sociétés secrètes sous le drapeau de la Révolution ; 3° Lutter pour l'unité de l'Église en se dévouant à l'extinction du schisme. » En rapprochant ce programme de l'engagement des missionnaires du Sacré-Cœur, de combattre le catholicisme libéral, on voit que les nouveaux ordres se donnent pour consigne le salut de la France par les doctrines Romaines, prises dans toute leur ampleur. C'est un gage d'avenir.

A ce moyen de transfiguration du Sacerdoce, d'Alzon sut unir les secrets de transformer les fidèles. C'est lui qui l'un des premiers, non content de défendre les pèlerinages contre les censures ecclésiastiques, souleva les masses, au souffle ardent de sa résolution et les jeta sur les chemins des grands sanctuaires de la chrétienté. Rome surtout l'attirait, Rome le berceau de son âme sacerdotale, le foyer de toutes les doctrines, de toutes les vertus et de toutes les puissances. Le triomphe de la papauté lui tenait au cœur plus que tout le reste : il parla, il écrivit, il combattit tantôt contre les derniers restes des erreurs gallicanes, contre les illusions du libéralisme, tantôt pour la liturgie et la définition de l'infaillibilité avec un zèle que les obstacles ne faisaient qu'animer davantage. On lui a reproché d'être enthousiaste, mais peut-on sans enthousiasme servir efficacement une grande cause ? d'être bruyant, mais peut-on livrer des batailles sans faire entendre le bruit du clairon ? Du moins il fut toujours droit, sincère, désintéressé, généreux, et, par-dessus tout obéissant. Plus français que personne par le caractère, il était plus que personne romain de cœur et d'esprit. Un jour le Pape l'apercevant, dit : « Voilà d'Alzon, c'est notre ami. » Emmanuel d'Alzon mourut le 21 novembre 1880.

96. Parmi les œuvres de sainteté du XIXe siècle, il n'y en a peut-être pas de plus extraordinaire que la congrégation des missionnaires du Sacré-Cœur. Les impies, lorsqu'ils déblatèrent contre les ordres religieux ,leur reprochent volontiers d'être nés dans les temps de ténèbres, de s'être usés dans la suite des siècles et de n'apporter, à nos restaurations, que des idées vieillies et des forces en défaillance. On loue parfois volontiers les grands fondateurs de ces ordres; si on les exalte, c'est pour écraser, par la comparaison, leurs soi-disant petits successeurs. Dans ces déclamations, tout n'est pas toujours faux. Les ordres religieux répondent sans doute, à un besoin général de la nature humaine; ils mettent en œuvre l'inépuisable vertu de la religion catholique. Il peut se faire cependant que leur œuvre propre réponde mieux aux besoins des temps; que, par la faute

Missionnaires du Sacré-Cœur

des hommes, l'ordre s'affaiblisse et soit réduit, par ses fautes passées, à l'impuissance. Mais voici une congrégation née d'hier, fondée par un humble vicaire; elle vient remédier aux maux du temps et Dieu la bénit. Nous la voyons encore à son berceau, mais déjà glorieux et portant la marque d'un avenir que peuvent illustrer les plus grandes entreprises. A tous ces signes, on reconnaît une œuvre de Dieu : je veux dire une œuvre où l'homme est bien peu de chose et où l'amour de Dieu fait resplendir la force de la Providence.

Jules Chevalier naquit en 1824, à Richelieu, (Tourraine). L'humble famille étant venue habiter une ferme en Berry, l'enfant fut envoyé aux séminaires du diocèse et ordonné prêtre en 1851. Vicaire d'Ivoy, puis d'Issoudun, il s'installa dans une maison en 1855 et prit, avec un compagnon, le titre de missionnaire du Sacré-Cœur. C'était sa pensée que, pour remédier à l'esprit d'insubordination, à l'indifférentisme et à l'ignorance, il fallait en appeler à l'amour du Sauveur des hommes. En 1856, le P. Chevalier prononça les premiers vœux. En 1864, à la définition de l'Immaculée-Conception, il mit son œuvre sous le patronage particulier du Saint-Siège et sa chapelle sous l'invocation de Notre-Dame du Sacré-Cœur. Le Pape, la Sainte Vierge et le Cœur sacré de Jésus, voilà les trois facteurs de la congrégation naissante. En 1869, ayant obtenu un bref laudatif et une première approbation des constitutions qu'il avait dressées, le P. Chevalier fut élu supérieur général; et, en 1872 nommé canoniquement curé archiprêtre d'Issoudun. Pour donner, à sa congrégation, une base matérielle et un symbole visible, il avait construit successivement la basilique du Sacré-Cœur, la chapelle de Notre-Dame du Sacré-Cœur, une maison pour les Pères, une autre maison pour des religieuses de même ordre et une troisième pour le recrutement des missionnaires. Ces constructions nous initient au plan spirituel de l'Œuvre. La Congrégation se compose : 1° Des missionnaires du Sacré-Cœur, prêtres réguliers liés par des vœux, et des frères coadjuteurs, laïques également liés à la compagnie; 2° De prêtres séculiers, attachés à

la congrégation, non par des vœux, mais par une solidarité de prières et de bonnes œuvres ; 3° de sœurs ou de filles de Notre-Dame du Sacré-Cœur; 4° d'un tiers-ordre; 5° d'une *petite œuvre* de charité pour le recrutement des vocations sacerdotales et apostoliques.

Une congrégation de cette nature ne se forme pas seulement avec des ressources matérielles et avec des hommes; elle se forme surtout avec des principes justes, des idées nobles et de grandes vertus. Un fond de doctrines éprouvées et des règles de la plus sage pratique, sont indispensables. Le Père général n'eut garde de manquer à cette partie la plus difficile de sa création. Entre autres écrits, on lui doit : 1° Le Sacré-Cœur de Jésus; 2° Le Sacré-Cœur dans ses rapports avec Marie ; 3° Notre-Dame du Sacré-Cœur ; 4° Le Sacré-Cœur dans ses effets. Ces divers volumes sont autant de parties d'un seul ouvrage où l'on étudie le Sacré-Cœur sous les divers aspects de la philosophie, de la théologie et de la mystique. Les Pères Jouet, Vandal, Vaudon et Delaporte, courant, par une louable émulation, sur les traces de leur général, ont composé un certain nombre d'écrits relatifs aux pratiques de dévotion de la Compagnie et à l'accomplissement normal de ses diverses fonctions apostoliques. La Congrégation publie, en outre, deux bulletins, l'un pour les fidèles, qui tire à 80,000 exemplaires et un autre pour les prêtres. Ses dévotions, constituées en archiconfréries diverses, s'adressent spécialement aux saints Cœurs et à saint Joseph patron de la sainte Église, dont les missionnaires du Sacré-Cœur veulent être les soldats.

Une œuvre, aussi bien outillée et aussi fortement constituée, ne dédaigne certes pas l'élément naturel. En principe, elle pousse ses scolastiques à prendre leurs grades et les y prépare; elle veut des hommes de grande science. Les œuvres d'ailleurs les réclament. Avec une souplesse qui montre sa sagesse et sa force, elle ne se borne pas à s'administrer elle-même; et à employer ses prêtres à la direction des âmes et à la prédication des retraites. Les missions sont aussi l'objet de son zèle. Du consen-

tement du Souverain Pontife, elle accepte le gouvernement des paroisses. Ses prévisions d'avenir lui montrent en perspective l'administration et l'enseignement des grands séminaires. Déjà, par l'adjonction des prêtres en paroisse, elle s'est essayée à ressusciter parmi nous la règle de Saint Chrodegand, c'est-à-dire à faire, de tous les curés, autant de missionnaires. De plus, ces règles l'obligent à combattre le libéralisme, et le jour où, ayant puisé à Rome le principe de la restauration des séminaires, elle s'appliquera à la formation des prêtres, elle y éclipsera certainement des sociétés vieillies, discréditées par leurs erreurs, leurs idées fausses et leurs étroites vertus. Aussi Pie IX, qui avait un grand sens des choses, avait discerné, dans la nouvelle congrégation, une œuvre prédestinée à sauver notre pauvre monde où l'on a perdu le sentiment clair et empressé de ses plus saints devoirs.

Malgré tous les obstacles qui entravent les œuvres naissantes; malgré la malveillance, la jalousie et surtout l'impiété, les missionnaires du Sacré-Cœur ont reçu de Dieu cette diffusion qui est la marque de son assistance. Sans rappeler ici leurs œuvres établies en France, ils possèdent encore : 1° Un noviciat et un séminaire de Missions à Anvers, Belgique; 2° une petite œuvre et un scolasticat à Tilbourg, Hollande; 3° une procure générale, une maison de mission, une petite œuvre et une église à Rome; 4° une paroisse à Barcelone, en Espagne; 5° une paroisse et une petite œuvre à Glastonburg, comté de Somerset, Angleterre; 6° une maison de mission à Berlin; 7° un collège, un noviciat et une paroisse à Wattertown, état de New-York, Amérique; 8° une procure, deux paroisses et une maison de sœurs à Sidney, en Australie; 9° une paroisse et la desserte de la Basilique du Sacré-Cœur à Quito, Equateur; 10° plusieurs stations dans la nouvelle Guinée et la nouvelle Bretagne; 11° l'évangélisation de la Micronésie et de la Mélanésie, érigées en vicariats apostoliques, sous la direction de Mgr Navare, evêque de Pentacomie.

En présence de ce bilan, si vous réfléchissez que cette congré-

gation nouvelle et ces œuvres prospères émanent d'un vicaire d'Issoudun, homme certainement très digne; mais qui ne pose ni pour le génie, ni pour la sainteté; qui ne se prétend ni infaillible, ni impeccable; qui parait, au contraire, uniquement soucieux d'être ignoré et réputé pour rien, on se prend à dire : Ceci est l'œuvre de Dieu et nous en avons, sous les yeux, une preuve pleine de merveilles.

98. Dieu n'a jamais manqué à son Église : attentif aux besoins particuliers qu'elle éprouve en chaque siècle et dans chaque pays, il fait naître, toujours à propos, les hommes providentiels qu'il revêt des qualités nécessaires pour opérer le bien à chaque époque. Depuis cent ans, nous l'avons souvent éprouvé; nulle part peut-être d'une manière plus sensible que dans l'établissement des communautés religieuses de femmes. La sœur de Méjanès (1)

De même qu'un arbuste plein de vigueur et de fécondité, reçoit, lorsque sa tige est brisée par l'orage, une sève plus abondante pour produire de nouveaux rejetons, ainsi l'Église de France, après les désastres qui marquèrent la fin du XVIII[e] siècle, a été enrichie d'une foule d'âmes d'élite, destinées à réparer toutes les ruines et à remplacer, peut-être avec avantage, les établissements détruits par la tempête. Parmi ces bons serviteurs, envoyés par le Père de famille, pour travailler à sa vigne et en rétablir la haie, nous croyons pouvoir placer la femme forte dont nous allons rappeler, en quelques mots, l'édifiante et noble existence.

Anne-Victoire Tailleur, née à Distroff, près Thionville en 1762, était la seizièm enfant d'une famille que le Seigneur avait bénie, comme il bénissait autrefois les patriarches. Sa naissance coûta la vie à celle qui la lui donnait; mais, comme Benjamin, si elle fut la cause involontaire du deuil de son père, elle fut toujours sa consolation. Dès sa plus tendre enfance, douée du plus heureux caractère, elle prodiguait à l'auteur de ses jours les marques de la plus juste tendresse. En grandissant, elle rem-

(1) Sa vie a été écrite par Georges Chalandon, vicaire-général, in-12 de VIII-483 p., Metz.

plaça les démonstrations extérieures, par les attentions délicates. Le père, véritablement chrétien, voulut profiter de l'attention que sa fille mettait à lui plaire, en la portant de bonne heure à la piété et à la pratique de ses devoirs. Victoire avait un esprit pénétrant, un jugement droit et solide; le travail avait pour elle de l'attrait; aussi profitait-elle d'une manière remarquable des leçons qu'on lui donnait. La foi, semée de bonne heure dans son âme, commençait également à s'y développer. Comme si elle eût eu un pressentiment qu'elle serait un jour fondatrice d'une pieuse congrégation, elle s'appliquait, avec un soin particulier, à l'imitation de Jésus-Enfant. Parmi les marques précoces de sa vocation, il faut remarquer ses essais de vie contemplative dans un ermitage voisin, puis ses essais de vie active en s'instituant petite maîtresse d'école, surtout son grand amour pour les pauvres. A la pension de Metz, elle conquit d'emblée et garda toujours toutes les sympathies. A douze ans, elle fit sa première communion dans les sentiments de la plus vive piété. De retour à la maison paternelle, fidèle à Dieu et à ses parents, elle fut tout spécialement chargée de tenir, au nom de son père, la liste des pauvres et le service de la charité. A seize ans, des livres, non pas précisément mauvais, mais frivoles et romanesques, tombèrent entre ses mains; elle les lut avec avidité, prit goût à sa personne et à sa toilette, mais bientôt, grâce aux instructions d'un bon prêtre, la piété prit le dessus. A dater de ce retour, ses progrès dans la piété ne firent plus, jusqu'à sa mort, que se poursuivre.

A vingt-deux ans, elle fut mariée au lieutenant de Méjanès qui la rendit heureuse, sans lui donner d'enfants. Dès les premiers moments de son mariage, elle voulut vérifier la parole de saint Paul : *L'homme infidèle sera sanctifié par la femme fidèle*. L'agitation des camps et les frivolités de la garnison avaient fait négliger, à Méjanès, les devoirs de piété, puis laissé affaiblir ses croyances. Maîtresse de pratiquer sa religion comme elle l'entendait, elle prit à tâche d'amener son mari à partager sa foi et ses œuvres; mais elle mit tout son tact et sa

prudence, pour ne pas anticiper sur la grâce de Dieu. Le ciel bénit son pieux dessein. D'abord la jeune épouse amena son époux aux pratiques religieuses; plus tard, d'un commun accord, ils renoncèrent à la vie conjugale; à la fin, ils avaient transformé leur maison en petit cloître, où, travaillant à sanctifier leur âme, ils n'avaient plus souci que de Dieu et des pauvres.

En 1789, Méjanès quitta le service et se retira à Argancy. En 1793, les deux époux eurent l'honneur d'être incarcérés, sans avoir commis d'autre crime que leurs vertus. En 1795, l'épouse écrivait les paroles suivantes : « Je me consacre au saint Enfant-Jésus, lui référant mon être, mon âme, mon corps, mon franc arbitre, mon mari, les biens qu'il m'a donnés, enfin tout ce qui peut me concerner et le suppliant d'entrer en possession et en propriété de tout ce que je suis, afin que je ne vive plus qu'en lui et pour lui. Je m'abandonne à sa volonté et à sa conduite, que je tâcherai de suivre, en méditant devant sa Crèche, sur sa divine enfance. Je perds donc aujourd'hui mon être propre, pour devenir totalement l'esclave du saint Enfant Jésus, à la gloire du Père et du Saint-Esprit. »

Toutefois, il semble qu'à l'exemple de son mari, ce n'était point assez pour cette fervente chrétienne de pratiquer les vœux d'obéissance, de chasteté et de pauvreté; elle était jalouse d'imiter les saints dans ce qu'ils ont accompli de plus parfait; elle résolut donc d'entreprendre un pèlerinage en mendiant et d'accepter dans des vues de foi les humiliations qui ne pouvaient lui manquer en cette circonstance. Dans ce pèlerinage qu'elle fit à Saint-Avold, Dieu ne manqua pas de lui prodiguer, comme à une enfant gâtée de sa Providence, les plus cruelles mortifications.

En 1801, Méjanès mourut. Libre désormais de tout engagement, la pieuse veuve voulut se donner à Dieu d'une manière plus absolue; ce ne fut toutefois qu'assez longtemps après qu'on lui permit de faire le vœu de chasteté perpétuelle. Il ne paraît pas cependant qu'elle ait formé de prime-abord le projet de créer une communauté religieuse; ce qui avait existé dans la

maison de son mari, ce qu'elle voulait continuer, ce n'était qu'une réunion de personnes pieuses, libres de tout engagement, mais résolues à toutes les bonnes œuvres qui pourraient se présenter. Mais bientôt on sentit la nécessité d'une règle, et, par conséquent, d'un but. Sans qu'on en eut conçu le dessein, ce fut une espèce de nécessité qui obligea à se charger des écoles et à former pour les campagnes de bonnes maîtresses. Au sortir des troubles de la révolution, lorsque les anciennes institutions étaient renversées, les familles réclamaient de toutes parts des personnes qui instruisissent leurs enfants dans la religion et les bonnes mœurs. A Argancy, il avait fallu ouvrir école. Les villages voisins ayant demandé qu'on leur rendit le même service, on ne put refuser de leur fournir des institutrices, et peu à peu, à cause des nombreux besoins qui se manifestaient, toutes les personnes qui se trouvaient avec Mme de Méjanès, furent entraînées à se consacrer à l'éducation des jeunes filles.

Ces engagements obligèrent à rédiger des constitutions. Avec le concours des abbés Moye et Louyot, on donna un premier règlement pour la journée. En 1806, la pieuse dame avait renouvelé sa consécration à Dieu; en 1807, Mgr Jauffret étant monté sur le siège de Metz et ayant appris qu'il existait, à Argancy, un embryon de congrégation religieuse, résolut d'en tirer bon parti. Informations prises et règlement dressé en meilleure forme, le prélat dédia cette communauté naissante à Sainte-Chrétienne. Le 20 avril 1807, pendant le saint sacrifice, la sœur de Méjanès, d'une voix distincte et ferme, prononça ces mots : « Je m'estime heureuse devant Dieu, les Anges et les Saints, d'embrasser un état qui consacre mes jours à l'instruction gratuite des enfants et aux œuvres de miséricorde; je reconnais tous les bienfaits de cette vocation céleste et je promets de m'appliquer à m'instruire sans cesse de ses devoirs pour les accomplir avec fidélité tous les jours de ma vie. Je prie N.-S. Jésus-Christ, par l'intercession de la très sainte Vierge, d'avoir pour agréable et de sanctifier ma promesse aux pieds des saints autels. »

L'association de Sainte-Chrétienne était fondée. Les statuts fondamentaux en douze articles reçurent la sanction du gouvernement par un décret impérial en 1807; un autre en 1810, autorisa vingt-deux établissements déjà tenus par la communauté. Une ordonnance de Louis XVIII, en 1816, accorda une troisième autorisation.

Quand la communauté fut ainsi constituée et civilement reconnue, il fallut, en vue de ses accroissements, réviser ses règles. De concert avec l'évêque de Metz, on détermina mieux ce qui concerna le choix des sujets, le noviciat, la profession, l'instruction gratuite des enfants, le service des pauvres, les exercices spirituels, le costume, l'entretien et la nourriture. Bientôt la communauté entra en retraite, renouvela ses promesses et élut supérieure générale, la sœur Méjanès, qui, réélue depuis, sera plus tard déclarée supérieure à vie par Mgr Besson.

On pense bien qu'une communauté ne s'établit pas ainsi sans tiraillements. Il y en eut pour le choix des sujets que l'évêque admettait trop facilement, pour les mortifications que plusieurs s'imposaient au détriment de leur santé, pour la translation à Metz de la maison-mère et par l'absence de la supérieure, obligée de se rendre à Paris en présence de la mère de l'Empereur, pour une réunion de toutes les communautés religieuses de France. Par la grâce de Dieu et la bonne volonté de ses enfants, on se tira de tout avec aisance et profit. Après expérience du brun, on vint au costume noir; il fut entendu qu'il n'y aurait plus de macérations extraordinaires, le premier devoir d'une bonne sœur étant de garder ses forces pour les dépenser en classe. Quand la communauté avait travaillé avec plus d'ardeur, la supérieure accordait, comme délassement, d'aller aider les pauvres aux travaux de la campagne. Avec des subsides qu'accorda le gouvernement, on put acheter la maison de Metz, sans y joindre un jardin et étendre le noviciat.

Comme la supérieure tenait extrêmement à l'observance exacte de la règle et à une pratique continuelle de la perfection, ses conseils aux Religieuses, quand elle s'adressait à toutes,

avaient quelque chose peut-être d'un peu austère; mais dès qu'elle voyait en particulier l'une d'entre elles, elle savait gagner son cœur, et, à force de bonté, rendre facile ce que l'on regardait d'abord comme impraticable. Pour cela elle étudiait avec soin le caractère et les manières d'être de chacune et la conduisait par la voie qui lui était plus propre. C'était surtout auprès de celles qui montraient de moins parfaites dispositions, qu'elle redoublait d'efforts; elle trouvait mille moyens de ranimer la confiance et de réchauffer le zèle. Le soin des études la préoccupait aussi vivement ; elle comprenait que les institutrices, par là même qu'elles appartenaient à une congrégation religieuse, ne pouvaient pas se croire exemptes de savoir autant que des institutrices laïques, mais qu'elles devaient, par leurs connaissances diverses, comme par leur piété, se montrer dignes de leur sainte profession. Ainsi pour exciter davantage leur zèle, allait-elle souvent présider aux classes du noviciat et interroger toutes celles qui y avaient été admises.

Ces soins ne lui faisaient pas oublier d'autres préoccupations. L'appropriation de la maison de Metz lui imposa de si nombreuses préoccupations et de si rudes travaux, qu'elle faillit succomber à la peine. De son côté, l'évêque, préoccupé du service spirituel composait, à l'usage des sœurs, des *Examens particuliers*, une *Instruction pour les fonctions des institutrices gratuites*, un *Livre d'offices*, un *Manuel* et enfin *les Cent-une maximes chères et précieuses aux religieuses de Sainte-Chrétienne.* On y reconnaît, avec des emprunts aux meilleurs écrivains, le zèle de l'auteur qui, avec une grande facilité d'expressions, s'empare de toutes les bonnes idées qui se présentent à lui, mais on regrette qu'il n'ait pas toujours eu assez de temps pour mûrir et coordonner les pieuses effusions de son âme.

La translation de Mgr Jauffret à Aix, fut, pour le bon prélat, l'occasion de transplanter sous le ciel du midi, des rejetons d'une communauté formée sous les brumes du nord. L'empressement que l'on avait dans le midi à obtenir des sœurs de Sainte-Chrétienne était plus grand encore dans les pays où les

Congrégations avaient pris naissance. En 1812, il existait une vingtaine de maisons dirigées par cent religieuses professes. Ces maisons étaient pour la plupart destinées à des classes pour les enfants pauvres, mais plusieurs étaient des hospices et quelques-unes devenaient déjà des pensionnats. En 1814, au milieu des affreuses misères de l'invasion, l'affectation des religieuses au service hospitalier entraîna les plus excessives fatigues ; plusieurs sœurs payèrent, de leur vie, leur dévouement. Après le traité de Vienne et le Concordat de 1818, la séparation du Luxembourg et la création de l'archevêché de Reims amenèrent quelques discussions sur la question de savoir si la Congrégation se diviserait en plusieurs branches ou garderait son unité : ce dernier sentiment prévalut, grâce à une concession de l'archevêque de Reims. En 1819, le conseil général de la Moselle, de plus en plus satisfait des services de la Congrégation, lui annexait une partie de la maison des Carmélites et la dotait d'un jardin.

De son côté, au milieu des préoccupations incessantes du supériorat, la sœur de Méjanès s'appliquait à la rédaction du livre *des statuts et des règlements* de sa Congrégation, renfermant le Règlement général, le Règlement particulier, le Directoire, le Coutumier et le cérémonial. Mgr Jauffret étant mort avant d'avoir mis la dernière main à la règle, il restait divers points à décider et des notes éparses à réunir en cœur. La Révérende Mère, en personne prudente, s'occupa elle-même, avec une lente réflexion, à ce travail, que seule, au reste, elle pouvait faire, puisque seule elle était dépositaire des pensées du pieux fondateur et qu'elle connaissait mieux que personne, par une expérience de plus de vingt ans, les articles qui pouvaient avoir besoin de quelque modification. Le projet, longtemps un peu vague, de s'occuper de cette importante rédaction lui parut un devoir plus rigoureux, lorsqu'elle se vit en présence de la vieillesse. C'est en 1831 qu'elle fit paraître, en 450 pages in-12, le fruit précieux de ses prières, de ses méditations et de sa vieille expérience.

Les dernières années de la Révérende Mère furent soumises à des souffrances et à des douleurs de différents genres. Peu après la retraite générale de 1834 elle eut une première attaque de paralysie. Une diminution des remarquables facultés de son âme, suivie d'inquiétudes de conscience, lui fit penser qu'elle ne suffisait plus à la tâche ; elle offrit sa démission qui ne fut pas acceptée. En 1837, craignant que la réunion des sœurs ne lui permît pas de songer assez à sa conscience, elle voulut anticiper sur le moment destiné à cet utile exercice de la retraite, pour se préparer sérieusement à la mort. Pendant la retraite, elle se trouva plus mal et mourut le 2 octobre. Au cimetière d'Argancy, une simple pierre recouvre sa dépouille mortelle ; on y a gravé ses noms, la date de sa naissance, celle de sa mort, et au-dessous ce peu de mots : *Sa mémoire, comme celle du Juste, est une bénédiction et l'assemblée des Saints célèbrera constamment ses louanges.*

La vie de la Sœur Méjanès nous montre une humble enfant qui, prévenue de la grâce de Dieu et ornée de vertus, consacra sa fortune et sa vie à l'instruction des filles pauvres ; elle appela à sa suite une légion de jeunes filles qui embrassèrent la même vocation ; élue supérieure, elle dirigea ses bonnes sœurs dans la voie de la perfection, fonda des écoles, accrut l'importance de sa communauté, simplement par le crédit que la reconnaissance donne à la vertu. Sa foi, sa piété, son zèle pour l'observance des règles, son désintéressement, sa mortification, son amour pour la pauvreté, sa charité pour les pauvres, son dévouement à l'instruction de la jeunesse, sa tendresse pour les filles en font un modèle de vertu ; sa fondation de la Congrégation de Sainte-Chrétienne, la direction qu'elle sut lui imprimer, les bonnes œuvres qu'elle opéra par son entremise en font une bienfaitrice de la France. Parmi ceux qui poursuivent, de leurs critiques, nos humbles religieuses et veulent leur susciter des concurrences si peu réfléchies, pour n'être pas dérisoires, combien y en a-t-il dont on pourrait faire un si bel éloge ?

99. La vie que nous esquissons ici, puise son principal intérêt dans l'œuvre qui en fut le couronnement et à laquelle elle semble avoir été prédestinée par la divine Providence. Créer une association religieuse qui se proposerait comme but à peu près unique, le soulagement des âmes du Purgatoire par la prière, la souffrance et les bonnes œuvres : telle a été l'inspiration de la femme pieuse dont nous voulons parler, tel n'a point cessé d'être l'objet de ses préoccupations : c'est à cette noble tâche qu'elle a rapporté et les facultés de sa riche nature et l'abondance des grâces de Dieu. Sœur Marie de la Providence

Eugénie Smet naquit à Lille en 1825, d'une honorable famille. Dès l'instant où son âme s'ouvrit aux premières impressions de l'enfance, elle entendit la voix des morts. Ce fut au milieu des douceurs du foyer domestique et des mille incidents qui remplirent la vie d'une enfant heureuse et aimée, que se dévoila l'inclination extraordinaire vers les douleurs mystérieuses dont rien autour d'elle ne lui rappelait le souvenir. Tantôt elle s'y portait spontanément par sa pensée ; tantôt elle y rapportait ses petites souffrances. Pour assister plus efficacement les âmes affligées, elle conçut de bonne heure une confiance vraiment filiale en la divine Providence. La Providence et le Purgatoire furent comme deux ailes toutes célestes par lesquelles sa pensée s'élevait sans cesse vers Dieu. Ces grands objets de son amour avaient entre eux une liaison admirable et s'augmentaient l'un l'autre. Sa physionomie remarquablement spirituelle et gaie lui rendait plus facile de tourner ses affections en apostolat.

Au sortir du pensionnat, Eugénie craignant de répandre sa vie, comme goutte à goutte, vers les mille riens qui remplissent la journée de tant de jeunes filles, partagea son temps entre la prière, les bonnes œuvres et la vie de famille. L'amour du bien, dont son cœur était consumé, se manifesta surtout par une grande sollicitude pour les pauvres. Son dévouement aux âmes du Purgatoire n'était alors qu'une aspiration ; ne pouvant se répandre à l'aise dans le vaste champ qui lui fut ouvert plus tard, il tendait sans cesse à se déverser dans les œuvres de zèle.

Notre-Dame des Grâces et de la Salette, la Ste Enfance, l'œuvre des Saints Anges, les Maronites furent tour à tour ou simultanément l'objet de ses pieuses sollicitudes. Sa chambre, cela va sans dire, était transformée en oratoire; elle attendait son appel à la suite du Divin Maître.

L'appel se fit entendre le jour de la Toussaint en 1853. A la sainte messe, à peine entrait-elle en prière, qu'elle se sentit pressée du désir de réparer par quelque œuvre spéciale tout ce que les préoccupations occasionnées par ses bonnes œuvres l'avaient empêché de faire, l'année précédente, en faveur des âmes du purgatoire. Tandis qu'elle méditait ce pieux dessein, il se formula de cette manière dans son esprit : *Etablir une association de prières et de bonnes œuvres pour les pauvres défunts.* Afin de s'assurer que ce projet n'était pas un écart d'imagination, elle demanda à Jésus-Christ, une confirmation et l'obtint immédiatement. Dès lors elle s'en ouvrit à son curé, qui l'encouragea et commença à faire, pour les pauvres âmes réquisitions de charitables prières. L'évêque du diocèse, consulté sur l'opportunité d'un ordre qui rachèterait les âmes du Purgatoire, comme l'ordre de la Merci rachetait les captifs, agréa cette ouverture, mais crut devoir temporiser. D'autres prêtres, mis dans la confidence du pieux dessein, l'approuvèrent également, mais avec tous les tempéraments de la prudence. Le curé d'Ars, consulté à son tour, estima qu'on pouvait aller de l'avant.

Sur ces entrefaites, Eugénie fut appelée à Paris par la prise d'habit d'une amie qui se faisait Carmélite. Ce voyage dans la capitale fut le commencement d'exécution. Mise en relation avec quelques personnes charitables et, par elles, avec l'abbé Gabriel, curé de Saint-Merry, et Mgr Sibour archevêque, elle se retira d'abord avec quelques filles rue Saint-Martin, puis acheta une maison rue de la Barouillère. L'œuvre destinée au service des pauvres âmes, fut consacrée, en outre, au service des malades, unissant ainsi à son objet pieux un caractère d'utilité publique. Ces sœurs vouées à Dieu dans la personne des malades et des âmes du Purgatoire, ne prirent pas de costume religieux ; elles

se contentèrent des vêtements d'une personne en deuil. Nous n'avons ni à approuver, ni à blamer cette disposition, cependant l'Église tient à ce que les ordres religieux se reconnaissent par les signes extérieurs, et si l'habit ne fait pas le moine, on doit croire qu'il le distingue et augmente son prestige, en même temps qu'il lui rappelle ses obligations. Nous ne tomberons pas, non plus, dans l'emphase, qui consisterait à dire, par exemple, qu'on avait oublié jusque là les âmes du Purgatoire et qu'on s'appliquait seulement à les servir. Il est vrai que la Révolution a détruit beaucoup de fondations séculaires. Mais il faut se rappeler aussi que l'Église a placé, dans le canon de la messe, le memento des morts; que les prêtres disent, pour les morts, la plupart des messes; que la commémoraison générale unit les prêtres et les fidèles dans une commune pensée de supplication; qu'enfin les simples fidèles, en temps ordinaire, n'oublient pas à ce point les hôtes de la tombe; d'autant mieux que la mort, leur rappelant les fins dernières, les excite davantage à la charité pour les encourager à l'espérance. Après ces réserves, nous ne marchanderons pas nos louanges à une œuvre bénie de Dieu, dont les œuvres et la prière excitent également les sympathies.

Pour encourager ces humbles filles, le cardinal Morlot accorda trois fois quarante jours d'indulgence : 1° Pour chaque nuit passée près des pauvres; 2° pour toute prière adressée à S. Joseph; 3° pour le travail qui se ferait dans la maison en faveur des malheureux.

Eugénie Smet, devenue Sœur Marie de la Providence, fut supérieure de la communauté. Afin d'en multiplier les œuvres, elle associa des dames du monde à ses religieuses, comme en tiers ordre; elle autorisa ses sœurs à assurer la persévérance des malades qu'elles avaient convertis, acheta, près de la première maison de l'ordre, une seconde maison; établit son petit institut à Nantes, à Reims, à Londres et à Bruxelles; et eut enfin la satisfaction d'envoyer, un essaim de ses pieuses sœurs jusqu'en Chine. Prier, souffrir, agir pour les pauvres et pour les âmes du Purgatoire : telle était sa devise.

La sœur Marie de la Providence mourut le 7 février 1871, à la

maison de Paris. Les obus du siège sonnèrent le glas de sa longue agonie.

« Les chrétiens, a dit le P. Lacordaire, peuvent semer dans la tempête. » Cette parole semble se vérifier par le petit grain jeté dans le champ de l'Eglise par la Révérende Mere Marie. Malgré les désastres des temps, l'humble société dont elle fut la fondatrice, entra, après sa mort, dans une ère de développements auxquels son intercession n'a pas dû rester étrangère. Parmi les œuvres auxquelles se consacrent les religieuses auxiliatrices, il en est deux qui intéressent particulièrement la foi et la société :

La mission de Chine, qui renferme un pensionnat pour les Chinoises, un externat, un orphelinat de la Sainte-Enfance, un établissement de religieux indigènes et un catéchuménat, vient de s'augmenter d'une seconde maison fondée à Shang-Hai.

L'école professionnelle pour les jeunes filles. On sait ce que sont pour l'enfance et surtout pour l'enfance pauvre, ces communautés qui se font les gardiennes jalouses de tout ce que l'humanité renferme de bon dans sa fleur. Mais aujourd'hui l'on échappe vite à la famille et à l'école : les nécessités de la vie matérielle abrègent en quelque sorte l'enfance. D'autre part, une brise d'émancipation générale a soufflé et les jeunes générations des grandes villes, s'enivrant de la dangereuse liberté qui se glisse dans les mœurs, sont plus que jamais portées à briser prématurément tous les jougs et à s'élancer dans tous les dangers d'une vie de passion, de hasard et de volupté. Les religieuses auxiliatrices, recueillent, à partir de douze ans, les jeunes ouvrières; elles les plient aux habitudes laborieuses; et les disposent ainsi à porter le joug de la vie dignement, c'est-à-dire en chrétiennes.

Mais n'oublions pas que l'objet propre du nouvel ordre, c'est d'avoir toujours sur les lèvres, le cri suppliant des âmes souffrantes, qui retentit si profondément dans les cœurs fidèles, dont l'amour est plus fort que la mort :

De profundis clamavi ad te, Domine!

100. Au centre des riches campagnes de l'Auvergne, près de Billom, se trouve la commune de Saint-Julien, et, dans cette commune, un modeste village appelé Contournat. C'est là que la divine Providence plaça, le 7 novembre 1763, le berceau d'un futur évêque. Son père qui était un honnête cultivateur, jouissant d'une médiocre fortune, venait de mourir; sa mère, que cette perte récente avait plongée dans la désolation, tremblait pour les jours de l'enfant qu'elle portait en son sein; aussi fut-elle heureusement surprise, lorsqu'elle put contempler, dans le nouveau-né que lui donnait le ciel, tous les signes de la force et de la santé. Quelqu'un de ses proches, en le voyant, s'écria : C'est un enfant de bénédiction. Cette parole, Dieu permit qu'elle fut inscrite dans son acte de baptême, car il fut placé sous le patronage de saint Benoît. Benoit Flaget (1)

Le jeune Benoît allait atteindre sa quatrième année, lorsque sa vertueuse mère lui fut enlevée par la mort. Il restait avec deux frères aînés. Une tante peu fortunée se chargea de l'éducation des trois enfants. Un oncle, chanoine de la collégiale de Billom, les accueillit plus tard dans sa demeure et pourvut à leur éducation. Ni la tante, ni l'oncle n'eurent à se repentir de leurs sacrifices : l'aîné fut prêtre et confesseur de la foi; le deuxième, un notaire de parfaite conscience et de haute expérience; le dernier est celui dont nous esquissons la modeste et glorieuse existence.

Benoît Flaget fit ses études au séminaire de Clermont et entra dans la compagnie de Saint-Sulpice. En 1788, il remplissait, au séminaire de Nantes, les fonctions d'économe; en 1792, âgé de vingt-huit ans, il partait pour Baltimore. Le siège était occupé par Mgr Carroll, le premier et unique évêque de tous les États-Unis. Après un séjour de peu de durée dans le séminaire de cette ville, Flaget fut dirigé par ses supérieurs sur Vincennes, territoire de l'Indiana, et placé par l'évêque sous la protection du général Clark. A son arrivée dans la ville, il trouva près de deux mille Français, mêlés avec les Indiens. C'était plus parti-

(1) Sa vie a été écrite par l'abbé Desgeorges prêtre du diocèse de Lyon.

culièrement pour eux qu'il avait été envoyé; son zèle, qui ne connaissait pas de limites, le porta plus d'une fois à évangéliser les sauvages. Pendant deux ans et demi, il garda ce poste difficile, portant seul le poids de toutes les sollicitudes pastorales. Il ne se trouvait autour de lui aucun prêtre à qui il put ouvrir sa conscience, et, pour faire, à son plus proche voisin, sa confession annuelle, il devait franchir quatre-vingt lieues. Deux choses le contenaient dans son isolement : le Saint-Sacrement et le souvenir des maîtres de sa jeunesse cléricale. Fortifié par ces deux appuis, l'abbé Flaget remplissait avec un courage infatigable sa mission apostolique, ne se contentant pas de catéchiser, de prêcher, de confesser, mais devenant encore le précepteur et le père de tous ceux qui étaient confiés à sa sollicitude. C'est ainsi que, par ses soins, les jeunes Français apprenaient a cultiver la terre, tandis qu'il enseignait à leurs sœurs l'art de filer et de tisser, et de telles leçons étaient inappréciables; car beaucoup de nos compatriotes s'étaient habitués à vivre de cette vie errante qui plaît aux Indiens, soutenant, comme eux, des produits de la chasse, une pénible existence.

En 1794, l'abbé Flaget, fut appelé et envoyé comme professeur au collège de Georges-Town; puis, en 1798, dirigé sur la Havane où il etait question d'établir un collège. En 1802, il est ramené à Baltimore pour professer le grec et le latin; il vaque en même temps à toutes les œuvres de la charité. Au milieu de ces occupations, parfois accablantes, le souvenir de la famille et de la patrie ne le quittait pas; mais il songeait encore plus à la patrie du ciel, et, pour s'y créer des titres particuliers, songeait à se faire trappiste, quand il fut désigné, en 1808, pour occuper le siège nouvellement créé de Bardstown.

Cette nouvelle frappa l'élu comme un coup de foudre; il voulut refuser et multiplia toutes les industries pour faire agréer son refus et se dérober à la charge; mais il fallut s'incliner devant un ordre du Pape. Sacré le 4 novembre 1810, il prit le 12 mai 1811 le chemin de son nouveau diocèse, emmenant avec lui trois prêtres et deux étudiants. On ne saurait imaginer voyage

plus à l'apostolique, l'évêque et les siens manquaient de tout et surtout d'argent : mais la pauvreté n'est pas un obstacle aux bénédictions du ciel. Le nouveau diocèse comprenait le Kentucky et le Tennessée, et, comme il n'y avait point d'autre évêque dans cette portion occidentale des États-Unis, la juridiction du titulaire de Bardstown s'étendait encore sur l'Ohio, le Michigan, l'Indiana, l'Illinois et le Missouri, c'est-à-dire sur un territoire deux ou trois fois aussi grand que la France. Cette organisation ne subit aucun changement pendant les six ou sept premières années; ce ne fut qu'en 1818 que Mgr Dubourg, évêque de la Nouvelle-Orléans, vint se fixer à Saint-Louis dans le Missouri. Les autres démembrements arrivèrent successivement, mais avec lenteur : l'Ohio fut donné à Mgr Fenwick, l'Indiana à Mgr Bruté, le Michigan à Mgr Résé. Enfin, en 1838, Mgr Miley ayant été élu évêque du Tennessée, le diocèse de Bardstown se trouva borné à l'état du Kentucky. La charge ainsi amoindrie était encore assez lourde à porter.

Le Kentucki est borné au nord par l'Ohio, à l'ouest par le Mississipi, au sud par l'état de Tennessée, à l'est par la Virginie. Lorsqu'il fut réuni, comme État, à la Confédération, il comptait 70,000 âmes; à la mort de Mgr Flaget, il aura atteint le chiffre de 800,000. Quelques prêtres séculiers et quelques religieux formaient tout son clergé; deux chétives chambres formaient toute la maison de la cathédrale. Presque pas de mobilier. Mais ne nous étonnons point : c'est ainsi que commencent les œuvres de Dieu.

Une fois installé, Mgr Flaget ne songea plus qu'à se dévouer à son diocèse. S'oublier soi-même et se sacrifier pour les autres : telle était dès lors son unique passion. Les jours qu'il ne consacrait pas aux visites pastorales, il entrait au confessionnal à quatre heures du matin pour n'en sortir quelquefois qu'à quatre heures du soir. Dans ses visites, c'étaient les mêmes travaux, plus les fatigues causées par la mauvaise nourriture, les difficultés des chemins, les nuits passées sur une couche dure ou sur une terre froide au milieu des forêts. — Il nous est difficile de com-

prendre en Europe tous ces genres de souffrances. Nous les avons bien vite exprimées en quelques lignes, et ces lignes en passant rapidement sous nos yeux, semblent emporter avec la même rapidité les innombrables douleurs qu'elles racontent ; mais le missionnaire qui, après de longues années, les retrouve encore sur son chemin, doit les envisager tout autrement.

Pour Mgr Flaget, cette vie de courses continuelles, de travaux incessants dura presque autant que sa longue existence ; à quatre-vingts ans, on le voyait encore, à cheval, parcourir son diocèse ; mortifié et dur à lui-même, il ne reculait jamais devant la fatigue. La seule visite d'un malade lui demandait quelquefois vingt ou trente lieues, et cependant, pour réparer ses forces, il se contentait de la nourriture la plus frugale, l'eau était sa boisson habituelle ; ce ne fut qu'à la fin de sa vie qu'il se décida à y ajouter un peu de vin.

Les premières années furent les plus laborieuses ; alors les stations étaient plus rares, on pouvait parcourir d'énormes distances sans rencontrer une habitation. En beaucoup d'endroits, des chambres ou des cabanes tenaient lieu d'églises ; les prêtres étaient peu nombreux ; il fallait se multiplier. On faisait ainsi des courses de 700 lieues en donnant des missions. Quand on suit la trace de l'évêque, on dirait que partout où il dresse sa tente, il jette les fondements d'une église, et que chacune de ses haltes sera un évêché. C'est Vincennes dans l'Indiana ; c'est Détroit dans le Michigan ; c'est Cincinnati, capitale de l'Ohio ; c'est Erié et Buffalo, sur les bords des lacs ; c'est Pittsbourg, qu'il évangélise à son retour, après treize mois d'absence.

Le prélat cependant avouait lui-même, malgré sa modestie, que partout il était accompagné d'une grâce merveilleuse qui remuait les cœurs, et multipliait les conversions ; mais ce qu'il ne dit pas, c'est son invincible patience, son dévouement sans bornes, sa gaieté sainte que rien ne pouvait altérer. D'autres ont parlé pour lui ; nous savons que chacun était heureux de le voir, que tous l'accueillaient comme un père, que jamais en

trahissant son malaise ou son mécontentement, il ne fit entendre une parole qui put désobliger.

Le jubilé de 1826 et le choléra de 1833 offrirent au prélat une précieuse occasion d'exercer son zèle. Une retraite fut donnée au clergé; puis le jubilé fut prêché dans toutes les paroisses. Au milieu des efforts héroïques de son dévouement, tandis qu'il fortifiait de sa parole et animait de son exemple, prêtres et religieuses, Mgr Flaget fut atteint du choléra. Mais il semble qu'en s'abattant sur le pasteur, le fléau ait épuisé son énergie ; Dieu, en tout cas, lui arracha sa victime.

Nous n'avons rien dit encore des fondations de Mgr Flaget. Ceux qui ont étudié la marche de l'Église dans la fondation des ordres religieux et des Congrégations, ou dans des œuvres plus simples, comme la construction d'un séminaire, d'un collège, d'une chapelle, savent tout ce que les hommes auxquels elle confie ces entreprises, ont à surmonter d'embarras, de dégoûts, de contrariétés de toutes sortes; mais, quand il s'agit de créer tout cela, et de le multiplier dans un diocèse naissant, pauvre, dénué, et cependant immense, alors les difficultés prennent de telles proportions que l'imagination la plus active ne saurait s'en faire une idée. Dès lors que penser des obstacles contre lesquels dut lutter l'évêque missionnaire? Dans le principe, à la pénurie d'ouvriers et d'argent s'ajoutait l'opposition, systématique et ardente, de l'hérésie. Cependant par beaucoup d'efforts, avec le concours du temps et la grâce de Dieu, le thaumaturge put fonder le grand séminaire de Sainte-Marie, le petit séminaire, et trois collèges; il fit venir, dans son diocèse, les Trappistes, les Jésuites et les Dominicains; il appela encore à son secours, les Amants de Marie au pied de la Croix, les sœurs de la Charité, les religieuses du tiers-ordre de saint Dominique, et les Dames du Bon Pasteur d'Angers. La plupart de ces établissements existaient déjà en 1836, quand fut présenté au Pape l'état du diocèse. « Les étrangers qui entendent parler de ces succès, dit un missionnaire, en sont dans l'admiration; mais nous qui les voyons et qui connaissons l'immense

disproportion qui se trouve entre les ressources locales et tout ce qu'il faut, nous en parlons comme des hommes en délire qui suivent le mouvement divin qui les pousse, bien plus que les faibles lumières de leur raison. » — « Ces établissements, dit un autre, ont non seulement excité l'admiration, mais ont forcé l'approbation de tous nos voisins si remplis en général de préjugés, d'antipathies, d'animosités même, qu'ils levaient les épaules au seul nom de catholiques, et qu'ils en vinrent jusqu'à demander à la législature, que les catholiques fussent absolument exclus de tous les emplois (1). »

Pendant que ces œuvres se fondaient, les ouvriers vieillissaient. A l'âge de cinquante-six ans, Mgr Flaget obtint, comme coadjuteur, le supérieur de son séminaire, Mgr David; plus tard, Mgr David, fléchissant sous le poids des années, on lui adjoignit Mgr Chabrat; plus tard encore, Mgr Chabrat étant atteint d'infirmités incurables, eut pour successeur Mgr Spalding. La présence d'un coadjuteur soulagea beaucoup le vieil évêque et lui permit surtout de revenir en Europe. Depuis son départ en 1792, le missionnaire n'avait revu la France qu'une fois, encore était-ce pour écarter, de sa tête, le fardeau de l'épiscopat. Après vingt-sept ans de ministère épiscopal, il quitta l'Amérique, pour visiter la France, porter à Rome la relation de son ministère et visiter ensuite l'empire d'Autriche. A son arrivée, le pauvre petit Bennet de Contournat, comme il s'appelait, n'avait point, dans son extérieur, le lustre habituel de sa profession. L'évêque de Nantes lui fit cadeau d'une soutane; le pape Grégoire XVI lui donna un costume complet. Jamais le saint évêque ne s'était vu en pareille splendeur; rien ne peut exprimer la complaisance avec laquelle il se contemplait sous sa nouvelle parure, ni les plaisanteries pleines d'à-propos dont il accompagnait l'expression de sa vive reconnaissance.

Après avoir rempli à Rome les devoirs de la visite *ad Limina*, Mgr de Bardstown se rendit, après Pâques de 1837, à Vienne où l'appelaient les intérêts de son diocèse, pour lequel il avait à

(1) *Annales de la Propag. de la Foi*, t. III, p. 165 et t. VII, p. 88.

solliciter les pieuses offrandes de l'association Léopoldine. Les affaires qui l'avaient amené dans cette capitale une fois terminées, il prit le chemin de la France. Après avoir passé quarante ans dans les missions, Mgr Flaget connaissait les besoins innombrables de ces églises naissantes; il avait pu apprécier les services que leur avait déjà rendus la Propagation de la Foi; il fut donc, à la sollicitation des Conseil centraux, choisi par Grégoire XVI, pour recommander cette œuvre, en France. Le missionnaire d'Amérique se trouva ainsi, dans sa patrie, délégué comme missionnaire des missions. Dans une première tournée, il visita douze diocèses; dans une deuxième, dix-huit; dans une troisième, seize. Quarante-six diocèses parcourus, malgré le poids de soixante-quinze ans, c'était plus qu'il n'en fallait pour le vieil évêque. Nous n'entreprendrons pas de rapporter les résultats qui signalèrent et suivirent le passage du vénérable apôtre : ils se présentent ou se devinent. Des missionnaires se levèrent à sa voix; les souscripteurs se multiplièrent. Il en résulta tant de bien pour les églises des deux mondes, que l'Europe et l'Amérique, dans un sentiment de commune reconnaissance, acclamèrent le nom du brave évêque.

Mgr Flaget, après avoir consulté le Souverain Pontife, qui combla son zèle de louange et le nomma assistant au trône pontificale, rentra dans son diocèse. A son retour, il reprit le cours de ses visites; transféra, avec l'autorisation du Pape, son siège de Bardstown à Louisville; et put encore poser les premières pierres de sa nouvelle cathédrale. Un de ses premiers actes avait été la fondation d'une cathédrale; ce fut aussi l'un des derniers. Mais qu'on ne s'y trompe pas : c'est là l'histoire de toutes les existences sur la terre, sans qu'il soit permis d'excepter les plus belles. Les hommes commencent : ils ne sauraient faire autre chose : c'est l'Église qui continue et achève. Les Saints eux-mêmes passent; en passant, ils peuvent préparer quelques pierres pour le grand édifice dont Jésus-Christ seul posera le couronnement; mais là se borne leur concours. Ce grand ouvrage dépasse tellement les limites toujours étroites de

la vie la plus longue, qu'elle n'apparaît plus que comme un jour au milieu des siècles; et tout ce que les plus puissants en œuvres peuvent verser de richesses sur le monde, n'est qu'une goutte d'eau qu'ils ont puisée dans l'océan de miséricorde dont la puissance divine a creusé les abîmes. Aussi, après une vie d'immolations, lorsqu'ils viennent à regarder leur travail, les Saints éprouvent-ils le besoin de s'appeler des serviteurs inutiles.

La mission du saint vieillard était accomplie : fondateur d'innombrables églises, il était regardé par tous comme le patriarche de cette magnifique portion de l'héritage donné à l'épouse de Jésus-Christ. Son diocèse du Kentucky avait commencé par lui et grandi sous ses yeux. Il le laissait dans des mains pieuses et habiles; il pouvait mourir. Déjà la pensée de la mort était devenue sa grande préoccupation.

La mort lui fut douce : il s'éteignit en détail. Sa vue s'affaiblit, ses pieds chancelèrent; à la fin il ne pouvait plus que prier et il priait. Sa mort arriva le 11 février 1850 : ce fut le plus beau jour du saint évêque : *Mihi vivere Christus est et mori lucrum.*

La mort de Mgr Flaget fut un deuil public; sa vie nous reste comme une grande leçon. Cet humble évêque appartenait à cette classe d'hommes éminemment utiles, qui, formés par les leçons évangéliques, regardent comme perdu tout le temps qu'ils n'emploient pas à faire le bien. Puisse son souvenir inspirer l'ambition de lui ressembler. Tous ne peuvent pas être apôtres ou docteurs; tous n'ont pas reçu la mission d'étendre au delà des mers le règne de la vérité; mais tous sont appelés à devenir Saints. La Sainteté n'est-elle pas d'ailleurs un apostolat? Ne s'offre-t-elle pas au monde comme une démonstration invincible de la véritable doctrine? N'est-elle pas la prédication la plus puissante pour propager l'Évangile? Le glaive de la parole prépare sans doute les conquêtes de la foi; mais le charme de la vertu pratiquée est une puissance plus irrésistible encore. Les raisonnements ébranlent; ce sont les exemples qui

entrainent. L'Église a besoin de docteurs; mais il lui faut surtout des Saints.

100 *bis*. Un homme qui tient une grande place dans l'histoire des missions et un bon rang parmi les saints personnages de ce temps, fut l'évêque d'Acanthe. Pierre Retord était né à Renaison, Loire, le 19 Mai 1803. A neuf mois, pour décharger sa pauvre mère, il fut adopté par une tante Agathe, et envoyé à l'école dès qu'il put en aborder la porte. Doué d'une pénétration prompte, d'une mémoire prodigieuse, d'une activité exubérante, il eut bientôt surpassé tous ses camarades. On remarquait sa belle voix et on le disait fait pour être prêtre. A douze ans, sa première communion faite, il fut berger, puis vigneron. Le manuscrit perdu d'un sermon, trouvé par Pierre, ayant fait voir qu'il avait pu l'apprendre en quelques minutes et le réciter avec bonne grâce, le fit mettre au latin. Pour apprendre sa grammaire, il avait un procédé original : il lisait deux ou trois règles, la jetait en avant de quatre ou cinq ceps, puis taillait sa vigne en ruminant les règles. Lorsqu'il arrivait au livre, il lisait encore quelques règles, jetait le livre de même et se remettait à ruminer ; de manière que de ceps en ceps et de règles en règles, après avoir taillé sa vigne, il savait par cœur une bonne partie de sa grammaire. Il paraît que la bonne Vierge apparut alors au petit domestique et lui promit une vie crucifiée jusqu'à la fin. Alors quittant la serpette, il fut placé au séminaire et ordonné prêtre en 1828. Vicaire à Saint-Georges, il pensa aux missions, s'y prépara et partit en 1831. Missionnaire, il aborda la terre d'Annam en 1832 : « Quelle joie, s'écria-t-il, après avoir erré dix mois sur les flots, d'apercevoir enfin le port où l'on aspire ! Salut, terre chérie, vers laquelle nous sommes venus de si loin ! C'est ici que nous devons trouver notre portion dans l'héritage et le calice que le Seigneur destine à ses amis. » Mgr Retord

L'arrivée de Pierre Retord coïncide avec la persécution de Ming-Menh. L'Eglise annamite, partagée en trois vicariats, pouvait avoir sur une population de 27,000,000 d'habitants, 400,000

fidèles. On comptait quatorze cents églises au Tong-King et quatre cents en Cochinchine. Plusieurs séminaires alimentaient le clergé indigène. Les *Amantes de la Croix* possédaient plus de cinquante couvents. Dans le vicariat apostolique du Tong-King occidental, auquel appartient Retord, il y avait six missionnaires, 90 prêtres indigènes et trente élèves en théologie. Cent quatre-vingt mille néophytes formaient cette importante chrétienté. Quand l'orage éclata, le troupeau et les pasteurs durent se disperser ; la pauvre Eglise d'Annam vit détruire tous les établissements, qui avaient coûté deux cents ans de travaux et de sacrifice. Sous le feu de la persécution, Retord apprit l'annamite et se mit à confesser. Sur le théâtre de ses premiers travaux, le succès répondit partout à son zèle. Au désir ardent de sauver les âmes, le missionnaire joignait le don précieux de gagner les cœurs. A partir de 1833, sa vie cesse en quelque sorte d'être personnelle ; il devient l'homme de la mission entière, dont il ressent toutes les souffrances, soutient tous les courages, célèbre tous les héroïsmes. Nous sommes en pleine saison de martyrs. Aux Gagelin et Marchand, s'ajoutent le prêtre tonkinois Tuy, le capitaine Paul Buòng, le néophyte Pierre Tuòng. Xavier Can, catéchiste de Pierre Retord, est étranglé quelques semaines seulement avant le martyr de Joseph Cornay. En 1838, le Néron annamite redouble de fureur ; Retord a beaucoup de peine à trouver une retraite ; il a vu mourir Suat emporté par la fièvre ; Mollin, noyé dans un fleuve ; Rouge, mort sur les montagnes ; Odorico, décédé en exil ; Candalh et Vialle, expirant de privations dans les bois ; Mgr Hovard, succombant dans une chaumière isolée ; Daccard, étranglé ; Mgr Dumoulin Borie, évêque élu d'Acanthe, couronnait, par son martyre, cette longue liste de victimes saintes. Le bâton pastoral, échappé de la main du vicaire apostolique et tout sanglant, est remis à Pierre ; il est sacré évêque d'Acanthe le 31 mai 1840 dans la cathédrale de Manille.

Le 3 janvier 1841, Mgr Retord partait de Macao avec les missionnaires Galy et Berneux, le dominicain Rivas et six jeunes

cochinchinois ; il rentra dans sa mission au moment où mourait le persécuteur. Son premier soin fut de sacrer évêque le P. Hermosilla, dominicain espagnol, qui sacra, de son côté, son coadjuteur, pendant que Mgr Retord sacrait Mgr Gauthier. On était trop peu sûr de sa tête, pour se hâter d'imprimer l'onction sainte à d'autres fronts. Le nouveau roi, Thieu-Tri, reprit bientôt les traces de son père. Les premiers Européens arretés sous son règne, furent Galy et Berneux, puis Charrier, enfin Miche et Duclos. Cependant Mgr Retord faisait sa première tournée pastorale, confirmait 3,000 néophytes et entendait 3,000 confessions. L'annamite est la pusillanimité même ; un certain nombre avait fléchi pendant la persécution ; à la voix de leur évêque, ces brebis égarées s'empressèrent de rentrer au bercail. D'autre part, l'évêque faisait une ordination, relevait ses établissements religieux et reconstituait son clergé. Il y a peu d'exemples d'un zèle, je ne dis pas plus grand, mais plus prospère. La persécution toutefois se continuait, mais avec une certaine timidité ; on arrêtait toujours, l'échafaud chômait, par crainte de la France. La France, en effet, commençait à s'émouvoir. Le 25 février 1843, la corvette l'Héroïne, commandant Lévêque, obtenait la délivrance des cinq missionnaires Galy, Berneux, Charrier, Miche et Duclos. Quoique humilié de cet échec, le roi fit arrêter Mgr Lefebvre ; un second navire, commandé par l'amiral Cecile vient le réclamer. En 1847, pour débarrasser la baie de Tourane des vaisseaux français, un complot avait été ourdi ; le commandant Lapierre, pour en arrêter l'exécution, mit à néant la flotte cochinchinoise. Thieu-Tri en mourut de honte.

A cette date, Mgr Retord, inaugurait une nouvelle tournée qui devait le conduire dans les environs de la capitale du Tonkin et dans les montagnes qui avoisinent le Laos. Depuis vingt ans qu'il évangélisait cette terre ingrate, l'expérience lui avait révélé une foule d'industries pour gagner les âmes. La Bénédiction des enfants, les exercices du Chemin de la Croix, les concours publics pour savoir qui l'emportait dans la connaissance

du catéchisme, les processions pour recevoir et reconduire celui que les indigènes appelaient le Roi de la religion, une prime à qui ferait le plus de conversions : telles étaient ses principales industries pour étendre l'Empire de Jésus-Christ. De plus, l'évêque propageait le vaccin et se préoccupait d'un remède contre la rage. A raison même de ses succès, l'évêque était ardemment poursuivi ; on en arrêtait d'autres, lui jamais. C'était son sentiment que la protection de la sainte Vierge le dérobait à toutes les embûches. Parmi les sauvages des montagnes, les bêtes étaient plus à craindre que les hommes et la fièvre plus redoutable que les bêtes. Ici encore l'évêque fut béni de Dieu. Pour perpétuer les fruits de sa mission, il faisait signer à tous les anciens et même au roi païen de tel village, un plan de réforme concernant les mariages, l'usage modéré du vin et quelques autres points d'administration. Au terme d'une mission si périlleuse, la persécution abattait, aux pieds de l'évêque, un prêtre et deux catéchistes. Quant à lui, il échappait toujours ; les païens le croyaient sorcier et les mandarins le disaient pourvu d'un talisman pour se rendre invisible.

Sur ces entrefaites, à la demande de Mgr Retord, son vicariat était coupé en deux et son coadjuteur, Mgr Gauthier, devenait évêque du Tonking méridional. Or, chose qui étonne, après quelques années, les vides faits par ces larges soustractions étaient remplis et un second démembrement était jugé nécessaire. Avant de se séparer de son coadjuteur, Mgr Retord en sacra un nouveau, Mgr Jeantet, le plus ancien missionnaire du pays. Il était alors question d'ériger en diocèses les vicariats apostoliques de l'Asie. Dans ce vaste projet d'organisation de l'Asie orientale, Mgr Retord devenait le métropolitain de toutes les églises situées entre l'Inde et la Chine. On voit, par là, en quelle estime le tenait le Saint-Siège. De son côté, le prélat avait au fond du cœur et manifestait à tout propos, le culte le plus dévoué à l'Eglise Romaine ; son bonheur, encore plus que son devoir, était de se considérer, aux pieds du Souverain Pontife,

comme un enfant aux pieds de son père. Quand Pie IX interrogea, au sujet de l'Immaculée Conception, les évêques du monde catholique, l'Evêque d'Acanthe fit savoir, dans sa réponse, qu'il avait, par son culte, précédé la définition et qu'il ne restait plus qu'à la publier.

A la mort de Thieutri en 1847, son successeur Tu-Duc laissa quelque paix aux chrétiens. Pendant que le monde officiel se réjouissait aux fêtes du couronnement, l'évêque procédait à deux ordinations. En ces ordinations, il visitait plusieurs districts et échappait deux fois encore aux recherches les plus actives des mandarins. L'année 1850 s'acheva au milieu des ravages du choléra. En 1851, troisième ordination, la plus nombreuse qui ait eu lieu jusqu'ici dans ces contrées ; puis jubilé qui comble la mission de grâce ; et, pour la clôture, le martyre du jeune P. Schœffler, la plus grande grâce d'une mission. A cette époque, Mgr Retord fit une demande hardie, qui rappelle les apologies courageuses de S. Justin et de Tertullien : il s'adressa directement au pouvoir qui le recherchait pour l'échafaud. Après la réhabilitation des victimes, l'évêque prend à partie les persécuteurs ; il leur montre les néophytes se multipliant sous le glaive, le pays visité par les catastrophes. Cette apologie fut envoyée au vice-roi de cinq provinces qui relâcha un peu de ses rigueurs. L'évêque écrivit à un autre en faveur d'un village et obtint quelques concessions. Mais tout à coup, la bête se réveilla furieuse et 1852 vit le martyre de Jean-Louis Bonnard. L'évêque d'Acanthe adressa, à la jeune victime, ces paroles, dignes d'un Père de l'Église : « Allez donc en paix, enfant gâté de la Providence, allez jouir du triomphe qui vous attend. Je vous admire d'avoir été choisi de si bonne heure pour combattre le grand combat des héros chrétiens, je vous porte envie, il est vrai, mais c'est une envie d'amour, une jalousie de tendresse. Il est certain que vous serez mis à mort, préparez-vous donc le mieux que vous pourrez. Que vous êtes heureux ! les jours de votre pèlerinage sur la terre vont bientôt finir : bientôt vous irez rejoindre les Bourie, les Cornay, les Schœffler, les autres apôtres et martyrs

de cette mission. Ah! qu'ils seront satisfaits de vous voir entrer dans leur glorieuse phalange ! »

Dans les missions tonkinoises, la mort sanglante d'un missionnaire amenait généralement une courte accalmie, l'évêque en profitait pour tenir ferme l'administration de son vicariat. Vingt ou trente villages formaient une paroisse et à la tête de chaque paroisse se trouvait un curé indigène, parfois avec un vicaire. Quatre ou cinq paroisses constituaient le district d'un missionnaire européen, logé dans une maison de Dieu comme il s'en rencontrait dans chaque paroisse. Au dessus de tous ces districts, s'élevait la communauté gouvernée par le vicaire apostolique, son coadjuteur et son pro-vicaire. A la fin de l'année tous les prêtres et missionnaires rendaient un double compte, l'un, pour les deniers de service, l'autre, sur les œuvres apostoliques. Les revenus étaient peu nombreux, la dépense réduite au strict nécessaire. Les églises étaient faites en bois, terre et paille. Mgr Retord, avec ses faibles ressources, avait bâti une léproserie pour quinze ou vingt malades. De plus, il avait organisé une *société* angélique pour le baptême des enfants en danger de mort. En outre, il avait fondé une Académie avec ses reglements, ses programmes, ses concours et ses prix. Une imprimerie était l'œuvre complémentaire de toutes ces institutions ; une presse chinoise et une presse européenne subvenaient à tous les besoins de la mission. L'évêque se proposait d'introduire graduellement quelques inventions d'Europe, et, avec cette belle gaieté, qui faisait le fond de son caractère, il ne désespérait pas de voir un jour, si ses vœux s'accomplissaient, le Tonkin prendre la tête de la civilisation.

L'évêque d'Acanthe, on le voit, était comme le prototype du bon missionaire. En 1856, il réunissait tous ses collègues d'Europe en retraite, à sa résidence de Vinh-tri. En 1857, l'arrivée de l'ambassadeur Montigny et le bombardement par le *Catinat* des forts de Tourane, amena une recrudescence terrible de persécution. Deux fois Mgr Retord fut sur le point d'être pris, deux fois il s'échappa. En perspective des maux qui pouvaient

le frapper, il choisit deux coadjuteurs, Theurel et Charbonnier. A cette date, était martyrisé Mgr Diaz, vicaire apostolique du Tonkin central. En 1858, on apprenait l'horrible supplice de son successeur, Mgr Melchior, d'un vieillard octogénaire, le catéchiste Van, des prêtres Tru, Huong, Dat, Khang, Huan et Hien. Tous les confrères de Mgr Retord avaient failli tomber plusieurs fois entre les mains des satellites. En recevant l'épiscopat, l'évêque d'Acanthe avait pris pour devise : *Fac me cruce inebriari*, Dieu avait exaucé sa prière. Le pays voyait, avec la persécution, se déchaîner la guerre civile et le brigandage. Les chrétiens cette fois étaient presque aussi maltraités que les missionnaires. Cependant l'évêque faisait encore respecter le pouvoir jaloux de verser son sang. On dit qu'en apprenant la destruction d'une douzaine d'églises, la dispersion de tous les élèves, la perte des objets nécessaires au culte, la mise à sac d'une chrétienté importante, le vaillant athlète sentit un instant fléchir son courage. L'évêque se résolut alors à quitter sa résidence et à se réfugier dans la montagne. Sur ces entrefaites, on apprenait qu'une intervention armée de l'Espagne et de la France avait pris Tourane et Saïgon. Le persécuteur, incapable de se défendre, voulut se venger comme se vengent les faibles, par des crimes contre les chrétiens et les missionnaires. Villes et villages bloqués ; missionnaires, religieux et néophytes arrêtés, prêtres indigènes et chrétiens mis à mort, confesseurs de la foi jetés en prison ou en exil : ce sont là les principales prouesses de Tu-Duc. Pendant quatre mois, Mgr Retord erra à travers les marais, les bois et les cavernes, nus pieds et en haillons, marchant sur des pierres aigues, au milieu des buissons épineux, souffrant la faim, n'ayant pour se désaltérer qu'une eau meurtrière. Consumé par la fièvre des bois, n'ayant près de lui pour l'assister que le P. Mathevon, l'intrépide évêque expira le 22 octobre 1858, à l'âge de cinquante-cinq ans. Mgr Retord avait vécu et mourait comme avaient vécu et étaient morts les patrons de son diocèse natal, les Polycarpe et les Irénée ; par beaucoup de côtés, il leur ressemble ; par certains endroits, il les surpasse. On ne saurait croire de quelle

immense popularité il jouissait dans les missions de l'extrême Asie : son nom remplissait toute cette partie de l'Orient ; sans distinction de nationalité et de culte, on vénérait en lui la plus haute expression du courage, de la capacité et de la vertu. Comme Moïse, il était mort au seuil de la terre promise, sans y entrer.

Joseph Rey

101. Parmi les pieux personnages de notre temps, trois s'occupèrent spécialement de l'enfance abandonnée ou flétrie avant l'heure, Faa di Bruno et Dom Bosco en Italie et Joseph Rey en France. Nous dirons quelques mots de ce dernier. — J. Rey était né en 1798 à Pouilly-les-Fleurs en Forez. Son père était un pauvre tisserand qui laissa de bonne heure son fils orphelin et, par sa propre détresse, lui fit faire le noviciat de sa vocation. Sa mère l'avait mis au travail; le pauvre enfant était employé aux travaux de réparation d'un hospice, lorsqu'un prêtre, par charité, lui fit faire ses études pour le sacerdoce. Successivement vicaire dans trois paroisses et curé de Mizérieux, nom qui confine de près à la misère, Joseph Rey fut partout un homme d'une main habile à toutes les constructions et d'un cœur appliqué à tous les dévouements. Son grand zèle épuisa prématurément ses forces ; il voulait partir pour les missions, il fut créé aumônier d'orphelines sur le côteau de Fourvières. En 1834, pendant l'insurrection de Lyon, il sut imposer au respect des insurgés le Saint-Sacrement et apprit de l'un d'eux, qu'il devrait bien faire pour les garçons ce qu'il faisait pour les petites filles. A cette époque, des bourgeois de la ville, éclairés par ces catastrophes songeaient à ramasser ces petits vagabonds qui traînaient dans les rues, graines de délinquants et de futurs insurgés. On s'en ouvrit à l'abbé Rey et Rey, en 1835, établit, à Oullins, sous le nom de *Refuge Saint Joseph*, le premier pénitencier agricole qui ait été fondé en France. Les jeunes détenus du département du Rhône y furent placés; Rey s'y mit avec eux au travail comme un père au milieu de ses enfants. Les débuts furent pénibles; il n'y avait pas toujours de quoi se mettre sous la dent et bien des fois l'abbé Rey dut venir à Lyon, une croûte

en poche, pour mendier dans les maisons riches. Avec les épreuves s'accrut l'expérience. Le bon père ne tarda pas à s'apercevoir que, pour le gouvernement de sa grande famille, il lui fallait des coopérateurs assortis à son œuvre; il fonda la Congrégation de Saint-Joseph, formée de Pères, de Frères et de Religieuses qui remplissent les diverses fonctions de la colonie.

Dix ans après, le pénitencier d'Oullins avait transformé de mauvais sujets en ouvriers honnêtes et chrétiens. L'abbaye de Cîteaux, illustrée par les Robert de Molesme, les Étienne et les Bernard, était à vendre. En dernier lieu elle était tombée entre les mains des frères Young, deux anglais excentriques, qui avaient mis à l'essai le phalanstère de Fourier. En favorisant les passions, l'œuvre commencée avec d'énormes capitaux, aboutit à la banqueroute; en prenant l'ordre inverse, on devait réussir. Cîteaux fut acheté; Rey vint s'y établir avec ses mauvais garnements, ses religieuses et ses frères. La colonie atteignit bientôt un chiffre élevé; elle fut partagée en trois classes : les petits, les moyens et les grands, plus une section préparatoire de tout petits; elle fut gouvernée par deux cents frères et sœurs, avec le concours des meilleurs sujets, décorés du noms d'*adjudants*. Naturellement Rey en fut le supérieur. Dans cette immense colonie fleurissent tous les genres d'industrie et de travaux agricoles. Tout marche au son du tambour, avec une régularité mathématique, mais sous l'impulsion de la charité et l'influence active des pratiques de religion.

L'adversité est le baptême des œuvres de Dieu. En 1848, l'établissement d'Oullins fut brûlé par les amis du peuple et Cîteaux fut invité à fermer dans les quarante-huit heures; en 1857, la fièvre typhoïde, un peu plus tard, l'incendie de Cîteaux, vinrent éprouver le révérend fondateur; en 1870, l'invasion prussienne ravagea Cîteaux échappé aux désastres de la révolution, de l'épidémie et de l'incendie. L'abbé Rey sut se tirer de toutes ces disgrâces et y puiser même une force pour l'accroissement. La seconde république devint favorable à

l'établissement; l'Empire voulut décorer de la croix l'homme qui en avait fait son outil. Le bon Père cependant vieillissait. En 1873, il se démit entre les mains de son compagnon, le P. Donat et mourut pieusement en 1874. Sa mort fut un deuil public; elle ne nuisit point à son œuvre qui se place d'elle-même à côté des créations des Robert de Molesme, des Bernard et des Vincent de Paul. *Cruce et Aratro*, telle était la devise du bon Père, telle est la consigne immortelle de tous ses enfants.

Georges Spencer

102. En Angleterre, durant la période qui nous occupe, nous devons compter, parmi les saints personnages, tous les convertis, venus de l'école de Pusey, à la pure orthodoxie. Une conversion est toujours un acte de vertu souveraine ; un converti est presque toujours un homme de haute vertu. Je ne voudrais pas dire qu'il a été, par sa rectitude naturelle, conduit tout droit à la grâce ; mais sa vertu en a préparé l'octroi, et, en y accédant, en recevant le don de Dieu, il a fait l'acte d'une vertu excellente. Aussi après les convertis illustres, les Newmann, les Manning, les Faber, les Oakeley, les Dalgairns, voudrais-je citer avec honneur Ward, Grant, Ullathorne, Parsons, Simpson, Lockart, Kuig, Tickel, Butland, Montgomery, Marshall, Browne, Christie, Hutchinson, Calman, Northcote, Morris, Knox, Thompson, Rodwell, Willberforce, etc. Si je cite à part Georges Spencer, c'est parce que Dieu lui a confié une mission spéciale dans le grand œuvre de la conversion de l'Angleterre.

Georges Spencer était né à Londres, en 1799, au palais de l'amirauté. De bonne heure, sa mère s'étudiait à moraliser toutes ses actions en lui promettant l'amour ou la punition de Dieu; elle aimait à lui rappeler le paradis des bons et l'enfer des méchants. A sept ans, une gouvernante suisse le prit un jour à part, et, avec une gravité pleine de grâce, lui dit, en lui montrant le ciel, qu'un être tout puissant demeurait là haut, lequel l'avait créé, lui et toutes choses, et dont il devait avoir une crainte secrète ; que si l'on ne lui avait pas appris cela, c'est qu'on ne l'avait pas cru assez vieux. Ces vérités qui, toutes

simples, sont pourtant tout l'homme, fixèrent Spencer dans la vertu. Au terme de ses études, il visita, comme tout bon Anglais, le continent et poussa jusqu'en Sicile. Au retour, cadet de famille, il prit les ordres protestants et devint pasteur de paroisse. L'ébranlement providentiel qui s'était produit à l'école d'Oxford et les conversions qui allaient s'en suivre, ébranlèrent naturellement le jeune pasteur. L'intervention de plusieurs évêques ne réussit pas à calmer ses inquiétudes, il embrassait, en 1830, la foi catholique et partait pour Rome où il reçut la prêtrise. Prêtre, Spencer conçut le hardi projet de convertir l'Angleterre. Les préjugés contre les catholiques dépassaient alors les plus ridicules exagérations. Les esprits anglais acceptaient à leur endroit des monstruosités grossières, comme il ne peut s'en loger, semble-t-il, que dans la tête du sauvage de la hutte indienne ou d'un boudhiste du Thibet. C'était d'ailleurs chose reçue, indiscutable pour l'Angleterre, que son anglicanisme était la base de sa prospérité commerciale et de sa prépondérance politique. Vouloir changer radicalement cet ordre de chose, c'était amener une révolution. Spencer voulut l'effectuer par des voies pacifiques. A son avis, seul le Dieu qui tient en ses mains le cœur des rois et dirige les évènements qui transforment les nations, était capable de rétablir le catholicisme en Angleterre. On ne pouvait obtenir de Dieu cette grâce nationale que par la prière. Cette prière avait été ordonnée et organisée déjà par le bienheureux Paul de la Croix. Une règle spéciale ordonnait aux siens de prier chaque jour pour la conversion des peuples du nord et spécialement pour la Grande-Bretagne. Spencer s'ouvrit donc de son dessein d'abord au docteur Wiseman, puis au P. Dominique, des Passionnistes de Paul de la Croix. Le P. Dominique devait être son chef de file ; Wiseman lui prêchait les vertus nécessaires pour assurer à la prière, sa puissance. A son retour en Angleterre, Spencer fut appliqué d'abord au ministère pastoral, puis appelé à Oscott. En 1844, Mgr Wiseman ayant succédé à Mgr Walsh, appela en Angleterre les frères de Rosmini et du B. Paul de la Croix ; ces

derniers avaient pour chef local, le P. Dominique ; Spencer, sous le nom de F. Ignace, entra dans son ordre et recueillit un peu plus tard sa succession. Dès lors deux œuvres appellent ses efforts et absorbent ses forces : les missions dans les paroisses et l'œuvre de la prière pour obtenir la conversion de la Grande-Bretagne. Des missions, le P. Ignace en prêcha environ trois cents. Pour établir son œuvre de prières, il ne se contenta pas de parcourir l'Angleterre, il visita la France, l'Italie, l'Allemagne. Dans ses visites, il s'adressait aux évêques, aux ordres religieux, aux congrégations de femmes, parfois aux personnages politiques. Une notice sur l'œuvre et une indication de prières étaient ses deux moyens de propagande. C'était chose assurément singulière de voir un humble religieux s'adresser, par exemple a un Empereur d'Autriche, à John Russell, à lord Palmerston pour leur demander des prières. Son titre de lord Anglais ouvrait à Spencer toutes les portes ; l'idée d'adresser à Dieu une supplication pour le bien d'un peuple, est peut-être la plus belle action de la politique. En tout cas, c'était l'œuvre de Spencer et, pour en assurer le succès, il savait braver tous les obstacles. Pour le surplus, homme d'intérieur, humble religieux, prêtre détaché et mortifié, il parcourut l'Europe, portant dans son cœur l'amour de sa patrie rendu pur et fécond par l'amour de Dieu. Le P. Ignace mourut d'apoplexie en 1864. L'Angleterre et l'Église perdaient un nouvel Augustin, les annales de la sainteté avaient un nom de plus à inscrire à la suite des François-Xavier et des Vincent de Paul (1).

Le P. Mathew

103. Pendant que Spencer organisait sa ligue de prières, le P. Mathew, capucin, faisait tressaillir les Irlandais aux accents de sa voix. Il n'y a pas de crimes dont l'Angleterre n'ait à se repentir à l'égard de l'Irlande. La perte de sa nationalité et de son indépendance, la guerre à sa foi et à sa fortune, l'oppression, la misère : telles sont en deux mots, les causes des incessantes calamités de l'île Sœur. Dans les calamités réitérées et cruelles

(1) Cf. Madaune, *Ignace Spencer et la renaissance du catholicisme en Angleterre*, Paris, 1873.

on a toujours vu le peuple, pour se consoler des chagrins de la vie, recourir à l'enivrement des sens. Impuissante à éteindre l'esprit national et chrétien de l'Irlande, l'Angleterre ne recula pas devant la pensée de livrer ce peuple aux passions abrutissantes et de le réduire par les liqueurs fortes. Dans ce satanique dessein, elle fit ouvrir des cabarets nombreux, où le peuple peut oublier ses malheurs dans le Wisky, distillation d'avoine mélangée de vitriol ou d'eau forte. Le mal avait atteint des proportions contre lesquelles il était nécessaire de réagir. Les Quakers avaient organisé une ligue contre l'ivrognerie, mais sans résultat appréciable. On vit alors paraître dans les campagnes, un capucin qui prit en main la cause de la tempérance. Cet homme avait vécu jusque là dans la retraite, il hésita quelque temps à entrer dans la carrière ; il se décida enfin sans prévoir les merveilles dont il allait être l'instrument. « C'est en 1838, dit Jules Gondon, qu'eut lieu le premier meeting de tempérance, convoqué par le P. Mathew. L'association comptait alors quelques centaines de personnes. Mais bientôt on vit arriver à Cork, de toutes les parties de l'Irlande, des milliers d'hommes qui venaient prendre la *pledge*, c'est-à-dire l'engagement de pratiquer la tempérance. Les prodiges qui s'opéraient à Cork retentirent dans tous le pays et il fallut se décider à commencer des tournées de tempérance... Le pauvre père capucin parcourut le pays et renouvela de nos jours les merveilles produites au moyen âge par S. Dominique, S. Antoine de Padoue et S. François d'Assise. A sa voix des milliers d'hommes se relevaient de leur abrutissement pour venir se ranger sous la bannière du nouvel apôtre... L'Irlande au XIXe siècle, donne le touchant spectacle des scènes des premies temps de l'Église. On y voit des femmes, des enfants, des vieillards accourir sur les pas d'un moine pour recueillir ses saintes paroles. Partout où il se montre, l'air retentit des pieuses acclamations de la foule qui l'accompagne. Sa réputation de sainteté fait qu'on lui apporte des malades et des infirmes qui sollicitent l'honneur de toucher le pan de sa robe. On a entendu des moribonds, gisant sur leur lit de dou-

leur, supplier en grâce qu'on les transportât sur sa route, afin que leurs yeux, avant de se fermer à la lumière, pussent contempler les traits de ce messager des cieux (1). »

Le P. Mathew fonda une association de tempérance qui compta cinq millions de membres. Dans les localités où il passait, il enrôlait les personnes résolues à vivre dans la sobriété, engagement qu'il faisait prendre à chacune en ces termes : « Je promets, avec l'assistance divine, que, aussi longtemps que je serai membre de la société de tempérance, je m'abstiendrai de toute liqueur enivrante, excepté dans les cas prescrits par un médecin, et j'empêcherai autant que possible, par mes avis et mon exemple, les autres de s'enivrer. » Après ces paroles, le P. Mathew, imposant les mains sur chacun d'eux, ajoutait : que Dieu vous bénisse et vous accorde la grâce de tenir votre promesse. » Volontiers il distribuait une petite médaille dont l'objet était de rappeler cet engagement. Ce n'est point d'ailleurs à l'éloquence de l'homme que l'on peut attribuer les merveilleux effets de ses paroles; elles étaient simples, mais inspirées par la foi. « Mes chers amis, disait un jour l'apôtre, j'éprouve un grand plaisir à vous rencontrer. J'espère que vous mettrez autant de zèle à tenir votre engagement que vous en mettrez à le prendre. Il n'est point nécessaire que j'énumère les nombreux avantages que vous trouverez à vous abstenir de liqueurs fortes; elles sont la cause des maux, des crimes, des outrages qui ont dégradé ce pays. En devenant membre de la société, j'espère que vous deviendrez respectueux des lois de Dieu et des hommes. Je suis sûr que depuis l'origine de cette œuvre, pas un membre dans Cork, Limerick, Waterford, Clare et Kerry n'a commis un crime qui l'ait conduit devant le juge. En vous abstenant du péché d'ivrognerie, vous devez secouer aussi toutes les autre habitudes vicieuses, promenades nocturnes, outrages, insultes. Vous ne devez appartenir à aucune société secrète, ni nourrir d'animosité politique ou religieuse contre vos frères. »

L'arrivée du P. Mathew dans une ville était toujours un

(1) *Du mouvement religieux en Angleterre*, p. 206.

triomphe ; sa première visite à la capitale fut l'occasion d'une fête nationale. On y fit une de ces processions solennelles, à laquelle on voyait des milliers d'hommes. Les prodiges qui suivaient ces premières prédications, ne dérogeaient pas à un si bel enthousiasme. Le changement opéré dans les habitudes de la population était tel pour certaines localités, que les brasseries furent mises en vente, les frabricants ne trouvant pas à écouler leurs produits. Un bon nombre de cabarets, véritables cloaques où les pauvres Irlandais se livraient à l'orgie, furent fermés faute de chalands. Rien ne prouve mieux les progrès de la tempérance dans les basses classes, que la fermeture des cabarets et la ruine des brasseries. Ce qui atteste et ce qui honore encore plus le dévouement patriotique et pieux, du capucin Irlandais, c'est que son œuvre passa en Angleterre et en Écosse ; qu'elle traversa les détroits et les mers, pour s'établir en Allemagne et se répandre en Amérique. Le P. Mathew, cause première de ces réformes morales, n'en vit pas toute l'étendue. L'histoire ne doit pas moins saluer, dans le prédicateur de la tempérance, un bienfaiteur de l'humanité.

104. Le P. Smœger, rédemptoriste de Vienne, a écrit la vie d'Anne-Catherine, la Voyante de Dulmen. En voici l'abrégé, entremêlé des réflexions d'Ernest Hello, et augmenté de particularités empruntées à l'abbé de Cazalès. Anne Catherine Emmerich

Anne-Catherine naquit le 8 septembre 1774. Merveilleuse dès l'enfance, elle vit la campagne où elle gardait les animaux s'éclairer des splendeurs du monde suprasensible. Beaucoup plus profonde qu'un philosophe, beaucoup plus sensible qu'une petite fille, elle ne s'étonnait pas des faveurs dont elle était comblée. Pourquoi s'en étonner? O Dieu, disait-elle en regardant les étoiles, puisque vous êtes mon vrai père, et que vous avez de si belles choses dans votre maison, vous devriez bien me les montrer!

Dès ses premières années, elle eut un don particulier qu'on retrouve dans les histoires de sainte Sibylline de Pavie, d'Ida de Louvain, d'Ursule Benincasa et de quelques autres âmes

pieuses ; le don de distinguer ce qui est bon ou mauvais, saint ou profane, béni ou maudit, dans les choses matérielles ou spirituelles. Elle reconnaissait les reliques des saints au point de raconter non seulement des particularités inconnues de leur vie, mais encore l'histoire de la relique qui lui était présentée et les divers lieux où elle s'était trouvée. Elle eut toute sa vie un commerce intime avec les âmes du Purgatoire : toutes ses actions, toutes ses prières étaient en vue de ces âmes ; elle se sentait souvent appelée à leur secours, et recevait quelque avertissement frappant lorsqu'elle les oubliait.

Elle ne se permettait que le plus strict nécessaire en fait de sommeil et de nourriture; elle passait plusieurs heures en prières chaque nuit, et l'hiver elle allait quelquefois en plein air s'agenouiller sur la neige. Elle couchait par terre sur des planches disposées en forme de croix. Elle mangeait et buvait ce dont les autres ne voulaient pas : les meilleurs morceaux étaient réservés pour les pauvres et les malades, et quand elle ne savait à qui les donner, elle les offrait à Dieu avec une foi enfantine, le priant d'en faire part à quelqu'un qui en eût plus besoin qu'elle.

Dans sa dix-huitième année, elle alla à Coesfeld en apprentissage chez une couturière, et y ayant passé deux ans, elle revint chez ses parents. Elle demanda à être reçue chez les Augustines de Borken, chez les Trappistines de Darfeld et chez les Clarisses de Munster, mais sa pauvreté et celle de ces couvents y mirent obstacle. Elle resta quelques années à Coesfeld dans le travail, les bonnes œuvres et la prière, ayant toujours la même direction intérieure. C'était une enfant docile et silencieuse dans la main de son ange gardien.

Vers sa vingt-quatrième année, elle reçut une grâce que le Seigneur a accordée sur cette terre à plusieurs personnes dévouées à un culte plus spécial de sa douloureuse Passion, à savoir : la souffrance corporelle et visible des douleurs de sa sainte tête dans le couronnement d'épines. Nous rapporterons ici ses propres paroles : « A peu près quatre ans avant mon

entrée au couvent, par conséquent en 1798, je me trouvais une fois, vers midi, dans l'église des Jésuites de Coesfeld, et j'étais à genoux devant un crucifix. Comme j'étais plongée dans la méditation, je ressentis tout à coup une chaleur vive et douce, et je vis venir de l'autel où, se trouvait le saint-Sacrement dans le tabernacle mon fiancé céleste, sous la forme d'un jeune homme resplendissant. Sa main gauche tenait une couronne de fleurs, sa main droite une couronne d'épines, il me présenta l'une et l'autre pour choisir. Je pris la couronne d'épines, il me la mit sur la tête, et je l'y enfonçai avec mes deux mains : alors il disparut, et je revins à moi ressentant une violente douleur autour de la tête. Je dus quitter l'église qu'on allait fermer. Une de mes amies qui était agenouillée à côté de moi, pouvait avoir vu quelque chose de mon état : je lui demandai à la maison si elle ne voyait pas de blessures à mon front, et lui parlai, en termes généraux, de mon rêve et de la violente douleur qui l'avait suivi. Elle ne vit rien extérieurement, mais ne fut pas étonnée de ce que je lui dis, parce qu'elle savait que je me trouvais quelquefois dans des états extraordinaires, dont elle ne comprenait pas la cause. Le jour suivant, mon front et mes tempes étaient très enflées et je souffrais horriblement. Ces douleurs et cette enflure revinrent souvent et durèrent quelquefois des jours et des nuits entières. Je ne remarquai de sang autour de ma tête que lorsque mes compagnes m'avertirent de prendre un autre bonnet, parce que le mien était plein de taches rougeâtres. Je les laissai en penser ce qu'elles voudraient, et j'arrangeai ma coiffure de manière à cacher le sang qui coulait de ma tête ; je le fis jusque dans le couvent, où une seule personne le découvrit et me garda fidèlement le secret. »

Son désir du cloître finit par être exaucé. Les parents d'une jeune personne que désiraient avoir les Augustines de Dulmen déclarèrent qu'ils ne laisseraient entrer leur fille chez elles que si elles recevaient en même temps Anne-Catherine. Le pauvre couvent y consentit, quoique avec peine, à cause de l'indigence absolue de celle-ci. Le 13 novembre 1802, huit jours

avant la fête de la Présentation de la Sainte Vierge, elle prit l'habit de novice.

Un an après, étant âgée de 29 ans, elle prononça ses vœux solennels et elle devint l'épouse de Jésus-Christ. Cette époque fut la plus heureuse de sa vie quoiqu'elle eut beaucoup à souffrir de ses compagnes, dont quelques-unes voyaient avec une sorte de jalousie les dons extraordinaires qu'elle avait reçus et qu'elle ne pouvait pas cacher entièrement. « Toutefois, disait-elle, mon âme était inondée de bonheur, au milieu des contradictions et des souffrances. J'avais une chaise sans siège et une autre sans dossier dans ma cellule, et pourtant elle était pour moi si pleine et si magnifique, que je croyais y voir souvent le Ciel tout entier.

« Je voyais toujours mon ange gardien à mes côtés, et quoique le mauvais esprit cherchât à m'assaillir et à m'effrayer de toutes sortes de manières, et il ne lui était pas donné de me faire grand mal. Mon désir du saint Sacrement était si irrésistible, que souvent la nuit je quittais ma cellule, et m'en allais à l'église, si elle était ouverte ; dans le cas contraire, je restais à la porte ou près des murs, même l'hiver, agenouillée ou bien prosternée, les bras étendus et en extase. Le chapelain du couvent, qui avait la bonté de venir de bonne heure pour me donner la sainte communion, me trouvait dans cet état ; mais quand il s'approchait et ouvrait l'église, je revenais à moi, me rendais en hâte à la table de la communion et trouvais mon Seigneur et mon Dieu. »

Le 3 décembre 1811, le couvent fut supprimé et l'église fermée. Les religieuses se dispersèrent chacune de son côté. Anne Catherine resta pauvre et malade. Une servante compatissante du monastère la servit par charité. Un vieux prêtre émigré, qui disait la messe dans le couvent, resta aussi avec elle. Ces trois personnes ne quittèrent la maison conventuelle qu'au printemps de 1812. Elle était encore malade, et ce ne fut qu'avec peine qu'on put la transporter. Le prêtre trouva un petit logement chez une pauvre veuve de l'endroit : elle eut dans la même mai-

son une mauvaise petite chambre au rez-de-chaussée, dont les fenêtres donnaient sur la rue. Elle vécut là, toujours malade, jusqu'à l'automne de 1812. Ses ravissements dans la prière et le commerce spirituel qu'elle entretenait avec le monde invisible, étaient devenus plus fréquents encore. Il plut au Seigneur, vers ce temps, de marquer son corps virginal des stigmates de la croix et de son crucifiement ; scandale pour les Juifs, folie pour les païens, et l'un et l'autre pour bien des gens qui se nomment chrétiens. Elle avait, dès son jeune âge, prié le Sauveur de lui imprimer fortement sa croix dans le cœur, afin qu'elle ne put jamais oublier son amour infini pour les hommes; mais elle n'avait jamais pensé à un signe extérieur. Repoussée dans le monde, elle priait plus ardemment que jamais à ce sujet.

Un jour qu'elle faisait cette prière, elle tomba en extase, et vit venir à elle un jeune homme resplendissant, tel que son fiancé céleste lui apparaissait ordinairement. Il lui présenta une petite croix, qu'elle saisit avec vivacité et serra fortement contre sa poitrine. Peu de temps après, étant allée avec la petite fille de son hôtesse visiter un vieil ermitage près de Dulmen, elle tomba tout à coup en extase et perdit connaissance. Puis étant revenue à elle, elle fut ramenée à sa demeure par une paysanne. Comme la douleur cuisante qu'elle ressentait à la poitrine augmentait chaque jour, elle vit l'apparence d'une croix de trois pouces de long, qui semblait appliquée sur l'os de la poitrine, elle se dessinait en rouge à travers la peau. Cette croix rendait du sang à certains intervalles, au point qu'on pouvait en prendre l'empreinte sur du papier. En 1814, cette sueur de sang fut plus rare; seulement la croix était, tous les vendredis, d'un rouge de feu. Toutefois elle rendait encore du sang plus tard, notamment tous les vendredis saints. Le 30 mars 1821, Brentano vit cette croix; d'un rouge très vif et rendant du sang par tous les points. D'autres extatiques ont reçu de semblables empreintes de la croix, entre autres Catherine de Raconis, Marina d'Escobar, Émilie Bichieri, etc.

La stigmatisation s'accomplit dans les derniers jours de l'an-

née 1812. Le 29 décembre, vers trois heures de l'après-midi, elle était dans sa petite chambre, fort malade et couchée sur son lit, mais les bras étendus et en état d'extase. Elle méditait sur les souffrances du Sauveur et demandait à souffrir avec lui. Elle dit *cinq Pater* en l'honneur des cinq plaies, redoubla de ferveur, et se sentit très affamée de souffrir avec Jésus : son visage était rouge et enflammé. Elle vit alors une lumière qui s'abaissait vers elle et y distingua la forme resplendissante du Sauveur crucifié ; ses blessures rayonnaient comme cinq foyers lumineux. Son cœur était ému de douleur et de joie, et à la vue des saintes plaies, son désir de souffrir avec le Seigneur devint d'une violence extrême. Alors, des mains, des pieds et du côté de l'apparition partirent de triples rayons d'un rouge sanglant, qui se terminaient en forme de flèches et qui vinrent frapper ses mains, ses pieds et son côté droit. Les trois rayons du côté finissaient en fer de lance. Aussitôt qu'elle en fut touchée, des gouttes de sang jaillirent aux places des blessures. Elle resta encore longtemps sans connaissance, et lorsqu'elle reprit ses sens, elle ne sut pas qui avait abaissé ses bras étendus. Elle vit avec étonnement le sang qui coulait de la paume de ses mains, et ressentit de violentes douleurs aux pieds et au côté. La jeune fille de son hôtesse était entrée dans sa chambre, avait vu ses mains saignantes et l'avait raconté à sa mère. Celle-ci, tout inquiète, lui demanda ce qui était arrivé, et Anne-Catherine la pria de n'en point parler. Elle sentit après la stigmatisation qu'un changement s'était opéré dans son corps; le cours du sang semblait avoir pris une autre direction, et il se portait avec force vers les stigmates. Elle disait elle-même : « Cela est inexprimable. »

Anne-Catherine, ne pouvant plus marcher ni se lever de son lit, en vint promptement à ne plus manger ; bientôt elle ne put prendre que de l'eau avec un peu de vin, puis, que de l'eau seule; quelquefois, mais plus rarement, le jus extrait d'une cerise ou d'une prune : elle vomissait immédiatement toute nourriture plus consistante, fût-elle prise en très petite quantité. Cette impossibilité de prendre de la nourriture, ou plutôt cette faculté

de vivre longtemps sans autre aliment que de l'eau, n'est pas sans exemple chez les malades, au dire des médecins instruits. Les théologiens trouveront souvent dans la vie des ascètes contemplatifs, et nommément des extatiques et des stigmatisés, que plusieurs restaient longtemps sans prendre d'autre nourriture que le pain de la sainte Eucharistie. Nous citerons, entre beaucoup d'autres, saint Nicolas de Flue, sainte Lidwine de Schiedam, sainte Catherine de Sienne, sainte Angèle de Foligno, sainte Louise de l'Ascension, etc.

Tous les phénomènes qui se manifestaient dans Anne-Catherine restèrent cachés à ceux qui l'approchaient de plus près, jusqu'au 25 février 1813, où le hasard les fit connaître à une ancienne compagne de couvent de la malade : à la fin de mars, toute la ville en parlait. Le 23 mars, le médecin de l'endroit la soumit à un examen; il se convainquit de la vérité contre son attente, dressa un procès-verbal de ce qu'il avait vu, devint son médecin et son ami; et resta tel jusqu'à sa mort. Le 28 mars, l'autorité spirituelle envoya de Munster, près d'elle, une commission d'enquête. La malade gagna à cette occasion la bienveillance de ses supérieurs et l'amitié de feu le doyen Overberg qui depuis ce temps lui faisait chaque année une visite de plusieurs jours, et qui resta le directeur de sa conscience et son consolateur. Le conseiller médicinal de Druffel, présent à cette enquête comme médecin ne cessa jamais de la vénérer; il donna en 1814, dans le Journal de médecine de Salzbourg, une relation détaillée des phénomènes observés chez Anne-Catherine, à laquelle nous renvoyons.

Le 23 octobre 1813, on la porta dans un autre logement qui avait vue sur un jardin. L'état de la pauvre religieuse devenait de jour en jour plus pénible. Ses stigmates furent pour elle, jusqu'à sa mort, une source de douleurs indicibles : elle n'arrêtait pas sa pensée aux grâces dont ils étaient les témoins ineffaçables, mais les faisait tourner au profit de son humilité, en les considérant comme une croix pesante dont elle était chargée à cause de ses péchés. Son pauvre corps lui-même devait prê-

cher Jésus le crucifié. Il était difficile d'être pour tous une énigme, un objet de suspicion pour la plupart, de respect mêlé de crainte pour plusieurs, sans tomber dans l'impatience, l'irritation et l'orgueil. Elle se serait volontairement cachée au monde; mais l'obéissance l'obligea bientôt de se soumettre aux jugements divers d'un grand nombre de curieux. Souffrant les douleurs les plus cruelles, elle avait en outre perdu à peu près la propriété d'elle-même, et elle était devenue comme une chose que chacun croyait avoir le droit de regarder et de juger, souvent sans profit pour personne, mais au grand préjudice de son corps et de son âme, pour le repos et le recueillement dont on la privait.

Brentano alla la voir en septembre 1818, muni de recommandations de l'illustre comte de Stolberg et du respectable doyen Overberg. Elle lui permit de passer chaque jour quelques heures chez elle, et lui témoigna tout d'abord une pleine confiance. Pour lui, il mettait tous les jours sur le papier ce qu'il observait en elle, ou ce qu'elle lui racontait de sa vie intérieure et extérieure. Le 22 octobre, le pieux Sailer, évêque de Ratisbonne, vint la visiter. Leur entrevue fut touchante : il était beau de voir ces deux cœurs, brûlants de l'amour de Jésus-Christ et conduits par la grâce selon des voies si diverses, se rencontrer au pied de la croix. Le vendredi, 23 octobre, Sailer vit le sang jaillir de sa tête, de ses mains et de ses pieds : il lui recommanda instamment de tout communiquer sans réserve à Brentano, et s'entendit à ce sujet avec son directeur ordinaire. Il la confessa, lui donna la communion le samedi 24, et continua son voyage. Il fut son ami jusqu'à sa mort, pria toujours pour elle et lui demanda ses prières quand il se trouva dans des circonstances difficiles. Brentano resta jusqu'en janvier 1819; il revint au mois de mai et continua ses observations presque sans interruption jusqu'à la mort d'Anne-Catherine.

La pieuse fille priait Dieu constamment de lui retirer les stigmates extérieurs, à cause du trouble et de la fatigue qui en résultaient pour elle, et sa prière fut exaucée au bout de sept

ans. Vers la fin de 1819, le sang coula plus rarement de ses plaies, puis cessa tout à fait de couler. Le 25 décembre, des croûtes tombèrent de ses pieds et de ses mains, et on vit des cicatrices blanches qui devenaient rouges certains jours; quant aux douleurs, elles étaient restées. L'empreinte de la croix et la blessure du côté droit furent souvent visibles comme auparavant, mais irrégulièrement. Elle eut toujours, à jours fixes, la douloureuse sensation d'une couronne d'épines autour de la tête. Elle ne pouvait alors appuyer sa tête nulle part, elle ne pouvait pas même y porter la main et restait de longues heures, quelquefois des nuits entières assise dans son lit, soutenue sur son séant par des coussins, pâle, gémissante, comme une effrayante image de douleur. Cet état se terminait toujours par un flux de sang plus ou moins abondant autour de la tête : quelquefois sa coiffure seule en était imbibée, quelquefois le sang coulait jusque sur son visage et sur son cou. Le Vendredi-Saint, 19 avril 1819, toutes ses plaies se rouvrirent et saignèrent, puis se refermèrent les jours suivants.

Il y eut sur son état une enquète rigoureuse faite par des médecins et des naturalistes. On la porta à cet effet dans une maison étrangère où elle resta du 7 au 29 août : cet examen ne paraît pas avoir amené de résultats positifs. On la rapporta dans sa demeure le 29 août; depuis ce temps on la laissa en repos jusqu'à sa mort, sauf quelques tracasseries privées et quelques insultes publiques.

Le Vendredi Saint, 30 mars 1820, sa tête, ses pieds, ses mains, sa poitrine et son côté rendirent du sang. La même chose arriva en 1821 et 1822. Les 27 et 28 mars 1823, jeudi et vendredi saints, elle eut des visions sur la Passion, pendant lesquelles toutes ses plaies saignèrent, non sans lui causer de vives douleurs. Ce fut la dernière fois que son sang rendit témoignage de son union aux souffrances de Celui qui s'est donné tout entier pour nous.

En 1823, elle répéta plus souvent qu'à l'ordinaire qu'elle ne pouvait pas accomplir sa tâche dans la situation où elle se trou-

vait, que ses forces n'y suffisaient pas, qu'il lui aurait fallu un couvent paisible pour y vivre et pour y mourir. Elle ajoutait que Dieu la retirerait bientôt à lui, qu'elle l'avait prié de lui permettre d'achever dans l'autre monde ce qui lui restait à faire pour celui-ci. Sainte Catherine de Sienne, peu de temps avant de mourir, avait fait une prière semblable. L'année 1823, qui fut la dernière ou elle parcourut en entier le cercle de l'année ecclésiastique, lui apporta des travaux intimes. Elle parut vouloir accomplir sa tâche tout entière, et c'est ainsi qu'elle tint la promesse faite antérieurement de raconter toute la Passion : ce fut le sujet de ses méditations du Carême pendant cette année.

Au commencement de l'Avent, ses douleurs furent un peu adoucies par d'aimables visions sur les préparatifs de voyage de la Sainte Vierge, et plus tard sur tout son voyage à Bethléhem avec Joseph. Cela lui arrivait ainsi tous les ans à la même époque; mais cette année il y eut plus de fatigue et moins de consolations. Ainsi, à l'heure de la naissance du Sauveur, qui était ordinairement pour elle un moment de joie enivrante, elle se traîna péniblement en esprit vers l'Enfant Jésus dans sa crèche, et ne lui porta d'autre présent que de la myrrhe, d'autre offrande que sa croix, sous le poids de laquelle elle tomba à ses pieds comme mourante. Il semblait qu'elle terminât son compte terrestre avec Dieu, et qu'elle se dévouât une dernière fois pour une multitude d'hommes affligés spirituellement et corporellement. Le peu que l'on pût connaître de cette substitution à diverses douleurs d'autrui touche à l'incompréhensible. Elle disait avec raison : « L'Enfant Jésus ne m'a apporté cette année qu'une croix et des instruments de martyre. »

Elle se concentra chaque jour davantage dans sa souffrance, ne parla presque plus, et quoiqu'elle continuât à voir les voyages de Jésus pendant sa prédication, elle indiquait tout au plus en quelques mots la direction de sa route.

Son état empira de jour en jour : elle, qui ordinairement souffrait en silence, poussait maintenant des gémissements étouffés, tant ses douleurs étaient affreuses. Le 15 janvier elle dit : « L'En-

fant Jésus m'a apporté à Noël de grandes douleurs; je me suis trouvée de nouveau près de sa crèche à Bethléhem : il avait la fièvre et me montrait ses souffrances et celles de sa mère. Ils étaient si pauvres qu'ils n'avaient qu'un mauvais morceau de pain pour toute nourriture. Il m'a donné des douleurs encore plus grandes et m'a dit : « Tu es à moi, tu es ma fiancée, souffre comme j'ai souffert et ne demande pas pourquoi. » Je ne sais ce que ce sera, si cela durera longtemps; je m'abandonne aveuglément à mon martyre; soit qu'il faille vivre, soit qu'il faille mourir, je désire que la volonté cachée de Dieu s'accomplisse en moi. Au reste, je suis calme, et j'ai des consolations dans mes peines. Ce matin encore, j'étais très heureuse. Béni soit le nom du Seigneur! »

Ses douleurs augmentèrent encore, s'il est possible : assise sur son séant, les yeux fermés, elle gémissait d'une voix éteinte et elle tombait de côté et d'autre : si on la couchait, elle menaçait d'étouffer : sa respiration se précipitait, tous ses nerfs et ses muscles tremblaient et tressaillaient de douleur : après de violents efforts pour vomir, elle souffrit horriblement des entrailles. On craignait qu'il y eût de la grangrène. Son gosier était altéré et brûlant, sa bouche enflée, ses joues étaient rouges de fièvre, ses mains pâles comme de l'ivoire : les cicatrices des stigmates brillaient comme l'argent à travers sa peau tendue. Son pouls donnait 160 à 180 pulsations par minute. Le 27 à deux heures de l'après midi, elle reçut l'Extrême-Onction, au grand soulagement de son corps et de son âme. Le soir, son ami, l'excellent curé de H., pria près de son lit ; ce fut une grande consolation pour elle. Elle lui dit : « Combien tout ici est bon et beau! » Et encore : « Dieu soit mille fois loué et remercié! »

Les jours suivants, elle fut plus mal. Le 7 au soir, étant un peu plus calme, elle dit : « Ah! Seigneur Jésus, mille remercîments pour toute la durée de ma vie ; Seigneur, que votre volonté se fasse et non pas la mienne. » Le 8 février, au soir, un prêtre priait près de son lit, elle lui baisa la main avec reconnaissance, le pria de l'assister à sa mort et dit : « Jésus, je

vis pour vous, je meurs pour vous ; Seigneur, soyez loué, je ne vois plus, je n'entends plus! » Comme on voulait la changer de posture pour la soulager, elle dit : « Je suis sur la croix, ce sera bientôt fini, laissez-moi. » Elle avait reçu tous les sacrements, mais elle voulait se confesser encore d'une faute légère qu'elle avait déjà confessée bien des fois. Le prêtre lui donna une absolution générale : elle fit un mouvement pour s'étendre et l'on crut qu'elle passait. Il vint près de son lit une personne qui croyait lui avoir fait souvent de la peine et qui lui demanda pardon. Elle la regarda d'un air surpris et dit avec un accent de vérité très expressif : « Il n'y a personne sur la terre contre qui j'aie quelque chose. »

Peu d'heures avant sa mort qu'elle implorait souvent par ces mots : « Seigneur, secourez-moi, venez-donc, Seigneur Jésus! » Une louange parut l'arrêter, et elle protesta contre avec énergie par l'acte d'humilité suivant : « Je ne puis pas mourir si tant de braves gens pensent du bien de moi par erreur : dites donc à tous que je suis une misérable pecheresse! Ah! si je pouvais crier, de manière à être entendue de tous les hommes, quelle pécheresse je suis! Je suis bien au-dessous du bon larron qui était en croix près de Jésus, car celui-là et tous ceux d'alors n'avaient pas un compte aussi terrible à rendre que nous qui avons toutes les grâces données à l'Église. » Après cette déclaration, elle parut tranquillisée, et dit au prêtre qui la consolait : « J'ai maintenant autant de paix et de confiance que si je n'avais jamais commis un péché. » Son regard se dirigeait avec amour vers la croix placée au pied de son lit; sa respiration était pénible et bruyante, elle buvait souvent, et quand le petit crucifix lui était présenté, elle ne baisait que les pieds par humilité.

Huit heures sonnèrent, elle respira plus péniblement pendant quelques minutes, et cria trois fois en gémissant : « Seigneur, secourez-moi, Seigneur, Seigneur, venez. » Le prêtre fit entendre sa sonnette et dit : « Elle est morte. » Plusieurs parents et amis qui étaient dans la pièce voisine entrèrent dans la chambre

et s'agenouillèrent pour prier : elle avait dans la main un cierge allumé que le prêtre soutenait. Elle poussa encore quelques légers soupirs, et son âme pure s'échappa de ses chastes lèvres dans sa parure de fiancée, pour se précipiter pleine d'espérance, au-devant de l'Époux céleste et se joindre au chœur des vierges qui accompagnent l'Agneau partout où il va. Son corps inanimé s'affaissa doucement sur les oreillers, à huit heures et demie du soir, le 9 février 1824.

Anne-Catherine mourait comme elle avait vécu. Dans ses dernières années, elle raconta la vie et la mort de Jésus-Christ. Puis elle s'en alla dans la patrie qu'elle avait à peine quittée. Cette vie, où l'action suprasensible s'était continuellement mêlée à l'action sensible, cette vie où le mystère avait pris la place qu'occupe ordinairement l'évidence, cette vie merveilleuse s'épuisait. Sa lampe n'avait plus d'huile; l'heure était venue pour elle d'aller brûler ailleurs. Des souffrances énormes et mystérieuses avaient usé la nature frêle et chancelante qui avait supporté les stigmates et avec eux, tant de choses. Il faudrait un long travail pour raconter tout ce qu'elle a vu. Six volumes contiennent les voyages de Jésus-Christ, un volume raconte la Passion, un autre volume la vie de sa Mère. Au milieu des maladies, des tourments intérieurs, des tortures extérieures, des fatigues de toute espèce, des dérangements continuels, elle a pu accomplir cette œuvre qui semblerait gigantesque, si elle était faite par un homme fort et bien portant, entouré, dans son cabinet, des ressources de la science, et des tranquillités les plus douces de la vie.

Clément Brentano, qui savait tant de choses, apprit de la paysanne ignorante le secret de la vérité. Lui, si indécis, si troublé, si flottant, lui qui semblait pencher vers le protestantisme de tout le poids de sa faiblesse, il apprit de la paysanne le mystère de l'Église. Il apprit la communion des saints, il apprit ce que valent les reliques, il apprit la vanité du mensonge, il apprit ce que c'est que l'orgueil, il apprit la force des faibles et la faiblesse des forts. Il était là, quand elle mourut. Il vit retombe

inerte sur la couverture cette main merveilleuse qui avait eu le don de distinguer ce qui est profane et ce qui est saint.

Clément Brentano a gardé le nom de pèlerin que Catherine Emmerich lui avait donné. C'est sous ce nom que l'histoire le connaît et le connaîtra. Il passa le reste de sa vie à méditer et à rédiger. Ses notes ne le quittaient pas. L'héritage d'Anne-Catherine appartenait au genre humain. Grâce à son fidèle et admirable ami, rien ne fut perdu. Clément Brentano avait emporté dans la solitude, pour le partager avec nous, le trésor de ses souvenirs.

Les stygmatisées du Tyrol 105. Quelques années après la mort d'Anne-Catherine Emmerich, le Tyrol voyait se reproduire des faits surnaturels analogues dans l'extatique de Kaldern et dans la patiente de Capriana. L'extatique de Kaldern, Marie de Mœrl, était une jeune paysanne, très pieuse, qui avait des extases presque continuelles. Son âme était pénétrée profondément des réalités éternelles et comme abîmée dans la contemplation du monde des esprits. Son corps perdait alors son poids et se trouvait suspendu sur son lit, on ne sait comment. Après ses extases, elle jouissait d'une grande faculté de prévision et vivait à peu près sans manger. Son âme était initiée, par l'extase, aux merveilles de la gloire et cette anticipation de claire vue donnait, à son corps, quelques attributs des corps glorifiés. Du moins, c'est ainsi que les écrivains mystiques expliquent ces phénomènes. Marie de Mœrl mourut en 1870. — La patiente de Capriana, Dominica Lazzari était également une paysanne d'une grande piété. Au terme d'une longue maladie, qui l'avait affaiblie beaucoup, elle resta huit ans et plus sur son lit, sans pouvoir en être ôtée, même pour renouveler son linge, qui d'ailleurs restait toujours propre. Sur son lit, elle gardait la position d'une crucifiée; saignait, tous les vendredis, aux cinq plaies et au front, à l'endroit déchiré par la couronne d'épines; le sang se durcissait ensuite et formait croûte, pour disparaître le vendredi suivant. La patiente de Capriana vivait, comme l'extatique de Kaldern, sans manger et ne prenait part qu'aux conversations célestes; toutes les deux, suivant la coutume du pays tyrolien, offraient

de petites images aux voyageurs qu'une curiosité pieuse conduisait à les visiter. Dominica mourut en 1872. Dominica et Marie ne vivaient qu'en Jésus-Christ et pour Jésus-Christ. — Ces faits sont attestés par des témoins oculaires, par les italiens Ricciardi et Léopardi, par l'illustre Joseph Gœrrès dans sa *Mystique*, par l'abbé de Cazalès, par le canoniste Ernest de Moy, enfin par une foule de lettres en réponse aux journaux qui révoquaient ces faits en doute. Tous ces témoins ont vu ce qu'ils racontent ; ils sont restés assez longtemps pour tout vérifier. Leur disposition constitue donc une preuve juridique. Les faits d'ailleurs ont été reconnus pour vrais, après information canonique, par l'ordinaire des lieux, l'évêque de Trente. Léon Boré, beau frère d'Ernest de Moy, savant lui-même, après avoir constaté sur place des faits hors de doute, en a écrit, avec la maturité de la science, son livre intitulé : *Les stygmatisées du Tyrol.*

De nos jours, un fait analogue s'est produit en Belgique, dans Louise Lateau, la stygmatisée du Bois d'Haine ; le docteur Imbert Gourbeyre en a écrit l'histoire, avec cette précision du procès-verbal scientifique, dont le détail authentique brave toutes les négations. Que les incrédules ne s'imaginent pas, du reste, que l'Église soit crédule. Des gens sans instruction peuvent l'être ; mais l'Église, qui voit sans cesse se produire dans son sein des phénomènes surnaturels, sait les distinguer des actes de supercherie. Outre qu'elle punit sévèrement, ceux qui pourraient recourir à la fraude, dès qu'un fait lui est présenté, elle le contrôle avec la sévérité d'une sage jurisprudence. Sous Louis Philippe, par exemple, à Apt, Rose Tamisier avait essayé de faire pleurer du sang à un tableau, par un artifice assez ingénieux ; elle avait établi un petit récipient habilement dissimulé et faisait couler des larmes à l'endroit voulu. Les gens du monde avaient crié au miracle ; le sous-préfet avait donné, au faux miracle, son visa administratif. Quand l'Église le soumit à son examen, elle découvrit la fraude et sut la réprimer. Sous l'Empire, le curé de Vrignes au bois dans les Ardennes, affirmait avoir vu saigner l'hostie qu'il venait de consacrer au Saint-Sacrifice. L'ordinaire, le

cardinal Gousset, vérifia cette allégation et reconnut que le faible esprit du curé était seul la cause du prétendu prodige. L'Eglise n'ignore pas que les disciples de Jésus-Christ peuvent faire de plus grands miracles que n'en a fait Jésus-Christ lui-même; mais, prudente autant que pieuse, elle sait que les miracles du Sauveur suffisent pour établir la foi, et quand d'autres faits prodigieux viennent solliciter sa vénération, elle ne les admet qu'à bon escient : *Stat crux dum volvitur orbis.*

Le prince de Hohenlohe

106. Un autre éminent personnage de notre temps fut le prince Alexandre de Hohenlohe. Né à Kupferzell dans le Hohenlohe en 1793, il avait montré d'abord peu d'inclination pour les études scientifiques, mais avait reçu, de sa mère, d'excellentes leçons. En 1804, il fut envoyé à Vienne pour y faire ses humanités, et, en 1808, à Berne, pour les compléter. En 1810, il revenait à Vienne, étudier deux ans la philosophie; en 1812, il passait en Hongrie pour étudier le premier cours de théologie, l'exégèse, l'herméneutique, la dogmatique et l'histoire des dogmes. En 1814, il venait achever, à Augsbourg, ses études théologiques. Prêtre en 1815, il continua ses études et débuta dans le ministère par l'assistance des malades atteints de typhus. Après avoir visité différentes cours d'Allemagne, il fit le voyage de Rome. Au retour, il fut nommé conseiller ecclésiastique à Bamberg, au milieu des possessions de sa famille. Nommé plus tard chanoine de Grosswardein, il devint, par le crédit de ses vertus et la puissance de ses prières, un illustre thaumaturge du XIX[e] siècle. « C'est une sagesse parsemée d'amour, dit-il, qui a tracé les voies par lesquelles Dieu conduit le genre humain. L'homme ordinaire n'en a pas d'idée et souvent le philosophe refuse d'y croire; mais le chrétien éclairé reconnaît de jour en jour davantage, comment, dans cette conduite de la Providence éternelle, la parole de Dieu se vérifie; parole dont il sent la vérité, qu'il pénètre et que bien des fois cependant il oublie ensuite; jusqu'à ce qu'enfin, réveillé du sommeil de l'insouciance, il prenne la grâce pour guide dans le chemin de la vertu; ne laissant pour aucun instant de sa vie sans faire quel-

que progrès, jusqu'au moment où, appelé du lieu du combat, il entre dans la véritable vie. » Dans ces pensées, le prince de Hohenlohe combattit les impies qui lui rendirent coup pour coup et démasqua aussi les libéraux. « Il plaît, dit-il encore, au parti des prêtres libéraux de me nommer un petit Romain. Mais n'en déplaise à ces messieurs, ma foi m'apprend à reconnaître dans le Pape, le vicaire de Jésus-Christ sur la terre, auquel je dois l'obéissance et une profonde vénération. Comme, grâce à une faveur spéciale de Dieu, je n'ai pas encore appris à transiger avec ma foi et mes devoirs, je maintiendrai toujours une conduite égale et toujours aussi je saurai défendre, avec dignité et énergie, mon ancienne foi catholique, contre toutes les attaques des novateurs. Ne connaissant par le respect humain, je saurai dédaigner les clameurs de mes adversaires ; il est vrai qu'assaillie de toutes parts par une tempête furieuse, l'Église est comme ébranlée jusque dans ses fondements; mais plus cette tempête est terrible, plus il est *du devoir des prêtres* de lui opposer tout le courage d'une croyance ferme et sincère. » Puissant en œuvres aussi bien que distingué par sa science, le prince intercédait pour les malades qui lui étaient recommandés, il obtenait ainsi des guérisons qui dépassaient évidemment les forces de la nature et les secrets de l'art. Un grand nombre de ces prodiges ont été constatés par des procès-verbaux authentiques, ou racontés dans des ouvrages destinés à raffermir la piété des fidèles. Le prince lui-même raconte dans ses mémoires, la guérison de la princesse Mathilde de Schwarzenberg, obtenue par des prières qu'il fit en commun avec un bon paysan. La réputation de ce pieux thaumaturge s'était répandue dans les deux mondes. On lui écrivait des pays les plus lointains pour solliciter son intervention près de Dieu. A la réception de la lettre, il fixait le jour où il prierait pour tel malade et l'invitait à s'unir à lui dans sa prière. Il n'était pas rare qu'une amélioration sensible ou même un rétablissement complet eut lieu au jour et à l'heure marqués par le prince. Alexandre de Hohenlohe mourut en 1849. Nous citerons, parmi ses ouvrages,

des *Méditations et prières* pour tous les jours de l'année; le *Chrétien au pied de la croix*, ou méditations sur les principaux sujets de piété; des *Méditations sur les fins dernières* avec les litanies des principales vertus; le *Missionnaire des familles chrétiennes*, ou méditations extraites des heures catholiques; *Le prêtre en oraison*, ouvrage écrit en latin; enfin les *Expériences de la vie sacerdotale*, précédées d'un autobiographie d'où nous avons extrait la présente notice. Grâce à la vertu de ses prières, le prince de Hohenlohe est donc un guérisseur extraordinaire des corps et des âmes, un prêtre dont la mémoire doit être en bénediction.

Associations ouvrières

106. Aux saints personnages et aux fondations religieuses de congrégations nouvelles, il faut, pour concevoir une juste idée de notre temps, s'enquérir des associations ouvrières, pieuses et charitables. Mettre sous les yeux du lecteur chrétien, le tableau complet de ces œuvres, demanderait un livre; il faut se borner ici aux éléments d'appréciation. Le réveil de la foi, et la puissance des catholiques sont des faits incontestables. Les impies, ne pouvant les nier, se coalisent, dans un effort suprême, avec toutes leurs passions, pour les anéantir. Mais rien n'est puissant contre Dieu; et puisque Dieu veut le triomphe de son Église, il fallait y concourir par l'exercice parfait de toutes les énergies catholiques. L'homme isolé se sent faible; associé à d'autres, il ne redoute plus aucun obstacle. Quel spectacle plus admirable que celui des œuvres ouvrières sorties, comme par enchantement, du sol de la France! Qui voudrait, ayant dans la poitrine un cœur chrétien et Français, rester en dehors de ce mouvement immense, dont l'effet certain doit être la réconciliation, au pied des autels, des classes dirigeantes et des ouvriers, des pauvres et des riches?

Autrefois l'Église avait établi, entre toutes les classes, une solidarité bienfaisante. Il y avait, il est vrai, distinction de classes, mais elles étaient sagement hiérarchisées et comme fondues l'une dans l'autre par les effusions de la charité. Vint la révolution qui brisa ces formes sociales, mit à sac les biens des classes

élevées et se persuada qu'en dotant l'ouvrier de la liberté sociale, elle lui ménageait un accès plus facile à la possession de ces biens confisqués. Au milieu des commotions sociales et des grandes guerres qui en furent la suite, les résultats parurent, pendant quelque temps, répondre à ces espérances philanthropiques. Mais bientôt on s'aperçut que, dans cette organisation sociale, étrangère à toute religion, se creusait un abîme entre ceux qui possèdent et ceux qui ne possèdent pas, et qu'une nouvelle féodalité, tyranique et absorbante, se reconstituait par le capital. L'ouvrier, réduit au machinisme par la division du travail, à l'inaction par l'invention de grands instruments de travail, à l'exploitation pure et simple par la prépotence du capital, en vint à se dire que la soi-disant fraternité sans foi catholique, était le pire esclavage. Des rêveurs se présentèrent pour lui offrir, comme remèdes à ses maux, les uns, l'effacement anarchique de tous les pouvoirs sociaux, les autres, le nivellement des fortunes, la gratuité du crédit, le socialisme ou le communisme. Les ouvriers étaient le nombre ; ils avaient en main l'arme du combat, le bulletin de vote : qui pouvait les empêcher de mettre à sac la société moderne et, suivant leur terrible euphémisme, de la liquider? Le remède serait pire que le mal, et sans couleur de rénovation, nous irions à la barbarie. La cause évidente d'un si grand mal et du recours à de si funestes remèdes, se trouve dans les mauvaises doctrines, dans les principes propagés par les sociétés secrètes et par la presse, dans les vices qui autorisent ces principes et ces doctrines. Que l'on continue à se lamenter sur les progrès effrayants du mal, sans rien entreprendre de sérieux pour le combattre ; que l'on se repose, pour l'arrêter et le détruire, sur je ne sais quelle intervention miraculeuse de la Providence, sur un concours heureux ou terrible de circonstances qui remettront chaque chose à sa place, et bientôt l'abîme ne pourra plus être comblé. La vertu, les lois, l'ordre, la société, tout peut périr, là où il n'y a plus de foi. La Commune avec toutes ses horreurs n'aura été que le prélude au grand drame de la destruction.

En présence de ces dangers et sous l'impression de la pensée chrétienne, de braves gens se rencontrèrent pour constituer des œuvres. Dès 1850, l'abbé Kolping, fondait en Allemagne, une association catholique des ouvriers de Cologne. Sa devise était : Religion et vertu, Application et constance, Union et charité, Gaieté et enjouement. L'association était locale ; elle avait un comité directeur et des membres adhérents qu'elle réunissait à jour fixe et assistait lorsqu'ils faisaient le tour du pays. Cette association passa de Cologne à Dusseldorf et dans les villes catholiques de l'Allemagne. Bientôt elle franchit la frontière. En 1870, en l'hôtel du comte de Mérode Westerloo, s'établissait une Fédération nationale des ouvriers belges. La fédération supposait des œuvres locales; elle les réunissait pour opposer au cosmopolitisme de l'Association internationale des travailleurs, le patriotisme ; pour opposer, à l'athéisme et au matérialisme, la religion, base essentielle de toute société. On voulait arracher l'ouvrier aux convoitises malsaines ; lui inspirer l'amour du foyer et de la patrie, le goût du travail, l'ordre, la résignation, le respect des lois et du pouvoir. En France, où de tout temps, florissaient des œuvres de charité et de philanthropie, on vint à ces œuvres ouvrières avec l'élan particulier de la nation et avec l'extension nécessitée par les maux qu'on voulait guérir. On fonda, pour réagir contre l'alcoolisme et le socialisme, des cercles d'ouvriers, dirigés par des prêtres et des laïques de marque, vivifiés surtout par la parole éloquente du comte Albert de Mun. Aux cercles s'annexèrent des orphelinats, des patronages pour les apprentis, des œuvres de jeunesse pour l'instruction, des cours d'adultes, des associations musicales, des bibliothèques paroissiales. Les cercles se complétèrent par des associations de patrons, fondées d'abord à Nantes, à Lyon, à Mâcon, à Strasbourg, pour rappeler, aux classes élevées, leurs devoirs envers les pauvres et les aider à les accomplir. Ces œuvres diverses, mais connexes, inspirèrent, à de vaillants chrétiens, sous la présidence de Mgr de Ségur, l'idée de centraliser les œuvres, de les unir, de tenir des congrès annuels. On étudia,

dans ces congrès, toutes les questions relatives au bien-être et à la moralisation de l'ouvrier; on y vint à l'idée de reconstituer les anciennes corporations, en les harmonisant avec les principes de la liberté moderne. L'usine du Val des Bois, près Reims, dirigée par la famille Harmel, mit la main à l'œuvre et effectua, dans une pensée pieuse, cette importante réforme. D'autre part, l'union de la paix sociale, fondée par Frédéric le Play, poursuivait la réorganisation du travail et de la famille, sur les bases de la tradition et du Décalogue. La France n'est point aussi dégradée qu'on le proclame en certains lieux. Les forces intellectuelles ne s'incarnent pas seulement dans les écrivains qui sèment la discorde et dans les orateurs qui pérorent au cabaret. Beaucoup d'hommes éclairés méditent en silence; dès que le public sera fatigué des agitations bruyantes et stériles, la France pourra reprendre, parmi les nations, la haute mission qu'elle accomplit au temps de Condé et de saint Vincent de Paul.

108. Dans les premiers siècles de l'Église, le christianisme n'était guère, en fait, qu'une immense confrérie; ses membres, vivant de l'esprit de foi, n'avaient tous qu'un cœur et qu'une âme. Dans la suite, quand la charité et le zèle d'un grand nombre se refroidirent, il fallut trouver le moyen de les réchauffer : un des principaux moyens, après les ordres religieux, furent les confréries. Une des premières fut celle de Gonfalon, attribuée à S. Bonaventure, dont les statuts furent approuvés, en 1267, par Clément IV. D'autres se formèrent ensuite où l'on n'avait d'autre but que de travailler à la gloire de Dieu, à l'honneur de la Vierge et des Saints, à sa propre sanctification, par la prière, les bonnes œuvres, l'aumône et la pénitence. Les fruits que produisirent la plupart d'entre elles furent merveilleux; et l'Église se plut à les enrichir de grâces et de privilèges. On ne peut donc qu'encourager les prêtres à les établir et les fidèles à s'y engager. Quand une congrégation est fervente et sagement dirigée, elle offre, à ses membres, les plus précieux avantages sous le triple rapport de la piété, de la charité et du salut. « On peut tout y gagner, disait S. François de Sales, et on ne peut rien y perdre. » Dans

Associations pieuses

la période que nous traversons, pour réagir contre les fléaux particuliers du siècle, le rigorisme jansénien, le gallicanisme libéral et le laxisme libre penseur, il s'établit, d'abord, en l'honneur de Dieu et de Notre-Seigneur Jésus-Christ, la confrérie du Saint-Sacrement, l'adoration nocturne, l'adoration perpétuelle, la communion réparatrice, l'assistance quotidienne à la messe suivant les intentions du Pape, l'association du Sacré-Cœur, l'apostolat de la prière, les confréries de la passion, du précieux sang, de la sainte agonie. Ensuite, il s'établit, en l'honneur de la Sainte Vierge, les confréries pour les collèges et les pensions de jeunes filles, l'archiconfrérie du Saint et Immaculé Cœur de Marie, le Saint Rosaire, le Rosaire perpétuel, le Rosaire vivant, la Couronne de l'Immaculée Conception, la Médaille miraculeuse, divers scapulaires, les associations pour la conversion de l'Angleterre et la Russie, pour l'assistance des âmes du Purgatoire et des malades, pour la protection des enfants et des mères de famille. Enfin, sous le vocable des Saints, nous devons mentionner les tiers ordres de S. François et de S. Dominique, les cordons de S. François et de S. Thomas d'Aquin, la médaille de S. Benoît, l'œuvre de S. François de Sales pour la conservation de la foi dans les pays catholiques, les associations contre l'ivrognerie, le blasphème et pour la sanctification du Dimanche, le chapelet angélique de S. Michel, le patronage de S. Joseph étendu à l'Église universelle, l'archiconfrérie de S. Pierre pour demander à Dieu la liberté de l'Église et l'indépendance de son chef, et la confrérie des chaînes de S. Pierre. Ces deux dernières associations méritent une mention spéciale dans cette histoire.

Dans les litanies des Saints, l'Église chante : *Ut Domnum apostolicum et omnes ecclesiasticos ordines* in sanctâ *religione conservare digneris*. Il est donc possible que les ordres religieux et le Seigneur apostolique lui-même défaillent dans leur vertu ; il est encore plus possible que l'entourage du seigneur Pape, si le Pape n'est pas libre, pour le soutenir et le diriger, vienne à défaillir. Dans l'archiconfrérie de S. Pierre, on demande donc

à Dieu de protéger le Saint-Siège, centre de la foi catholique et de soutenir, par les conseils suprêmes, son Vicaire en terre, afin que Celui-ci puisse marcher sûrement avec patience et fermeté, parmi les tempêtes qui agitent sa personne et assaillent son gouvernement. Quant aux chaînes de S. Pierre, elles ont pour objet de nous rattacher fortement à son service et à l'imitation de ses vertus. Pendant l'hiver de 1863 et 64, des émissaires de la révolution italienne avaient répandu, dans Rome, des chaînes en acier terminées par un globe de métal. Lorsqu'elles eurent été vendues à vil prix, ils déclarèrent qu'elles symbolisaient l'esclavage de Rome et sa délivrance par les bombes d'Orsini. Quelques jeunes Romains, révoltés de cette supercherie, pour contrebalancer l'effet des bombes et des chaînes révolutionnaires, réveillèrent le Culte des chaînes du Prince des Apôtres. On forma une commission, on fabriqua des *fac-simile* et bientôt les chaînes de S. Pierre s'étalèrent sur la poitrine de tous les dévots serviteurs de l'Église Romaine. Des comités s'établirent à Vienne, à Bruxelles, à Paris; la gaminerie révolutionnaire avait donné, à une ancienne dévotion, un merveilleux accroissement. On établit aussi l'usage de baiser le pied de S. Pierre, comme à la basilique de S. Pierre au Vatican, d'abord à Notre-Dame des Victoires; puis, grâce à l'heureuse innovation du sculpteur en terre cuite, Léon Moynet, il n'y a pas d'Église, si pauvre soit-elle, qui ne puisse avoir son S. Pierre, copie absolument fidèle de la vieille statue de Rome. L'histoire doit admirer le zèle du clergé et des fidèles à susciter de nos jours, toutes ces confréries et associations pieuses; elle doit aussi les recommander aux pasteurs des âmes. Il semble que la piété contemporaine n'ait voulu négliger aucune occasion et aucun moyen d'effacer les désastres impies des derniers siècles. Pour achever son ouvrage, il faut suivre ses inspirations, sans excès sans doute, mais il faut les suivre, pour nourrir ce qui est bon et pour garder, par un goût pieux, tout ce qu'on a nourri : *Ut quæ sunt bona nutrias, et, pietatis studio, quæ sunt nutrita custodias.*

109. Il n'est pas nécessaire de louer ici la charité. Les impies, Associations charitables

qui repoussent les enseignements de la religion, ne sont pas encore assez ennemis d'eux-mêmes et de la société, pour rejeter la charité engendrée par la religion. Beaucoup même veulent assister personnellement le pauvre. Mais, il convient de le remarquer, l'association charitable a, pour le soulagement de toutes les misères, une énorme puissance. L'association multiplie les ressources, atteint toutes les misères, console toutes les douleurs et exerce sur les mœurs, une bienfaisante influence. De nos jours, en particulier, l'action de la charité chrétienne ruine dans son principe la coalition du pauvre contre le riche. Or, dans les temps si fortement travaillés par la fièvre anarchiste et socialiste, il semble que Dieu ait voulu produire une magnifique effusion de charité. Les Conférences de S. Vincent de Paul vont visiter le pauvre à domicile; la société de S. François Régis s'occupe de la réhabilitation des mariages irréguliers; la Propagation de la foi et la Sainte Enfance se chargent de l'entretien des missions apostoliques; l'œuvre des Écoles d'Orient s'est taillé, dans ce vaste champ de prosélytisme, une tâche relative aux écoles de la Palestine, de l'Egypte et des pays voisins de la Méditerranée. Diverses œuvres s'appliquent à faciliter le recrutement de la milice sacerdotale. L'Œuvre des bons livres, la société bibliographique, l'œuvre de S. Michel, la société de S. Charles Borromée, la société pour l'amélioration et l'encouragement des publications populaires se partagent le terrain de la presse et le cultivent chacune à son point vrai, et, dans l'ensemble, avec succès. L'assistance des pauvres devant les tribunaux, le patronage des orphelins, la visite des prisonniers, toutes les misères privées et publiques ont provoqué tour à tour l'émulation des charitables fidèles. Lorsque la sacrilège invasion des Piémontais vint accroître démesurément les dépenses du Saint-Siège et supprimer les ressources, il fallait venir au secours du Pape. L'insurpateur avait offert, au Pontife, une pension assez riche; Pie IX refusa de vendre à ce prix l'indépendance du chef de l'Église. La Belgique imagina de rétablir le Denier de S. Pierre, comme il s'était recueilli au

moyen âge. A cet exemple, la France ne faillit pas à sa tradition de fille aînée de l'Église. Si elle n'avait plus, à sa tête, des Pépin et des Charlemagne, ses évêques élevèrent partout la voix et partout il se fit des quêtes pour subvenir à la pauvreté de Pierre. On établit également un système de collectes analogues à celles de la Sainte Enfance et de la Propagation de la foi. Dans ses huit premières années d'exercice, le Denier de S. Pierre ne produisit pas moins de 72 millions. La Chaire du Prince des Apôtres fut, au pied de la lettre, soutenue par l'offrande du pauvre et le Denier de la veuve. Des temps et des pays qui ont trouvé, dans leur foi, de si puissantes ressources, ne sont pas des pays morts et des temps dont il faille désespérer. Dieu est toujours vivant, et peut, s'il le veut, après avoir longtemps souffert les injures de ses enfants, leur envoyer les dons de sa miséricorde et faire reconnaître encore sa paternité.

110. Dans les périodes visitées par de grandes catastrophes, il ne suffit pas de capter les saintes âmes et les saintes œuvres. Il faut se souvenir que le monde évolue sous la main du Dieu tout puissant et que les peuples, à bout de voies, élèvent volontiers leurs regards vers le ciel pour lui demander le secret de ses mystères et voient non moins mystérieusement Dieu s'incliner vers la terre pour l'assurer de ses grâces. Après les associations charitables et pieuses, il faut nous enquérir des prophéties qui circulent dans le peuple et des apparitions par quoi Dieu manifeste particulièrement sa bonté. Prophéties

Lorsque les Israélites gémissaient en captivité au pays des Chaldéens, la parole de Dieu se fit entendre à Ezéchiel, prêtre, fils de Buzi, près du fleuve Chobar. Dans la première de ses visions, un vent de tempête qui venait du nord, mit à portée de sa vue, une grosse nuée flamboyante, au milieu de laquelle était une « roue à quatre faces; au centre de la roue un feu ardent; et à ses quatre faces, quatre animaux, dont chacun avait la ressemblance d'un homme et étincelait de toute part. Sur la tête de ces quatre animaux, reposait le firmament, et sur le firmament

un trône, où était assis le Fils de Dieu dans toute sa gloire (1). » L'abbé Chiarini, dans ses *Fragments d'astronomie chaldéenne*, démontre que cette vision majestueuse est l'image de l'univers racheté et gouverné par Jésus-Christ; l'Église, dans la Liturgie (2), dont les prières déterminent la loi de nos croyances, fixe mieux encore le sens de cette vision en l'appliquant aux Évangélistes, qu'elle reconnaît dans les figures du lion, du bœuf et de l'aigle. Quoiqu'il en soit, voici ce qui suit dans Ézéchiel : « Ayant vu ces choses, je tombai le visage en terre. Or j'entendis une voix qui me dit : Fils de l'homme, je vous envoie aux enfants d'Israël, *vers les peuples apostats*, qui se sont éloignés de moi. Les enfants et les pères ont violé jusqu'à ce jour mon alliance. Ceux vers qui je vous envoie sont des hommes *d'un front dur et d'un cœur indomptable.* Vous leur direz donc : Voici ce que dit le Seigneur-Dieu. Pour voir s'ils écouteront enfin et s'ils cesseront de pécher, car c'est un peuple qui m'exaspère. Vous, Fils de l'homme, ne les craignez point, n'appréhendez point leurs discours ; parce que ces hommes qui sont avec vous, sont *des incrédules et des rebelles*, et que vous habitez au milieu des scorpions... Alors, j'eus une vision : Tout d'un coup, une main s'avança vers moi, tenant un livre roulé; *elle étendit devant moi ce livre, qui était écrit en dedans et en dehors, et on y avait écrit des lamentations, des chants poétiques* et *anathèmes* (3). »

Dans le gouvernement temporel de Dieu, c'était une loi de la Providence, de faire *immédiatement* sentir, à la synagogue, les effets de sa justice. Fidèle à Jéhovah, la synagogue, recevait aussitôt ses bénédictions : Le peuple de Dieu voyait couler, parmi ses tribus, des flots de lait et de miel ; chacun vivait en paix des fruits de sa vigne et à l'ombre de son figuier. Infidèle à Dieu, la synagogue éprouvait sans délai ses vengeances : un soleil d'airain dévorait les campagnes d'Israël; sur une tige sans vigueur mûrissait à peine un maigre épi ; la vigne pleurait ; l'horizon politique se couvrait d'orages, et, par la prévarication

(1) Ezech., I, passim. — (2) In Brev., *Off. Evang.* — (3) Ezech., II, passim.

ou l'avidité des conquérants, l'épée de l'Assyrien, du Perse et du Romain accourait tour à tour pour châtier les fils de Jacob. Ce qui était loi *particulière* pour la synagogue, est, pour les peuples chrétiens, une loi *générale.* Dieu ne peut pas, envers les peuples se montrer *patient parce qu'il est éternel;* il ne peut rendre, aux peuples, comme peuples, dans son éternité, ni le châtiment, ni la récompense. Il faut donc qu'en ce monde il les atteigne, soit pour les bénir, s'ils sont justes, soit s'ils sont prévaricateurs, pour les châtier.

Après la chûte de Rome, convertie depuis Constantin, mais toujours prévaricatrice, et à la fin punie, l'Eglise avait converti les peuples barbares. De ces peuples, l'Église avait formé des sociétés chrétiennes, et, par l'ensemble de ces sociétés nouvelles, s'était formée la chrétienté. Sous la principauté de la Chaire Apostolique, par la lumière et l'impulsion de la grâce, la république chrétienne s'était unie à Dieu et à Jésus-Christ. L'Europe s'était constituée d'après le principe surnaturel et sur le modèle que lui avait, jusqu'à un certain point, fourni la sainte Eglise. L'Église était, par la religion révélée, la règle dogmatique, morale, sociale et politique des nations. Le saint Empire était le bras armé de l'Église. Chaque souverain était un chrétien constitué en dignité pour aider, par le glaive et la main de justice, au salut de ses frères. Les nations vivaient dans une sainte confraternité. Il ne faudrait pas s'imaginer que, par suite, tous les hommes étaient fidèles, et qu'il n'y avait point de nations coupables. Alors, comme aujourd'hui, comme toujours, il y avait d'indignes chrétiens et d'indignes peuples. S'ils eussent été fidèles, Dieu eût su les combler de bénédictions temporelles; mais, dès qu'ils prévariquaient son bras n'était point raccourci et ne tardait guère à les atteindre. La guerre, la peste, la famine, l'esclavage à temps ou à perpétuité : telles étaient les principales punitions du code pénal de la Providence.

L'Europe, toutefois, généralement fidèle au principe premier de la Rédemption, avait poursuivi sa carrière sainte, tantôt punie, plus souvent comblée de bénédictions. Au XIVe siècle, des

évènements fâcheux introduisaient des principes de division. A partir du XVI[e] siècle, ces principes de division s'accentuent davantage et pénètrent même, d'abord dans les idées et dans les mœurs, par la renaissance; ensuite dans l'ordre religieux par le protestantisme; plus tard, dans les institutions politiques par le césarisme; enfin ces principes de ruine radicale et d'inévitable dissolution s'infiltrent, par le philosophisme, jusqu'à la base des choses humaines. Peu à peu l'Europe chrétienne se démolit, bien que les choses, en apparence, restent toujours dans les mêmes formes. Tant de ruines morales ne devaient pas tarder à se traduire dans l'ordre matériel. En 1789, la Révolution française synthétise tous ces éléments destructeurs et prétend les ériger en code d'un monde nouveau, c'est-à-dire anti-chrétien. Ses premières fureurs tombent sur le clergé, qu'elle dépouille de ses biens et de son pouvoir politique. Cette ruine effectuée, elle porte sur l'Église, une main sacrilège et prétend donner, à cet établissement surnaturel, une constitution civile; d'attentats en attentats, elle prend les biens des citoyens, la couronne et la tête de Louis XVI, et, sur ces débris accumulés, érige une guillotine triomphale, seul organe définitif de son gouvernement.

Les gouvernements, qu'on a vu depuis, ont la plupart, prétendu régner en gardant le principe de la Révolution, sauf à en éliminer le crime. L'Église asservie ou exclue, en attendant qu'on l'extermine, tel est le premier article de leur charte. Cette exclusion faite, ils entendent bien régler eux seuls, d'une manière souveraine, la condition athée de la société et du pouvoir. Le travail du pauvre exploité par l'égoïsme du capital, la propriété minée par l'agiotage et par le haut domaine de l'État, le mariage réduit à la condition de contrat civil, l'instruction et l'éducation de la jeunesse appartenant à la société plus qu'à la famille, l'Église et ce qu'ils appellent la police des cultes relevant du pouvoir temporel, l'État politique personnifié dans un consul, dans un roi constitutionnel ou dans un César, enfin la société, unique et omnipotente, organisée de ma-

nière à contenter toutes les passions de l'homme : tels sont, dans leurs éléments principaux, ce qu'ils entendent par la Révolution, la sécularisation de l'Etat et le progrès du monde. Or, cette société, c'est la société hostile à l'Eglise, ennemie de Jésus-Christ et de Dieu; c'est la société dont l'organisation est un blasphème, dont la vie est un crime; c'est la société mettant à la place du vrai Dieu, comme au temps de Balthasar, des dieux d'or, d'argent, de fer, de bois et des biens périssables, symbolisés par ces faux dieux; c'est la société buvant, avec les vases du temple, dans les orgies de la débauche, jusqu'à ce qu'une main invisible vienne graver sur la salle du festin : *Mané, Thécel, Pharès :* sentence prophétique d'une société qui tantôt périt par sa propre dissolution, tantôt tombe sous le glaive des anges exterminateurs.

Et ces catastrophes, annoncées dans les prophéties d'Ezéchiel, sont prédites aussi par les voyants de la nouvelle loi. Joël avait écrit : « Dans les derniers temps, dit le Seigneur, je répandrai de mon esprit sur toute chair; et vos fils et vos filles prophétiseront; et vos jeunes gens verront des visions et vos vieillards songeront de célestes songes (1). » Saint Pierre, qui cite ses paroles dans son discours de la première Pentecôte, les applique à l'avènement du christianisme, mais par les détails qu'il en donne, il les applique également aux derniers temps : « Des prodiges au ciel, des signes sur la terre, du sang, du feu, des vapeurs de fumée, le soleil couvert de ténèbres, la lune en sang : (2) » tels sont, d'après Joël et saint Pierre, les pronostics du grand et manifeste jour du Seigneur. C'est aux évènements surtout à montrer quels seront ces derniers temps dont parlent le prophète et le prince des apôtres. Cependant que voyons-nous? Dans les multitudes, surtout parmi les pieux fidèles, un grand souci de savoir si le ciel découvre les secrets du temps et les mystères de l'avenir; dans le sanctuaire, une foule de faits qui se produisent, une foule de voix qui s'élèvent, des signes, des apparitions, des prophéties. Des signes dans les

(1) Joël., II, 28. — (2) Act. Apost., II, 15 et cap.

éléments et dans les personnes, le torrent des Carceri de saint François d'Assise, le débordement du Tibre, la fontaine intermittente de Darbres, près Viviers, une Fata Morgana dans le pays de Posen, des tremblements de terre, l'extatique de Kaldern, la patiente de Capriana, une stygmatisée près de Naples; des apparitions du Christ dans la croix de Migné, dans le scapulaire de la passion, dans les hosties sanglantes de Vrignes-au-Bois, dans les larmes versées par le saint Ciboire d'Allonville, près Amiens, la sueur de sang d'une statuette de l'Enfant-Jésus, à Bari, en Italie; des apparitions de la Vierge dans la médaille miraculeuse, à la Salette, près Grenoble, à Obermauerbach en Bavière, à Ceretto en Toscane, à Lourdes près Tarbes, à Pontmain, diocèse d'Evreux, et à Rome; des apparitions des saints, d'André Bobola à Vilna, de la vénérable Vénérini a Rome, le prodige de la statue de saint Dominique à Suriano en Calabre, le prodige d'une âme du Purgatoire dans un couvent de Belgique; des prophéties proprement dites de sainte Hildegarde sur le Saint-Siège; de sainte Gertrude, de Marie Alacoque et de la mère Marie de Jésus sur le Sacré-Cœur; de sainte Catherine de Sienne sur le triomphe de l'Eglise; de saint Vincent Ferrier sur les apôtres des derniers temps; du B. Grignon de Montfort sur l'exaltation de la Sainte Vierge; de saint Léonard de Port-Maurice sur l'Immaculée-Conception; d'Anna-Maria Taïgi sur Pie IX; de Jean Baptiste Vianney sur les malheurs de Paris; et à côté de ces prophéties, sur lesquelles l'Eglise a prononcé, d'autres prophéties, non encore canoniquement vérifiées : prophéties de Barthélemy Holzhauser, de la sœur de la Nativité, du P. Netchou, de la sœur Marianne de Blois, d'Anne-Catherine Emmerich, d'Elisabeth Canori-Mora, de l'abbé Souffrant, de Marie Lataste, de la sœur Rosa-Colomba, du P. Bernard-Marie Clauti, de Maria-Antonia del Senor, de la mère Alphonse-Marie de Niederbronn, de Marie Dubourg et de Madeleine Porsat (1). Ce qu'ils annoncent tous, d'une manière

(1) Nous n'avons pas à nous expliquer, encore moins à nous prononcer ici sur ces voix prophétiques; il suffit à l'histoire de constater le fait. Voir, au surplus,

peu voilée, ce sont les évènements de notre temps : les épreuves de l'Eglise et de la France, la persécution contre le chef de l'Eglise et l'éclipse momentanée de la puissance temporelle du Saint-Siège, le triomphe passager du schisme et de l'hérésie, puis leur défaite finale, la régénération de la France, le rétablissement du trône des papes et l'exaltation de la sainte Eglise, plus tard, une grande révolution, le règne de l'Antechrist, à la fin le jugement de Dieu sur le monde.

Ce qui caractérise les dernières années, c'est l'opposition de plus en plus flagrante entre la religion et le monde, entre l'Eglise et l'Etat, entre les idées révolutionnaires et la papauté ; ce sont, dans les évènements funestes, comme dans les évènements glorieux, les signes du jugement de Dieu sur le monde dévoyé et corrompu par la Révolution.

Car il n'y a pas, dans la prophétie d'Ezéchiel, que les lamentations et les anathèmes ; il y a aussi le chant poétique, une ouverture à l'espérance. Nos malheurs, il est vrai, ne nous ont pas rendu meilleurs et, ne nous ayant pas rendu meilleurs, ils nous rendent dignes de nouveaux châtiments. Cependant il faut découvrir, dans les épreuves, les bons résultats, et quand la meule divine broie l'humanité, il faut toujours espérer quelque farine. De plus, pour de très justes motifs, il faut attendre une prochaine et immense effusion de miséricorde. Il faut l'attendre à cause de tant de bien qui ne cesse de s'opérer dans la tribu sainte ; à cause des soldats de Rome et de la France qui ont jonché de leurs cadavres, le sol de notre double patrie ; à cause des prêtres martyrs dont le sang a purifié l'enceinte de l'immonde Babylone ; à cause des saints d'ici-bas, dont la voix conjure sans cesse Dieu d'ajouter, à sa gloire et à son bonheur, le bonheur et la gloire de pardonner. Il faut l'attendre aussi de la pure miséricorde de celui que le simple peuple appelle toujours et si justement « le bon Dieu. » La rigueur n'est point dans sa nature, et quand il cède à la colère, il fait une besogne qui lui

l'ouvrage intitulé : *Voix prophétiques*, touchant les grands évènements du XIXe siècle, par l'abbé Curicque, prêtre du diocèse de Metz.

est étrangère. C'est la gauche qui tient les verges, et Dieu se lasse promptement d'opérer de cette main. La droite du Seigneur, au contraire, est l'instrument favori de son cœur, elle fait l'œuvre de son amour; en particulier, elle a la bienheureuse puissance de mouvoir les cœurs et de les convertir. D'un pécheur, elle fait, en un clin d'œil, un pénitent ; et si elle tient le cœur des rois, elle meut, avec la même facilité, l'esprit des peuples. Sans violenter la créature, elle a des grâces pleines d'efficace, des ressources toutes puissantes, pour attirer à Dieu, les fils d'Adam. Il faut attendre la miséricorde, surtout de la suite des desseins que Dieu accomplit sur la terre. Si nous devions attendre, de nos mérites, le mobile des déterminations d'en haut, nous devrions toujours attendre. Toujours pécheur, l'homme ne mérite jamais, par lui-même, que le châtiment. Mais l'homme serait trop fort contre Dieu, s'il avait la fatale puissance de poser à la bonté divine, une infranchissable limite. Dans l'exercice de sa miséricorde envers les nations, Dieu ne relève que de son amour. L'élection et la délivrance du peuple juif, l'appel et la conversion des nations infidèles, n'ont point été la récompense de leur justice, mais un acte de pure faveur. Et cela était bien avant Jésus-Christ, et cela est bien pour notre temps, car il est certain, par les Ecritures, que Dieu a tout fait pour lui-même : le concile du Vatican frappe quiconque nierait que la raison finale des œuvres créées est la gloire de Dieu. Et parce que la gloire de Dieu s'est rendue visible sur la terre, dans la personne de son Fils unique ; et parce que le sort du sacrifice de son Fils est indissolublement uni à celui de l'Epouse qu'il a acquise au prix de son sang : de là, pour Dieu, la nécessité de tout rapporter à son Eglise envers laquelle il s'est engagé par des promesses solennelles, à son Eglise qui porte dans ses flancs les destinées de son règne ici-bas et les chances de fécondité du sang de son Fils. Car, l'Eglise, que Dieu a chargée de procurer sa gloire et le salut des âmes, l'Eglise est maintenant soumise à de cruelles épreuves. La pierre angulaire et fondamentale, que Dieu avait placée sur la montagne préparée

depuis des siècles, a été arrachée de ses assises, et le miracle qui la tient maintenant en l'air et comme dans le vide n'est évidemment pas la condition permanente de sa durée ni la loi ordinaire de la Providence. Il faut donc attendre que Dieu la rétablisse dans les fondations immortelles, à cause de son nom et de sa gloire, à cause de la montagne de Sion et de Jérusalem, à cause de l'Église et de Jésus-Christ, à cause des âmes et à cause de Dieu.

111. Il faut venir maintenant aux apparitions. La Salette

Le 19 septembre 1846, vers les trois heures de l'après-midi, deux enfants faisaient paître des vaches sur la montagne de la Salette. La Salette est un hameau de l'Isère situé à mi-côte de la montagne qui porte son nom. La montagne appartient à la chaîne des Hautes-Alpes; à la cime, elle s'évase par trois côtés, comme une immense coupe qui s'ouvre pour mieux recevoir la lumière du ciel et l'abondance de sa grâce; par son quatrième côté, une grande déchirure géologique, dont le temps a corrigé un peu les âpres croupes, ouvre accès au sommet de la montagne. C'est à ce sommet que deux enfants, l'un nommé Maximin, l'autre Mélanie, veillaient à la garde de leur troupeau, lorsque leurs yeux discernèrent une femme dont rien n'avait fait pressentir l'approche. Cette femme, vêtue de blanc, était assise; ses coudes reposaient sur ses genoux; sa tête s'appuyait sur ses mains qui voilaient à demi son visage; ses yeux versaient d'abondantes larmes. A cette vue, les deux enfants éprouvèrent une grande surprise. Alors la belle dame, — c'est ainsi qu'ils la désignent, — la belle dame les invite à s'approcher, leur dit qui elle est, les charge d'un message à transmettre, et prenant un essor magnifique, Celle qui tout à l'heure était abîmée dans la douleur, s'élève triomphante dans les airs et disparaît soudain. — Les deux enfants racontèrent cette apparition, firent part à l'autorité ecclésiastique du mandat qu'ils avaient reçu et donnèrent des preuves de leur commune véracité. L'évêque du diocèse, régulièrement saisi, et, après examen, convaincu, se prononça en faveur de l'apparition, fit bâtir sur la montagne une

grande église, confia son service à une communauté de prêtres et bientôt l'on vit accourir, de tous les coins de la France et du monde, des foules de pèlerins jaloux de se convaincre aussi par eux-mêmes, désireux de répondre aux consignes de l'apparition, empressés de produire des actes réparateurs qui désarment le courroux du ciel irrité contre la France. En 1851, Pie IX eut communication du secret de la Salette. Après lecture, il dit : « Pauvre France ! Ce sont des fléaux qui la menacent ! » Le Pape permit de célébrer l'anniversaire de l'apparition, il enrichit d'indulgences une congrégation en l'honneur de la Salette, et permit, en 1871, son établissement à Rome. Les fléaux annoncés sont tombés depuis sur la France, d'autres restent suspendus sur sa tête. Aveugle qui ne voit pas!

Nous devons remarquer d'abord que Dieu notre père tout-puissant, est le premier auteur de cette apparition. Dieu qui est juste et qui peut tout ce qu'il veut, aurait pu dans sa justice, vouloir nous frapper immédiatement et nous atteindre, d'une manière terrible, par sa puissance. Mais Dieu est un père, personne n'est aussi père que lui, et dans sa tendresse paternelle, il a voulu ménager ses enfants. Non pas les ménager aveuglement pour les laisser se corrompre davantage et leur permettre de s'endurcir, mais les ménager pour les toucher, pour faire appel à la noblesse de leurs sentiments, et provoquer, par son indulgence, des conversions généreuses, d'admirables élans vers le bien, de persévérantes résolutions

En second lieu, pour mieux accuser son dessein paternel, Dieu envoie la très sainte Mère de son divin Fils. Dieu aurait pu susciter un thaumaturge, dépêcher un ange, le prendre au sommet de la hiérarchie céleste, un Gabriel, si doux pour les bons, un Michel, si terrible contre les méchants, et certes le messager eût été, en tout cas, à la hauteur du message. Dieu a choisi de préférence la douce Vierge, il l'a choisie parce qu'elle est la mère de Dieu et la mère de tous les hommes ; la mère de tous les hommes, parce qu'elle les a conquis en souffrant avec Jésus-Christ et qu'elle les a reçus, du Christ mourant, comme

son propre héritage de mère. Comme un père, lorsqu'il a à se plaindre de ses enfants et qu'il veut les épargner, charge leur mère de faire à leur tendresse un appel suprême ; ainsi Dieu le Père a chargé la Vierge de faire, aux pécheurs endurcis, un appel plus sûrement victorieux ; de les émouvoir par ses larmes de mère ; de les ébranler en communiquant les ordres de leur père ; d'obtenir enfin, à force de bonté, des retours décisifs et une sorte de triomphe universel des vertus.

Je ne m'arrête pas à signaler ces deux faits : Que la sainte Vierge a parlé du haut d'une montagne et dans la solitude : depuis l'apparition d'une nuée à Elie, c'est presque toujours sur les hauts sommets que Dieu se plaît à faire éclater ses grâces ; et c'est d'ordinaire dans la solitude qu'il intime ses volontés, afin que sa parole, reçue par une oreille confiante et échauffée dans un cœur docile, parte d'un si humble foyer pour multiplier moralement ses conquêtes. Mais je crois devoir faire observer, comme troisième caractère de l'apparition, que la sainte Vierge a choisi, pour intermédiaire, non pas un patriarche, un prophète ou un autre Jean-Baptiste, mais d'humbles enfants de la montagne : des enfants dont l'ingénuité ne peut méconnaître l'apparition, des enfants dont la simplicité ne saurait concevoir un dessein trompeur, des enfants dont l'infirmité fera mieux resplendir ce que l'Écriture appelle les coups d'État de la divine Providence : *Mirabilia Dei.*

En trois mots, Dieu, pour nous toucher, nous envoie la sainte Vierge à la Salette et deux enfants sont chargés de notifier aux âmes le message que Dieu avait confié à Marie.

Maintenant comment la Vierge parle-t-elle, que vient-elle dire?

D'abord la Vierge parle par des larmes. A la croix, pendant que son Fils perdait tout son sang par les plaies de son corps crucifié, Marie était debout ; ici elle est assise, non point dans sa majesté de reine, mais dans l'affaissement d'une mère affligée ; dans son affliction, elle pleure comme elle pleurait à la croix, et ce sont les deux seules circonstances où nous la voyons

pleurer. A la croix, elle pleurait son Fils bien-aimé qui allait mourir : ici elle pleure cette innombrable famille d'enfants qui meurent tous les jours par le péché et causent au cœur de leur sainte mere, d'innombrables, et d'irréparables deuils. Les larmes sont le sang du cœur, le plus intelligible, le plus touchant langage de l'âme : tout le monde les comprend. Les larmes ont même toujours leur éloquence; je ne crois pas qu'elles en aient jamais plus qu'à la paupière d'une mère. Qui pourrait sans émotion, sans en garder un immortel souvenir et y puiser le courage des fortes résolutions, voir pleurer sa mère, surtout s'il était la cause de ses larmes ? Personne. Ce que nous ne pourrions faire contre notre mère selon la nature, ne le faisons pas contre notre mère selon la grâce. Soyons d'abord sensibles aux larmes de Marie.

Que dit ensuite la sainte Vierge? Après la résurrection, Jésus-Christ avait reproché, aux apôtres, leur incrédulité et la dureté de leur cœur; par ordre de Dieu, Marie intime aux hommes que le maître du ciel se plaint de trois choses : 1° de la violation des jours de jeûne et d'abstinence; 2° de la profanation du Dimanche ; 3° des blasphèmes contre la majesté de Dieu. Les hommes méconnaissent le roi immortel des siècles, ils le méconnaissent par des outrages blasphématoires et par des systèmes impies qui chassent du monde, Dieu, Jésus-Christ et son Église. Ces hommes devenus incrédules et impies, s'acharnent au travail comme des mercenaires et travaillent pour, avec les produits de leurs efforts, satisfaire plus largement leurs convoitises et se complaire dans les voluptés. Plus d'adoration, l'homme animalisé avec élégance et fier d'être descendu jusqu'à la boue ; voilà ce dont Dieu se plaint par Marie ; voilà de quoi Dieu veut, par ses avertissements, le corriger.

Les hommes se complaisent dans leurs propres pensées ; au lieu de recevoir humblement la révélation divine, qui entr'ouvre le secret de tous les mystères, ils se plaisent à se forger des convictions orgueilleuses et à se façonner de fragiles croyances. Leur pensée est, à leurs yeux, comme une divinité. C'est

presque un lieu commun aujourd'hui de prétendre que l'homme fait la vérité par sa pensée et que la raison est le dieu de ce siècle. Vaine et ridicule prétention! La pensée de l'homme a certainement son prix, sa dignité, sa puissance; j'aurais mauvaise grâce à le contester. Mais qu'est-ce que cette pensée de l'homme devant Dieu et quelle diabolique audace ne lui faut-il pas pour prétendre à le remplacer ? Qu'est-ce même que la pensée de l'homme devant l'homme ? Chacun de nous, je le sais bien, croit fort à son esprit et se plaît à en multiplier les rayons. Mais qu'est-ce là pour les autres, qui se plaisent à les critiquer et à en rire ? Qu'est-ce là surtout pour la postérité qui se préoccupe aussi peu que possible des pensées de ses ancêtres ? Fussiez-vous, je ne dis pas un esclave de la glèbe ou l'un des mille sujets du travail mécanique, mais un Platon et un Aristote, un Descartes ou un Leibnitz, qu'est-ce que votre pensée ? un système qui amuse un instant la galerie des intéressés, et ils sont, par siècle, vingt ou trente; un système qui se développe dans les livres et va échouer, en volume, sur les rayons des bibliothèques. Les bibliothèques sont les nécropoles de la pensée ; la poussière y sert de linceul à tous les livres ; et, pour peu qu'on la laisse faire, elle finit par les dévorer. Sauf quelques rats de bibliothèques, qui songe jamais à s'en occuper sérieusement ? Et vous penseriez, pour aussi peu de chose qu'un livre, destiné à mourir plus vite et plus mal encore que les roses, qui au moins laissent un parfum et un souvenir de grâce, vous prétendriez qu'avec ce bouquin vous remplaceriez la pensée de Dieu et pourriez vous moquer de la tradition. Ce serait bien insensé et quand vous vous livreriez à cette folie, dites-moi, est-ce que vos défaillances empêcheraient la religion d'exister, de se recommander par la divinité de son origine, la sagesse de ses oracles et la puissance de ses bienfaits ?

Par infatuation pour leur pensée, les hommes refusent à Dieu l'adoration. Adorer, se reconnaître sujet, dépendant, c'est le premier devoir et le premier besoin de la créature raisonnable. Premièrement il faut adorer Dieu, c'est le premier article de la

foi et le principe de toute loi. L'homme se fait grand dans la mesure de ses adorations. Si vous refusez à Dieu l'adoration, vous ne supprimerez ni le devoir, ni le besoin, mais vous ôterez au besoin son objet; au devoir, sa sanction. De peu raisonnable qu'il était, l'homme deviendra tout à fait déraisonnable, il deviendra fou. Parce qu'il n'adorera plus Dieu, il adorera des idoles ou s'adorera lui-même ; il méconnaîtra non seulement son devoir, mais sa condition. Déité menteuse ou esclave misérable, il ne sera plus que le jouet de ses illusions et de ses passions ; au terme de tous ses abaissements, il viendra, il descendra jusqu'à la déification de sa propre chair.

La réhabilitation de la chair, c'est l'aboutissement et le châtiment de tous les orgueils, la fin de toutes les idolâtries. Mais que peut-on bien soutenir d'un si vil programme ! Dans les espèces inférieures, la chair est faite pour le couteau ; dans l'homme, elle est faite pour le fouet. Si vous la caressez, elle se révolte ; si vous négligez de la dompter, si vous vous ingérez à lui créer d'incessants plaisirs, vous l'énervez et vous l'épuisez. Partout où vous mettez un plaisir, même innocent, vous préparez une faiblesse et Dieu prépare une peine. Oh, je sais bien que le monde se plaît à l'indulgence pour la chair. C'est son ambition de la farder et de l'embellir. Mais elle s'y prête peu ; elle se décolore et s'éteint vite ; et la maladie ne tarde pas à allumer des enfers partout où la main de l'homme a voulu faire fleurir de charnelles allégresses.

L'apparition de la Salette nous oblige donc à la mortification de la chair, à l'humilité de l'esprit et à l'adoration; Dieu les exige dans sa justice, et les implore dans sa miséricorde ; il emploie, pour les obtenir, l'ingénuité des enfants, ses paternelles condescendances et les larmes de la très sainte Vierge.

Lourdes 112. En 1858, à Lourdes, dans les Hautes Pyrénées, se produisit un phénomène analogue à l'apparition de la Salette. Sur les bords du Gave, dans les roches Massabielle, s'ouvraient des grottes. Le 11 février, trois enfants y allaient ramasser du bois mort. L'une de ces enfants, Bernadette Soubirous, moins empressée

que les autres à son petit travail, vit, sur la roche, une blanche apparition. Marie, car c'était elle, se montrait dans une auréole de lumière; son vêtement était celui des Vierges; robe blanche, voile blanc et ceinture bleu de ciel. Sur ses pieds nus brillait une rose d'or; entre ses mains, glissaient les perles blanches d'un chapelet à chaîne d'or; mais sur ses lèvres aucun mouvement: Marie ne récitait point la prière, elle l'écoutait. Marie avait choisi Pie IX pour définir son Immaculée Conception; elle choisissait une humble fille des champs pour faire aimer et adorer ce mystère. Bernadette avait la candeur et l'innocence du premier âge; elle connaissait le chapelet, mais pas encore le catéchisme. Marie lui apparaît, belle d'une inexprimable beauté; comme un aimant, elle l'attire. Bernadette ravie par l'apparition, fixe sur la Reine des Vierges de grands yeux insatiables de voir; et la bouche béante d'admiration, semble aspirer cette lumière qui la transfigure. Autour de Bernadette, une foule, chaque jour plus nombreuse, contemplait l'apparition de l'être mystérieux, invisible en lui-même, mais réflété dans un miroir vivant. « O ma Dame, disait l'enfant, veuillez avoir la bonté de me dire qui vous êtes et quel est votre nom ? » La Vierge prononça trois fois le mot de Pénitence et chargea l'enfant de dire, aux prêtres, qu'elle voulait en cet endroit une chapelle. Le curé de Lourdes, Peyramal, demanda, pour remplir son mandat, un signe, l'effloraison pendant l'hiver d'un églantier sauvage, qui se dressait au lieu de l'apparition. La sainte Vierge ne lui accorda pas ce qu'il demandait; mais lui accorda ce qu'il ne demandait pas, elle fit couler dans la grotte, une source mystérieuse, invisible jusque là, mais qui ne tarda pas à couler avec abondance. Enfin l'apparition, ouvrant les bras, abaissant ses mains vers le sol, puis les levant à la hauteur de la poitrine, dit, d'un air souriant: « Je suis l'Immaculée Conception. »

Ces paroles, prononcées par une bouche plus sainte que celle des prophètes, furent bientôt accréditées par la voix surnaturelle des miracles. « Les sourds entendent, les aveugles voient, les boîteux marchent, les lépreux sont purifiés : cela a eu

lieu à l'avènement du Messie. Mais si tous ont des yeux pour voir les miracles, la plupart n'appliquent pas leur intelligence, et encore moins leur cœur, à la vérité. Dans cette petite ville de Lourdes, perdue au fond des gorges des Pyrénées, il y avait, comme partout, une bourgeoisie stupide à force d'ignorance et de vices, il y avait ces hommes d'administration, commissaire, gendarmes, substitut, procureur, médecin, sous-préfet, préfet, tous sortis de la bourgeoisie, très infatués tous des infaillibilités connexes du vice et de l'ignorance. Ce qu'ils firent et dirent, en présence d'une apparition miraculeuse, se peut facilement imaginer. Bernadette n'avait rien vu, puisqu'il n'y a pas de surnaturel; c'était une menteuse ou une hallucinée. Le commissaire la fit venir pour lui imposer le silence, elle lui rendit compte fort ingénuement, et, à force d'ingénuité, avec beaucoup de force, de ce qu'elle avait vu. Le commissaire lui défendit d'aller à la grotte, et, parce qu'elle n'avait pu résister à l'entraînement qui l'y conduisait, il la menaça, elle et son père, de la prison. Le préfet, un baron de l'Empire et bien digne de son baronat, imagina de faire renfermer Bernadette, comme folle. Sous la pression du préfet, le maire barra l'entrée des grottes et fit condamner par le juge de paix, aussi stupide que les autres, tous ceux qui, pour approcher de Marie, foulaient le terrain municipal. On fit main basse sur les cierges, croix, bannières, chandeliers, pièces d'argent et d'or que la piété amoncelait à l'endroit où la Sainte Vierge voulait une chapelle. Un beau jour, on verbalisa contre Louis Veuillot et contre l'amirale Bruat, gouvernante du prince impérial. Alors l'archevêque d'Auch intervint près de l'Empereur; l'Empereur, d'un coup de télégraphe, fit enlever tous les obstacles administratifs; et l'Immaculée Conception put, avec la permission du Sire, continuer de guérir les malades, de toucher les pécheurs, et faire comprendre l'importance de cette nouvelle révélation.

Depuis, l'apparition de Lourdes, constitue, sous les yeux du XIXe siècle, le plus étonnant des prodiges. Un vaste temple s'est élevé sur les roches Massabielle. Une statue de Marie se dresse à l'entrée de la grotte de l'apparition ; une lampe d'or brûle

devant cette image. Des missionnaires diocésains ont été installés par l'évêque, à quelques pas de la grotte et de l'église, pour distribuer aux pèlerins la parole sainte, les sacrements et le corps du Seigneur. Chaque année, les foules se précipitent à Lourdes, de tous les coins du monde ; elles viennent, non seulement de France, mais d'Espagne, d'Italie, de Belgique, d'Allemagne et d'Angleterre ; elle viennent même de l'Amérique. Les miracles se multiplient à la prière des pèlerins. Le nombre en est si grand que vous croiriez qu'ils se produisent, non pas en trop grande abondance, mais comme si Marie était aux ordres de ses dévots serviteurs. Ce n'est point l'eau de Lourdes qui est cause de ces miracles; cette eau n'a rien qui la distingue de l'eau ordinaire. Ce ne sont pas, non plus, les prières qui font violence au ciel; on prie bien partout; mais il semble que l'Immaculée ait attaché à Lourdes l'abondance de ses grâces. C'est au point que, sans compter les quatre ou cinq cent mille pèlerins qui affluent à Lourdes, chaque année, des quatre coins du ciel, on expédie chaque année, de Lourdes, des millions de bouteilles de cette eau illustrée par le miracle. De plus, il s'est trouvé des évêques pour faire établir, dans leurs diocèses, des *fac-simile* de Lourdes. On a essayé d'instituer d'autres Lourdes en Belgique et à Constantinople. La miséricorde de Dieu par l'intercession de Marie est si bien acquise à toutes ses dévotions, que les âmes y éprouvent un merveilleux soulagement et les corps parfois la guérison.

L'apparition de Lourdes a, du reste, été constatée canoniquement par l'Ordinaire, après les informations d'usage. Le métropolitain et des milliers d'évêques, les plus savants, les plus pieux, les plus zélés ont voulu s'imposer le devoir d'accomplir le pèlerinage et de le ratifier en l'honorant. L'évêque des évêques a donné, comme il convenait, son suffrage approbatif. Cependant, il ne faut rien exagérer. Comme le portait en 1878, un décret de la Congrégation des Rites, les apparititions de Lourdes, de la Salette et d'ailleurs ne sont ni approuvées, ni réprouvées, ni condamnées par le Saint-Siège, mais seulement *permises*,

comme pouvant être crues pieusement sur une foi purement *humaine*, d'après une *tradition* confirmée par des *monuments* et des usages. Quant au dogme, qui est l'objet de ce culte pieux, il faut se garder de l'entendre à la façon rationaliste de Lasserre. Cet historien humoristique explique l'Immaculée par la comparaison d'une eau bourbeuse déjà purifiée à deux ou trois filtres, qui finit par devenir une eau limpide. D'après ce système, d'Adam à Joachim, à travers plusieurs générations, qui ne furent pas très pures, il y eut cependant un travail de purification progressive, et Marie, Mère de Dieu, sort des entrailles de l'humanité. Cette explication est purement pélagienne ; elle est contraire au fait et d'Adam à Jésus-Christ, le monde allait en se corrompant, non en s'épurant, et c'est cette corruption, parvenue au dernier degré, avant la décrépitude irrémédiable, qui rendit nécessaire, au moins moralement, l'incarnation du Fils de Dieu ; elle est de plus contraire à la saine théologie et à la vraie foi qui assignent la Conception Immaculée, non à la sanctification ascendante des ancêtres de Marie, mais à un acte divin, à un privilège personnel. L'explication de l'historien fantaisiste doit être rejetée comme erronée et frivole. Nous nous étonnerons que parmi tant d'évêques qui ont félicité cet auteur, aucun n'ait signalé à l'auteur cette erreur vraiment sotte et n'en ait réclamé correction. Les erreurs et fantaisies du livre n'ont point nui du reste, à l'apparition de Lourdes qui continue d'attirer les pieuses sympathies du monde orthodoxe et à braver les critiques des mécréants ; ces derniers ont pu en rire, mais se sont prudemment abstenus de l'attaquer, malgré le défi qui leur procurait, en cas de victoire, un bénéfice immédiat de 10, 000 francs (1).

Pontmain

113. Sur les confins des diocèses de Laval et de Rennes est situé le village de Pontmain. Longtemps succursale de Saint-Ellier, il fut érigé en paroisse en 1849; dès 1836, il avait été confié au zèle de l'abbé Guérin. Or, au milieu de ce village, est située une vieille maison dont l'immense cheminée porte la date

(1) Le P. Hilaire, *Notre-Dame de Lourdes et l'Immaculée Conception*, 1 vol. in-8° ; — Artus, *Défi à la libre pensée*, in-18.

de 1540; et, près de cette maison, une grange couverte en chaume. Cette maison, en 1871, était habitée par la famille Barbedette; sur la grange, le 17 janvier, au fort de l'invasion prussienne, la Sainte Vierge apparut aux petits gars de la maison. Sur les cinq heures et demi du soir, pendant qu'on était à piler des ajoncs pour les chevaux, Eugène Barbedette sortit pour voir le temps. Tout à coup à vingt pieds au dessus du toit, il aperçoit une belle grande Dame. Sa robe est bleue, parsemée d'étoiles, manches pendantes; ses pieds portent des chaussons bleus, avec une rosette en ruban d'or; un voile noir couvre le tiers du front, cachant les cheveux et les oreilles; sur la tête une couronne d'or, ornée par le milieu d'un liséré rouge. Eugène Barbedette admirait la belle Dame; vint son frère Joseph qui la vit aussi et telle que la voyait Eugène; son père, sa mère, une autre personne, venue pour voir aussi, ne purent distinguer la belle Dame, visible seulement aux petits gars. On alla souper, les enfants suivirent à regret leurs parents, et, tout après le repas, ils vinrent encore regarder la belle Dame, toujours visible aux yeux de l'innocence. On alla chercher la sœur Vitaline, qui ne vit rien non plus; mais elle avait amené avec elle Françoise Richalet et Jeanne-Marie Lebossé, petites filles qui virent aussi la belle Dame, telle que l'avaient déjà vue les enfants Barbedette. Le curé de la paroisse fut appelé à son tour, il ne vit rien; mais d'autres enfants, venus en même temps, virent la belle Dame. A la fin il y avait cinquante personnes; sur l'invitation du pasteur des âmes on se mit à prier. Alors parut, près de l'apparition, une inscription en lettres d'or, hautes de 25 centimètres : « Mais priez, mes enfants; Dieu vous exaucera en peu de temps, mon Fils se laisse toucher. » On chanta le *Magnificat*, les Litanies, l'*Inviolata*, l'*Ave Maris Stella*. On vit alors une croix rouge, sur laquelle était un Christ de même couleur. La Sainte Vierge prit cette croix et l'inclina vers les enfants. Tout à coup une étoile parut, qui alluma quatre cierges et vint se fixer au dessus de la tête de l'apparition. Pendant qu'on récitait la prière du soir, un

voile blanc couvrit l'apparition jusqu'à la ceinture, puis jusqu'au cou. Enfin, vers 9 heures, Marie disparut.

Ce fait merveilleux se répandit avec la rapidité de l'éclair. Vinrent des pèlerins, de près et de loin. L'évêque, Casimir Wicart, après informations canoniques, déclara que l'Immaculée Vierge Marie, Mère de Dieu, avait véritablement apparu aux enfants, incapables d'imaginer rien de semblable et encore plus incapables de l'accréditer, s'il n'avaient rien vu ; le prélat autorisa le culte de l'apparition à Pontmain, sous le titre de Notre-Dame de l'Espérance. Le successeur de Casimir Wicart, Le Hardy du Marais vint à Pontmain pour confirmer la décision de son prédécesseur. On bâtit, en l'honneur de l'apparition, une basilique, siège d'une archiconfrérie de Notre-Dame d'Espérance ; dans cette église, des autels furent consacrés à S. Joseph et au Sacré-Cœur ; un calvaire fut érigé à l'entrée du village, sur une colline. Bref, l'apparition de Pontmain a pris rang après Lourdes et la Salette ; elle a été enrichie d'indulgences par l'Église ; et ce qu'il en faut retenir, c'est l'exhortation à la prière, avec l'espoir en Jésus-Christ et l'assurance que Dieu, en peu de temps, se laissera toucher par les malheurs de la patrie, par la ferveur des fidèles et l'intercession de son divin Fils.

Nous ne disons pas tout ; nous ne saurions boire, jusqu'à la dernière goutte, le calice de nos gloires. Nous le passons à nos successeurs qui ne pourront, pas plus que nous, l'épuiser.

LIVRE IX

LES DERNIERS COMBATS DE PIE IX CONTRE LA RÉVOLUTION ET LE LIBÉRALISME : INVASION DE ROME PAR LES PIÉMONTAIS, PERSÉCUTION EN ALLEMAGNE, PERSÉCUTION EN SUISSE, PERSÉCUTION EN AMÉRIQUE.

§ I. INVASION DE ROME PAR LES PIÉMONTAIS.

1. L'infaillibilité pontificale fut proclamée le 18 juillet 1870 ; le 19 juillet fut déclarée la guerre entre la France et la Prusse. Cette guerre était, depuis longtemps, l'objet de toutes les prévisions. Un instant après Solférino, l'Allemagne avait failli passer le Rhin : la paix forcée de Villafranca fit ajourner cette résolution militaire. La fausse politique de Napoléon III en Italie, pour aboutir à la spoliation de l'Église, opéra même, entre Berlin et Paris, un rapprochement. L'habile et trop peu consciencieux ministre de la Prusse, le comte de Bismarck, pour arriver, lui aussi, aux fins préméditées de son ambition, profita de ce rapprochement, pour porter ailleurs ses coups. Pendant que la France désorientée s'engageait dans la dispendieuse et stérile expédition du Mexique, l'Autriche et la Prusse déclaraient la guerre au Danemarck, et, malgré la convention de Londres, le Danemarck fut abandonné au bon plaisir de l'Allemagne. Le butin à partager entre les deux larrons qui s'étaient approprié le Schleswig-Holstein, devait amener bientôt, entre l'Autriche et la Prusse, une nouvelle guerre. Cette guerre eut fourni, à Napoléon, s'il eut été sage, une belle occasion de réparer les fautes des précédentes années et même de porter très haut la fortune de la France. « C'est bien un empereur, disait de lui le maréchal de Moltke, ce n'est pas un roi. » Ce n'était ni un roi, ni un empereur, c'était un rêveur et un sectaire, et c'est ce qui le perdit dans son jeu au plus fin avec Bismarck. Le Prussien savait par-

La guerre

faitement qu'il ne pouvait écraser l'Autriche et escamoter l'Allemagne qu'avec la permission du prince français. On dit que, pour obtenir un laisser-passer, il fit des promesses, qu'il eut été habile de remplacer par des gages effectifs ; il offrait, suivant son usage, ce qui ne lui appartenait pas, le Luxembourg, par exemple, ou la Belgique. L'aveugle fanatisme ou la maladroite probité de Napoléon III l'inclinèrent à se fier à l'invisible probité de Bismarck et à négliger les plus vulgaires précautions. Dans les affaires d'Italie, au profit d'une unité voulue par la révolution et effectuée par le libéralisme, il avait sacrifié tous les intérêts de la religion, de l'Eglise et du Saint-Siège ; pour maintenir cette unité funeste et mater les catholiques de l'Occident, il sacrifia à l'Italie, l'Autriche d'abord, puis la France. Avec la permission de ce triste souverain, la Prusse se rua sur l'Autriche et l'écrasa à Sadowa en 1866. Victorieuse, la Prusse prit le Hanovre, la Hesse et quelques rognures de principautés qu'elle s'annexa ; elle exclut l'Autriche de la confédération germanique et constitua immédiatement ce grand empire, militaire et protestant, du Nord, qui devait, suivant les imbéciles visées du César français, tenir en échec les races latines et la fortune du Catholicisme.

Le subit agrandissement de la Prusse devait avoir, pour résultat premier, la ruine de Napoléon. Si le souverain de la France n'en eut pas l'instinct, les avertissements ne lui manquèrent pas; ils ressortaient simultanément des faits et des consciences. Napoléon Ier avait dit : « La garde meurt et ne se rend pas. » Napoléon III reculait toujours, pour ne pas mourir; il reculait devant Bismarck, devant Juarez, devant Ricasoli; il reculait au Mexique, en Allemagne, à Rome, partout, et, à force de reculer, il devait chavirer. Provisoirement, il s'appliquait à faire bonne contenance. Par ses familiers, Rouher et Lavalette il soutenait la stupéfiante théorie des trois tronçons allemands, qui lui paraissaient des gages de paix et de stabilité. L'antique sagesse avait donné le conseil de ne pas se créer des voisins très puissants; la sagesse impériale, au contraire, se créait des voisins

puissants en Italie et en Allemagne, voisins qui devaient bientôt l'un trahir, l'autre étrangler Napoléon III. Malgré ces feintes, Napoléon était blessé au cœur; il se sentait devenu la risée de l'Europe; il ne pouvait ignorer que le peuple français, plus clairvoyant que son chef, mesurait parfaitement l'importance de sa faute et la gravité de sa déconvenue. Dans ses angoisses, Napoléon cherchait un motif de rupture avec la Prusse, rupture que la Prusse s'appliquait d'ailleurs à provoquer. En attendant, il se préparait ou croyait se préparer à la guerre. Un instant la question du Luxembourg parut devoir faire sonner l'heure des batailles; elle se résolut à la satisfaction apparente des parties. De temps à autre, quelque bruit funeste traversait l'atmosphère politique ; il semblait toutefois que Dieu tenait la foudre suspendue sur l'Europe, tant que l'Église aurait à délibérer. Quand le concile eut accompli sa tâche, éclata la tempête que tenait en réserve la Providence.

La déroute

2. La guerre avait été quasi déclarée lorsqu'on avait appris l'appel d'un Hohenzollern au trône d'Espagne, affaire malheureuse où il eut mieux valu laisser Bismarck s'engager; elle éclata à propos d'une soi-disant injure faite, à notre ambassadeur, par le roi de Prusse. C'était un premier malheur de la France, de la déclarer elle-même, quand elle eut dû se la faire déclarer. La France d'ailleurs n'était pas, comme on l'a dit, prête jusqu'à un bouton de guêtre, elle manquait de tout, de matériel, de personnel, de soldats et de chefs. La Prusse en avait eu la preuve lorsque l'armée votait au plébiscite, pour l'établissement de l'empire libéral; le vote des troupiers n'avait révélé, sous les drapeaux, qu'un chiffre numériquement dérisoire de soldats. Dès lors, le ministre prussien, qui se préparait depuis quatre ans et qui comptait, sous ses ordres, une armée double ou triple de celle de la France, armée bien exercée, bien équipée, bien commandée, précipita les évènements et réussit à se faire attribuer le beau rôle, la défensive. La mise en campagne révéla, d'un côté, une promptitude merveilleuse de mobilisation et une concentration merveilleuse de forces militaires;

de l'autre, des lenteurs, des tiraillements, des embarras sans mesure et sans fin. A l'Allemagne qui s'avançait contre lui, par trois corps, Napoléon, pour ménager les amours-propres, n'opposait donc qu'une petite armée, qu'il morcela encore malheureusement en sept ou huit corps. Aussi la campagne fut moins une guerre qu'une déroute. Le précepteur du prince impérial, Frossard, afin de donner à son élève le baptême du feu, remporta, le 2 août, un petit avantage à Saarbruck. Le 4, Abel Douay, avancé sur Vissembourg sans être appuyé, se fit battre et fut tué. Le 6, Mac-Mahon, non appuyé par le général de Failly qu'il appelait à son secours, fut battu et mis en déroute à Woerth. Le corps de Mac-Mahon, au lieu de s'appuyer sur les défilés des Vosges, se débanda et vint par un long détour, se reformer à Châlons; sa disparition livrait, à l'ennemi, l'Alsace et la Lorraine. Pendant que nous perdions un corps d'armée devant Wœrth, Frossard faisait écraser le sien à Forback et, par sa déroute, ouvrait, aux Prussiens, la vallée de la Moselle. Quatre corps d'armée se trouvaient en pleine désorganisation. Bazaine, commandant en chef des autres corps, bat en retraite sur Metz et Verdun, pour dégager Châlons. Un engagement d'arrière-garde le force à revenir sur ses pas ; il se bat comme un lion, le 14, le 16 et le 18 août devant Metz; il inflige aux Prussiens d'énormes pertes, mais il doit renoncer à rejoindre Mac-Mahon et s'enferme dans Metz. A Metz, Bazaine ne fit pas tout ce que réclamait la défense; après trois batailles, inutiles pour la levée du siège, il devait capituler en Octobre. Cependant Mac-Mahon, partait de Châlons, négligeait de s'appuyer sur les défilés des Ardennes, comme il avait négligé les défilés des Vosges et se faisait battre à Beaumont le 30 Août. Le lendemain, Wimpfen perdait la bataille de Sedan : l'armée française et l'empereur étaient prisonniers. C'était la fin de l'empire.

Le 4 septembre, la révolution éclatait à Paris; la république était proclamée par les députés de l'opposition, s'intitulant Gouvernement de la défense nationale. Le 15 septembre, Paris était investi et devait capituler au mois de janvier 1871. Une

fraction du gouvernement, transportée en province, essayait de renouveler la légende de 1792; elle réunit des soldats, mais ne remporta que des défaites. A la paix la France perdait deux provinces et devait payer une indemnité de cinq milliards. Napoléon III, un instant prisonnier dans un petit château de la Hesse, mourait bientôt en Angleterre.

Quelques réflexions

3. « Celui qui règne dans les cieux et de qui relèvent tous les empires, est aussi, dit Bossuet, le seul qui se plaise à faire la loi aux rois et à leur donner, quand il lui plait, de grandes et terribles leçons. » Ces leçons éclatent dans les malheurs de la France. D'abord, ils avaient été prédits : le colonel Stoffel, de Berlin; le genéral Ducrot, de Strasbourg; le général Trochu, dès 1867, dans un livre sur l'armée française, avaient dénoncé l'insuffisance de notre armée. Dieu aveugle ceux qu'il veut perdre; l'Empire se moqua de ces prophêtes de malheur. Ensuite, quand la guerre fut déclarée, ni la vaillance, ni la sagesse, rien ne put remédier à l'infériorité du nombre. Les meilleures combinaisons furent déjouées; les plus sérieuses ressources furent inutiles. Un ingénieur, qui fut l'organisateur d'une série de défaites, se plaint d'une sorte de fatalité; il oublie que quand Dieu veut agir, il met à néant tous les efforts et toutes les résolutions des hommes. Mais il y a un point qui excite davantage notre pieuse curiosité : c'est la solidarité, en quelque sorte mathématique, qui rattache les revers de la France très chrétienne avec les revers de la Rome pontificale. « Rome, dit Veuillot, souffre par la faute de la France, concentrée à Paris, et Paris et la France, paient en or, en funérailles, en affronts, les souffrances de Rome. Tous les pas que la conspiration italienne fait contre Rome et dans Rome, sont aussitôt marqués chez nous par une défaite. » Le jour où nos troupes sortaient de Rome, nous éprouvions, à Wissembourg, notre première défaîte et nous perdions dans cette rencontre le même nombre d'hommes que le chiffre d'hommes sortant de la ville éternelle. Le jour où le dernier soldat français quittait l'Italie, nous perdions notre première bataille, Reichshoffen. Le 4 sep

tembre, jour où croula l'empire, était le dixième anniversaire du 4 septembre 1860, jour où Napoléon, craignant moins Dieu que les bombes d'Orsini, complotait, avec Cavour, l'unité italienne et la perte de la papauté. Le jour où les Italiens paraissaient devant Rome, les Prussiens paraissaient devant Paris et l'investissement des deux villes se complotait le même jour. A mesure que l'Italie s'installe dans la ville du Christ, la Prusse serre davantage Paris et accable de revers plus lourds et plus décisifs les vains efforts tentés pour le secourir, et enfin, lorsque le roi excommunié entre dans Rome, l'empereur protestant reçoit les clefs de Paris. On pourrait appuyer davantage sur ce parallèle et citer vingt traits de coïncidences providentielles. Prions Dieu de hâter le moment, où la France, délivrée du joug de son impiété, délivrera Rome de l'oppression italienne et rendra, au genre humain, un bienfait de Dieu dont elle ne peut abandonner la garde sans périr.

La suprême trahison

4. Le gouvernement piémontais n'avait jamais eu, dans la question romaine, d'autre objectif, que la destruction du pouvoir temporel. Sa politique à cet égard était tellement transparente, qu'il fallait être aveugle pour en être dupe. Les préliminaires de Villafranca, le traité de Zurich, Victor-Emmanuel ne les avait signés qu'avec la résolution de manquer à sa signature. La convention du 15 septembre, dont il avait provoqué les arrangements, n'avait été, non plus, dans sa pensée, qu'une étape de l'itinéraire de Turin à Rome. Lorsque le 19 juillet, la guerre éclatait, Victor-Emmanuel dépêcha près de Napoléon, alors à Metz, le comte Vimercati, pour lui offrir cent mille hommes, à condition qu'il permettrait le sacrilège envahissement de la ville éternelle. En réponse, Napoléon, il faut le dire à sa louange, rappela brièvement tout ce qu'il avait fait pour l'Italie, s'étonna de se voir marchander un secours qu'il avait droit d'attendre sans condition et s'indigna surtout du prix qu'offrait l'Italie, pour l'accomplissement d'un devoir et la violation d'un traité.

L'Italie ne vint pas au secours de la France. Après le 4 septembre, sous le gouvernement de la défaite nationale, tandis

que Napoléon s'acheminait vers sa prison hessoise, les braves italiens crurent le moment propice à l'enlèvement de Rome. C'était l'heure des ténèbres : ce devait être l'heure de Victor-Emmanuel. Il y avait donc, au centre de l'Italie, une principauté dont l'achèvement remontait à Charlemagne. Le chef de cette principauté catholique s'appelait Pie IX, l'homme de toutes les grandeurs, le représentant de tous les droits. Cet auguste Pontife qui avait été, en 1849, renversé par Mazzini, il était juste qu'il fut renversé, en 1870, par Victor-Emmanuel : l'œuvre criminelle, attentatoire à la paix du monde et à la dignité du genre humain, cette œuvre, inaugurée par un tel sicaire, il était juste qu'elle fut achevée par un tel roi. Leurs actes se ressemblent et, par le rapprochement, se caractérisent.

4 *bis*. Que devenait le pape, pendant que la conspiration piémontaise touchait à son terme? Le 8 septembre, Pie IX avait assisté à l'office dans Sainte-Marie du peuple; le vrai peuple romain l'avait acclamé. Le 10 septembre, à l'inauguration de l'acqua Pia, il avait été encore salué de vivats enthousiastes. Pour conjurer le danger qui le menaçait, le Pape ordonna des prières publiques; les prières des quarante heures furent célébrées au milieu d'un grand concours de peuple, dans la basilique Vaticane : c'était la suprême protestation de la piété, contre l'acte de violence qui allait s'accomplir. Le 19, veille de l'attaque des Piémontais, Pie IX se rendit à saint Jean de Latran, gravit à genoux la Scala santa, les vingt-huit marches du prétoire de Pilate, que Notre-Seigneur monta quatre fois le jour de sa passion. Tandis que le pontife était absorbé dans la contemplation de l'*Ecce Homo*, les acclamations de la foule le saluèrent encore. Ce fut la dernière sortie du Pape : il rentra, pour n'en plus sortir, au palais du Vatican. Attitude du pape

Mais encore, un roi, fut-il un Victor-Emmanuel, ne se jette pas sur un pape, comme le loup sur un agneau. Victor-Emmanuel avait signé la convention du 15 septembre par quoi il s'engageait devant Dieu et devant les hommes, à respecter la frontière pontificale; violer cette frontière, à si bref délai, par suite

des malheurs de la France, c'était montrer, devant Dieu et devant les hommes, qu'il était sans conscience, c'est-à-dire, comme souverain, un misérable. Les ministres de Victor-Emmanuel et en dernier lieu Visconti-Vénosta, avaient protesté devant l'Europe qu'ils voulaient observer la convention de septembre et n'attendre, que de l'emploi des moyens *moraux*, l'achèvement de l'unité italienne. Pendant le mois d'août, ce même Visconti faisait encore la police, pour se donner le droit de faire du brigandage au mois de septembre. Par ses ordres, Mazzini et Garibaldi étaient conduits, le premier à Gaète ; le second, à Capréra. La révolution bridée, le chef de l'armée pontificale, avec ses douze mille hommes, suffisait parfaitement au maintien de l'ordre intérieur. La réduction de l'État Romain au Patrimoine de Saint Pierre mettait d'ailleurs Pie IX à la discrétion du Piémont; par les lois douanières et par le drainage des capitaux il pouvait se promettre de mettre, sur le pape, la griffe d'un huissier et de faire prononcer, contre la papauté, une déclaration de faillite. Mais l'iniquité ment contre elle-même et tout ce ramas de politiciens piémontistes, après avoir ôté tout prétexte à l'agression, allait la perpétrer : envahisseurs maladroits qui établissent, contre leur improbité, le flagrant délit d'imposture.

Suivant l'usage, ces rusés et malhonnêtes gens travaillaient en souterrain. On voulait faire naître une révolution à Viterbe; les éléments étaient préparés et alors les troupes italiennes passeraient la frontière. Quant à Rome, ou elle se soulèverait, et alors on ferait marcher les troupes royales; ou elle resterait tranquille, et il ne faudrait qu'une députation de notables pour motiver l'occupation de Rome par les Italiens. Le gouvernement de Victor Emmanuel consacrait 600,000 francs à l'achat d'armes, pour les citoyens romains, ou soi-disant tels, qui voudraient s'insurger contre le gouvernement du pape. Avances inutiles, Viterbe ne bougea pas, il ne se trouva pas de Romains pour accepter des armes, et il ne vint pas ombre de députation. Les victoires de la Prusse en France apportèrent du dehors ce que l'intérieur refusait d'offrir. Trait caractéristique et

qui éclairera qui veut l'être : la Prusse victorieuse reprit aussitôt, pour son compte, la politique de Napoléon en Italie, preuve que cette politique n'était pas française. « La Prusse, disait l'ambassadeur de Bismarck à Florence, défendra l'Italie contre toute puissance qui voudrait lui disputer Rome. Une défaite française encore et l'Italie marchera sur Rome. La Prusse victorieuse, qui dictera la paix, aura soin que la France ne moleste pas l'Italie à cause de Rome. L'Italie devra la possession de Rome aux victoires allemandes. » Dès que la nouvelle de la catastrophe de Sedan parvint en Italie, les sectaires du Parlement s'agitèrent; le gouvernement resta encore incertain quelque jour. Bismarck, qui aime à créer partout le désordre, parce qu'il excelle à pêcher en eau trouble, poussa l'Italie sur Rome : « Maintenant, dit-il, ou jamais. » Bismarck ce jour-là, donna sa mesure : en prenant, à la France, l'Alsace et la Lorraine, il avait perdu son caractère d'homme politique; en jetant l'Italie sur Rome, il ne lassa plus voir en lui qu'un successeur de Tamerlan, je veux dire un ennemi du genre humain, ou tout au moins un ennemi de l'Europe, qui, pour avoir la paix, doit l'écraser.

5. Le 29 août, le cabinet de Florence publiait un Mémorandum et dénonçait aux puissances, le Pape comme un malfaiteur public. Visconti-Vénosta l'accusait d'avoir « pris l'*attitude* d'un gouvernement ennemi au centre de la péninsule, cherchant dans les complications européennes la *possibilité* d'amener de nouvelles interventions militaires, enrôlant des forces *étrangères* et leur donnant, contrairement à l'esprit de la convention, non pas la simple mission de la conservation de l'ordre intérieur, mais le caractère d'une armée de réaction, d'un noyau pour une prétendue croisade. » Le ministre extravaguait avec impudence. La convention, ignorée du Pape, ne l'obligeait ni dans sa lettre ni dans son esprit; il était souverain et usait de son droit pour sa défense. Si son armée avait été insuffisante pour le protéger, on en eut pris prétexte pour l'envahir; du moment qu'elle était suffisante, c'était un cas de guerre. Mais, pour s'y

Protocole piémontais

autoriser, alléguer une attitude, une possibilité, ce n'est plus du raisonnement, c'est l'opprobre de la déraison, servant de préface au crime. Le ministre continuait : « Le sentiment national froissé, notre politique conciliante en Europe en butte aux soupçons, notre action au dehors paralysée ou sollicitée par des pressions factices, l'ordre dans la péninsule rendu précaire, tels sont les effets d'une situation pareille. » Un froissement et des soupçons ne licitent pas l'expropriation d'un souverain et la mise en échec de la papauté; quant à leur action politique, qu'ont-ils fait, ces Piémontais, depuis qu'ils ont pris Rome? ils ont ajouté quelques sottises à leur histoire, quelques vides à leur budget et conspiré sans cesse contre la paix de l'Europe, surtout contre la France. Le ministre concluait : « Nous croyons donc que c'est faire acte de prévoyance et de sagesse que d'écarter les considérations *transitoires* qui ont fait suspendre jusqu'ici une solution et d'aborder pratiquement, dans ses conditions essentielles, un problème qui touche aux destinées d'un peuple et à la grandeur du catholicisme. Nous n'apportons aucune vue arbitraire dans le choix des moyens d'assurer à la papauté une situation indépendante, sûre et digne. Depuis dix ans, les bases possibles d'une solution définitive de la question romaine, ont été confidentiellement reconnues en principe et subordonnées seulement à des considérations d'opportunité et de convenance politique. Lorsque cette solution sera réalisée, les heureux effets s'en étendront bien au delà de nos frontières. » Il y a dix-huit ans que ces promesses ont été mises sur le papier : en quoi leur accomplissement a-t-il profité à la liberté et à l'ordre du monde? Des bienfaits, même chimériques, ne permettent pas, au reste, de déroger au droit. Prendre une couronne à son voisin, parce que cela vous profite, n'est pas plus légitime que de lui prendre sa montre pour savoir l'heure et le dispenser du remontage.

Message du roi

6. Le gouvernement piémontais venait de jeter le masque. Victor-Emmanuel envoya, au pape, un messager, le frère du P. Perrone, le comte Ponza di San Martino, qui accepta, pour la

seconde fois, le rôle honteux d'une pareille mission. Les instructions de l'ambassadeur portaient : « Le gouvernement du roi et ses forces se bornent absolument à une action conservatrice et tutélaire des droits imprescriptibles des Romains et des intérêts qu'a le monde catholique à l'entière indépendance du souverain pontife. Laissant en dehors toute question politique qui peut être soulevée par les manifestations libres et pacifiques du peuple romain, le gouvernement du roi est fermement résolu à assurer les garanties nécessaires à l'indépendance spirituelle du Saint-Siège et à en faire *également l'objet des négociations futures* entre l'Italie et les puissances intéressées. Vous chercherez à faire comprendre au Pape combien est solennel le moment actuel pour l'avenir de l'Église et de la papauté. Le chef de la catholicité trouvera dans les populations Italiennes, un profond dévouement et il conservera sur les rives du Tibre, un siège honoré et indépendant de toute souveraineté humaine. » Ce que promettait là Visconti, les papes le possédaient depuis quinze siècles. Les vicissitudes de la politique avaient pu les troubler dans leur possession; mais toujours ou presque toujours l'attaque était venue, comme aujourd'hui, du dehors et ne s'était produite qu'à l'encontre des vœux populaires. C'est le délire des rois et non le délire des peuples, qui a causé les malheurs de la papauté. Du moins le ministre reconnaît que la condition du chef de l'Église intéresse toutes les populations chrétiennes et intéresse par là toutes les puissances, au moins les cinq puissances catholiques; c'est une leçon gratuite et obligatoire qu'il donne à Deprétis et à Crispi, assez osés pour dire aujourd'hui, que le sort du pape n'est qu'une affaire italienne. Le surplus, relatif aux manifestations pacifiques du peuple romain, c'est de la politique en l'air. Ce qui est dit des droits imprescriptibles des Romains, c'est de la politique à rebours. La souveraineté du roi d'Italie s'exerce, comme la souveraineté du Pape, au détriment de ces droits, et, moins qu'elle, elle les protège. De plus, le Pape, à son droit de souverain joignait son autorité de pontife, et offrait aux Romains l'avantage de

voir leur cité, capitale du monde, gloire un peu plus sérieuse que de devenir capitale de l'Italie. Enfin, l'action du Piémont n'était nullement conservatrice, puisqu'elle supprimait le pacte de Charlemagne; elle était plutôt révolutionnaire au premier chef, puisqu'elle accomplissait le vœu de Mazzini, livrait le pape à la merci des libéraux italiens, et, par le fait, l'abandonnait et abandonnait l'Église, aux attentats de la franc-maçonnerie.

Le 10 septembre, l'ambassadeur remettait au pape la lettre du roi. Cette lettre était un appel au *cœur* de Pie IX. Un orage venait d'éclater sur l'Europe, il déchaînait la révolution cosmopolite. La grandeur d'âme de Pie IX serait à la hauteur des évènements; Victor-Emmanuel, à qui cette grandeur était inconnue, voulait prendre ses précautions pour le maintien de l'ordre et la sécurité du Pape. Rome était un foyer d'agitations et de périls, c'est à Rome que le grand Victor doit aller. « Je vois, disait le *galantuomo*, l'inéluctable nécessité, pour la sécurité de l'Italie et du Saint-Siège, que nos troupes, déjà préposées à la garde des frontières, s'avancent et occupent les position qui seront indispensables à la sécurité de Votre Sainteté et au maintien de l'Ordre... Si votre Sainteté, comme je n'en doute pas, et comme son caractère sacré et la bonté de son âme me donnent le droit de l'espérer, est inspirée d'un désir égal au mien, d'éviter tout conflit et d'échapper au péril d'une violence, elle pourra prendre avec le comte Ponza, qui lui remettra cette lettre et qui est muni d'instructions opportunes, les accords qui paraîtront devoir conduire au but désiré. » Ainsi parlait le mari de Rosine, par la plume de Visconti. Par là même qu'il envoyait un ambassadeur, il reconnaissait au pape une souveraineté ; et par là que, non appelé, il envoyait des troupes; il la méconnaissait. L'idée de précipiter le Pape de son trône pour lui épargner les périls et la violence, ne se discute pas; la violence, c'est l'envoi des troupes; le péril, c'est l'arrivée des Piémontais à Rome, avec les maximes de Fébronius et de Scipion Ricci, après tous les attentats du Piémont, et en perspective des

catastrophes qu'appelle sur le monde la nouvelle invasion du roi des Lombards. Victor-Emmanuel qui, pour l'intelligence et l'éducation, était à la hauteur d'un garçon meunier, montre pourtant, ici, — chose rare de sa part, — un reste de pudeur : il n'ose pas prononcer le nom de Rome. Attila s'était arrêté à Florence; Alaric et Théodat n'avaient que traversé Rome; Genséric avait pris peur et n'était venu, disait-il, que pressé par la justice de Dieu; Victor-Emmanuel n'ose pas dire ce qu'il va faire; et s'il a le courage de le faire, il n'a pas encore l'impudence de le dire.

Pie IX lut la lettre et la replia : « Belles paroles, dit-il, et vilaines actions. » Puis, se rappelant la conduite des Pharisiens à l'égard du Sauveur : « Races de vipères, s'écria-t-il, sépulcres blanchis ! » La tristesse faisant place à l'indignation : « Voilà donc, ajouta-t-il, jusqu'où la révolution a fait descendre un prince de la maison de Savoie. Il ne suffit plus à la révolution de chasser les rois ou de faire tomber leur tête sous le couteau ; toutes les fois qu'elle le peut, elle s'applique maintenant à les déshonorer. » Le messager balbutia que le roi offrait des garanties : « Mais ces garanties, reprit Pie IX, qui me les garantit ? Votre roi ne peut rien promettre; il n'est plus le maître : il est sous la dépendance de son parlement qui dépend lui-même des sociétés secrètes. » L'ambassadeur osa alléguer les difficultés des temps, les vœux de l'Italie : « Vous calomniez l'Italie, repartit Pie IX. Sur vingt-quatre millions, vingt-trois me sont dévoués, m'aiment, me respectent et ne demandent qu'une chose, que la révolution nous laisse en paix. Il y a un million de malheureux que vous avez empoisonnés de fausses doctrines et de honteuses convoitises. Ce sont aujourd'hui les amis du roi et les fauteurs de ses ambitions ; quand ils n'auront plus besoin de lui, ils le précipiteront du trône. Allez. Je suis trop ému en ce moment de douleur et d'indignation, pour écrire. »

Le lendemain Pie IX répondait : « Le comte Ponza m'a remis une lettre qu'il a plu à Votre Majesté de m'écrire; mais elle n'est pas digne d'un fils affectueux qui se fait gloire de professer la

foi catholique et s'honore d'une royauté royale. Je n'entre pas dans les détails de la lettre même, pour ne pas renouveler la douleur qu'une première lecture m'a causée. Je bénis Dieu qui a souffert que Votre Majesté comblât d'amertumes la dernière période de ma vie. Au reste, je ne puis admettre les demandes exprimées dans votre lettre, ni me rallier aux principes qu'elle renferme. J'invoque de nouveau Dieu et je remets entre ses mains ma propre cause qui est entièrement la sienne. Je le prie d'accorder à Votre Majesté de la délivrer de tout péril et de lui faire part des miséricorde dont elle a besoin. »

L'attaque

7. Selon les précédents chevaleresques de 1860 et suivant les usages des corsaires, Victor-Emmanuel n'avait pas attendu la réponse du Pape pour ordonner l'invasion de son territoire. Le 19 Aout, Visconti-Venosta avait déclaré, en plein parlement, que Rome ne serait pas attaquée, qu'une pareille attaque serait contraire au droit des gens et au traité franco-italien. Le 11 septembre, à peine quelques jours après, malgré le traité franco-italien, malgré le droit des gens, trois corps d'armée, au nom de Victor-Emmanuel, envahissaient l'État pontifical. Cette invasion n'avait pas lieu au nom du droit des gens, mais au nom du droit des bêtes : la bête, tant qu'elle voit le bâton levé, ne touche pas à l'objet de ses convoitises; lorsqu'elle voit désarmé le bras qui portait le bâton, elle se rue sur sa proie. Le général Cadorna, à la tête de 20,000 hommes, se dirigeait sur Civita-Castellana; Bixio, l'ami de Garibaldi, se dirigeait, avec 20,000 hommes, vers Acquapendente et Montefiascone; Angioletti, avec 20 autres mille hommes prenait le chemin de Céprano et Frosinone. Parmi ces trois généraux, il y avait un violent ennemi de la papauté et un prêtre apostat : les libéraux savent choisir leurs hommes. Pie IX n'avait, à opposer, qu'une douzaine de mille hommes, braves il est vrai, venus de tous pays, mais animés par la foi, mais baptisés déjà dans le feu de Mentana et de Castelfidardo. Mais comment, avec 12000 hommes, défendre la vaste enceinte de Rome, mal couverte d'ailleurs par ses vieilles murailles ?

Le 13 septembre, la ville éternelle fut mise en état de siège.

Le 14, le comte d'Arnim, celui-là même qui, le mois précédent, signait avec Garibaldi un traité contre la France, proposait au corps diplomatique, une adresse demandant au Pape de livrer Rome ; le corps diplomatique tout entier refusa de signer cette adresse. Le 15, le général Cadorna envoya au général Kanzler, sommation d'ouvrir les portes de Rome aux troupes piémontaires; le général Kanzler répondit qu'il résisterait à la violence, selon le devoir et l'honneur. Le 16, le Pape disait au marquis de Banvervillé. « Mon armée ne soutiendra pas un siège, et dans les jours où les fleuves de France sont rougis de sang, je ne veux que les eaux du Tibre soient rougies du sang de mes soldats; mais je veux que la violence du roi d'Italie soit constatée. » Le 20 septembre le bombardement commença. Dès le matin, les obus pleuvaient sur la ville. Les ambassadeurs des puissances catholiques se rendirent près du Pape au moment ou il achevait de dire la sainte messe. Le Saint-Père les remercia de leur présence, leur dit qu'il résistait pour sauver l'honneur de ses troupes et les prit à témoin de la violence qui lui était faite. Tout à coup la canonade redoubla; Bixio ouvrait son feu sur la rive droite du Tibre, des hauteurs de la porte Saint-Pancrace. Pie IX pria les ambassadeurs de se rendre au quartier général des italiens, pour obtenir une capitulation honorable : « Je suis ému, dit-il, mais je ne pleure pas sur moi, je pleure sur l'attentat qui se consommera et qui appellera les vengeances divines sur les hommes et sur les peuples. » Pendant que les ambassadeurs se rendaient au camp, une pluie de bombes et d'obus s'abattait sur la ville; plus de cent bouches à feu vomissaient la mitraille. Malgré la proximité de son tir, l'artillerie italienne n'obtint que de médiocres succès. Bixio ne fit rien; Angioletti fut contraint de cesser son feu; Cadorna seul ouvrit une brèche entre la porte Pie et la porte Salara, à l'endroit ou était venu un autre grand ennemi de Rome, Annibal. Alors Kanzler exécuta l'ordre de Pie IX, il arbora le drapeau blanc.

« Je viens, dit Pie IX aux ambassadeurs, de donner l'ordre de capituler; on ne pouvait plus se défendre sans verser beaucoup

de sang, ce que je ne veux pas. Je ne vous parle pas de moi; ce n'est pas sur moi que je pleure, mais sur ces pauvres enfants qui sont venus me défendre comme leur père. Vous vous occuperez chacun de ceux de votre pays. Il y en a de toutes les nations, surtout des Français. Pensez aussi, je vous prie, aux Anglais et aux Canadiens; personne ne représente ici leurs intérêts. Je vous les recommande tous pour que vous les préserviez des mauvais traitements dont d'autres eurent tant à souffrir, il y a quelques années. Je délie mes soldats de leur serment de fidélité. Pour les conditions de la capitulation, il faut voir le général Kanzler; c'est avec lui qu'il faut s'entendre. »

La capitulation

8. La lutte fut terrible; un contre six, mais un soldat du pape contre six soldats de Victor-Emmanuel, la lutte était égale, et si Pie IX avait voulu se défendre, on eut pu se dévouer et mourir comme dans un de ces sièges immortels de Troie, de Carthage, de Jérusalem et de Numance. Mais le drapeau blanc était hissé, il fallait obéir; Charette eut besoin qu'on le lui dit deux fois. Les Piémontais, voyant qu'ils n'avaient plus rien à craindre, s'avancèrent vers la brèche et ouvrirent, à cent mètres, sur les zouaves, une effroyable fusillade. Ainsi provoqués par une lâche trahison, les zouaves ripostèrent énergiquement et les masses italiennes durent reculer. A ce moment, Kanzler signait, à la villa Albani, l'acte de capitulation. La ville de Rome, sauf la cité léonine, était livrée aux troupes de Victor-Emmanuel. La garnison papale devait sortir avec les honneurs de la guerre. Les troupes étrangères seraient dissoutes; les troupes indigènes, mises en dépôt. Une commission devait pourvoir à la transmission du matériel. Le lendemain, 21 septembre à 7 heures, les zouaves qui avaient passé la nuit sous la colonnade de Saint-Pierre, se formèrent en carré. Le colonel Alet leur fit présenter les armes et élevant son épée, cria : *Vive Pie IX, pontife et roi!* Les zouaves répétèrent cette acclamation; puis les dragons et les artilleurs déchargèrent en l'air leur carabine, comme pour donner une dernière salve d'honneur. Ce grand bruit des voix et des armes attira l'attention du pape ; il ouvrit la fenêtre et

donna une dernière bénédiction à son armée. Cette scène avait été trop forte pour le cœur paternel de Pie IX ; sa voix s'éteignit dans les sanglots; il tomba à moitié évanoui dans les bras de son entourage. Lorsqu'il fut revenu à lui, il chercha la solitude dans les salles de Raphaël. « Les pauvres enfants, disait-il, daigne le ciel les récompenser. Ça été un grand crime ; il doit retomber sur la tête de ceux qui l'ont commis. » Avant de déposer les armes, les soldats pontificaux défilèrent sur le front de l'armée italienne. A côté de Cadorna, du prêtre apostat et du général garibaldien, on remarquait un autre personnage, dont la présence soulignait le sens de cette capitulation : c'était le comte d'Arnim. Le comte d'Arnim venait escompter au profit du libre examen, un triomphe que d'autres avaient poursuivi, ceux-ci pour le libéralisme, ceux-là pour le radicalisme. Dans le fait, la capitulation de l'armée pontificale, c'était le triomphe en commun des radicaux et des libéraux, du libre examen et de la libre pensée, un fort appoint pour la révolution, un progrès vers la dissolution de la vieille Europe.

9. L'armée italienne fit son entrée par la Porte Pie, porte par où étaient passés précédemment les barbares. Une troupe de quatre à cinq mille vagabonds, la garde d'honneur, accompagnait de ses cris l'armée régulière : à ces vainqueurs était dû un semblable triomphe, sorte de prime offerte à toutes les impunités. Des atrocités sans nombre furent commises sur les soldats pontificaux. Quelques-uns furent attachés à la queue de leur cheval et traînés par les rues de la ville; d'autres furent jetés sous les roues des voitures et écrasés ; d'autres furent précipités du haut des maisons. Un zouave eut les yeux crevés, un autre fut coupé en morceaux. La populace était maîtresse absolue et s'en donnait à cœur joie. Les casinos militaires et les casernes furent envahis et pillés. Sous prétexte de découvrir des zouaves, on pénétrait dans les maisons particulières, on volait, on maltraitait les habitants. Cette haine contre les soldats s'étendait aux prêtres. Trois jésuites, qui pansaient les blessés et qui portaient au bras la croix de Genève, furent tellement frappés

L'entrée des Italiens

que l'un d'eux mourut sur place. Deux sœurs de charité furent jetés dans le Tibre. Naguère la Prusse intentait un procès au soldat Kaufmann, coupable d'avoir tiré sans ordre, sur des Français en chasse ; la passion allemande n'était pas exempte de solidarité avec l'excès du soldat, mais un gouvernement s'honore toujours en châtiant les excès. Ici nous ne voyons rien de semblable, les hommes cruels sont toujours lâches. Ces aristocrates du Piémont qui trouvaient nos soldats trop roturiers, n'eurent pas de cravache contre cette vile multitude et le gouvernement s'abstint de toute procédure contre cette sale canaille qui allait, par son vote, ratifier la prise de Rome et installer, au Quirinal, le trône de Victor-Emmanuel.

Les Juifs, ces Juifs dont l'histoire constate le concours à tous les malheurs du peuple chrétien, méritent ici une particulière flétrissure. Pie IX avait comblé de grâces les Juifs de Rome. A ses noces d'or, ces Juifs étaient venus assurer le Saint-Père de leur éternelle reconnaissance, et lui avaient offert, comme gage de gratitude, un superbe présent. A peine les Piémontais furent-ils entrés dans Rome, ces mêmes Juifs adressaient, à Victor-Emmanuel, l'un des héros de la juiverie européenne, une adresse de félicitations. Les Juifs ne sont pas difficiles sur la qualité de l'encens ; ceux qu'ils encensent le sont encore moins. Dans leur adresse, les Juifs traitèrent indignement Pie IX et décernèrent, au vainqueur, de grossières louanges. Pie IX était plus grands que ses infortunes, il se montra plus grand aussi que les insultes. Un prélat lui présentant la situation comme désespérée : « La volonté de Dieu s'accomplira, dit-il, il n'arrivera rien de plus. Les puissances terrestres, l'astuce de ses ennemis ne peuvent rien contre les arrêts du ciel. Mais ses décrets sont impénétrables à notre faible esprit. Mettons notre confiance dans le Père qui est au Ciel, remplissons de notre mieux notre devoir, et, s'il lui plaît de nous envoyer de dures épreuves, supportons-les avec patience. »

Le plébiscite

10. Ces dures épreuves ne manquèrent pas. En quelques jours, Rome changeait d'aspect. Les vrais Romains se tenaient

enfermés dans leurs maisons; les rues de la ville étaient envahies par les séides des triomphateurs, par des étrangers et des vagabonds à visage sinistre. Ces figures se voient partout, lorsque la lie d'un peuple s'élève à la surface. Les journaux de la pire espèce, les caricatures les plus ordurières étaient mises en vente. Des chansonniers de bas étage, des saltimbanques outrageaient effrontément la morale publique. Les théâtres faisaient écho à la rue. Rome voyait enfin arriver la civilisation; ces brutes en étaient les pionniers; elles écrivaient la préface du plébiscite. Quand on parla de ces excès au général en chef, il répondit philosophiquement : « Laissez le peuple se dégonfler : » propos caractéristique du général et de son gouvernement.

Le 20 octobre, Victor-Emmanuel appela les Romains au plébiscite. Le suffrage universel l'avait suivi dans toutes ses usurpations, il voulait s'en servir encore au moins pour les colorer. On publia les résultats du vote : 40, 000 étaient censés avoir voté pour le gouvernement de l'Excommunié et 43 voix contre. C'est un mensonge et surtout une sottise. Aucun homme de sens ne peut croire que Pie IX n'ait eu, en sa faveur, que 43 voix. La vérité est que, la presque unanimité de la ville de Rome ne prit aucune part au scrutin; que les 43 voix réfractaires furent mises comme les autres, dans les urnes, par les Piémontais et que le soi-disant scrutin de Rome ne fut qu'une comédie jouée par les saltimbanques ordinaires du roi. Trait de prudence commune en pareille occasion; amnistie générale et totale fut accordée aux prisonniers; ils sortirent des géoles pour porter leur bulletin de vote et ajouter, à la couronne de Victor-Emmanuel, les rayons de leurs vertus. Il faut qu'une cause soit bien deshonorée pour accepter de tels auxiliaires. Les prisons, du reste, ne restèrent pas inoccupées; du moment que le crime obtenait indulgence plénière, l'innocence devait se tourner à crime. Les honnêtes gens remplacèrent les détenus dans leurs cachots et épargnèrent nécessairement, au roi, l'opposition de leur intransigeance. Par ces procédés, vraiment dignes des fils de Machiavel, l'Italie fut unifiée. L'histoire devrait flétrir les mascarades de ces

scrutins ; il suffit d'en rire. Les peuples, abusés par les mensonges de la révolution, créent partout aisément de semblables Capitoles; ils les avoisinent non moins volontiers, si la roue de fortune tourne à l'envers de leurs illusions, des abîmes d'une roche Tarpéienne. A l'époque où Victor-Emmanuel ceignait son front des lauriers italiens, son complice, l'auteur exclusif de son exaltation, Napoléon III, était pendu aux fourches de Wilhemshohe. C'était justice, mais seulement à demi.

L'annexion 11, Le plébiscite fut porté à Florence et accepté de Victor-Emmanuel. Un décret royal annonça que Rome et les provinces romaines faisaient désormais partie intégrante du royaume d'Italie. L'article 2 ajoutait que le souverain pontife conservait la dignité, l'inviolabilité et toutes les prérogatives personnelles du souverain. La souveraineté temporelle du Pape était supprimée par le premier article du décret, et les prérogatives de cette souveraineté, par le second article, étaient maintenues. Comment les attributs pouvaient se conserver sans le corps, comment l'indépendance souveraine pouvait s'exercer sous la dépendance, comment la plus haute puissance qu'il y ait sur la terre pouvait rayonner sur le monde du fond d'un palais bloqué, il serait difficile de le dire. Le roi l'affirmait, il ne pouvait faire autrement ; mais il ne pouvait obtenir, pour ses affirmations, ombre de créance. Dès le lendemain, le gouvernement se donnait un démenti. Le gouvernement résidait alors à Florence, rien ne l'obligeait d'en sortir ; il devait cependant quitter la ville des fleurs, pour venir s'installer à Rome, parce que telle était la volonté des arrière-loges, acharnées à la ruine du Christianisme. Or, pour avoir, à Rome, une résidence, il fallait voler, au Pape, le Quirinal, le palais des Conclaves. Comment faire ? Ce ramas de malfaiteurs, venus à Rome de tous les coins de l'Italie, était maintenant le peuple romain, comme Victor-Emmanuel était roi de Rome : l'un devait porter l'autre. Une manifestation fut organisée par ces hommes, venus à raison de vingt francs par tête, et qui recevaient, par jour, 2 fr. 50 pour leur travail. Le 5 novembre, une bande se réunit sur la

place de Venise et après avoir traversé le Corso, la place d'Espagne, se rendit devant le Quirinal. Tout le long de cette course tumultueuse, la consigne était de crier et on criait : « Nous voulons le Quirinal, nous voulons le collège romain, à bas les Jésuites ! » Quand la manifestation fut achevée, des patriotes vinrent dire qu'il serait donné satisfaction. En effet, le 7 novembre La Marmora écrivit au cardinal Antonelli que le conseil des ministres avait résolu d'annexer le Quirinal au domaine royal et priait en conséquence le ministre d'envoyer les clefs du palais. Antonelli répondit ce que Pie IX avait répondu au général Cadorna : « Depuis quand les voleurs ont-ils besoin de clefs pour ouvrir les portes ? Qu'ils les crochètent ou qu'ils les abattent ! Les soldats de Bonaparte, voulant enlever Pie VII, entrèrent par les fenêtres du Quirinal et n'eurent pas l'insolence de demander les clefs. » L'employé pontifical, rapportant ces paroles, ajoutait : « Entrez dans le palais comme vous êtes entrés dans la ville, par la brèche. » Le 9 novembre, le gouvernement fit crocheter les portes par un serrurier. Des fausses clefs, voilà avec quoi le roi d'Italie a conquis le palais apostolique du Quirinal. On lit encore, sur la façade du palais, cette dénomination ; à l'intérieur, vous voyez encore toutes les désignations qui supposent la présence du Pape. Rien ne prouve mieux que le roi d'Italie n'est pas chez lui ; il a laissé subsister des titres qui l'accusent et qui lui crient : Vas-t-en ! On voit mieux encore comment se réalisent les promesses du décret d'annexion. Vous prenez les palais apostoliques, les églises, les maisons généralices, les grands couvents et vous dites au Pape : Saint-Père, vous êtes libre. Le voleur qui prend, au voyageur, ses vêtements, sa bourse, son chapeau, son parapluie, ne se donne pas l'hypocrite plaisir de lui faire compliment de sa liberté.

12. Des lors, le Pape n'était plus que le prisonnier du Vatican. Ce mot retentit comme une ironie sur les lèvres du beaucoup d'hommes. Avec les grâces de leur bel esprit, ils plaisantent agréablement sur les chaînes du Pape, sur la paille de son cachot, sur les horreurs de sa prison. A leurs yeux, sans doute, La captivité du pape

c'est très spirituel; aux nôtres, c'est seulement marque d'inintelligence. La liberté d'un homme n'existe plus lorsqu'il n'a pas la liberté de ses mouvements ; une prison ou des chaînes sont le moyen ordinaire de l'en priver. La liberté d'un souverain, pour être détruite, n'a besoin ni de prison, ni de chaîne ; la personne du Pape peut être libre, si son ministère apostolique ne l'est pas, le pape n'est pas libre , et comme une pleine liberté est essentielle à sa souveraineté, il s'ensuit que sa souveraineté est gênée dans son exercice, dès qu'une autre souveraineté en contrecarre les manifestations et lui impose d'injustes limites. Sans doute, le pape n'est pas personnellement dans les fers, sous les verrous, gardé par des geôliers, comme Pie VI à Valence et Pie VII à Savone. Mais il y a une prison morale aussi réelle et peut-être plus réelle qu'une prison matérielle. Bien que l'on puisse affirmer que le Pape jouit, au Vatican, d'une certaine liberté, qu'il pourvoit avec la plus grande difficulté aux besoins les plus urgents de l'Église, le Vatican est précisément pour lui une prison morale. Que si les soldats et les sbires ne l'empêchent pas d'en franchir le seuil, il trouve sur ce seuil, son propre honneur et sa dignité qui lui disent de ne pas sortir. Personnellement il ne peut aller, ni dans les rues où il serait exposé aux insultes des misérables ; ni dans les palais et les églises qu'on lui a pris ; ni à la campagne où, crainte de son évasion, il rencontrerait la main des agents de police, qui cette fois, le réintégreraient dans son palais, pour lui prouver, par la force, qu'il est libre de n'en point sortir. Dans l'exercice de la souveraineté apostolique, le pape est assujetti en Italie, à tous les caprices des tyrans libéraux ; et, dans les autres pays du monde, pour faire parvenir ses provisions, il doit passer par la poste italienne, si éprouvée pour son honnêteté. Les actes pontificaux, avant de parvenir à toutes les puissances de la terre, ont passé par les étamines de la puissance italienne. Les réponses des autres puissances reviennent par le même canal et la griffe des agents piémontais en respecte les secrets comme le Piémont a respecté les autres biens de la chai-

re Apostolique. Les lettres arrivent avec des sceaux brisés ; les caisses, après vérification de douane, et ce qui n'est que l'exercice naturel de la souveraineté italienne, est, contre la souveraineté pontificale, un attentat. Le pape n'est pas libre à Rome. On le sent, il est superflu de le prouver. Ce défaut de liberté *souveraine*, c'est la captivité du Pape.

Protestation du pape

13. Le pape ne pouvait plus qu'une chose, hélas! trop stérile : protester, à la face du monde, contre l'invasion du roi des Lombards. Le 1er novembre 1870, Pie IX adressait à tous les évêques l'encyclique suivante, qu'il était contraint de faire imprimer à Genève : « Tandis que les peuples jouissaient d'une paix profonde, le roi du Piémont et son gouvernement, saisissant l'occasion de la grande guerre qui divise deux puissantes nations de l'Europe, à l'une desquelles ils avaient promis de respecter l'état actuel du domaine ecclésiastique et d'en interdire la violation aux factieux, résolurent tout à coup d'envahir les restes de ce domaine et jusqu'à notre Saint-Siège, et de les *réduire sous leur puissance*. Mais pourquoi cette invasion hostile et quelle cause lui assigner ? On connaît aujourd'hui en tous lieux, la lettre que le 8 septembre le roi nous écrivit, lettre dans laquelle, par une série longue et mensongère de mots et de phrases, et tout en affichant les noms de fils dévoué et de catholique, sous le prétexte de maintenir l'ordre et de sauver le pontificat et notre personne, on nous demandait de ne point considérer comme un acte d'hostilité, le renversement de notre pouvoir temporel, et de renoncer volontairement à ce pouvoir en nous fiant aux vaines promesses qui nous étaient faites, afin de concilier ce qu'on appelait le vœu des italiens avec le droit suprême et l'autorité du pontife romain. Vous devez sans doute trouver fort étrange ce procédé destiné à couvrir et à déguiser la violence qu'on allait bientôt nous faire, et plaindre, du fond du cœur, ce roi qui, poussé par d'injustes conseils, inflige chaque jour de nouvelles blessures à l'Eglise, et tenant plus compte des hommes que de Dieu, ne songe pas qu'il est au ciel un Roi des rois, Seigneur des seigneurs, sans faveur pour aucune

personnalité, sans crainte pour aucune grandeur, parce qu'il a fait également le petit et le grand et qu'il réserve aux puissants des châtiments proportionnés à leur puissance. »

Puis, Pie IX rappelle l'exemple de Pie VII résistant à Napoléon, imitant Naboth qui défendit sa vigne ; il cite la lettre de ce Pape pour prouver que dans des circonstances semblables, il ne pouvait trahir ses serments et livrer le pouvoir temporel. « Fidèle à ces sentiments que nous avons constamment professés, dit le Pontife, nous avons, dans notre réponse au roi, réprouvé les injustes demandes, tout en lui découvrant à la fois et notre amère douleur et notre amour paternel qui ne peut refuser sa sollicitude même à des enfants imitateurs d'Absalon. Cette lettre n'était *pas encore remise* au roi, que son armée s'était déjà emparée de villes tranquilles et intactes jusqu'alors dans notre domaine pontifical, après avoir aisément dispersé les garnisons qui avaient essayé de résister. Et bientôt après, se leva ce jour funeste du 20 septembre, où nous vîmes cette ville de Rome, siège du prince des apôtres, centre de la religion catholique et refuge de toutes les nations, assiégée par des milliers de soldats, livrée aux armes et à la violence, avec une brèche ouverte en ses murs, et sous la terreur d'un bombardement, par l'ordre de celui qui venait solennellement de nous attester son affection filiale envers nous et sa fidélité envers la religion. Fût-il jamais pour nous et pour tous les bons, rien de plus triste que ce jour où nous avons vu troubler et renverser tout l'ordre public, insulter d'une voix impie dans la personne de notre humilité, la dignité et la sainteté du suprême pontificat, abreuver d'opprobre nos fidèles cohortes et introniser la licence et l'émeute, là où naguère on n'apercevait que les sentiments de fils dévoués qui cherchaient à consoler les douleurs du père commun? Depuis ce jour, s'accomplissent sous nos yeux des choses qu'on ne peut mentionner sans soulever la juste indignation de tous les bons; des livres infâmes, remplis de mensonges, de turpitudes, d'impiété, exposés en vente à bas prix et répandus partout; de nombreux journaux publiés

chaque jour pour corrompre les esprits et les mœurs, pour vilipender et calomnier la religion, pour enflammer l'opinion contre nous et contre ce siège apostolique; d'impures et indignes images, et d'autres œuvres du même genre, publiées pour exposer au ridicule et à l'insulte les choses et les personnes sacrées; des honneurs et des monuments accordés à ceux que la justice et les lois ont punis pour leurs crimes; les ministres de l'Église, contre qui on soulève les passions, insultés pour la plupart; quelques-uns même frappés et blessés traîtreusement; plusieurs maisons religieuses soumises à d'injustes perquisitions, notre palais du Quirinal violé, un cardinal de la sainte Église romaine violemment chassé des appartements qu'il occupait; d'autres ecclésiastiques appartenant à notre maison, exclus de cette demeure et accablés de vexations; des droits et des décrets portés qui blessent manifestement et suppriment la liberté, l'immunité de la propriété et les droits de l'Eglise de Dieu; et tous ces maux déjà si graves, si Dieu n'y met obstacle, s'aggraveront encore, nous le craignons. Et cependant notre condition présente nous empêche d'y apporter aucun remède, et nous avertit ainsi de la captivité où nous sommes et de l'absence de cette pleine liberté que le gouvernement intrus, dans ses mensongers rapports, dit au monde qu'il nous laisse pour l'exercice de notre ministère apostolique. »

Le Pape termine son Encyclique par d'énergiques potestations; il déclare nuls et de nul effet tous les actes et décrets du gouvernement usurpateur. Pour publier cet encyclique, le Pape avait du en envoyer le manuscrit à l'étranger; pour mieux prouver combien le pape était libre, le gouvernement, dès qu'elle parut, fit saisir l'Encyclique. Dès lors, le Pape ne sortit plus du Vatican. S'il en était sorti, sa présence eût naturellement provoqué des manifestations du bon peuple romain, que les électeurs de Victor-Emmanuel eussent nécessairement fait dégénérer en collisions. D'ailleurs les insultes venaient l'atteindre jusque derrière les fenêtres du palais apostolique, sans que les cris de mort fissent sortir de leur torpeur les agents de police du roi. « Il est certain,

disait le Pape, que je ne puis mettre le pied hors de cette enceinte, *propter metum Judæorum* » Un jour, quand il sera entré dans la voie de toute chair et quand son cadavre sera transporté à sa dernière demeure, la vile multitude de Rome pourra encore, impunément, à la face de l'Europe, essayer de jeter à la rivière le cadavre du Pontife.

Protestation d'Antonelli

14. Les cyniques du Piémont avaient notifié aux puissances, dans la forme diplomatique, la violente invasion de Rome. Les puissances n'en ignoraient pas, puisque leurs ambassadeurs avaient assisté le Pape dans sa détresse; avaient recueilli, de ses lèvres, des protestations vigoureuses; et étaient témoins chaque jour de la captivité du Vicaire de Jésus-Christ. L'objet de cette communication officielle était de démentir, par une contradiction implicite, les promesse faites de garanties en faveur du Pape. Victor-Emmanuel, par la plume de ses libéraux ou de ses mazziniens, donnait à entendre que, roi de Rome, il renforçait d'une unité le concert de souverains schismatiques, hérétiques, francs-maçons et radicaux, toujours conjurés contre l'Église et à Rome, il se flattait d'être un protecteur ; au dehors, mettant la main sur sa bouche et riant avec ce que ce pauvre homme pouvait avoir d'intelligence, il donnait à entendre qu'il saurait bien mettre le Pape à la raison et servir, aux autres princes, de gendarme plénipotentiaire. En tout cas, tel était le fond du débat, agréable, sans doute, à toutes les passions couronnées; mais, à cette perspective, il y a des ombres; il a le retour progressif des passions révolutionnaires qui peuvent, avec le même défaut de sens moral et par la sollicitation des exemples piémontais, monter à l'assaut des trônes et de la borne des champs. Le même droit protège l'enclos du pauvre et le palais du souverain ; si le souverain est mis à la porte, on ne voit pas pourquoi le pauvre vivrait en paix sous son toit, si un plus pauvre peut le déposséder légitimement. La révolution a établi, à Rome, son quartier général. Son instinct grossier a suffi pour lui faire comprendre que ce théâtre de ses exploits criminels offrait un appoint décisif à ses projets pour la liquidation du vieux monde. Et main-

tenant, rois, ayez donc, s'il vous plait, un peu d'intelligence ; et vous, juges, s'il y en a encore et qu'ils soient susceptibles d'instruction, veuillez donc un peu vous instruire.

Le cardinal Antonelli répondit à la circulaire du Piémont. « Une phraséologie trop bien connue, dit-il, dénuée de sens et en contradiction avec la réalité des faits : voilà la base et l'essence de ce document diplomatique. » Le ministre arguait de plébiscite romain ; le cardinal lui répond en opposant le plébiscite français, prélude de la chûte de l'Empire et ajoute qu'avec cet argument on peut faire sauter en l'air tous les trônes. Le ministre, sensible à la fragilité de son argument, appuyait sur la sincérité des votes italiens ; le cardinal en appelle aux Puissances dont les ambassadeurs ont été témoins de ce carnaval de plébiscite, accompli au mépris de toutes les règles de la justice. Le ministre alléguait encore les manifestations du peuple ; il oubliait de dire qu'elles s'étaient produites à la suite d'une manifestation de soixante mille baionnettes, canons, mitrailleuses et autres engins propres à mettre les populations en délire ; le cardinal lui répond qu'aucune manifestation n'a eu lieu ni avant, ni pendant le siège ; et que depuis les manifestations sont le fait de la vile multitude, garde d'honneur de l'unité. « Il serait à désirer, ajoute gravement le cardinal, qu'on put à jamais effacer la mémoire de ce mouvement : l'impartiale histoire n'aurait pas alors à consigner dans ses annales le but des perturbateurs, les outrages prodigués aux personnages les plus considérables de la ville et aux citoyens honnêtes et pacifiques, les vengeances sanglantes dont furent victimes les soldats du Saint-Père dispersés dans les rues, le pillage prolongé pendant deux jours des casernes et des établissements publics, *sous les yeux d'une armée* SPECTATRICE IMPASSIBLE *de ces désordres !* »

Les conséquences réelles de l'invasion n'étaient que trop faciles, à mettre en opposition à la circulaire. « Pour ne pas sortir de la péninsule, dit le cardinal, j'en appelle à tous ceux à qui la passion politique n'a pas fait perdre tout sentiment catholique et je leur demande si les lois hostiles à l'Eglise, déjà

publiées dans le royaume, si le renversement de tout principe de moralité publique, renversement formellement sanctionné par la loi, si la suppression de tous les ordres religieux, si l'incamération des biens ecclésiastiques, si les entraves imposées à l'épiscopat, si l'enrôlement des jeunes clercs, si l'emprisonnement des ministres du sanctuaire refusant d'obéir à des lois condamnées par leur conscience, si les obstacles apportés à l'exercice du culte, si la diffusion des doctrines les plus impies dans les chaires universitaires, où l'on va jusqu'à soutenir l'origine simienne de l'homme et l'essence phosphorique de l'âme : je demande à l'ensemble de ces faits, si cette situation est propre à maintenir dans sa vigueur le sentiment religieux et à procurer le progrès de la société catholique. » — Le cardinal insiste encore sur le spectacle affreux des désordres qui souillent et ensanglantent Rome depuis le 20 septembre. Puis, tombant avec la force d'une ironie vengeresse, sur les paralogismes du ministre, il le montre obligé de se servir des mots de souveraineté pontificale, d'exterritorialité, de pérogatives princières, toutes choses dont la force logique lui fait confesser la nécessité, mais dont il ne peut garantir l'existence. Sur ce dernier point, de la confiance méritée par Victor, le mari de Rosine, le cardinal rappelle Zurich violé, Villafranca méconnu, la convention du 15 septembre déchirée, et demande quel crédit l'Europe peut accorder au triste souverain qui a pour sceptre des fausses clefs, pour couronne un carcan et sur les mains le sang de Castelfidardo, le bombardement d'Ancône et la brèche de la Porta Pia.

La réponse des évêques

15. Les protestations du pape et de son ministre trouvèrent, dans le monde chrétien, de fidèles échos. La plupart des évêques y répondirent par lettres collectives, par des adresses ou par des actes. « Cette invasion, écrivaient à leur faible empereur les évêques du Brésil, cette invasion accomplie de vive force, sans déclaration préalable de guerre et sans la moindre provocation du gouvernement pacifique du Saint-Père, a violé en face de l'Europe et du monde, tous les principes de la

justice, toutes les règles du droit des gens et de la morale sociale, sur lesquels reposent la sécurité et la vie des peuples civilisés. Rien ne saura subsister : toutes les relations internationales seront ébranlées ; plus de bonne foi, plus de loyauté parmi les hommes, s'il est permis à une nation puissante, après mille artifices et mille manœuvres employées sans succès à troubler la paix et à fomenter la révolte dans un état voisin, d'en envahir à l'improviste les frontières, d'en bombarder la capitale... » Les évêques brésiliens protestent contre les scandales actuels de Rome, rappellent sa destination séculaire et dissipent l'artifice qui veut appeler Etats Pontificaux les *États de l'Église* : « C'est notre patrimoine, disent-ils, c'est l'apanage du catholicisme : de sa tranquille possession dépend la liberté de son auguste chef et par conséquent la nôtre. Cette petite monarchie, suivant l'expression d'un écrivain célèbre, est comme l'appendice humain, l'enveloppe corporelle de la divine épouse du Christ. La dépouiller de cette monarchie, c'est plus qu'un crime, c'est un sacrilège. »

Pierre Mabile, évêque de Versailles, parlant pour la vieille France, qui aime le Christ et son Vicaire, écrivait : « Les intrigues et les machinations infernales, par lesquelles on est venu à bout d'écraser le pouvoir temporel, que Dieu et les siècles ont donné au successeur de S. Pierre, sont connues de tout le monde. Oui, l'occupation de Rome par les Italiens, présente des caractères d'une noirceur dont rien n'approche. Elle est un véritable brigandage. Elle est, la négation formelle de l'autorité et de toutes les lois divines. Elle est, à l'égard de l'Église, un vol sacrilège, une tyrannie d'autant plus odieuse, qu'elle essaie de se déguiser sous des phrases hypocrites. Elle est une violation flagrante du droit naturel et du droit des gens. Les catholiques, et tous les hommes qui ont conservé le sens moral, ne doivent pas seulement, par d'énergiques protestations, flétrir un tel attentat ; ils doivent encore s'entendre, s'unir et agir sans relâche par tous les moyens, pour le triomphe de la cause la plus juste et la plus sacrée. »

La loi des garanties

16. Il ne suffit pas d'entrer à Rome par les armes, il faut s'y établir, et n'y mit-on qu'un campement provisoire, il faut essayer au moins de tenir ses promesses de garanties. C'était l'hypocrite toquade des Cavouriens; une fois maitres de Rome, ils devaient combler l'Eglise de bienfaits, ils devaient l'en accabler au point de lui rendre facile l'ingratitude. Un *capitolato* de Ricasoli, nous dirions un projet de loi, avait essayé de faire sortir des nuages, ces splendides promesses. Le 13 Mars 1871, le gouvernement publia une loi de garanties. Cette loi est partagée en deux titres : le premier pour les prérogatives du Saint-Siège, le second pour les relations en Italie de l'Église et de l'Etat. Les prérogatives du Pape sont énumérées en 14 articles : la personne du Pape est inviolable et sacrée; les injures qui lui sont faites sont punies comme les injures à la personne du roi; le Pape jouit des honneurs souverains et du droit de conserver ses gardes de corps; le Pape reçoit une dotation de 3, 225, 000 livres, inscrite au grand livre, exempte de toute taxe; il continue à jouir des palais apostoliques; durant le conclave, les cardinaux jouissent de la même inviolabilité; aucun officier public ne peut requérir dans les palais à l'usage du Pape et du conclave; la publication des actes pontificaux, l'envoi des légats et des nonces participent à l'immunité du pape; les séminaires, académies, collèges, et autres instituts catholiques sont soustraits à l'ingérence civile. La légation apostolique de Sicile est supprimée. Les ecclésiastiques jouissent des garanties assurées aux autres citoyens par les statuts. Les évêques ne prêtent plus de serment au roi. L'*exequatur* et le *placet* sont abolis, excepté pour les provisions bénéficiaires et la disposition des biens ecclésiastiques. L'autorité judiciaire décide sur la valeur légale et l'autorité juridique des actes de l'autorité ecclésiastique. Il sera pourvu par une loi ultérieure à la propriété ecclésiastique, à la création des êtres juridiques qui ont le droit de la représenter, à la distribution entre eux du patrimoine ecclésiastique. Telle est, en substance, la loi des garanties.

On voit, par cet abrégé de la loi, le programme des Savoyards.

En apparence, il n'est question que de donner franches coudées au pape et de lui assurer tous les bénéfices d'une souveraineté absente. Dans la réalité, on trouve, sous ces stipulations de belles apparences, tout le poison des légistes, toutes les tyrannies de Bysance. L'Église n'est pas une société complète et parfaite ; elle n'a point droit à la propriété, à la disposition de ses biens et à la pleine liberté de son administration. Ce n'est pas le droit divin qui règle sa condition sur la terre ; c'est le droit civil et ce droit humain va à l'encontre du droit divin. L'État fait à l'Église sa part ; il la lui fait belle aujourd'hui ; il pourra la lui retirer demain. Les propriétés qui lui appartiennent, ne sont pas à la disposition des évêques ; elles sont représentées par des corps juridiques de création civile et César se fait sacristain. La loi des garanties, c'est la constitution civile de la papauté.

Pie IX répondit à cette loi de garanties, d'abord par une lettre au cardinal Vicaire, pour en démontrer *l'astuce* et *l'absurdité*, puis, par une Encyclique. « Le gouvernement subalpin, dit-il, tandis que d'une part, il s'empresse de rendre cette ville la risée du monde, de l'autre, pour éblouir les catholiques et calmer leurs anxiétés, s'est donné la peine de composer et de fabriquer certaines immunités futiles et certains privilèges, qu'on nomme vulgairement garanties, dans le but qu'elles nous tinssent lieu du pouvoir temporel, dont, par une longue série de trames perfides et par des armes *parricides*, il nous a dépouillés. » Le Pape déclare donc solennellement, à l'univers entier, que ces prétendues garanties, titres, honneurs, exemptions, privilèges « ne peuvent avoir aucune valeur pour assurer le libre et indépendant exercice du pouvoir qui a été divinement constitué pour protéger la liberté nécessaire à l'Église. » A l'appui de cette décision, le pape donne deux raisons : la première, c'est que lui qui a été établi interprète du droit naturel et divin dans tout l'univers, reçoive des lois et des lois qui touchent au gouvernement de l'Église universelle, et dont le maintien et l'exécution n'ont d'autre base que le droit prescrit et constitué par la volonté des pouvoirs laïques ; la seconde, c'est qu'en ce qui con-

cerne les rapports de l'Église avec la société civile, le pape a reçu directement de Dieu, dans la personne du bienheureux Pierre, les prérogatives et les droits, aussi bien que la liberté de l'Église, qui sont le fruit et la conquête du sang de Jésus-Christ. Le Pape se réfère, en outre, à ce qu'il a dit cent fois sur le conseil de la divine Providence relativement au principat civil des Pontifes Romains; sur la constitution historique et traditionnelle de ce pouvoir; sur les garanties qu'il offre à l'indépendance de l'Église, à la liberté des nations et à la paix du monde. En conséquence, il rejette, réprouve, condamne cette loi, qui, sous apparence de garantie, n'est qu'une charte de servitude, une marque de captivité, un registre d'écrou.

Le sac de Rome

17. Après l'entrée à Rome par la violence et par la violation de tous les droits, le gouvernement piémontais, pour transporter son siège de Florence à Rome, eut pu s'accorder des délais, bâtir un palais royal et des ministères dans l'immense enceinte de la ville éternelle. Un gouvernement simplement honnête n'eut eu, pour ces constructions nécessaires, utiles ou convenables, que l'embarras du choix. Les Savoyards trouvèrent plus commode, plus économique et plus facile d'agrandir leur voie d'iniquité. Déjà, pour donner au roi une résidence, ils avaient crocheté les serrures et forcé les portes du Quirinal. Maintenant pour assurer aux ministères un siège et aux finances, des ressources, ils mettent la main sur les couvents. Procurer de l'argent aux caisses de l'Etat, rien de plus simple : on prend le bien d'autrui, on vend les immeubles et on met dans sa poche le prix de vente. De la part d'un particulier, ce serait le vol en petit; de la part d'un état, c'est le vol en grand, c'est le brigandage élevé à la hauteur d'une institution, à la dignité d'une loi. Les barbares n'y mettaient pas ces façons; ils pillaient; les modernes libéraux s'autorisent eux-mêmes au pillage, s'adjugent le fruit de leurs larcins et se croient très innocents, parce qu'ils ont d'abord écrit sur du papier leurs exploits ravisseurs; sous l'euphémisme des formes parlementaires, ce qui se

recommence à Rome, c'est l'œuvre des Visigoths et des Sarrazins.

En même temps qu'il publiait la loi des garanties, par un coup de force qui en faisait un acte de dérision, le 11 Mars 1871, le gouvernement portait un premier décret d'expropriation contre huit couvents ; 1° Des Oratoriens à Sainte Marie *della Vallicella* ; 2° Des Cordeliers à l'Église des Saints Apôtres ; 3° Des religieuses de S. Sylvestre *in capite* ; 4° Des Lazaristes, à S. Sylvestre du Quirinal ; 5° Des Augustins à Sainte Marie *della Vergine* ; 6° Des Théatins, à S. André *della Valle* ; 7° Des Dominicains à Sainte Marie sur Minerve ; 8° des Augustins. D'un trait de sa plume, non moins glorieuse que son épée, Victor-Emmanuel bâtissait huit ministères. Les contes flamands parlent d'un Ulenspigel qui se flattait de fabriquer une paire de souliers en cinq minutes ; il empruntait, pour cette opération, une paire de bottes, dont il coupait les tiges. C'est le procédé du Savoyard pour construire, par enchantement, des ministères, A la vérité, ces opérations prestigieuses s'effectuent par expropriation pour cause d'utilité publique ; mais si l'expropriation n'implique pas préalablement une juste indemnité, l'expropriation n'est que la main mise sur le bien d'autrui. L'état italien fixa, il est vrai, le prix d'une indemnité à intervenir ; en réalité, ce prix n'entra jamais dans la caisse des véritables propriétaires, les religieux dépossédés. Indépendamment de cette question de probité, les maisons des généraux d'Ordres intéressaient, au plus haut degré, le gouvernement de l'Église et la bonne tenue des institutions monastiques. Eu égard à l'intérêt évident des puissances, les généraux adressèrent, à leurs représentants, un mémorandum. Les maisons généralices, les couvents, les églises, les procures, les noviciats, les collèges et les hospices, n'étaient pas une proie que pussent s'adjuger les libéraux et les radicaux de la péninsule. « Les divers établissements, disent les généraux, avec les biens qui leur appartiennent, avec les œuvres principales qui s'y rattachent, portent évidemment le caractère le mieux marqué *d'internationalité* ; ils sont, pour l'Église romaine

et pour la catholicité tout entière d'une utilité générale et d'un intérêt universel. Et dès lors, les confisquer au profit du gouvernement italien et du municipe romain, c'est violer, c'est fouler aux pieds, non seulement les titres sacrés de propriété légitime, mais encore les droits spirituels et les libertés essentielles du souverain pontife et de tous les évêques. » C'est l'évidence même. Au lendemain du jour où l'on offre, au pape, les garanties inscrites dans une loi, les supprimer, c'est une déraison et une impudence qui ne relèvent que du fouet.

Le Pape ne peut manifestement pas gouverner l'Église à lui seul, il lui faut des coopérateurs et des auxiliaires. « Tous ces actifs auxiliaires du gouvernement spirituel pontifical se verront dans l'impossibilité de remplir leur importante mission, d'exécuter leurs utiles travaux, si on les dépouille des fondations, des ressources qui servent à les nourrir et à les entretenir, si on les expulse des monastères et des maisons qui les abritent, si on confisque leurs bibliothèques, leurs archives, leurs trésors d'archéologie sacrée. De plus, ils devront renoncer à se préparer des seconds, des aides, des substituts, des successeurs, si on leur enlève leurs noviciats, leurs collèges, leurs universités, leurs académies, si l'on supprime leurs couvents, leurs maisons-mères, leurs instituts. Les hommes de science, d'expérience et d'érudition ne s'improvisent pas. » Supprimer ainsi les maisons généralices, c'était donc attenter à la liberté et à l'indépendance du souverain pontife, c'était lui arracher des mains les moyens les plus puissants, les plus efficaces du gouvernement de l'Eglise.

Le sac de l'Italie

18. Les raisons n'ont pas de prises sur les insensés et le droit ne touche pas les brigands. Après l'exécution des généraux d'ordre, ce fut le tour des religieux. Le 13 Juin 1873, l'Attila libéral de Rome sanctionnait une loi contre les ordres religieux. La loi impie du Piémont l'eut autorisé à ce vol en grand ; par un cynisme qui ne s'explique pas, quand l'ancienne loi pouvait suffire, on en bacla une nouvelle. Cette loi institua une junte dont la mission était de confisquer et d'administrer les biens des couvents. Du 20 octobre au 16 décembre 1873, cette junte s'empara

de soixante-dix maisons religieuses ; elle fit ce que nous avons vu depuis en France, à l'expulsion des religieux. A Rome aussi, la chose n'alla pas sans violence. Le pape avait défendu d'ouvrir les portes ; les agents de Victor-Emmanuel l'Excommunié, les brisèrent. Le couvent des Camaldules de saint Antoine et des carmélites de sainte Thérèse furent violés de cette façon. Quand les pinces et la hache eurent joué leur rôle, un secrétaire du Cardinal Vicaire lut la protestation suivante : « Maintenant que le sacrilège attentat est consommé, maintenant qu'à coup de hache et de marteau, on a renversé les portes du refuge sacré des vierges du Seigneur, foulant ainsi aux pieds les droits sacrés de la propriété et de la conscience, je proteste au nom de la religion outragée, au nom de l'humanité, au nom de ces pauvres femmes sans défense. » Les moines dépouillés de leurs biens, devaient recevoir une rente de cinquante francs, s'ils étaient laïques. Les objets précieux, les livres furent déclarés propriété de l'État. Dans un coin du couvent, on laissa quelques cellules à la disposition du recteur de l'Eglise appartenant au couvent; le recteur pouvait y habiter avec quelques religieux qui l'aidaient dans son service, mais avec la réserve qu'ils ne porteraient pas l'habit de leur ordre. Parmi ces innombrables attributions de souverain libéral, Victor-Emmanuel, avait ou du moins croyait avoir le droit de régler le costume des moines. Les Jésuites seuls étaient absolument exclus et bannis : il fut même défendu aux recteurs du Gesu et de Saint-Ignace de permettre aux pères de la compagnie de prêcher ou de confesser dans ces sanctuaires créés par eux, où reposent les corps de leur fondateur et de leurs saints et qui furent pendant des siècles, le siège de leur apostolat. Dans la crainte de disputes avec les gouvernements étrangers, les généraux d'ordres répandus en dehors de l'Italie, furent exceptés de la loi d'expulsion. Par suite de ces ordonnances, les noviciats se vidèrent et comme la loi militaire obligeait les clercs au métier des armes, c'était, pour les ordres religieux, la mort à bref délai. Mais, par une sorte d'ironie de la Providence, la France allait expulser aussi ses religieux et c'est

en Italie, sous le couvert de la loi libérale, que plusieurs iront transporter leurs noviciats. Les noviciats de France fleuriront en Italie; les noviciats d'Italie pourront venir en France. Les moines sont éternels.

Ces rigueurs montrent à quel degré est descendue l'imbécillité des gouvernements. Les ordres religieux représentent la mortification, le désintéressement, le zèle apostolique. Le monde les hait à cause de Jésus-Christ; et, pour innocenter sa haine, se plaît à leur imputer des torts chimériques. Mais quel mal ont donc fait, au monde, les conseils de l'Évangile? A l'exception des missionnaires, apôtres de la foi chrétienne chez les barbares et chez les sauvages, qui en est mort? On a bâti des églises et des couvents : n'y eut-il que cela, l'industrie y a plus gagné qu'à la construction, encore attendue, des phalanstères. Des hommes et des femmes se sont voués à la vie religieuse : qui les a contraints ? Quel tort fait le jésuite à ses concitoyens? Quel tort fait la sœur de charité à ses malades? Quel tort fait la religieuse du Bon-Pasteur à la prostituée devenue, par ses soins, repentante et pure ? Quel tort fait le frère des écoles aux enfants de sa classe? Quel tort vous font le chartreux, le trappiste, le dominicain et tous les autres? Leur vie ne vous convient pas; croyez-vous que la vôtre leur convienne, et si vous les proscrivez pour cette divergence d'humeur, que diriez-vous s'ils vous proscrivaient à votre tour? Le tort est nul et plus que compensé; le bien est immense et de tout ce bien, le peuple a principalement recueilli le fruit. Les pauvres ont été instruits, assistés, consolés. Les proscripteurs, qui ont-ils consolé, qui ont-ils assisté, qui ont-ils nourri? En attendant qu'ils aient banni de ce monde la maladie, la pauvreté et la souffrance, il y a des infirmes, des affamés, des abandonnés : faut-ils qu'il meurent? Quand ils auront ramené l'âge d'or, nous verrons si les religieux sont encore nécessaires; jusque là que ces brutes respectent les couvents! Eux qui ont tant d'attention pour les grandes fortunes, pourquoi jalouser la pauvreté des monastères? Et puisqu'ils trouvent bon d'autoriser les maisons de débauches, par

quelle contradiction infâme voudraient-ils supprimer le toit des vierges de Jésus-Christ.

19. Cette guerre aux couvents, depuis Luther, est le trait commun des persécuteurs ; c'est un attentat à la liberté individuelle, à la liberté des vocations, à la liberté des professions, à la liberté de la conscience et du culte, à toutes les libertés constitutionnelles du libéralisme. Par là, le libéralisme se met en contradiction avec lui-même et ne montre que mieux le fond de son cœur. Ce n'est point la liberté qu'il établit, c'est l'oppression des âmes et il l'agrée parce que, au fond, le libéralisme c'est une forme politique du satanisme, la guerre infernale à Jésus-Christ et à ses plus fervents prosélytes. De la part d'un chrétien, cette proscription des religieux et des vierges, ce serait la marque de l'apostasie, si ce n'était l'obstination dans l'anathème. C'est monstrueux, et pourtant il y a pire. Les libéraux se disent partisans des lumières, amis des sciences, propagateurs des bonnes méthodes et poursuivants de tous les progrès. Dès lors les libéraux doivent favoriser les collèges, soutenir les Universités et encourager le haut enseignement. Or, il existait à Rome, depuis trois siècles, une université de la plus magnifique illustration ; elle avait compté des génies dans ses chaires ; elle avait répandu ses doctrines jusqu'aux extrémités du monde. En arrivant à Rome, par un trait d'ignominie qui eut révolté les barbares et que réprouverait Platon, les Piémontais mirent la main sur cet établissement. Cette main-mise est un grand forfait. Un grand crime

Les supérieurs des divers collèges établis à Rome, protestèrent contre cet abominable crime. Qu'on les écoute : cette parole calme fouette, en plein visage, la face impudente du persécuteur : « Le collège romain est un institut fondé par les papes avec l'argent de l'univers catholique, dans le but de servir d'école centrale pour les jeunes gens des diverses nations chrétiennes ; et les collèges particuliers, dirigés par les soussignés, y envoient leurs jeunes gens, non seulement parce qu'ils y trouvent un enseignement excellent, mais encore parce que

ces collèges ont été fondés à cette fin de recevoir l'instruction dans cette école centrale, fondée par les souverains pontifes, pour la chrétienté tout entière. — A ce motif de droit s'en joint un autre, non moins important, de fait. Car, le collège romain, depuis trois siècles qu'il existe, a toujours été illustré par des maîtres éminents, à commencer par Bellarmin, Tolet, Suarez, Lugo, Kircher, Boscowich et plusieurs autres anciens jusqu'aux Pères Perrone, Secchi et autres qui l'illustrent en ce moment. De sorte que ce collège a répondu pleinement au but de sa fondation. » Pour ces causes, le Collège romain, par raison de droit international, appartenait à l'univers catholique, et par le fait, répondait au but des fondateurs. Cette lettre fut adressée au lieutenant général, La Marmora; elle portait la signature des recteurs Seinhuber, du collège germanique; O'Callaghan, du collège anglais; Grant, du collège écossais; Roëlants, du collège belge; Brichet, du collège français; Santinelli, du collège américain; et Séménenko, du collège polonais.

Cette lettre étant restée sans effet, une autre fut adressée au commissaire royal, Thomas Lanza. On y rappelait l'argument de la précédente pour le confirmer et on ajoutait : « 1° La ville et le municipe de Rome n'ont jamais contribué pour aucune part à l'entretien du collège Romain; 2° Les papes lui ont accordé des subsides, mais subsides non puisés au trésor public; ces subventions étaient prises, au contraire, sur les fonds ecclésiastiques; 3° Les subventions venues de l'étranger, étaient données en vue de la destination internationale du Collège et elles ont complété la fondation et la dotation. Aujourd'hui les nations étrangères ne peuvent renoncer aux droits que leur confère le concours pécuniaire qu'elles ont formé et que confirment les subsides accordés par les Papes, comme chefs de l'Église universelle, au collège romain. Les autres collèges, dont les recteurs souscrivent cette lettre, ne sont que des pensions ecclésiastiques, des communautés de formation cléricale, non des collèges supérieurs d'instruction, comme il en faut à tous les prêtres. Cette lettre n'eut pas plus d'effet que

la précédente. Le Pape, abandonné des puissances, dut continuer d'en appeler à la justice de Dieu et se couvrir de son droit : il défendit, aux personnes consciencieuses, l'acquisition des biens ecclésiastiques et renouvela les sentences portées par le droit contre tous les auteurs et fauteurs des brigandages subalpins. Des sentences d'excommunication, c'est tout ce par quoi Victor-Emmanuel se montra successeur des Henri, des Barberousse et des Frédéric d'Allemagne : ce n'est pas synonyme du prince chrétien.

Le roi à Rome

20. Pendant que le libéralisme et la franc-maçonnerie envahissaient Rome, crochetaient le Quirinal, enlevaient les maisons religieuses et le collège Romain, le roi aux grandes moustaches continuait de chasser l isar et la bachelette ; il ne venait pas à Rome. Une femme pieuse l'avait menacé du courroux de Dieu et lui avait prophétisé que ce Dieu, visible dans la mort de tous les persécuteurs, le frapperait à Rome pour faire éclater, encore une fois sa justice ; Victor-Emmanuel devenu légalement S. P. Q. R., ce que d'ailleurs il avait toujours été, redoutait cependant la vérification de ce pronostic. De temps à autre, on annonçait sa venue ; pour une raison ou pour une autre, le roi se dérobait ; il voyait, à sa façon, le glaive qui avait fait reculer Attila et craignait qu'il ne prît, pour lui, une autre forme. A défaut du roi, on envoya ses chevaux et les ministres, pour découvrir leur aptitude à toutes les ignominies, logèrent ces bêtes dans l'église de S. André au Quirinal, convertie par eux, en écurie : là où, pendant trois siècles, les prêtres avaient offert la sainte victime, là, dans cette église profanée, les palefreniers, ministres du roi, produisaient du fumier, trophée reconnaissable du nouveau régime. A la suite des chevaux, on fit venir le prince Humbert et son épouse Marguerite ; la secte triomphante les consigna au Quirinal et exigea leur présence à la loge pontificale, pour marquer, par ce trait d'audace obséquieuse, qu'ils seraient vendus à la révolution italienne : ils y parurent tous les deux, avec leur fils qui commença là son apprentissage pour le sacrilège, et ce fut le prélude lointain de leur futur châtiment. Le gouverneur ne

laissa pas ignorer d'ailleurs qu'il appliquerait à Rome toutes les lois spoliatrices du libéralisme piémontais et de la franc-maçonnerie radicale, suppression de tous les biens ecclésiastiques, main mise sur tous les revenus des établissements conservés, l'Église mise à sac : à moins de proclamer la Commune, on ne pouvait donner plus de gages à la révolution. Enfin le 5 juillet 1871, près d'un an après l'envahissement, grande nouvelle, voici le roi! De grandes précautions avaient été prises pour calmer les appréhensions du prince. Dans cette ville qui, soi-disant l'avait appelé d'un vœu unanime, Victor ne pouvait paraître que bardé de fer et entouré d'une triple haie de soldats, démenti solennel aux allégations de ses ministres. Ce roi déclassé avait donné pourtant à la révolution tous les gages; il avait dépouillé tous les membres de sa famille, abattu le trône du Pape, élevé ou plutôt consacré par Charlemagne; et il voyait partout des assassins. L'avant-veille de son arrivée, la *Frusta* avait publié en caricature, le saut du Niagara ; Lanza traversait la corde avec une seringue pour balancier et Sella menait dans une brouette une charge de diplomates pantins. Les rois considéraient attentivement ce passage et à l'arrivée se tenait un coq armé d'une souricière. Le soir, à la junte municipale, le roi traduisit cette caricature : « Je suis venu à Rome, dit-il, avec le consentement de toutes les nations, *y compris la France*. J'ai rendu, en venant à Rome, un service à l'humanité, puisque sans cela, de grands désordres seraient arrivés. » Le roi se trompait du tout au tout ; sa présence à Rome était le plus grand des désordres et le branle-bas de toutes les commotions sociales et politiques. Depuis lors, non seulement l'Italie, mais tous les États sont placés sur un volcan ; le foyer est à Rome, le cratère est partout.

Pour nous, ce que nous admirons ici, c'est la rare imprudence de ce roi. Le voilà à Rome, mais à quel prix ! Ses ministres lui ont dit : « Pour réaliser les rêves d'unité italienne, il faut renier toutes les traditions religieuses et politiques de votre dynastie ; il faut épouser toutes les passions du jansénisme, du gallica-

nisme et de la révolution; il faut monter à l'assaut de l'Église et de la Chaire Apostolique. Ce que n'ont pu Néron avec sa cruauté bestiale, Dioclétien avec sa férocité ingénieuse, Constance et Copronyme avec leurs lacets, Barberousse, Frédéric II, Philippe le Bel, Louis XIV et Napoléon avec leur puissance, vous, Victor-Emmanuel, par nous, vous pouvez l'accomplir : » Et le roi a mis sa signature au bas des attentats, médités dans les arrière-loges, votés dans le parlement, préconisés par les Cavour et les Siccardi. Ses ministres lui ont dit : « Pour commencer l'unité italienne, il faut vendre le berceau de votre famille à un complice; il faut quitter Turin, dont chaque pierre rappelle une des gloires de la maison de Savoie; il faut étouffer dans le sang l'amour séculaire de Turin pour la dynastie » ; et Victor-Emmanuel a quitté la ville natale et a rempli d'un flot de sang la cité initiatrice du mouvement unitaire. Les ministres lui ont dit : « Pour compléter l'unité italienne, il faut rompre avec toutes les règles de la sagesse, répudier les lenteurs et aller à Rome. » Dans un moment d'ivresse, le roi avait dit : « Nous irons jusqu'au fond : » et ce mot terrible, échappé à la sottise de l'orgueil, il ne croyait pas le voir sitôt s'accomplir. Son ange gardien lui montrait l'image du Pape, vieillard auguste, plus roi que tous les rois, environné de la vénération universelle; il lui montrait les foudres du Vatican accumulées sur sa tête, il lui montrait Rome, fatale à tous ces envahisseurs. L'ange de la Savoie lui montrait les tombes de ses aïeux les plus dévots; il lui remettait en mémoire les infortunes des uns, le repentir des autres; il lui répétait les paroles de sa pieuse mère; il lui faisait ressouvenir de toutes les femmes honnêtes et glorieuses de la Savoie. Rien ne put éveiller dans l'âme du prince, un sentiment chrétien et vraiment royal. Parfois, il regimbait par instinct contre les inspirations honteuses de ses cornacs; mais, nous dit la *Libertà*, et elle le connaissait, « il SACRIFIA TOUT, *même ce que les hommes ne sacrifient jamais*, c'est-à-dire, le sentiment personnel et les *inspirations* de la conscience. » C'est que Victor-Emmanuel n'était pas un homme, mais un esclave, l'es-

clave des faiblesses humaines, l'esclave des péchés du libéralisme et des attentats impies des sociétés secrètes. Le voilà à Rome... et il succède à tous les princes que Rome a vomis.

Autour de lui, les poètes de la révolution, chantent :

Andremo al Vaticano
Prenderemo preti et frati
Cogli boia degli soldati
Lo vogliamo fucilar...
Anreamo al Vaticano
Prenderemo Paparazzo
Sentirete uno grosso botto
Per la finestra lo vogliamo buttar.

J'en passe de plus mauvaises. Ces poésies ne relèvent que du bagne.

Rome sous le roi

21. Que devenait Rome livrée aux successeurs des Visigoths, des Vandales et des Lombards? L'impiété, le blasphème et le libertinage entrèrent à Rome avec le bombardeur de la Porta Pia ; la ville sainte devint le cloaque des immondices de toutes les nations ; ce fut Jérusalem livrée aux impuretés de Babylone et aux chants lascifs de Ninive. Le premier effet de l'invasion ce fut le débordement du Tibre ; le fleuve déborda avec plus de fureur qu'en 1846 et en 1805. « C'est l'excommunication qui passe », dit une femme du peuple. Le roi avait fait afficher qu'il donnait aux sinistrés 20, 000 francs, à peine l'offrande d'une marchande de nouveautés de Paris; le Pape, qui était plus qu'un roi, donna 100,000 francs et ouvrit, aux curés, un crédit sans bornes. Le roi comprit le coup de fouet de la charité ; de 20,000 il passa à 200,000; le pape lui avait fait ajouter 180,000 francs, et ne fut sans doute pas le dernier à s'en applaudir. Quand les eaux furent retirées vint le flot des fonctionnaires, des courtisans, des parasites, qui s'attachent, à l'instar des moustiques, aux flancs des pouvoirs modernes, comme pour prouver que les scandales des cours sont de tous les temps. Cette affluence produisit la cherté des vivres et la cherté des loyers. « On était mieux, dit un Romain, quand on était pire.» La fureur

des spéculations se prit bientôt à la bâtisse. En vue d'un surcroît de population, on bâtit des quartiers neufs ; pour masquer la transformation de la ville royale, on s'appliqua à détruire la ville pontificale. Le gouvernement et la municipalité s'y mirent à frais communs, prodiguant l'or qu'on n'avait pas et s'appliquant à créer une situation financière qui ne peut se résoudre que par des catastrophes. L'essor des mauvaises mœurs et des crimes suivit la progression de la dépense. Il y eut abondance de cas de folie. Les manifestations extérieures du culte furent interdites. Le carnaval, que le nouveau régime eut voulu favoriser, en l'absence de joie, ne sut pas se contenir; il devint une orgie impie, sale et bête. Les Juifs se montrèrent ingrats envers le régime déchu; ils se montrèrent favorables au régime nouveau qui leur offrait si belle occasion de piller. L'antiquaire Rosa, sous couleur de recherches inutiles, mit à sac le Colysée et ajouta, aux ruines matérielles, des ruines morales. Quand Mazzini mourut, on lui fit, à Rome, un sacrilège apothéose. Un assassin de Charles-Albert devint ministre. En sa qualité de chef, le gouvernement devait suivre la vile multitude. Nombre d'églises restèrent veuves d'évêques. On parla d'une loi contre les abus du clergé : c'était un projet pour mettre la main sur la bouche des prêtres, après l'avoir employée à vider les poches. Le mariage civil fit entrée à Rome. Les marbres d'Oudinot et de Lamoricière furent enlevés du Capitole. Le gouvernement fit un plus riche coup en vendant les biens de la Propagande ; il préleva six millions de droit et garda les douze autres millions en placement d'état. Du reste, l'Etat ne réussit même pas à se mettre en équilibre sur ses coffres ; plus il vendait de biens ecclésiastiques, plus les caisses étaient vides. Le cours forcé du papier vint suppléer à l'absence de monnaie. Le roi, pris de dégoût, voulait abdiquer ; son fils, libre penseur, esprit sombre, s'y opposa, remontrant que ce serait trahir l'unité et livrer prématurément l'Italie à son mauvais sort. Ce jeune prince, assuré de ne pas régner trop tôt, se prit à parler d'enfumer le vieux renard du Vatican : il parlait presque aussi mal que les

poètes de son père. « Nous sommes ici, dit-il, et nous y resterons, *malgré l'Europe.* » L'avenir est le secret de Dieu ; Dieu se plaît à confondre la sagesse des sages ; quant à la folie des insensés, il lui suffit de la livrer elle-même, Ce qu'il châtie plus volontiers, c'est l'orgueil, qui s'élève contre sa puissance ; le jour où Nabuchodonosor se crut Dieu, il lui poussait du poil, et, pour avoir trop admiré sa capitale, il alla vivre parmi les bêtes.

La captivité du pape

22. Pie IX, prisonnier au Vatican, restait avec la sollicitude de toutes les églises ; encore qu'il fut gêné par l'usurpateur, et successivement privé de tous ses organes, il ne manqua point au devoir de pontife. On lui conseillait de fuir ; c'eût été faire le jeu des Italiens, peut-être aussi précipiter leur ruine. Imitateur de Pie VII qui avait tenu tête à Napoléon, Pie IX se souvint du *Quo vadis* et n'abandonna point son siège de Rome. Sa vie quotidienne, toujours fidèle à toutes les exigences de la piété, se conforma de plus en plus aux conditions d'une sévère clôture. Dans les dernières années, le Pape ne se déplaça que deux fois, une pour visiter les ateliers de mosaïque, l'autre pour aller prier à la tombe du prince des Apôtres. Le personnel de service se composait d'environ 300 personnes. Diverses ambassades furent supprimées ; d'autres furent maintenues ; le Vatican pouvait se passer d'ambassadeurs plus facilement que les nations. Plusieurs princes vinrent visiter le Pape dans sa prison ; il les reçut en roi. Pour les catholiques, la prison du Pape devint un sanctuaire vers lequel se tournèrent tous les cœurs. En Italie et en France, se formèrent des associations pour la défense des intérêts de l'Eglise. Des Congrès se célébrèrent à Venise, à Bologne ; en France, ils se multiplièrent. Leur premier acte était toujours une adresse au Pape qui s'empressait de bénir leurs efforts et d'électriser leur courage. Pendant la captivité, les offrandes faites à Pie IX, augmentèrent providentiellement en proportion de l'augmentation des charges ; à la mort de son mari, la duchesse de Galiera se signala par l'envoi d'un million. Les agents du fisc italien eussent voulu prélever,

sur ces offrandes, une part pour le trésor ; Pie IX donnait tout ce qu'il recevait, souvent plus ; mais il sut, plus d'une fois, se rire des prélibations du fisc. Un pape est un homme difficile à garder dans une prison ; au moindre mouvement, il ébranle le monde ; à la moindre parole, il le soulève ; et si sa parole porte à l'action, elle paraît aussitôt une conspiration contre le geôlier. Or, Pie IX donnait surtout sa parole, et rarement pape sut parler avec une si pieuse et si heureuse audace : il disait tout et le disait bien. Par un trait de bravoure, prisonnier, il célébra le centenaire de S. Grégoire VII et l'anniversaire de la victoire de Légnano, remportée sur Barberousse, par la ligne lombarde ; pour les hôtes du Quirinal, c'était une allusion transparente. Les anniversaires de Pie IX se succédaient presque chaque année et se célébraient pieusement ; la prison Vaticane s'illustrait comme la prison Mamertine. La grande figure rayonnait du plus vif éclat, elle recevait, de ses infortunes, ce surcroît que le malheur ajoute à la vertu.

23. Pie IX ne suivit, jusqu'à la fin, contre l'envahisseur, pas d'autre politique, que celle de la protestation et de la revendication de ses droits. Grand rôle, glorieux pour le Pape, mais inutile en présence d'une Europe divisée et trop timide quand il s'agit de servir la justice. Ainsi, voilà l'unité provisoirement conquise, voilà Rome capitale du royaume d'Italie. L'Église a tout perdu, un pape est prisonnier, ses évêques sont plus ou moins persécutés partout. Le roi d'Italie, au contraire, malgré sa vulgarité lamentable, est bien vu des gens de peu qui tiennent la France, plus que bien avec la Prusse, pas trop mal vu des autres puissances. A ne consulter que les apparences, la révolution libérale et franc-maçonne a provisoirement vaincu Dieu et effacé de l'histoire, l'œuvre sociale de Jésus-Christ. L'hérésie, le schisme, l'impiété l'emportent de haute lutte. C'est un scandale. Lorsqu'on assiste à ces insolents triomphes, la douleur, est telle qu'on désespère d'en voir le châtiment ; on a besoin de consulter l'histoire et les lois de la justice providentielle, pour être certain qu'en définitive cette justice l'emportera. De nos jours, Le triomphe de la force

l'expérience d'une vie humaine suffit pour se rassurer ; c'est maintenant qu'on peut dire, à l'encontre des anciens, que la justice divine ne va plus d'un pied boiteux. L'usurpation sacrilège de Rome en 1809, par Napoléon, était punie moins de cinq ans après. L'hypocrite et sacrilège conspiration du petit neveu du grand oncle, moins de dix ans après Castelfidardo, aboutit au désastre de Sedan. Voilà dix-sept ans que Victor-Emmanuel a pris Rome, vingt-sept qu'il a commencé l'arrachage des feuilles de l'artichaut italien : quel retour a éprouvé sa fortune ?

Le soi-disant royaume d'Italie ne s'est formé qu'en profitant des circonstances fortuites, des défaites de l'Autriche, du concours de la Prusse, et, en dernier lieu, de la chûte de l'homme qui a reçu, à Sedan, sa récompense. Depuis, l'équilibre européen ne s'est pas rassis sur ses bases ; la guerre est l'état permanent de l'Europe, et, quand ce n'est pas la guerre, c'est pire : c'est cet état d'inquiétude et de marasme où il n'y a nul ordre, mais seulement l'ombre de la mort. Dans la grande guerre qui doit ramener la paix en Occident, si la Prusse l'emporte, l'indépendance de l'Italie sera aussi menacée de celle de l'Europe, et que l'empire allemand tienne ou non à ménager les catholiques, il est certain qu'il voudra, comme toujours, avoir en Italie, la prépondérance, et ce sera la dislocation du royaume italien. Si la France est vaincue, qu'est-ce que l'Italie peut attendre de l'Autriche qui lui doit ses récentes humiliations, de la France qu'elle a lâchement abandonnée, de l'Angleterre qui commence à revenir franchement à la politique conservatrice. Pour que le royaume d'Italie eut quelque chance d'avenir, il faudrait que le catholicisme fut complètement écrasé, et alors ce ne serait plus un royaume qui existerait en Italie, ce serait l'anarchie révolutionnaire ; ce pays serait vite la proie de la dissolution et l'amorce des conquérants. Mais qui croira à la chute du catholicisme ? La force morale qu'il faudra vaincre, se dresse donc toujours devant la révolution italienne ; elle reste entière, elle grandit dans l'épreuve, c'est elle qui sera victorieuse. Déjà, à l'intérieur, et les ministres italiens le confessent, la cause ita-

lienne a énormément perdu en s'emparant de Rome. Nous demandons s'il est possible de prédire une longue existence à un Etat, dont s'éloignent chaque jour les honnêtes gens ; à un Etat formé par une suite d'actes de violence et de violation des traités ; à un Etat qui prétend s'établir sur les débris de la Chaire du prince des Apôtres, et cela au mépris des droits de deux cent millions de catholiques, au mépris de l'intérêt de toutes les puissances ?

§ II LA FRANCE PENDANT LA CAPTIVITÉ DU PAPE.

24. Que devenait la France pendant la captivité du Pape? Au sortir de la guerre avec la Prusse, elle devint la proie de la Commune. A la paix, il avait été procédé aux élections générales ; de ces élections était sortie une assemblée conservatrice et monarchique ; cette assemblée avait confié le pouvoir exécutif à Thiers et établi, à Bordeaux, le siège provisoire du gouvernement. Paris, encore à demi bloqué par les Prussiens, était en proie aux factieux et aux socialistes. Pendant le siège ils avaient failli, à deux reprises, renverser le gouvernement de la défense nationale ; le 18 mars, les communards exécutèrent, avec succès, ce coup de main. Sous le nom de Commune, ils établirent un gouvernement composé de vauriens, de forcenés et d'agitateurs. Au XI[e] siècle, la Commune avait été le cri de ralliement de la bourgeoisie naissante ; son affranchissement avait, par la restauration des anciens municipes, donné ses premiers gages à la liberté. Au XIX[e] siècle, ce qui s'appelle Commune vise, sans doute, à tirer les municipes de leur minorité ; mais on n'a jamais bien défini ce qu'elle voulait ; et ce qu'il y a de plus clair, c'est qu'elle était surtout l'œuvre de l'association internationale des travailleurs. Cette association, fondée sous l'Empire, enveloppait alors le monde sous ses filets ; son programme, exposé dans les meetings, dans des journaux et dans des procès mémorables, avait pour but de mettre en haut ce qui est en bas, et en bas ce qui est en haut. L'ouvrier, La Commune

civilement affranchi, entendait, par le suffrage universel, devenir le maître, subalterniser le patron ou le détruire, supprimer la rente en affectant les capitaux, sans prélibation usuraire, à l'entretien de l'ouvrier. Dans Paris démoralisé, l'application du programme n'engendra que des agitations stériles, des vols, des brigandages, une sorte de mise à sac de la capitale. Deux traits distinguaient ces prétendus ouvriers, décorés de fanfreluches rouges : ils étaient encore plus impies que les bourgeois, et ils représentaient, du peuple, seulement les appétits et les passions. Thiers, aussi impie et aussi révolutionnaire que ces masses dont il avait été en grande partie le procréateur, voulut leur reprendre Paris ; confia, à Mac-Mahon, l'armée qui se reformait à Versailles et dut faire le siège de cette ville dont il avait, en 1840, créé les fortifications. Pendant que les communards se livraient à la bombance avec les futures pétroleuses, l'armée de Versailles entra dans Paris vers la mi-Mai. La ville avait été, durant le siège, embarrassée de barricades qu'il fallut arracher à la sédition. Quand les communards se virent abattus, ils voulurent se venger avec fureur et finir dans un grand drame. Les prisons avaient été vidées de détenus et remplis d'honnêtes gens. Les Dominicains d'Arcueil furent fusillés à la barrière d'Italie ; l'Archevêque de Paris, le président Bonjean et quatre prêtres furent fusillés à la Roquette ; vingt ou trente prêtres, religieux et laïques furent massacrés à la rue Haxo. Puis, pour couronner dignement ces scélératesses, Paris inondé de pétrole fut livré aux flammes. Les Tuileries, le Louvre, le Palais-Royal, le Palais de justice, la Cour des Comptes et plusieurs autres monuments disparurent dans d'effroyables incendies. La Sainte-Chapelle et Notre-Dame, qui devaient être enveloppés dans cette immense destruction, n'échappèrent que par miracle. Paris vit, par un éclatant exemple, où aboutissaient ses doctrines et où le menait son défaut de vertu. Le mouvement révolutionnaire conduit au nihilisme et entend le réaliser par l'assemblage de tous les crimes. Telle est la leçon, des évènements, leçon, du reste, fort peu comprise et qui pourra avoir une répétition. C'est une

vieille tradition populaire que Paris doit finir dans le feu allumé par ses propres enfants.

25. Cette guerre civile continuant la guerre étrangère avait fait apprécier aux meilleurs esprits, la cause des malheurs de la France. La France avait été effroyablement châtiée pour avoir manqué à sa vocation ; il fallait la ramener à cette vocation de fille aînée de l'Église, donner à son chef le titre de sergent de Jésus-Christ et prévenir ainsi le retour de ses malheurs. Un immense pétitionnement eut lieu, sous la direction des évêques, pour attirer, sur le sort du Pape, la considération du gouvernement. Ces pétitions furent, à la Chambre, l'objet de plusieurs rapports favorables. Il n'eut fallu qu'un peu d'intelligence et de bonne volonté pour obliger efficacement Pie IX sans compromettre le pays. Thiers, encore chef du pouvoir exécutif, n'avait aucune bonne volonté et manquait de l'intelligence nécessaire à une telle situation. Homme d'esprit, homme de critique et d'opposition, excellent pour le discours, il n'était plus, pour l'action, qu'un esprit timide. D'ailleurs, dans les malheurs de la France, il n'avait vu qu'une occasion de se remettre en crédit et de gérer, comme président, les affaires de la république. Par préoccupation d'égoïsme, il voulait donc enterrer les pétitions des évêques et abandonner le pape aux griffes du Piémont. Lui qui, sous l'empire, avait énergiquement combattu l'unité de l'Italie, chef de pouvoir, venait continuer contre le Saint-Siège, la politique de l'Empire. Pour exécuter ce mauvais coup, il s'adressa à l'homme qui devait le moins s'y prêter, à l'évêque d'Orléans; partie fut liée entre l'évêque et le vieux voltairien pour couler habilement les pétitions à l'Assemblée nationale Thiers parla le premier et joua la comédie en parfait charlatan ; l'évêque vint ensuite, s'appliqua à plaire à tout le monde et finit par conclure en faveur de la proposition du président. Pour ne pas gâter l'affaire, on interdit la parole à de braves catholiques, convaincus que la politique est affaire de foi et que la haute assemblée devait se prononcer en faveur de la Chaire Apostolique. Alors l'homme de la révolution, Gambetta, se rallia à la

Pétitions pour le pape

motion de l'évêque; grande rumeur sur tous les bancs. L'intrigue était percée à jour, pour la sauver, il fallait un raccommodage. Dupanloup remonta à la tribune et par des affirmations contraires, accentua davantage ses principes sans modifier sa conclusion. Gambetta tout en acceptant la conclusion, rejeta les principes. Ainsi la cause du Pape fut trahie à l'assemblée.

L'année suivante, d'autres pétitions appelèrent l'attention de l'assemblée sur la captivité du pape. Thiers et Dupanloup jouèrent, encore une fois, leur comédie parlementaire. Les pétitions cette fois furent enterrées sans retour; l'enterrement fut conduit, à la grande joie des républicains et des impies, par l'évêque d'Orléans. Ce prélat qui avait naguère défendu le pouvoir temporel avec tant de raison, d'éloquence et de courage, faisait maintenant litière de ses brochures. Et si, pour l'excuser, on dit qu'il dut céder aux considérations politiques, il restera qu'il a été l'imitateur servile de Napoléon et que sa conduite excuse l'empereur autant qu'elle condamne ses brochures.

L'Orénoque

26, On s'aperçut bientôt que Thiers, enhardi par la confiance aveugle de l'assemblée, glissait de plus en plus à gauche; le 24 mai 1873, un vote le jeta par terre. Derrière la coulisse, Dupanloup, Broglie et plusieurs autres compères avaient préparé le successeur, qui fut Mac-Mahon, honnête et brave soldat, mais le dernier homme qu'on eût du appeler au gouvernement. Avec ce paravent politique, la coterie catholique libérale entendait pousser ses affaires; mais autant elle excelle à se faire valoir, autant elle-même entend peu à gouverner : c'est le parti de l'illogisme et de l'impuissance, de beaux parleurs, d'excellents avocats et de parfaits fossoyeurs. En France, ils avaient essuyé souvent les critiques de l'*Univers;* ces gentilshommes, s'en vengèrent en suspendant l'*Univers*, soi-disant sur la réquisition de Bismarck. A Rome, ils avaient été, pendant le concile, cruellement mortifiés dans leur amour propre. Broglie, ambassadeur manqué au concile, Dupanloup, chef d'opposition vaincu au concile, n'avaient certes pas le pape sous leur protection, mais ils eussent pu lui témoigner au moins quelque bon vouloir.

Depuis 1870, se trouvait, dans le port de Civita-Vecchia, un navire français, l'*Orénoque;* il restait là en observation; le cas échéant, il se fut mis aux ordres du Pape, pour se soustraire à ses geôliers, s'il avait voulu quitter Rome. Ce pavillon flottait sur les eaux, c'était tout ce qui restait du pacte de Charlemagne, empereur de France, dévot défenseur de l'Église Romaine; c'était encore trop pour les Piémontais. Toute marque d'intérêt, donnée par l'Europe au souverain Pontife, était un acte d'improbation de l'envahisseur. Pendant la première année d'occupation, tout irrité qu'il fut de la présence de l'*Orénoque*, n'étant pas assuré des tolérances de la diplomatie, le gouvernement subalpin garda le silence. A la fin de 1871, il demanda le départ de l'*Orénoque*, Thiers s'y refusa. En 1874, sous Mac-Mahon et Broglie, Dupanloup étant l'oracle du pouvoir, il n'en fut plus ainsi. L'*Orénoque* salua Victor-Emmanuel et disparut le 13 octobre. « Le départ de l'*Orénoque*, disait à ce propos le *Moniteur*, n'implique aucun changement dans les sentiments de dévouement et de sollicitude de la France envers Sa Sainteté. » L'*Osservatore Romano*, journal de Pie IX, lui répondit : « Nous assistons avec une vive douleur au départ du dernier symbole de sympathie et d'attachement que le gouvernement français conservait encore près du Saint-Siège, car il est à prévoir que cette *suprême défection* coûtera de nouvelles larmes à cette généreuse et malheureuse nation. Cependant que l'*Orénoque* lui porte nos salutations cordiales, avec l'assurance que nous ne lui enlevons rien de l'estime et de l'affection que nous lui avons toujours données. C'est sans doute un décret de la Providence divine que le souverain Pontife et l'Église, pour que leur triomphe soit plus splendide et solennel, doivent être abandonnés de tous et complètement livrés à leurs ennemis. » Le *Moniteur* ne souffla mot; pour marquer l'hypocrisie de la désertion, il nota l'envoi du *Kléber*, essai de satisfaction donnée au remords. Le *Kléber* parada quelque temps dans les eaux d'Ajaccio et de Bastia ; puis disparut dans la brume. Pour couvrir cette trahison, les libéraux déclarèrent que l'*Orénoque*

s'était retiré à la demande du Pape; le Pape leur infligea poliment un démenti; c'était encore trop pour des hommes qui, au pouvoir et dans la presse, ne méritent aucune créance.

L'échec de la royauté

27. Dans sa détresse, une planche de salut restait à la France; le rétablissement de la royauté. Pendant la captivité du Pape, si la royauté chrétienne avait été rétablie, c'eut été le salut de la France et l'affranchissement de l'Église. Les formes politiques n'ont point, par elles-mêmes, une grande vertu; mais les principes en ont beaucoup. La constitution du pouvoir suprême exige une option entre la monarchie ou la république. L'idéal de la république, c'est que le pouvoir ne s'exerce que par délégation; que la délégation soit incessante; et que le délégué, pour renouveler ses idées et raviver sa force, vienne sans cesse se retremper aux sources vives de l'élection. A ce prix, si le pouvoir existe réellement, il est toujours faible et incertain. Faible, il tyrannise ou conspire; il tyrannise quand il fait effort pour obtenir l'obéissance; il conspire, quand il souffre en silence la résistance et l'outrage. S'il se mêle à cela des partis qui éparpillent les forces de la démocratie et des partages de voix, qui réduisent le pouvoir à l'impuissance, la république n'est plus que l'absence de gouvernement. Et si la dissolution des formes parlementaires s'ajoute encore à la dissolution effective des forces nationales, la république c'est le gachis, *l'incognito* de la mort. La monarchie seule constitue véritablement le pouvoir. Le problème du pouvoir public renferme trois exigences : l'ordre, la stabilité et ce que nous pourrions nommer la bonté ou la bienfaisance. Dans la monarchie, l'ordre est garanti par les ressources dont disposent les mains du roi; la stabilité est sauvegardée contre l'ambition par la durée du mandat qui assure le pouvoir, non seulement au souverain, mais à ses descendants; le pouvoir est encore dépouillé de sa malignité naturelle et devient bienfaisant, parce qu'il n'est plus exposé aux passions communes. Que pourrait désirer celui qui est élevé si haut? et quelle envie pourrait trouver place au cœur de celui qui occupe le rang suprême?

Il est superflu de discuter les avantages respectifs de la république et de la monarchie. La monarchie a, pour elle, les sympathies de tous les grands penseurs et l'expérience de toutes les grandes nations ; la république n'a, pour elle, que des sophistes et de petits peuples morts dans les convulsions. Il y a, du reste, beaucoup de république, dans la monarchie ; il y a même, tout ce qu'on a besoin d'en avoir pour la confection des lois et le vote de l'impôt. Si la succession héréditaire peut apporter le pouvoir à des mains ambitieuses ou faibles, la constitution traditionnelle de la société et les ressources de la monarchie parent à ces inconvénients, plus à craindre, au surplus, dans une république que dans une monarchie. De plus, la pratique de la religion et la présence de l'Eglise dans une société chrétienne, donnent au pouvoir une règle morale et lui assignent un but surnaturel. En acceptant l'autorité de l'Eglise et des Pontifes Romains, un chef politique sait d'où il vient, où il va, ce qu'il doit faire. Le roi sur son trône et le Pape sur le sien, et le monde marche toujours vers un meilleur avenir. Au dessus de la nation, il y a Dieu parlant par Jésus-Christ et représenté par l'Eglise. Le roi est souverain moyennant l'intervention du peuple ; mais il est au civil le représentant de Dieu, son ministre pour le bien, à ce titre porteur du glaive.

En 1873, on n'avait plus à discuter ces problèmes. Depuis 1789, la France est un vaisseau désemparé qui flotte sur l'océan des âges, avec des aventuriers pour pilotes. En 1873, on venait d'assister à la faillite de 89 ; tous ses principes étaient des illusions; toutes ses promesses, des mensonges. La république était décriée par ses crimes et son impuissance ; l'empire était tombé, victime de ses excès et de ses attentats. La France venait de confier, à ses représentants, la tâche de lui rendre la vieille monarchie. La monarchie était personnifiée dans la maison de Bourbon ; les d'Orléans, un instant scissionnaires, s'étaient ralliés ; Henri Dieudonné, comte de Chambord, était le chef unique de la maison de France. Le comte de Chambord était le plus honnête homme de son temps, surtout c'était un roi. Il n'y avait

donc qu'à le rappeler de l'exil et à le placer sur le trône. Tel était le devoir de l'Assemblée. Or, en 73, le pouvoir, sous le paravent de Mac-Mahon, appartenait aux catholiques libéraux, a Broglie, Dupanloup, Falloux et tout le parti. Au lieu de rappeler simplement le comte de Chambord au trône de ses pères, ces sectaires libéraux entendirent, au nom de leur sagesse personnelle, lui poser des conditions, c'est-à-dire lui mettre la couronne sur la tête et garder pour eux le sceptre du commandement. Le rétablissement de la royauté, qui devait être un acte héroïquement sauveur, ne fut plus qu'une intrigue, comme Dupanloup en avait tant noué pendant le concile. On voulait bien du roi, mais à condition qu'il ne fut pas roi ; on le voulait à la merci des jeux parlementaires et esclave des ministres ; on le voulait roi, mais pas avec plus de pouvoir qu'un président de république. On entendait, le mot a été dit, le *lier comme un saucisson*, et le jeter, ainsi lié, sur le fauteuil royal, à la merci de tous les chiens du libéralisme. Or, un roi de cette espèce n'eut pas été un roi chrétien, ni même un roi ; il n'eut été que l'homme du 89 révolutionnaire, un nouvel agent de la dissolution qu'il s'agissait d'enrayer. Ce n'eut pas été le rétablissement du pouvoir royal, indépendant, c'eût été la continuation du gâchis.

Au cours des négociations, les intrigants du libéralisme soi-disant orthodoxe, posèrent la question du drapeau. Le comte de Chambord voulait réserver la question, ils exigèrent qu'elle fut résolue. Un drapeau n'est par lui-même qu'un symbole ; suivant le sens qu'on y attache, pourvu que ce sens soit bon, un honnête homme peut se rallier à tous les drapeaux. Le drapeau blanc orné de fleurs de lys d'or était le drapeau domestique du comte de Chambord ; le drapeau tricolore rappelait la distinction des trois ordres et à ce titre il eut du déplaire à la démocratie ; mais il lui plaisait parce qu'il avait été associé à tous les évènements de la révolution, à toutes les conquêtes de l'empire. Il y avait des raisons de l'accepter et des raisons de le rejeter. Mais on fit sentir, au comte de Chambord, qu'il devrait

renier son drapeau et accepter le drapeau qui avait déployé ses plis sur l'échafaud de Louis XVI. Cette grossièreté mit fin à la négociation. Le comte de Chambord refusa la couronne et resta roi en exil. Les catholiques libéraux constituèrent la république à la majorité d'une voix, inventèrent le septennat et ouvrirent la porte à tous les désordres qui mettent aujourd'hui la France en péril. Les républicains, exploitant à leur exemple, les préjugés et les passions du pays, mirent en échec les libéraux ; les uns moururent ; les autres furent rejetés par les électeurs. Aujourd'hui les radicaux, héritiers logiques des libéraux, sont les maîtres du pays ; ils l'ont réduit par leurs lois et par leurs excès, aux dernières extrémités de la misère. Cependant ce pauvre peuple, opprimé, spolié, n'invoque point, pour son salut, la monarchie libérale qu'on lui offre. Le libéralisme c'est la révolution ; à quoi bon sortir de la révolution radicale pour venir à une autre forme de révolution. Ci-gît la France ; les catholiques libéraux l'ont livrée à tous les ennemis du Christ.

Les universités

28. Il n'est pas sûr qu'Henri V eût restauré instantanément et complètement la France. Une telle œuvre demande du temps ; d'ailleurs le comte de Chambord laisse voir, dans ses lettres, quelque confusion d'idées. Dans sa première jeunesse, Grégoire XVI aurait voulu le faire élever par des jésuites ; les Sulpiciens évincèrent les jésuites et mirent, à leur place, un de leurs coryphées, l'évêque Frayssinous. Or Frayssinous, esprit médiocre et quelque peu déclamateur, avait, sur la concorde du sacerdoce et de l'Empire, toutes les idées fausses du gallicanisme. Naturellement il en infecta son élève ; il en reste des marques dans sa correspondance et pour peu qu'il eût penché de ce côté, il eut trouvé dans les compromissions libérales, tous les sophismes et toutes les tyrannies du gallicanisme. On peut croire que la piété, l'expérience et les conseils de Pie IX, juge si clairvoyant et adversaire si constant des idées fausses, eussent tiré Henri V de ces confusions funestes. On peut craindre aussi que la France, gangrenée comme elle l'est d'utopies révolutionnaires, eut fait fléchir le roi dans son

sens, ou lui eut résisté dans ces justes projets de restauration. Le passé est plein de mystères ; l'avenir est le secret de Dieu.

Il ne faut pas, non plus, jeter, aux catholiques libéraux, plus de pierres qu'ils n'en méritent. Dans leur passage aux affaires, quoique gênés par une minorité turbulente, ils eurent le courage d'accomplir des œuvres de vraie liberté et de solide réparation : la restauration de l'aumônerie militaire, l'établissement des prières publiques pour le pouvoir, la concession d'un terrain pour l'église expiatoire de Montmartre et l'octroi de la liberté de l'enseignement supérieur. Ce dernier point mérite une haute considération.

L'enseignement est une œuvre qui ressort du mandat apostolique *Euntes docete;* parler ou écrire pour le service de la vérité, est une consigne d'en haut; le livre est essentiellement une œuvre d'Église. La fille ainée de l'Église, la France, a de tout temps, puisé, dans sa ferme adhérence à la Chaire du Prince des Apôtres, pour les études, un goût particulier et une excellence propre. Dès le v[e] siècle de l'ère chrétienne, un chroniqueur italien disait, par forme d'axiome : *In Gallia sapientia.* Chaque peuple a sa vocation, ses avantages et ses mérites; le peuple franc possédait, en particulier, avec sa vaillance militaire, l'avantage du beau parler. A ce don spécial, le génie français joignit, de bonne heure, avec l'honneur de bien dire, l'honneur de penser profondément et d'enseigner de même. Rien n'est plus glorieux que l'histoire de nos écoles; c'est une sorte de trainée lumineuse qui suit la voie d'un accroissement progressif, où la multiplication des étoiles produit comme une poussière d'astres. Les écoles monastiques et épiscopales, le monastère et la maison de l'Eglise sont le berceau de toutes les splendeurs et de toutes les grandeurs nationales; l'école palatine étend les principes du développement intellectuel et en fait bénéficier toute l'Europe; nos grandes universités du moyen âge sont les écoles supérieures de la chrétienté. Tous les grands génies, tous les plus illustres représentants de la philosophie et de la théologie, les deux sciences maîtresses de

l'époque, ou se forment en France, ou viennent y briller et y recevoir la consécration de la gloire. Du ve au XIIIe siècle, notre seule histoire littéraire offre un nombre si prodigieux des monuments que trente volumes in-4° n'en ont pas encore esquissé l'histoire.

La captivité d'Avignon et les scandales du grand schisme jettent la discorde dans les écoles et viennent enrayer ce mouvement de lumière. La renaissance donne la prépondérance à la littérature et met les esprits hors des voies de la profondeur ; la révolte protestante ouvre l'arène des disputes et ne laisse plus crédit qu'à l'érudition. A partir du XVIIe siècle, le doute méthodique de Descartes, l'hérésie du jansénisme et la grande aberration gallicane enraient définitivement l'essor des grands esprits, tuent les grands ouvrages, faussent les méthodes d'enseignement et prennent comme idéal de formation, le lit de Procuste. Telle fut l'impression de ce déplorable esprit d'obscurcissement qu'un contemporain de S. Vincent de Paul forme, pour l'éducation du clergé, une compagnie, où la médiocrité parut un idéal définitif. Dire tous les degrés qu'il fallut descendre pour aller, de la Somme de S. Thomas à ces petits cours de théologie, où les auteurs, contents d'eux-mêmes et encore plus satisfaits de leur esprit que de leurs vertus, prétendent offrir l'encyclopédie perfectionnée du savoir sacerdotal ! La piété parut ne plus venir de la science ; on crut faire de la théologie catholique en se coulant dans un traditionalisme étriqué et un semi-rationalisme ; on se crut surtout grand parce qu'on rapetissait. Les universités subsistaient encore ; elles n'étaient plus fréquentées que par des nains et les armures des chevaliers de la théologie ne convenaient plus à ces petits soldats. Ce fut l'ère des ténèbres, puis la décadence. A mesure que la science baissa, la société civile entra en décadence et l'Église vit diminuer les rayons de son diadème. Puis vinrent les convulsions révolutionaires où l'on crut en éteignant les foyers universaires, faire œuvre de progrès. Sur les ruines on rebâtit de petites écoles et la France, découronnée de ses an-

tiques gloires, se croyait avoir éclipsé les temps qu'elle qualifiait de bas, parce qu'elle ignorait leur splendeur.

La mise au rancart de toutes les aberrations du particularisme français, le relèvement des esprits, leur retour aux doctrines du Saint-Siège, ouvrit les grands horizons d'autrefois. C'est surtout sur les questions d'enseignement que les catholiques de France concentrèrent leur énergie. Dès 1820, Lamennais sonnait le boute-selle contre le monopole de l'Université. De 1820 à 1850, surtout à partir de 1840, ce fut une sorte de croisade. En 1850, la loi du quinze mars répondait en partie aux vœux des catholiques pour l'instruction secondaire. Sous le second empire, la campagne continua en faveur de l'enseignement supérieur ; l'empire autoritaire, libéral et quasi-républicain se refusa aux vœux des catholiques. Ce fut seulement en 1875 et seulement pour une heure que les catholiques conquirent le droit de rétablir leurs universités. L'évêque de Poitiers, Pie, avait constitué dans sa ville épiscopale, une faculté de théologie ; c'était la réforme la plus urgente et la plus importante pour la régénération du clergé ; son successeur la laissa tomber. Des instituts catholiques plus complets furent établis à Lille, à Paris, à Lyon, à Toulouse et à Angers. Les catholiques se cotisèrent, les évêques se groupèrent autour de ces centres et, grâce à ces efforts réunis, les universités sortirent de leur berceau. Par là, les catholiques, éconduits par les libéraux sur la question de la monarchie et du pouvoir temporel du Saint-Siège, eurent, au moins, la consolation de déposer, dans les esprits, les germes d'une restauration future, qui sera, plus tard, complétée encore, s'il plaît à Dieu. Différentes critiques se sont élevées contre leur œuvre salutaire ; les uns ont regretté que les universités fussent trop nombreuses ; les autres, que les chaires n'y fussent pas assez multipliées. Des hésitations, des mouvements risqués, des fautes même peuvent entraver provisoirement une si grande entreprise ; mais l'essentiel est fait. Les universités existent, elles seront éprouvées, elles sauront compléter leur outillage et leur personnel. Le point capital c'est

que, attachées à la Chaire Apostolique par le fond des entrailles, n'acceptant aucune idée de parti, aucun préjugé d'école aucune intempérance de nation, elles s'appliquent à l'approfondissement des doctrines romaines et en fassent jaillir des rayons de lumière. Alors nous reverrons les Thomas d'Aquin, les Bonaventure, les Suarez se susciter de vaillants émules. Un temps vient où la science catholique fécondant la piété chrétienne, rendra la France à elle-même, parce qu'elle l'aura pleinement rattachée à la sainte Église.

29. En dehors du gouvernement, les catholiques ne s'occupèrent pas seulement de la résurection des universités, ils assistèrent les orphelins de la guerre et essayèrent de parer à tous les désastres de la révolution. Le Denier de saint Pierre n'éprouvait pas de défaillance dans la charité ; Pierre canonisait Joseph Labre, préparait la canonisation du B. de la Salle et donnait à la France, de nouveaux protecteurs dans le ciel. La France désemparée, trahie par les hommes, se tournait instinctivement vers Dieu et, pendant que les catholiques libéraux agissaient en fourriers des radicaux, les catholiques sans épithète reprenaient cette tradition de pèlerinages qui préludaient au x[e] siècle, aux grands mouvements des croisades. Les pèlerinages

Dieu est partout, cependant Dieu a choisi sur la terre certains lieux pour y manifester plus particulièrement, comme dit Platon, sa divinité. La sainte Vierge et les saints ont également consacré ou choisi certains lieux, pour y faire connaître le crédit dont ils jouissent près du dispensateur de toute grâce. Déjà dans l'ancienne loi, les abords du Buisson ardent étaient *terre sainte* ; le tabernacle et le temple étaient déclarés *lieux saints;* Jérusalem et Sion étaient la ville et la montagne *sainte ;* le Sinaï, Bethléem, Nazareth, le Calvaire étaient autant d'endroits réservés comme *saints*. Cette sanctification spéciale de certains lieux répond à la consécration générale des choses créées qui doivent toutes contribuer à la gloire de Dieu, c'est d'ailleurs le moyen de les y rapporter. Moralement l'homme est pèlerin sur la terre, et pour qu'il accomplisse son pèlerinage, il ne suffit pas qu'il vive

sous la loi du temps, il faut que dans l'espace, il s'assigne des buts où il atteigne par la pénitence et se prépare à sa transfiguration céleste. Historiquement, ces pèlerinages, qui se réfèrent au grand culte des souvenirs, les rapportent tous à la sanctification des âmes, à la gloire de Dieu. C'est pourquoi les chrétiens, dès les premiers siècles du christianisme, avaient visité avec soin Jérusalem, puis Rome, puis S. Jacques de Compostelle. Le mouvement de ces pèlerinages avait précipité l'Europe sur l'Asie pour affranchir le tombeau du Christ. Plus tard un sentiment moins généreux avait prévalu ; cependant chaque pays avait gardé ses grands pèlerinages : l'Espagne, après S. Jacques, Notre-Dame del Pilar ; l'Italie, N. D. des Anges ; l'Autriche, Maria-Zell; la Pologne, N. D. de Calvaria; l'Allemagne, Marien-thal la Suisse, Einsiedeln. Aucun pays n'avait compté autant de sanctuaires que la France. Qui ne connaît Notre Dame de Boulogne, de Grâce, de la Treille, de Liesse, de Lépine, de Roc-Amadour, de la Délivrande, du Laus, de la Garde, de Bon-Encontre, de Fourvières et Saint-Michel. A ces pèlerinages, de nos jours, le ciel voulut en ajouter d'autres : la Salette, Lourdes, Pontmain, le Sacré-Cœur d'Issoudun et de Paray-le-Monial. A l'époque où ils furent établis, on ne prévoyait pas encore leur destinée : les temps étaient tristes, le monde bas. Après les grandes catastrophes, les foules, gardiennes fidèles des grandes espérances, se levèrent ; elles allèrent, par centaines de mille à Paray, à Issoudun, à la Salette et à Lourdes. Chaque année, elles en reprennent sous nos yeux, le chemin béni ; elles font pénitence sur les routes ; elles bravent partout le respect humain et arborent courageusement tous les insignes de la piété ; au but, elles trouvent en abondance les grâces de Dieu, ou, si elles n'obtiennent pas tout de suite ce qu'elles cherchent, elles en sollicitent, à force de persévérance, l'octroi définitif. Dieu répond à ces avances ; des miracles s'opèrent ; et ces pèlerinages, bénis du Pape, agréés de Dieu, rentrent dans les mœurs pour les transformer et préparer, par cette transformation, le salut de la France.

§ III LA PERSÉCUTION EN PRUSSE.

Ce ne sera pas l'un des épisodes les moins obscurs, les moins instructifs, ni les moins tragiques de l'histoire du XIX[e] siècle que la persécution infligée à l'Église catholique, dans l'Allemagne prussienne, depuis 1871. Nous disons *persécution*, car il n'y a pas, ici, seulement une controverse sur quelque point de droit litigieux, ou un conflit de juridictions différentes touchant à des affaires mixtes; mais une oppression gratuite, une persécution violente, une suite d'attentats contre les personnes, les institutions et les intérêts, sans l'ombre même d'un prétexte, sans autre motif que des affirmations vaines essayant de colorer l'attaque à tous les droits. Si nous ajoutons que cette persécution, despotique dans ses procédés, révolutionnaire par ses œuvres, a été autorisée par des Parlements soi-disant libéraux, perpétrée par un gouvernement soi-disant conservateur, rendue plus fanatique par les passions conjurées de l'hérésie et du philosophisme, nous aurons suffisamment qualifié cette entreprise. Nous verrons si les faits légitiment un tel jugement; nous devons d'abord en présenter une exacte analyse.

30. Ce ne fut pas sans étonnement qu'on apprit, en Europe, au lendemain de l'invasion, que le prince de Bismarck, vainqueur de la France, du Danemarck et de l'Autriche, se décidait à entamer, contre les catholiques d'Allemagne, une guerre à outrance. Avant la conclusion de la paix et même avant la déclaration de guerre, à peine dans le monde civilisé, quelques rares esprits, attentifs aux mouvements contradictoires de la diplomatie prussienne, avaient deviné que le premier ministre du roi Guillaume, en faisant la guerre au dehors, voulait surtout faire, au dedans, des conquêtes. Mais bien peu avaient porté leurs regards jusqu'à la prévision d'une restauration impériale au profit du protestantisme, restauration qui entrainerait une guerre acharnée contre l'Église et contre Rome. On avait seulement observé, envers les catholiques, un certain dualisme de conduite : tantôt Les antécédents

des paroles favorables, tantôt des réserves presque menaçantes; mais cette diversité d'actes n'avait excité qu'une certaine défiance, prête, suivant les circonstances, à prendre ombrage ou à désarmer. A l'heure des angoisses patriotiques, toutes les divergences disparurent comme par enchantement; on ne songe plus qu'à défendre contre l'ennemi traditionnel, le pays allemand. En Bavière, au moment où la diète hésitait à s'allier contre la France, c'était Pierre Reischensperger, l'un des plus illustres chefs du parti catholique, qui avait décidé les catholiques bavarois à s'unir à la Prusse. Pendant la guerre, les soldats catholiques de l'Allemagne marchèrent avec un entier, j'allais dire avec un aveugle dévouement derrière les drapeaux de la Prusse. Après la guerre, un grand nombre, non seulement de soldats, mais de prêtres, de religieux, de religieuses, étaient décorés pour l'assistance héroïque qu'il avaient si généreusement prêtée au milieu des combats. Un instant le bruit s'était répandu que le nouvel empereur, élevé, par la victoire, jusqu'aux intuitions du génie, allait reprendre, au XIX[e] siècle, par une politique chrétiennement conservatrice, le role de Charlemagne. On peu ajouter que si Bismarck et Guillaume eussent été de taille à entrer dans des desseins assortis si magnifiquement aux miséricordes de la Providence, l'Europe continentale étant livrée partout aux agitations stériles du libéralisme, aux visées destructives de la révolution et aux frivoles expériences d'un républicanisme menteur, Guillaume serait aujourd'hui empereur d'Occident.

Préludes

31. Des idées mesquines, des passions basses, une certaine furie aussi incapable de mesure que de repos devaient arrêter et précipiter les deux conquérants. Au lieu d'imiter Charlemagne ou Constantin, ils ne vont imiter que les Constance et les Copronyme. Rien ne montre mieux à quels gens de peu, Dieu livre parfois le genre humain.

L'épée était donc à peine remise au fourreau, la paix n'était pas encore signée, qu'on vit pleuvoir sur l'Église catholique, sur ses dogmes, sa hiérarchie, ses institutions, son obscurantisme, son intolérance, un déluge d'accusations. La fortune du roi de

Hanovre, convertie par Bismarck *en fonds de reptiles*, avait fourni les rayons lumineux, les tourbillons de flammes qui avaient déterminé dans les cœurs les plus lâches, des convictions soudaines et l'éclat fulgurant d'un zèle inattendu. La presse la plus dévergondée avait été prise à gage, non seulement en Prusse et en Allemagne, mais en Italie, en France, en Angleterre et jusqu'en Amérique. De tous les coins de l'univers, s'élevaient des voix stipendiées pour dénoncer les périls que courait, par le fait de l'Église, le nouvel empire. Le coup fut si promptement monté, la mine éclata avec tant de fureur, que, la pensée du monde encore absorbée par les émotions d'une terrible guerre, ne devinait même pas de quoi il s'agissait. Il y a plus; ceux qui criaient le plus fort, dans l'effarement calculé de leur trame, poussaient des cris, mais ne donnaient point de raisons et ne savaient même pas quoi dire. Les catholiques avaient-ils formé un complot? avaient-ils posé un acte réfractaire? avaient-ils seulement témoigné quelque défiance? Les évêques avaient-ils refusé leur concours, tenu des Synodes, publié quelque acte pouvant prêter à équivoque et motiver des ombrages? Il n'y avait rien de cette sorte; le prétexte même manquait à l'accusation. A examiner les choses en philosophe, on ne voit, dans ces clameurs frénétiques, qu'une répétition, infiniment peu variée, de vieux préjugés et de sottes impostures. Le gouvernement, qui les payait, laissa le torrent déborder sur tous les rivages, mais ne prit à son compte que trois arguments :

1° La proclamation du *Syllabus* et la définition dogmatique de l'infaillibilité Pontificale.

2° Une attitude d'agression contre les lois de l'État, contre les libertés populaires et les conquêtes de la civilisation moderne.

3° La formation, au parlement impérial, d'une fraction du centre, que Bismarck qualifiait de mobilisation contre l'État.

32. La proclamation du *Syllabus* datait de 1864; elle avait ramené à quatre-vingt propositions, les erreurs contemporaines sur Dieu, sur l'homme, sur la famille, la société civile et l'Église, en formulant ainsi ces erreurs, elle se bornait à renvoyer, pour Les prétextes

le sens de la condamnation, aux actes publics de Pie IX depuis son avènement, s'abstenant, au reste, de les qualifier expressément comme l'avait fait autrefois la Bulle *Auctorem fidei* et ne leur infligeant pas d'autre note que d'appartenir à un programme d'erreurs. La publication du *Syllabus* avait été l'objet de mesures déraisonnables et oppressives de la part du gouvernement impérial de France; elle n'avait excité aucunement les ombrages des gouvernements hérétiques ou schismatiques. A la vérité, il s'était trouvé, même dans les pays protestants, des déclamateurs vulgaires pour pousser, contre le Saint-Siège, des cris de haine; pour l'accuser de jeter le défi au siècle, à la libre-pensée et au pouvoir de l'État; mais les États séparés de l'Église n'avaient point pris, au compte de leurs rancunes ou de leur malveillance, ces misérables dénonciations. Après sept années de paix, relever le *Syllabus* comme une machine de guerre ou, au moins, comme un épouvantail pour les moineaux, communs en Prusse depuis la proscription dont ils furent l'objet au dernier siècle, était d'autant plus maladroit à la Prusse, qu'elle avait témoigné depuis, à l'Église, plus de bonne grâce. A l'avènement du roi Guillaume, qui appartenait à la société secrète des Francs-maçons, les catholiques, il est vrai, avaient conçu quelques craintes; néanmoins, sans favoriser l'Église comme l'avait fait son prédécesseur, le prince la laissa en paix durant les premières années de son règne. Les relations du gouvernement prussien avec le Saint-Siège étaient même si amicales, qu'au couronnement du roi et dans d'autres circonstances, Guillaume put dire en toute vérité : « La condition de l'Eglise catholique dans mes états est si bien réglée, que le chef même de cette église m'en félicite. » De son côté, Bismarck, pour des motifs qui ne sont plus un secret, faisait son possible pour conserver et augmenter la confiance des catholiques. A cette fin, il voulut présenter, aux évêchés vacants, des personnes agréables au Saint-Siège, de purs ultramontains, comme on dit. C'est ce que prouve le choix de l'archevêque Ledochocoski pour le siège de Gnesen et Posen, et de l'archevêque Melchers pour celui de

Cologne. Il serait en effet difficile de trouver un ecclésiastique plus « ultramontain », plus papal, que ne l'est un nonce, chargé de représenter la personne même du Pape; et c'est cependant un nonce que le gouvernement prussien demanda au Saint-Père. Ce n'est donc pas sans raison qu'une revue hebdomadaire de Berlin écrivait alors, que Bismarck avait plus à cœur de procurer de bons évêques à l'Église catholique que bien des chapitres. Evidemment le *Syllabus* n'empêchait Bismarck ni d'être juste, ni même d'être gracieux envers le Pontife qui avait promulgué ce fameux *Syllabus*.

Ces relations amicales entre le gouvernement prussien et l'Église durèrent jusqu'à la proclamation de l'Empire allemand à Versailles. A cette époque, les chevaliers de Malte des provinces rhénanes présentèrent une adresse : « Je considère, leur répondit Guillaume, l'occupation de Rome par les Italiens, comme un acte de violence, et je ne manquerai pas, une fois la guerre finie, de la prendre, de concert avec d'autres princes, en considération. » Sincères ou non, ces paroles prouvent au moins que l'empereur ne manifestait guère l'intention de persécuter l'Église catholique.

La définition de l'infaillibilité pontificale, portée la veille de la déclaration de guerre, avait éveillé, en Allemagne, de singuliers ombrages. Nul, hormis les catholiques restés fidèles, ne s'inquiétait de la définition exacte de cette vérité, et tous, consultés ou non, instruits ou ignorants, juifs ou protestants, soit dans les feuilles publiques, soit dans les parlements, soit dans les sociétés particulières, criaient de toutes leurs forces à la déification de l'homme, à l'affront fait à la raison humaine, au danger qui menaçait l'indépendance des États, la liberté des peuples, etc., etc. Cette définition forçait-elle donc les incrédules à se soumettre aussi bien que les catholiques aux vérités proclamées par l'Église? Mettait-elle le Pape à la tête d'un million de soldats invincibles, pour contraindre chacun à croire à la vérité révélée? L'esprit le plus borné s'apercevait aisément que ce décret ne touchait pas à un cheveu de sa tête. Pourquoi donc ce tu-

multe, ces cris surtout dans le camp des incrédules? En quoi cela pouvait-il les inquiéter? Il est évident qu'il n'y avait pas la moindre raison valable pour tout ce mouvement et qu'il ne pouvait être qu'artificieusement provoqué. Ce fut « l'intelligence allemande » unie à la diplomatie prussienne qui ourdirent ce complot, et bientôt l'on vit se joindre à eux d'autres puissances.

Les conséquences que le gouvernement prussien en déduisait se montrent clairement dans une dépêche de Bismarck du 14 Mai 1872. Ce profond théologien dit entre autres : « Ces décisions du concile du Vatican, ont mis entre les mains du Pape la faculté de s'arroger les droits épiscopaux de chaque diocèse et de substituer l'autorité papale à celle des évêques *nationaux*. » .... « La juridiction épiscopale a été absorbée par la juridiction papale. » .... « Le Pape n'est plus aujourd'hui l'exécuteur de certains cas réservés, mais les droits épiscopaux reposent entièrement entre ses mains. » .... « En principe il occupe la place de chaque évêque particulier, et il ne dépend que de lui de se substituer pratiquement à la place des évêques vis-à-vis des gouvernements. » .... « Les évêques ne sont que ses instruments, des employés sans aucune responsabilité individuelle, vis-à-vis des gouvernements ils sont devenus les employés d'un monarque étranger, » .... « qui plus est, d'un monarque qui, par son infaillibilité, est entièrement absolu, et plus absolu qu'aucun monarque du monde. »

Pour répondre à ces frivoles allégations, un mot suffit. On distingue, dans l'autorité souveraine du Chef de l'Église, trois choses : Le *Magisterium*, le *Pontificium* et le *Gubernium*. Le *Magisterium*, comme le nom l'indique, a trait uniquement à la doctrine, aux dogmes, à la connaissance spéculative et à l'enseignement orthodoxe de la vérité révélée ; le *Pontificium* se rapporte aux Sacrements, au saint sacrifice, à toutes les institutions de grâce et œuvres mystiques de la Sainte Église ; le *Gubernium*, en dehors des parties qui relèvent du *Pontificium* et du *Magisterium*, est relatif à l'administration générale, aux rapports extérieurs et forme comme le lien disciplinaire de la

hiérarchie. Au concile du Vatican, il a été reconnu, défini, proclamé que, dans son magistère, parlant *ex cathedrâ*, comme chef de l'Église universelle, le pape était infaillible en matière de foi et de mœurs, c'est-à-dire pour définir la règle des mœurs et de la croyance. Cette définition ne changeait donc rien, absolument rien, aux attributions gouvernementales du Vicaire de Jésus-Christ, étant relative aux actes du *magisterium* et du *pontificium*, elle ne touchait même pas à la sphère des relations extérieures : Pie IX devait continuer à gouverner l'Église, comme la gouvernaient de leurs temps les papes Sirice et Horsmidas; il ne pouvait, en vertu de l'infaillibilité, rien modifier dans ses rapports avec les gouvernements civils que cette définition ne regarde pas ; et il devait d'autant moins y songer que ces rapports étaient réglés d'avance, en dehors des dispositions du droit canonique, par des contrats synallagmatiques, connus sous le nom de Concordats. Les erreurs de Bismarck s'expliquent par l'ignorance d'un protestant ou par les ombrages intéressés d'un politique; mais ce sont des erreurs tellement grossières qu'il est impossible de les qualifier.

Mais encore, en admettant le doute de bonne foi, on pouvait, pour le bien de la paix, en référer au Saint-Siège; on pouvait soumettre ses doutes au Pape et se tenir noblement à sa loyale parole. On eut su bien vite à quoi s'en tenir ; mais à Berlin, si l'on s'enveloppait de ténèbres artificielles, ce n'était pas avec l'intention de chercher la lumière et on n'eut garde d'employer un moyen si simple de se faire éclairer.

Il n'était même pas nécessaire de recourir au Pape; car déjà, sur les plaintes du comte Daru, le Cardinal Antonelli, dans une longue dépêche, avait expliqué comme quoi l'infaillibilité ne touchait ni à la science, ni à la philosophie, ni à la politique. Cette question appartenait, depuis le commencement de l'Église, à la pratique et à l'enseignement; elle s'était développée et appliquée sans causer de troubles ni éveiller aucune susceptibilité. Par son fond, elle touchait à la mission même de l'Église, qui a le pouvoir et le devoir de uger la moralité des actes et

leur degré de conformité à la justice; mais d'après l'ordre de Dieu et l'enseignement de l'Église, il ne s'ensuit pas que l'Église veuille s'immiscer dans les affaires temporelles. Si donc l'infaillibilité implique tout ce qui est nécessaire à la conservation de l'intégrité de la foi, l'Église ne s'ingère pas pour cela, d'une manière directe et absolue, dans les principes constitutifs des gouvernements civils, dans les formes des divers régimes et dans les droits politiques des citoyens, dans leurs devoirs à l'égard de l'État et dans les autres matières indiquées dans la note de M. le ministre. Mais nulle société ne peut subsister sans un principe suprême, régulateur de la moralité de ses actes et de ses lois. Telle est la sublime mission que Dieu a confiée à l'Église en vue de la félicité des peuples et sans que l'accomplissement de ce ministère entrave la libre et prompte action des gouvernements. C'est l'Église, en effet, qui lorsqu'elle leur inculque ce principe de rendre à Dieu ce qui appartient à Dieu, et à César ce qui appartient à César, impose en même temps à ses fils l'obligation d'obéir en conscience à l'autorité des princes. Mais ceux-ci doivent bien aussi reconnaître que s'il s'édicte quelque part des lois opposées aux principes de l'éternelle justice, obéir, ce ne serait plus rendre ce qui appartient à César, mais dérober à Dieu ce qui appartient à Dieu.

Quant à la formation d'une fraction dite du Centre, il n'y a rien à dire, sinon que c'est le résultat nécessaire des principes de gouvernement et des vérités de la foi. Du moment que le pouvoir gouverne avec le concours des chambres, il doit s'attendre à ce que la diversité des esprits, les divers aspects des questions et l'opposition des intérêts créent, parmi les mandataires de la nation, des partis de droite, de gauche et du centre; et s'il y a un parti du centre, c'est parce qu'il existe préalablement d'autres partis de gauche et de droite; et lorsqu'on appartient soi-même à un parti, a-t-on bien le droit, je ne dis pas de se plaindre, mais de s'étonner qu'il en existe d'autres? Voudrait-on, pour toutes ses idées et fantaisies, formulées en propositions, obtenir l'unanimité des suffrages, sans discussion

précédente, sans opposition possible? En ce cas, il ne faut pas ouvrir de parlement et dire sans vergogne : « Moi, Bismarck, possédant toute vérité, toute vertu, toute justice et toute puissance, je déclare que tout ce que je veux à force de loi et que s'opposer à mes volontés, c'est un crime. » Mais comme une telle infatuation tomberait sous l'avalanche du mépris public, on veut, du moins, s'en couvrir sans la proclamer.

Au fait, Bismarck avait affiché l'idée d'extirper le catholicisme et même le christianisme; il avait posé le principe destructeur de toute l'ancienne civilisation et affirmé l'omnipotence de l'État, personnifié dans l'Empereur. Une attaque si impudente et si criminelle provoquait une vive résistance. Un parti se forma donc, parti composé de catholiques et de protestants, non pas pour combattre les prérogatives de l'Empire, mais pour défendre les principes de la civilisation, menacée par un nouvel Attila. Ce qui étonne, en pareil cas, c'est l'étonnement de ce grand Sauvage civilisé, qui pensait, sans résistance, inaugurer dans le monde le règne du despotisme fondé sur l'athéisme. Il y a pire que son infatuation, c'est sa naïveté, je ne veux pas dire sa sottise.

33. A un si monstrueux attentat, il y a pourtant une excuse, les doctrines. Bismarck est un Prussien de son temps et de son pays ; il en a les idées, les sentiments et les passions. L'Autriche et la France abattues, le Pape dépouillé de ses états, l'enthousiasme allemand a cru l'heure propice à l'accomplissement de ses rêves : Bismarck s'est chargé d'y pourvoir. Or ces idées touchent à la constitution de l'Etat et à la mission historique de la Prusse. Ketteler résume ainsi les idées politiques du Borusse : l'État sans Dieu ; l'Etat-Dieu, et, par la suite, la guerre au vrai Dieu par l'Etat. La meilleure formule de cette doctrine impie a été donnée par Hégel : « L'Etat est le Dieu présent, le Dieu réel. L'Etat est la volonté divine rendue sensible, l'esprit divin qui se développe sous une forme réelle. Il est le divin et l'humain. Il est éternellement à lui-même son propre but. Il a tous les droits sur les particuliers. Le peuple or-

Les doctrines

ganisé en société est la puissance absolue sur la terre. » A côté de l'Etat-Dieu, il n'y a évidemment plus de place pour l'Eglise, pour le Christianisme. Si l'Etat est le Dieu présent, l'Église ne peut être qu'une institution de l'Etat. Pour expliquer ce passage d'Hégel, il faut se rappeler que le libéralisme avec son état-major, se met lui-même à la place du peuple véritable. Telle est la situation doctrinale de l'Allemagne ; le Dieu présent sur la terre, c'est l'Etat issu du libéralisme. Tous les chrétiens, tous les hommes doivent être contraints, au nom du progrès, de l'humanité et des lumières, d'adorer cette idole d'argile (1). Dieu est Dieu ; Bismarck est son prophète, Guillaume son Evangéliste et l'œuvre divine qui couronne le xixe siècle c'est l'effacement de tous les peuples devant la mission de la Prusse. On ne dit pas si Attila, Tamerlan, Gengis-Khan ont été les précurseurs de sa gloire.

Ce rêve grandiose eut un commencement d'exécution tout à fait ridicule. Avec l'appui des Juifs, des banquiers et des protestants libéraux ou *nihilistes*, Bismarck essaya de créer une religion et une église nationale. Doellinger s'était fortement prononcé contre l'infaillibilité, et, après sa définition, avait fait schisme. Doellinger et ses adhérents s'étaient flattés que des milliers d'ecclésiastiques étaient prêts à les suivre ; avec le concours de ces schismatiques en expectative, on espérait entraîner la masse du peuple. Le gouvernement s'arrêta donc a l'idée de fabriquer un évêque de sa façon ; le choix tomba sur Hubert Reinkens, docteur que ses antécédents ne paraissaient pas prédestiner à la mître. Reinkens fut sacré par l'évêque janséniste d'Utrecht ; quelques docteurs le suivirent ; la police lui livra les églises, mais le bon peuple refusa d'y entrer. Au début, il y eut bien quelques mascarades dont le servilisme et la curiosité faisaient les frais ; mais une tentative si audacieuse ne pouvait prévaloir contre le sens commun. Rien, en effet, de plus plaisant que ce Reinkens, élevé par la politique, doté par le trésor et devenu, sans autre forme, l'Apôtre de l'Allemagne. Qui lui avait donné cette mis-

(1) KETTELER, *Le Kulturkampf*, p. 9.

sion ? Qui lui avait conféré la juridiction, c'est-à-dire l'autorité spirituelle sur tous les habitants de ces innombrables contrées? Le Pape ? Non. L'évêque hérétique qui l'avait sacré ? Non encore, car il n'était rien en Allemagne. Donc c'était l'Empereur, comme souverain pontife de l'Empire. En d'autres termes, on revenait au paganisme romain, au temps à jamais déchu où César était Pontife et Dieu. On pouvait avoir cette audace, mais on ne devait pas avoir la force d'en accomplir les desseins.

La *Gazette générale de l'Allemagne du Nord*, feuille à peu près officielle de Bismarck, ne manqua pas de célébrer ce coup d'audace. « Le choix d'un si grand homme, — il s'agit de Reinkens — et sa consécration comme évêque missionnaire de toute l'Allemagne qui a été exécutée à la manière antique, conformément aux usages de l'Église dans la succession apostolique, doit, sans aucun doute, avoir dans les décrets de la sagesse éternelle une signification toute providentielle... De même que la personne de Reinkens est comme créée pour devenir un réformateur de l'Église catholique, de même le temps, dans lequel il a été choisi et sacré, a été préparé par la Providence afin de féconder son œuvre de réformation, et, par un heureux développement, introduire, en son temps, *l'unité religieuse dans toute l'Allemagne*. Au moment, peut-on dire, que les évêques de Prusse refusaient l'obéissance aux lois de l'État qui les obligeaient devant Dieu et leur conscience et le publiaient solennellement, Reinkens, ce grand homme plein d'enthousiasme pour tout ce qui est élevé, et par là même pour l'empereur, l'empire et la patrie, est choisi par un clergé patriotique et par les séculiers, *évêque d'Allemagne*, et publié solennellement dans une lettre pastorale, écrite aussitôt après sa consécration, qu'il veut être *évêque allemand*, avec un *cœur allemand* et une *langue allemande*. » — « C'est bien cela, dit Mgr Janiszewski ; au lieu de l'unité catholique, l'unité allemande ; au lieu d'évêques catholiques, des évêques allemands; au lieu d'un cœur étendu comme celui des Apôtres à toutes les nations de la terre, un cœur rétréci à la mesure de l'Allemagne ; au lieu de la langue qui est

entendue par les fidèles de tout l'univers, la langue allemande; telle est la mission historique de la Prusse, telle est la grande conception de l'intelligence allemande. Voilà bien la civilisation au nom de laquelle on combat l'obscurantisme catholique ; voilà l'idée à laquelle préside par la diplomatie, par les armes, par le fer et le feu, la personne même du grand chancelier, le prince de Bismarck, cause motrice de la persécution prussienne et du débordement, contre l'Eglise catholique, de toutes les passions de la libre pensée (1). »

Premières attaques

31. Avant de devenir le grand pontife de Dieu-État, Bismarck avait affiché d'autres principes. L'unité allemande, la guerre au Danemarck, le mariage civil, l'émancipation des Juifs l'avaient eu pour adversaire, et avec ce don qu'il a de dire le mot propre, il s'était défendu de prendre passage sur ce vaisseau de fous qui cingle contre l'Église. Que dis-je? il s'était fait gloire d'appartenir à l'opinion qu'on accuse d'obscurantisme et de retour au moyen âge. Du moment qu'il est devenu l'agent général des loges maçonniques, Bismarck se retourne comme un gant et se flatte d'engager le combat pour la civilisation en montant sur le *Naarenschiff*. En homme habile, il se garde toutefois de démasquer toutes ses batteries. D'abord, il suprime, au ministère des cultes, le département des affaires catholiques. Après la dispute des mariages mixtes, on avait institué ce département dans une pensée de bienveillante justice; en le supprimant, sans motif sérieux, il était entendu que les catholiques n'auraient plus personne pour connaître de leurs griefs. Ensuite le gouvernement se prit à soutenir, contre l'évêque de Warmie, un prêtre apostat, aumônier d'un collège catholique; le ministère prussien menaça d'expulsion tous ceux qui refuseraient de suivre les cours de cet excommunié. Cet éclat de mauvaise volonté fut bientôt suivi, d'un acte législatif présenté au Reichstag, pour toute l'Allemagne, contre les soi-disant abus de la chaire : c'est la loi-Lutz. Etait exposé à un emprisonnement, de deux ans au plus, tout prêtre coupable d'avoir, à l'église ou *hors de*

(1) *Histoire de la persécution en Prusse*, p. XXV.

l'église, dans un sermon ou discours quelconque, *mis en danger* la tranquillité publique, *en discutant* les affaires de l'État : c'était une loi des suspects ; elle fut votée en trois jours, moins qu'il n'en faut pour coudre une camisole de force. En 1872 suivit une loi qui ôtait au clergé la surveillance des écoles élémentaires; les nouveaux inspecteurs devaient démolir l'histoire sainte, expulser les crucifix et adresser, dans les examens, des questions comme celle-ci : quels sentiments doivent remplir le cœur d'une jeune fille à la vue d'un jeune officier de hussards? Les vieux catholiques, les protestants, les francs-maçons, sur un mot d'ordre, se mirent à déclamer contre les Jésuites; les catholiques et les évêques les défendirent. Toutes ces motions et pétitions furent envoyées au grand hypocrite, chancelier de l'Empire, avec prière de présenter une loi contre la tyrannie ecclésiastique, et, en particulier, de régler la situation légale des religieux. Une loi fut donc rendue qui expulsait purement et simplement de l'empire prussien les Jésuites et tous les ordres religieux qui leur sont *affiliés*. Tous les ordres religieux se ressemblent quant au principe; tous se diversifient par leur objet; par là même qu'ils co-existent, ils répugnent à l'affiliation. Mais il fallait à Bismarck une loi absurde pour avoir congé de violence. La loi fut rendue encore plus dure par la manière dont le gouvernement la fit exécuter. Sous couleur d'affiliation, Bismarck chassa tous ceux qu'il voulait proscrire, et il le fit à la prussienne, c'est-à-dire avec une rigueur encore plus absurde qne la loi. A l'ordre des Jésuites se trouvèrent affiliés même les Dominicains et les Franciscains fondés trois siècles plus tôt, et aussi des ordres religieux de femmes qui ne connaissaient, des Jésuites, guère que l'existence. Ce n'était là, pour Bismarck, qu'un prélude.

Avant de pousser plus à fond, Bismarck, si rusé d'ailleurs, fit publier par le docteur Friedberg, un écrit intitulé : L'*Empire d'Allemagne et l'Eglise catholique*. Dans cet écrit, le docteur mercenaire combattait la séparation de l'Église et de l'État, pour trois raisons : 1° parce que cette séparation, en Amérique, loin

d'être nuisible à l'Église, lui avait été, au contraire, très favorable; 2° parce que si les protestants étaient abandonnés à eux-mêmes, ils ne tarderaient pas à tomber en dissolution; 3° parce que les vieux catholiques, encore trop jeunes pour se suffire, s'ils étaient délaissés de l'État, ne pourraient même prendre racine. Au lieu de séparation, Friedberg propose le *retranchement* de l'Église, sa séparation du corps social par section, opération chirurgicale qu'il faut préparer en liant l'artère, de manière que l'ablation d'un membre ne débilite pas le corps de l'État. La saignée ne sera pas grande, la blessure se cicatrisera vite. En d'autres termes, c'est le programme de Dioclétien : *Nomine catholicorum deleto* : programme qui pourrait réussir, si le catholicisme était une institution humaine; heureusement l'Église repose sur la pierre et les portes de l'enfer ne prévaudront ni contre la pierre, ni contre l'Église. Malgré le discrédit de l'aventure, malgré l'échec de si cruels persécuteurs, Bismarck recrute des soldats pour sa campagne; il enrôle tous les matérialistes prussiens, Wirchow, Gneizt, Sybel, Hinschius, Treischke et pousse en avant le ministre des cultes, docteur Falk. C'est sous son nom que Bismarck édicte, pendant les années 1873, 1874, 1875, ses fameuses lois de Mai, toutes destinées à détruire la liberté de l'Église et à procurer l'anéantissement du catholicisme en Allemagne.

Lois de Mai 35. Dès le commencement de l'année 1873, furent proposées, à la diète de Berlin, les quatre lois suivantes : 1° De l'éducation du clergé et de la nomination aux postes ecclésiastiques; 2° De l'autorité disciplinaire ecclésiastique et de la formation d'un tribunal royal pour les affaires de l'Église; 3° De la limite des droits concernant les peines ecclésiastiques et les moyens disciplinaires; 4° De la sortie de l'Église. La première de ces lois statue que nul ne pourra remplir les fonctions ecclésiastiques en Prusse s'il n'est allemand, s'il n'a reçu son éducation suivant les termes de la présente loi, et s'il *a encouru quelque blâme* du gouvernement; en sorte que, pour rendre un prêtre impossible, il suffit de le blâmer. L'éducation des clercs passe tout entière

aux mains de l'État : ils doivent subir l'examen dans un gymnase, passer trois ans dans une université et n'être ordonnés qu'après un examen d'État. Tous ces établissements, universités, gymnases, sont soumis à la surveillance tracassière de l'État. Les évêques ne peuvent plus ni former leurs prêtres, ni les pourvoir qu'avec le concours de l'autorité civile ; et ils ne peuvent sans crime laisser les postes vacants. — La seconde loi sur les peines disciplinaires transfère au roi le pouvoir suprême du pape et institue un tribunal royal pour juger sans appel les affaires de l'Église : c'est la propre formule du schisme et la constitution civile du clergé prussien. Dès lors, les peines disciplinaires n'ont d'autre limite que l'arbitraire de l'État ; et la loi de sortie attribue à tous les schismatiques les biens ci-devant possédés par les catholiques : c'est la prime à l'apostasie. Il était impossible d'avouer plus cruement qu'on mettait de côté toute conscience et tout droit, pour monter à l'assaut de l'Eglise. On y mit même une certaine franchise cynique et grotesque. Comme on rayait de l'ordre des réalités vivantes la liberté de conscience, il était par trop absurde de laisser subsister dans la Constitution prussienne, les articles qui la garantissaient. On remania donc les articles 15 et 18 de la dite constitution établissant que le droit de nomination aux postes ecclésiastiques par l'État était *supprimé*, ou plutôt on ajouta qu'il était maintenu. D'une part, l'Eglise était libre de nommer; d'autre part, l'État était libre de l'en empêcher. Un pair protestant prononça le mot de la situation; par ces lois, on rayait, des institutions prussiennes, tout principe de liberté ; on retournait jusqu'aux temps du plus complet absolutisme. L'État est Dieu et le ministre des cultes est son prophète.

On pense bien qu'on ne pouvait édicter des lois si iniques et si violentes sans provoquer des protestations. Les évêques allemands, réunis à Fulda, élevèrent la voix avec autant de décision juridique que de courage. « Nous souvenant, disent-ils, de la parole apostolique qui déclare que les évêques sont institués par

l'Esprit-Saint pour gouverner l'Église de Dieu, que Jésus-Christ a acquise par son sang ; nous souvenant en conséquence, qu'il est de notre devoir le plus sacré d'accomplir fidèlement ce commandement de l'Esprit-Saint, *nous ne consentirons à rien* en ce qui touche l'administration et le gouvernement des églises qui nous sont confiées, à rien qui soit contraire aux préceptes de la foi catholique et aux droits épiscopaux. » L'effet de cette protestation dépassa tout ce qu'on pouvait attendre : non seulement des milliers d'adresses et de députations leur vinrent de tous les points de l'Allemagne ; mais les évêques de l'Autriche, de l'Angleterre, de l'Italie, de l'Amérique et de la France envoyèrent leurs encouragements et leurs félicitations. Le Prussien, quelque peu désappointé, imagina une contre-adresse, écrite par le roi Guillaume, qui fut endossée par le duc de Ratibor, catholique d'Etat, traître à l'Église. Lorsqu'on vit d'où venait cette adresse et par quelle pression on voulait la faire signer, elle tomba en discrédit ; l'Empereur se félicitant lui-même, c'était, en effet, trop fort ; mais persécutant les autres pour faire contresigner son auto-panégyrique, c'était reculer les limites du ridicule. Bismarck exaspéré tira de son sac un de ces tours dont il est coutumier ; contrairement à tous les usages diplomatiques, il publia une lettre de Pie IX à Guillaume et la fit suivre *au Moniteur prussien*, d'une réponse royale qui ne brillait pas précisément par la politesse. De plus, on procéda aux élections générales ; mais, trait significatif, les conservateurs descendirent de 125 à 11 et la fraction du centre monta de 52 à 89. Les catholiques persécutés gagnaient du terrain ; les protestants persécuteurs en perdaient et tout ce qu'ils perdaient devait passer en partie au socialisme. En d'autres ermes, la persécution, qui devait anéantir l'Église, ne menaçait que la Prusse et tous les coups portés par Bismarck retombaient sur son œuvre. « Encore une victoire comme celle-ci, disait la *Gazette de la Croix*, et nous périrons. »

A la rentrée des Chambres, Bismarck, avec cette obstination ardente qui est le propre de sa nature altière, fit proposer par

Falk, pour 1875, deux projets de loi : l'un relatif à l'administration des diocèses vacants, car il était évident que tous les évêques allaient être dépossédés et que le seul Reinkens resterait pour représenter l'épiscopat de Prusse ; l'autre, pour compléter la loi précédente sur la formation cléricale et dresser les séminaristes suivant la formule de l'État prussien. Comme il était à craindre que ces lois insensées ne fussent pas en état de dompter les résistances catholiques, Bismarck jugea nécessaire de les compléter par une loi de bannissement. Le but de cette dernière loi était de briser l'opposition aux lois de Mai, en prévenant par des mesures sévères, l'accomplissement des fonctions ecclésiastiques. D'après les décrets de Bismarck, conférer les saints ordres, dire la messe, prêcher, confesser, administrer les autres sacrements était un crime punissable ; il n'était plus permis d'être ni évêque, ni prêtre, ni catholique, ou du moins on ne pouvait en remplir les devoirs qu'en apostasiant. Les catholiques de Prusse devaient donc, à chaque pas, à chaque mouvement qu'ils se permettraient, se trouver coupables devant la loi et, par conséquent, tomber sous ses coups. L'infernal génie de Bismarck procédait, d'ailleurs, dans l'application de cette loi, avec une parfaite logique d'écrasement. Pour les premiers délits, l'amende et par suite la vente de tous les biens meubles et immeubles du coupable au profit du fisc ; on commençait par vous dépouiller de tout et vous mettre nu comme ver : c'est la tradition la mieux établie des Hohenzollern. Ensuite le prêtre ou l'évêque, destitué par le tribunal du roi de Prusse, et déjà puni, s'il remplissait quelque nouvelle fonction, était *interné* dans une forteresse. Après avoir été interné, il pouvait être *externé*, c'est-à-dire expulsé de certaines provinces. A la fin, il pouvait être *banni* du pays prussien et privé de tous ses droits civiques. Quoique condamnés, destitués, internés, externés, bannis, les évêques étaient toujours évêques, et Bismarck qui, avec toute sa puissance, n'aurait pas pu faire une goutte d'eau bénite, ne pouvait ni dégrader, ni consacrer un évêque. Dans son fol orgueil de tyran, il imagina cependant une loi pour

nommer, de son chef, aux évêchés vacants par ses destitutions. Cette loi sommait les chapitres d'élire un successeur à bref délai, et, faute de ce, Bismarck déléguait un administrateur de la mense et de la curie épiscopale; dans le fait, ce ministre de Prusse, chancelier de l'Empire, devait se trouver, par ses délégués, évêque administrateur de tous les diocèses. Le roi de Prusse était devenu Pape et Bismarck, bien que laïque, était devenu son Cranmer.

Premiers attentats

37. Bismarck complétait ses lois de Mai, il en pressait l'application. L'archevêque de Gnesen et Posen, fut d'abord mis en prison à Ostrow. Un mois après, la même peine atteignait l'évêque de Trèves; puis vint le tour de l'archevêque de Cologne, Melchers, de l'évêque de Paderborn, docteur Conrad Martin et de Brinckman, évêque de Münster; à la fin, tous avaient été atteints dans leurs biens ou dans leur personne, sauf l'évêque de Breslau, parce qu'il résidait sur territoire autrichien. Quand les évêques eurent éte frappés, Bismarck, en chevalier de l'athéisme, tomba sur les curés; déjà il avait proscrit les religieux; maintenant il incarcérait les prêtres desservant les paroisses. Après avoir sévi contre le clergé, il tourna sa fureur contre tous ceux qu'il croyait lui résister ou le critiquer; il eut un procès avec un tailleur, un autre avec une couturière : homme de fer, parfois enduit de carton déteint. Nous n'entrerons pas dans le détail de ce martyrologe; nous ne dirons pas les angoisses de la prison et de l'exil, estimant qu'on doit se réjouir d'être réputé digne de souffrir la persécution pour Jésus-Christ. Nous parlerons cependant au moins d'une des victimes, afin de faire juger, par son exemple, de l'éclat des lauriers cueillis par les fidèles soldats du Christ.

Miécislas-Jean de la Croix Halka, comte Lédochowski était né, vers 1826, au palatinat de Sandomir, dans une terre de sa famille. Après une enfance pieuse, il commença ses études en Pologne et les acheva dans la capitale du monde chrétien. Successivement attaché aux nonciatures de Madrid et de Lisbonne, délégué apostolique à la Nouvelle-Grenade où il vit la persécu-

tion se déchaîner, nonce à Bruxelles où le libéralisme constitutionnel lui mit sous les yeux un peuple en train de mourir, le comte Lédochowski fut, en 1865, sur la proposition de Pie IX, élu par les deux chapitres, archevêque de Posen et Gnésen, primat de Pologne. Sur le siège de primat, le nonce devenu évêque se montra un pieux et zélé pasteur, plein de sollicitude pour la vie spirituelle de son peuple, très appliqué à la perfection de son clergé et des ordres religieux, animé d'une grande piété envers le Saint-Siège, d'ailleurs bien vu à la cour. En 1870, il se rendit de Posen à Versailles pour entretenir Guillaume des horizons qu'ouvrait à sa politique l'invasion de Rome par les Vandales libéraux du Piémont; ignorant sans doute que cette invasion avait été surtout provoquée par Bismarck, homme étranger, par ses idées, à tous les éléments de conservation sociale; en tout cas, il n'obtint que de l'eau bénite de cour. A peine était-il remonté sur son siège, qu'il voyait souffler le vent des tempêtes; pour conjurer le cyclone, il consacra ses diocèses au Sacré Cœur de Jésus. En présence des lois de Mai, il n'oublia pas qu'il était évêque. Blessé au cœur par la proscription des religieux, il sut maintenir son droit sur l'enseignement, et ne laissa pas d'exercer son droit canonique de nomination. Chaque acte de son ministère lui valut une citation à la barre des tribunaux et une condamnation; ses amendes montèrent à 30,000 thalers. Alors Bismarck et Guillaume firent saisir ses biens; on vendit à l'encan, sur la place publique, au nom de l'empereur et de son tout puissant ministre, d'abord les meubles, puis la voiture et les chevaux de l'archevêque. Le prélat étant tombé malade, le gouvernement prussien dut suspendre ses coups; mais dès que la convalescence fut établie, le 3 février 1874, à 4 heures du matin, le primat de Pologne fut enlevé de son palais et conduit à la forteresse d'Ostrowo. Le monde entier applaudit à son courage; mais personne ne sut l'honorer aussi magnifiquement que Pie IX. Le magnanime Pontife se souvint de Paul III élevant Fisher emprisonné à la dignité de cardinal; il agrégea, au Sacré-Collège, l'archevêque de Posen.

Bismarck et Guillaume avaient, en internant le prélat, montré leur faiblesse ; le jour où leur prisonnier fut revêtu de la pourpre, ils furent fouettés par le pape, comme il convenait, avec une branche de laurier (1).

Dernières lois

38. On aurait pu croire que les moyens coërcitifs employés contre les catholiques ne s'agraveraient pas de nouvelles rigueurs. L'année 1875 devait apporter de nouvelles haines, c'est-à-dire de nouvelles lois, savoir : 1° celle de l'administration des deniers de l'Eglise ; 2° celle qui devait supprimer toutes les dotations de l'Etat envers les évêques ; 3° celle qui donnait aux associations des « vieux catholiques » droit aux revenus de l'Eglise ; 4° celle contre les couvents et les congrégations religieuses ; 5° celle enfin qui devait supprimer les paragraphes 15, 16 et 18 de la Constitution.

La loi sur l'administration de l'Eglise statue que désormais deux corporations, exclusivement composées de laïcs, auront seules à s'occuper des biens de l'Eglise ou de la paroisse ; le curé est exclu ; l'évêque garde la direction nominale, mais il doit, pour toutes choses, en référer au préfet de la province qui casse sa décision, s'il lui plaît, et cela sans appel.

Il faut noter ici que l'Empereur, en sa qualité de chef de l'Eglise protestante, avait, en 1873, proposé des règlements analogues pour les communes et synodes protestants : mais remarquez la différence : chez les protestants, il avait préalablement consulté les parties intéressées, et n'avait rien fait que de leur consentement. Rien de pareil pour les catholiques ; avec eux, on agissait d'autorité, et de plus, détail caractéristique et qui montre bien de quel genre de sollicitude est animé l'Empereur, quand de son chef il se déclare aussi le pontife souverain des catholiques : pour les protestants, le paroissien n'est électeur qu'à vingt-quatre ans, pour les catholiques, il l'est dès l'âge de vingt-et-un ans. Le paragraphe 34 prescrit de rayer (toujours pour les protestants) de la liste des électeurs, tous ceux qui, par une vie déréglée ou le refus de remplir les de-

(1) Cf. Mgr Miécislas Halka, comte Ledochowski, in-8°, 1875.

voirs de la religion, ont causé du scandale dans la paroisse. Toutes ces preuves de sollicitude pour le bien de l'Eglise sont soigneusement éliminées dans les lois applicables aux catholiques, afin de laisser une porte ouverte à tous les plus mauvais éléments. On ne pouvait dire plus clairement qu'on n'a pas la crainte, mais bien l'espérance de semer la zizanie entre le clergé et les fidèles.

La loi sur la suppression des dotations faites par l'Etat à l'Eglise porte en elle-même un caractère d'injustice tellement repoussant que Guillaume se refusa longtemps, dit-on, à la signer. Il ne le fit que sur des menaces de démission du chancelier. Cette loi consistait à supprimer les dotations obligatoires que le gouvernement s'était engagé, par devant notaire, à payer aux évêchés et corporations catholiques et au clergé en général. Pour comprendre l'iniquité de cette mesure, il faut savoir qu'en Prusse aussi bien qu'en France, le budjet des cultes n'est nullement une concession mais une dette. Cette dette a d'abord pour fondement l'équité naturelle, puisque les sommes payées à l'Eglise ne sont qu'une compensation minime des millions enlevés au clergé en d'autres temps pour remplir les caisses de l'Etat; mais, d'autre part, elle résulte, comme chez nous, d'un engagement solennel, d'un concordat passé entre le Saint-Siège et le roi Frédéric Guillaume III, père de l'empereur actuel. La loi proposée, en renversant l'ancien ordre de choses, « faisait matériellement une grande brèche aux fonds ecclésiastiques, mais elle faisait une brèche morale bien autrement grave à l'honneur de l'Etat et à la loyauté de la dynastie. »

Mais ce qui donnait à cette loi un caractère particulièrement cynique, c'est qu'elle rendait ses appointements à tout ecclésiastique, évêque ou autre, qui s'engageaient « par écrit » à se soumettre *à toutes les lois de l'Etat*, serment, entre parenthèse, qu'on avait exigé du pseudo-évêque Reinkens et qu'on se proposait désormais d'imposer à tout évêque entrant en fonctions. Ainsi à bout de ressource, on en était venu à prendre le clergé par la famine, et c'est un monument législatif qui l'établit. En

Prusse, l'État ne reconnaît de droits et ne réserve toutes les faveurs qu'au prêtre qui a vendu, sans conditions, sa conscience et son honneur pour un morceau de pain !

En même temps qu'on réduisait à la misère tout le clergé fidèle (car le petit nombre d'apostats ne compte pas), on s'efforçait par une autre loi d'enrichir les vieux catholiques. A eux, statue la loi du 4 juillet, là où ils sont établis, ne fussent-ils qu'une poignée, tous les biens ecclésiastiques de la paroisse ; de plus, la jouissance des églises catholiques, des cimetières, des ornements et vases sacrés, etc. Dans les paroisses où se trouvent deux églises, le président de la province (car c'est lui qui tranche les questions litigieuses) en laisse une au curé et offre l'autre aux « vieux catholiques ». C'est lui également qui fait le partage des ornements d'église ! S'il n'y a qu'une église, il désigne les heures où le prêtre « vieux catholique » dira l'office. Si le curé de la paroisse passe à la secte, il garde sa place avec tous les avantages. Dans le cas où il y aurait un « grand nombre de vieux catholiques » parmi les paroissiens, la paroisse passe entre leurs mains ; mais quel est le nombre requis pour en arriver à cette mesure ? C'est encore le président qui décide la chose selon son bon plaisir. Il peut recourir à la police pour lui venir en aide.

Le clergé séculier complètement dépouillé au profit de l'Etat et des vieux catholiques, pourquoi respecter ce qui reste des couvents ? Ce serait une anomalie ; aussi une loi brève et tranchante comme le sabre décrète : « Que tous les couvents catholiques et congrégations religieuses sont prohibées dans le domaine de la monarchie prussienne. » A partir de la promulgation de la présente loi, on laisse six mois aux membres des congrégations pour se disperser. Le ministre a le droit de prolonger de quatre ans encore l'existence des ordres enseignants, pour qu'on ait le temps de pourvoir à leur remplacement. Les couvents où l'on soigne les malades sont exceptés de cette proscription. Mais toutefois ils peuvent toujours être supprimés sur un simple décret royal, et ils sont dorénavant placés sous la

stricte surveillance de la police, absolument comme les maisons de débauche. On peut penser, avec ce régime, ce qui restera bientôt des communautés religieuses que la loi prétend favoriser en leur laissant la vie, et s'il y en aura beaucoup qui ne préfèreront pas l'exil à une pareille faveur.

Le couronnement de l'édifice, c'est la loi qui supprime les articles 15, 16 et 18 de la Constitution. On a vu plus haut que deux de ces articles avaient déjà été modifiés dans un sens absolument contradictoire : en supprimant la liberté que garantissaient ces articles, on avait, par pudeur, laissé subsister des mots qui en supposaient encore l'existence. Contre les réclamations du centre, affirmant que l'indépendance prétendue qu'ils laisseront à l'Église n'était qu'illusoire, le gouvernement avait crié hautement à la calomnie. Les articles, même modifiés comme nous l'avons vu, étaient selon lui le *palladium* de la vraie liberté religieuse, et le professeur Gneist, un des grands représentants de la science allemande, un des plus fanatiques admirateurs du chancelier, avait été jusqu'à dire, que dorénavant « ces nouveaux articles de la Constitution devraient être considérés comme le décalogue des Prussiens »! Heureuse conscience que celle de M. le professeur Gneist! Car n'est-ce pas un bonheur que de voter en tout comme le chancelier. Elastique conscience que celle de la science allemande ! Deux ans après, le même professeur Gneist votait pour l'abolition pure et simple de ces mêmes articles qu'il avait portés aux nues « comme pour prouver au monde, dit sévèrement mais justement notre historien, de quels éléments infimes se compose le corps législatif en Prusse. » Au reste, en votant ainsi, le professeur Gneist était cette fois dans le vrai. Après ce que le chancelier avait obtenu de sa majorité, en fait de législation religieuse, il était par trop criant de laisser subsister même le nom d'une autonomie religieuse quelconque, dans une constitution qui n'avait pas été assez puissante pour empêcher l'éclosion de telles lois (1).

(1) LESCŒUR, *M. de Bismarck et la persécution religieuse en Allemagne*, p. 76.

La défe- 39. C'est l'éternel honneur de l'Eglise et l'éternel désespoir de ses ennemis qu'aucune persécution n'atteint le but des persécuteurs. On peut porter à l'Église des coups sensibles, on peut lui causer des dommages durables ; on ne réussit jamais à la détruire, ni même à la déshonorer. Une caricature du temps représente Bismarck en démolisseur, suant sang et eau, contre un édifice surmonté d'une croix qu'il veut abattre. Survient le diable : Que fais-tu, dit-il à Bismarck ? — Je voudrais renverser cette église. — Tu serais bien heureux. Moi, il y a dix-huit cents ans que je m'y applique et je n'ai pas encore pu y parvenir. » Le premier effet des manœuvres de Bismarck fut de susciter des défenseurs à l'Église. Mallinkrodt, Reichensperger, Windhorst à la tribune ; Emmanuel de Ketteler dans la presse ; Janizewski avec la plume de l'histoire, percèrent à jour tous les projets de loi. Avec sa majorité complaisante de protestants et de libéraux, qui donnèrent là une belle idée de leur probité politique, Bismarck était sûr d'obtenir toutes les lois qu'il voudrait ; licols législatifs, nœuds coulants administratifs, guillotines sèches, on devait lui en fournir une collection complète. Mais chaque discussion préalable, était, au parlement, pour le chancelier, une vraie déroute et comme un Sedan retourné. Le tout puissant et le moins consciencieux politique était là, haletant sur l'arène ; les adversaires le criblaient de flèches, comme il se pratique dans les combats de taureaux ; l'irascible chancelier hurlait ses réponses, menaçant de l'œil et du geste ; puis se ruait sur les catholiques avec une passion d'autant plus âpre qu'il venait d'être plus irrité par ce contraste de sa déraison et de son triomphe. D'abord il se prit aux grands séminaires et voulut les empoisonner ou les tarir ; il ne réussit qu'à les fermer. Les petits séminaires eurent le même sort que les grands. On vit successivement fermer les petits séminaires de Gaesdork dans le diocèse de Munster, de Péplin dans le diocèse de Culm, les pensionnats catholiques de Paderborn, de Trèves, de Munster, de Breslau, de Bonn, de Posen. Les maisons tenues par des religieuses ne furent pas mieux traitées ; ce vaillant voulut aussi se colleter avec des

femmes et fit visiter par sa police même les cloîtres, pour demander aux religieuses si elles n'étaient pas retenues par la force. Le bon apôtre pénétra aussi dans les maisons de correction, pour en ouvrir les portes aux prêtres punis et se les attacher, précieuses recrues pour une telle entreprise. Toutefois son instrument le plus habituel de vexation fut le droit qu'il s'était donné de gouverner l'Église à la place du Pape et des évêques. Faire ou recevoir l'ordination, nommer ou être nommé à un office ecclésiastique, dire la messe, prêcher, administrer les malades, expliquer le catéchisme aux enfants, entendre les confessions étaient autant de délits qui entraînaient l'amende d'abord, puis la prison, à la fin le bannissement ; le bannissement bien entendu ne venait qu'après l'amende, euphémisme de la ruine totale.

40. Après l'évêque de Posen, ce fut le tour de son coadjuteur, Mgr Janiszewski, écrasé d'amendes, littéralement dépouillé de tout, mis en prison et destitué. Cinquante prêtres du diocèse subirent le sort des deux prélats. Dans le grand duché de Posen, on poursuivit jusqu'aux enfants de sept ans ; à Munster, on se prit aux dames qui avaient rédigé une adresse à leur évêque. Tous les chapitres se refusèrent à donner un successeur à l'évêque destitué. Le chef du diocèse en prison ne pouvait administrer par lui-même ; l'administration ne cessait pas pour cela ; elle était confiée à un prêtre connu de ceux qui devaient lui obéir, inconnu du gouvernement. Le gouvernement, pour le découvrir, multipliait les incarcérations : c'est ainsi que sur 40 doyens du diocèse de Posen, 36 furent mis en prison et l'administrateur apostolique ne fut pas découvert. Sur 800 prêtres du même diocèse, Bismarck ne fit que deux apostats ; sur 1200 en Silésie, il ne s'en trouva que cinq. En revanche, le clergé, dépouillé de tout, devait payer 170,000 francs d'amendes. Ce qui acheva la déroute morale des persécuteurs, ce fut l'attitude du peuple catholique. On n'avait rien épargné pour le séparer de ses pasteurs et l'ameuter contre eux. On ne réussit qu'à faire éclater d'une manière touchante sa fidélité. Quand on fit vendre à l'encan les meubles de l'évêque de Munster, les catholiques

Nouvelle victime

achetèrent le tout, et, dès le soir même, tout était réinstallé triomphalement à l'archevêché. Un vicaire ayant été nommé, contrairement aux lois nouvelles, dans la petite ville de Buck, il fut aussitôt sommé par l'autorité civile de donner sa démission et de s'éloigner. Le vicaire reste à son poste, gardé nuit et jour par les habitants. Enfin, un gendarme se présente de grand matin et intime au prêtre l'ordre de le suivre. Le vicaire cède à la violence. Mais, pour sortir du village, il fallait un véhicule quelconque. La police ne trouva personne qui voulût louer ses chevaux et sa voiture, et il fallut requérir de force l'attelage d'un juif! Dans quelques paroisses, par exemple, à Kasten, le gouvernement parvint à installer des curés de son choix. Mais ces malheureux restèrent seuls dans leur église; on ne voulut ni entendre leur messe, ni être baptisé, marié ou enterré par eux, et l'on vit se reproduire littéralement ce qui se passa en France lors de la constitution civile du clergé : les prêtres assermentés avaient les églises et les faveurs du gouvernement, mais ils n'avaient plus de fidèles; les prêtres insermentés étaient traqués comme des bêtes fauves, mais le peuple fidèle allait entendre leur messe dans les caves, dans les lieux déserts, et jusque dans les forêts.

Les résultats

41. Et quels résultats obtint, par la persécution, le tout puissant, mais peu scrupuleux Chancelier? Avec sa nature tenace et féconde en ressources, il poussa la persécution jusqu'aux dernières extrémités; il avait, à sa disposition, les forces de l'empire, le prestige de la victoire, le fanatisme protestant et le fanatisme libéral, plus impie encore; il travaillait avec l'appui de la franc-maçonnerie, aux applaudissements de tous les ennemis de l'Église et du Saint-Siège. Et pourtant il devait, non seulement n'obtenir aucun des résultats qu'il poursuivait, mais ébranler l'œuvre qu'il voulait soutenir, mettre en échec sa propre croyance et ce qui est pire, ruiner les bases mêmes de la société. Pour le compte du roi de Prusse, Bismarck poursuivait l'œuvre la plus radicalement révolutionnaire, et ses adver-

saires, pour le vaincre, n'avaient besoin ni de conspirer, ni d'agir ; il leur eut suffi de mettre les mains dans leurs poches.

Pour faire brèche au catholicisme, Bismarck avait appuyé les Vieux catholiques ; les vieux catholiques se fondirent comme neige au printemps, armée sans soldats, église sans fidèles. Bismarck avait pensé détruire la foi par l'école, par le mariage civil, par toutes les rubriques du naturalisme; les protestants cessèrent de se marier même au civil, ne firent plus baptiser leurs enfants et les écoles qui devaient fournir des impies, donnèrent des recrues au socialisme. La logique est plus forte que les hommes. Il n'est pas donné, au persécuteur, de limiter la portée de ses coups. Les brèches qu'il veut faire à l'Église, il les fait à sa propre maison. La ruine morale et matérielle est la conséquence forcée et le châtiment de ses fureurs.

Voici les raisonnements, selon nous très justes, que fait là dessus l'évêque de Mayence : « Le libéralisme fait de l'État un Dieu prudent, dit-il; cependant il parle de religion et d'Église. C'est un non-sens manifeste. Vient le socialisme qui dit : Si l'État est Dieu, le développement historique de la religion est une immense duperie. Moi, socialisme, je ne veux plus entendre parler ni de religion, ni d'Église, ni de culte. -- Le libéralisme veut enlever au mariage son caractère religieux. Cependant, il tient à le conserver sous la forme de mariage civil. Le socialisme vient et dit : Si Dieu n'a pas réglé le mariage, nous ne voulons point du règlement des hommes; notre volonté est notre loi, nos passions sont notre droit, que personne n'y touche! Le libéralisme dit : Il n'y a pas de loi divine éternelle au-dessus de la loi de l'État. La loi de l'État est absolue. L'Église, la famille, le père, n'ont d'autres droits que ceux que l'État veut bien leur octroyer par ses organes législatifs. Mais la propriété est inviolable. Il y a donc aussi des exceptions. L'État peut enlever à l'Eglise tous ses droits, car ils reposent sur la loi civile; par la même raison, il peut supprimer toutes les institutions catholiques; mais pour la propriété, personne ne peut y toucher. Le socialisme répond : Non-sens. Si l'Etat est la source unique

du droit et de la loi, il est aussi la source de la propriété. Ce qui est réglé par la loi est le droit. Nous demandons la révision des lois sur la propriété et sur l'héritage. Dans la condition actuelle, tous les biens sont entre les mains d'un petit nombre, la masse vit dans la pauvreté et la misère; cette condition est cruelle et inhumaine. Ce n'est que le travail personnel qui peut donner droit à la propriété. Le droit absolu d'héritage est injuste. La propriété foncière appartient à tout le monde. — Si les prémisses sont vraies, si l'Etat est le Dieu présent, si la loi est absolue, qui peut lui contester le droit de réformer les lois qui règlent la propriété ? Ce qu'il a fait comme Dieu, il peut le refaire. Ce qui était juste une première fois, doit l'être une seconde (1).

Les faits répondaient à ces exigences de la logique. La presque totalité du peuple catholique restait fidèle à la religion persécutée. Ceux qui n'avaient pas le courage de la persévérance se laissaient couler dans l'état sauvage, dans cet abîme d'instincts surexcités et de passions mécontentes, où les mœurs sont pires que dans la sauvagerie. Au moment où Bismarck se flattait de n'aller point à Canossa, deux socialistes tiraient à bout portant sur l'empereur ; les revolvers de Hœdel et de Nobiling avaient emprunté leur bourre aux petits papiers de Bismarck. Ce n'étaient pas les ouvriers qui avaient attaqué le Danemarck, conquis des provinces allemandes et détrôné leurs princes ; ce n'est pas eux qui avaient préconisé l'adage : La force prime le droit. Mais ces principes posés, les ouvriers avaient conclu que, Dieu écarté, ils devaient trouver le paradis sur la terre ; et ceux d'entre eux que des disgrâces privées, un caractère sombre, les entraînements du fanatisme ne poussaient pas à la violence, se rabattaient sur les désordres des mœurs. Minée par les socialistes, dont les têtes folles ne cessaient de se multiplier, l'unité allemande ne l'était pas moins par une démoralisation effrayante. Les statistiques le démontrent ; la dissolution morale est proportionnelle au progrès du Kultur-

(1) *Le Kulturkampf*, p. 11.

kampf. En 1871, le nombre des crimes déférés en Prusse à la police, était de 6,403; en 1877, il est de 12,807. En 1871, telle maison de correction rhénane renfermait 71 femmes ; en 1877, 222. De tous les symptômes le plus alarmant, mais le plus facile à expliquer, c'est que la jeunesse se faisait surtout remarquer par les prouesses du crime. Il est vrai, comme compensation, on avait chassé les sœurs et retiré aux prêtres l'inspection des écoles, Bismarck en belle humeur avait appelé sa persécution « une chasse aux porcs » ; c'est son œuvre qui venait s'échouer sur les récifs de la porcellerie.

Bismarck, au surplus, ne se laissait pas désarçonner pour si peu. Après avoir dressé des batteries contre les catholiques, il se retourna contre les socialistes et voulut les abattre. Ce fut l'objet d'une loi. Pour l'obtenir des chambres, le chancelier pria la cour de Rome de presser sur le centre ; le nonce, sans qualité pour offrir cet avantage au rusé politique, se borna à demander la liberté de l'Eglise. Les catholiques refusèrent leur vote et bien leur en prit. La loi, votée un samedi contre les socialistes, était tournée le lundi contre les catholiques. Ce jour-là même la police déclarait à l'association catholique des jeunes employés de commerce, qu'elle tombait sous le coup de la loi comme « s'occupant d'intérêts sociaux et religieux. » Par cette hâtive rigueur, le gouvernement montrait bien qu'il prenait à son compte les aveugles passions dont un des chefs du parti conservateur, pendant la discussion de la loi contre les socialistes, le comte de Bethisy-Huc, s'était fait l'interprète en pleine tribune : « Pour moi, avait-il dit, les cercles catholiques d'ouvriers, les associations catholiques de toute nuance me paraissent bien plus dangereuses que les réunions socialistes proprement dites. » Etait-il possible de mieux justifier les prévisions des députés du centre qui, en repoussant la loi, rappelaient plusieurs de ses dispositions « des articles de caoutchoux » dont la police ferait tout ce qu'elle voudrait ? Après comme avant la promulgation de cette loi, le gouvernement prussien se servait des lois de Mai et s'y disait condamné par la nécessité de défen-

dre l'Empire. Allégation frivole, mal fondée en principe, démentie par les faits et qui n'est que la marque d'un aveuglement passionné. Il faudra que le prince de Bismarck devienne réactionnaire en politique et en religion ; il faudra qu'il fasse du droit la base de sa politique ; il faudra qu'il respecte le droit de l'Eglise comme celui de l'Etat, car l'Eglise a, de concert avec l'Etat, une mission tutélaire à remplir pour le salut des âmes.

La nouvelle Allemagne

43. Que peut bien valoir cette grosse Allemagne dont nous parlons sans cesse ? Quelle est sa force réelle, sa puissance authentique et que peut-on bien augurer de son avenir ?

On a écrit, sur l'Allemagne, des livres pleins d'enthousiasme ; d'autres pleins de dénigrements. Ceux-ci ont vu les mauvais côtés ; ceux-là les bons ; mais ni les uns ni les autres ne paraissent avoir sondé du regard les profondeurs de l'Allemagne.

Si je porte mes yeux sur l'antiquité, depuis les origines du monde, jusqu'à la grande invasion du IVe siècle, l'Allemagne n'a été qu'une fourmilière de tribus sans affinité, ni cohésion. C'est une sorte de rendez-vous de tous vagabonds du monde antique. Ce n'est plus l'ère patriarcale, avec sa famille voyageuse et son chef respecté ; c'est quelque chose d'analogue aux rois des mers septentrionales, seulement les pirates opèrent sur l'eau et les Allemands opèrent sur le plancher des vaches. Race de tribus errantes et pillardes, demandant la subsistance à la culture sans travail ou au vol, roulant sur les charriots, attachant ses chevaux de ça et de là, picorant partout. Claudien et Sidoine Apollinaire parmi les anciens, parmi les modernes, Châteaubriand et Augustin Thierry, ont donné, de ces races allemandes, des descriptions pittoresques. Le fait général qui en sort c'est que les Allemands ne sont pas un peuple, qu'ils ne forment qu'une mosaïque mouvante de tribus hostiles, un ramassis de gens sans culture, sans travail, sans civilisation, sans rien qui constitue la nationalité.

Si vous franchissez dix siècles de l'histoire des peuples modernes, vous verrez naître, en 1525, la petite Prusse, d'un vol

fait à l'Église par le rusé grand maître de l'Ordre Teutonique, un chevalier qui prit à l'Église, une principauté et escamota à Dieu une femme. Après cette naissance peu glorieuse, elle vivote obscurément pendant deux siècles. La tradition de ces ducs est très simple ; tout prendre et si l'on peut tout garder : voilà leur programme. Leur symbole, c'est l'aigle à deux têtes ; une seule n'exprimerait pas suffisamment leur voracité ; deux ça marque mieux, par le double bec, et les quatre serres, une forte puissance d'arrachage et de gloutonnerie. Leur nom, Hohenzollern, cela signifie des gens qui savent tondre le mouton de près, lui enlever toute sa laine en lui laissant sa chair. A la fin de la guerre de Trente ans, la Prusse était dans la tête de l'Electeur de Brandebourg, comme Minerve, avant le coup de hache, dans la tête de Jupiter. Frédéric-Guillaume commença par retirer, des flammes de la guerre, les morceaux rôtis de sa principauté. Le Brandebourg était le pays le plus considérable du Saint-Empire ; l'électeur y vivait comme un gueux. L'électeur vit que pour agrandir ses états, il fallait de l'argent et des soldats ; de l'argent, il en prit dans la poche de ses sujets ; des soudards, il en fabrique avec les fils dont il avait dépouillé les pères. Avec des rognures de territoire et des morceaux de peuples, lui et ses successeurs composèrent, petit à petit, le royaume de Prusse. Quand le petit royaume fut fondé, le prince s'adjugea le nom de roi. Les ancêtres de l'Empereur actuel avaient acquis le territoire de l'État prussien avant que fut né le peuple de Prusse; fidèle à leur tradition, il a conquis ou pris les duchés de l'Elbe, Francfort, et la Hesse et le Hanovre. On a beaucoup remarqué son décret magnanime : Article premier, *nous prenons !* L'empereur d'Allemagne est à l'Allemagne ce que le roi de Prusse est à la Prusse, un monarque qui prend. C'est ce qu'on appelle le problème germanique : il est très simple.

L'Allemagne ne s'accommodera pas aisément du régime prussien. L'empire est fort, matériellement parlant ; moralement il est plein de difficultés. La statue de la *Germania* au Niederwald

est l'image de sa situation. Un monument magnifique, glorieux, riche, florissant, entouré de princes dévoués à sa fortune, mais miné à la base : voilà le symbole de l'Allemagne.

On répand des prophéties sur les malheurs qui l'attendent : c'est signe que les esprits ne sont pas rassurés. On dit qu'à certaine apparition périodique, les Hohenzollern doivent s'attendre à une catastrophe. C'est pourquoi les fondateurs de l'empire sont inquiets. L'empereur a 91 ans, son fils a un cancer dans la gorge ; son petit-fils, un élément de dissolution dans la poitrine. Ces puissants sont tristes. Le vieil empereur, comme jadis, Charlemagne, regarde avec anxiété l'avenir. Le Kronprinz a la terreur de l'inconnu. Le prince Guillaume se raidit contre les dangers futurs et a prononcé des paroles de menace. Très sombre aussi est la philosophie de Moltke et la politique du conspirateur de Varzin, le Mazzini et la diplomatie. On ne peut reprocher à ces hommes, cette infatuation qui est de la sécurité. Leurs yeux sont grands ouverts ; vigoureuse est l'attitude de la défensive. Tout ce monde sait qu'il est plus aisé de vaincre sur le champ de bataille et d'improviser une constitution, que de faire vivre l'incohérente Allemagne sous la vigueur de la loi prussienne.

Je ne dis rien des dangers du dehors ; mais au dedans tout est péril. Les principautés juxta-posées ne se soudent pas ; celles qu'on veut prendre, résistent. Le peuple se plaint d'avoir à porter de trop lourds fardeaux. Au sein du peuple un mouvement socialiste se déclare et il est fort probable qu'il ne s'arrêtera pas facilement.

L'Allemand, dit Lavisse, trouve la vie belle et il veut en jouir. Il lui faut bon souper, bon gîte et le reste. S'il a une tête idéaliste, il a un ventre exigeant, et la tête vient au secours du ventre ; elle fait la philosophie de l'appétit. Il n'est pas jusqu'à la *Réligiolasitat* allemande qui n'apporte ici son concours. Elle produit une foi sombre dans le néant, une négation tranquille de l'au delà, une ferveur d'athéisme, une religion de l'irréligion. Ajoutez que l'esprit de discipline pris au régiment a été trans-

porté dans l'armée révolutionnaire. Ces masses profondes obéissent en silence à des ordres. Sur la route de l'inconnu, elles avancent de ce pas long, régulier, puissant qui bat le sol comme une machine. La marche a je ne sais quoi d'effrayant et d'inexorable. Elle a ses chansons terribles : « Nous sommes des pétroleurs inconnus aux hommes. — Nous rendons hommage au pétrole. — Ah ! comme il brûle et comme il éclaire ! Au fond du cœur du peuple, le pétrole brûle en secret! Vive le pétrole! » Point de sourires dans les rangs ! Le « travailleur » allemand n'a pas la gaîté du nôtre ; il a le visage triste, le calme de la colère concentrée, l'air fruste d'un barbare. Un soir, à Berlin, sous les tilleuls, tout près du palais impérial, j'ai vu un ouvrier monter sur un réverbère, briser la glace d'un coup de coude, allumer sa pipe, puis redescendre et continuer son chemin, sans même daigner regarder autour de lui l'effet produit par cette brutalité. Je n'ai jamais traversé les quartiers ouvriers de la capitale prussienne sans penser que, si jamais cette fourmillière humaine se forme en colonne d'assaut, il ne faudra lui demander ni grâce ni merci. Elle pillera, brûlera, tuera ; elle fera *table rase*. Souhaitons que ces horreurs soient épargnées au monde, mais les maîtres du monde se plaisent à les préparer. Le parti socialiste a une raison d'être certaine dans l'Allemagne, telle que la Prusse l'a faite. Sa doctrine est l'antithèse de la doctrine prussienne de l'État. A l'État qui exploite l'individu à outrance, lui prend des années de sa vie elle-même sur les champs de bataille, il oppose la société travaillant pour vivre et vivant de son travail : aux idées de nation, de gloire et de guerre, l'idée d'humanité et de paix universelle. Au dessus des frontières armées, le prolétariat allemand tend la main au prolétariat de tous les peuples ; il a la conduite du parti cosmopolite de la révolution. L'hégémonie des forces anarchistes lui revenait de droit : le quartier général de l'armée qui prétend établir la paix entre les hommes par la guerre sociale doit être placé en face et tout près du quartier général où commande M. de Moltke, ce « penseur des batailles » ce théoricien, ce moraliste, cet esthéticien de la guerre : M. de

Moltke n'a-t-il pas dit un jour que la guerre est la source de toutes les vertus, et que la paix universelle est non pas seulement un rêve, mais un mauvais rêve.

§ IV LA PERSÉCUTION EN SUISSE, EN AUTRICHE ET EN RUSSIE.

L'action de Bismarck

43. Pendant que Bismarck déployait, contre l'Église Romaine l'étendard de la persécution, il se cherchait, en Suisse, de furieux imitateurs. Sur 22 cantons, les uns sont totalement protestants, les autres totalement catholiques, les autres mi-partie. Les traités de Vienne et de Turin garantissaient, pour toutes les confessions, la liberté de conscience et de culte ; par là il faut entendre que chaque culte doit être libre d'après ses propres institutions. Sur la fin de 1871, Bismarck pressa les cantons protestants du nord de déroger violemment à ce principe. Les catholiques avaient toujours respecté la libre pratique des protestants ; les protestants s'arrogèrent le droit de frustrer les catholiques de leur liberté. Le 19 novembre 1872, la *Conférence diocésaine*, formée des délégués des cantons, pour s'occuper des choses non soumises à sa juridiction, reprocha à l'évêque de Bâle, Eugène Lachat, d'avoir promulgué le dogme de l'infaillibilité, déposé deux curés, établi un séminaire et le somma de rétracter ces actes. Le prélat maintint ses droits contre les prétentions abusives de la Conférence. Pour toute réponse, cette assemblée destitua l'évêque, et malgré l'absence et l'opposition des députés catholiques, lui enjoignit de cesser tout acte de juridiction et de quitter le palais épiscopal. Aussitôt l'évêque fut expulsé par la force, de sa résidence ; ses curés reçurent l'ordre d'avoir à cesser toute relation avec le *ci-devant* évêque. En réalité, jamais le prélat ne fut plus évêque qu'après cette inique déposition ; les 97 curés du Jura bernois protestèrent solennellement de leur fidélité à l'évêque légitime. Berne répondit à cette protestation, par un décret qui suspendait brutale-

ment tous les curés du Jura. Ces curés furent chassés de leur presbytère et de leur église. Ces curés, destitués par le pouvoir civil, reçurent l'hospitalité chez leurs paroissiens et crurent pouvoir, comme au temps de la révolution française, célébrer, dans des granges, le culte catholique. De son côté, l'ours de Berne racolait de partout des prêtres interdits et les intronisait de force dans les presbytères vides. Trait qui marque bien le fond du libéralisme hérétique! Ces protestants faisaient fonctions d'évêques et adjugeaient, aux catholiques, pour curés, la lie des diocèses; et cette grossière persécution se poursuivait au nom de la liberté. On devine bien que ces prêtres interdits furent méprisés; ces intrus se morfondaient au milieu d'églises vides. L'ours de Berne, qui avait plus d'un tour dans son bissac et donnait, par leur emploi, la mesure de son esprit, l'ours ne pouvant croquer 97 curés, les frappa d'une sentence d'exil. L'arrêt d'ostracisme, au nom de la liberté toujours, fut exécuté avec promptitude et cruauté, même envers les infirmes et les vieillards. Alors la vieille Rauracie se trouva réduite aux conditions déplorables de la terreur. Les curés avaient trouvé asile dans la catholique France; ils passaient la frontière sous un déguisement, la nuit pour baptiser les enfants, marier les fiancés et entendre la confession des mourants. Dès que l'ours en saisissait un, il le jetait en prison. Les catholiques, sans prêtres, se réunissaient dans les granges pour y chanter les cantiques de l'exil; les préfets libéraux et libres peuseurs les privèrent même de ce culte domestique. Le gouvernement, pour se dérober aux scandales de ses mauvais prêtres, diminua le nombre des cures, et, pour donner un peu de lustre, à ces ordures sacerdotales, s'imagina de faire un évêque. Le choix tomba sur Édouard Herzog, curé d'Olten, que sacra Reinkens, vicaire général de Bismarck, pape des vieux catholiques.

En vain, Eugène Lachat demanda justice aux autorités helvétiques; en vain ses droits furent soutenus dans les divers Conseils; partout les sectaires de la libre pensée violèrent outrageusement la liberté de l'Église. Le pape reconforta les proscrits,

d'abord en recevant l'évêque à bras ouverts, puis en lui adressant un bref où le pontife protestait vigoureusement contre tant d'indignités. Pour toute réponse, les libéraux bernois expulsèrent le nonce Agnozzi. Dès lors, place libre resta aux curés intrus et à l'évêque schismatique; ce malheureux parodia les cérémonies catholiques et se montra le digne valet de ses misérables maîtres. Par le fait, le Jura bernois avait été traité comme un pays d'ilotes, tombé aux mains d'une bande de brigands. Et dire que ces attentats, perpétrés par des protestants, qui nous reprochent des persécutions imaginaires pour s'autoriser à des persécutions réelles, étaient l'ouvrage de gens qui se disent libéraux et libres penseurs, c'est-à-dire partisans de l'autonomie de la raison humaine et de sa libre expression dans la société. Au nom de cette liberté on établissait l'esclavage de l'âme chrétienne et l'on mettait cet esclavage sous la protection de la loi.

A Genève 44. Un autre prélat, plus encore que Mgr Lachat, fut en butte aux animadversions des sectaires; c'est Mgr Mermillod. Gaspard Mermillod était une illustration de son pays. Publiciste distingué, orateur très répandu, prélat sacré par Pie IX, successivement curé de Genève, puis auxiliaire de Mgr Marilley, évêque de Lausanne, il gouvernait en paix, depuis six ans, l'église de Genève. Par tempérament et par caractère, c'était l'homme contre lequel, pour l'agression, manque jusqu'à l'ombre d'un prétexte. En 1870, les élections amenèrent au pouvoir un individu nommé Carteret : c'était un industriel enrichi, fabuliste à ses heures, un de ces crétins orgueilleux qui ne voient dans le pouvoir qu'un moyen de mal faire et qui mesurent leur importance à l'étendue de leurs attentats. Carteret commença par faire une loi contre les communautés enseignantes et, en vertu de sa loi autocratique, expulsa, du canton, les Frères des Écoles chrétiennes, puis, ô horreur! les Filles de la charité. Le nonce fit des représentations sérieuses; pour toute réponse, Carteret contesta, à l'évêque, ses pouvoirs d'auxiliaires, son titre de vicaire général, et même son titre de curé. Ce dernier titre lui fut

d'abord retiré pour avoir désobéi à l'État, en acceptant le titre d'évêque d'Hébron. En même temps, on supprimait le traitement du clergé. De son côté, le Conseil fédéral, au nom de la liberté, interdisait au libre citoyen Mermillod, le territoire suisse. Aussitôt l'ours de Genève, se jette sur sa proie, enlève le prélat au sortir d'une église et le fait transporter de force à Ferney, en France. Tous les curés et le Pape protestèrent contre cet enlèvement criminel; le gouvernement vota une constitution civile du clergé, soumit les curés à l'élection populaire et exigea d'eux un serment schismatique. La loi fut appliquée sans délai; les catholiques n'allèrent point aux élections, et les curés furent élus par des gens étrangers au principe ou à la pratique du culte divin. Les suffrages tombèrent sur une trentaine de prêtres interdits, qui vinrent, comme des oiseaux de joie et de proie, s'abattre sur cette belle contrée. Pour installer ces infâmes, le gouvernement arracha, par violence, aux catholiques, les églises et les presbytères; il effectua ces beaux exploits avec des haches, des ciseaux, des pinces-monseigneur et autres instruments favoris de la nouvelle civilisation. Les pasteurs étaient frappés; le troupeau ne se dispersa point. Les maires, adjoints, conseillers municipaux assistaient les curés pendant la mise à sac des églises et des presbytères; les paroissiens hébergeaient les pasteurs; les enfants allaient en classe et en revenaient avec un drapeau noir; la paroisse était en deuil. Tout acte de culte public était interdit sous peine d'amende; les contrevenants étaient condamnés sans délai. Ces rigueurs stupides ne servirent en rien la cause des intrus, qu'à la déshonorer, à quoi ils s'appliquaient eux-mêmes. Leur immoralité était un scandale; leur régularité n'était qu'un mythe. Le Conseil constate le défaut d'ordre des services religieux, l'absence de visites pastorales, l'abandon des malades et des pauvres, le relâchement de la vie religieuse et presque son absence. Loyson, ci-devant Hyacinthe, fut appelé pour couvrir cette boue de son manteau déshonoré; il vint, vit, et le cœur soulevé de dégoût, reprit la route de France, après s'être fait religionnaire en

chambre. Son église était dans une maison où il y en avait déjà une autre, et quand vous vous adressiez au portier, il vous demandait : Venez-vous pour les protestants ou pour Loyson? Cette alternative fit rire plus d'un visiteur. On ne fonde pas ainsi une église ; pour y réussir, il faut mourir en croix et ressusciter le troisième jour. Carteret n'avait pas trouvé ce secret dans ses fables ; du moins, il poussa jusqu'au bout son aveuglement, enleva de force l'église Notre-Dame, bâtie par les deniers des catholiques et les souscriptions de l'Europe, et, pour se faire amnistier son crime, bouleversa la magistrature, se donna des juges qui rendaient des services et non des arrêts. Pie IX, par l'Encyclique *Etsi multa*, protesta contre ces abominations, qu'un avenir prochain devait effacer. Ce sont là, en Suisse, les exploits de Bismarck bien servis par les ours de Genève et de Berne.

En Autriche 45. En Autriche, Bismarck essaya de la même politique et eut le malheur d'y réussir. L'Autriche s'était rattachée à l'Église en 1855, par le Concordat. Son empereur, François-Joseph, personnellement estimable, mais faible ou à courte vue, n'avait pas défendu le pape dans ses épreuves et avait été lui-même abandonné dans ses malheurs. Exclu, au Sud, de la Lombardie et de la Vénétie, exclu, au Nord, de la Confédération germanique, battu à Sadowa, il fut assez peu fier pour accepter l'amitié perfide de ses vainqueurs, subir les humiliations de leurs caresses et entrer dans la compromission de leurs attentats. Aux yeux de plusieurs, la piété du prince excuse ses fautes ; à nos yeux, elle les aggrave : qu'un fanatique d'athéisme persécute l'Eglise, cela se conçoit ; qu'un fils de l'Église soit son persécuteur, c'est l'abomination de la désolation. La cause d'une si profonde déchéance morale est dans ce libéralisme constitutionnel qui frustre les princes du gouvernement effectif et les confine dans les frivoles honneurs d'un règne, pendant que des ministres, hommes de parti, gouvernent au gré des passions de leur parti, et des vicissitudes des majorités parlementaires. Il n'y a plus, dans la politique, ni raison, ni probité, ni

suite dans les desseins ; le gouvernement des peuples est affaire d'intrigues et série d'aventures.

La politique avait donné, à l'empereur apostolique, pour ministre, le protestant Von Beust. Un protestant devait, à la tête d'un peuple catholique, avoir assez de pudeur pour respecter son Église; mais celui-ci était libéral, homme du monde, quelque peu viveur, et, après s'être jeté, avec une fatuité étourdie, sous les griffes de Bismarck, il crut, dans son ignorance, se racheter en outrant ses revers. Une première loi confessionnelle de 1875 déclara le concordat abrogé dans toutes ses parties. Si les concordats sont des contrats synallagmatiques, qu'une seule partie les rompe malgré l'autre, c'est un acte de souveraine improbité; si les concordats sont des indults, des concessions que la partie civile en frustre les catholiques, c'est une souveraine absurdité. François-Joseph dévora cette alternative en silence et signa, prince catholique et pieux, l'attentat d'un protestant. Une seconde loi déclara que les ordres religieux, en Autriche, n'avaient plus qu'une existence incertaine et soumise à tous les caprices du pouvoir civil. Une troisième loi imposa une contribution à tous les bénéfices ecclésiastiques. Une quatrième se railla de la religion en admettant aux bénéfices de communions chrétiennes toutes les supercheries non contraires aux lois et à la morale, entendant par ce mot vague, ordinairement le contraire de ce qu'il devrait signifier. L'abrogation du Concordat signifiait qu'il n'y a plus de droit des gens et que la force prime le droit. En Autriche, l'Église catholique était déchue ; par les lois confessionnelles, outrage posthume au fondateur de la dynastie, c'était la proclamation du gâchis. Que Dieu pardonne au faible héritier des Habsbourg; mais l'histoire et la justice ne peuvent pas l'amnistier. « Ces lois, dit Pie IX, sont certainement de la *même nature* et ont le même caractère que les lois prussiennes, et elles préparent à l'Église catholique, dans l'empire d'Autriche, *les mêmes désastres*, bien qu'au premier abord elles semblent offrir le cachet d'une certaine modération. » Le prétexte de l'abrogation du concordat avait été que la définition de l'infaillibilité avait

changé la personnalité juridique du Pape. Ce prétexte est aussi fort que le raisonnement d'un débiteur qui dirait : « Je vous dois cinq cents francs, vous faites une succession, je ne vous dois plus rien. » Devant quelle cour de justice oserait-on afficher une pareille déraison et une pareille dérision ? Ce fut pourtant l'argument des ministres autrichiens devant les chambres et devant l'Europe, qui eurent assez peu de sens pour l'accepter : voilà un des résultats des brochures de Dupanloup. Pie IX protesta, exhorta les évêques à concerter une ligne de conduite sûre et écrivit à l'empereur pour le conjurer de ne pas permettre que, dans son vaste empire, l'Église soit soumise à une ignominieuse servitude et ses sujets catholiques assujettis aux plus grandes afflictions. François-Joseph reçut à sa cour le persécuteur de la papauté, accepta de ses mains une décoration qui le rendait solidaire des attentats piémontais contre Rome, mit un ambassadeur au Quirinal et rendit dans Venise, en présence de la statue de Manin, visite à Victor l'Excommunié. Il n'y a plus de souverains catholiques, fait qui amène à dire qu'il n'y aura bientôt plus de souverains.

Aujourd'hui, l'Autriche est un empire coupé en deux; l'empereur s'est allié à la Prusse qui doit lui prendre la partie allemande de ses états; il se prépare à la guerre contre la Russie qui tôt ou tard lui prendra la partie Slave de l'Empire. Après la déchéance de son souverain, ce sera l'effacement de l'Autriche. Et à de si grands maux, il n'y a qu'un remède, le retour au concordat et la prédication efficace des vertus qui doivent le faire fructifier et fleurir sous le sceptre confirmé des Halsbourg. Un état n'est fort que par le culte du vrai Dieu et la soumission à la Sainte Église.

En Belgique 46. Bismarck essaya aussi de presser sur la Belgique et de l'entraîner dans le tourbillon persécuteur. L'occasion lui fut fournie par les processions du jubilé : singulière occasion pour un si grand prince. A Liège, la procession avait été insultée par la canaille; à Bruxelles, l'outrage s'était adressé à l'Homme-Dieu lui-même. Les évêques, dans une circulaire aux curés, louèrent

la constance des chrétiens, en face de l'outrage et dénoncèrent, dans ces insulteurs, les descendants de ceux qui ont crucifié le divin Maître. Pour Bismarck tout est prétexte; il partit de là pour adresser, à la Belgique, une note qui menaçait l'indépendance de cet État et voulait le faire sortir de sa neutralité. L'argument du chancelier était que les Belges croyant à l'infaillibilité, la Belgique était devenue un fief de Rome et avait, par conséquent, perdu son caractère international : Bismarck voulait le lui maintenir et demandait que le gouvernement belge mit les évêques au pas. Les libéraux, qui trouvaient appui près de la puissance hostile à l'Église Romaine, étaient tous alliés de la Prusse, les libéraux belges contre la Belgique, les libéraux français contre la France : ils acclamèrent les menaces du chancelier. Le chancelier disait à la Belgique : Ou vos lois suffisent à la répression des évêques et alors réprimez-les; ou vos lois sont insuffisantes et alors admettez chez vous les lois prussiennes. Les libéraux admiraient ce dilemme, et sans souci de l'autonomie de leur pays, sommaient le gouvernement de s'y soumettre. Heureusement la protestante Angleterre vint au secours de la Belgique, contre la Prusse protestante. La *Gazette de Cologne* prédisait déjà que le même siècle verrait le commencement et la fin de l'État belge. Une feuille démocratique d'Angleterre, le Daily-News répondit que le monde civilisé ne devait pas épouser la guerre de Bismarck contre Rome : « Certes, disait-il, aucun grand État ne consentirait à changer ses lois intérieures, pour se transformer en *policeman* chargé d'arrêter tous les ennemis du prince de Bismarck, ses ennemis *d'intention* et ceux qu'on soupçonnerait d'être ses ennemis. » Le ministre anglais Disraëli, bien qu'il fut juif et obligé, comme premier lord, à plus de réserve, osa dire cependant : « Si la Belgique était réellement menacée, le gouvernement anglais serait prêt à remplir son devoir. Mais il n'admet pas que le danger existe et il ne croit pas devoir, en face d'une simple hypothèse, exposer la politique que suivrait l'Angleterre, si cette hypothèse se vérifiait. » Ce

fut, pour les intrigues prussiennes, le coup de grâce, et, pour la Belgique, le salut.

La Pologne

47. L'éternel ennemi du nom catholique, le Russe, de concert ou non avec Bismarck, poursuivait, en Pologne, le cours de ses exploits schismatiques. Pour les accomplir, la politique n'affichait pas ses desseins, elle procédait par astuce. Un professeur du gymnase de Lemberg, Marcel Popiel, avait été appelé dans le diocèse de Chelm, afin d'en réviser la liturgie, trop latine pour un pays slave. Ce professeur était sans compétence et sans titre; mais il avait mission secrète de débarrasser les livres d'office de tout ce qui rappelle Rome, l'Eglise mère et maîtresse. Son zèle n'épargna ni les ornements d'église, ni le matériel du culte; l'orgue dut disparaître; la sonnette même fut supprimée. Le but de ces manœuvres était de substituer, à l'Eglise, le nom de l'Empereur à celui du Pape et de consommer le schisme. Quand ce dessein fut à découvert, quelques-uns trahirent; la grande majorité résista. On leur donna un délai pour la conversion. Au terme de ce délai, janvier 1874, une colonne mobile d'infanterie et de cosaques fit la visite militaire des paroisses. En arrivant, elle trouvait les habitants rangés autour de l'église fermée. Après l'avoir sommée de livrer les clefs et d'accepter la réforme, les soldats recouraient au bâton, moyen russe de gagner les esprits et les cœurs. Lorsque le Knout avait échoué, les cosaques jouaient du sabre, les fantassins faisaient voler la balle, et l'œuvre de Photius s'imposait par l'assassinat. Au départ, la colonne enlevait des enfants qu'elle séparait de leur mère, arrachait à leurs foyers ceux que le Czar devait jeter en Sibérie, et laissait sur place ceux que l'Eglise mettra un jour, comme martyrs, sur les autels conquérants de la Pologne. Un incident révéla l'odieuse inconséquence de cette exécrable politique. Un officier poussait un village à l'apostasie : « Quelle est votre religion, lui demande un paysan? — Je suis luthérien. — Vous qui prêchez si bien, passez vous-même au schisme. » Ce protestant recrutait, au schisme russe, des adeptes par le fer et le feu; l'hérétique et

le schismatique, également ennemis de Rome, sont amis entre eux et perpètrent gaiement, pour s'obliger, des actes criminels au regard de leur foi. Enfin l'empereur fut prié de recevoir, au giron de l'orthodoxie, le diocèse de Chelm, converti par des cosaques; le czar y consentit et rattacha ce diocèse à Varsovie.

« Au milieu de si cruelles angoisses, dit Pie IX dans son Encyclique de 1874, une chose nous soutient et nous réjouit, c'est le remarquable et tout à fait héroïque spectacle donné récemment, devant Dieu, devant les Anges et devant les hommes, par les Rhutènes du diocèse de Chelm, qui, repoussant les ordres iniques du pseudo-administrateur, ont préféré endurer toutes sortes de maux et exposer même leur vie au dernier péril, plutôt que de faire le sacrifice de la foi de leurs pères et d'abandonner les rites qu'ils ont eux-mêmes reçus de leurs ancêtres et qu'ils ont déclaré hautement vouloir toujours conserver intacts et entiers. » Dieu entendra les gémissements des martyrs et saura bien, un jour, délivrer son Eglise.

48. Ce n'est là qu'un coin du tableau des persécutions du gouvernement russe contre l'Eglise catholique. Ce gouvernement schismatique ne rêve qu'une chose, l'effacement de l'Eglise romaine; il la poursuit, depuis 1830, *per fas et nefas*, avec la ruse d'un Grec et la violence d'un Tartare. Tantôt, il fait belle mine à l'Eglise Romaine et lui laisse voir des velléités de justice; tantôt il se tourne vers les gouvernements d'Europe et se targue de libéralisme ; le plus souvent, il se confine dans le silence et poursuit, par des rigueurs criminelles, l'unification religieuse de l'empire des Czars. L'histoire de ses conquêtes, c'est le martyrologe de la Pologne et de la Russie Blanche. Outre le diocèse de Chelm, nous voyons ce gouvernement persécuteur supprimer encore trois diocèses : en Pologne, le diocèse de Podlachie; en Russie Blanche, le diocèse de Minsk ; et, en Podolie, le diocèse de Kaminiec. Les prêtres expient leur fidélité par la prison ou l'exil; le peuple, à leur exemple, est fidèle jusqu'au martyre. Une longue série d'évêques catholiques En Russie

gémissent, depuis 1869, dans les neiges de la Russie septentrionale. Nous devons inscrire dans ce livre d'or des confesseurs de la foi : « Mgr Felinski, archevêque de Varsovie, exilé à Jaroslaw; Mgr Krasinski, évêque de Vilna, exilé à Viatka; Mgr Brzékouski, suffragant de Varsovie, exilé à Astrakan; Mgr Szczygielski, administrateur de Varsovie, déporté avec Mgr Brzékouski, dans le fond de la Russie; Mgr Borouski, évêque de Zitomir, administrateur du diocèse de Kaminiec, exilé à Perm; l'abbé Kvriszynski, administrateur de Zitomir, exilé à Samara. Presque tous les bons prêtres partagent le sort de leur évêque; ils languissent dans les contrées les plus inhospitalières de la Russie et meurent littéralement de faim. Des centaines d'églises ont été supprimées par le gouvernement ou livrées à des intrus schismatiques. La libre communication d'une Eglise avec le Saint-Siège se trouve empêchée par l'exil, peine infligée à tous ceux qui correspondent avec Rome. L'éducation du clergé, l'enseignement de la religion elle-même, la prédication de l'Evangile, l'administration des sacrements, les cérémonies même de l'Eglise et la juridiction des pasteurs sont soumis à la volonté du pouvoir laïque ou de gens sans mission pour en déterminer les règles.

Le Saint-Père mit tout en œuvre pour remédier à ces souffrances; ses instances restèrent sans résultat. Alors il résolut de protester d'une manière publique, contre cet état de choses et de transmettre aux évêques, aux prêtres, aux fidèles, les encouragements et les consolations dont ils avaient besoin. Ce devoir, il avait résolu de le remplir dans un consistoire de 1877; auparavant il en fut donné avis au chargé d'affaires de Russie. Ce fonctionnaire exprima le vœu que le Pape s'abstint de toute plainte publique, promettant que le gouvernement russe offrirait, en compensation, quelques avantages. Les désirs de cet agent obtinrent une satisfaction provisoire; cependant un mémoire fut rédigé pour le prince Gorstchakoff, énumérant les griefs du Saint-Siège, assurant que si aucune réparation n'était obtenue, le Saint-Père ne pourrait persévérer plus longtemps dans le silence. Le chargé d'affaires reçut ces pièces, les garda quinze jours,

et les rapporta, alléguant que son gouvernement n'était pas habitué à subir des censures et que lui ne se croyait pas autorisé à transmettre ces documents. Tel est, envers l'Église, le jeu ordinaire des Russes : ils persécutent; ils veulent éviter à tout prix la dénonciation de leurs sacrilèges violences; et lorsqu'il faut donner ce prix, ils se dérobent. La présence d'un chargé d'affaires, à Rome, dans ces conditions était inutile; le Saint-Père donna ordre, au secrétaire d'état, de rompre, avec cet agent, les rapports officiels.

Ainsi, depuis que la France n'était plus à la tête de la politique européenne, le brigandage prévalait dans la politique. La persécution était à l'ordre du jour; l'un après l'autre, les gouvernements y venaient. On eut dit qu'ils se plaisaient à remplir la coupe d'amertume, en ajoutant aux douleurs de l'auguste et courageux prisonnier du Vatican. Mais la papauté, même persécutée, même captive, remue toujours le monde; le jubilé de Léon XIII vient de montrer quelle place la Chaire Apostolique occupe dans le monde et quelles espérances elle peut fonder pour l'avenir. Mais pour voir leur accomplissement, il faudra un branle-bas, d'horribles guerres qui dessillent les yeux des chefs de peuples. Quels désastres avant d'assister au triomphe définitif du Saint-Siège! Quand des millions d'hommes s'égorgeront sur les champs de bataille, inconsciemment, pour assurer la délivrance du Pontife Romain, l'Europe devra se dire qu'elle expie un grand crime. Ces persécutions, ces attentats sont le crime de l'Europe entière qui les commet ou qui les absout, quand elle ne les glorifie pas. Sans effusion de sang, il n'y a pas de rémission, et dut, dans le monde, ne pas rester pierre sur pierre, la dernière que roulera l'ouragan servira d'appui à la Chaire souveraine et infaillible du Vicaire de Jésus-Christ.

§ V LA PERSÉCUTION EN AMÉRIQUE

49. L'Amérique est relativement un pays neuf ; elle date de Colomb. En face des pays de la vieille Europe, tous appelés En Amérique

successivement à la lumière de l'Évangile et soumis à l'autorité de Pierre ; puis plusieurs rebelles à cette autorité bienfaisante et déchues d'autant du Christianisme, l'Amérique, depuis longtemps sauvage, n'est entrée qu'au XV siècle dans le concert de la civilisation chrétienne. D'abord l'Amérique du Sud fut soumise aux rois d'Espagne ; l'Amérique du Nord, au roi d'Angleterre. En 1776, l'Amérique du Nord, proclama son indépendance ; en 1822, ce fut le tour de l'Amérique du Sud. Depuis, ces deux immenses continents ont suivi parallèlement, mais en sens contraire leur destinée. L'Amérique du Nord, livrée à l'anarchie des sectes et à la passion des richesses, a pourtant vu, sous un régime de liberté, prospérer la sainte Église ; l'Amérique du Sud, catholique en grande partie, sauvage pour le surplus, mais infectée de vieux jansénistes, venus d'Espagne, s'est laissée entraîner, sous l'influence du libéralisme, à l'hostilité contre Rome. Un continent devient plus catholique, l'autre le devient moins ; celui-ci descend, celui-là monte ; ici, on s'appuie sur le droit, là, on glisse sur la pente du libéralisme, forme actuelle de l'impiété la plus radicale.

Au commencement de ce siècle, l'Amérique du Nord n'avait qu'un évêque et quelques prêtres catholiques. Ce qu'on lit dans la vie des Chevrus, des Dubourg, des Flaget, apôtres de la première ou de la troisième heure dépasse toute croyance ; on n'a pas idée d'une pareille misère. A l'attrait de la croix, les âmes sont venues ; avant la fin du siècle, l'Amérique aura cent évêchés, avec des universités, des séminaires, des écoles, des hospices, des maisons religieuses et tous les organes des plus florissants diocèses. En tournant ses regards de ce côté, le pape ne pouvait que se réjouir à la vue de l'extension du règne de Jésus-Christ : les sièges épiscopaux s'augmentaient, les institutions catholiques se multipliaient, les catholiques se chiffraient par millions. Le président Lincoln fit demander au pape la nomination d'un cardinal américain. « Pourquoi pas, répondit Pie IX. Le président est un homme sage et avisé ; il a parfaitement raison, j'ai toujours pensé que Dieu me réservait la con-

solation de doter l'Amérique de princes. Je voudrais voir un nègre faire partie du Sacré-Collège. Je suis d'ailleurs le premier Pape qui soit allé en Amérique ; je recevrai avec plaisir l'envoyé du président Lincoln. » L'archevêque de New-York, John Mac Closkey fut revêtu de la pourpre en 1875. Les américains, même protestants, furent tellement flattés de l'honneur fait à leur pays, que le nom de Pie IX fut partout comblé de bénédictions. En 1877, l'équipage d'un navire américain, de passage à Cività, voulut présenter ses hommages au Saint-Père : « Nous sommes protestants, dirent-ils, mais nous voyons en Votre Sainteté, la plus haute et la plus noble représentation de l'honneur et de la justice sur la terre. Nous nous inclinons respectueusement devant vous ; nous admirons vos vertus, votre constance, votre sérénité et votre courage sublimes, au milieu des vicissitudes qui vous atteignent sans vous faire fléchir. Nous sommes protestants, mais nous adorons le Christ, dont vous êtes le vicaire et nous vous prions de nous bénir en son nom. » A une députation, qui venait lui offrir de nombreux et précieux présents, Pie IX répondit : « Les peuples sont comme les individus. Ils ont leur jeunesse, ils font preuve de maturité et parfois ils arrivent à la vieillesse. Pour vous, vous êtes plus près encore de la jeunesse que de la maturité, et, quand on est jeune, on n'est pas toujours exempt de certains défauts. Le premier sur lequel il faut que le peuple américain s'examine, c'est l'amour immodéré des prospérités matérielles, auxquelles on sacrifie parfois les soins que réclame l'intelligence et cette âme qui n'est jointe à notre corps que pour lui donner la vie et la lui donner éternellement. Vous avez des richesses en abondance et le travail chez vous les fait surgir facilement de la terre : il faut prendre garde d'avoir pour unique souci de les acquérir. — Le second, c'est un trop grand amour de l'indépendance. Il faut savoir obéir et être soumis. Soyez donc soumis, courbez-vous sous la douce autorité de la sainte Vierge et sous celle de l'Eglise, pour en apprendre le respect de l'autorité. » Et comme ce mot d'indépendance avait fait sourire, le pape reprit avec plus de force : « Oui, ce que j'ai dit, je n'en retire rien

et je le confirme des deux mains. Veillez à ces deux choses et que la bénédiction de Dieu soit sur vous, sur vos familles, sur votre épiscopat, et sur votre patrie. »

u Canada

50. Au Nord des Etats-Unis, se trouve le Canada, autrefois Nouvelle-France, maintenant dépendance de l'Angleterre. Sous une domination protestante, ce pays est, en grande majorité catholique et catholique de bon aloi. Les populations, surtout les populations des campagnes, possèdent encore un grand fond de foi et de piété ; mais il leur manque une saine direction. Non pas que la direction qu'on leur donne soit mauvaise, mais elle est confuse, embarrassée d'idées contraires et pratiquement entraînée à la dérive par l'esprit de concession au siècle. Les journaux retentissaient naguère de divisions entre les évêques. Rome, voyant le mal s'étendre sur les hauteurs, dut envoyer, à une ou deux reprises, des délégués apostoliques, pour étudier sur place et proposer des solutions. Mais Rome est loin et les intrigants sont nombreux partout ; il peut s'en trouver jusqu'au Canada. Si nous nous en tenons à la logique naturelle, des divisions publiques ne peuvent que diminuer, près du peuple, le prestige du clergé. A mesure que son crédit diminue, le prêtre est plus fortement exposé à la séduction des biens de la terre et à la diminution de son influence. L'Université-Laval, qui a obtenu le monopole du haut enseignement, inonde ce malheureux pays d'avocats et de médecins presque tous imbus d'idées libérales. La Franc-Maçonnerie, en grande vogue sur les bords des grands lacs et les rives de Saint-Laurent, escompte ce libéralisme imprudent et, grâce à sa protection, avance son travail souterrain. Le principe maçonnique de l'Etat enseignant est presque universellement admis, même de ceux qui devraient le combattre. Par la peur et par l'enseignement, le mal pénètre insensiblement plus à fond. Dès lors, les cœurs s'affaissent, les caractères fléchissent, le sens catholique s'en va, tandis que s'implantent vigoureusement l'esprit d'indifférence et le culte de la matière. Ces déchéances morales s'aggravent par les divisions politiques. Les partis se classent suivant les couleurs : les

rouges, ou francs-maçons ; les *bleus* ou catholiques libéraux ; et les *blancs* ou catholiques sans épithète. Des luttes stériles ou plutôt fécondes en haines et en corruption, occupent l'avant-scène de la vie publique. L'activité matérielle ne manque pas d'aliments ; le Canada peut toujours grandir. La réaction morale n'est pas non plus dépourvue d'instruments : l'*Etendard* et la *Vérité*, de Québec, sous la direction du vaillant Tardivel, luttent bravement contre les mauvais journaux, les mauvais livres, le libéralisme, la franc-maçonnerie, l'ignorance des devoirs sérieux et la fascination des bagatelles terrestres. La *Civilta cattolica*, l'*Univers*, les *Nouvelles Annales de philosophie* et la *Correspondance catholique* de Bruxelles portent d'ailleurs jusque là l'écho de leurs puissantes controverses. Tout n'est pas perdu, tout peut encore être sauvé. Il suffit que Rome veuille et Rome veut toujours : par le choix de quelques évêques intrépides. Rome fera remonter la pente sur laquelle le Canada glisse vers les abîmes.

Un point à noter. Dans une récente controverse, nous souhaitions, à Saint-Sulpice, de ne pas couler dans le libéralisme ; il nous fut répondu que ce péril n'était pas à craindre. Or, des missionnaires, qui depuis vingt ou trente ans donnent des missions en France, nous assurent que les diocèses où prévalent les idées libérales, sont des diocèses dirigés par des évêques sortis de Saint-Sulpice ou formés par des séminaires sulpiciens. On nous écrit la même chose de Québec : « Généralement, depuis 30 ans, ils ont favorisé les idées libérales, dans la lutte engagée ici, comme ailleurs, entre elles et l'ultramontanisme ; et ils le font encore plus ou moins ouvertement. » Nous souhaitons que nos correspondants s'abusent, mais les pays énervés et menacés de ruines, sont invariablement des pays où règnent l'esprit de modérantisme et cette absurde conciliation où les méchants ont tout à gagner, et les bons tout à perdre.

51. Dans l'Amérique du Sud, sous ce ciel ardent, sur cette terre féconde, le libéralisme parlementaire, n'est que le masque transparent de la franc-maçonnerie. Cette société secrète s'est Amérique du Sud

de longtemps implantée dans ces pays vierges ; plus hypocrite, car elle affecte des airs de religion et même de piété ; plus perfide, car sous ces beaux dehors, elle règne en maîtresse dans les conseils des divers gouvernements. Cette perfide et hypocrite conspiration aboutit partout à la persécution de l'Eglise. C'est d'abord la Nouvelle Grenade qui dès 1854, rompt son Concordat et exile son archevêque Emmanuel de Mosquera, doux prélat qui meurt à Marseille en vue de Rome. C'est ensuite la république de Vénézuéla, qui exile l'archevêque de Caracas et veut, de sa propre autorité, lui substituer l'évêque de Guyana, dans l'espoir que ce vieillard, faible ou ambitieux, n'apportera aucun obstacle à ses desseins. Pie IX avec une énergie que tempère la douceur paternelle, exhorte cet évêque à racheter sa faiblesse par une fermeté d'âme apostolique ; sa parole inspire au prélat, une vigueur céleste. Au Pérou, la guerre civile sert de véhicule à des procédés impies. Au Chili, la paix religieuse semble menacée par une majorité parlementaire qui réclame tout à coup la séparation de l'Etat et de l'Eglise, euphémisme qui promet l'asservissement de l'Eglise à l'Etat. Sur l'appel du gouvernement lui-même, Pie IX avait envoyé des missionnaires dans la république Argentine. Furieux de ne pouvoir imposer leurs doctrines et leurs prescriptions, les francs-maçons excitèrent une émeute dans la ville de Buénos-Ayres ; le collège des Jésuites fut pillé, incendié, rasé ; plusieurs jésuites reçurent la couronne du martyre. Un incendie avait détruit l'Eglise de Saint-Sauveur ; les religieux voulurent la rebâtir ; sur la demande de leur architecte, Pie IX donna son calice et sa tabatière ; le pape suggérait de les mettre en loterie pour se procurer des fonds. De son côté, le gouvernement de la république d'Haïti, jaloux de se mettre à la hauteur des autres gouvernements, rompait, en 1875, le concordat conclu en 1860, et s'attribuait le droit de fixer civilement les circonscriptions diocésaines et paroissiales, ainsi que de nommer les hauts administrateurs de l'Eglise d'Haïti. Du golfe de Panama au cap Horn, sur la côte occidentale, l'Amérique n'offrait guère,

à l'observateur, que le spectacle des combats et les excès de la persécution.

52. Qu'un czar soit persécuteur, cela se comprend; mais qu'un prince catholique le soit, cela se comprend moins : cette anomalie se vit pourtant au Brésil. Le chef de cet empire, qui occupe de si vastes espaces, était don Pedro d'Alcantara. Don Pedro se piquait de supériorité et, par modestie, dans ses voyages, s'intitulait professeur, comme si un chef d'Etat mis au niveau d'un marteleur de chaire professorale, ce n'était pas la marque d'une chute profonde et d'un grand ridicule. Don Pedro était d'ailleurs un esprit bizarre, un caractère absolu : sa joie était de courber les volontés sous ses caprices ; il ne pouvait supporter les résistances d'où qu'elles vinssent et quel qu'en fut le motif. Un beau jour, à Rome, il s'était présenté, à l'audience pontificale, dès sept heures du matin, heure indue, pour demander au Pape, la permission de lui présenter Victor-Emmanuel : le pape le renvoya à ses cornues. Un autre jour, il avait invité, à sa table, sans les prévenir de la rencontre, les ambassadeurs près du Vatican et près du Quirinal : invitation fort incongrue qui ne pouvait amener que des rencontres désagréables. Le Pape, mécontent de ces procédés, interdit au cardinal secrétaire de rendre, à Don Pedro, sa visite. Une autre fois, don Pedro avait accepté d'être parrain d'un enfant du prince royal de Prusse ; puis il s'avisa qu'il ne lui convenait peut-être pas, lui catholique, de se porter garant de la foi protestante, et demanda, au Pape, de l'absoudre des censures qu'il avait encourues : « L'empereur eut mieux fait d'y penser avant, répondit le Pape ; cependant mieux vaut tard que jamais. » Au Brésil

Un tel chef d'État n'était pas capable de comprendre l'Église, ni digne de la protéger : il tomba dès la première aventure. Jusqu'en 1872, la franc-maçonnerie était restée au Brésil, à peu près dans les limites de l'innocence. Du moins, elle ne semblait pas se montrer hostile à la foi catholique ; elle était même parvenue, sous le manteau de la religion, à s'introduire dans les confréries

religieuses, dans les chapitres, dans les séminaires et même dans les couvents. Son Grand Maître était devenu premier ministre, la société secrète se crut assez puissante pour lever le masque et jeter, à l'Église, un orgueilleux défi. Le 3 mars 1872, les loges célébrèrent une grande fête en l'honneur du nouveau président du conseil. Un prêtre prit part à cette solennité, prononça un discours en style maçonnique et le publia sous sa signature de prêtre. L'évêque de Rio-Janeiro n'ayant pu l'amener à résipiscence, dut recourir aux censures. Les francs-maçons se crurent offensés; ce fut le signal de la guerre civile. La presse inféodée au maçonnisme, fit feu sur le clergé, sur les évêques et même sur les dogmes catholiques. Malgré l'interdit de l'évêque, à Rio-Janeiro même, une messe fut célébrée où les francs-maçons se trouvèrent, revêtus de leurs insignes. Le prêtre officiant ne fut pas inquiété par son évêque; les francs-maçons chantèrent victoire et, poussant leurs menées, firent nommer l'un des leurs président de confrérie de la paroisse épiscopale et défièrent solennellement l'évêque de l'en faire sortir.

Dans le diocèse d'Olinda, les choses devinrent plus graves encore. L'évêque était un jeune capucin; lorsque la question commençait, il venait de recevoir la consécration épiscopale. Après sa prise de possession, il adressa, à son clergé, une lettre confidentielle, pour lui défendre de paraître dans aucune cérémonie, même religieuse, annoncée par la franc-maçonnerie. Les feuilles de la secte, pour faire pièce à l'évêque déclarèrent qu'il y avait des francs-maçons dans ses confréries, dans son clergé, et même dans son chapitre; pour que la provocation fut plus directe, ils publièrent les noms de ces affiliés, afin que l'éveque les connut et fut mis en demeure de faire son devoir. L'évêque garda le silence; il se contenta de commander, pour la réparation des scandales, des prières publiques et attendit l'heure de l'action. — Dans le diocèse de Para et dans plusieurs autres endroits, la secte se livra aux mêmes provocations, aux mêmes insultes envers les personnes, aux mêmes outrages en-

vers la religion. Dans son audace, elle posait aux évêques, ce dilemme : « Ou faites votre devoir et préparez-vous à la lutte avec toutes ses difficultés et ses souffrances; ou soumettez-vous à la volonté des francs-maçons et laissez-les maîtres dans la maison de Dieu. Les évêques n'hésitèrent pas; ils firent leur devoir et affrontèrent la persécution.

L'évêque d'Olinda, fit preuve d'une prudence et d'une fermeté qui rendra son nom à jamais illustre dans les fastes du Brésil. D'abord, il essaya, par la persuasion, de détacher, de la franc-maçonnerie, les membres des confréries et les prêtres; parmi ces derniers, à l'exception de deux, tous abjurèrent publiquement. Quant aux laïques, plusieurs firent leur abjuration entre les mains du prélat. Le sage évêque prenait cependant conseil de Pie IX, qui loua beaucoup sa sagesse et l'exhorta à continuer. Au contraire, les chefs des confréries, en présence de ces abandons, répondirent par des injures, aux charitables avances de l'évêque. Après trois admonestations inutiles, le prélat fut contraint de suspendre les confréries, de leur défendre de paraître aux offices divins comme associations religieuses et de recevoir de nouveaux membres. Enfin il jeta l'interdit sur les chapelles exclusivement dirigées par les confréries francs-maçonnes. Ainsi frappées, les confréries en appelèrent au gouvernement. Deux mois après, le ministre, au nom de l'Empereur, ordonnait à l'évêque d'Olinda de lever la suspense des confréries et l'interdit des chapelles. Le 6 juillet, l'évêque répondit : « Dès que pour obéir aux ordres de sa majesté impériale, il me sera nécessaire de faire le sacrifice de ma conscience d'évêque catholique et de désobéir à l'auguste Vicaire de Jésus-Christ, je n'hésiterai pas un seul instant à répondre avec le grand et saint évêque de Milan : « Si sa majesté l'Empereur me demande mes biens, ma vie même, je mets tout à sa disposition; mais quant au sacré dépôt qui m'a été confié, et qui appartient à Dieu et à son Église, je ne puis pas le céder, je ne dois pas le céder, je ne le céderai jamais (1). »

(1) CHARLES SYLVAIN, *Hist. de Pie IX le grand*, t. II, p. 326.

Don Pédro, comme s'il en avait le droit, fit lire devant les confréries et dans les chapelles interdites, un décret par lequel il levait l'interdit épiscopal. De plus, pour soulever les curés contre l'évêque, il fit aux curés des procès, retint le traitement des prêtres fidèles et graissa la patte aux prêtres frappés de censures. Enfin, pour mettre le comble à l'indignité, deux évêques furent déférés aux tribunaux. Le premier, l'évêque d'Olinda, Mgr d'Oliveira, voulut que la violence fut constatée. Quand ils vinrent pour l'arrêter, le 2 janvier 1874, les agents de police le trouvèrent dans sa chapelle, revêtu de ses ornements pontificaux, entouré de son clergé. D'un geste, il les arrêta sur le seuil de la maison de Dieu et calme, mitre en tête, crosse à la main, leur adressa la question de Jésus-Christ au jardin des Olives : Qui cherchez-vous? A cette demande, ces hommes hésitent, puis, d'une voix tremblante, lisent à l'évêque l'ordre légal d'arrestation. En présence de son clergé, l'évêque protesta, fit dresser acte de sa protestation et ordonna également à son chancelier de constater que le prélat ne cédait qu'à la violence. Au tribunal, l'évêque garda la même dignité : il se présenta devant les juges, revêtu du rochet, de la mozette et de la croix épiscopale. Pendant l'interrogatoire, il garda le silence, et pour marquer à quelle intention, il écrivit à l'Empereur cette lettre expressive : Sire, *Jesus autem tacebat*. Fr. Vital, évêque, fut condamné à quatre ans de travaux forcés. A lecture de la condamnation, le public applaudit l'évêque, et à sa sortie le prélat fut couvert de fleurs. En prison, Mgr d'Oliveira refusa de se dépouiller de ses vêtements ecclésiastiques pour prendre ceux des galériens; nul n'osa porter la main sur l'oint du Seigneur ; le gouvernement, vaincu, commua la peine en une simple détention, et après deux ans, l'empereur, cédant à la pression de l'opinion publique, fit grâce du reste.

La même procédure fut suivie envers Mgr Maceda, évêque de Para. Le gouvernement du Brésil avait envoyé un ambassadeur au Pape ; le Pape refusa de se laisser tromper et notifia, le 27 Juillet 1873, que les francs-maçons du Brésil étaient excom-

muniés comme tous les francs-maçons de l'univers; il réprouva, en même temps, ces hommes pervers et les ministres qui se montraient cruels envers les évêques, pour soutenir des sectaires condamnés par l'Église. En 1875, lorsque les évêques furent graciés, Pie IX consentit à lever les interdits. Les francs-maçons avec leur bonne foi ordinaire, prétendirent que l'indulgence du Saint-Siège était octroyée sans condition ; qu'elle impliquait, par conséquent, la condamnation des évêques et le triomphe de la franc-maçonnerie. De leur côté, les catholiques soutinrent avec raison, que l'interdit n'avait été levé que dans les conditions de droit et que cette faveur, pour sortir son effet, emportait l'exclusion des francs-maçons des confréries religieuses. Le 9 février 1875, le Pape dans une lettre à l'Empereur, confirma la juste interprétation des catholiques, et,le 20 avril 1876, en fit part aux évêques de Brésil. L'affaire entra dès lors dans la catégorie des affaires diplomatiques. Les deux confesseurs de la foi vinrent à Rome : Pie IX sut trouver, pour eux, des paroles dignes de leur courage et leur témoigna des attentions paternelles bien faites pour adoucir leurs souffrances.

53. Toutes ces persécutions de la Nouvelle Grenade, de Vénézuéla, de Caracas, du Chili, du Pérou et du Brésil, provenaient sans doute, des passions des hommes et, en particulier, des passions si ardentes de la race espagnole. Mais les passions se sentent et se savent viles ; rarement elles se produisent, en histoire, avec le cynisme de leur audace ; pour l'ordinaire, elles s'affublent de doctrines, et au moment même où elles s'acheminent aux plus grossières satisfactions, elles se targuent d'autant plus, avec hypocrisie, de progrès et de lumière. Le gouvernement piémontais parle d'unité ; sous ce couvert, c'est la bourgeoisie italienne qui se rue à l'assaut des biens d'Église, prive les pauvres des secours de la charité et pose par ses vols, les principes d'un socialisme qui lui fera un jour rendre gorge. Le gouvernement prussien parle de défendre les droits de l'État : sous ce couvert, l'autocratie gouvernementale de Prusse se précipite à l'unité de l'Allemagne, à la monarchie

Garcia Moreno

universelle, et, pour se donner coudées franches, écarte tout contrôle de l'Eglise. Les gouvernements américains pour persécuter l'Église, se colorent de libéralisme ; sous ces couleurs menteuses, c'est la franc-maçonnerie ou le libéralisme sectaire qui veulent arracher, aux peuples catholiques, leur religion. leurs mœurs et leur bourse. Ces fameuses libertés de conscience, de culte et de presse, choses sacrées si elles étaient raisonnables, c'est tout simplement le droit de penser ce qu'on veut et d'agir comme on pense ; c'est le droit de vivre selon ses passions et de poser leur satisfaction comme un droit.

L'antidote à ces excès, c'est la loi, c'est la grâce de Jesus-Christ; l'antidote aux doctrines qui autorisent ces excès, c'est la proclamation de la royauté de Jésus-Christ sur les nations, c'est la répudiation des conséquences tirées aujourd'hui des erreurs des anciens âges. Autrefois, parmi les peuples chrétiens, l'erreur se disait gallicane et se bifurquait: le gallicanisme épiscopal affranchissait les évêques de l'autorité du Pape; le gallicanisme parlementaire affranchissait les princes de l'autorité de Dieu. Pour affranchir les évêques, on subordonnait sa suprématie et on niait son infaillibilité ; pour affranchir les princes, on séparait l'Etat de l'Église. Le premier effet de la séparation de l'Etat, fut la restauration du Césarisme; le premier effet de l'affranchissement des évêques fut leur inféodation à César. Les Césars libidineux du XVIII[e] siècle, sous prétexte qu'ils ne relevaient que de Dieu et de leur sabre de bois, firent partout des évêques, leurs valets ou leurs victimes. Quand ces Césars eurent achevé leur œuvre de destruction, les parlements, qui les avaient déifiés, les abattirent et s'attribuèrent à eux parlements, l'autocratie des Césars déchus. A l'ère de l'absolutisme succèda l'ère du libéralisme ; mais, sous la différence des noms, ce fut, au regard de l'Eglise, la même double erreur subalternisant le pape et soustrayant les soi-disant libertés publiques à la loi de Dieu. Depuis la définition dogmatique de l'infaillibilité, l'une de ses erreurs n'étant plus possible, l'autre a pris sous son couvert toutes les passions des pays chrétiens et par libéralisme, il faut entendre la grande hé-

résie du siècle, la source funeste de toutes les discordes, de toutes les dépravations et de toutes les hérésies.

Le remède à ces affreux désordres, c'est, disons-nous, la royauté de Jésus-Christ. Jésus-Christ rédempteur des âmes est aussi le roi des nations. L'Evangile de Jésus-Christ ne doit pas seulement s'appliquer à la sanctification des âmes, il doit s'appliquer à la constitution sociale et politique des nations. Un peuple chrétien doit avoir une constitution chrétienne. La foi et les vertus surnaturelles ne sont pas seulement des devoirs, ce sont des droits; l'incrédulité, les mauvaises mœurs ne sont pas seulement des péchés, ce sont des crimes. Liberté pour tout, liberté pour tous, excepté pour le mal et pour les malfaiteurs. Cette liberté ne doit pas s'entendre de droits généraux appliqués à un individu abstrait et de pure nature ; elle doit s'entendre de la soumission volontaire des individus, des familles et des sociétés, à l'autorité et à la grâce de Jésus-Christ, représenté par l'Eglise et par son vicaire, le Pontife Romain. L'Encyclique *Quantâ curâ* et le *Syllabus*, voilà la charte des peuples qui veulent se soustraire à la tyrannie, aux mauvaises mœurs, aux impiétés et aux brigandages du libéralisme anti-chrétien.

Pendant que, parmi les princes chrétiens, les uns s'enfonçaient dans le schisme et dans l'hérésie, pour s'y créer des titres au despotisme, les autres s'attardaient dans le libéralisme, pour s'y façonner, par la corruption parlementaire, une tyrannie. L'Amérique du Sud, théâtre presque partout de persécutions, enfanta un homme qui osa se dire, en politique, disciple de Pie IX et ériger en lois, ses Encycliques : c'est Garcia Moreno, président de la république de l'Équateur.

La république de l'Équateur est baignée par le grand Océan sur une longueur de deux cents lieues. Des extrémités de cette frontière occidentale, partent vers l'Orient, deux lignes qui se rejoignent à trois cents lieues du littoral et forment un immense triangle de huit cent cinquante mille kilomètres carrés, presque le double du territoire actuelle de la France. L'Equateur est cependant le plus petit des États américains, un point en com-

paraison du Brésil. A Guyaquil, ville de cette république, en 1827, d'une famille ancienne, mais appauvrie par les revers de fortune, naquit Gabriel Garcia Moreno. L'enfant ne put faire ses études que grâce à la charité et sous la direction d'un religieux de la Merci, le P. Bétancourt. A seize ans, étudiant toujours pauvre, il gagnait Quito et vaquait aux études supérieures dans l'université de cette ville. Un instant, Gabriel avait songé à entrer dans le sacerdoce; mieux instruit sur sa vocation, il embrassa la carrière du droit. Tour à tour avocat, professeur, publiciste, embrassant diverses professions suivant les devoirs que lui imposaient les circonstances, il s'avançait dans les professions civiles et parvint bientôt aux fonctions politiques. Depuis son affranchissement de l'Espagne, l'Equateur avait été souvent envahi et occupé par la Colombie et le Pérou; les généraux, qui avaient repoussé l'invasion, devenaient volontiers présidents de la république et ne se servaient guère de leur présidence, que pour l'exploiter. Florès l'avait exploitée en se disant l'homme des hautes classes; Urbina l'avait tyrannisée en se disant l'honneur de la démocratie. Rocafuerte, Roblez, Roca, devaient imiter ces tristes exemples, variant leurs attitudes, mais restant fidèles à toutes les passions. Au milieu de vicissitudes, que nous n'avons point à décrire, Garcia Moreno fut élu, en 1861, président de la république. Aussitôt élu, il inaugura une croisade contre-révolutionnaire. Le parti révolutionnaire avait rempli les administration de ses créatures; le service des finances, de voleurs; et l'armée, de prétoriens: essaims de frelons bourdonnants et dévorants, dont la spécialité est de consommer sans produire. Le nouveau président balaya les écuries d'Augias. Une fois en possession d'un personnel dévoué, de ressources financières et d'une force militaire suffisante pour assurer la paix de l'intérieur. D'abord il réforma, de fond en comble, le service de l'instruction publique; assit, sur une base religieuse, les écoles, les collèges et l'Université; fit venir de France, pays fécond en dévouements, des religieuses et des religieux pour les divers services d'instruction; les chargea également des hôpitaux et des prisons.

En même temps, ce que ni les Incas, ni les Espagnols, ni les progressistes n'avaient osé, Garcia Moreno l'exécuta : il commença de construire un immense réseau de voies carrossables à travers l'Equateur afin de relier les cités entre elles et les Cordillières aux ports du Pacifique.

Concordat de l'Équateur

54. Après avoir émondé l'arbre en s'attaquant aux plus graves abus, le président voulut mettre la hache à la racine de l'arbre révolutionnaire. A cause de l'éloignement de l'Amérique et de la difficulté des communications, les rois d'Espagne avaient reçu, du Saint-Siège, pour le bien de ces églises jetées aux extrémités du monde, certains privilèges. Lorsque les républiques américaines s'étaient séparées de l'Espagne, les tribuns s'étaient attribué les prérogatives des rois, mais ils les considéraient comme des attributions propres à la puissance civile, non comme des concessions bénévoles, et toujours révocables du Saint-Siège. Au pouvoir civil de tracer les circonscriptions diocésaines et d'en déterminer les prébendes; à lui de permettre ou d'interdire les conciles et les synodes; à lui d'autoriser la fondation des ordres religieux ou de supprimer, selon ses convenances, les monastères; à lui de nommer les évêques, vicaires généraux, professeurs, curés, chanoines, vicaires et sacristains; à lui de donner le placet aux actes pontificaux et épiscopaux; à lui enfin de mettre sur les évêques, la griffe de l'appel comme d'abus; sur les prêtres, le renvoi aux tribunaux ordinaires; et sur les biens ecclésiastiques, son plein droit; à lui enfin d'être le seigneur féodal de l'Eglise et de la tenir, comme autrefois non seulement par les investitures, mais par le strict exercice du pouvoir temporel. Au fond, c'était une constitution civile du clergé, la base d'une Église nationale. En sa qualité de catholique intelligent et résolu, Garcia Moreno avait en horreur, les dogmes maçonniques de la subordination de l'Église à l'État ; en conséquence, il voulut traiter avec le Saint-Siège pour l'affranchissement des églises de l'Équateur. La difficulté était de choisir un négociateur qui ne fut pas infecté de régalisme; il prit un jeune prêtre, Ignacio Ordonez, qui devait, comme prêtre, connaître le droit de l'Église,

et, comme équatorien, les besoins de son pays. Le concordat fut signé, après six mois de discussion, le 26 septembre 1862. En voici la substance ; c'est une page qui intéresse le salut des États d'Europe :

La religion catholique, apostolique et romaine, est la religion de l'Etat, à l'exclusion de tout autre culte ou de toute autre société condamnée par l'Eglise. Elle y sera conservé perpétuellement dans son intégrité, avec tous ses droits et prérogatives, conformément à l'ordre établi par Dieu et aux prescriptions canoniques.

L'instruction à tous les degrés se modèlera sur les principes de l'Eglise catholique. Les évêques auront seuls le droit de désigner les livres dont on devra faire usage pour l'enseignement des sciences ecclésiastiques et de celles qui intéressent la foi et les mœurs. De plus ils exerceront avec une pleine liberté le droit qui leur appartient de prescrire les livres contraires à la religion et à la morale. Le gouvernement prendra toutes les mesures nécessaires pour empêcher l'introduction de pareils livres dans la république. Quant à l'université, aux collèges, aux écoles primaires, des évêques, investis par le droit de Dieu de veiller sur la doctrine et les bonnes mœurs, en auront la haute inspection.

Le souverain pontife ayant juridiction dans toute l'Eglise, évêques et fidèles pourront communiquer librement avec lui, sans que les lettres ou rescrits pontificaux soient soumis à l'*Exequatur* du pouvoir civil. Les évêques jouiront d'une pleine liberté dans l'administration de leur diocèse, ainsi que dans la convocation ou la célébration des synodes provinciaux et diocésains.

L'Eglise exercera sans entrave son droit de posséder et d'administrer ses biens. Le for ecclésiastique sera rétabli dans son intégrité. Les causes des clercs seront dévolues à l'autorité ecclésiastique, sans qu'on puisse en appeler aux tribunaux séculiers. Les appels comme d'abus sont et demeurent supprimés.

L'Eglise accorde, au président de la république le droit de présentation aux évêchés et aux cures. Les évêques désigneront

trois candidats parmi lesquels le président devra faire son choix dans le délai de trois mois; passé ce temps, la nomination appartiendra au Saint-Siège.

La loi du patronant ci-devant royal est et demeure supprimé (1).

La ratification de ce concordat devait avoir lieu à Quito. Le président accepta toutes les stipulations et concessions de cet acte; mais, avant de donner sa signature, Garcia voulut savoir si Pie IX avait tenu compte de sa demande relative à la réforme du clergé. Le président avait sollicité l'envoi d'un nonce pourvu de moyens de coërcition pour ramener au devoir les prêtres prévaricateurs; il voulait que les religieux fussent contraints à la réforme ou à la sécularisation. Ces desseins n'agréèrent pas à Pie IX, qui préférait les voies de persuasion. Avec l'invétération des mauvaises habitudes et la mollesse des caractères, Garcia prévit que, sans ces mesures de rigueur, la réforme n'aboutirait pas; il ordonna donc à Ignacio Ordonez de retourner à Rome pour obtenir une réforme obligatoire, condition indispensable pour l'application du Concordat. Le Pape y consentit; et le concordat fut solennellement publié à Quito, le 2 avril 1863. Par cet acte, Garcia Moreno s'élevait, par dessus tous les hommes d'Etat des temps modernes, au niveau de saint Louis et de Charlemagne.

55. Après un demi-siècle d'esclavage, l'église équatorienne retrouvait sa pleine liberté, mais, pour reprendre vie et force, elle devait d'abord se purger de ses vices. La loi était parfaite, il fallait mettre les mœurs à la hauteur de la loi. A ceux qui se scandaliseraient de voir parfois des taches au front du clergé, il faut dire que si l'Eglise, par sa doctrine et ses lois, est sans tache ni ride, elle n'est pas impeccable dans ses membres. Le péché originel infecte le cœur de tout homme et tout homme concède quelque chose, plus ou moins, à son influence. Lorsqu'il a reçu une bonne édu- La réforme du clergé

(1) LE P. BERTHE, *Garcia Moreno vengeur et martyr du droit chrétien* p. 319. Cet excellent ouvrage fait le plus grand honneur à la foi, aux vertus, au bon esprit et aux talents du Rédemptoriste.

cation cléricale, le prêtre, sous la surveillance tutélaire de ses supérieurs hiérarchiques, s'élève aux plus hautes vertus; mais, dit le P. Berthe, « si un pouvoir corrupteur se substitue frauduleusement à ses guides légitimes, pour le mener dans les sentiers perdus de l'intrigue, de l'ambition et du sensualisme, vous voyez à l'instant s'obscurcir la lumière, le sel s'affadir, la vie divine s'éteindre, et les vices les plus grossiers déshonorer le sacerdoce. » Pour ne rien dire du clergé équatorien, il avait tant soit peu les mœurs intertropicales. En vue de le relever, le président demanda tout d'abord, au vieil archevêque de Quito de réunir un concile provincial, pour remédier à la corruption des mœurs et aux machinations des impies contre l'Eglise. Lorsque le concile fut réuni, le procureur fiscal, arguant de la loi du patronat, signifia, au métropolitain de le dissoudre, sous peine, en cas de contravention, d'être traduit, lui et tous les membres de l'assemblée, devant une haute cour de justice. Garcia Moreno appela le procureur et lui dit : « Vous avez donné un acte d'accusation contre les évêques et encouru pour ce fait, vous catholique, une double excommunication : d'abord pour avoir violé la liberté de l'Eglise ; ensuite pour avoir traduit les ministres de Dieu devant un tribunal civil. Mais là ne s'arrête pas votre responsabilité; je suis obligé de faire respecter la constitution : or l'article premier de la constitution porte que la religion catholique étant la religion de l'Etat, tous doivent la respecter. Vous voulez condamner les évêques à l'exil pour avoir violé une loi schismatique ; je vous ferai condamner à la même peine pour avoir outragé la constitution en persécutant l'Eglise. » On ne pouvait pas mieux démontrer le pharisaïsme de ces légistes libéraux ou révolutionnaires, qui, dans leurs constitutions, déclarent l'Eglise libre et l'enchaînent ensuite par leurs lois.

Le Concile remit en vigueur les lois canoniques relatives aux mœurs et à la discipline, fit observer les rites de la sainte liturgie, détermina l'application des articles du Concordat, assura enfin, à l'Eglise, la liberté et l'autorité dont elle avait besoin pour relever le niveau moral et religieux. Pour l'aider à

la répression des scandales, le président réclama le rétablissement immédiat des tribunaux ecclésiastiques, et augmenta le nombre des sièges épiscopaux. Le délégat apostolique reçut, en outre, les pleins pouvoirs pour procéder à la réforme des ordres religieux. Au nom du souverain pontife, ordre fut donné à tous de s'astreindre à l'observance régulière et de reprendre la vie commune. Les abus en matière de pauvreté furent sapés par la base; les exercices de religion et de travail furent rétablis, de manière à faire renaître ces trois fleurs de l'ordre monastique, la vertu, la science et la piété. Ce programme souriait peu à la masse des religieux, habitués de longue date à la vie mondaine; le délégat leur laissa le choix entre la règle et la sécularisation. La majeure partie préféra la sécularisation à la réforme; plusieurs même s'exilèrent pour aller trouver, ailleurs, des monastères moins rigides ou plus complaisants. Les défroqués crierent à l'intolérance; leurs amis, à la cruauté; les indifférents demandaient pourquoi on faisait la guerre aux religieux indigènes pendant qu'on appelait les étrangers; les libéraux criaient, suivant leur coutume, aux envahissements de la cour de Rome; et les radicaux disaient la révolution finie, si l'on appliquait le Concordat. Garcia Moreno se contenta de bien faire et laissa dire.

La seconde présidence

56. A l'expiration de son mandat, en 1865, il descendit du pouvoir. Par toutes ses réformes, Garcia Moreno avait excité contre lui les inimitiés; dès qu'il fut rentré dans la vie privée, elles éclatèrent. Le cas de légitime défense lui fit un devoir plus pressant de soutenir son œuvre et de se montrer soldat dans la vie civile. Tour à tour à la tribune ou sur le champ de bataille, en crédit ou en disgrâce, il se montra toujours l'énergique représentant de ces réformes. De 1865 à 1869, deux présidences de Carrion et d'Espinoza, agrémentées de coups de fusils, montrèrent l'insuffisance du parlementarisme pour sauver l'État. Garcia Moreno fut, malgré lui, renommé président de la république; il fit céder ses répugnances au patriotisme. Tout d'abord le président, pour donner un ressort à la vie morale et matérielle

de la république, résolut de la doter d'une constitution chrétienne. Dans sa pensée, l'Eglise était la constitution chrétienne de l'humanité; l'Etat, seulement un organisme inférieur, premièrement pour assurer à l'Eglise sa liberté d'action; secondairement pour s'occuper du bien matériel. Au nom de Dieu, la constitution déclara donc que la religion catholique, apostolique, romaine était la religion de l'Etat; que l'Eglise était maintenue en possession inaliénable des droits et prérogatives dont les lois de Dieu et les prescriptions canoniques l'ont investie, avec obligation pour les pouvoirs publics de la protéger et de la respecter. C'était la reconnaissance solennelle et effective de la royauté temporelle du Christ; l'homologation politique du Concordat. Pour maintenir cette union chrétienne de l'Eglise et de l'Etat, Garcia Moreno déclare que, pour être électeur, éligible ou fonctionnaire, il faut faire profession de la religion catholique. Est déclaré déchu de ses droits de citoyen, tout individu appartenant à une société secrète prohibée par l'Eglise. Les coupables de délits et de crimes, les ivrognes sont déchus de leurs droits politiques pendant un certain laps de temps. Le pouvoir n'est pas à la discrétion des fluctuations des chambres. Les magistrats, les administrateurs, les officiers de l'armée, sont soumis à la nomination, parfois de concert avec le congrès, et toujours sous le contrôle du président. Les chambres ne s'occupent que des affaires temporelles du pays. En cas de perturbation, l'état de siège est déclaré et la justice militaire garantit le maintien de l'ordre. Le président est élu pour quatre ans; les députés et sénateurs également, mais renouvelables par moitié tous les deux ans. Telle nous apparait, dans ses grandes lignes, la constitution de Garcia Moreno, constitution catholique où l'autorité divine et humaine, travaillent de concert au bonheur temporel et éternel du peuple. C'est le plus magnifique effort qu'on ait fait depuis cent ans et même depuis le XVI[e] siècle, pour réagir contre la révolution dont Luther est le premier promoteur.

« Pour travailler efficacement à la régénération d'un peuple, l'homme d'Etat, dit le P. Berthe, doit se recruter une triple ar-

mée de collaborateurs : prêtres zélés, magistrats intègres, fidèles soldats. Le prêtre enseigne la vérité, la justice, la moralité ; le soldat les garde ; le magistrat les venge au besoin. Ainsi la société se trouve en possession de ces biens fondamentaux qui produisent et sauvegardent les biens de second ordre. La Révolution, véritable incarnation du mal, hait d'instinct ces trois agents de la civilisation : le prêtre, elle l'affame, l'exile ou l'assassine ; le soldat, elle en fait un bandit à sa solde ; le magistrat, un exécuteur de ses basses œuvres. » Garcia Moreno s'était, dès 1862, préoccupé de la réforme des églises de l'Equateur ; sous sa seconde présidence, il poursuivit cette œuvre de réforme par les conciles, par des règlements pour l'étude et la prédication, par la mise en vigueur des tribunaux ecclésiastiques. Pour l'armée, il créa une garde nationale et éleva l'armée active à quelques milliers de soldats. Le recrutement fut établi d'une façon régulière, non plus par des embauchements immoraux ou des violences. La discipline fut de rigueur. Une école militaire fut créée de toutes pièces ; l'avancement se vit soumis à des règles fixes. Les armements furent élevés au niveau de la meilleure fabrication. Des aumôniers furent attachés à l'armée ; la caserne ne fut plus le repaire de l'intempérance et de la débauche. Quant à la magistrature, les codes furent revisés et complétés. Le code pénal atteignit les blasphémateurs, les concubinaires, les débauchés, les ivrognes, les perturbateurs du repos public et, en général, tous ceux dont la conduite portait atteinte à l'ordre et à la moralité. Les juges furent soumis à l'épuration ; les tarés, mis à la réforme. Non seulement il exigeait des magistrats l'intégrité professionnelle, mais, surveillant leur conduite morale, il ne tolérait aucun désordre capable de faire ombre sur leur honorabilité. Grâce à cette triple régénération de la magistrature, de l'armée et du sacerdoce, l'Equateur vit remonter le niveau des mœurs et de la conscience publique.

Avant Garcia Moreno, l'instruction n'existait qu'à l'état rudimentaire. Dès sa première présidence, il avait posé les bases d'une rénovation complète en appelant diverses congrégations

enseignantes, frères, sœurs, qu'il plaça dans les grandes villes pour y établir des écoles gratuites et libres. Par là, il détruisait le monopole; pour compléter son œuvre, il supprima l'université libérale de Quito, devenu le repaire de toutes les erreurs et de tous les vices, et la remplaça par une université catholique. Le terrain déblayé, il bâtit. L'enseignement primaire, le premier en importance, parce qu'il s'adresse à tous et sert de préparation aux études plus élevées reçut de préférence les soins du gouvernement. Chaque commune pouvant réunir quarante ou cinquante enfants, eut droit d'exiger une école primaire. Les parents qui n'y envoyaient pas leurs enfants, étaient passibles d'amendes,de prestations supplémentaires et de perte des droits civiques. Pour diriger ces écoles, de nouveaux frères, de nouvelles sœurs vinrent de France, du pays, à jamais fécond par le catholicisme, dont le gouvernement républicain proscrit aujourd'hui cette noble race. Une école normale fut créée pour former des maîtres laïques. Le nombre d'enfants fréquentant les écoles, s'éleva de 8,000 à 32,000; les jeunes filles eurent aussi leur part proportionnelle; les indiens eux-mêmes furent appelés à l'instruction, de quoi les détournèrent les libéraux, alléguant que l'école serait, pour les indiens, le vestibule de la caserne. Les soldats et les prisonniers eurent enfin leurs cours spéciaux. — Pour l'instruction secondaire, elle fut confiée aux Jésuites; leurs collèges s'élevèrent dans les principales villes; le *Ratio studiorum* fut la règle des études; la religion catholique et l'éducation chrétienne en furent la base. Les jeunes filles des classes supérieures furent confiées aux dames du Sacré-Cœur. Une école d'enseignement professionnel, à forme technique et pratique, vint compléter toutes ces créations. Quant à l'enseignement supérieur, complément nécessaire de toutes les sphères d'études, parce que c'est lui qui les éclaire, les anime et les vivifie, il fut l'objet de soins magnifiques. D'abord, en vertu du *Docete omnes gentes*, les évêques eurent la haute main sur cet enseignement. Au sommet fut inaugurée la Faculté de Théologie et cette Faculté dut remettre en honneur la Somme de saint Thomas d'Aquin.

La Faculté de droit, qui confine à la théologie, ne s'inspira pas du vieux droit romain, commenté par les auteurs protestants, libéraux ou révolutionnaires, Filangieri, Vatel, Strada, mais de Tarquini et de Tapparelli d'Azeglio. Pour la Faculté des sciences, Garcia prit des professeurs en Allemagne et adjoignit aux sciences pures, une école polytechnique, plus une école des ponts-et-chaussées, très précieuse dans ces parages. Rien ne fut épargné pour l'acquisition du matériel d'enseignement; un Observatoire fut créé près de Quito. Pour organiser la Faculté de Médecine, le président fit appel à Montpellier. Enfin il compléta toutes ces créations par une Académie des Beaux-arts. Telles furent, en matière d'enseignement, les œuvres de ce grand chrétien; il honorait par là cette communion catholique, que les impies de toute sorte se plaisent à coiffer de l'éteignoir, eux qui, au lieu de favoriser un tel enseignement, aiment mieux laisser les peuples dans la barbarie ou les y ramener.

En Garcia Moreno, le cœur était à la hauteur de la tête. L'Equateur, avec ses races paresseuses, avait beaucoup de pauvres; le président, fonda, pour les orphelins, les enfants abandonnés, des maisons spéciales; pour les filles repenties, des refuges; pour les prisonniers, il effectua une réforme pénitentiaire et promit la délivrance comme récompense de la correction. Une guerre terrible fut déclarée aux brigands; de nouvelles prisons furent bâties, mais, grâce à la politique chrétienne, quand elles furent achevées, elles restèrent vides, bien qu'elles fussent des prisons centrales. L'Equateur ne fournissait plus de délinquants ni de criminels. A la mort de Garcia, une troupe de jeunes civilisés vint, musique en tête, faire le siège du refuge des filles repenties, donner un charivari aux sœurs, et rejeter ces pauvres créatures en proie à la luxure publique. A ce trait, vous voyez l'aboutissement du libéralisme et la caractéristique de sa civilisation. Un gouvernement libéral favorise les prostituées et proscrit non moins volontiers les Vierges de Jésus-Christ.

L'œuvre civilisatrice gagnait du terrain : les populations avaient des pasteurs et l'enseignement à tous les degrés; les

orphelins, les pauvres, les malades, les criminels, les filles perdues étaient assistées avec autant de charité que d'intelligence. Garcia songea à ce territoire qui confine au Brésil, au milieu des forêts vierges, sur les bords du Napo, du Putumajo, du Maranon. Autrefois les Jésuites y avaient établi ces célèbres réductions, tombées hélas! sous les coups d'un philosophisme menteur et retournées à la barbarie. Garcia y lança des missionnaires et, pour nous servir de l'expression de saint Jérôme, le désert se prit à se couronner de nouveau des fleurs du Christ : printemps moral, promesse du retour des races barbares à l'humanité.

Cependant Garcia n'oubliait pas les travaux publics et les finances. Les modernes docteurs croient que l'homme doit se borner à l'exploitation du monde matériel et se confier aux gouvernements matérialistes : c'est une illusion et une grossièreté. Mais il ne s'ensuit pas que les chrétiens canonisent la fainéantise et la pauvreté; au contraire, ils se plaisent à demander au travail toutes les ressources de la charité, toutes les forces de la justice. L'Equateur était en état de prostration; Garcia Moreno sut l'en tirer par des travaux dignes d'Hercule. Une grande route fut tracée pour desservir toute la république; dix ans après, elle était terminée. Les villes, surtout Quito, furent aménagées par des travaux d'intérieur et embellies par des monuments. Le service régulier des finances doublait, triplait les ressources de la république et faisait face à toutes les entreprises,

Tel fut Garcia Moreno, un grand chrétien, un grand citoyen, qui restaura d'un trait la civilisation chrétienne, se montra avec tous les caractères d'évêque du dehors et offrit à tous ces peuples, dévoyés ou déchus, le type idéal des réformes à effectuer. Une si grande œuvre le désignait aux coups des infâmes sectaires qui ont conjuré la ruine de la religion, des mœurs et de la fortune publique. En 1875 s'inaugurait légalement sa troisième présidence; elle eut consolidé toutes ses œuvres et rejeté pour toujours dans les limbes de leur impuissance, les démons masqués du radicalisme et du libéralisme. A différentes reprises,

avec le concours des francs-maçons du Pérou, ils avaient tenté de l'assassiner; le 6 août 1875, il tombait sous les coups des frères et amis de cette franc-maçonnerie abominable dont les membres ne fournissent que trop souvent, aux peuples, pour législateurs, des impies, et pour chefs, des brigands. A l'assassin qui lui disait : « Meurs, bourreau de la liberté! » il répondit : « Dieu ne meurt pas. » Ce fut la dernière parole de Garcia Moreno. —Le Pape Pie IX pleura Garcia Moreno; dans plusieurs de ses allocutions et discours, il fit son éloge public, rdonna un service solennel pour le repos de son âme, et envoya deux mille francs à la souscription ouverte pour élever le buste « de ce respectable président tombé sous le fer des assassins, victime de sa foi et de sa charité chrétienne pour sa patrie. » Ce buste fut placé dans la bibliothèque du Vatican.

La succession de Garcia Moreno fut donné à un catholique libéral; c'était tout ce qu'il fallait pour ruiner son œuvre, perdre l'Etat et désoler l'Eglise. Avec leur principe de promiscuité doctrinale, on tombe vite dans tous les désordres, pour dormir dans la fange.

§ IV. — MORT DE PIE IX.

57. La mort est ici-bas la fin de tout homme et le terme de son action sur la terre. Les ennemis de l'Église, depuis plus de vingt ans, avaient fondé, sur la mort du Pape, de hautes et honteuses espérances; pour en hâter l'accomplissement, ils s'essayaient à tuer le pontife par de fausses nouvelles, dont l'acidité devait achever, par le fiel et le vinaigre, l'impression fâcheuse des violences de la politique. Or, l'heure que les impies réservaient à leur triomphe, fut l'heure que choisit Dieu pour se lever. Avant 1870, une vingtaine de ministres piémontais avaient été déjà frappés d'en haut; désormais, il semble que Dieu n'a plus d'autre souci que de les exterminer. Le ministre de la guerre du 20 septembre, Govone, meurt fou; Cugia, le premier aide de camp d'Humbert est frappé d'apoplexie sur l'es- La mort à Rome

calier du Quirinal; Matteuzi, attaché au même prince, meurt de mort subite; Ratazzi, le furieux ennemi des moines, couronne par une mort scandaleuse, une vie pleine de scandales; le général prêtre apostat Sirtori le suit de près dans la tombe; Des Ambrois, un de ces négociateurs qui ont couvert de leur prestige les crimes du Piémont, est frappé au retour d'une visite au Quirinal; Doria, un transfuge de la noblesse romaine, est frappé à son tour; La Marmora, l'introducteur de Victor-Emmanuel au Quirinal, subit le même châtiment. Le Balthasar subalpin était venu à Rome pour signer le décret relatif aux funérailles du Pape; le 5 janvier 1878, il fut touché de la main de Dieu et mourut le 9 : on l'enterra au Panthéon. Napoléon III et Cavour l'avaient précédé au tombeau : *Qui habitat in cœlis irridebit eos.*

Pie IX se montra grand devant l'ennemi tombé : il leva toutes les censures et envoya son chapelain qui fut éconduit. Victor-Emmanuel se confessa au chapelain Anzino, et, pour obtenir l'absolution, rétracta tous ses attentats contre l'Église. Les sectaires qu'il avait pour ministres, avaient attendu, pour cette confession, la dernière extremité; ils avaient enlevé, de la chambre, papier, plume et encre; le roi ne put pas signer une rétractation écrite; mais, pour obtenir les saintes huiles et la sépulture chrétienne, le chapelain dut affirmer sur l'honneur et sous la foi du serment, la rétractation du roi : le cardinal secrétaire d'État notifia cette déclaration aux puissances. Le gouvernement dont la franc-maçonnerie a doté la péninsule, a contredit : si Victor-Emmanuel est mort impénitent, il n'a pu être absous, il a volé les honneurs de la sépulture chrétienne et son cadavre doit disparaître de l'Eglise que souille sa présence; s'il est mort pénitent, ses ministres et son fils ont menti à l'Europe. C'est, en tout cas, une singulière idée d'enterrer un tel prince dans une église consacrée aux martyrs, surtout de la part de gens qui parlent d'anéantir le Christianisme. La place est mieux choisie au Panthéon en compagnie de Jupiter, de Vulcain, de Vénus et autres corsaires célébrés par lord Byron, dans *Don Juan.* Mais, en pré-

sence de la mort, c'est triste et il faut que les sectaires soient bien dépourvus de sens moral. — Humbert succéda à Victor; Pie IX protesta contre son avènement.

58. Pie IX maintenant pouvait mourir; il le devait même pour rompre le complot des impies et leur ôter le temps de renouer les fils de leur conjuration. Le pape allait atteindre sa 86e année; sa santé faiblissait, ses jambes étaient perdues; il avait cependant des renouveaux de santé, son esprit était ferme et sa voix gardait l'éclat. Le 28 décembre, il avait encore tenu un consistoire; puis il s'était alité. Le 2 février, il se leva pour l'anniversaire de sa première communion. Quatre jours après, dans la soirée, il fut pris d'une fièvre trop légère pour causer alarme; c'était le prélude de complications qui allaient s'aggraver jusqu'à la mort. Dans la journée du 7, les progrès du mal firent voir le péril; le Saint-Sacrement fut exposé dans les églises, et Mgr Marinelli, administra l'Extrême-Onction au Pape. Pie IX répondait aux prières; après l'acte de contrition, il ajouta : *Col vestro ajuto*; puis laissa échapper ce cri : *In domum Domini ibimus!* Après les prières des agonisants, le cardinal Bilio hésitait à dire le *Proficiscere* : Partez, âme chrétienne. — *Si, proficiscere*, lui dit le Pontife. Les prières terminées, le grand pénitencier demanda, pour le sacré collège, une bénédiction suprême. Pie IX, qui avait gardé jusque là toute sa présence d'esprit, étendit la main droite et donna sa dernière bénédiction. A quatre heures, il entrait en agonie et mourait un peu avant six heures. Pie IX avait occupé la chaire de saint Pierre, trente et un ans, sept mois et vingt-deux jours.

La mort de Pie IX

La mort de Pie IX fut, pour Rome, un grand deuil. La toilette funèbre, l'embaumement, l'exposition au Vatican et à Saint-Pierre, les prières solennelles des funérailles : tout se passa comme de coutume. Dans son testament, Pie IX avait dit : « Mon corps devenu cadavre sera enseveli dans l'Église Saint-Laurent hors des murs ; » il avait fixé la dépense du monument et tracé l'inscription funèbre. Le nom de Pie IX et une demande de prières, c'est tout ce qu'il voulait pour sa cendre.

Vie privée du Pape 59. La vie privée de Pie IX était réglée comme celle d'un cénobite. Un lit de fer et un prie-Dieu : voilà toute sa chambre à coucher. Pie IX se levait à cinq heures et demie, s'habillait seul et vaquait toujours longuement à l'oraison. A 7 heures et demie, il disait pieusement la Sainte-Messe, puis prenait un peu de nourriture vers 9 heures. Les audiences, une courte récréation et une visite au Saint-Sacrement le conduisaient jusqu'au dîner, composé d'un peu de chair bouillie et de légumes. Le chapelet, le bréviaire et le travail venaient ensuite; puis les audiences, une récréation et une seconde visite au Saint-Sacrement avant le souper, borné à une légère collation. Pie IX se mettait au lit vers dix ou onze heures. « Qui vit par la règle vit pour Dieu. »

A ses audiences, Pie IX recevait tout le monde, et le recevait de tous les coins du globe. Volontiers il parcourait cette foule, disait un mot aimable à ses visiteurs, ajoutait quelque don gracieux et sa bénédiction. Sa conversation, gaie et spirituelle, pieuse et souvent grande, savait se plier à toutes les exigences et toujours pénétrer jusqu'aux profondeurs de l'âme. Avec ses discours, Pie IX gouvernait le monde entier; il savait tout dire et le bien dire; réduit à sa parole, il s'en contentait pour relever toutes les forces de la chrétienté et tenir en respect tous ses ennemis. Sa piété était angélique; sa conversation, ce semble, était toujours dans les cieux. Avec les pauvres, il lui était impossible de se contenir; il donnait tout. Avec les prêtres il eut des bontés inexprimables; il veilla surtout à la réforme des séminaires, à la préconisation du droit pontifical, à la restauration pour tous les prêtres d'un état juridique, condition nécessaire à la prospérité des diocèses et au triomphe de l'Eglise, parce que, dans cette condition seulement, on a mis de côté, autant que possible, les misères de l'homme et fait valoir la grâce de Dieu.

[Vie] publique [d]e Pie IX 60. Dans sa vie publique, Pie IX se tint à la hauteur de tous les évènements. En dehors de ses actes, objet particulier de cette histoire, il se préoccupait beaucoup des écoles et de la culture

des sciences. L'enseignement à tous les degrés fut l'objet constant de sa sollicitude, comme roi, dans ses états, comme pape dans tous les pays où il eut à négocier des concordats. Ce que les sciences, les lettres et les arts doivent à Pie IX, il faudrait un volume pour le dire. Pie IX appelait autour de lui les savants : les Pitra, les De Luca, les Franzelin, les Tarquini reçurent de lui la pourpre ; les Rossi et les Visconti furent magnifiquement aidés dans leurs travaux. Dans une sphère moins élevée, ayant rétabli le collège des protonotaires, il y appela les plus humbles serviteurs de l'Église, pourvu qu'il les sut dévoués par le travail au service de la vérité. Du reste, pour montrer qu'il n'était pas exclusivement entouré de moines et de cierges, il prit l'initiative des chemins de fer, des lignes télégraphiques et de l'éclairage au gaz.

« Cependant, dit Visconti, ce pontificat, tant à cause de sa durée que surtout à cause du génie du Pape, a toute la grandeur des règnes, qui ont laissé dans l'histoire de l'art, les traces les plus lumineuses. Jamais on n'avait embrassé, avec plus d'ensemble, les grandeurs du Christianisme, depuis les Catacombes jusqu'au dôme de Saint-Pierre. Ce grand pontife, avec une sollicitude égale, a protégé et suivi les arts depuis les plus humbles souvenirs, jusqu'à la glorification de l'Église dans ses plus beaux monuments. Il faudrait de longues pages pour citer les artistes qui, dans les trois branches de l'art, maintiennent, sous son patronage, la supériorité et l'intégrité des traditions romaines. Il faudrait encore de longues pages pour énumérer les monuments qu'a élevés Pie IX, tout en s'attachant à ne rien enlever au caractère particulier de Rome. Pie IX a su, par ses vastes conceptions, donner non seulement aux arts, mais encore à l'étude historique et critique des arts, une unité qui élèvera son nom plus haut qu'on ne pense et vivifiera le talent des artistes futurs. »

Au souci des lettres et des arts, Pie IX joignit la sollicitude pour les pauvres. L'agrégation des médecins aux hôpitaux, les services d'infirmerie et l'administration générale attirèrent tour à tour son attention. Des asiles pour les pauvres, les vieillards,

les filles repenties, les enfants, les orphelins, les sourds-muets et les fous furent créés à Rome et dans tout l'État pontifical. Il n'y eut pas, sous son règne, une grande misère dans le monde que Pie IX n'eut assistée en digne Vicaire de Jésus-Christ. Sous ce rapport, il était comme l'incarnation de la charité.

Depuis longtemps aucun Pape n'avait autant que Pie IX, travaillé à l'accroissement et au renouvellement des séminaires. Pour toutes les grandes nations, il créa, dans Rome un séminaire national; il en créa un tout particulièrement pour la France. Dans sa pensée, et sans méconnaître les services rendus, il voulait que des sujets envoyés de tous les diocèses et formés à Rome, revinssent plus tard, comme professeurs, pour renouveler, selon la règle romaine, les séminaires de tous les pays. En France, le gallicanisme avait réduit l'enseignement théologique aux proportions d'un catéchisme; il avait altéré la méthode d'enseignement, réduit les programmes, fait baisser le niveau, écarté les auteurs qui pouvaient le contredire, mis la science en discrédit, réduit la piété aux pratiques mesquines et porté dans la formation cléricale un esprit sans ouverture. Pie IX voulut réagir contre toutes ces aberrations; par l'esprit qu'il insuffla aux congrégations nouvelles, par les avis sévères qu'il fit parvenir à qui en avait besoin; par la mise à l'index de Bailly, Lequeux, Bernier, Guettée, Laborde, il fit savoir qu'il ne supporterait plus cette longue et aveugle obstination de la rebellion gallicane. Le concile du Vatican devait achever son ouvrage. Mais il faut bien remarquer que la définition dogmatique n'a pas amené, en France, une seule rétractation, ni le moindre renouvellement; par l'aveuglement ou l'impéritie des hommes, on n'a pas tiré, des définitions conciliaires, l'esprit vivifiant qui en doit sortir; bien plus, le gallicanisme, habilement transformé en libéralisme, a maintenu ses positions, étendu ses conquêtes et aggravé ses ravages. Le plus grand service que la papauté puisse rendre à ma patrie, c'est de la délivrer de ces restes vraiment infectieux du particularisme.

missions 61. Ce pape, si zélé dans sa vie publique, fut, pour les mis-

sions, un puissant promoteur. Avant son avènement, la fondation de la Propagation de la foi et la Sainte Enfance avaient procuré des ressources aux missionnaires; le séminaire des missions étrangères et les congrégations religieuses avaient fourni des ouvriers pour la moisson. De nouveaux séminaires sont fondés. Les capucins en établissent un à Rome; les Irlandais, un à Dublin; les Anglais, un à Maria-Hill; Lyon reçoit le séminaire des missions africaines; Louvian, Vérone, Milan, Naples érigent également des séminaires de mission. Malgré la multiplication des séminaires apostoliques, les élèves affluent partout. Plus de sept mille missionnaires continuent d'observer la consigne des Apôtres et répandent sans cesse l'Évangile jusqu'aux extrémités du monde.

Si nous récapitulons m aintenant les diverses missions établies dans les diverses parties du monde chrétien, nous trouvons, en 1840, 131 évêques, 4,214 prêtres, 4,778,800 catholiques; — en 1878, le nombre des évêques est monté à 285, le nombre des prêtres à 17,087; le nombre des fidèles à 14,559,147. Si l'on ajoute à ces chiffres, les populations anciennement catholiques des deux mondes, on aura environ deux cents millions de catholiques en communion avec le Saint-Siège. Enfin, si l'on place, en face des missions catholiques, les missions protestantes, on verra que, pendant deux siècles, l'hérésie a négligé complètement la mission des Apôtres; en notre siècle, elle s'en est souvenue et a multiplié, pour la propagation des Bibles, ses efforts financiers; mais active ou inerte, l'hérésie n'a point converti le peuple, parce qu'elle n'a point cette foi que fécondent la grâce de Dieu et l'autorité du Saint-Siège.

Résultat général

62. Pie IX dans sa vie privée et dans sa vie publique, Pie IX Pontife et Souverain, Pie IX gardien et défenseur de la vérité, promoteur et arbitre de la sainteté, propagateur de l'Evangile dans tout l'univers, a laissé au monde des exemples, des leçons et des bienfaits. Tout le détail de ses actes est important; mais, le plus important, c'est le résultat général. Le résultat général, c'est que Pie IX a remis effectivement la papauté à la tête de toutes les nations; c'est qu'un mot de sa bouche a suscité les

pèlerinages et les croisades, c'est que ses actes ont tenu le monde en suspens, c'est que sa liberté et son indépendance sont devenues la grande affaire des peuples. En 1840, on savait le nom du Pape, on ne s'occupait pas de sa personne ; la question romaine était réléguée au même plan que la question chinoise. Le mal en France remontait beaucoup plus haut ; il découlait de cette fausse doctrine qui abaissait le pape dans l'Eglise et l'expulsait de la société civile. Pie IX se lève et par ses réformes s'attire d'universelles sympathies. Alors la révolution, plus tard le libéralisme, déconcertés par l'action radicale du grand pontife, veulent marcher à l'encontre, et, tantôt séparément, tantôt de concert, appliquent à la papauté, les dernières conséquences de la doctrine qui mettait l'Eglise à la merci des souverains. Pie IX s'exile, puis revient, enfin est bloqué dans la ville de Rome, siège de Pierre. Pie IX, dont la diplomatie se réduisait, comme il le disait gaiement, au *Pater Noster*, oppose à ses ennemis, un front intrépide; d'une main, il gère grandement tous les intérêts de l'Eglise; de l'autre, il établit la papauté comme foyer de la civilisation, base du monde moral et clef de voûte de la société politique. Les ennemis triomphent pour un temps; ils ne font que grandir le pape vaincu, toujours intransigeant dans sa défaite et plus triomphant qu'eux par son intransigeance. Quel pape, quel souverain se vit entouré d'une obéissance plus unanime, d'une vénération plus profonde, d'un crédit plus vaste, d'une autorité plus haute, plus méconnue et plus acclamée. Le grand résultat du règne de Pie IX, c'est l'exaltation de la papauté,

La place de Pie IX

63. Et maintenant quelle est, en histoire, la place de Pie IX? Le rang des hommes dans la société n'est pas toujours déterminé par leur mérite; mais leur place dans l'histoire est nécessairement fixée par la grandeur de la cause qu'ils servent et par la manière dont ils savent la servir. Or, les Pontifes Romains représentent dans le monde la cause de l'Eglise, qui est la cause de Dieu et la cause de l'humanité rachetée par le sacrifice de Jésus-Christ. Le grand dessein que Dieu a conçu en

créant l'humanité et qu'il poursuit à travers les siècles par l'incarnation et la mort du Sauveur : voilà l'œuvre qu'accomplit, pour la sanctification des hommes et le salut des peuples, la sainte Eglise, sous l'autorité souveraine, infaillible, des successeurs de saint Pierre. Pie IX a été appelé à ce grand'œuvre quand déjà dix-huit siècles avaient passé sur la tête de l'Eglise ; quand trois siècles d'erreurs avaient poussé les peuples dans les voies de perdition; quand depuis un siècle, la révolution précipitait les peuples à tous les complots, à tous les attentats contre l'Eglise Romaine, mère et maîtresse de toutes les Eglises.

Pie IX était venu lorsque le mal était arrivé à la période des extrêmes conséquences; lorsque s'imposait, sous peine de mort, la nécessité de réagir avec une décision radicale et une force intrépide. Dès son avènement, il entre dans ce dessein, et, pour l'accomplir, n'éprouve jamais ni indécision, ni mollesse. Si vous lisez ses encycliques ou ses discours, si vous prêtez simplement l'oreille à ses conversations, il a toujours l'esprit attentif à discerner le bien et le mal, l'œil ouvert sur les péripéties de leurs combats, la langue levée pour intimer le devoir et dénoncer le péril, la main prête à bénir ou à frapper. Ce pape est un docteur et un soldat, un docteur qui va à l'ennemi la croix à la main, un soldat qui soutient l'effort des batailles et les gagne par sa ferme décision ainsi que par son indomptable résistance. L'Eglise a subi, depuis longtemps, des pertes cruelles ; elle a vu arracher des royaumes de son sein; elle a vu, en pays catholiques, des souverains, mettre la main à l'encensoir, spolier les temples, violer les cloîtres, démoraliser les peuples ; elle a vu enlever même le patrimoine de saint Pierre. Pie IX debout sur une motte de terre, tient tête à tous les attentats; il ne cède rien aux circonstances, il ne relâche rien des exigences de la doctrine et des rigueurs du droit; il revendique même, avec une assurance magnifique, tout ce qu'ont ravi l'hérésie, le schisme et la révolution. Par ses enseignements et par ses actes, il supprime tous les effets de prévarications séculaires. La triste grandeur des évènements accomplis sous son règne, l'énergie

de la résistance, la droiture des résolutions, la persévérance à les soutenir, une valeur qui n'a connu ni les défaillances, ni les transactions, ni les illusions, assurent, à Pie IX, en histoire, une grande place.

Mais Pie IX a été vaincu ? Pie IX, par les armes, ne pouvait pas vaincre ; il ne pouvait ni ne voulait se défendre, et fugitif, ou prisonnier, il subissait sa condition. Un pape cependant n'est pas vaincu parce qu'il a été surpris par un complot ou écrasé dans un guet-apens. A ce compte, un trop grand nombre de papes perdraient leur auréole. Les grands papes ont été tels, parfois moins par la grandeur de leurs actes que par la grandeur de leurs infortunes. La plupart ont suivi la voie douloureuse, et sont morts aussi sur la croix ; leurs épreuves et leur mort sont la marque de leur puissance. Quand les empereurs païens martyrisaient les trente premiers papes, est-ce qu'ils étaient vainqueurs de la papauté? Quand les empereurs hérétiques envoyaient les papes en exil, est-ce qu'ils triomphaient du Saint-Siège? Saint Léon et saint Grégoire aux prises avec les invasions, saint Grégoire VII mort en exil pour avoir haï l'iniquité, Boniface VIII mort sous les soufflets d'un valet de cour, et tant d'autres papes, après avoir bu au torrent des tribulations, sont-ils moins grands aux yeux de la postérité ? Pie IX a posé et maintenu tous les grands principes ; Pie IX a défendu avec doctrine et courage, toutes les grandes causes ; Pie IX a préféré être écrasé, plutôt que de céder aux injonctions de l'erreur et aux crimes de la révolution. Pie IX est grand par l'affirmation entière de la vérité ; Pie IX est grand par la révendication absolue de la justice ; Pie IX est grand par ce quelque chose d'achevé que le malheur ajoute à la vertu. Je ne dis rien de ses grâces personnelles, rien de son esprit, de son cœur, de cette belle âme qui l'eut fait grand même dans la vie privée. Comme prince et comme pape, il clot une période de ruine et ouvre une période de restauration. Ses successeurs achèveront son ouvrage ; ils ne se départiront ni de ses enseignements, ni de ses vertus. L'Eglise en aura le mérite, les peuples en recueilleront

les bienfaits. L'intelligente et équitable postérité placera le grand Pape qui a combattu le libéralisme révolutionnaire au niveau des grands papes qui ont combattu victorieusement le schisme et l'hérésie; elle mettra Pie IX sur la même ligne que les Léon et les Grégoire, les Innocent et les Boniface.

FIN DU QUARANTE-DEUXIÈME VOLUME

TABLE

ET

SOMMAIRES DU QUARANTE-DEUXIÈME VOLUME

PONTIFICAT DE PIE IX (1846-1878)

LIVRE VI

Pie IX, dépouillé par la révolution, pourvoit, par divers actes de grandeur, au gouvernement de l'Église.

LIVRE VII

Pie IX convoque le concile du Vatican et livre un grand combat pour l'autorité de l'Eglise.

LIVRE VIII

Les faux prophètes, les docteurs et les saints personnages de notre temps.

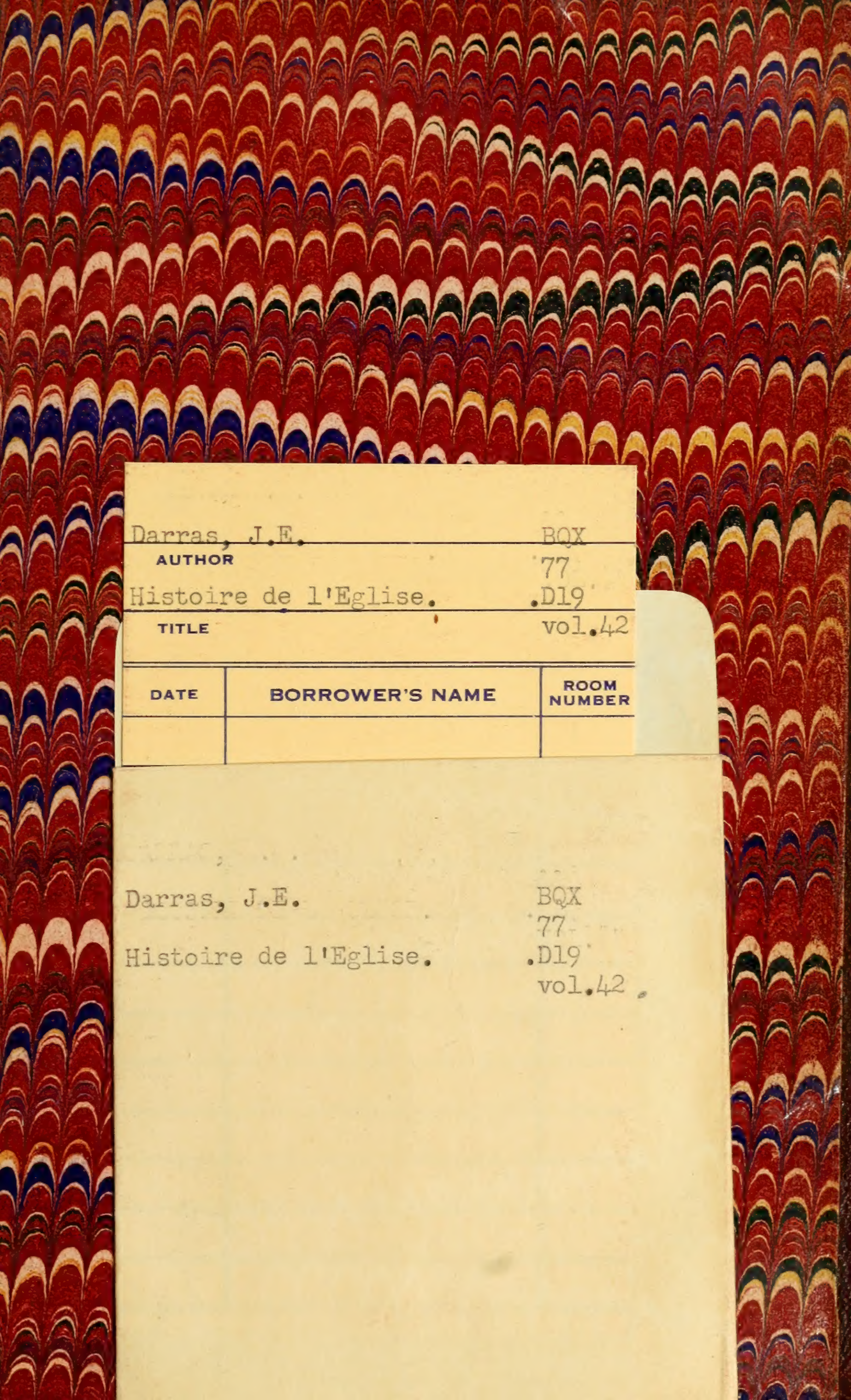
LIVRE IX

Pie IX est prisonnier à Rome; l'Eglise est persécutée dans tout l'univers; Pie IX meurt dans son cachot du Vatican.

FIN DE LA TABLE DU QUARANTE-DEUXIÈME VOLUME


LIBRARY





Darras, J.E.
BQX
AUTHOR
77
Histoire de l'Eglise.
.D19
TITLE
vol.42
DATE
BORROWER'S NAME
ROOM NUMBER
Darras, J.E.
BQX
77
Histoire de l'Eglise.
.D19
vol.42

